Company Comments

BAYONNE

SOURCES CHRÉTIENNES

Nº 483

TERTULLIEN

CONTRE MARCION

TOME V (LIVRE V)

TEXTE CRITIQUE

par

Claudio MORESCHINI

Professeur à l'Université de Pise

INTRODUCTION, TRADUCTION ET COMMENTAIRE

par

René BRAUN

Professeur honoraire à l'Université de Nice

La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours de l'Institut des « Sources Chrétiennes » (UMR 5189 du Centre National de la Recherche Scientifique)

Imprimé en France

© Les Éditions du Cerf, 2004 ISBN: 2-204-07494-2 ISSN: 0750-1978

ARRÉVIATIONS ET SIGLES

Œuvres de Tertullien

An. De anima
Ap. Apologeticum
Bapt. De baptismo
Carn. De carne Christi
Cor. De corona

Cult. De cultu feminarum
Exh. De exhortatione castitatis
Fug. De fuga in persecutione
Herm. Aduersus Hermogenem

Id. De idololatria Iei. De ieiunio

Iud. Aduersus Iudaeos
Marc. Aduersus Marcionem

Mart. Ad martyras
Mon. De monogamia
Nat. Ad nationes
Or. De oratione
Paen. De paenitentia
Pal. De pallio
Pat. De patientia

Praes. De praescriptionibus haereticorum

Prax. Aduersus Praxean Pud. De pudicitia

Res. De resurrectione mortuorum

Scap. Ad Scapulam
Scor. Scorpiace
Spec. De spectaculis
Test. De testimonio a

Test. De testimonio animae
Val. Aduersus Valentinianos
Virg. De uirginibus uelandis

Vx. Ad uxorem

Divers

AFLNice	Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines
	de Nice, Nice.
ASNP	Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa, Cl. di
	Lettere e filosofia, Pise.
BA	La Bible d'Alexandrie, Paris.
BAGB	Bulletin de l'Association G. Budé, Paris.
BJ	La Bible de Jérusalem, Paris 1973.
CC	Corpus Christianorum, Series Latina, Turnhout.
CSEL	Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, Vienne.
DELG	Dictionnaire étymologique de la langue grecque, par
	P. CHANTRAINE, 2 vol., Paris 1968-1980.
Dhorme	La Bible (Bibliothèque de la Pléiade), t. 1-2, Paris
	1956-1959.
JbAC	Jahrbuch für Antike und Christentum, Münster.
JThS	Journal of Theological Studies, Oxford.
LHS	LEUMANN M. – HOFMANN J.B. – SZANTYR A.,
	Lateinische Grammatik, Bd. 2, Munich 1965.
PW	Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft,
	Stuttgart.
RAC	Reallexicon für Antike und Christentum, Stuttgart.
REAug	Revue des Études Augustiniennes, Paris.
REL	Revue des Études latines, Paris.
RSLR	Rivista di Storia e letteratura religiosa, Florence.
RSR	Revue des Sciences Religieuses, Strasbourg.
SAWW	Sitzungsberichte der Österreichischen Akademie der
20	Wissenschaft in Wien, PhilosHist. Klasse, Munich.
SC	Sources Chrétiennes, Paris.
TLL	Thesaurus Linguae Latinae, Munich.
TOB	Traduction Œcuménique de la Bible, Paris (éd. 1980
TTT Y	pour AT et 1981 pour NT).
TU	Texte und Untersuchungen zur Geschichte der alt-
VOI.	christlichen Literatur, Leipzig.
VChr	Vigiliae Christianae, Amsterdam.
VetChr	Vetera Christianorum, Bari.
WS	Wiener Studien, Vienne.
ZKG	Zeitschrift für Kirchengeschichte, Stuttgart.

BIBLIOGRAPHIE

Éditions et traductions

Q.S.F. Tertulliani Opera. Ex recensione A. Kroymann. Pars 3, CSEL 47, Vienne 1906, p. 422 s. Repris dans CCL 1, 1954, p. 544 s. = Kroymann.

Tertulliani Aduersus Marcionem. Edidit C. Moreschini, Testi e documenti per lo studio dell'antichità 35, Milan 1971 =

Moreschini (pour le texte).

Opere scelte di Quinto Settimo Florente Tertulliano. A cura di C. Moreschini, Classici UTET, Turin 1974, p. 459 s. = Moreschini (pour la traduction).

TERTULLIAN, Aduersus Marcionem. Edited and translated by E. Evans. Books IV-V, Oxford Early Christian Texts, Oxford 1972 = Evans.

Traductions anciennes

Œuvres de Tertullien traduites en français par M. de Genoude, t. 1,

Paris 1852, p. 150-301.

The five books of Quintus Septimus Florens Tertullianus against Marcion translated by P. Holmes, Ante-Nicene Christian Library 7, Édimbourg 1868.

Critique textuelle et travaux cités dans l'Apparat critique

HOPPE H., Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians, Lund 1932

 $= Hoppe, \, Beiträge.$

LÖFSTEDT E., Zur Sprache Tertullians, Lund 1920 = Löfstedt, Sprache.

- THÖRNELL G., Studia Tertullianea II, Uppsala 1920; III, Uppsala 1922 = Thörnell, Studia II, III.
- TRÄNKLE H., Compte rendu des éditions Moreschini et Evans dans Gnomon 46, 1974, p. 166-174 = TRÄNKLE.

Sur Marcion et sur le Contre Marcion de Tertullien

HARNACK A. VON, Marcion. Das Evangelium vom fremden Gott, TU 45, Leipzig 1924², réimpr. Darmstadt 1996 (trad. française: Marcion. L'Évangile du Dieu étranger. Contribution à l'histoire de la fondation de l'Église catholique, Paris 2003) = HARNACK.

Autres travaux

- Nous donnons ici la liste des travaux les plus souvent cités dans l'Introduction et les Notes.
- La Bible d'Alexandrie, 1. La Genèse, par M. Harl, Paris 1986.
 - , 3. Le Lévitique, par P. Harlé et D. Pralon, Paris 1988.
 - , 5. Le Deutéronome, par C. Dogniez et M. Harl, Paris 1992.
- Biblia Patristica. Index des citations et allusions bibliques dans la littérature patristique. I. Des origines à Clément d'Alexandrie et Tertullien, Paris 1975; II. Le troisième siècle (Origène excepté), Paris 1977 = Biblia Patristica, I, II.
- ALÈS Â. D', La théologie de Tertullien, Paris 1905 = D'ALÈS, Théologie de T.
- ALLO E.B., Saint Paul. Première épître aux Corinthiens, Paris 1934 = ALLO, Saint Paul. 1 Co.
- ALLO E.B., Saint Paul. Seconde épître aux Corinthiens, Paris 1937 = ALLO, Saint Paul. 2 Co.
- ARCHAMBAULT G., Édition de JUSTIN, Dialogue avec Tryphon, t. 1-2, Paris 1909 = ARCHAMBAULT, éd. Dial.
- BARNES T.D., Tertullian, Oxford 1971, 19852.
- BLASS F., Grammatik des Neutestamentlichen Griechisch, Göttingen 1921 = BLASS, GNG.

- BRAUN R., Deus Christianorum. Recherches sur le vocabulaire doctrinal de Tertullien. Paris 1977² = Deus Christ.
 - , « Le témoignage des *Psaumes* dans la polémique antimarcionite de Tertullien », *Augustinianum* 22, 1982, p. 149-163 = « Le témoignage des *Psaumes* ».
 - , Approches de Tertullien, Collection des Études Augustiniennes, Série Antiquité 134, Paris 1992 = Approches de Tertullien.
 - , « Les avatars de Romains 11, 33 chez Tertullien », Hommage au Doyen Weiss, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice, N. S. 27, 1996 = « Les avatars de Rm 11, 33 chez Tertullien ».
- BULHART V., « De sermone Tertulliani », dans Tertulliani opera, Pars IV, CSEL 76, Vienne 1957, p. ix-lvi = Bulhardt, CSEL 76. CLAËSSON G., Index Tertullianeus, 3 vol., Paris 1974-75.
- EVANS E., Tertullian's Treatise on the Resurrection (= Q. Septimii Florentis Tertulliani De resurrectione carnis liber), Londres 1960 = Res., éd. Evans.
- GEORGE A. GRELOT P. (dir.), Introduction à la Bible, t. 3: Introduction critique au Nouveau Testament, vol. 3 (Les épîtres apostoliques), Paris 1977 = GEORGE – GRELOT, Introduction critique au NT, vol. 3.
- HOPPE H., Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians, Lund 1932 = HOPPE, Beiträge.
 - , Syntax und Stil des Tertullian, Leipzig 1903; toujours cité dans la trad. ital. de G. Allegri, Brescia 1985 = HOPPE, S.u.S.
- LAGRANGE M.-J., Saint Paul. Épître aux Galates, Paris 1942 = LAGRANGE.
- LEUMANN M. HOFMANN J.B. SZANTYR A., Lateinische Grammatik, Bd 2, Munich 1965 = LHS.
- LODOVICI SAMEK E., « Sull' interpretazione di alcuni testi della Lettera ai Galati in Marcione e in Tertulliano », Aevum 46, 1972, p. 371-401 = LODOVICI, « Interpretazione ».
- O'MALLEY T.P., Tertullian and the Bible, Latinitas Christianorum Primaeva 21, Nimègue 1967 = O'MALLEY, Tertullian and the Bible.
- SCARPAT G., Q.S.F. Tertulliano. Contra Prassea. Edizione critica con introduzione, traduzione italiana, note e indici, Corona Patrum 12, Turin 1985 = Prax., éd. Scarpat.

- Schmid U., Marcion und sein Apostolos. Rekonstruktion und historische Einordnung der Marcionitischen Paulusbriefausgabe, Arbeiten zur Neutestamentlichten Textforschung 25, Berlin New York 1995 = Schmid.
- Schneider A., Édition de Le premier livre Ad nationes de Tertullien, Institut suisse de Rome 1968 = Nat., éd. Schneider.
- SINISCALCO P., Ricerche sul « De resurrectione » di Tertulliano, Verba Seniorum. Collana di testi e studi patristici, N. S. 6, Rome 1966 = SINISCALCO, Ricerche.
- VAN DER GEEST J.E.L., Le Christ et l'Ancien Testament chez Tertullien, Latinitas Christianorum Primaeva 22, Nimègue 1972 = VAN DER GEEST, Le Christ et l'AT.
- WASZINK J.H., Q.S.F. Tertullianus. De anima. With Introduction and Commentary, Amsterdam 1947 = WASZINK, Comm. An.
- , Über die Seele (= De anima), Bibliothek der Alten Welt, Zürich Munich 1980 (1986²) = An., éd. Waszink.
- Wellstein M., Nova Verba in Tertullians Schriften gegen die Häretiker aus montanistischer Zeit, Beiträge zur Altertumskunde 127, Stuttgart – Leipzig 1999.

AVANT-PROPOS

Ce volume marque l'achèvement d'une entreprise dont la première idée remonte aux années 70, et la réalisation effective à 1986. A Tertullien il avait fallu, vraisemblablement, une décennie pour parfaire, en plusieurs étapes, sa réfutation du marcionisme. L'édition de son grand ouvrage, que j'ai commencée seul, avant d'être rejoint rapidement par Claudio Moreschini en une totale collaboration, aura pris encore plus de temps puisque le tome I de ce Contre Marcion (SC 365) porte la date de 1990. C'est dire avec quelle satisfaction les deux coauteurs se voient enfin parvenus à l'aboutissement de leur tâche qui, au départ, pouvait leur apparaître d'une ampleur décourageante.

Pour ma part, en phase finale, j'ai bénéficié du concours de Jean-Philippe Llored, Professeur agrégé au lycée Calmette de Nice, qui m'avait déjà assisté pour le tome IV lors de la correction des épreuves. Cette fois il a fait bien plus puisqu'il s'est chargé, en outre, d'une partie du travail informatique, de l'établissement de tous les index et des diverses vérifications nécessitées par la « toilette » du manuscrit. Je lui dois une très grande reconnaissance pour le soin qu'il a apporté à cette participation : de ce rôle ingrat, mais indispensable, il s'est acquitté avec une bonne volonté et une efficacité dont je ne saurais trop le remercier.

Méritent également la gratitude des coauteurs tous les intervenants de l'ultime étape, celle de la réalisation technique et matérielle du volume : nous exprimons nos remer-

ciements à Jean-Noël Guinot, Directeur de la collection des Sources Chrétiennes, pour avoir su trouver une formule de présentation, différente de celle des quatre tomes précédents, et qui assure au lecteur une commode consultation des sommaires de chapitres tout en maintenant l'annotation infrapaginale; au Professeur Paul Mattei, de l'Université Lumière Lyon 2, qui a été chargé par le Conseil scientifique de la révision et a apporté à celle-ci une exigence de rigueur dont le volume n'a pu que tirer bénéfice; à Mlle Yasmine Ech Chael, de l'Institut des Sources Chrétiennes, qui a travaillé à la mise au point définitive en vue de l'impression, et qui l'a fait avec une rare acribie, passant au crible sans défaillance tant la traduction et le commentaire que le texte latin et l'apparat critique.

Enfin je n'aurai garde d'omettre, dans l'expression de ma reconnaissance, Pierre Petitmengin, qui a continué généreusement à me communiquer des informations bibliographiques et à me procurer des documents indispensables.

René BRAUN

Je voudrais, à mon tour, exprimer ma reconnaissance au Professeur Braun pour l'honneur qu'il m'a fait en me prenant comme collaborateur et pour l'amitié qu'il m'a témoignée tout au long de notre travail. Notre dette à son égard est immense et remonte à l'époque du Deus Christianorum.

Claudio MORESCHINI

INTRODUCTION AU LIVRE V CONTRE MARCION

I. DATE

Annoncé dès la troisième édition du premier livre¹, l'examen de l'apostolicon marcionite termine le déroulement des publications auxquelles a donné lieu la réfutation de l'hérétique. La question a été déjà longuement évoquée dans notre Introduction générale, et la nouvelle lecture, d'où est sortie la présente édition-traduction commentée, nous a confirmé dans les mêmes vues²: si aucun indice n'est fourni par le texte qui permette une datation absolue, on peut cependant admettre que notre livre, postérieur au De resurrectione mortuorum – auquel il renvoie expressément³ –, a vu le jour à la fin de la période 209-211, juste avant la persécution de Scapula. D'autre part, plus encore que dans le livre IV, l'engagement montaniste de Tertullien est, dès lors, nettement perceptible⁴.

- 1. Cf. t. 1, p. 17 et n. 2. En I, 15, 1, T. coupe court à une discussion sur le «troisième ciel» (1 Co 12, 2) en renvoyant à l'examen de «votre apôtre». En V, 12, 7, au lieu de cette discussion, il se contente d'un renvoi à son *De paradiso*, ouvrage aujourd'hui perdu, qui a dû être écrit entre le livre I de *Marc*. et le *De anima* (cf. 12, 7 et n. 28).
 - 2. Cf. t. 1, p. 18 et n. 2.
- 3. En V, 10, 1. De plus, l'écho des discussions de Res. est sensible en de nombreux passages de notre livre.
- 4. Sa pleine adhésion aux doctrines et idées de ce mouvement se déduit de plusieurs indices : référence à Joël 3, 1 qui revient quatre fois ; mention

II. ORGANISATION

L'auteur a adopté un plan très simple et, pour ainsi dire, linéaire, comme il avait fait dans le livre IV. Après un assez long exorde, il suit le déroulement (ordo) de l'apostolicon de l'adversaire, lettre par lettre, pour conclure brusquement en un court épilogue. L'exorde (chapitre 1) prend pour thème l'origine de cet Apôtre dont Marcion fait le révélateur de son dieu « autre », apôtre qui est pourtant absent de l'Évangile. En une praestructio (« Préliminaires »), comme symétrique, quoique beaucoup plus brève, de celle des chapitres 2 à 5 du livre IV, Tertullien établit que l'apostolat de Paul, succédant à son activité persécutrice, ne tire ses titres et preuves que des textes du Créateur (la «figure » de Benjamin dans la Genèse, l'histoire de Saül et David en 1 S 18-24) que confirment les Actes des apôtres. Il pose ensuite une praescriptio - comme il avait fait en IV, 6, 4 - pour marquer que la thèse de Marcion ne sera prouvée que dans un seul cas: si l'Apôtre ne présente aucun enseignement ni aucune disposition qui soit en accord avec le Créateur. Le livre se clôt sur un épilogue de huit lignes (21, 2) où l'auteur affiche sa satisfaction d'avoir accompli son programme sans dérobades ni superfluités.

Le corps du livre se compose donc de dix sections, autant qu'il y avait de lettres pauliniennes dans le recueil de Marcion, et selon l'ordre même où elles y étaient disposées: Galates (ch. 2 à 4); 1 Corinthiens (ch. 5 à 10); 2 Corinthiens (ch. 11 et 12); Romains (ch. 13 et 14); 1 Thessaloniciens

des « nouvelles prophéties » mises à égalité avec celles de l'AT (16, 4); mention de l'« extase » (8, 12); importance accordée aux charismes prophétiques, notamment chez les femmes, et d'une façon générale à toutes les manifestations de l'Esprit dans l'Église (8, 12; 15, 5-6); préférence accordée à la continence et à la virginité (15, 3).

(ch. 15); 2 Thessaloniciens (ch. 16); Laodicéens = Éphésiens (ch. 17 et 18); Colossiens (ch. 19); Philippiens (ch. 20); Philémon (ch. 21, 1). Une courte transition, au début du chapitre 15, sert à distinguer les quatre premières lettres, les plus importantes par leur longueur et leur intérêt, des suivantes, qui sont qualifiées de breuiores epistolae. D'autre part, il faut admettre que l'auteur, par souci à la fois de clarté et de brièveté, avait signalé par un intertitre le passage d'une lettre à l'autre.

III. ANALYSE

Pour la commodité du lecteur, nous avons, dans notre traduction, donné des sous-titres visant à résumer les développements successifs que Tertullien consacre, tantôt à un, tantôt à plusieurs versets des lettres examinées. L'analyse des dix sections, que nous présentons maintenant pour offrir de l'œuvre une vue d'ensemble, prendra en compte, outre les paragraphes ² et les versets pauliniens dont ils traitent, ces sous-titres rajoutés par nos soins et qui seront indiqués entre parenthèses.

1. C'est ce qui se déduit d'une part des indications conservées par les mss et d'autre part de la rédaction du texte même (ainsi, par exemple, en 13, 1 et 21, 1 où ipsa epistola et huic soli epistolae ne peuvent que renvoyer à une mention précise de la nouvelle lettre examinée). Ces intertitres se présentent sous une forme simplifiée (Ad Galatas, etc.) dans la tradition de M (que suit Kroymann) et sous une forme périphrastique (De epistola ad Galatas, etc.) dans celle de β (retenue par Evans). Autre incertitude: figuraient-ils en marge (Kroymann)? ou en tête de développement (Evans)? On pourrait tout aussi bien admettre qu'ils étaient interlinéaires.

2. Pour éviter de changer trop souvent la numérotation traditionnelle, nous marquons par les lettres a et b qu'il s'agit du début ou de la fin d'un

paragraphe.

I. Galates (ch. 2-4)

Le problème que pose la lettre serait oiseux en cas	
de divinité nouvelle	2, 1-4a
Unicité de l'évangile promis par le Créateur	
(Ga 1, 6-7)	2, 4b-5a
Confirmation (Ga 1, 8)	2, 5b-6
Accord avec Ac sur la conversion de Paul	
(Ga 1, 11-24)	2, 7
Paul soucieux de l'approbation des autres apôtres	
(Ga 2, 1-2)	3, 1
Son attitude à l'égard des observances de la Loi	
(Ga 2, 3-5)	3, 2-6a
L'accord de Jérusalem et l'incident d'Antioche	
(Ga 2, 9-14)	3, 6b-7
Opposée par Paul à la Loi, la foi concerne	
le même dieu (Ga 2, 16.18 ; 3, 1)	3, 8
Malédiction de la Loi, bénédiction des croyants	
fils d'Abraham (Ga 3, 9-10.11-13.14b.26)	3, 9-12
Marcion convaincu de mutilation du texte (Ga 4, 3)	4, 1-2a
Le Créateur seul maître du temps (Ga 4, 4)	4, 2b-3a
L'auteur de la promesse est aussi celui de la grâce	
(Ga 4, 5-6)	4, 3b-4
L'invitation à ne pas retourner aux anciennetés	
de la Loi émane du Créateur (Ga 4, 8-10)	4, 5-7
Servitude de la Loi et affranchissement par le Christ	
relèvent du même dieu (Ga 4, 22-24.26.31 ; 5, 1)	4, 8-9
La circoncision, marque de l'asservissement à la Loi	
(Ga 5, 2.6)	4, 10-11
Références au Jugement et à la loi d'amour	
du Créateur (Ga 5, 10b.14 ; 6, 2)	4, 12-13
Dernières indications de la lettre (Ga 6, 7-10.14.17)	4, 14-15
TT 4 (C) 1 (T) (T) 5 (A)	
II. 1 Corinthiens (ch. 5-10)	
« Grâce et paix » dans la salutation (1 Co 1, 3)	5, 1-4
Folie des dispositions divines et sagesse du monde	- ,
(1 Co 1, 18-31)	5, 5-10
•	,

La « sagesse cachée » de Dieu concerne le seul	
Créateur (1 Co 2, 6-7)	6, 1-5a
Réfutation de la thèse sur les « puissances	
de ce monde » et leur « ignorance »	
dans la Crucifixion (1 Co 2, 8)	6, 5b-9a
Reprise de textes et d'enseignements du Créateur	
(1 Co 2, 16; 3, 10-14.16-21a)	6, 9b-13
Contre une interprétation hérétique de « monde »	
(1 Co 4, 5.9b.15)	7, 1
Exclusion de l'homme mauvais (1 Co 5, 1.2.5.13)	7, 2
Se purifier du vieux levain et fuir la débauche	
(1 Co 5, 7-8; 6, 13-20)	7, 3-5
Mariage, divorce, continence (1 Co 7, 1-2.7-11.29.39)	7, 6-8
Dieu de toutes choses et prétendus dieux	,
(1 Co 8, 4-6 + 3, 21-2)	7, 9
Renoncement de Paul aux droits prévus par la Loi	.,.
pour les évangélisateurs (1 Co 9, 3-18)	7, 10-11
Figures et exemples tirés de l'histoire juive	.,
(1 Co 10, 4.6-11)	7, 12-13
Permission de manger de tout (1 Co 10, 25)	7, 14
Considérations sur l'homme et la femme	.,
(1 Co 11, 3.7-10)	8, 1-2
Les dons de l'Esprit : promesse du Créateur	0, 1 2
réalisée par son Christ (1 Co 12, 1s.)	8, 3-7
Accord de l'Apôtre avec le Créateur sur les charismes	0, 5 /
(1 Co 12, 8-10.12.31; 14, 21.34-35)	8, 8-11
Conclusion du débat. Pas de charismes chez Marcion	8, 12; 9, 1
	0, 12 , 7, 1
La résurrection des morts concerne le corps seul	9, 1-5
(1 Co 15, 12.21-22)	9, 1-3
Discussion sur le Ps 109 et son interprétation	0.70
par les juifs (1 Co 15, 25 + <i>Psaume</i> 109)	9, 6-9
Confirmation par ce psaume qui annonce le Christ	0 10 12
et non Salomon (Psaume 71)	9, 10-13
Le baptême « pro mortuis » est un argument en faveur	10 1 2
de la résurrection des corps (1 Co 15, 29)	10, 1-2a
Quelle sorte de corps auront les ressuscités	40.01.4
(1 Co 15, 35.37-41)	10, 2b-4
Comparaison avec la semence. Corps animal	10.57
et corps spirituel (1 Co 15, 42-44.46)	10, 5-6

20 INTRODUCTION AU LIVRE V		ANALISE	21
Falsification du texte par Marcion (1 Co 15, 45) Homme terrestre et homme céleste (1 Co 15, 47-49)	10, 7-8 10, 9-11a	La résurrection est celle des corps à l'exemple	14, 4
Chair et œuvre de la chair (1 Co 15, 50)	10, 11b-13a	du Christ (Rm 8, 10-11)	14, 5
Résurrection et royaume de Dieu (1 Co 15, 52-53)	10, 13b-15	La méconnaissance de Dieu reprochée aux juifs	44.60
Reprise d'une parole du Créateur (1 Co 15, 54-55.57)	10, 16	ne concerne pas celui de Marcion (Rm 10, 2-4)	14, 6-8
	,	Exclamation de l'Apôtre sur les « richesses	14, 9-10
HI. 2 Corinthiens (ch. 11-12)		de Dieu » (Rm 11, 33-35) L'enseignement moral du « dieu nouveau »	11, 710
		est celui du Créateur (Fin de la lettre)	14, 11-14
Bénédiction du « Père des miséricordes » (2 Co 1, 3)	11, 1-3	,	
Lettre et esprit (2 Co 3, 6)	11, 4	V. 1 Thessaloniciens (ch. 15)	
Le voile de Moïse (2 Co 3, 7.11.14-18)	11, 5-8	,, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Une ambiguïté exploitée par Marcion (2 Co 4, 4)	11, 9-10a	Le Christ relève du même dieu que les prophètes	
« Dieu de ce monde-ci » à entendre du diable,		d'Israël (1 Th 2, 15)	15, 1-2
non du Créateur (2 Co 4, 4-6)	11, 10b-13	La sainteté de vie préconisée par l'Apôtre	45.2
« Vases d'argile » et tribulations ici-bas		est celle du mariage (1 Th 4, 3-5)	15, 3
(2 Co 4, 7-10.16.18)	11, 14-16	Montée au ciel des élus à la Parousie (1 Th 4, 15-17)	15, 4
Le corps ne sera pas détruit par la mort,		Recommandations sur l'Esprit et les prophéties	15, 5-6
mais transfiguré (2 Co 5, 1-10)	12, 1-5	(1 Th 5, 19-20) Le salut promis par l'Apôtre à notre « chair »	15, 5-0
Série de défaites pour les théories de Marcion		(1 Th 5, 23)	15, 7-8
(Survol de la fin de la lettre)	12, 6-9	(1 111 3, 23)	,
TSV 20 (al. 12 14)		VI. 2 Thessaloniciens (ch. 16)	
IV. Romains (ch. 13-14)			
Transition: L'abandon de la Loi n'est pas signe		La justice divine à la Parousie (2 Th 1, 6-9)	16, 1-3
d'un « autre » dieu	13, 1	Discussion sur l'Antichrist (2 Th 2, 3-4.9-12)	16, 4-7a
Jugement et colère signes du Créateur	•	Ultime observation: « travailler pour manger »	16, 7b
(Rm 1, 15-18; 2, 2)	13, 2- 3	(2 Th 3, 10)	10, 70
Confirmation (Rm 2, 16 + 2, 12.14)	13, 4-5	**** * 1: / f. 1 / 1 / L. 17 10	`
Contre les juifs transgresseurs de la Loi (Rm 2, 21.24)	13, 6-7a	VII. Laodicéens = Éphésiens (ch. 17-18	,
Circoncision du cœur (Rm 2, 28-29)	13, 7b	Vaine interpolation du titre par Marcion	
Justice de Dieu et justification (Rm 3, 21-22; 5, 1)	13, 8-9	(Titre de la lettre)	17, 1a
Loi, péché et grâce (Rm 5, 20-21)	13, 10-11	La « récapitulation » ne convient qu'au Créateur	
Corps charnel du Christ ressuscité (Rm 7, 4)	13, 12	(Ep 1, 9-10)	17, 1b-3
Éloge de la Loi pour la honte de Marcion		Espéré par avance, le Christ a été par avance annoncé	
(Rm 7, 7.11-12.14)	13, 13-15	(Ep 1, 12-13)	17, 4
Discussion sur « à la ressemblance de la chair		La prière au « Père de gloire » qui a ressuscité	17 5 /
du péché » (Rm 8, 3 + 7, 23)	14, 1-3	le Christ (Ep 1, 17-22)	17, 5-6

Contre une interprétation fautive qui applique

au Créateur ce qui est dit du diable (Ép 2, 1-3)	17, 7-10
Un seul et même dieu nous a faits et créés	.,,, 10
dans le Christ (Ep 2, 10)	17, 11
Juifs et païens réconciliés par l'œuvre du Créateur	17, 11
(Ep 2, 11-14)	17, 12-14
Réconciliés pour entrer dans la construction	17, 12-17
de l'Église (Ep 2, 15-20)	17, 15-16
Discussion sur le « mystère caché en Dieu » :	17, 13-10
falsification du texte par Marcion (Ep 3, 8-10)	18, 1-4
Allégories et commandements de l'Apôtre sont tirés	10, 1-4
des Prophètes (Ep 4, 8.25-26; 5, 11.18-19)	18, 5-7
Union de l'homme et de la femme, du Christ	10, 5-7
et de l'Église : l'Apôtre se réfère à l'ouvrage	
du Créateur (Ep 5, 22-23.28-29.31-32)	18, 8~10
Morale familiale conforme à l'enseignement	10, 0.10
du Créateur (Ep 6, 1-2.4)	18, 11
Le combat spirituel se livre contre le diable	10, 11
et non contre le Créateur (Ep 6, 11-12.19-20)	18, 12-14
(1 / 12)	10, 12 11
VIII. Colossiens (ch. 19)	
Mâma portous vár an la 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Même partout répandue, la doctrine marcionite	
n'a aucune apostolicité (Col 1, 5-6)	19, 1-2
Deux expressions qui, dans un texte mutilé,	
conviennent au seul Christ du Créateur (Col 1, 15a-17a)	
	19, 3-4
« Plénitude » et « réconciliation » n'ont de sens	
que par rapport au Créateur (Col 1, 19-21)	19, 5-6a
Corps et substance charnelle (Col 1, 22.24)	19, 6b
Face à la vérité chrétienne, l'hérésie de Marcion	

s'est nourrie de philosophie païenne (Col 2, 8)

La mise en garde contre des interdits alimentaires

Revêtir l'homme nouveau (Col 3, 5.9-10; 4, 6)

Le Christ n'est pas plus séparable de la Loi que le corps de l'ombre (Col 2, 13.16-17)

ne vise pas la Loi (Col 2, 18-22)

19, 7-8

19, 9

19, 10-11a

19, 11b

IX. Philippiens (ch. 20)

La diversité des prédications ne concerne pas	
le domaine doctrinal de la foi au Christ	
du Créateur (Ph 1, 14-18)	20, 1-2
Contre l'interprétation docète de la kénose	
(Ph 2, 6-8)	20, 3-5
Dénigrer ce qui fait la gloire des juifs n'est pas	
rejeter leur dieu (Ph 3, 4-5.7-9)	20, 6
Citoyenneté céleste et résurrection des corps	
(Ph 3, 20-21)	20, 7

X. Philémon (ch. 21)

La lettre à Philémon et le rejet des trois « pastorales » 21, 1

Comme il apparaît d'après cette analyse, le livre V ne constitue pas un commentaire systématique de l'apostolicon marcionite. De ce dernier, Tertullien fait une lecture sélective destinée à lui fournir des arguments pour une nouvelle démonstration de ce qu'il a établi dans la partie théorique de son ouvrage, notamment aux livres I et II: l'inexistence d'un prétendu dieu « autre », dieu supérieur et de toute bonté. Cette intention est affichée dès le Prologue: montrer, en solidarité totale avec ce qui a été fait au livre IV pour l'évangile de Marcion à propos du Christ, que l'enseignement de Paul, selon le texte même de l'hérétique, se conforme strictement à celui du dieu de l'Ancien Testament et, par conséquent, ne révèle pas un « autre » dieu que le Créateur¹. Comme dans le livre IV, l'auteur affecte de s'en tenir, pour cette démonstration, aux passages conservés par

^{1. «...} ut iam hinc profiteamur nos proinde probaturos nullum alium deum ab Apostolo circumlatum, sicut probauimus nec a Christo, ex ipsis utique epistolis Pauli...» (1, 9b). En est tiré un argument « prescriptif » : «... oportere ... et Apostolum ... nihil docere, nihil sapere, nihil uelle secundum Creatorem... » (1, 8) : « prescription » rappelée par la suite (6, 13, etc.).

Marcion¹, sans faire état de ceux que celui-ci avait supprimés parce qu'ils ne cadraient pas avec sa doctrine: ce qui ne l'empêchera pas de dénoncer, avec force, et à plusieurs reprises, les mutilations et falsifications opérées par le doctrinaire. C'est que, cette fois encore, mais en prenant pour base le témoignage de l'apôtre Paul tel que Marcion entendait le mettre au service de ses conceptions théologiques, Tertullien a réalisé – et voulu réaliser – une œuvre de polémique.

IV. SOURCES

C'est le recueil marcionite de dix lettres pauliniennes qui a été la source principale, sinon exclusive, du matériel sur lequel Tertullien a construit sa réfutation en le comparant au texte « catholique » que l'Église lisait à la lumière de l'Ancien Testament. Les Antithèses qui servaient d'introduction à l'instrumentum scripturaire ne sont jamais nommées dans le présent livre. Concernant les interprétations de son adversaire dont il fait état, il ne nous fournit non plus aucune indication précise sur leur provenance. On peut, dans chaque cas, se demander si elles sont arrivées à lui par le canal des Antithèses ou par des gloses marginales de l'apostolicon. Rien de certain là-dessus ne se déduit de son témoignage. Dans bien des cas aussi il semble qu'il crédite Marcion d'exégèses et d'explications qui lui paraissent s'accorder avec le système habituel d'interprétation de l'hérétique. On peut penser également que l'abondante littérature antihérétique et, plus spécialement, antimarcionite de la fin du IIe siècle a alimenté ses argumentations à propos de telle ou telle lecture. Une évidence s'impose : tout en prenant pour base le

recueil paulinien de Marcion, Tertullien a laissé dans le flou bien des questions qu'objectivement on est conduit à se poser. On en dira autant d'un autre problème qui a donné – et donne encore – lieu à d'ardentes discussions : l'apostolicon dont disposait notre auteur était-il en grec ou en latin? Devant l'indécision des preuves qu'on a voulu apporter dans un sens comme dans l'autre, il nous paraît plus raisonnable d'admettre, comme c'était le cas pour les textes scripturaires de l'Église à l'époque, qu'il consultait à la fois un texte grec et une traduction latine du Paul marcionite, le grec bénéficiant de l'avantage de constituer la norme.

V. ARGUMENTATIONS

Pour démontrer que l'Apôtre n'est pas le porte-parole d'un « autre » dieu que celui de l'AT – objectif essentiel de son examen de l'apostolicon – Tertullien recourt à une suite d'argumentations. Contre la « nouveauté » de l'Évangile, mise en avant par Marcion, il rappelle, en un véritable leitmotiv, que les prophètes du Créateur ont eux-mêmes annoncé la disparition de l'ordre ancien et le surgissement d'un ordre nouveau². Il exploite aussi les apparentes inconséquences de son adversaire qui avait maintenu en place des références ou même des citations relatives à l'AT³. Il s'emploie à établir des rapprochements, voire des parallèles entre

^{1. «...} ex abundanti retracto quae abstulit (Marcion), cum ualidius sit illum ex his reuinci, quae seruauit » (4, 2a; cf. IV, 6, 2). Principe rappelé dans la suite (13, 4).

^{1.} Nous avons déjà évoqué ce problème à propos de l'évangile de Marcion: nous nous en tiendrons à la même position pour son apostoli-con, vis-à-vis notamment de l'étude de SCHMID, Marcion und sein Apostolos (qui marque un retour, contre Harnack, à la thèse de Zahn): cf. notre Introduction au livre IV, t. 4, p. 28-29.

^{2.} Cf. 2, 1 (et ad loc., n. 4); 7, 14; 13, 1; 19, 11b.

^{3.} Cf. 3, 8 (citation d'Habacuc); 4, 8 (mention d'Abraham); 5, 5 (citation d'Isaïe); 6, 9b-13 (textes de l'AT); 7, 13 (figures et exemples tirés de l'histoire juive); 10, 16 (citations de prophètes); 14, 10 (textes de l'AT); 16, 3 (une expression d'Isaïe); 16, 7 (un enseignement du Deutéronome).

les enseignements de Paul et ceux des prophètes juifs1. Mais le plus souvent, il tire ses arguments de la conception que Marcion se faisait de ses deux dieux, l'un - le Créateur entièrement ignorant de l'autre, le deus optimus, qui ne juge ni ne punit, qui est resté si longtemps inconnu des hommes jusqu'à sa révélation tardive et qui n'est l'auteur d'aucune création ni d'aucune annonce prophétique2. Il les tire également de la doctrine ascétique de son adversaire, notamment de son interdiction du mariage3. Il combat aussi à plusieurs reprises une interprétation qui consiste à comprendre « monde », dans le texte paulinien, comme désignant le « dieu du monde », c'est-à-dire ce Créateur dont le dieu supérieur aurait affranchi l'homme⁴. Dans le prolongement du livre III, l'argumentation contre le docétisme tient une large place par la récurrence des observations sur le « corps charnel » du Christ et sur la résurrection qui, contrairement à l'interprétation « spirituelle » de Marcion, ne peut être entendue que de celle des corps⁵. Comme précédemment aussi, notre auteur aime à nourrir ses raisonnements de traits tirés des usages de la société civile et d'observations de bon sens6, sans parler de topoi rhétoriques - comme celui qui

1. Cf. 14, 11-13; 17, 16; 18, 5-7; 18, 11; 19, 11b; 20, 7.

2. Créateur ignorant du dieu supérieur : cf. 3, 10; 5, 3-6; 7, 13; 11, 7; 13, 10; 18, 3 et 10. – Homme « étranger » au même dieu : cf. 3, 10; 11, 15. – Dieu otiosus : cf. 4, 3a; 6, 2-3; 7, 8; 11, 1; 12, 7; 17, 2-3; 19, 5a. – Dieu qui ne juge ni ne punit, et ne connaît pas la colère : cf. 4, 12; 5, 6; 7, 1 et passim; 8, 3; 12, 5; 13, 2-3; 14, 14b; 16, 2. – Dieu inconnu, de révélation tardive et tributaire du Créateur : cf. 19, 9.

3. Cf. 12, 6; 15, 3.

4. Cf. 4, 5 et 15b; 5, 7; 7, 1; 11, 5 et passim; 17, 7; 18, 2.

5. Cf. 4, 15b; 5, 9; 14, 1-3; 17, 14-15; 18, 8-9; 19, 6b; 20, 3-5. Le thème de la résurrection charnelle, en liaison avec la Rédemption et le Jugement, est présent tout au long du livre.

6. Cf. 1, 3; 6, 7; 13, 5.

lui est cher sur la priorité de l'antérieur sur le postérieur 1 – ou de remarques inspirées par le langage humain 2 ou la psychologie: à titre d'exemple pour cette dernière, rappelons qu'il combat, à cause de la liberté de parole revendiquée par Paul, la conception marcionite qui prête à celui-ci des dissimulations et des sous-entendus pour en faire le proclamateur de l'« autre » dieu 3. Enfin on retrouve, à la base de certaines de ses discussions, la distinction essentielle à ses yeux entre ce qui est doctrina, portant sur les vérités fondamentales de la foi, et ce qui est disciplina ou conuersatio, et qui concerne le comportement moral ou social en matière de vie religieuse 4.

VI. EXÉGÈSE

En ce domaine, Tertullien reste dans le droit fil des livres précédents: il défend, contre Marcion, une lecture « typologique » de l'Écriture, notamment des textes de l'AT, annonce de tout ce que l'Évangile devait réaliser en – et par – Jésus-Christ. Dès le prologue, l'apostolat de Paul luimême, avec sa particularité d'avoir succédé à une véhémente activité persécutrice, est présenté comme l'accomplissement de « figures » vétérotestamentaires, et plus loin, comme la réalisation de la prophétie d'*Isaïe* (3, 1-3) sur le « sage architecte enlevé à la Judée⁵ ». Dans tout le livre, cette conception « allégorique » de la Loi est constamment rappelée et

1. Cf. 3, 12; 11, 3; 18, 11. Le topos de l'origine, sur lequel commence le Prologue, est du même type.

2. Cf. 5, 7. C'est en s'appuyant sur un usage de la langue courante, notamment des esclaves (*ipse* pour désigner le maître) qu'il répond à une interprétation subtile de Marcion par une interprétation plus subtile encore (20, 6).

3. Cf. 7, 1; 13, 6; 18, 14b.

4. Cf. 12, 6; 20, 1-2.

5. Cf. 1, 5-6a; 6, 10.

exploitée contre un adversaire accusé de faire fi du sens « plénier » de l'Écriture dont Paul le premier (en Ga 4, 22-24) a donné l'exemple : exemple que l'Église, après lui, devait fidèlement suivre 1. Ainsi la Loi est-elle « l'ombre d'un corps qui est le Christ », c'est-à-dire préfiguration d'une vérité totale qui s'est manifestée dans le Christ². L'emprise d'une telle conception sur l'esprit de l'Africain pourra même expliquer qu'il se soit laissé entraîner à une véritable digression³: l'explication « christique » du Ps 109 et du Ps 71, développée pour faire pièce à l'exégèse juive de ces textes, n'a qu'un rapport occasionnel, et très lointain, avec le thème de la résurrection alors en question. Il convient aussi d'observer que, comme précédemment, notre auteur aime incorporer aux citations scripturaires ses interprétations et commentaires exégétiques, ce qui resserre l'exposé, mais non sans nuire à la clarté⁴.

VII. REMPLOIS ET RENVOIS

On n'échappera pas à cette constatation que Tertullien, dans ce dernier livre de sa « somme antimarcionite », répète des arguments déjà utilisés dans la partie théorique ou à propos de l'Évangile: de la chose d'ailleurs il est parfaitement conscient. En plusieurs passages il fait confidence au lecteur de sa lassitude de se voir contraint à d'incessantes répétitions, et ce sentiment se combine avec le désir d'abréger et la hâte de finir ⁵. Dans sa péroraison ⁶, il proclame bien haut que son dernier livre ne comporte pas de « redondances »,

mais on ne sera pas dupe: cette affirmation claironnante masque en réalité une obscure conscience d'en avoir commis plus d'une. Sans doute, en diverses occasions, profitet-il d'un renvoi à un ouvrage précédent pour glisser sur un problème qu'il estime déjà traité et sur lequel il ne veut pas revenir1. Il est à remarquer, en outre, que, plus fréquemment qu'aux livres précédents, le développement se nourrit de reprises à des ouvrages antérieurs : le plus « remployé » étant le De resurrectione mortuorum 2. On pourra voir là les signes d'un certain essoufflement inventif qui se manifeste aussi au niveau des testimonia scripturaires allégués dans les argumentations. En effet, une comparaison avec les quatre livres précédents fait apparaître que, sur un total de cent trente textes de l'AT cités ou référés3, quarante et un seulement - soit un peu plus du tiers - sont le fruit d'une recherche neuve et ne figuraient pas déjà dans les livres I-IV. Le cas d'Isaïe est particulièrement topique: sur les

1. C'est le cas notamment pour le renvoi au De paradiso (12, 7); également pour son renvoi (sans le nommer précisément) au De praescriptionibus haereticorum (8, 3). On trouve aussi un renvoi explicite au De resurrectione (10, 1) et des renvois au livre IV de l'Aduersus Marcionem en 3, 6 (in euangelii retractatu), en 8, 3 (in euangelio) et sous une formulation

imprécise (alibi) en 17, 14.

2. Reprise en 10, 3 de Res. 48, 14; en 10, 9-11a de Res. 49, 1-9; en 10, 11b-12 de Res. 49, 9-13; en 10, 13b-15 des ch. 50 et 51 de Res. (en les condensant); en 12, 1-3 de Res. 41, 1-3. Autres remplois: 3, 1 reprend ce qui a été dit de l'accord de Jérusalem et du conflit d'Antioche aux livres I et IV; 7, 1 reprend le testimonium composite de IV, 33, 6; 7, 6-7 réutilise IV, 34, 1-7 et 11, 8 (sur la position de Marcion à l'égard du mariage); 10, 13a remploie An. 40, 2; 11, 2 reprend un catalogue d'exempla bibliques de IV, 10, 3; 14, 1 reprend Carn. 16, 2-5; 19, 1 résume en une phrase l'argument de prescription contre les hérétiques (cf. Praes. 29-32); 19, 2 reprend I, 19, 2 sur la date de l'hérésie de Marcion.

3. Ces textes se répartissent ainsi: 38 pour le Pentateuque, 8 pour les Livres historiques, 25 pour les Livres poétiques, 59 pour les Livres prophétiques. Dans ce compte nous avons laissé de côté les *Psaumes* 71 et 109 dont plusieurs versets ont fait l'objet d'une exégèse particulière.

^{1.} Cf. 4, 1 et 8; 7, 11; 13, 15.

^{2.} Cf. 19, 9.

^{3.} Cf. 9, 7-13.

^{4.} Un bon exemple, entre plusieurs, est offert par 4, 3b.

^{5.} Cf. 2, 1; 7, 14; 13, 1; 16, 1. La hâte de finir explique, par exemple, le survol des derniers chapitres de 2 Co (12, 6-9).

^{6.} Cf. 21, 2 (iterationem ... redundantiam).

quarante et un versets ou groupes de versets que notre livre cite ou rappelle à titre de preuves, on n'en dénombre que neuf qui interviennent pour la première fois dans l'argumentation antimarcionite de l'auteur.

VIII. POLÉMIQUE

Tous les thèmes et motifs polémiques mis en œuvre précédemment 1 sont repris et renouvelés ici. C'est sur Marcion surtout que Tertullien concentre sa virulence. Si son pays d'origine ne sert que dans des rappels stéréotypés², son ancienne profession d'armateur donne lieu, elle, à des insinuations sournoises sur l'honnêteté dont il a fait preuve jadis dans son trafic des marchandises3. D'une façon générale, c'est essentiellement comme falsificateur et mutilateur des Écritures qu'il est vilipendé, que ce soit pour la suppression d'une syllabe, d'un mot, d'une ou plusieurs expressions, ou même de pages entières qui ont laissé ainsi des « trous béants » dans son apostolicon 4. Interpolateur par malin plaisir d'interpoler, il a modifié exprès le nombre des lettres pauliniennes en écartant de son canon les trois « pastorales 5 ». Le constant rappel de ces suppressions de textes suscite la comparaison, déjà faite au livre IV, avec les latrones ou les voleurs : ainsi Marcion est-il dénoncé comme tel par ce qu'il a laissé subsister en place6; ainsi mériterait-il d'avoir les

1. Cf. notamment t. 4, p. 43-46.

mains coupées ¹. Mais l'impudence de cet apostat ² ne lui a servi à rien, et Tertullien stigmatise avec autant de fougue l'aveuglement que la stupidité ³ de ce manipulateur de textes, dont les efforts ont été totalement vains : la vérité de l'Église ne s'impose pas moins, défiant grâce à sa simplicité et son évidence tous les artifices déployés par le faussaire dans sa présentation comme son interprétation des textes scripturaires ⁴. Telle est l'image définitive que notre controversiste veut imposer de son adversaire. Dans ce dessein, il ne s'est pas fait scrupule, reconnaissons-le, de solliciter une ou deux pièces du dossier afin de forcer et durcir le trait ⁵.

IX. RHÉTORIQUE, STYLE, LANGUE

Nous avons évoqué, dans l'Introduction au livre IV (t. 4, p. 46-49), les multiples procédés par lesquels Tertullien réussit à donner de la vivacité, du mordant, de l'imprévu à sa présentation d'un débat théologique, et nous pourrions ici reprendre exactement cette analyse. Nous nous contenterons d'indiquer quelques exemples particulièrement significatifs. Dans le domaine du langage imagé, l'utilisation de l'Apôtre par Marcion est illustrée par une métaphore empruntée au commerce maritime; les lacunes créées par les ratures de l'hérétique dans son texte biblique deviennent des « foueae » et c'est un « abruptum » que notre auteur doit franchir d'un « saut » pour retomber sur la partie conser-

^{2.} Cf. 1, 2; 14, 14; 17, 14 (où il est vrai que *Pontice* est renouvelé par son rapprochement et son opposition avec *Marrucine*).

^{3.} Cf. 1, 2.

^{4.} Cf. 3, 3; 4, 1-2a; 4, 8; 13, 4; 16, 1; 17, 14; 17, 16; 18, 1; 19, 3.

^{5.} Cf. 1, 9b; 21, 1. C'est le même désir d'interpoler qui explique le changement d'adresse apporté à Éphésiens.

^{6.} Cf. 4, 8. Voleur de mots, Marcion peut être assimilé à un voleur d'habits : cf. 17, 14.

^{1.} Cf. 18, 1. Les mains de Marcion sont qualifiées de «falsariae» en 21, 1.

^{2.} Cf. 1, 4; 11, 11b.

^{3.} Cf. 7, 12; 10, 7; 11, 11b.

^{4.} Cf. 17, 1; 18, 4.

^{5.} Ainsi pour la *uitiatio* du texte, incriminée en 3, 3 (cf. *ad loc.*, p. 95, n. 4) et pour le retranchement de la préposition « en », reprochée en 18, 1 (cf. *ad loc.*, p. 327, n. 4).

vée; le Christ est un rocher sur lequel « bronche » Marcion¹. Les exclamations sont nombreuses et souvent empreintes d'ironie, comme celle qui présente, contre la théorie adverse, un Créateur « prescient », ou celle qui interpelle l'« éponge » de Marcion - symbole de son action dévastatrice sur les Écritures 2. Il arrive à Tertullien de mettre en scène son adversaire marcionite; plus fréquemment, c'est à lui-même qu'il donne un rôle : ainsi celui de nouveau disciple du Maître3. Il adopte un ton personnel pour faire part de ses réactions devant ce qu'il dénonce comme des inconséquences et des absurdités 4. Plusieurs fois intervient le procédé du dialogue avec l'hérétique, et les défis qui lui sont lancés ponctuent l'exposé⁵. Et la phrase finale du livre s'adresse au lecteur, qualifié pour la circonstance d'inspector à cause du rôle de critique et d'arbitre dont il est chargé⁶. Comme précédemment aussi (cf. t. 4, p. 47-48), notre auteur vise à piquer l'attention par une anticipation du commentaire sur le verset biblique à commenter7. Les mouvements oratoires ne font pas défaut non plus, comme celui de la belle envolée sur les institutions de l'ancienne Alliance qui se signale par ses parallélismes et ses anaphores 8. Le vocabulaire s'émaille, ici aussi, de néologismes et même d'hapax ; il en est un dont la hardiesse paraît avoir dérouté les éditeurs et commentateurs, c'est l'emploi de excondere, ignoré des lexiques9. Même singularité pour la réminiscence de Catulle que suscite l'assimilation de Marcion, voleur de mots, à un voleur d'habits plaisamment décrié par

le poète¹. Mais – revers de la médaille – ce style nerveux, souvent elliptique et d'une excessive concision, a ses défaillances: quelques passages présentent des obscurités inhérentes soit à une expression trop ramassée, trop embrouillée, soit à la complication trop subtile du raisonnement. D'autres difficultés du même genre tiennent peutêtre à des insuffisances de la tradition manuscrite².

* *

Sur l'édition et la traduction, qui sont le fruit d'une étroite collaboration entre Claudio Moreschini et nous-même, nous renvoyons à ce qui a été dit dans l'Introduction au livre IV (t. 4, p. 49-52). Dans un certain nombre de cas, les notes apportent les éclaircissements et justifications appropriés concernant le texte adopté³. Précisons seulement que les références à Moreschini dans les notes (Mor. dans l'Apparat critique) renvoient à son édition de 1971 et non à la présente. Les quelques occasions, où Claudio Moreschini adopte une leçon ou une correction proposée par nous, sont signalées dans l'Apparat par la mention Braun.

** * **

Note sur l'apparat scripturaire : en plus des chiffres de la numérotation habituelle, les références scripturaires comportent, le cas échéant, des lettres minuscules qui différencient des passages différents d'un même verset.

^{1.} Cf. 1, 2; 13, 4; 14, 6; 7, 12.

^{2.} Cf. 7, 13; 4, 2.

^{3.} Cf. 9, 1; 1, 1-4.

^{4.} Cf. 12, 7b-8; 15, 4; 18, 1.

^{5.} Cf. 1, 3; 1, 7; 4, 7; 6, 4; 12, 9.

^{6.} Cf. 21, 2.

^{7.} Cf. 18, 1.

^{8.} Cf. 5, 10.

^{9.} Cf. 18, 5; cf. ad loc., p. 333-334, n. 8.

^{1.} Cf. 17, 14; cf. ad loc., p. 322-323, n. 4.

^{2.} Cf. 6, 5b-9a (discussion embrouillée sur « puissances de ce monde »); 9, 1 (où T. fait sien le Christ non encore venu des juifs); 13, 3; 15, 2.

^{3.} L'apparat critique comporte alors la mention uide adnot., qui renvoie à la note correspondante.

SOMMAIRE DU LIVRE V

(Les références précédées de § renvoient toujours aux paragraphes du texte de Tertullien.)

CHAPITRE 1: Prologue

(L'apostolat de Paul tient sa légitimité du Créateur)

1) Nécessité de questionner Marcion sur l'origine de l'apostolat de Paul (§ 1-2):

Tout, sauf Dieu, ayant une origine, le nouveau marcionite (l'auteur en assume le rôle) devra nécessairement interroger sur l'origine de cet apostolat: il n'est pas mentionné par l'Évangile et, étant postérieur, il suscite des questions quant aux garanties qui ont permis à Marcion de l'accueillir.

2) Réponse insuffisante de Marcion (§ 3-4):

- a) Son rappel de la profession d'apôtre par Paul (Ga 1, 1) n'est pas satisfaisante au regard des règles de la société civile (nécessité d'un témoignage extérieur) et de l'affirmation évangélique (Lc 21, 8) sur la venue future de faux Christs et, par conséquent, de faux apôtres (§ 3).
- b) Impudence de Marcion qui n'a pas les moyens de prouver ce qu'il prétend: Paul comme le Christ ne tire ses preuves que des textes du Créateur (§ 4).

36

- 3) Paul, persécuteur devenu apôtre, dans la foi de l'Église (§ 5-7):
- a) Il est annoncé tel « en mystère » par l'Ancien Testament : paroles de Jacob sur Benjamin (Gn 49, 27) et changement d'attitude de Saül envers David (1 S 18-24) : § 5-6a.
- b) Les Actes des apôtres (cf. 9, 1-9) montrent en clair que Paul a d'abord persécuté les chrétiens. Ce rappel n'est pas blasphématoire, mais vise à convaincre de l'appartenance de Paul au Créateur. La foi de Marcion ne peut être prouvée que par les textes de ce dieu qu'elle rejette (§ 6b-7).

4) Conclusion et transition (§ 8-9):

- a) Reprise pour l'Apôtre de la « prescription » utilisée pour le Christ (cf. IV, 6, 4). Rien dans l'enseignement et l'attitude de Paul ne devra être conforme à ceux du Créateur; ayant détourné du judaïsme, il faudra qu'il révèle plus fortement la divinité vers laquelle il détourne, que le Christ l'eût fait ou ne l'eût pas fait avant lui (§ 8-9a).
- b) Paul, comme le Christ, n'est pas le représentant d'un « autre » dieu. La mutilation du contenu et du nombre de ses Lettres se préjuge de celle qui a affecté l'Évangile (§ 9b).

Ce prologue joue le rôle de praestructio (cf. 1, 8: « praestruximus »; cf. infra, n. 28) et aboutit à poser la praescriptio préalable à l'examen de l'apostolicon. T. souligne l'hiatus créé par Marcion entre son évangile (qui ne fait pas mention de Paul) et son apôtre à titre exclusif, lui-même: cette inconséquence vient, selon lui, de son rejet des textes fondateurs de la foi chrétienne, l'Ancien Testament – dont des passages annoncent Paul et son changement d'attitude – et les Actes des apôtres qui sont explicites à ce sujet. D'autre part T. met l'accent sur l'étroite solidarité entre le livre IV et le livre V de son ouvrage, entre le Christ et l'Apôtre: l'un et l'autre n'ont pas révélé un « autre » dieu; ils ne peuvent être prouvés que par les instrumenta du Créateur; la même praescriptio vaut pour l'examen des Lettres pauliniennes comme pour celui de l'Évangile; la

mutilation des unes chez Marcion se préjuge de celle de l'autre. Toute une série de procédés rhétoriques et d'enjolivements (apostrophes, dialogues avec l'adversaire, interrogations et impératifs, traits ironiques, fiction de la persona discipuli assumée par l'auteur) donnent de la vivacité et de l'éclat à ce prologue.

CHAPITRE 2 (Lettre aux Galates, début)

1) Considérations générales (§ 1-4a):

- a) L'Apôtre, confirmant l'ordre des « choses nouvelles » promis par le Créateur et qui commence avec Jean-Baptiste selon le Christ, n'est pas le tenant d'un « autre » dieu (§ 1).
- b) Le rejet de la Loi et l'édification de l'Évangile qui sont l'objet de la lettre ne se conçoivent qu'à l'intérieur de la croyance au Créateur. S'agissant d'une divinité nouvelle, les destinataires de Paul auraient eu, d'eux-mêmes, conscience qu'il fallait renoncer à la Loi d'un dieu qu'ils auraient abandonné pour un « autre » (§ 2-3).
- c) Le rejet de la Loi provient de la volonté même du Créateur (§ 4a).

2) Examen point par point

a) Ga 1, 6-7 (§ 4b-5a)

Dans l'éclairage des explications précédentes, le « passage à un autre évangile » se comprend de la pratique et de la discipline, non de la religion et de la divinité : et « Il n'y a pas d'autre évangile » confirme comme étant du Créateur cet Évangile qui a été promis par des prophéties d'Isaïe. L'interprétation marcionite contraindrait à admettre deux évangiles de deux dieux, ce qui serait contraire à l'affirmation de Paul.

b) Ga 1, 8 (§ 5b-6)

Réfutation de l'exégèse adverse qui rapporte « ange descendu du ciel » au Créateur.

c) Ga 1, 11-24 (§ 7)

L'histoire de la conversion de Paul, comme le sujet même de la lettre, s'accorde avec les Actes des apôtres, rejetés par les marcionites parce que proclamant le Créateur: il est invraisemblable que Paul soit d'accord avec eux sur un point (rejet de la Loi) et en désaccord sur un autre (croyance au Créateur).

CHAPITRE 3 (Lettre aux Galates, suite)

1) Ga 2, 1-2 (§ 1)

Le voyage de Paul à Jérusalem le montre soucieux de recevoir confirmation et approbation sur la règle de son évangile de la part des autres apôtres, qui ne sont donc pas ces « proches du judaïsme » que prétend Marcion.

2) Ga 2, 3-5 (§ 2-6a)

- a) Les « faux frères intrus » ne sont pas des interpolateurs de l'Écriture visant à forger un Christ du Créateur, mais des défenseurs du maintien de la Loi à l'intérieur du christianisme (§ 2).
- b) Restitution du sens exact du verset 5 (soumission de circonstance aux faux frères): cette attitude est celle d'une foi encore novice chez Paul et en suspens sur les observances de la Loi; elle correspond à des actes de l'Apôtre, comme la circoncision de Timothée, et à sa profession de se faire tout à tous (§ 3-5).
- c) Les concessions de circonstance, que Paul a faites à la Loi, montrent bien qu'il a toujours proclamé le Dieu et le Christ du Créateur (§ 6a).

3) Ga 2, 9-14 (§ 6b-7)

- a) L'accord de Jérusalem entre Paul et les autres apôtres se réfère à la Loi.
- b) Dans le conflit d'Antioche, les reproches de Paul à Pierre ne visent que le comportement variable de ce dernier, non sa croyance au Créateur.

4) Ga 2, 16.18; 3, 11 (§ 8)

L'opposition entre la Loi et la foi à propos de la justification de l'homme n'implique pas une opposition de divinités. La « destruction de la Loi » accomplit Ps 1, 3 et la justification par la foi se réfère à une parole du prophète Habacuc.

5) Ga 3, 9-10.11-13.14b.26 (§ 9-12)

- a) La malédiction de la Loi et la bénédiction de la foi renvoient à la proposition de choix qui est faite à l'homme par le Créateur en Dt 11, 26. Ce texte explique aussi que le Christ ait été fait malédiction pour sauver l'homme.
- b) La bénédiction par la foi et l'expression « fils de la foi » rendent patente la suppression par Marcion des versets 6-9 où prenait place une référence explicite à Abraham « père de la foi ». Impossible d'admettre pour le dieu des hérétiques un ensemble d'idées et d'expressions qui n'a son modèle que chez le Créateur.

CHAPITRE 4 (Lettre aux Galates, suite et fin)

1) Ga 4, 3 (§ 1-2a)

Marcion a fait précéder ce verset d'une expression tirée de Ga 3, 15a (« Je parle selon l'homme ») qui est inappropriée devant l'énoncé d'une vérité religieuse sur l'état infantile des païens avant leur passage au Christ. Cette expression convient parfaitement à sa place originelle, devant Ga 3, 15b-16 (comparaison entre un testament humain et le « testament » divin des promesses à Abraham) que Marcion a supprimé. Inutilité de prolonger la confrontation sur un retranchement qui tourne à sa honte.

2) Ga 4, 4 (§ 2b-3a)

L'accomplissement du temps et l'attente de cet accomplissement relèvent du seul Créateur qui a constitué le temps avec l'univers et annoncé pour les derniers jours la venue de son Fils (§ 2b) – mais ne conviennent pas à un dieu « oisif » (§ 3a).

3) Ga 4, 5-6 (§ 3b-4)

Le « rachat des hommes dépendants de la Loi » concorde avec les textes de l'AT annonçant le renouvellement de l'Alliance et une libération par l'Évangile. L'« adoption comme fils » concerne les païens à qui a été promise la « lumière » du Christ. L'« envoi de l'Esprit criant Père » correspond au texte précédemment cité de Joël.

4) Ga 4, 8-10 (§ 5-7)

- a) Contre l'interprétation adverse qui déduit, de la mise en garde contre les « éléments du monde », une condamnation du Créateur, est défendue une exégèse donnant à « éléments » le sens de « rudiments » et l'appliquant à la Loi : exégèse corroborée par le v. 10 qui blâme les Galates d'être revenus aux pratiques juives (§ 5). Rappel des textes de l'AT sur le rejet de ces pratiques (§ 6).
- b) Ce revirement provoque l'ironie de l'adversaire, mais convient au Créateur plus qu'à l'« autre » dieu qui n'aurait été qu'un simple exécutant. Renvoi de la discussion là-dessus et retour au débat sur l'Apôtre (§ 7).

5) Ga 4, 22-24.26.31; 5, 1 (§ 8-9)

- a) Les deux fils d'Abraham dont Marcion a conservé la mention symbolisent les deux dispositions: l'une qui fait naître à la servitude de la Loi dans le judaïsme, l'autre à la liberté de l'Évangile dans le christianisme. Ces deux dispositions appartiennent à un seul dieu, celui qui a dessiné ces figures symboliques dans la Genèse (§ 8).
- b) Le dieu qui affranchit l'homme par le Christ est aussi celui qui en était le maître, et il ne l'affranchit pas pour le soumettre à nouveau à la servitude de la Loi dont le psaume (2, 2-3) a annoncé le rejet après la Passion (§ 9).

6) Ga 5, 2.6 (§ 10-11)

L'abandon de la circoncision – marque de la servitude sous la Loi – est la suite logique de cet affranchissement. Il a été

annoncé dans l'AT. L'Apôtre ne combat pas cette pratique juive parce qu'il viendrait d'un « autre » dieu : en préférant à circoncision comme à incirconcision la foi qui s'accomplit par l'amour, il se conforme à l'enseignement du Créateur sur cet amour pour Dieu comme pour le prochain.

7) Ga 5, 10b.14; 6, 2 (§ 12-13)

- a) La mention par l'Apôtre de la condamnation du fauteur de trouble ne peut concerner que le Créateur (§ 12a).
- b) Paul confirme le précepte d'amour du prochain et maintient ainsi la Loi en l'abrégeant (§ 12b-13a).
- c) Sa recommandation aux Galates sur le port de leurs fardeaux en s'aidant mutuellement montre que la « loi du Christ » est la loi du Créateur, donc que le Christ vient bien de celui-ci (§ 13b).

8) Ga 6, 7-10.14.17 (§ 14-15)

- a) Les expressions de l'Apôtre ne conviennent pas au dieu de Marcion qui n'est pas celui de la justice répressive ni de la rétribution; elles confirment l'enseignement de l'*Ecclésiastique* (§ 14-15a).
- b) Paul évoque sa renonciation à la vie du monde, non pas au dieu du monde, et il professe que le Christ a porté en lui une chair véritable, et non illusoire (§ 15b).

CHAPITRE 5 (Première lettre aux Corinthiens, début)

1) 1 Co 1, 3 (§ 1-4)

La formule de salutation dans l'en-tête, comme celle de la lettre précédente (Ga 1, 3) et celles de toutes les autres lettres de Paul, mentionne « grâce et paix » selon un usage judaïque ancien et toujours vivant, et en accord avec la prophétie d'Is 52, 7 pour revendiquer son apostolat comme venant du Créateur (§ 1). Elle mentionne aussi « Dieu le Père et le Seigneur Jésus », noms qui ne peuvent convenir qu'au créateur de l'homme et de l'univers (§ 2-3a). La formule suppose aussi

une offense subie, ce qui est le cas du Créateur, mais ne peut être celui du dieu de Marcion (§ 3b-4).

2) 1 Co 1, 18-31 (§ 5-10)

- a) La parole sur la croix du Christ, salut pour les uns et perte pour les autres (v. 18), justifiée au v. 19 par une citation d'Isaïe (29, 14), montre bien que croix et Christ concernent le Créateur (§ 5). Ignorant du dieu suprême et de ses dispositions, il n'aurait pas pu prédire le Christ d'un « autre », et à lui seul revient le droit de punir l'offense des hommes à son égard (§ 6).
- b) Confirmation par les v. 20b-21 (Dieu frappant d'ineptie la sagesse du monde parce qu'elle ne l'a pas compris): il ne faut pas entendre « monde » au sens de « seigneur du monde » comme fait la subtilité des hérétiques, mais au sens de « hommes, habitants du monde ». Sont désignés par là, dans le v. 22, les juifs et les grecs, tous coupables envers le Créateur. Le dieu qui a choisi la folie de la croix n'est pas un dieu nouveau, mais celui de l'AT « jaloux et justicier », et c'est lui que concerne l'enseignement de Paul (§ 7-8).
- c) Le v. 23 (le Christ « scandale pour les juifs ») confirme des textes de l'AT; le v. 25 justifie la conception d'un Christ né dans une chair humaine. Les v. 27-28 Dieu choisissant la folie et faiblesse du monde s'appliquent à toutes les dispositions divines, notamment à celles de l'ancienne Alliance (sacrifices sanglants, purifications, circoncision, talion, interdits alimentaires). Le v. 27 montre aussi un dieu « jaloux » et les v. 29 et 31 reprennent un texte du Créateur (§ 9-10).

CHAPITRE 6 (Première lettre aux Corinthiens, suite)

1) 1 Co 2, 6-7 (§ 1-5a)

En cohérence totale avec ce qui précède, Paul parle de la sagesse cachée de Dieu: ce qui convient, non à un dieu n'ayant rien créé où il pût cacher quelque chose, mais au Créateur dont les mystères voilés d'ombres se sont déroulés dans l'histoire d'Israël (§ 1-2). Il parle d'une sagesse prédéterminée avant les

siècles pour la gloire des fidèles: ce qui ne peut convenir qu'à l'auteur du monde, donc des siècles (§ 3). Le dieu de Marcion n'a pas de monde, ni de siècles, à montrer; lui qui s'est révélé si tardivement, il n'avait aucune raison d'intervenir avant les siècles du Créateur en faveur de la gloire des fidèles (§ 4-5a).

2) 1 Co 2, 8 (§ 5b-9a)

Sur ce verset, l'hérétique construit sa thèse d'une crucifixion du Christ de l'« autre » dieu par l'action des « Puissances du Créateur » agissant dans l'ignorance (§ 5b). Mais l'ignorance de la gloire des fidèles était toute naturelle chez les anges déchus et le diable qui sont les « Puissances du Créateur » (§ 6). En fait on ne saurait attribuer cette ignorance aux « Puissances du Créateur » : des passages évangéliques et des exégèses de Marcion s'y opposent (§ 7). Marcion lui-même n'admet pas que « princes de ce monde » soit à comprendre des « Puissances du Créateur » (§ 8a). La seule explication plausible est que l'Apôtre parle ici des puissances séculières qui ont été à l'œuvre dans le procès et la passion de Jésus (§ 8b). Conclusion (§ 9a).

3) 1 Co 2, 16; 3, 10-14.16-21a (§ 9b-13)

Le rapprochement avec des textes d'*Isaïe* que Paul cite ou utilise en ces passages montre bien qu'il n'a en vue que le Créateur. Sa transformation de persécuteur en apôtre est annoncée expressément par Is 3, 1-3. La pierre de prix jetée dans les fondements de Sion (cf. Is 28, 16) et sur laquelle s'édifie une construction destinée à l'épreuve du feu ne peut concerner que le Christ du Créateur. De même les versets sur l'homme « temple de Dieu » et l'invite à être fou pour être sage et à ne pas glorifier l'homme sont conformes à l'enseignement du Créateur dont Paul cite des passages.

CHAPITRE 7 (Première lettre aux Corinthiens, suite)

Ce développement traite des chapitres 4 à 10 de la lettre, en un survol qui ne retient que les points permettant à T. de pour-

suivre sa polémique contre la doctrine de Marcion et sa propre démonstration de l'appartenance de Paul à l'ordre du Créateur.

1) 1 Co 4, 5.9b.15 (§ 1)

L'« illumination » et la « louange » viendront du Créateur qui a promis le Christ « lumière » et qui est juge (§ 1a). – Contre l'interprétation marcionite (monde = dieu du monde) à propos des apôtres donnés en spectacle au monde, prévaut le contexte (mention des anges et des hommes), ainsi que la liberté de parole de Paul, animé par l'Esprit Saint et écrivant à « ses fils dans l'Évangile » (§ 1b).

2) 1 Co 5, 1-2.5.13 (§ 2)

En condamnant l'homme uni à la femme de son père, l'Apôtre relève du Créateur: il porte un jugement et se conforme à une disposition de la Loi.

3) 1 Co 5, 7-8; 6, 13-20 (§ 3-5)

- a) Par les figures des « azymes » et de la « pâque », prises aux fêtes juives, Paul affirme notre appartenance et celle du Christ au Créateur (§ 3).
- b) Par l'interdiction de la débauche, il affirme la résurrection de nos corps, désormais membres du Christ qui les a achetés au prix de son humanité; et il manifeste du même coup la réalité corporelle du Sauveur (§ 4-5).

4) 1 Co 7, 1-2.7-11.29.39 (§ 6-8)

a) Nouvel affrontement sur le mariage (cf. I, 29, 1-8; IV, 11, 8; 34, 1-8): Marcion l'interdit aux fidèles et n'admet au baptême que des célibataires ou des gens mariés qui se sont séparés, plus proche en cela de Moïse que du Christ qui interdit le divorce. Paul, tout en proclamant l'éminente valeur de la continence, est comme le Christ un défenseur de l'union conjugale (§ 6-7).

b) Le « raccourcissement du temps », qui est la raison de la continence, ne cadre pas avec le dieu de Marcion, étranger au temps comme au monde, et qui serait bien « petit » s'il pouvait être resserré par le temps du Créateur (§ 8a). – L'ordre de se marier « seulement dans le Seigneur » est conforme à une disposition de la Loi qui interdit les unions avec des personnes de races étrangères (§ 8b).

5) 1 Co 8, 4-6 + 3, 21-22 (§ 9)

Les « prétendus dieux » n'ont aucune existence réelle comme les « idoles », et on ne saurait ranger parmi eux le Créateur, dont Marcion affirme la divinité. Pour nous n'existe qu'« un seul Dieu Père », origine et maître de toutes choses : le Créateur. C'est de lui aussi que vient le Christ.

6) 1 Co 9, 3-18 (§ 10-11)

- a) v. 9-10: En alléguant Dt 25, 4 à propos du droit à être rétribué dans son travail, l'Apôtre prouve l'autorité divine de la Loi. Par l'interprétation allégorique qu'il en donne, il confirme la position de l'Église sur ce type d'exégèse et il montre que les évangélisateurs ne relèvent pas d'un « autre » dieu (§ 10-11a).
- b) v. 15-18: S'il s'exclut personnellement de ce droit, ce n'est pas pour condamner la Loi, mais pour sa gloire qui lui enjoint la prédication gratuite de l'Évangile (§ 10b).

7) 1 Co 10, 4; 6-11 (§ 12-13)

- a) v. 4: L'emploi par l'Apôtre de la figure du « rocher » pour le Christ montre qu'à ses yeux, celui-ci a bien ses origines dans le peuple juif et qu'il vient donc du Créateur (§ 12a).
- b) v. 6-11: Encadré de déclarations très claires, l'exposé sur les châtiments exemplaires infligés par le Créateur aux fautes des juifs n'aurait aucun sens raisonnable s'il émanait d'un porte-parole de l'« autre » dieu qui ne punit pas (§ 12b-13).

8) 1 Co 10, 25 (§ 14)

La permission de manger de tout ne signifie pas condamnation du Créateur qui a promis lui-même le renouvellement de ses institutions et peut seul autoriser ce qu'il a créé et interdit.

CHAPITRE 8 (Première lettre aux Corinthiens, suite)

Ce chapitre regroupe des observations sur quelques points tirés des chapitres 11 à 14 de la lettre : le cœur du développement étant constitué par la discussion sur le problème des charismes.

1) 1 Co 11, 3.7-10 (§ 1-2)

Concernant l'homme et la femme, les indications et commandements de l'Apôtre ne s'expliquent qu'en fonction de la Genèse (homme créé à l'image de Dieu; femme tirée de l'homme et pour l'homme; rôle de la femme dans la chute des anges) et excluent la possibilité d'un rapport au dieu de Marcion.

2) 1 Co 12, 1 s. (§ 3-7)

- a) Prétérition de trois points rencontrés dans la suite de 1 Co 11 (hérésie; eucharistie; jugement) qui ont été développés ailleurs (§ 3).
- b) Principe prescriptif: les dons de l'Esprit doivent relever du Créateur qui les a promis pour son Christ. Prophétie d'Isaïe sur l'Esprit septuple et la fleur de Jessé: elle ne concerne pas un Christ à venir comme le veulent les juifs, mais le Christ Verbe et Esprit qui, dans son incarnation, a mis fin aux grâces spirituelles d'Israël (§ 4).
- c) Le Créateur a promis aussi la survenue des charismes, par l'œuvre du Christ reçu au ciel, chez les chrétiens « fils des apôtres » (§ 5).
- d) La prophétie de *Joël* sur l'effusion de l'Esprit, par la mention des « derniers temps », concerne bien le Christ du Créateur (§ 5-7).

3) 1 Co 12, 8-10.12-31; 14, 21.34-35 (§ 8-11)

- a) Correspondance exacte entre la description des divers charismes chez Paul et l'Esprit septuple d'Isaïe (§ 8-9a).
- b) Par sa comparaison avec les membres du corps humain, l'Apôtre montre qu'il reconnaît un seul et même maître pour le corps et l'esprit; par la prépondérance qu'il accorde à l'amour sur les charismes, il suit le principal commandement de la Loi (§ 9b).
- c) En deux prescriptions (les langues, l'attitude des femmes), il rappelle et confirme la Loi (§ 10-11).

4) Conclusion: § 12 - ch. 9, § 1

- a) Le débat se règle par le fait même qu'il n'existe pas de charismes chez Marcion. Profession de T. qui, du fait qu'existent chez lui des charismes en accord avec le Créateur, revendique pour son dieu le Christ, l'Esprit et l'Apôtre (§ 12).
- b) Déconfiture du marcionite : son Christ est inexistant (ch. 9, § 1).

CHAPITRE 9 (Première lettre aux Corinthiens, suite)

Ce chapitre évoque d'abord la résurrection des morts dont l'Apôtre traite dans le chapitre 15 de sa lettre. Puis, à propos de la citation vétérotestamentaire qui se trouve en 1 Co 15, 25, il ouvre une sorte de longue parenthèse où T., s'inspirant de Justin, discute de l'interprétation des *Psaumes* 109 et 71 et oppose l'exégèse juive à l'exégèse chrétienne de ces textes.

- 1) La résurrection des morts concerne le corps seul (§ 1-5)
- a) 1 Co 15, 12: La résurrection que défend l'Apôtre est celle du corps: la survie de l'âme immortelle est admise généralement par les sages et le vulgaire (§ 1-3a).
- b) La propriété des termes « morts » et « résurrection » justifie cette interprétation et la parole divine (Gn 3, 19) la confirme aussi (§ 3b-4).

SOMMAIRE V, 9-10

c) 1 Co 15, 21-22: c'est dans sa substance corporelle que l'homme, en Adam, a obtenu la mort et que, dans le Christ, il obtient la vie (§ 5).

2) 1 Co 15, 25 et Psaume 109 (§ 6-9)

La lettre de Paul reprend les versets 1-2 du *Psaume* 109 que les juifs appliquent à Ezéchias. Mais le v. 3 (sur la naissance « du sein ») ne peut concerner un homme : selon les chrétiens, c'est la naissance nocturne du Christ Verbe qui y est prophétisée. De même le v. 4 (référence à Melchisédech) ne peut concerner que le Christ, prêtre de Dieu qui bénira la circoncision quand elle l'aura reconnu à son retour.

3) Confirmation par le Psaume 71 (§ 10-13)

- a) Le v. 1 (« règne » du Christ et « justice » du peuple chrétien) et le v. 6 (qui s'explique par le mystère de l'Incarnation) ne sauraient convenir à Salomon bénéficiaire du psaume selon les juifs (§ 10).
- b) D'autres versets, qui sont à interpréter littéralement, décrivent l'étendue d'une domination universelle qui ne saurait être celle de Salomon, roi d'un seul petit pays (§ 11).
- c) Les versets 18-19 nomment en clair le dieu d'Israël dont Salomon s'est écarté pour devenir idolâtre. Au milieu du psaume, le v. 9 est en rapport direct avec 1 Co 15, 25 et confirme ainsi que gloire du règne et soumission des ennemis doivent revenir au Christ du Créateur (§ 12-13).

CHAPITRE 10 (Première lettre aux Corinthiens, fin)

Ce chapitre, dont le thème essentiel est la résurrection d'après 1 Co 15, 29-57, présente beaucoup de points de contact avec Res. 48, 14 – 53, 19. Il comporte d'ailleurs une référence explicite à cet ouvrage.

1) 1 Co 15, 29 (§ 1-2a)

Après rappel du *De resurrectione*, le baptême « pro mortuis », que l'Apôtre n'a ni instauré ni confirmé, sert d'argument en faveur d'une résurrection corporelle.

2) 1 Co 15, 35.37-41 (§ 2b-4)

La seconde investigation de Paul (sur la qualitas du corps ressuscité), quoique ne concernant pas Marcion, négateur de la résurrection corporelle en totalité, confirme cependant cette dernière qui est supposée par la question même. Les exemples proposés ensuite (du grain de blé aux étoiles) annoncent aussi une telle résurrection et la promettent comme venant du Créateur.

3) 1 Co 15, 42-44.46 (§ 5-6)

Comme pour le grain de blé, la résurrection s'accomplit après la dissolution, et les deux processus concernent le corps, sans quoi l'opposition n'aurait pas de consistance. Le « corps animal », qui ressuscitera comme spirituel, ne doit pas être entendu de l'âme, mais de la chair qui mérite ce nom en naissant avec l'âme et en vivant par elle.

4) 1 Co 15, 45 (§ 7-8)

Marcion a falsifié ce verset en substituant « dernier Seigneur » à « dernier Adam » pour récuser l'appartenance du Christ au Créateur. Mais son faux est patent : car l'ordre chronologique implique la parité et la communauté de nom ou de substance ou d'auteur.

5) 1 Co 15, 47-49 (§ 9-11a)

- a) Même falsification du v. 47 (dominus au lieu de homo) et même réfutation (l'antithèse « premier » / « second » implique aussi la parité). Admettant le titre de « Fils de l'homme » dans l'évangile, Marcion doit admettre le Christ comme homme, donc comme Adam (§ 9).
- b) Le v. 48 doit s'entendre des hommes qui, selon leur modèle Adam ou le Christ sont terrestres ou célestes par leur espérance. D'où l'exhortation du v. 49 à dépouiller le vieil homme pour porter l'image du Christ (§ 10-11a).

6) 1 Co 15, 50 (§ 11b-13a)

Exclue du royaume de Dieu par l'Apôtre, la chair désigne ici non la substance, mais les œuvres de celle-ci : ce qui est démontré par d'autres passages de Paul et justifié par la culpabilité de l'âme seule dans les mauvaises actions, le corps étant un simple instrument qu'il serait injuste de punir.

7) 1 Co 15, 52-53 (§ 13b-15)

L'accès au royaume est postérieur à la résurrection qui doit transformer la chair : en lui faisant revêtir l'incorruptibilité, elle en fait une réalité différente, ce qui justifie l'exclusion du royaume prononcée contre « la chair et le sang ».

8) 1 Co 15, 54-55.57 (§ 16)

Par la résurrection s'accomplit la victoire sur la mort annoncée par le prophète. La reprise de cette parole par l'Apôtre montre en lui un agent du Créateur, et c'est à ce dieu aussi que s'adresse son action de grâces finale.

CHAPITRE 11 (Deuxième lettre aux Corinthiens, début)

1) 2 Co 1, 3 (§ 1-3)

- a) La bénédiction ne peut convenir qu'au Créateur qui a béni l'univers et est béni par lui; il en est de même de l'expression « Père des miséricordes », étant donné ses nombreuses paroles et actions dans ce sens (§ 1-2).
- b) Ce titre ne saurait être attribué au dieu de Marcion parce qu'il aurait entrepris de libérer l'homme. L'existence doit précéder la qualification, surtout quand celle-ci appartient déjà à un autre (§ 3).

2) 1 Co 3, 6 (§ 4)

Les expressions du verset conviennent au seul Créateur: « Alliance nouvelle », parce qu'il l'a promise; Esprit vivifiant opposé à la lettre, à cause de l'effusion annoncée de celui-ci et

de la déclaration de Dt 32, 39 qui indique comme inséparables justice et bonté.

3) 1 Co 3, 7.11.14-18 (§ 5-8)

Le rappel du voile dont Moïse se couvrait le visage (cf. Ex 34, 33), s'il établit la supériorité de la nouvelle Alliance sur l'ancienne, s'accorde mieux avec la croyance de l'Église qu'avec celle de Marcion. Car ce voile préfigure celui que les juifs, encore aujourd'hui, ont sur le cœur, voile qui les empêche de comprendre que Moïse a prophétisé le Christ et de reconnaître celui-ci. Paul n'aurait pas reproché aux juifs d'avoir le cœur voilé si le Christ promis par Moïse n'était pas encore venu, et le Créateur n'aurait pas pu voiler les mystères, qu'il ignore, d'un dieu supérieur qu'il ignore aussi. Tout le développement de Paul est à comprendre comme attestant que l'histoire de Moïse est la figure du Christ ignoré des juifs et connu des chrétiens.

4) 2 Co 4, 4 (§ 9-10a)

Marcion rattache « de ce monde-ci » à « dieu » pour comprendre qu'il s'agit du Créateur opposé au dieu de l'« autre monde ». Mais il faut prendre « de ce monde-ci » comme complément de « infidèles », l'expression désignant les juifs qui n'ont pas reconnu le Christ. Isaïe les avait menacés dans ce sens, et non de leur cacher l'évangile du dieu inconnu.

5) 2 Co 4, 4-6 (§ 10b-13)

Avec le rattachement de « de ce monde-ci » à « dieu », il est clair que l'expression désigne le diable, maître du monde par l'idolâtrie. La fin du passage montre que le Créateur, auteur du « Fiat lux », est aussi celui de l'illumination du cœur des croyants par le Christ qui le manifeste au monde. Confirmation par Ep 2, 12.

6) 2 Co 4, 7-10.16.18 (§ 14-16)

a) Le trésor confié aux « vases d'argile » n'est pas celui d'un autre dieu que le Créateur dont ils sont l'œuvre ; de même pour

SOMMAIRE V, 11-13

la gloire et la puissance sublime de Dieu évoquées par Paul. Injuste serait Dieu de ne pas ressusciter la chair dans laquelle les fidèles souffrent des tribulations pour lui (§ 14-15a).

b) En précisant le but de ces souffrances (à savoir que la vie du Christ soit manifestée en nous), Paul a en vue la vie future et la résurrection de la chair (§ 15b-16).

CHAPITRE 12 (Deuxième lettre aux Corinthiens, suite et fin)

1) 2 Co 5, 1-10 (§ 1-5)

- a) v. 1-4: Parlant de « maison éternelle », Paul n'a pas en vue d'annoncer la destruction totale du corps. Au contraire, pour dissiper la crainte de la mort, il montre que l'homme ne se dépouillera de son corps que pour le reprendre, afin de revêtir, par dessus, l'immortalité. Ce dernier processus sera le même pour ceux qui seront trouvés encore en vie à la Parousie: la question avait été déjà abordée en 1 Co 15, 52-53 (§ 1-3).
- b) v. 5-6.8.10: La fin du passage vise au même but (rassurer et permettre d'accueillir volontiers la mort) et montre même que les corps seront présents au tribunal du Christ Juge pour la rétribution finale (§ 4-5).

2) Survol de la fin de la lettre en un choix de passages infirmant les théories de Marcion (§ 6-9)

- a) Sont retenus un verset du chapitre 5 (v. 17), un du chapitre 7 (v. 1), trois du chapitre 11 (v. 2.13.14) pour montrer qu'ils ne cadrent pas avec l'enseignement de Marcion: rupture avec l'AT et ses prophéties; condamnation du mariage; adultération du message par des apôtres judaïsants; Satan compris du Créateur (§ 6-7a).
- b) Sont retenus quatre versets du chapitre 12 (v. 2.7-9) pour montrer, en une véritable dérision, que le dieu marcionite est impuissant, manque de bonté et adopte le comportement de son rival décrié, le Créateur (§ 7b-8).

c) Sont retenus trois versets du chapitre 13 (v. 1-2.10) pour montrer des attitudes de Paul (fidélité à la Loi, sévérité, volonté d'être craint sur l'ordre du Seigneur) qui contredisent les affirmations de Marcion sur le dieu supérieur et son apôtre (§ 9).

CHAPITRE 13 (Lettre aux Romains, début)

1) Transition (§ 1)

Lassitude devant le retour des mêmes observations à faire : ainsi sur l'abandon de la Loi qui n'implique pas une altérité de dieu.

2) Rm 1, 15-18; 2, 2 (§ 2-3)

Ces versets concernent un dieu justicier dont la colère s'exerce par le jugement pour sauvegarder la vérité, qui ne peut être que sienne.

3) Rm 2, 16 + Rm 2, 12.14 (§ 4-5)

Ces versets, en cohérence avec les précédents, confirment que le Créateur vengera la Loi et la nature selon la vérité et par le moyen du Christ qui, tous deux, relèvent de lui.

4) Rm 2, 21-24 (§ 5-7a)

L'invective contre les transgresseurs de la Loi n'est pas une critique détournée du Créateur mandant aux Hébreux le vol de la vaisselle égyptienne. Paul qui rappelle le reproche d'Isaïe (Is 52, 5) serait bien pervers s'il blasphémait ce dieu.

5) Rm 2, 28-29 (§ 7b)

La préférence de Paul pour la circoncision du cœur est conforme aux recommandations de Jérémie et de Moïse. Le « juif du dedans » qu'il oppose à « celui du dehors » reste au service du Créateur.

6) Rm 3, 21-22; 5, 1 (§ 8-9)

La distinction temporelle entre Loi et justice de Dieu par le Christ repose sur une différence de dispositions divines, et non de dieux. La paix avec Dieu pour les justifiés suppose qu'il y a eu guerre, ce qui est le cas avec la révolte contre la Loi et la nature chez le Créateur.

7) Rm 5, 20-21 (§ 10-11)

La finalité de la Loi (préparer la surabondance de la grâce par l'abondance du péché) est absurde si le même dieu n'est pas à l'œuvre dans la Loi et la grâce.

8) Rm 7, 4 (§ 12)

Parenthèse préparant la question du chapitre suivant : le corps du Christ ressuscité ne peut être qu'un corps charnel.

9) Rm 7, 7.11-12.14 (§ 13-15)

L'Apôtre fait l'éloge de la Loi: elle est justifiée par la connaissance qu'elle donne du péché; elle est sainte, son précepte est juste et bon; elle est spirituelle, donc prophétique et figurative du Christ.

CHAPITRE 14 (Lettre aux Romains, fin)

1) Rm 8, 3 + Rm 7, 23 (§ 1-3)

L'expression « Fils envoyé à la ressemblance de la chair du péché » ne peut être expliquée comme désignant une chair mensongère et fantôme. Il s'agit d'une chair véritable, mais exempte du péché sur lequel seulement porte la « ressemblance ». Le salut de la chair humaine déchue ne pouvait s'opérer que par ce moyen. On ne peut pas comprendre non plus cette expression comme désignant l'Esprit : aucune ressemblance n'est possible entre choses contraires.

2) Rm 8, 9 (§ 4)

Ce verset confirme 2 Co 15, 50 (cf. supra ch. 10, § 11 s.) sur la nécessité de distinguer à propos de la « chair » la substance elle-même et les œuvres de celle-ci.

3) Rm 8, 10-11 (§ 5)

La mort causée par le péché et la vie apportée par l'Esprit concernent toutes deux le corps. Ces versets confirment donc la résurrection de la chair et la corporalité du Christ.

4) Rm 10, 2-4 (§ 6-8)

Venant après une importante coupure, ces versets ne peuvent étayer une argumentation de Marcion sur son « dieu supérieur » que les juifs auraient méconnu. C'est le même dieu, celui des juifs, qui est concerné par le zèle d'Israël attesté par l'Apôtre et par la méconnaissance incriminée ensuite, méconnaissance que le Créateur lui-même a reprochée par ses prophètes. De plus, il serait absurde que Paul ait blâmé les juifs pour avoir ignoré un dieu inconnu.

5) Rm 11, 33-35 (§ 9-10)

Venant juste après chez Marcion, l'exclamation sur les « richesses de Dieu » n'a plus de sens du fait des coupures ayant supprimé les textes et les mystères rappelés par l'Apôtre. Ces richesses ne peuvent concerner un dieu indigent, sans création ni annonces prophétiques : elles sont les « trésors » dont parle Isaïe (Is 45, 3), autrefois cachés, maintenant découverts par la venue du Christ, comme sont aussi du même prophète les réflexions des v. 34-35 laissés en place par l'inconséquence de l'hérétique.

6) Fin de la lettre (§ 11-14)

a) Rm 12, 9-10.12.14.16-19: L'enseignement moral de l'Apôtre (attachement au bien, charité fraternelle, patience, humilité, oubli des offenses) n'est en rien différent ni nouveau par rapport à celui du Créateur (§ 11-12).

b) Rm 13, 9; 14, 10: En résumant les commandements dans le précepte d'amour du prochain, tiré de la Loi, l'Apôtre montre que l'Évangile accomplit la Loi comme la Loi accomplit l'Évangile: il n'y a donc plus lieu de débattre avec Marcion. – En brandissant la menace du « tribunal du Christ », l'Apôtre montre un dieu juge et vengeur, méritant donc d'être craint (§ 13-14).

CHAPITRE 15 (Première lettre aux Thessaloniciens)

1) 1 Th 2, 15 (§ 1-2)

La mise à mort des prophètes juifs ne saurait être reprochée à Israël par l'Apôtre d'un « autre » dieu qui les a réprouvés luimême et qui, étant leur adversaire, n'est pas qualifié pour faire ce reproche (§ 1). – Le reproche sur la mort du Seigneur, qui est fait en même temps, vise à aggraver l'iniquité du peuple juif, ce qui implique nécessairement que le Christ et les prophètes soient ceux du même dieu (§ 2).

2) 1 Th 4, 3-5.7 (§ 3)

La sainteté de vie préconisée par Paul se définit d'après les conduites contraires qu'il interdit : débauche, désir sexuel, impureté. Elle n'est pas celle d'une chasteté intégrale qui supprimerait le mariage, comme le veulent les adversaires du Créateur qui a institué celui-ci.

3) 1 Th 4, 15-17 (§ 4)

L'Apôtre annonce un événement qui se passera à la Parousie : les élus seront emportés dans les airs au-devant du Seigneur. Cette scène a été autrefois l'objet de visions prophétiques d'Isaïe et d'Osée (en fait *Amos*). C'est donc dans le dieu de ces prophètes qu'on mettra son espoir aujourd'hui.

4) 1 Th 5, 19-20 (§ 5-6)

Selon Marcion, le propos de l'Apôtre sur l'Esprit et les prophéties ne peut concerner celui ni celles du Créateur puisqu'il

les a « détruits ». Défi est lancé à l'hérétique de présenter des phénomènes spirituels de son église qui répondent au modèle du charisme prophétique. Devant son incapacité à s'exécuter, il faut reconnaître qu'en toute cohérence, Paul vise ici les phénomènes spirituels dont, par la suite, l'Église devait bénéficier dans sa fidélité à l'enseignement et à la promesse du Créateur.

5) 1 Th 5, 23 (§ 7-8)

Les négateurs du salut de la chair sont confondus par l'évidence de ce verset qui énumère sous des termes distincts les trois éléments constitutifs de l'homme (esprit, corps et âme), et les voue tous trois au salut. Quoique l'âme soit un corps sui generis, ainsi que l'esprit, comme elle est mentionnée sous son nom propre, le mot corps ici ne peut désigner que la troisième substance existant dans l'homme : la « chair ».

CHAPITRE 16 (Deuxième lettre aux Thessaloniciens)

1) 2 Th 1, 6-9 (§ 1-3)

Le retranchement par Marcion de « et dans la flamme du feu » n'empêche pas que la justice rétributive du mal comme du bien, évoquée à la Parousie, relève du Créateur ou d'un dieu tout pareil (§ 1). Le châtiment des païens qui ont ignoré Dieu et l'Évangile ne serait pas de mise chez un dieu naturellement inconnu, comme l'est celui de Marcion. Il incombe au contraire au Créateur qui, par les œuvres du monde, s'est fait connaître naturellement et a appelé à approfondir cette connaissance. Une expression d'Isaïe est utilisée par l'Apôtre pour dépeindre le Jugement (§ 2-3).

2) 2 Th 2, 3-4; 9-12 (§ 4-7a)

Discussion sur le « fils de perdition » qui se révèlera avant le Seigneur pour répandre l'erreur contre Dieu. Antichrist selon la tradition de l'Église, il est peut-être pour Marcion le Christ, non encore venu, du Créateur. De toute façon, sa mission est d'être instigateur de tromperie pour ceux qui n'ont pas accueilli

la vérité. La première hypothèse (= Antichrist) est parfaitement cohérente avec l'image du Créateur, de sa vérité et de son salut. La deuxième hypothèse (= Christ du Créateur) aboutit à des absurdités. Le châtiment des contempteurs de la vérité appartient au seul dieu qui a tout mis en œuvre pour se faire connaître des hommes.

3) 2 Th 3, 10 (§ 7b)

L'ordre de l'Apôtre (travailler pour manger) s'explique par la règle de Dt 25, 4.

CHAPITRE 17 (Lettre aux Laodicéens)

1) Le titre (§ 1a)

Marcion l'a modifié pour le plaisir d'interpoler et sans utilité aucune.

2) Ep 1, 9-10 (§ 1b-3)

La « récapitulation » de toutes choses sur terre et au ciel dans le Christ à l'accomplissement des temps concerne le seul Créateur, auteur du commencement et maître des temps. Elle ne saurait être le fait d'un dieu antagoniste et de son Christ.

3) Ep 1, 12-13 (§ 4)

En parlant du Christ « espéré par avance », l'Apôtre a en vue les juifs à qui le Christ a été « annoncé par avance » ; c'est pourquoi, ensuite, il s'adresse aux païens, concernés par la promesse de l'effusion de l'Esprit (Joël 3,1).

4) Ep 1, 17-22 (§ 5-6)

La « gloire », la « sagesse », l'« illumination du cœur », les « richesses de l'héritage », la suprématie triomphale du Christ sont en accord avec des textes psalmiques et prophétiques.

5) Ep 2, 1-3 (§ 7-10)

- a) v. 1-2 (§ 7-9a): Les trois expressions « monde », « prince de l'empire de l'air », « maître d'œuvre de l'incroyance » ne sauraient s'appliquer au Créateur (§ 7-8a), tandis qu'elles s'appliquent tout à fait au diable, et l'Apôtre le savait (§ 8b-9a).
- b) le v. 3 en apporte la confirmation, l'Apôtre rappelant son appartenance ancienne au judaïsme; son expression « fils de la colère par nature » interdit une application au Créateur qui serait pour Marcion « Seigneur de la colère » : elle ne vise pas les juifs, « fils du Créateur », mais la commune nature des hommes que le diable a infectée de la semence du péché (§ 9b-10).

6) Ep 2, 10 (§ 11)

Ouvrage du Créateur, l'homme a aussi été « créé » par lui en Jésus-Christ dans l'ordre de la grâce.

7) Ep 2, 11-14 (§ 12-14)

- a) v. 11-13 (§ 12-13): Le Christ qui a rapproché d'Israël les païens jadis éloignés ne peut être que celui du Créateur.
- b) v. 14 (§ 14): Ce rapprochement, prophétisé par Isaïe, a été accompli dans la chair du Christ. Nouvelle altération apportée au texte par Marcion, et nouvelle contradiction de sa part : il refuse la « chair » du Christ, alors qu'il en admet le sang.

8) Ep 2, 15-20 (§ 15-16)

Le Christ, qui abolit la Loi en l'accomplissant, opère dans son corps de chair la réconciliation des juifs et des païens : ils entrent ainsi dans la construction de l'Église. — Nouvelle mutilation du texte : Marcion a retranché, au v. 20a, « des prophètes », sans se rendre compte que le v. 20b cite un psaume et que tout l'enseignement de l'Apôtre est nourri de la littérature prophétique.

CHAPITRE 18 (Lettre aux Laodicéens, fin)

1) Ep 3, 8-10 (§ 1-4)

- a) v. 8-9: La suppression de « en » par Marcion oppose radicalement sa lecture, « mystère caché au dieu créateur », à celle de l'Église: « mystère caché en Dieu créateur » (§ 1).
- b) v. 10: Il indique que Dieu a voulu faire connaître sa sagesse aux Principautés et Puissances. S'il s'agit de celles du Créateur, il est absurde de leur accorder une connaissance qui est refusée à leur chef. Si le chef est censé compris en elles, à propos de la révélation, il devait l'être aussi à propos de la dissimulation. Il aurait fallu dire que le mystère lui a été révélé (§ 2-3a).
- c) v. 10: S'il s'agit des Principautés et Puissances du dieu supérieur, c'est une inconséquence d'attribuer au Créateur une ignorance partagée avec des êtres divins tout proches de ce dieu-là (§ 3b).
- d) Confirmation: cette révélation du dieu supérieur devant se faire dans le domaine du Créateur, celui-ci n'a pu l'ignorer. L'Apôtre aurait donc dû, au v. 10, indiquer le Créateur, avant les Principautés et Puissances, comme bénéficiaire de cette connaissance (§ 4).

2) Ep 4, 8.25-26; 5, 11.18-19 (§ 5-7)

Absurdité d'interpréter à la lettre l'expression « troupe de captifs » (emmenée par le Christ) et nécessité de la comprendre au sens spirituel comme pour l'« armement » et l'« activité guerrière » du Christ (cf. Ps 44, 4 et Is 8, 4 : cf. *Marc.* III, 13-14). Elle provient des prophètes (cf. Ps 67, 19) comme en provient aussi l'enseignement moral de Paul, qui interdit le mensonge, la colère, les contacts avec le mal et l'impureté, l'abus du vin et les beuveries.

3) Ep 5, 22-23.28-29.31-32 (§ 8-10)

a) En demandant la soumission de la femme à son mari, l'Apôtre s'appuie sur la Genèse; de même quand il met de pair homme et Christ, femme et Église. Il accorde à la chair un très

grand honneur que Marcion désavoue en niant la résurrection de cette chair (§ 8-9a).

b) En développant la sentence de Gn 2, 24 qu'il applique au Christ et à l'Église, l'Apôtre souligne l'importance des mystères du Créateur et il montre que son rôle consiste à expliquer ces mystères, non à les séparer du Nouveau Testament. Ce verset 32 est, en outre, incompatible avec le dithéisme inégalitaire de Marcion (§ 9b-10).

4) Ep 6, 1-2.4 (§ 11)

Ces versets (obéissance des enfants, discipline de l'éducation parentale), en dépit d'une suppression, reflètent l'enseignement de la Loi. On suivra donc le Créateur qui, le premier, a donné cet enseignement.

5) Ep 6, 11-12.19-20 (§ 12-14)

- a) Concernant le combat spirituel, l'interprétation qui rapporte « Dominateurs du monde » au Créateur est impossible à cause du pluriel et de la mention du diable (v. 11) comme adversaire de ce combat. Reconnu « dieu », le Créateur ne peut être le diable sous peine de conséquences absurdes (§ 12-13a).
- b) Le nom de « diable » (= « délateur ») ne peut convenir au Créateur mais il est justifié par les événements racontés dans la Genèse (§ 13b).
- c) L'expression « esprits de malice » (v. 12) ne peut être entendue du Créateur à cause de la précision « dans les cieux » qui vise un épisode de la Genèse (§ 14a).
- d) Les versets 19 et 20 (liberté de parole affichée par l'Apôtre pour sa prédication du mystère) rendent inadmissible l'idée que Paul se serait servi d'un langage crypté pour attaquer le Créateur (§ 14b).

CHAPITRE 19 (Lettre aux Colossiens)

1) Col 1, 5-6 (§ 1-2)

En parlant de l'Évangile parvenu aux Colossiens « comme au monde entier », l'Apôtre corrobore la prescription contre

toutes les hérésies (priorité de la doctrine apostolique de l'Église). Même s'il avait rempli le monde, le marcionisme – hérésie du temps d'Antonin le Pieux – ne pourrait prétendre à une origine apostolique : seule est telle la doctrine qui a rempli le monde la première, en conformité avec la prophétie du Créateur (Ps 18, 5).

2) Col 1, 15a-17a (§ 3-4)

L'expression « image du dieu invisible » se réfère à l'invisibilité divine énoncée par Ex 33, 20 (§ 3). L'affirmation qu'« il est avant tous » suppose toutes les autres affirmations des versets 15b-16 supprimés par Marcion (« premier-né de la Création », etc.); elle ne convient pas non plus à un Christ apparu si tardivement (§ 4).

3) Col 1, 19-21 (§ 5-6a)

La « plénitude » désignée ici ne peut être que celle du Créateur et correspond aux indications supprimées du verset 16. La « réconciliation » ne peut concerner que ceux qui se sont révoltés contre le même Créateur.

4) Col 1, 22.24 (§ 6b)

Si l'Église est dite « corps du Christ » (v. 24), le sens de « substance charnelle » ne peut pas être évacué dans tous les cas; ainsi dans celui du verset 22 où il s'agit de la mort du Christ.

5) Col 2, 8 (§ 7-8)

La mise en garde contre la philosophie porte condamnation de toutes les hérésies. Celle de Marcion a emprunté à Épicure sa conception d'un dieu « oisif », aux stoïciens une matière préexistante et à toutes les écoles le refus de la résurrection de la chair. Les dogmes chrétiens – colère de Dieu, création ex nihilo, résurrection charnelle, naissance virginale du Christ – se réclament de 1 Co 1, 27, qui fait écho à une affirmation du dieu de l'AT par Isaïe (Is 29, 14).

6) Col 2, 13.16-17 (§ 9)

Le pardon des péchés ne peut être le fait d'un dieu autrefois inconnu, envers qui ils n'ont pas été commis. – La disparition de la Loi s'est faite par le transfert de l'ombre des choses à venir à la vérité qui est le Christ. Du même Dieu relèvent la Loi et le Christ qui ne sont pas plus séparables que le corps de son ombre.

7) Col 2, 18-22 (§ 10-11a)

La mise en garde contre les interdits alimentaires prononcés par certains à la suite de visions angéliques ne vise pas la Loi qui a été donnée à Moïse par Dieu. L'Apôtre s'en prend à des gens qui s'étaient éloignés du Christ, tête (de l'Église), celui-ci récapitulant tout en lui, même les nourritures qui ne comportent plus de différences.

8) Col 3, 5.9-10; 4, 6 (§ 11b)

Tous les autres commandements (en vue d'une vie chrétienne) émanent du Créateur qui, en annonçant la disparition des choses anciennes, a déjà recommandé de revêtir l'homme nouveau.

CHAPITRE 20 (Lettre aux Philippiens)

1) Ph 1, 14-18 (§ 1-2)

En décrivant la diversité des formes que présente la prédication évangélique durant son emprisonnement, l'Apôtre ne met en jeu que des motivations psychologiques, sans critiquer des divergences portant sur la règle de foi. Si un Christ « autre » que le sien avait été, alors, objet de prédication, cette nouveauté aurait provoqué des dissensions qu'il n'aurait pas manqué de flétrir.

2) Ph 2, 6-8 (§ 3-5)

a) Des versets 6-7, les marcionites retiennent les termes « forme », « ressemblance », « figure » pour soutenir leur thèse

d'un Christ apparu sans chair humaine, alors que ces concepts n'excluent pas la notion de réalité corporelle (§ 3).

- b) Si l'expression « en forme de Dieu » n'exclut pas une appartenance réelle à la divinité, comme l'expression « image du dieu invisible » (Col 1, 15), de la même façon l'expression « en forme et image d'homme » signifiera que le Christ est véritablement homme (§ 4).
- c) L'expression « trouvé homme » marque clairement que le Christ a été reconnu tel par sa chair, substance exposée à la mort; de celle-ci, l'atrocité n'aurait pas été amplifiée par la précision « sur la croix », dans le cas de la mort illusoire d'un fantôme (§ 5).

3) Ph 3, 4-5.7-9 (§ 6)

Le dénigrement par l'Apôtre de sa position sociale et religieuse d'autrefois concerne l'orgueil stupide des juifs ; elle n'est pas rejet du Créateur. Ce qui compte maintenant pour lui, c'est la connaissance du Christ et une justice qui ne vient plus de la Loi, mais, par lui-même (le Christ), de Dieu. A l'interprétation adverse qui voit dans cette dernière distinction la preuve que la Loi ne vient pas du dieu du Christ, il est répondu, plus subtilement encore, que le terme « lui-même » ne peut convenir qu'au maître de cette Loi.

4) Ph 3, 20-21 (§ 7)

La première partie du verset 20 montre l'accomplissement de la promesse faite à Abraham sur sa descendance. – Le verset 21 rend manifeste que la résurrection concerne le corps.

CHAPITRE 21

1) Lettre à Philémon (§ 1)

- a) Sa brièveté l'a protégée des outrages de Marcion.
- b) Le rejet des trois « pastorales » vient de ce qu'il a voulu interpoler même le nombre des lettres.

2) Épilogue (§ 2)

Appel au lecteur pour qu'il constate que l'auteur a bien parachevé ses démonstrations en s'appuyant sur l'Apôtre et bien complété toutes celles qui avaient été laissées en suspens dans les précédents livres : donc pas de superfluités ni de dérobades de sa part.

TEXTE ET TRADUCTION

CONSPECTVS SIGLORVM

M	Codex Montepessulanus H 54, saec. XI.
F	Codex Florentinus Magliabechianus, conv. sopp. I. VI. 10, saec. XV.
X	Codex Luxemburgensis 75, saec. XV.
G	Codex Gorziensis deperditus (a Rhenano in tertia editione adhibitus).
R_I	Beati Rhenani editio princeps, Basileae 1521.
R_2	Beati Rhenani editio secunda, Basileae 1528.
R_{s}	Beati Rhenani editio tertia, Basileae 1539.
R	harum editionum consensus.
9	consensus codicum MFX et Rhenani editionum.
β	consensus codicum FX et Rhenani editionum.
Υ	consensus codicum F X.
L	Codex Leidensis latinus 2, saec. XV.
V	Codex Vindobonensis 4194 (nunc Neapolitanus 55), saec. XV.
В	Martini Mesnartii editio, Parisiis 1545.
Gel.	Sigismundi Gelenii editio prior, Basileae 1550.
Pam.	Iacobi Pamelii editio, Antuerpiae 1583/84.
Iun.	Adnotationes Francisci Iunii ad textum pamelianae editionis, Franckerae 1597.
Lat.	Adnotationes Latini Latinii, Romae 1584.
Vrs.	Adnotationes Fuluii Vrsini ab Ioanne a Wouwero editae, Francofurti 1612.
Rig.	Nicolai Rigaltii editio, Parisiis 1634.

Ciaconius	Coniecturae Latini Latinii, una cum coniecturis Petri
	Ciaconii a Dominico Macri editae, Romae 1677.
Oeh.	Francisci Oehleri editio, Lipsiae 1853-1854.
Kroy.	Aemilii Kroymanni editio, Vindobonae 1906
•	(CSEL 47).
Eng.	Augusti Engelbrechti coniecturae Kroymanni
Ü	editioni adpositae.
Mor.	Claudii Moreschini editio, Mediolani 1971.
Evans	Ernesti Evans editio, Oxonii 1972.

*

add.	addidit/-derunt
add. coni.	addendum coniecit/-cerunt
codd.	codicum consensus
coni.	coniecit/-cerunt
corr.	correxit/-xerunt
del.	deleuit/-uerunt
del. coni.	delendum coniecit/-cerunt
dist.	distinxit/-xerunt
edd.	editores
edd. cett.	editores ceteri praeter nomina citata
	in adnotatione
ind.	(lacunam) indicauit/-uerunt
iter.	iterauit/-uerunt
om.	omisit/-serunt
rec.	recepit/-perunt
rest.	restituit/-tucrunt
om. coni.	omittendum coniecit/-cerunt
suppl.	(lacunam) suppleuit/-uerunt
suppl. coni.	(lacunam) supplendam coniecit/-cerunt
suppl. susp.	(lacunam) supplendam suspicatus est
uide adnot.	uide adnotationem
SC.	scilicet
transp.	transposuit/-erunt

ADVERSVS MARCIONEM

Liber quintus

I. 1. Nihil sine origine nisi Deus solus. Quae quantum praecedit in statu omnium rerum, tantum praecedat necesse est etiam in retractatu earum, ut constare de statu possit, quia nec habeas dispicere quid quale sit, nisi certus an sit, 5 cum cognoueris unde sit. Et ideo ex opusculi ordine ad hanc materiam deuolutus apostoli quoque Pauli originem a Marcione desidero, nouus aliqui discipulus nec ullius alterius auditor, qui nihil interim credam nisi nihil temere credendum, temere porro credi quodcumque sine originis agnitione credetur, quique dignissime ad sollicitudinem redigam istam inquisitionem, cum is mihi adfirmatur apostolus,

I. 4 dispicere MR_3 : des- $\gamma R_1R_2 \parallel$ 6 pauli M edd. aR_3 : om. $\gamma R_1R_2 \parallel$ 10 credetur $M\gamma R_1R_2$ Kroy.: creditur edd. cett. aR_3

2. Cf. III, 1, 1, une formule similaire : indice d'une composition échelonnée des livres de Marc. (cf. t. 1, p. 17-18).

4. Emploi habituel de cum à valeur causale suivi de l'indicatif. Le verbe affirmare paraît souligner que, pour Marcion, Paul était l'Apôtre par excel-

CONTRE MARCION

Livre V

PROLOGUE

L'apostolat de Paul tient sa légitimité du Créateur I. 1. Excepté Dieu seul, rien n'est dépourvu d'origine. Autant c'est un fait que cette origine vient en premier dans l'existence de toutes

choses, autant c'est une nécessité qu'elle vienne aussi en premier dans leur examen pour qu'on puisse être d'accord sur l'existence: car on n'aurait pas à examiner ce qu'il en est d'une chose à moins d'avoir la certitude qu'elle existe en ayant reconnu d'où elle tire son existence ¹. Et pour cette raison, me trouvant parvenu dans le déroulement de mon petit ouvrage ² à ce présent sujet, c'est l'origine aussi de l'apôtre Paul que je désire savoir de Marcion, moi qui suis un nouveau disciple et qui n'ai été l'auditeur d'aucun autre maître ³, moi qui, pour l'instant, ne saurais rien croire sauf qu'il ne faut rien croire à la légère, que de plus, on croit à la légère tout ce qu'on croit sans en connaître l'origine, et moi qui aurais tout lieu de mener cette recherche avec inquiétude étant donné qu'on m'affirme apôtre ⁴ quel-

lence et comme exclusivement. Le mot *album*, emprunté à la terminologie administrative et juridique, annonce le rappel des règles de la société civile qu'on trouvera par la suite.

^{1.} Topos apparenté à celui de l'antérieur et du postérieur. T. en tire la matière de son prologue: avant d'examiner le Paul de Marcion, il s'interroge sur son « origine »; c'est pour lui un moyen de souligner l'absence de cet apôtre dans l'Évangile et de rappeler aussi qu'il a été annoncé dans l'AT.

^{3.} Notre auteur affecte de se mettre dans le personnage d'un nouveau disciple de Marcion (cf. infra § 4, l'expression persona discipuli et inquisitoris) et, avec une naïveté simulée, d'interroger le Maître sur cet apôtre qu'il privilégie au détriment des autres, alors qu'il ne figure même pas dans l'Évangile.

quem in albo apostolorum apud euangelium non deprehendo. 2. Denique audiens postea eum a Domino adlectum iam in caelis quiescente a, quasi improuidentiam existimo, si non ante sciit illum sibi necessarium Christus, sed iam ordinato officio apostolatus et in sua opera dimisso, ex incursu, non ex prospectu adiciendum existimauit, necessitate, ut ita dixerim, non uoluntate. Quamobrem, Pontice nauclere, si numquam furtiuas merces uel inlicitas in acatos tuas recepisti, si numquam omnino onus auertisti uel adulterasti, cautior utique et fidelior in dei rebus edas uelim nobis, quo symbolo susceperis apostolum Paulum, quis illum tituli charactere percusserit, quis transmiserit tibi, quis imposuerit, ut possis eum constanter exponere, (3.) ne illius probetur, qui omnia apostolatus eius instrumenta protulerit.

14 quiescente MR_3 : -em $\gamma R_1R_2 \parallel$ 15 sciit Iun. Kroy.: sciit MR_1R_2 Mor. sciiuit edd. cett. $aR_3 \parallel$ 19 nauclere R: -ri $M\gamma \parallel$ 20 numquam M Kroy.: nullum β edd. cett. \parallel 21 uelim M R: uel in $\gamma \parallel$ 23 percusserit edd. aR_2 : percussit $M\gamma$ $R_1 \parallel$ 25 protulerit: -tulit Kroy. uide adnot.

I. a. Cf. Ac 9, 1-9

2. Allusion à Lc 6, 12-16 (choix des Douze) et Lc 24, 47 (envoi en mission); cf. IV, 13, 4-5 et 43, 9. La phrase marque ironiquement ce que la vocation de Paul peut paraître avoir de tardif et d'occasionnel, contre la prétention de Marcion d'en faire l'Apôtre unique.

3. Reprise du thème polémique habituel et insinuation perfide sur les malhonnêtetés possibles de Marcion dans sa vie professionnelle, pour donner plus de vigueur à l'avertissement qui suit concernant son enseignement doctrinal. Le mot acatus, transcrit du grec, est resté d'un emploi rarissime en latin; il désigne un vaisseau léger ou une chaloupe; ce type d'embarcation rapide était utilisé notamment par les pirates (cf. DELG, s.v.).

4. Accumulation expressive, avec plusieurs mots d'origine grecque (symbolum, character); le jeu d'opposition (imponere / exponere) ramène l'image de la marchandise qu'on place dans un navire et qu'ensuite on expose à la vente. Toute la phrase évoque diverses opérations du transport

qu'un que je ne retrouve pas dans la liste des apôtres que contient l'Évangile. 2. En fin de compte, quand j'entends dire qu'il a été, postérieurement, appelé par le Seigneur, en repos désormais au ciel a, j'estime qu'il y a eu comme de l'imprévoyance 1 de la part du Christ à ne pas avoir su d'avance qu'il lui était indispensable; mais c'est après avoir déjà organisé l'office de l'apostolat et l'avoir envoyé en mission vers ses activités 2 qu'il a estimé devoir faire un ajout, d'après l'occasion, non d'après la prévision: pour ainsi dire, par nécessité, non par volonté! C'est pourquoi, armateur du Pont, si tu n'as jamais accueilli dans tes brigantins des marchandises clandestines ou illicites, si jamais, au grand jamais, tu n'as détourné ou falsifié de chargement³, je voudrais que, plus prudent en tout cas et plus honnête dans les choses de Dieu, tu publies devant nous par quel contrat tu as chargé l'apôtre Paul, qui l'a frappé de l'empreinte de son titre, qui t'en a fait livraison, qui l'a mis à ton bord pour que tu puisses, la tête haute, le débarquer 4, (3.) et cela afin d'empêcher que ne soit prouvée son appartenance à ce dieu qui a mis au jour tous les documents attestant son apostolat 5.

des marchandises par voie maritime. Sur symbolum, cf. A. D'ALÈS, « Tertullianeum symbolum », Recherches de Science religieuse, 26, 1936, p. 468, qui a bien montré, avec des exemples d'Apulée et d'Augustin à l'appui, que ce mot, à Carthage, désignait un contrat liant entre eux des mercatores ou le sceau garantissant un tel contrat.

5. La périphrase désigne le Créateur, et la suite du développement rappellera les textes de l'AT (instrumenta) qui annoncent l'apostolat de Paul. La ponctuation adoptée par Kroymann, qui rattache la proposition ne illius ... protulerit à la phrase suivante, ne nous paraît pas heureuse. Cette finale négative est bien mieux à sa place dans l'énoncé commandé par edas uelim que juste avant le rappel de la parole de Paul en Ga 1, 1. C'est d'ailleurs ainsi que ponctue aussi Evans. D'autre part, la correction de protulerit en protulit n'est pas plus légitime: le subjonctif s'explique parfaitement dans une relative qui apporte une justification.

^{1.} Par l'emploi de ce mot, attesté depuis T., s'établit une malicieuse rétorsion : les marcionites incriminaient volontiers les imprévoyances du Créateur (cf. II, 23, 3 et 24, 1 s.).

1, 3-5

- 3. « Ipse se, inquit, apostolum est professus, et quidem 'non ab hominibus nec per hominem, sed per Iesum Christum b'. » Plane profiteri potest semetipsum quis, uerum professio eius alterius auctoritate conficitur. Alius scribit alius subscribit, alius obsignat alius actis refert. Nemo sibi et professor et testis est. Praeter haec utique legisti multos uenturos, qui dicant: « Ego sum Christus c. » (4.) Si est qui se Christum mentiatur, quanto magis qui se apostolum praedicet Christi?
- 4. Adhuc ego in persona discipuli et inquisitoris conuersor, ut iam hinc et fidem tuam obtundam, qui unde eam probes non habes, et impudentiam suffundam, qui uindicas et unde possis uindicare non recipis. Sic et Christus, sic apostolus, ut alterius, dum non probantur nisi de instru-
 - 5. Nam mihi Paulum etiam Genesis olim repromisit. Inter illas enim figuras et propheticas super filios suos bene-

28 quis : quiuis R_3 Gel. Pam. Rig. \parallel 38-39 sic et christus sic apostolus M: sic christus sic apostolus β B Gel. Pam. sit christus sit apostolus Vrs. Rig. Oeh. Evans si christus si apostolus coni. R_2 sit christus sit et apostolus Eng. Kroy. \parallel 39 ut : del. Mor. nunc Kroy. \parallel 41 nam MG R_3 : non γ R_1R_2

b. Ga 1, 1 c. Lc 21, 8

3. « C'est lui-même, dit Marcion ¹, qui a professé être apôtre, et à la vérité 'non de la part des hommes ni par un homme, mais par Jésus-Christ ^{b'}. » Assurément quelqu'un peut bien professer qu'il est tel ou tel, mais sa profession, c'est l'autorité d'un autre qui la parachève. Une personne écrit, c'est une autre qui appose sa signature, une autre qui contresigne, une autre qui enregistre dans les actes ². Personne n'est pour soi-même et le faiseur de la profession et le porteur du témoignage. En plus de cet argument, tu as lu ³, pour sûr, qu'il en viendrait beaucoup qui diraient : « C'est moi le Christ ^c. » (4.) S'il y a quelqu'un pour se dire mensongèrement le Christ, combien plus pour se proclamer apôtre du Christ ?

4. Je me maintiens encore, quant à moi, dans mon rôle de disciple et d'enquêteur pour contrebattre, déjà par ce côté aussi, ta foi, à toi qui n'as pas de quoi la prouver, et pour faire rougir ton impudence, à toi qui revendiques, sans recevoir ce par quoi tu pourrais revendiquer 4. Ainsi en est-il du Christ, ainsi de l'Apôtre également: ils sont ceux de l'« autre », alors qu'ils ne tirent leurs preuves que du docu-

ment scripturaire du Créateur 5!

5. C'est qu'à moi, dès longtemps, même la Genèse m'a promis Paul. En effet, parmi les fameuses figures et béné-

4. Dernier recours à la fiction du novice marcionite dont T. assume le rôle (cf. § 1). Déjà un peu oubliée au § 2 avec l'apostrophe à l'armateur Marcion, elle disparaît après la présente phrase, T. redevenant le champion de la foi chrétienne pour combattre le marcionisme.

5. Nous comprenons cette phrase, souvent corrigée par les éditeurs, en conservant le texte des mss et en admettant des ellipses (celle de est, deux fois, dans la proposition principale, celle de sint dans la subordonnée); nous voyons en ut une conjonction explicative qui développe sic (« de condition telle ... à savoir que »); et en dum la valeur habituelle (« cependant que »; cf. HOPPE, S.u.S., p. 153). Marquée d'une forte ironie, cette phrase veut signifier à la fois la communauté de condition du Christ et de l'Apôtre dans la doctrine marcionite, et l'aberration de celle-ci qui les prétend d'un « autre » dieu alors que seul l'instrumentum du Créateur peut les prouver.

^{1.} Passage habituel de la deuxième personne à la troisième, qui indique l'adversaire. Mais la suite du § ramènera la deuxième personne. Derrière le procédé rhétorique il y a peut-être le souvenir d'un commentaire que Marcion faisait des premiers mots de Ga: cette déclaration de Paul (amputée de « et par Dieu le Père »; cf. HARNACK, p. 67*; SCHMID, p. I/315) ouvrait en effet l'apostolicon puisque la Lettre aux Galates y était placée en tête. Elle devait, aux yeux de l'hérétique, manifester le caractère divin de l'élection de Paul et justifier sa position privilégiée dans la révélation du dieu supérieur.

^{2.} Argument tiré des règles et usages de la société et de l'administration (pour les déclarations, les testaments, les transactions etc.).

^{3.} Le texte de Lc 21, 8 a été cité et commenté en IV, 39, 1-2. Marcion ne pouvait l'ignorer. Il va servir ici à un raisonnement a fortiori que T. affectionne.

dictiones Iacob, cum ad Beniamin direxisset: « Beniamin, inquit, lupus rapax; ad matutinum comedet adhuc et ad uesperam dabit escam d. » Ex tribu enim Beniamin o oriturum Paulum prouidebat, « lupum rapacem ad matutinum comedentem », id est prima aetate uastaturum pecora domini ut persecutorem ecclesiarum, dehinc ad uesperam escam daturum, id est deuergente iam aetate oues Christi educaturum ut doctorem nationum. 6. Nam et Saulis primo asperitas insectationis erga Dauid, dehinc paenitentia et satisfactio, bona pro malis recipientis f, non aliud portendebat quam Paulum in Saule secundum tribus et Iesum in Dauid secundum uirginis censum.

Haec figurarum sacramenta si tibi displicent, certe Acta apostolorum hunc mihi ordinem Pauli tradiderunt ^a, a te quoque non negandum. Inde apostolum ostendo persecutorem, non ab hominibus neque per hominem ^b, inde et ipsi credere inducor, inde te a defensione eius expello nec timeo dicentem: « Tu ergo negas apostolum Paulum? » 7. Non blasphemo quem tueor. (7.) Nego, ut te probare compel-

43 direxisset : dixisset $R \parallel$ 45 oriturum R : inoriturum uel moriturum M moriturum $\gamma \parallel$ 52 portendebat R : pro- $M\gamma \parallel$ 56 hunc MGR_3 : hinc γR_1R_2

dictions prophétiques de Jacob sur ses fils, voici ce que, s'étant tourné vers Benjamin 1, il a dit : « Benjamin, loup dévorant ; au matin il mangera encore ; et au soir, il donnera la nourriture d². » Car il prévoyait que de la tribu de Benjamin e sortirait Paul, « loup dévorant, qui mange au matin », c'est-à-dire que, dans son premier âge, il dévasterait les troupeaux du Seigneur comme persécuteur des églises, mais qu'ensuite, au soir, il donnerait la nourriture, c'est-à-dire qu'au déclin déjà de son âge, il nourrirait les brebis du Christ comme docteur des nations 3. 6. De fait aussi, l'âpreté de Saül, au début, à l'égard de David qu'il pourchasse, ensuite sa repentance et sa réparation quand il reçoit le bien en échange du mal f n'annonçaient rien d'autre que Paul en Saül selon l'origine de sa tribu et Jésus en David selon l'origine de la Vierge 4.

Si les mystères de ces figures te déplaisent, du moins les Actes des apôtres m'ont transmis ce déroulement de l'histoire de Paul a que toi non plus tu ne dois pas nier 5. C'est par là que je montre l'Apôtre comme persécuteur, non de la part des hommes ni par un homme b6, par là que je suis engagé à croire aussi en lui; par là que je te chasse de l'apologie que tu en fais; et je ne redoute pas que tu dises: « Toi, tu nies donc l'apôtre Paul? » 7. Je ne blasphème pas qui je sauvegarde! (7.) Je nie pour te forcer à prouver; je nie

d. Gn 49, 27 e. Ph 3, 5; Rm 11, 1 f. Cf. 1 S 24, 18

^{1.} Sur l'emploi intransitif de dirigere (= « se conuertere »), cf. TLL V, 1, col. 1250, l. 26 s. (nombreux exemples de T.).

^{2.} Cf. BA, Genèse, t. 1, p. 314, qui rappelle l'ancienneté de l'interprétation typologique donnée de ce verset : Hippolyte le rapporte aussi au changement d'attitude de Saül envers le Christ et de Paul envers les chrétiens.

^{3.} Même utilisation du texte de Gn à propos de Paul en Scor. 13, 1. Sur Paul persécuteur des chrétiens, cf. Ac 8, 3 et Ga 1, 13-14; sur Paul envoyé vers les nations païennes, cf. Ac 9, 15; 22, 21; 26, 17-18. Le titre de « docteur des nations » figure en 1 Tm 2, 7.

^{4.} L'histoire de Saül pourchassant David et se réconciliant ensuite avec lui qui l'avait épargné est racontée dans les chapitres 18 à 24 de 1 S. T. paraît avoir retenu avec précision un verset du ch. 24 qu'il cite presque textuellement. Sur l'origine davidique du Christ par Marie d'après la prophétie

d'Is 11, 1 sur Jessé, cf. III, 20, 6-8 et IV, 1, 7-8; 36, 11. Sur le roi Saül issu de la tribu de Benjamin, cf. 1 S 9, 2 et Ac 13, 21. A remarquer la construction de censum en commun avec tribus et avec uirginis.

^{5.} Il ne semble pas que Marcion ait nié le passé « juif » de Paul; mais il est probable que, dans son exaltation de la figure de l'Apôtre, il l'ait quelque pau compé d'où l'autrisonnet de T

quelque peu gommé; d'où l'avertissement de T.

^{6.} Reprise ironique d'une partie de la déclaration de Paul derrière laquelle Marcion se retranchait. T. se rend compte cependant que ce rappel du passé de l'Apôtre peut être interprété comme une forme de dénigrement. D'où un dialogue avec Marcion qui lui reproche une attitude blasphématoire; et une nouvelle justification, qui rend finalement l'adversaire responsable de cet apparent blasphème.

1, 7-9

lam; nego, ut meum esse conuincam. Aut, si ad nostram fidem spectas, recipe quae eam faciunt; si ad tuam prouocas, ede quae eam praestruunt. Aut proba esse quae credis, aut, si non probas, quomodo credis? Aut qualis es aduersus eum credens, a quo solo probatur esse quod credis?

8. Habe nunc et Apostolum de meo sicut et Christum, quam meum Apostolum quam et Christum: isdem et hic dimicabimus lineis, in ipso gradu prouocabimus praescriptionis, oportere scilicet et Apostolum, qui Creatoris negetur, immo et aduersus Creatorem proferatur, nihil docere, nihil sapere, nihil uelle secundum Creatorem, et in primis tanta constantia alium deum edicere, quanta a lege Creatoris abrupit. Neque enim uerisimile est, ut auertens a Iudaismo non pariter ostenderet, in cuius dei fidem auerteret, quia nemo transire posset a Creatore nesciens ad quem transeundum sibi esset. 9. Siue enim Christus iam alium deum reuelauerat, sequebatur etiam Apostoli testatio, uel ne non

pour te convaincre qu'il est mien. Ou alors, si tu es concerné par notre foi, reçois ce qui la crée ¹. Si tu fais appel de la tienne, publie ce qui en prépare l'édifice ². Ou bien prouve l'existence de ce que tu crois, ou bien, si tu n'en fais pas la preuve, comment crois-tu? Ou quelle espèce d'homme estu, de croire à l'encontre de celui par qui seul est prouvée l'existence de ce que tu crois ³?

8. Tiens pour acquis maintenant que l'Apôtre vient de chez moi 4, tout comme aussi le Christ : est mien l'apôtre tout autant que le Christ 5. Ici également nous livrerons combat sur les mêmes lignes, nous défierons l'adversaire en nous établissant dans la même position prescriptive 6 : il est nécessaire évidemment que l'Apôtre aussi, dont on nie l'appartenance au Créateur, mieux même, que l'on brandit contre le Créateur, ne présente aucun enseignement, aucun sentiment, aucune volonté qui s'accorde avec le Créateur et, en premier lieu, qu'il mette autant de fermeté à énoncer un « autre dieu » qu'il en a mis à rompre avec la loi du Créateur. Et en effet il n'est pas vraisemblable que, lui qui détournait du judaïsme, il n'ait pas montré pareillement vers quel dieu il détournait la foi?: car personne n'aurait pu s'écarter du Créateur sans savoir vers quel dieu il lui fallait aller pour s'en écarter. 9. De fait, si le Christ avait déjà révélé un « autre » dieu, l'attestation qu'en donnait aussi l'Apôtre fai-

de l'Église à laquelle il s'identifie – hors de quoi une figure comme l'Apôtre (ou le Christ) ne peut trouver son sens véritable.

^{1.} Il s'agit évidemment des textes fondateurs de la foi chrétienne, qui sont appelés plus haut *instrumenta*, et que Marcion rejette comme le lui reproche tout ce prologue.

^{2.} Avec ce verbe praestruere déterminé par fidem, T. vise, une fois de plus, tout l'appareil, notamment prophétique, qui a préparé la foi dans l'Église: il a souvent reproché au marcionisme, dans les livres précédents, de présenter une révélation du dieu supérieur subite et sans préparation.

^{3.} A l'ironie qui persifiait l'aberration de la doctrine à la fin du § 4, succède ici l'indignation devant la croyance marcionite qui s'érige contre le Créateur alors que seul, il peut lui apporter des moyens de preuve.

^{4.} Kroymann explique de meo en sous-entendant instrumento. Mais l'expression est plus générale comme le montre l'emploi de l'adjectif meus à propos du Christ ou de l'Apôtre: il s'agit de l'ensemble des biens qui sont la propriété d'un individu. Par là T. veut désigner l'ensemble des textes, des traditions, des interprétations, des idées – sorte de patrimoine

^{5.} Sur l'expression quam ... quam qui, chez T., équivaut à tam ... quam, cf. HOPPE, S.u.S., p. 149, où sont donnés de nombreux exemples, dont celui-ci.

^{6.} Reprise de la « prescription » – principe préalable qu'on oppose à l'adversaire dans un débat – énoncée en IV, 6, 4, et des métaphores militaires ou agonistiques, qui sont habituelles dans ce type d'écrit simulant un combat.

^{7.} Littéralement : « vers la foi duquel il détournait ». C'est la rupture de Paul avec la Loi qui faisait de celui-ci, aux yeux de Marcion, le seul véritable Apôtre.

eius dei Apostolus haberetur, quem Christus reuelauerat, et quia non licebat abscondi ab Apostolo qui iam reuelatus fuisset a Christo; siue nihil tale de deo Christus reuelauerat, at tanto magis ab Apostolo debuerat reuelari, qui iam non posset ab alio, non credendus sine dubio, si nec ab Apostolo reuelatus.

Quod ideirco praestruximus, ut iam hine profiteamur nos proinde probaturos nullum alium deum ab Apostolo circumlatum, sicut probauimus nec a Christo, ex ipsis utique epistolis Pauli, quas proinde mutilatas etiam de numero forma iam haeretici euangelii praeiudicasse debebit.

II. 1. Principalem aduersus Iudaismum epistolam nos quoque confitemur quae Galatas docet [et]. Amplectimur etenim omnem illam legis ueteris amolitionem, ut et ipsam

82 at: om. edd. a $R_3 \parallel 83$ ab² $M^{\rm sl} \parallel 87$ ipsis: ipsius Oeh. Evans uide adnot.

II. incipit ad galatas M de epistola ad galatas [galathas X] X R epistula ad galathas F

2 et om. edd. a R₂ || 3 amolitionem M Kroy. : abol-β uide adnot.

1. Sur la valeur de praestruere et praestructio dans la terminologie rhétorique, notamment pour l'art de l'argumentation, cf. t. 1, p. 37, n. 2; t. 3, p. 11.

4. Des treize Lettres de Paul que l'Église devait faire figurer dans son canon, Marcion n'en avait retenu que dix (cf. Introd.).

sait suite, quand ce n'eût été que pour permettre à l'Apôtre d'être considéré comme relevant de ce dieu que le Christ avait révélé, et parce qu'il n'était pas licite que l'Apôtre cachât le dieu qui avait été déjà révélé par le Christ. Mais si le Christ n'avait rien révélé de tel sur Dieu, c'est d'autant plus, alors, que ce dieu aurait dû être révélé par l'Apôtre : il n'aurait plus pu l'être par un autre, et, sans aucun doute, on ne devait pas croire en lui s'il n'avait pas été révélé même par l'Apôtre.

Nous avons posé ces préliminaires 1 à seule fin de professer dès maintenant, que nous prouverons qu'aucun « autre » dieu n'a été porté en tout lieu 2 par l'Apôtre, de la même façon que nous avons prouvé que ce n'a pas été non plus le cas du Christ; et cela à partir, bien sûr, des lettres mêmes de Paul 3, dont déjà le modèle de l'évangile hérétique devra faire préjuger qu'elles ont été pareillement mutilées, même quant à leur nombre 4.

I. LA LETTRE AUX GALATES

1. Le problème qu'elle pose serait oiseux en cas de divinité nouvelle II. 1. La principale lettre à s'opposer au judaïsme, nous aussi nous le reconnaissons 5, est celle qui instruit les Galates. En effet nous faisons nôtre tout ce retranchement 6 de la Loi

ancienne en le considérant comme venant, lui aussi, de la

circoncision; cf. GEORGE – GRELOT, Introduction critique au NT, vol. 3, p. 114. C'est en ce sens que T. peut reconnaître, au nom des chrétiens de la grande Église, que cette lettre est la principale à s'opposer au judaïsme.

^{2.} Littéralement « promené tout autour ». C'est le terme habituel à T. pour indiquer que la divinité est publiée ou manifestée par son représentant, Christ ou apôtre.

^{3.} Il n'y a pas lieu d'adopter, comme le fait Evans, une conjecture d'Oehler (correction de *ipsis* en *ipsius*): le pronom d'insistance, rapporté par toute la tradition aux « lettres de Paul », offre un sens très satisfaisant.

^{5.} Avons-nous ici l'écho d'un commentaire de Marcion par lequel il justifiait le primat accordé à Ga dans le rangement des Lettres pauliniennes? On admet en tout cas généralement que cette place lui avait été donnée pour des raisons dogmatiques: cf. HARNACK, p. 168*-169*; cf. aussi IV, 3, 2. Aujourd'hui aussi, il y a accord entre les critiques pour voir dans Ga une réponse de Paul à l'offensive de « judaïsants » qui voulaient imposer aux païens devenus croyants la pratique de la Loi et l'obligation de la

^{6.} La leçon amolitionem de M (contre abolitionem des autres mss, préférée par Evans) est certainement meilleure. Ce mot rare, mais déjà chez Florus et Aulu-Gelle (cf. TLL s.v.) se rencontre aussi infra en 4, 7. De plus, T. a quatre emplois du verbe amoliri (défini par Donat « cum magna difficultate et molimini submouere » : cf. TLL I, col. 1965, l. 53).

de Creatoris uenientem dispositione, sicut saepe iam in isto ordine tractauimus de praedicata nouatione a prophetis dei nostri. Quodsi Creator quidem uetera cessura promisit, nouis scilicet orituris ^a, Christus uero tempus distinctionis istius – « Lex et prophetae usque ad Iohannem ^b » – terminum in Iohanne statuens inter utrumque ordinem desinentium exinde ueterum et incipientium nouorum, necessarie et Apostolus in Christo post Iohannem reuelato uetera infirmat, noua uero confirmat, atque ita non alterius dei fidem curat quam Creatoris, apud quem et uetera decessura praedicabantur ^a. 2. Igitur et legis destructio et euangelii aedificatio ^c pro me faciunt in ista quoque epistola ad eam Galatarum praesumptionem pertinentes, qua praesumebant Christum, utpote Creatoris, salua Creatoris lege credendum, quod adhuc incredibile uideretur legem a suo auctore

7 distinctionis: distinxit decessionis Kroy. Evans uide adnot. || 9 inter My R₂: intra R₂R₃ || 17 utpote Braun: ut puta codd. edd. uide adnot.

II. a. Cf. Is 43, 18-19; Is 65, 17; 2 Co 5, 17 b. Lc 16, 16 c. Cf. Ga 3, 2-5

disposition du Créateur, comme nous l'avons vu souvent déjà dans le déroulement de cet ouvrage 1 en traitant de l'innovation prédite par les prophètes de notre Dieu 2. Or donc si le Créateur, quant à lui, a promis la disparition des choses anciennes, évidemment parce que devaient en apparaître de nouvelles à, si de son côté le Christ a annoncé le temps où s'est faite cette séparation 3 - « la Loi et les Prophètes jusqu'à Jean 64 » - en établissant dans la personne de Jean la limite entre l'un et l'autre ordre de choses, les anciennes qui s'arrêtent à partir de là, et les nouvelles qui commencent 5, il faut nécessairement aussi que l'Apôtre, œuvrant dans le Christ qui s'est révélé après Jean, infirme les choses anciennes et confirme, en revanche, les nouvelles : et ainsi il n'a cure de faire croire en un dieu autre que le Créateur, chez qui, aussi bien, était prédite la disparition des choses anciennes . 2. En conséquence, à la fois la destruction de la Loi et l'édification de l'Évangile e militent en ma faveur dans cette lettre aussi: elles visent la présomption des Galates qui leur faisait présumer l'obligation de croire au Christ, en qualité 6 de Christ du Créateur, tout en sauvegardant la loi du Créateur: car il leur eût paru encore incrovable qu'une loi fût révoquée par son propre auteur.

6. Les mss, comme toutes les éditions, portent ici ut puta, dont c'est, d'après Claësson, le seul exemple chez T. Cette expression signific « comme par exemple » (cf. LHS, p. 339, § 187a, qui l'explique par l'alliance pléonastique de ut et de puta, impératif interjectionnalisé au sens de « par exemple » dont T. a plusieurs emplois : cf. WASZINK, Comm. An. 56, 6, p. 570). Mais il est manifeste que cette signification ne convient pas ici où l'on attend une particule à valeur explicative. La tradition a toutes chances d'être fautive, ce qui est confirmé par la forme, également aberrante, donnée par les mêmes mss en Prax. 12, 1 (utpute unicus et singularis) où Kroymann seul a maintenu ce utpute sans autre exemple : Rhenanus et tous les autres éditeurs ont corrigé en utpote, comme fait aussi le dernier éditeur G. Scarpat. Nous pensons donc qu'il convient de corriger ici en utpote (conjonction à valeur explicative ou causale, dont T. n'a pas moins de 35 exemples) la leçon reçue de la tradition ut puta qui constitue, pour le sens, une véritable anomalie.

^{1.} Impliquant l'idée d'une succession chronologique, ordo désigne ici la suite des livres de Marc. : il équivaut à series dans la formule de I, 29, 9 (totius opusculi series).

^{2.} Reprise du thème de la nouveauté évangélique promise par le Créateur: cf. I, 20, 4 (où est cité le texte isaïen allégué ensuite): cf. t. 1, p. 193, n. 3 où sont indiqués tous les autres passages de IV et de V qui reprennent ce thème.

^{3.} Evans adopte la correction proposée par Kroymann: distin<xit decess>ionis. Mais le texte de la tradition unanime est aisément intelligible: promisit commande aussi le nouveau complément avec lequel il doit être pris au sens large d'« annoncer »; et le sens de l'expression tempus distinctionis est très bien éclairé par tout ce qui suit sur l'ordre ancien et l'ordre nouveau qui se séparent en Jean.

^{4.} Cf. IV, 33, 7-8.

^{5.} Insistance didactique dans la démonstration; il s'agit de mettre en relief, par des redites appuyées, l'idée que Paul, apôtre du Christ lui-même postérieur à Jean, se situe bien dans l'ordre des « choses nouvelles » voulu par le Créateur.

deponi. Porro, si omnino alium deum ab Apostolo audis-20 sent, ultro utique scissent abscedendum sibi esse a lege eius dei, quem reliquissent alium secuti. Quis enim expectaret diutius discere, quod nouam deberet sectari disciplinam qui nouum deum recepisset? 3. Immo quia eadem quidem diuinitas praedicabatur in euangelio quae semper nota fuerat in lege, disciplina uero non eadem, hic erat totus quaestionis status, an lex Creatoris ab euangelio deberet excludi in Christo Creatoris. Denique aufer hunc statum, et uacat quaestio. Vacante autem quaestione, ultro omnibus agnoscentibus discedendum sibi esse ab ordine Creatoris per fidem dei alterius, nulla Apostolo materia competisset id tam presse docendi, quod ultro fides ipsa dictasset. 4. Igitur tota intentio epistolae istius nihil aliud docet quam legis decessionem uenientem de Creatoris dispositione, ut adhuc suggeremus.

Si item nullius noui dei exserit mentionem – quod nusquam magis fecisset quam in ista materia, ut rationem scilicet ablegandae legis unica hac et sufficientissima definitione proponeret nouae diuinitatis –, apparet quomodo scribat: « Miror uos tam cito transferri ab eo, qui uos uocauit in gratiam, ad aliud euangelium d » – ex conuersatione aliud, non

33 decessionem 9 Kroy. : disc-edd. cett. a Gel. || 37 ablegandae R_2R_3 : -gendae $M\gamma$ R_1 uide adnot. || 39 miror R_2R_3 : mirari $M\gamma$ R_1 || 40 ex: et γ

De plus, s'ils avaient absolument entendu l'Apôtre annoncer un « autre » dieu, ils auraient su d'eux-mêmes, pour sûr, qu'il leur fallait s'écarter de la Loi d'un dieu qu'ils auraient abandonné pour en suivre un « autre ». Est-il quelqu'un, en effet, qui attendrait plus longtemps pour apprendre qu'il doit s'attacher à une discipline nouvelle, s'il a reçu un nouveau dieu? 3. Bien au contraire, étant donné que, dans l'Évangile, l'objet de la prédication était précisément la même divinité qui avait toujours été connue dans la Loi, mais que la discipline, elle, n'y était pas la même 1, toute la position de la question était celle-ci : fallait-il rejeter de l'Évangile, dans le Christ du Créateur, la loi du Créateur? Supprime en effet cette position, et la question est sans objet. Or la question étant sans objet, puisque tous, d'eux-mêmes, reconnaîtraient l'obligation de s'écarter de l'ordre de choses du Créateur par l'effet de leur croyance en un « autre » dieu, l'Apôtre n'aurait eu aucun sujet approprié d'enseigner de façon aussi expresse ce que, d'elle-même, leur croyance précisément leur aurait dicté. 4. Ainsi donc, dans toute sa visée, cette lettre n'a pas d'autre enseignement que de montrer la disparition de la Loi comme venant de la disposition du Créateur, ainsi que nous allons encore l'exposer.

2. Unicité de l' « évangile » promis par le Créateur (Ga 1, 6-7)

Si, pareillement, l'Apôtre ne présente la mention d'aucun dieu nouveau – ce qu'il n'aurait fait nulle part plus qu'en ce sujet, évidemment pour que, à elle seule et tout à fait suffisam-

ment, cette définition d'une divinité nouvelle lui permît d'afficher un motif de révoquer la Loi 2—, on voit clairement dans quel sens il écrit : « J'admire que vous passiez si vite, de celui qui vous a appelés à la grâce, à un autre évangile d » — autre par la pratique, non par la religion, par la discipline,

ablegandae: le latin ne connaît pas de verbe * ablegere. D'après Claësson, T. n'a d'ailleurs pas d'autre emploi de ablegare.

d. Ga 1, 6

^{1.} Sur l'opposition que T. établit entre praedicatio (fides, doctrina) qui désigne le « kérygme », l'ensemble des dogmes de la croyance chrétienne, et disciplina qui désigne la pratique, la manière concrète de vivre la religion, cf. notre Deus Christ., p. 424; on la retrouve infra à la fin du § 4.

^{2.} Avant de passer à l'examen de Ga 1, 6, T. résume l'argumentation précédente en ajoutant cette précision que Paul, voulant obtenir des Galates le rejet de la Loi, n'avait pas meilleure occasion de définir comme « nouvelle » la divinité que Marcion prétend qu'il proclamait. Le superlatif sufficientissimus (emploi unique chez T.) paraît bien être un hapax. Donnée par les mss conservés, la forme ablegendae a été corrigée par Rhenanus en

ex religione, ex disciplina, non ex diuinitate -, quoniam quidem euangelium Christi a lege euocare deberet ad gratiam, non a Creatore ad alium deum. 5. Nemo enim illos mouerat a Creatore, ut uiderentur sic ad aliud euangelium transferri, quasi dum ad Creatorem transferuntur. Nam et adiciens quod aliud euangelium omnino non esset. Creatoris confirmat id, quod esse defendit. Si enim et Creator euangelium repromittit dicens per Esajam: « Ascende in montem excelsum qui euangelizas Sioni, extolle uocem in ualentia tua qui euangelizas Hierusalem i », item ad apostolorum personam: « Quam tempestiui pedes euangelizantium pacem, euangelizantium bona 8 » - utique et nationibus euangelizantium, quoniam et : « In nomine eius, inquit, nationes sperabunt h » - Christi scilicet, cui ait : « Posui te in lumen 55 nationum i » -, est autem euangelium etiam dei noui, quod uis tunc ab Apostolo defensum, iam ergo duo sunt euangelia apud duos deos, et mentitus erit Apostolus dicens quod « aliud omnino non est e », cum sit et aliud, cum sic suum euangelium defendere potuisset, ut potius demonstraret, non ut unum determinaret.

44 aliud X R: alium $MF \parallel$ 45 dum: iterum coni. Evans \parallel 47 si: sed Oeh. uide adnot. \parallel 54 christi coni. R, rec. R_2R_3 : -us $M\gamma$ R, \parallel 55 nationum, est dist. Eng. Kroy.: nationum. est edd. cett.

non par la divinité : car à la vérité, l'évangile du Christ aurait dû les détourner de la Loi vers la grâce, non du Créateur vers un « autre » dieu. 5. Personne en effet ne les avait éloignés du Créateur pour que leur « passage à un autre évangile » s'interprétât dans le sens d'un « passage au Créateur ». De fait aussi, en ajoutant qu'il n'était absolument pas d'autre évangile c1, il confirme comme étant du Créateur celui dont il soutient qu' « il est 2 ». Si en effet le Créateur aussi promet l'« évangile » en disant par Isaïe : « Monte sur la haute montagne, toi qui évangélises Sion, élève la voix dans ta puissance, toi qui évangélises Jérusalem 13 », également en parlant des apôtres: « Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui apportent l'évangile de paix, de ceux qui apportent l'évangile des biens 84 » - de ceux, pour sûr, qui apportent aussi l'évangile aux nations, puisque aussi bien : « En son nom, dit-il, les nations espéreront h5 » - en celui du Christ évidemment, à qui il dit: « Je t'ai placé en lumière des nations 16 »; mais si, d'autre part, il y a aussi un évangile du dieu nouveau - celui que tu veux voir soutenu dans ce passage par l'Apôtre -, ce sont donc, dès lors, deux évangiles, qui sont auprès de deux dieux, et l'Apôtre aura menti en disant qu'« il n'en est absolument pas d'autre e », alors que c'est le cas, quand il aurait pu soutenir l'existence de son propre évangile plutôt en le montrant, et non en le définissant comme unique.

e. Cf. Ga 1, 7 f. Is 40, 9 g. Is 52, 7 h. Is 42, 4 (LXX) i. Is 42, 6 ; Is 49, 6

^{1.} Sur la forme de ce verset chez Marcion, il y a divergence entre la restitution de HARNACK, p. 68*, qui admet πάντως comme correspondant à omnino du latin de T. (ici et infra), et SCHMID, p. I/315 qui n'admet pas cet adverbe grec, considérant sans doute omnino comme étant du cru de T.

^{2.} Retournant l'expression négative (« Il n'est pas d'autre évangile »), T. en tire l'affirmation de l'existence d'un seul « évangile » qui ne peut provenir que du Créateur comme la preuve en est donnée par les testimonia qui suivent.

^{3.} Cf. IV, 13, 1. Ici comme dans la suite, nous préférons à la traduction habituelle par « annoncer la bonne nouvelle » la traduction par « évangéliser » : T. est soucieux de reprendre le terme même d'« évangile » qui assure la continuité entre AT et NT. A remarquer la structure « à tiroirs » de la longue proposition par Si (qu'il n'y a aucune raison de corriger en Sed comme fait Oehler) : sont énoncés quatre testimonia de l'évangile promis par le Créateur, en une énumération qui les articule les uns sur les autres.

^{4.} Cf. III, 22, 1; IV, 13, 2; 34, 16.

^{5.} Cf. III, 21, 2. Texte isaïen cité par Mt 12, 21.

^{6.} Cf. III, 20, 4; IV, 11, 1; 25, 5.11.

Sed fortasse, ut hinc fugias: « Et ideo, dices, subtexuit: 'Licet angelus de caelo aliter euangelizauerit, anathema sit i', quia et Creatorem sciebat euangelizaturum. » 6. Rursus ergo te implicas. Hoc est enim, quo adstringeris: duo enim euangelia confirmare non est eius, qui aliud iam negarit e. Tamen lucet sensus eius, qui suam praemisit personam: « Sed et si nos aut angelus de caelo aliter euangelizauerit i ». Verbi enim gratia dictum est. Ceterum si nec ipse aliter euangelizaturus, utique nec angelus. Ita angelum ad hoc nominauit, quo multo magis hominibus non esset credendum, quando nec angelo et nec apostolo, non angelum ad euangelium referret Creatoris.

7. Exinde decurrens ordinem conuersionis suae de persecutore in apostolum k scripturam apostolicorum confirmat l, apud quam ipsa etiam epistulae istius materia recognoscitur, intercessisse quosdam, qui dicerent circumcidi oportere et obseruandam esse Moysi legem, tunc apostolos de ista quaestione consultos ex auctoritate Spiritus renuntiasse non esse imponenda onera hominibus, quae patres ipsi non potuissent sustinere m. Quodsi et ex hoc congruunt Paulo

61 sed fortasse — fugias om. $F \parallel$ hinc fugias M Kroy.: fugias hinc $X R \parallel$ 67 aliter MR: qui aliter $\gamma \parallel$ 71 et nec apostolo: nec apostolo Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans del. Kroy. uide adnot. \parallel post non add. quo Kroy. probante Evans \parallel 74 ante apostolicorum add. actorum Pam. \parallel 77 observandam MR_3 : -dum γR_1R_2

3. Confirmation, sans échappatoire possible, par Ga 1, 8 Mais peut-être, pour trouver ici une échappatoire, vas-tu dire: « C'est pour cette raison qu'il a ajouté aussitôt: 'Quand même ce serait un

ange descendu du ciel qui évangélisât autrement, qu'il soit anathème i', parce qu'il savait que le Créateur aussi évangéliserait 1. » 6. Tu es donc de nouveau dans l'embarras ; car voici de quoi te garrotter: l'affirmation de deux évangiles n'est pas le fait de qui a déjà nié qu'il y en eût un autre e! Lumineux cependant est ce qu'il veut dire, ayant parlé d'abord de sa propre personne : « Mais même si c'était nous ou un ange descendu du ciel qui évangélisât autrement i ... ». La chose est dite à titre d'exemple. Au reste, si lui-même non plus ne devait pas évangéliser autrement, pour sûr ce ne devait pas être non plus le cas d'un ange. C'est dans ce sens qu'il a fait mention d'un ange : il a voulu marquer que, à plus forte raison, il ne faudrait pas croire en des hommes, dès lors qu'il ne faudrait croire ni en un ange ni même en un apôtre²; et ce n'est pas qu'il ait voulu rapporter l'ange à l'évangile du Créateur.

4. Accord avec les Actes des Apôtres (Ga 1, 11-24) 7. Dans la suite, quand il parcourt le déroulement de sa conversion – de persécuteur à apôtre ^k –, il confirme le livre scripturaire des

Actes des Apôtres¹, dans lequel on reconnaît jusqu'au sujet même de cette lettre: que certains étaient intervenus pour dire qu'il fallait circoncire et qu'on devait observer la loi de Moïse; qu'enfin les apôtres, consultés sur cette question, avaient annoncé en réponse, d'après l'autorité de l'Esprit, qu'il ne fallait pas imposer aux hommes des fardeaux que leurs pères eux-mêmes n'avaient pas pu porter m³. Or si, sur

j. Ga 1, 8 k. Cf. Ga 1, 13-24 l. Cf. Ac 9, 1-9 m. Cf. Ac 15, 5.10.28

^{1.} Cette objection au moyen d'une citation écourtée avait-elle été faite réellement par Marcion? En tout cas le texte marcionite du verset (cf. HARNACK, p. 69* et SCHMID, p. I/315) comporte bien ἡμεῖς ἡ avant ἄγγελος. Nous pensons donc que cette « échappatoire » prêtée à l'adversaire est une supposition de notre polémiste pour parfaire sa démonstration sur l'unicité d'« évangile ».

^{2.} Contre Kroymann, il n'y a aucune raison de retrancher et nec apostolo de la tradition manuscrite. Cette reprise en chiasme est conforme aux habitudes de T. dans ses argumentations. Evans, suivant Pamelius, retranche seulement et, ce qui n'est pas non plus indispensable: au sens de « aussi », et peut fort bien se justifier.

^{3.} Après un premier constat d'accord sur l'ordo conuersionis de Paul, T. passe à un second constat d'accord, qui porte sur l'attitude de l'Apôtre face aux « judaïsants » et la réunion de Jérusalem : ce dernier point sera développé au chapitre suivant.

apostolorum Acta, cur ea respuatis iam apparet, ut deum scilicet non alium praedicantia quam Creatorem nec Christum alterius quam Creatoris, quando nec promissio spiritus sancti a aliunde probetur exhibita quam de instrumento Actorum, quae utique uerisimile non est ex parte quidem Apostolo conuenire, cum ordinem eius secundum ipsius testimonium ostendunt, ex parte uero dissidere, cum diuinitatem in Christo Creatoris adnuntiant, ut praedicationem quidem apostolorum non sit secutus Paulus, qui formam ab eis dedocendae legis accepit.

III. 1. Denique ad patrocinium Petri ceterorumque apostolorum « ascendisse Hierosolyma post annos quatuordecim » » scribit, ut conferret cum illis de euangelii sui regula,

82 nec R: ne $M\gamma \parallel$ 84 exibitia $M \parallel$ 85 actorum M coni. R_2 rec. R_3 : autorum R_1R_2 auctorum $\gamma \parallel$ 87 dissidere M R: diffi- $\gamma \parallel$ 89 non: omnino Vrs. Rig.

III. 2 hierosolyma M Kroy.: -am edd. cett. a R ierosolimam y

n. Cf. Ac 1, 5 o. Cf. Ac 2, 1-13 III. a. Ga 2, 1

2. Le raisonnement se réclame d'une loi de cohérence souvent alléguée par T.

ce point aussi, les Actes des Apôtres s'accordent avec Paul, la raison qui vous fait les rejeter apparaît dès lors avec clarté: c'est évidemment qu'ils n'annoncent pas d'autre dieu que le Créateur, ni le Christ d'un autre dieu que du Créateur; car même la promesse de l'Esprit Saint n ne trouve pas la preuve de son accomplissement o ailleurs que dans le document scripturaire des Actes l. Ceux-ci, pour sûr, il n'est pas vraisemblable qu'ils soient en partie d'accord avec l'Apôtre, quand ils montrent le déroulement de son histoire conforme à son propre témoignage, et en partie en désaccord avec lui, quand ils annoncent la divinité du Créateur dans le Christ: avec cette conséquence que Paul n'aurait pas suivi la prédication des apôtres, lui qui a reçu d'eux le modèle pour dégager de la Loi !

Paul soucieux de l'approbation des autres apôtres III. 1. Finalement, c'est pour avoir le patronage 5 de Pierre et des autres apôtres, écrit-il, qu'il était « monté à Jérusalem après quatorze

années 26 » : afin de conférer 7 avec eux au sujet de la règle

20, 2 (également IV, 2, 5 et 3, 1-4). Marcion s'appuyait sur le second épisode pour marquer l'isolement de Paul face aux autres apôtres de tendance « judaïsante ». Cf. note complémentaire 18, t. 1 de notre édition, p. 307-308 et note complémentaire 19, p. 309-310 (sur les reproches de Paul à Pierre). Ici le terme de patrocinium (sans correspondant dans le texte de la lettre) souligne la volonté de Paul de se faire « patronner » par les autres apôtres, et il amorce l'image, qui sera développée dans la suite, d'un évangélisateur anxieux d'être confirmé dans son message, que les interprètes modernes généralement aujourd'hui n'acceptent pas.

6. Marcion avait supprimé ou corrigé Ga 1, 18-24 (mention d'un premier voyage de Paul à Jérusalem) et, ici, il supprimait l'adverbe πάλεν: cf. HARNACK, p. 70*. On voit mal pourquoi SCHMID, p. I/315, l'admet entre parenthèses. T., en tout cas, suit le texte marcionite sans formuler aucune remarque.

7. Le verbe conferre, qui est celui de la Vg, ne correspond pas exactement au terme grec (ἀνατίθεσθαι + datif) qui signifie « exposer » et marque bien l'attitude d'égal à égal adoptée par Paul.

^{1.} Ce constat d'accord permet à T. de polémiquer contre le rejet des Actes par les marcionites (désignés par la 2° pers. du plur., alors que, supra § 5-6, l'adversaire était désigné par une 2° pers. du sing.). Son argumentation est très proche de celle de Praes. 22, 10-11, mais l'accent est mis ici sur la proclamation du Créateur par les Actes.

^{3.} Sur praedicatio, cf. supra § 3 et n. 9. La proposition par ut énonce ironiquement une conséquence absurde qu'il faudrait tirer de cette situation d'accord sur un point et de désaccord sur un autre.

^{4.} Littéralement: « le modèle de faire désapprendre la Loi ». Le verbe dedocere (cicéronien, mais rare après Cicéron) se rencontre trois fois chez T. Cette phrase amorce le développement du chapitre suivant sur l'accord de Jérusalem.

^{5.} Le chapitre 2 de la Lettre aux Galates que T. aborde maintenant est dominé par l'évocation de l'accord (ou conférence ou concile) de Jérusalem et du conflit d'Antioche. Il reste fidèle aux explications qu'il avait données précédemment de ces épisodes, notamment dans Praes. 23 et dans Marc. I,

ne in uacuum tot annis cucurrisset aut curreret ^b, si quid sci-5 licet citra formam illorum euangelizaret. Adeo ab illis probari et constabiliri desiderarat, quos, si quando, uultis Iudaismi magis adfines subintellegi.

2. Cum uero nec Titum dicit circumcisum c, iam incipit ostendere solam circumcisionis quaestionem ex defensione adhuc legis concussam ab eis, quos propterea « falsos et superinducticios fratres d » appellat, non aliud statuere pergentes quam perseuerantiam legis, ex fide sine dubio integra Creatoris, atque ita peruertentes euangelium, non interpolatione scripturae, qua Christum Creatoris effingerent, sed retentione ueteris disciplinae, ne legem Creatoris exclu-

4 curreret XR: -re F cucurreret $M \parallel$ quid $MGR_{J}:$ qua γ $R_{I}R_{2} \parallel$ 4-5 scilicet MG edd. a $R_{3}:$ om. γ $R_{I}R_{2} \parallel$ 6 desiderarat: desiderabat Lat. desiderat $Iun. \parallel$ quos Lat. Oeh. Kroy. Evans: quod ϑ Gel. Pam. Rig. \parallel 8 uero om. Pam. \parallel 9 ex defensione $MGR_{J}:$ et defensionem γ $R_{I}R_{2} \parallel$ 11 superinducticios [-titios $R_{2}R_{J}$] edd. a $R_{2}:$ superducticios γ R_{I} super ducticios M uide adnot.

b. Cf. Ga 2, 2 c. Cf. Ga 2, 3 d. Ga 2, 4

de son évangile, par crainte d'avoir couru ou de courir en vain b 1 pendant tant d'années, au cas où, évidemment, il aurait évangélisé sur quelque point en dehors de leur modèle. Tant il avait désiré recevoir approbation et stabilisation 2 de la part de ces personnages que, d'aventure, vous voulez voir implicitement compris 3 comme apparentés 4 davantage au judaïsme!

Son attitude à l'égard des observances de la Loi

2. Mais lorsqu'il dit 5 que même Tite n'a pas été circoncis c, il commence dès lors à montrer que seule la question de la circoncision, à

cause de la défense qui était faite encore de la Loi, était l'objet d'agitation de la part de ceux qu'il appelle, pour cette raison, « des faux frères et intrus de »: gens qui persistaient à ne pas vouloir d'autre statut que la persévérance dans la Loi, selon leur foi au Créateur qui restait, sans aucun doute, entière; et ainsi pervertissaient-ils l'Évangile, non point en interpolant l'Écriture pour forger par elle un Christ du Créateur, mais en retenant la discipline ancienne pour ne pas

et le texte scripturaire pour lequel il ne distingue pas avec une netteté suffisante la rédaction marcionite de celle de son Nouveau Testament. Le rapprochement avec *Mon.* 14, 1, qui est un peu postérieur, contribue à éclairer quelque peu l'argumentation présente.

^{1.} Sur l'interprétation de ce passage, cf. LAGRANGE, p. 26-27, qui tient pour rejetée par les modernes l'opinion de T. (Paul mû par la *crainte* de n'être pas dans le vrai en évangélisant comme il l'a fait et le fait).

^{2.} Le verbe constabilire, appartenant à la langue des Comiques, est un terme rare dont T. a quelques exemples : il sert bien ici à l'expression de l'idée.

^{3.} Emploi unique chez T. de *subintelligere* qu'il est aussi le premier à employer. Il lui permet de caricaturer l'interprétation marcionite qui procède, selon lui, par subtils sous-entendus.

^{4.} Autres emplois de cet adjectif (deux fois avec génitif) en I, 12, 3 et II, 9, 8; 11, 3. Toute cette fin de phrase est fortement teintée d'ironie.

^{5.} Ici commence un développement, consacré à Ga 2, 3-5, que Pamelius qualifie, à juste titre, de « locus obscurus ». Cette obscurité tient en partie à la transmission manuscrite, quoique Kroymann l'ait beaucoup exagérée: mais elle provient surtout de deux autres points: la difficulté textuelle que présente Ga 2, 4-5 (cf. LAGRANGE, p. 28-32) et la manière dont procède l'exposé de T., entremêlant sans clarté les explications (souvent anticipées)

^{6.} Faut-il lire superinducticios avec R₂R₃ ou superducticios avec FXR₁ (notre meilleur témoin M ayant une leçon ambiguë super ducticios résultant peut-être d'une correction par grattage) ? En Mon. 14, 1 la forme simplifiée, donnée par les mss conservés et par R, a été préférée à la forme superinducticios (attestée dans Gel. seulement) par les derniers éditeurs de ce traité, V. Bulhart, P. Mattei, R. Uglione (cf. SC 343, p. 365). Ces deux vocables ne se rencontrent pas ailleurs, la Vg rendant παρεισάκτους par subintroductos. S'agirait-il d'un mot venu de la version latine marcionite ? On remarquera que, infra § 5, dans une réflexion qu'il ajoute, T. utilise le terme plus courant superinductus. En tout cas la forme à double préfixe paraît plus proche du terme grec qui, sans être inconnu de la langue profane, est rarissime et ne se lit qu'ici dans la Bible grecque.

3, 2-4

derent. 3. Ergo « propter falsos, inquit, superinducticios fratres, qui subintrauerant ad speculandam libertatem nostram, quam habemus in Christo, ut nos subigerent seruituti, nec ad horam cessimus subiectioni e. » Intendamus enim et sensui ipsi et causae eius, et apparebit uitiatio scripturae. Cum praemittit: « Sed nec Titus, qui mecum erat, cum esset Graecus, coactus est circumcidi f », dehinc subiungit: « propter superinducticios falsos fratres » et reliqua e, contrarii utique facti incipit reddere rationem, ostendens propter quid fecerit quod nec fecisset, nec ostendisset, si illud, propter quod fecit, non accidisset. 4. Denique dicas uelim, si non subintroissent falsi illi fratres ad speculandam liberta-

16 superinducticios [uel-titios] XR: super inducticios M super inducicios F

e. Ga 2, 4-5 f. Ga 2, 3 g. Cf. Ga 2, 4-5

faire disparaître la loi du Créateur ¹. 3. Donc, dit-il ², « à cause de faux frères intrus, qui s'étaient infiltrés pour espionner notre liberté, celle que nous avons dans le Christ, afin de nous soumettre à la servitude, même pour un temps nous n'avons pas cédé à la soumission ⁰³. » Faisons attention à la fois à la pensée elle-même et à sa motivation, et l'altération du passage scripturaire apparaîtra clairement ⁴. Mettant en premier: « Mais même Tite, qui était avec moi, alors qu'il était grec, ne fut pas forcé de se faire circoncire ⁶, a joutant ensuite: « à cause d'intrus faux frères ⁰ » et le reste ⁸⁵, à coup sûr, c'est du fait contraire ⁶ qu'il se met à rendre raison, en montrant à cause de quoi il a fait ce qu'il n'aurait ni fait ni montré si ne s'était pas produit ce pourquoi il l'a fait. 4. Effectivement, je voudrais que tu me le dises, dans le cas où ne se seraient pas infiltrés ces faux frères pour espionner

- 3. Après servituti, Kroymann admet une lacune: T. aurait opposé clairement les deux leçons en conflit (celle de Marcion, avec nec, la sienne, sans cette négation). Mais HARNACK, p. 71*, juge superflue cette restitution proposée dans l'apparat: il est suivi par Moreschini et Evans. La TOB, qui suit le texte généralement adopté où le v. 5 commence par olç (relatif de liaison), traduit: « A ces gens-là, nous ne nous sommes pas soumis, même pour une concession momentanée. » Nous avons préféré rendre cessimus subiectioni plus littéralement.
- 4. T. incrimine une uitiatio (même mot en IV, 4, 1 à propos de l'évangile marcionite tenu pour adulteratum) du texte scripturaire par Marcion. Comme nous l'apprendrons indirectement par la suite, il reproche à l'hérétique d'avoir inséré nec (οὐδέ) devant ad horam (πρὸς ώραν). Mais en fait, il est reconnu que cette leçon appartient à la tradition la plus générale (cf. D'ALÈS, Théologie de T., p. 240-241; HARNACK, p. 71*); la leçon sans négation, occidentale et africaine, se rencontre seulement chez Irénée, Tertullien, Victorinus, Ambrosiaster, Jérôme, Pélage: cf. LAGRANGE, p. 29-30.
- 5. Présentant une analyse des v. 3-5 dans leur progression et leur mouvement, T. a reculé devant une reprise fastidieuse des deux derniers ; il aurait pu pourtant, ainsi, faire apparaître sans équivoque l'opposition des deux lectures. Son goût pour les abrègements a prévalu sur la volonté de clarté.
- 6. Il faut comprendre: un fait contraire à celui qui est exposé au v. 3, c'est-à-dire contraire au refus de circoncire: T. veut indiquer par là les cas de concessions faites aux « judaïsants » qui seront évoqués au § 5.

^{1.} Avant même de citer le texte de Paul, T. caractérise ces faux frères dont les pressions visaient à obtenir la circoncision de Tite: il les présente comme un groupe de chrétiens judaïsants, décidés à maintenir les observances de la Loi, en particulier celle de la circoncision, à l'intérieur du christianisme. Il prend soin de souligner, en vue du présent débat, que leur foi au Dieu de l'AT n'était pas en cause et restait entière. Il écarte ensuite tout rapprochement avec ces interpolateurs « judaïsants » de l'Évangile que Marcion tenait pour responsables de la dérive des Écritures « catholiques » (cf. IV, 4, 4 où, d'après les Antithèses, est mentionnée la critique marcionite contre l'évangile « catholique » de Luc qui est dit « interpolatum a protectoribus iudaismi ad concorporationem legis et prophetarum qua etiam Christum inde confingerent »). De ces « faux frères » il limite l'activité à un zèle portant sur la disciplina (et non sur la foi, la croyance): volonté de préserver les observances de la Loi.

^{2.} Par la particule ergo, T. referme en quelque sorte la parenthèse de la phrase précédente (définition de ces « faux frères »). Il revient ainsi au texte paulinien qu'il va citer en suivant la rédaction marcionite. Il se déduit de la suite que les v. 4-5 formaient à ses yeux une seule phrase où propter ... fratres (avec sa longue détermination) était le complément du verbe principal exprimé au v. 5 (cessimus, en tour négatif à cause de nec ad horam = ne ad horam quidem). Il comprenait ces versets comme indépendants grammaticalement du v. 3 (cf. au § 3, la formule dehinc subjungit).

3, 4-5

tem eorum, cessissent subiectioni ^g? Non opinor. Ergo cesserunt, quia fuerunt propter quos cederetur. Hoc enim rudi fidei et adhuc de legis obseruatione suspensae competebat, ipso quoque Apostolo ne in uacuum cucurrisset aut curreret suspecto. 5. Itaque frustrandi erant falsi fratres, speculantes libertatem Christianam, ne ante eam in seruitutem abducerent Iudaismi ^g quam sciret se Paulus non <in>
uacuum cucurrisse ^h, quam dexteras ei darent antecessores, quam ex censu eorum in nationes praedicandi munus subirret ^h. Necessario igitur cessit ad tempus, et sic ei ratio constat Timotheum circumcidendi et rasos introducendi in templum, quae in Actis edicuntur ^l, adeo uera, ut Apostolo

29 cederetur eras. $M \parallel 33$ libertatem R_2R_3 : ueritatem $M\gamma$ $R_1 \parallel$ ne ante R: nec ante γ negante $M \parallel 34$ scirct se paulus M Kroy.: Paulus scirct se β edd. cett. \parallel in add. edd. a $R_2 \parallel 36$ censu: consensu Kroy. uide adnot. \parallel 37 necessario MX coni. R_2 rec. R_3 : -rium F $R_1R_2 \parallel$ cessit ad M R_2R_3 : cessitat γ $R_1 \parallel 39$ edicuntur R_2R_3 : educuntur $M\gamma$ R_1 eduntur Kroy.

h. Cf. Ga 2, 8-9 i. Cf. Ac 16, 3; Ac 21, 24-26

leur liberté, auraient-ils cédé à la soumission 81? Non, je pense. Ils ont donc cédé parce il y a eu des gens à cause desquels on avait à céder. Attitude qui convenait en effet à une foi novice 2, et encore en suspens sur l'observance de la Loi, quand l'Apôtre aussi s'était suspecté lui-même d'avoir couru ou de courir en vain 63. 5. C'est pourquoi il fallait tromper les faux frères 4 qui espionnaient la liberté chrétienne, pour les empêcher de la détourner vers la servitude du judaïsme 8 avant le moment où Paul a su qu'il n'avait pas couru en vain b, avant celui où ses prédécesseurs ont joint leurs mains aux siennes, avant celui où, conformément à leur estimation 5, il a assumé la charge de prêcher aux nations h. C'est donc par nécessité qu'il a cédé pour un temps : et c'est ainsi qu'il trouve une raison solide de circoncire Timothée et d'introduire des gens tête rasée dans le temple - faits qui sont énoncés dans les Actes 16, et tellement vrais qu'ils

- 4. Justification par la nécessité (cf. necessario dans la phrase suivante) de ces concessions momentanées de Paul. T. les situe, arbitrairement et sans que rien du texte paulinien l'autorise, dans le laps de temps qui a précédé l'accord de Jérusalem évoqué par la fin de la phrase.
- 5. La tradition manuscrite et les éditions anciennes sont d'accord sur la leçon ex censu que Kroymann a corrigée en ex c<ons>ensu: Moreschini et Evans n'admettent pas la correction, mais paraissent influencés par cette lecture puisqu'ils traduisent le premier par « conviction », le second par « agrément », sens qui sont ceux de consensus. Sans doute T. donne-t-il ici au mot census une signification inhabituelle chez lui; il revient au sens primitif et général du terme: « actio censendi » = « aestimatio » (cf. TLL III, col. 807, l. 10 et 72).
- 6. Ces deux faits de « soumission momentanée » aux judaïsants que notre auteur rappellera encore en *Mon.* 14, 1 comme accomplis « à cause des faux frères intrus » sont *postérieurs* à l'accord de Jérusalem : ce qui ôte toute valeur à l'argumentation de T.; et c'est peut-être pour masquer cette déficience qu'il a invoqué, tout de suite après, une autre *causa* de ces accommodements avec la Loi : la profession de l'Apôtre de se faire, selon la circonstance, « tout à tous » pour gagner les âmes au Christ.

^{1.} Le « nous » du texte paulinien est entendu généralement de Paul seul. T., qui le transpose à la troisième personne ici, paraît le comprendre de Paul et de son groupe.

^{2.} Dans un premier temps, T. a tiré au clair le sensus du texte en une démonstration appuyée (reprises de termes, questionnement de l'adversaire). Il passe maintenant à la causa: il trouve d'abord la motivation de ces concessions momentanées aux judaïsants dans la foi encore neuve de Paul et dans sa crainte de s'être trompé. Cf. I, 20, 2: même mot rudis, même argument fondé sur Ga 2, 2, mais pour justifier les reproches de Paul à Pierre (cf. infra § 7). Sur l'interprétation forcée de Ga 2, 2, cf. t. 1, p. 308.

^{3.} Littéralement: « ayant douté par suspicion (défiance) s'il n'avait pas couru », etc. Sur suspectus participe passé passif employé avec valeur active, cf. un autre exemple en Ap. 21, 20 (cf. WALTZING J.-P., Tertullien. Apologétique. Commentaire analytique, grammatical et historique, Paris 1931, p. 152); également AMMIEN 29, 4, 5 (cf. LHS, p. 291): emploi qui a peut-être subi l'influence analogique de suspicatus participe à valeur active du déponent suspicor. L'interrogative indirecte est normale après les verbes exprimant le doute (dubitare etc.); sur ne = nonne ou an, cf. HOPPE, S.u.S., p. 141-142.

40 consonent profitenti factum se Iudaeis Iudaeum, ut Iudaeos lucrifaceret, et sub lege agentem propter eos, qui sub lege agerent i, sic et propter superinductos illos, et omnibus nouissime omnia factum, ut omnes lucraretur k.
 6. Si haec quoque intellegi ex hoc postulant, id quoque nemo dubitabit, eius dei et Christi praedicatorem Paulum, cuius legem, quamuis excludens, interim tamen pro temporibus admiserat, statim amoliendam, si nouum deum protulisset.

Bene igitur, quod et dexteras Paulo dederunt Petrus et Iacobus et Iohannes et de officii distributione pepigerunt, ut Paulus in nationes, illi in circumcisionem, tantum ut meminissent egenorum!: et hoc secundum legem Creatoris, pauperes et egenos fouentis, sicut in euangelii uestri retractatu probatum est. 7. Adeo constat de lege sola fuisse quaestionem, dum ostenditur quid ex lege custodiri conuenerit.

55 – « Sed reprehendit Petrum 'non recto pede incedentem ad euangelii ueritatem m'. » Plane reprehendit, non ob aliud tamen quam ob inconstantiam uictus, quem pro personarum qualitate uariabat, « timens eos qui erant ex circumcisione n »,

40 profitenti MR: -endi γ || iudaeos: iudaeus M^{sc} || 42 superinducticios Pam. || 44-45 dubitabit β : -auit M || 46 quam uis M || 47 admoliendam M || 50 circumcisionem R_2R_3 : -e $M\gamma$ R_1 || 51 legem β : -e M

s'accordent à la profession de l'Apôtre de s'être fait juif avec les juifs pour gagner les juifs, vivant sous la Loi à cause de ceux qui vivaient sous la Loi j, – de la même façon aussi à cause de ces intrus –, et enfin de s'être fait tout à tous pour les gagner tous k1. 6. Si le point présent aussi demande à être compris d'après la question traitée ici 2, voici également ce dont personne ne doutera: Paul a été le proclamateur du Dieu et du Christ dont relevait la Loi que, quoiqu'il la fît disparaître, il avait pourtant admise provisoirement d'après les circonstances – alors qu'il aurait dû, immédiatement, la retrancher 3 s'il avait présenté l'annonce d'un dieu nouveau.

L'accord de Jérusalem et l'incident d'Antioche

C'est donc une bonne chose que Pierre, Jacques et Jean aient joint leurs droites à celle de Paul, et qu'ils aient conclu un accord sur la répar-

tition de leur office, Paul allant aux nations, eux à la circoncision, avec pour condition seulement de se souvenir des indigents ', cela même conformément à la loi du Créateur, lui qui choie les pauvres et les indigents, comme la preuve en a été faite dans l'examen de votre évangile ⁴. 7. Tant c'est chose vraie et établie qu'il a été question de la Loi seulement, puisque ce qui est montré, c'est ce qu'il convenait de garder de la Loi ⁵. – « Mais il reprend Pierre de ne pas s'avancer 'd'un pas droit selon la vérité de l'évangile ^{m'6}. » Assurément il le reprend, mais ce n'est pas pour autre chose que l'incohérence de sa manière de vivre, que Pierre faisait varier en fonction de la qualité des personnes, « dans sa crainte de ceux qui étaient de la circoncision ⁿ »; ce n'était

j. Cf. 1 Co 9, 20-21 k. Cf. 1 Co 9, 22 l. Cf. Ga 2, 9-10 m. Ga 2, 14 n. Ga 2, 12

^{1.} T'exte cité dans le même type d'argumentation en *Praes.* 24, 2 et *Marc.* I, 20, 3. Ici les mots sic et propter superinductos illos constituent une parenthèse de l'auteur insérée dans la citation pour manifester le parallèle avec le sujet présent.

^{2.} Le paragraphe final ramène au débat en cours qui porte sur le fait que Paul représente bien le Créateur, et non le dieu supérieur de Marcion.

^{3.} Ce verbe reprend le terme amolitio qui a été employé en 2, 1 : cf. ad loc., p. 81, n. 6.

^{4.} Cf. IV, 14, 3-7; 28, 11. Le souci des pauvres dans l'accord de Jérusalem est complaisamment souligné comme un écho de l'AT.

^{5.} Allusion à Ac 15, 29: l'accord de Jérusalem maintient comme exigence l'abstention des idolothytes, du sang, des animaux étouffés et de l'immoralité.

^{6.} Sur l'opposition de Paul à Pierre dans l'« incident » (ou « conflit ») d'Antioche, cf. I, 20, 2-4 et t. 1, p. 307-310.

non ob aliquam diuinitatis peruersitatem, de qua et aliis « in 60 faciem ° » restitisset qui de minore causa conuersationis ambiguae Petro ipsi non pepercit, si quomodo Marcionitae uolunt credidisset.

8. De cetero pergat Apostolus negans ex operibus legis iustificari hominem sed ex fide p, eiusdem tamen dei, cuius et lex. Nec enim laborasset fidem a lege discernere, quam diuersitas ipsius diuinitatis ultro discreuisset, si fuisset. Merito non reaedificabat quae destruxit q. Destrui autem lex habuit, ex quo uox Iohannis clamauit in eremo: « Parate uias domini, ut fierent riui et colles et montes repleti et humi70 liati, et tortuosa et aspera in rectitudinem et in campos por le dest legis difficultates in euangelii facilitates. Meminerat iam et psalmi esse tempus: « Disrumpamus a nobis uincula

59 diuersitatem Kroy. uide adnot. \parallel 61 pepercit, si ϑ Kroy.: pepercit. sed coni. R_1 rec. edd. cett. a R_3 \parallel 62 credidisset Kroy.: credi ϑ credi? dist. edd. a R_3 credit (sc. petrus) coni. R_2 credidit Mor. uide adnot. \parallel 63 ex M coni. R_2 rec. R_3 : et γ R_1R_2 \parallel 68 heremo M

o. Ga 2, 11 p. Cf. Ga 2, 16 q. Cf. Ga 2, 18 r. Lc 3, 4-5; cf. Is 40, 3-4

3. Par cette transition, T. passe à la section de la lettre qui traite de la justification par la foi.

pas pour quelque conception aberrante de la divinité ¹: car là-dessus, Paul aurait résisté « ouvertement ^o » même à d'autres, lui qui n'a pas épargné Pierre en personne pour le motif, bien moindre, de comportement ambigu, s'il avait eu la croyance que veulent les marcionites ².

Opposée par Paul à la Loi, la foi concerne le même Dieu

8. Pour le reste (du texte 3), que l'Apôtre poursuive en disant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la Loi, mais par la foi p:

la foi cependant relève du même Dieu dont relève aussi la Loi 4! Et en effet il n'aurait pas pris la peine de distinguer la foi d'une loi que l'opposition de divinité même en aurait distinguée spontanément – si cette opposition avait existé 5. A juste titre il ne rebâtissait pas ce qu'il a détruit 9. Or la destruction de la Loi avait à se produire dès l'instant que la voix de Jean eut proclamé dans le désert : « Préparez les chemins du Seigneur, pour que ruisseaux, collines et montagnes soient comblés et abaissés, que les passages tortueux et rocailleux deviennent lignes droites et plaines 16 » – c'està-dire que les difficultés de la Loi deviennent facilités de l'Évangile. Il se souvenait que c'était désormais aussi le temps du psaume : « Brisons loin de nous leurs liens et reje-

nant à pergat la valeur d'un subjonctif de concession (« l'Apôtre peut bien continuer... ») et en faisant de eiusdem tamen, etc. la proposition principale où il faut sous-entendre fides est (on en rapprochera la formule « eius ergo dei erit fides » dans la phrase finale du §). On pourrait aussi comprendre en faisant de Apostolus le sujet de ce est sous-entendu (« il relève cependant du même Dieu »): l'appartenance de Paul au Créateur est en effet le problème central examiné ici, et précisément celui sur lequel s'est achevé le précédent chapitre.

- 5. Réserve ironique, habituelle à notre polémiste, sur les thèses de l'adversaire.
- 6. Les quatre propositions de l'énoncé scripturaire sont rhétoriquement remodelées en deux phrases parallèles où les sujets sont regroupés en face des déterminations antithétiques. Le rendu φάραγξ (= « ravin ») par riuns est une traduction approximative. Le v. 5 sera traduit très différemment infra 4, 3.

^{1.} La leçon de la tradition manuscrite et imprimée, peruersitatem, mérite d'être conservée (ainsi fait Evans), contre la correction en diuersitatem de Kroymann. Le terme de peruersitas est fréquent dans le vocabulaire de la polémique pour désigner une conception pervertie, aberrante : ce qu'aurait été, aux yeux d'un Paul acquis à un dieu supérieur, la croyance de Pierre en ce Créateur subalterne selon le credo marcionite.

^{2.} La difficulté textuelle de cette fin de phrase paraît bien aplanie par Kroymann qui garde si, leçon la plus autorisée, et corrige credi en credietimate de R₃, que suit Evans (Sed quomodo Marcionitae uolunt credi: « Mais comment les marcionites veulent-ils qu'on les croie? ») n'offre pas un sens satisfaisant. Il nous paraît sûr que T. établit une antithèse entre l'attitude d'« opposition ouverte » de Paul sur un problème minime de « conuersatio » (donc de disciplina) et ce qu'aurait été cette attitude sur un problème, bien plus important, concernant sa fides (Paul croyant en un « dieu supérieur » selon l'interprétation des marcionites).

^{4.} On admet traditionnellement une ponctuation forte après fide. Mais nous pensons qu'il faut voir une seule phrase de De cetero à et lex: en don-

eorum et abiciamus a nobis iugum ipsorum s, ex quo « tumultuatae sunt gentes et populi meditati sunt inania, adstiterunt reges terrae et magistratus congregati sunt in unum aduersus dominum et aduersus Christum ipsius s, ut iam ex fidei libertate iustificetur homo, non ex legis seruitute s: « Quia iustus ex fide uiuit s. » (9.) Quod si prophetes Abacuc pronuntiauit, habes et Apostolum prophetas confirmantem, sicut et Christus. Eius ergo dei erit fides, in qua uiuit iustus s, cuius et lex, in qua non iustificatur operarius.

Proinde si in lege maledictio est, in fide uero benedictio x, utrumque habes propositum apud Creatorem: « Ecce posui, inquit, ante te maledictionem et benedictionem y. »
 Non potes distantiam uindicare – quae etsi rerum est, non ideo auctorum – quae ab uno auctore proponitur. Cur autem Christus factus sit pro nobis maledictio, ipso

77 iustificetur: -caretur Kroy. uide adnot. \parallel 78 uiuit: uiuet Pam. Oeb. uiuit rest. Rig. uide adnot. \parallel 79 abacuc M Rig.: abacum R ambacum $\gamma \parallel$ pronunciauit MX R_1R_2 Kroy.: -ciat F prae-edd. cett. a $R_3 \parallel$ 81 uiuit Braun: uiuet Pam. Kroy. Mor. uide adnot. \parallel 82 maledictio: maledicto $M^{\infty} \parallel$ 85 potes R_3 : potest $M\gamma R_1R_2 \parallel$ 85-86 quae — auctorum: in parenthesi Kroy.

s. Ps 2, 3 t. Ps 2, 1-2 u. Cf. Ga 2, 16; Ga 3, 11; Ga 4, 21-25 v. Ga 3, 11 = Ha 2, 4 w. Cf. Ga 3, 11 x. Cf. Ga 3, 9-10 y. Dt 11, 26

1. Versets déjà cités en I, 21, 1; III, 22, 3; IV, 42, 2. Les deux premiers sont rapportés à la passion du Christ, le troisième (cité en premier) est référé à la liberté apportée par l'Évangile.

2. Comme l'ont bien vu Moreschini et Evans, la correction iustificaretur introduite par Kroymann ne mérite pas d'être retenue. Car, dans cette proposition finale, la concordance est commandée par les présents disrumpamus et abiciamus.

3. Marcion, apparemment, ne s'était pas soucié de supprimer cette citation d'Habacuc dans le texte de son apôtre. T. exploite à son profit cette inconséquence. La correction de Pamelius uiuet ne nous paraît pas indispensable : la substitution d'un présent au futur qu'on lit en Ga 3, 11b comme en Ha 2, 4 peut s'expliquer par un désir de généralisation de l'idée.

4. Contre la leçon des mss uiuet (qu'admettent Kroymann, Moreschini et Evans), nous préférons uiuit qui a le mérite d'unifier les deux formes de la citation. Le futur erit s'explique fort bien comme ayant valeur logique de conclusion; l'antithèse entre uiuit et non iustificatur constitue l'essentiel de l'idée.

tons loin de nous leur joug s », depuis que « les nations se sont soulevées et les peuples ont ourdi de vains complots, les rois de la terre se sont dressés et les gouvernants se sont rassemblés ensemble contre le Seigneur et contre son Christ 1 », afin que l'homme désormais soit justifié 2 par suite de la liberté de la foi, et non de la servitude de la Loi « : « Car le juste vit par la foi v 3 . » (9.) Si cette parole a été prononcée par le prophète Habacuc, tu trouves là l'Apôtre confirmant aussi les Prophètes, comme le fait également le Christ. C'est donc que la foi, par laquelle vit le juste w 4, relèvera du Dieu dont relève aussi la Loi en laquelle n'est pas justifié le pratiquant de cette Loi 5.

Malédiction de la Loi, bénédiction des croyants fils d'Abraham 9. Pareillement 6, si la malédiction est dans la Loi tandis que la bénédiction est dans la foi x, tu as l'une et l'autre proposées chez le Créateur: « Voici que j'ai posé devant toi, dit-il,

la malédiction et la bénédiction 77. » Tu ne peux pas revendiquer une opposition, qui, même si elle est celle des objets, n'est pas pour autant celle des auteurs puisque c'est un seul et même auteur qui la propose 8. Pourquoi, d'autre part, le Christ a-t-il été fait malédiction pour nous ? L'Apôtre lui-même nous en

- 5. L'emploi du mot operarius nous semble faire référence à Ga 3, 10a : ὅσοι ἐξ ἔργων νόμου εἰσίν.
- 6. Après la citation paulinienne d'Habacuc, qui reviendra par le suite, T. entre dans un développement de Ga 3 où Marcion avait pratiqué plusieurs suppressions à cause de la référence à Abraham (HARNACK, p. 72*-73*; SCHMID, p. I/316-317). Mais l'opposition entre bénédiction des croyants et malédiction des fidèles de la Loi avait été conservée.
 - 7. On ne trouve qu'ici, chez T., cette citation du Deutéronome.
- 8. L'interprétation que Marcion faisait (ou pouvait faire?) de ce texte en y voyant une « antithèse » entre les deux dieux de son système, est écartée d'entrée de jeu par T. qui souligne l'unicité d'auteur de cette proclamation, même s'il y a une distantia entre les deux objets (bénédiction, malédiction) proposés à l'homme. Selon nous, la phrase se comprend mieux sans la parenthèse introduite par Kroymann: la seconde relative a valeur d'explication de la première.

Apostolo edocente z, manifestum est quam nobiscum faciat, id est secundum fidem Creatoris. 10. Neque enim quia Creator pronuntiauit: « Maledictus omnis ligno suspensus 24 », ideo uidebitur alterius dei esse Christus et idcirco a Creatore iam tunc in lege maledictus. Aut quomodo praemaledixisset eum Creator, quem ignorabat? Cur autem non magis competat Creatori filium suum dedisse maledictioni suae quam illi deo tuo subdidisse maledictioni, et quidem pro homine alieno? Denique si atrox uidetur hoc in Creatore circa filium, proinde tuo in deo; si uero rationale et in tuo, proinde et in meo, et magis in meo. 11. Facilius enim credetur eius esse per maledictionem Christi benedictionem prospexisse homini, qui et maledictionem aliquando et benedictionem proposuerit ante hominem y, quam qui neutrum umquam sit apud te professus.

« Accipimus igitur benedictionem spiritalem per fidem bb », inquit : ex qua scilicet uiuit iustus v secundum Creatorem.

90 ligno $M\gamma$ Kroy.: in ligno edd. cett. a $R \parallel$ 93 ignorabat Kroy.: ignorat ϑ ignoraret Eng. \parallel 97-98 rationale et MG $R_{\rm J}$: ratio nec lex γ $R_{\rm J}R_{\rm J}$ 99 credetur Kroy.: crederetur M R Mor. \parallel 103 accipimus $M\gamma$ Kroy.: acccedd. cett. a $R_{\rm J}$ uide adnot.

z. Cf. Ga 3, 13 aa. Ga 3, 13 = Dt 21, 23 bb. Ga 3, 14b

2. Marcion avait conservé, dans son texte de Ga 3, 13, la citation du Deutéronome: cf. HARNACK, p. 73*; SCHMID, p. I/316.

3. Contre l'interprétation marcionite, T. tire argument de l'ignorance attribuée par l'hérétique dans son système au dieu subalterne concernant le dieu supérieur (et donc son Christ): cf. I, 11, 9; II, 26, 1; 28, 1. Le verbe praema-ledicere est indiqué comme hapax par HOPPE, Beiträge, p. 147: cf. TLL s.v.

4. Selon Ga 3, 13, le Christ s'est (ou a été) fait malédiction pour en libérer l'homme. Pour dénier à Marcion le droit d'utiliser ce texte, T. reprend l'argument (souvent déjà utilisé dans sa polémique) sur l'homme œuvre du Créateur et, par conséquent, étranger au dieu supérieur : cf. I, 14, 2; 17, 1; 23, 11.

5. Rappel du reproche de « cruauté » que les marcionites faisaient au Créateur (cf. II, passim) et argumentation par rétorsion.

donnant l'explication 2, il est manifeste à quel point ce trait milite pour nous 1, c'est-à-dire en conformité avec la foi dans le Créateur. 10. Et en effet ce n'est pas parce que le Créateur a déclaré: « Maudit tout homme qui est pendu au bois a 2 » que, pour autant, le Christ passera pour être celui d'un « autre » dieu, ni non plus pour avoir été maudit par le Créateur, déià alors, dans la Loi. Et comment le Créateur l'aurait-il maudit d'avance, vu qu'il l'ignorait 3? Mais pourquoi ne conviendrait-il pas plus au Créateur d'avoir abandonné son Fils à sa propre malédiction qu'à ton dieu supérieur de l'avoir soumis à cette malédiction, et cela, à vrai dire, pour l'homme qui lui est étranger 4 ? En fin de compte, si cet acte à l'égard d'un fils semble une atrocité 5 dans le cas du Créateur, il en va pareillement dans celui de ton dieu; s'il semble raisonnable aussi pour le tien, il en sera tout pareillement pour le mien, et ce sera même plus raisonnable pour le mien. 11. Car il serait plus facile de croire que la prévision d'une bénédiction pour l'homme grâce à la malédiction du Christ est le fait de celui qui jadis a proposé devant l'homme à la fois malédiction et bénédiction y 6, plutôt que de celui qui jamais, chez toi, n'a fait profession ni de l'une ni de l'autre.

Donc « nous recevons la bénédiction spirituelle par le moyen de la foi bb 7 », dit l'Apôtre : cette foi évidemment par laquelle vit le juste , selon le Créateur 8. C'est donc bien ce

6. Habile retour de l'argumentation au texte scripturaire initial.

7. La discussion rebondit par cette citation de Ga 3, 14b faite sous forme accommodée: la proposition commandée par ίνα devient une indépendante; igitur n'appartient pas à la citation et coupe court à la discussion précédente sur la « malédiction ». La question, dès lors, se limite au constat de la bénédiction accordée aux fidèles par la foi. Sur le texte marcionite de Ga 3, 14b (la leçon εὐλογίαν au lieu de la leçon habituelle ἐπαγγελίαν), cf. HARNACK, p. 73* et SCHMID, p. 123 et I/316; ce dernier admet, contre Harnack, la leçon λάβωμεν qui corrobore le texte de MFX (accipimus) bien préférable à celui de R (accepimus) adopté par Kroymann et Evans.

8. Répartie de T. qui renoue avec l'argumentation du § 8 en rappelant la citation d'*Habacuc* et, par conséquent, la nécessité d'en déduire que cette foi concerne le Créateur.

^{1.} Cet emploi absolu de *facere* (rencontré déjà en IV, 22, 16 et V, 2, 2) est plus habituellement associé aux prépositions *ab, contra, aduersus* (sens adversatif) et *pro* (sens opposé de « favoriser »). L'emploi de *cum* avec cette dernière acception n'est pas signalé par *TLL* VI, 1, col. 123, l. 16-32.

105 Hoc est ergo, quod dico: eius fidei esse, cuius est forma gratiae fidei. Sed et cum adicit : « Omnes enim filii estis fidei co », ostenditur quid supra haeretica industria eraserit: mentionem scilicet Abrahae, qua nos Apostolus filios Abrahae per fidem adfirmat dd, secundum quam mentionem hic quoque filios fidei notauit. Ceterum quomodo filii fidei? Et cuius fidei, si non Abrahae? 12. Si enim « Abraham Deo credidit et deputatum est <ei> iustitiae ee » atque exinde « Pater multarum nationum s » meruit nuncupari, nos autem, credendo Deo magis proinde iustificamur, sicut Abraham, et uitam proinde consequimur, sicut iustus ex fide uiuit v: sic fit ut et supra filios nos Abrahae pronuntiarit, qua patris fidei, et hic filios fidei, per quam Abraham pater nationum fuerat repromissus. Ipsum quod fidem a circumcisione reuocabat, nonne Abrahae filios constituere quaerebat, qui 120 in carnis integritate crediderat 88? Denique alterius dei fides ad formam dei alterius non potest admitti, ut credentes iustitiae deputet, ut iustos uiuere faciat, ut nationes filios fidei dicat. Totum hoc eius est, apud quem ante iam notum est.

106 fidei!: fides Kroy. || 112 ei X Kroy.: om. MF edd. cett. a $R \parallel 114$ magis del. Mor. uide adnot. || 116 patris $M R_2 R_3$: patres γR_1

que je dis : que c'est une foi au dieu à qui appartient le modèle de la grâce de cette foi 1. Mais lorsque l'Apôtre ajoute : « Vous êtes en effet tous fils de la foi ce », ces mots font voir ce que, plus haut, l'artifice hérétique a supprimé : à savoir la mention d'Abraham² par laquelle l'Apôtre affirme que nous sommes fils d'Abraham par la foi dd, et c'est conformément à cette mention qu'ici aussi il a utilisé cette notation « fils de la foi ». D'ailleurs comment entendre « fils de la foi » ? Et de quelle foi, sinon celle d'Abraham? 12. Si en effet « Abraham a cru à Dieu et si la chose lui a été réputée à justice co », et si ensuite il a mérité d'être appelé « Père de nombreuses nations ff », si d'autre part nous, plus encore³, nous sommes justifiés en croyant à Dieu, de la même façon qu'Abraham, et nous obtenons la vie de la même façon que le juste vit par la foi v, il en résulte que, plus haut, l'Apôtre nous a dits fils d'Abraham en tant que celui-ci est père de la foi, et qu'ici il nous dit fils de la foi par laquelle Abraham avait été promis comme père des nations. Par le fait même 4 qu'il appelait la foi à se détourner de la circoncision, ne cherchait-il pas à constituer les fils d'un Abraham qui avait cru dans l'intégrité de sa chair 855? En fin de compte, la foi en un dieu ne peut être admise à suivre le modèle d'un autre dieu en réputant à justice l'attitude des croyants, en faisant que les justes aient la vie, en disant « fils de la foi » les nations : tout un ensemble de choses qui appartiennent à celui chez qui, déjà auparavant, elles ont été connues 6.

5. C'est encore incirconcis qu'Abraham avait été appelé à la foi.

cc. Ga 3, 26 dd. Cf. Ga 3, 6-9 ee. Ga 3, 6 = Gn 15, 6 ff. Gn 17, 4.5 gg. Cf. Rm 4, 11

^{1.} La formule s'éclaire par les deux dernières phrases du § 12. C'est le Créateur qui détient le modèle (forma) de cette « grâce de la foi » puisque c'est lui qui a proposé la « bénédiction » à l'homme.

^{2.} Omission par Marcion des v. 6-9 et des v. 15-25 où Paul mentionne Abraham (cf. supra, p. 103, n. 6).

^{3.} Moreschini retranche magis attesté par toute la tradition et conservé par les autres éditeurs. On peut cependant comprendre l'emploi de cet adverbe comme marquant un progrès par rapport à Abraham: outre la « justification », il y a aussi la « vie par la foi ».

^{4.} Sur la locution ipsum quod (= ob id ipsum quod), déjà chez Sénèque, et signifiant « précisément pour cette raison que... », cf. LHS, p. 575 (Zus. α).

^{6.} T. use d'un argument qui lui est habituel, fondé sur l'antériorité qui est pour lui un critère décisif: il s'agit de dénier au dieu de Marcion le droit d'avoir des comportements et d'exprimer des sentences qui ont été ceux du Créateur. Il en donne trois exemples en regroupant Gn 15, 6, Ha 2, 4 et Ga 3, 26 (interprété en fonction de Gn 17, 4-5). La proposition par ut où ils sont regroupés, est à comprendre comme consécutive (« de telle sorte que... »).

4, 1

IV. 1. Sub eadem Abrahae mentione, dum ipso sensu reuincatur, « Adhuc, inquit, secundum hominem dico ^a: dum essemus paruuli, sub elementis mundi eramus positi ad deseruiendum eis ^b. » Atquin non est hoc humanitus dictum. Non enim exemplum est, sed ueritas. Quis enim paruulus – utique sensu, quod sunt nationes – non elementis subiectus est mundi, quae pro Deo suspicit? Illud autem fuit, quod cum « secundum hominem ^a » dixisset: « Tamen testamen-

IV. 7 fuit Mγ Oeb. Kroy. Evans: facit R Gel. Pam. Rig. || 8 cum ... dixisset: tum ... dixit sed Kroy. uide adnot.

IV. a. Ga 3, 15a b. Ga 4, 3

1. Depuis Pamelius, les mots sub eadem ... reuincatur étaient rattachés au chapitre précédent, où ils sont pourtant inintelligibles dans la phrase finale. Par une heureuse correction qu'ont ratifiée Moreschini et Evans, Kroymann les a rétablis au début du nouveau chapitre qui concerne Ga 4. Nous admettons que reuincatur (à prendre au sens judiciaire, comme au § 2 où ce verbe revient) a pour sujet Marcion, le sujet de inquit étant l'Apôtre comme auteur de la lettre en examen. Nous donnons à dum un sens causal (cf. HOPPE, S.u.S., p. 152-153), contre Kroymann, suivi par les deux derniers éditeurs, qui lui donne une valeur adversative (« während doch »). Comprise comme nous le faisons, cette phrase introductive amorce la démonstration qui va suivre, à savoir que la formule secundum hominem dico, déplacée par Marcion et transférée devant Ga 4, 3, ne peut se concevoir que dans un rapport de dépendance (sub a le même sens que dans la citation) avec le développement de la lettre authentique où Abraham est nommé (ainsi v. 16.18.29) et que l'hérétique a supprimé.

2. Cette formule est apparemment tirée par Marcion de Ga 3, 15a pour des raisons qui restent obscures: HARNACK, p. 157*, parle d'« insertion opaque »; SCHMID, p. 278, y voit une « glose ». D'après HARNACK, ibid., il faut tenir adhuc (ĕτι) pour une addition stylistique de Marcion. Mais on peut aussi se demander si cet adverbe ne serait pas plutôt à joindre au verbe principal (cramus positi): la formule empruntée à Ga 3 serait seulement secundum hominem dico, formant une parenthèse. Elle s'expliquerait alors aisément dans l'ensemble de Ga 4, 1-3 (comparaison entre l'héritier enfant et l'esclave). HARNACK, p. 74*, a sans doute raison de supposer que les versets Ga 4, 1-2, quoique non attestés, n'avaient pas été supprimés. – Concernant la traduction, nous préférons nous en tenir à la littéralité sans expliciter le sens comme font la TOB (« partons des usages humains ») et LAGRANGE, p. 75 (« je raisonne comme on le fait parmi les hommes », avec cette explication en note: « pour employer une comparaison tirée des us et coutumes

Marcion convaincu de mutilation

IV. 1. En liaison directe avec la même mention d'Abraham – car le sens précisément permet de confondre Marcion 1 –, l'Apôtre

dit: « Je le dis encore selon l'homme ^{a2}: tant que nous étions petits enfants, nous étions placés sous la domination des éléments du monde, pour être leurs esclaves ^b. » Mais pourtant, il n'y a pas ici une expression qui relève du mode humain. Ce n'est pas en effet le recours à un exemple, mais l'énoncé d'une vérité ³. Car est-il petit enfant – bien évidemment au sens plénier, c'est-à-dire désignant les nations – qui ne soit pas soumis aux éléments du monde, qu'il révère à la place de Dieu ⁴? Mais ce que cette expression concerne, ce fut ce qu'il a énoncé après avoir dit « selon l'homme ^{a5} » : « Cependant,

des humains »). Mais il est sûr que l'expression de Paul fait référence aux pratiques de la société humaine, par opposition à l'enseignement reçu de Dieu.

- 3. L'argument de T. consiste à montrer, d'abord que cette référence aux usages humains n'a pas de sens pour introduire le verset suivant (Ga 4, 3) qui énonce une vérité religieuse relative à l'histoire du salut (selon le sens), ensuite qu'elle trouve sa pleine signification si on la rétablit à sa place originelle, c'est-à-dire devant Ga 3, 15b-16 (comparaison entre un testament d'homme et le « testament » de Dieu que constituent les promesses à Abraham et sa descendance). Tous les passages mentionnant Abraham ayant été retranchés par Marcion, notre polémiste pouvait voir là une preuve de son travail de falsificateur et de mutilateur. Sur ce passage, cf. SCHMID, p. 107.
- 4. Comment Marcion interprétait-il ce verset ? Nous l'ignorons. Peutêtre, selon son exégèse littéraliste, comprenait-il paruuli au sens propre. En tout cas, T., lui, propose comme seule admissible une explication fondée sur le sensus: ce « sens » (déjà annoncé par la première phrase) doit être, pensons-nous, opposé à la littera. Il s'agit d'une exégèse symbolique ou « mystique », s'appuyant sur une histoire du salut, et qui consiste à assimiler « petits enfants » et « païens » (non encore arrivés à la vie adulte que le Christ leur a ouverte en les appelant). Sur cette exégèse, cf. IV, 25, 5.
- 5. Le texte transmis a été malencontreusement corrigé par Kroymann qui, au lieu de cum ... dixisset, lit tum ... dixit : sed. Moreschini et Evans sont revenus à la leçon traditionnelle qui se comprend fort bien à condition d'admettre l'ellipse de dixit dans la proposition qui suit cum ... dixisset : il y a d'autres exemples de ce type d'expression elliptique chez T. (cf. HOPPE, Beiträge, p. 46-47). L'hypothèse d'Evans en note (inquit à ajouter à testamentum) est donc inutile.

4, 1-2

tum hominis nemo spernit aut superordinat c. » (2.) Exemplo
10 enim humani testamenti permanentis diuinum tuebatur.
2. « Abrahae dictae sunt promissiones et semini eius. Non
dixit 'seminibus', quasi pluribus, sed 'semini' tamquam uni,
quod est Christus d. » Erubescat spongia Marcionis! nisi
quod ex abundanti retracto quae abstulit, cum ualidius sit
15 illum ex his reuinci, quae seruauit.

« Cum autem euenit impleri tempus, misit Deus Filium suum e » — utique is, qui etiam ipsorum temporum deus est, quibus saeculum constat, qui signa quoque temporum ordinauit, soles et lunas et sidera et stellas, qui Filii denique sui reuelationem in extremitatem temporum et disposuit et praedicauit: « In nouissimis diebus erit manifestus mons Domini f »,

11 sunt M R, Rig. : om. γ R,R, \parallel 13 est christus M Kroy. : christus est β edd. cett.

c. Ga 3, 15b d. Ga 3, 16 e. Ga 4, 4 f. Is 2, 2

2. Citation rhétoriquement arrangée vers la fin, pour éviter la reprise littérale de Gn 17, 2 (à la seconde personne).

d'un homme, personne ne rejette le testament ou le complète c1. » (2.) Car par l'exemple de la permanence d'un testament humain il sauvegardait celle du testament divin. 2. « Les promesses ont été faites à Abraham et à sa descendance. Il n'est pas dit: 'à ses descendances', comme si elles étaient plusieurs, mais 'à sa descendance', comme étant unique, c'est-à-dire le Christ d2. » Qu'elle rougisse, l'éponge de Marcion 3! Et pourtant il est superflu de ma part de revenir sur les passages qu'il a supprimés, étant donné qu'il est plus efficace de le confondre à partir de ceux qu'il a conservés 4.

Le Créateur est seul maître du temps « Mais lorsqu'il arriva que fût accompli le temps, Dieu a envoyé son Fils c5 » – celui bien sûr qui est le dieu même des temps précisément dont est constitué le « siècle » : lui qui a mis en ordre les signes des temps aussi – les soleils, les lunes, les astres, les étoiles 6 –, lui qui enfin a tout à la fois disposé et annoncé pour l'extrémité des temps la révélation de son Fils : « Dans les derniers jours se mani-

festera la montagne du Seigneur 17 »; et : « Dans les derniers

^{1.} Après avoir cité (en discours indirect) l'expression litigieuse, T. poursuit en citant directement Ga 3, 15b, non sans alléger le verset de la détermination de testamentum. Correspondant à ὅμως, tamen fait partie de la citation. Emploi unique chez l'auteur de superordinare: ce mot a été créé par les traducteurs de la Bible pour rendre ici ἐπιδιατάσσομαι (littéralement: « ajouter de nouvelles dispositions à... ») qui est un hapax du NT. — Le présent passage apporte la preuve que notre auteur avait sous les yeux, en plus de l'apostolicon marcionite, un exemplaire « catholique » des lettres de Paul.

^{3.} Reprise du motif polémique habituel – l'auteur faisant honte à Marcion pour son massacre des Écritures qui se retourne contre lui (cf. IV, 34, 7; 43, 9). Il est renouvelé ici par une plaisante personnification de l'objet qui sert à effacer les caractères sur les tablettes (autre emploi de spongia en Nat. I, 19, 9 (éd. Schneider, p. 303), qui rappelle l'anecdote racontée par SUÉTONE, Cal. 20).

^{4.} Phrase de transition qui coupe court à un développement sur un passage retranché, et rappel de la position prise pour l'évangile marcionite : la réfutation doit être faite à partir des textes conservés, et eux seulement (cf. IV, 6, 2). L'expression ex abundanti a le même sens qu'en III, 1, 1.

^{5.} Passant à la suite du texte qui a provoqué la précédente discussion, T. ne formule aucune observation sur le retranchement par Marcion, en Ga 4, 4, des mots « né d'une femme, né sous la dépendance de la Loi » selon le principe méthodologique qu'il a rappelé; cf. HARNACK, p. 74*; SCHMID, I/317. La substitution d'une infinitive (« impleri tempus ») à un substantif (τὸ πλήρωμα τοῦ χρόνου) vient-elle de sa traduction personnelle? HARNACK, ibid., qui souligne la reprise du même tour infinitif juste après, semble y voir un indice en faveur d'une traduction latine marcionite que suivrait le Carthaginois.

^{6.} L'argumentation de T. consiste à montrer que le texte ne peut concerner que le Créateur (premier temps) et à dénier qu'il puisse s'appliquer au dieu de Marcion (second temps). Îl rappelle pour commencer que le temps est lié à l'organisation cosmique et relève du dieu qui a créé le monde. Sur saeculum = αλών comme solidaire du monde créé par Dieu, cf. Deus Christ., p. 392. Îl rappellera ensuite le plan salvifique de Dieu et son annonce aux hommes dès l'AT.

^{7.} Texte cité selon la LXX: cf. III, 21, 3 et IV, 35, 15.

et: «In nouissimis diebus effundam de meo Spiritu in omnem carnem §», secundum Iohelem. Ipsius erat sustinuisse tempus impleri c, cuius erat etiam finis temporis sicut initium. 3. Ceterum deus ille otiosus nec operationis nec praedicationis ullius atque ita nec temporis alicuius, quid omnino egit, quod efficeret tempus impleri c, etiam implendum sustineri? Si nihil, satis uanum est ut Creatoris tempora sustinuerit seruiens Creatori.

Cui autem rei misit Filium suum? « Vt eos, qui sub lege erant, redimeret h » – hoc est ut efficeret « tortuosa in uiam rectam et aspera in uias leues i », secundum Esaiam, ut uetera transirent et noua orirentur i : « Lex noua ex Sion et sermo Domini ex Hierusalem h » – et : « Vt adoptionem filiorum acciperemus i », utique nationes, quae filii non eramus. (4.)

22 meo spiritu Kroy. : meo spiritu M spiritu meo β edd. cett. \parallel 23 ioelem M \parallel 25 initium eras. M \parallel 27 quid M R : quod γ \parallel etiam ϑ : et iam Oeh. Kroy. Mor. Evans aut iam Lat. uide adnot. \parallel 31-34 hoc — hierusalem : in parenthesi Kroy. \parallel 32 leues Iun. Kroy. probante Evans : lenes ϑ edd. cett. uide adnot.

jours je répandrai de mon Esprit sur toute chair s¹», selon Joël. Celui-là justement à qui il appartenait d'avoir attendu ² l'accomplissement du temps c, c'est celui auquel appartenait même la fin du temps, comme lui en appartient le commencement. 3. A l'inverse, ce dieu oisif³, qui n'est celui d'aucune œuvre créée ni d'aucune annonce prophétique, et qui ainsi n'est pas non plus celui d'un temps quelconque, quelle activité a-t-il eue en tout qui pût produire l'accomplissement du temps c, même l'attente d'un accomplissement à venir ⁴? S'il est vrai qu'il n'en a eu aucune, il est suffisamment vain de sa part d'avoir attendu les temps du Créateur en se mettant au service de ce Créateur ⁵!

L'auteur de la promesse est aussi celui de la grâce D'autre part, à quelle fin a-t-il envoyé son Fils 6? « Afin de racheter ceux qui étaient sous la dépendance de la Loi h» – c'est-à-dire 7

pour faire que « les passages tortueux deviennent route droite et les passages rocailleux routes lisses i 8 », selon Isaïe, pour que les choses anciennes passent et que les nouvelles apparaissent i 9 : « Une loi nouvelle sortira de Sion, et la parole du Seigneur, de Jérusalem k 10 » – et : « Afin que nous recevions l'adoption de fils ! », nous bien sûr les nations qui n'étions pas les fils. (4.) Et c'est lui en effet qui sera la

g. Jl 2, 28 = Ac 2, 17 h. Ga 4, 5a i. Is 40, 4 j. Cf. Is 43, 19; Is 65, 17; 2 Co 5, 17 k. Is 2, 3 l. Ga 4, 5b

^{1.} Texte de Joël, mais cité d'après Ac 2, 17. Il reviendra au § 4 et infra 8, 5; 11, 4; 17, 4. On le retrouve dans d'autres œuvres de T. marquées par le montanisme: An. 47, 2; Res. 10, 2; 63, 7.

^{2.} Le développement que T. donne à l'idée souligne l'attente de cet accomplissement du temps : c'est un moyen de mieux disqualifier la survenance brutale et inattendue du dieu de Marcion.

^{3.} Reprise d'une critique souvent formulée : cf. I, 12, 1-2 et surtout I, 22, 5. Les deux génitifs de qualité qui suivent associent étroitement les deux formes de la révélation divine.

^{4.} Ce dernier membre de phrase, qui marque un renchérissement, reprend l'idée ajoutée à la fin du § 2. La correction d'Oehler (et iam au lieu de etiam), adoptée par les derniers éditeurs, ne nous paraît pas indispensable : la leçon transmise sert davantage à présenter un renchérissement.

^{5.} Selon un motif plusieurs fois employé, cette remarque, assez ironique, fait du dieu de Marcion un simple « sous-ordre » du Créateur.

^{6.} La question permet d'articuler sur le précédent le nouveau développement qui va être consacré au verset suivant. Sur ce type d'interrogation rhétorique, cf. SCHMID, p. 72.

^{7.} Selon un procédé qui lui est habituel, T. insère l'exégèse dans l'énoncé du texte : d'où une longue parenthèse qui rappelle des textes vétérotestamentaires sur l'annonce d'un affranchissement de la Loi ancienne.

^{8.} Reprise abrégée, et avec variantes rédactionnelles, du texte isaïen qui a été allégué supra 3, 8, sur les difficultés de la Loi changées en facilités de l'Évangile. La correction de Junius (leues au lieu de lenes) nous paraît justifiée pleinement.

^{9.} Texte déjà cité en III, 5, 3; IV, 1, 6; 11, 9; 13, 4.

^{10.} Déjà cité en III, 21, 3; 22, 1; IV, 1, 4; 35, 15.

Et ipse enim erit lux nationum m et in nomine eius nationes sperabunt n. 4. Itaque ut certum est et nos filios Dei esse, « Misit Spiritum suum in corda nostra clamantem: 'Abba', 'Pater' o. » « In nouissimis enim, inquit, diebus effundam de meo Spiritu in omnem carnem s. » Cuius gratia, nisi cuius et promissio gratiae? Quis Pater, nisi qui et factor?

5. Post has itaque diuitias non erat reuertendum « ad infirma et mendica elementa » ». « Elementa » autem apud Romanos quoque etiam primae litterae solent dici. Non ergo per mundialium elementorum derogationem a deo eorum auertere cupiebat, etsi dicendo supra: « Si ergo his,

36 erit lux $M\gamma$ Kroy.: lux erit β edd. cett. \parallel 37 est et $M\gamma$ R_1R_2 : esset edd. cett. a R_3 uide adnot. \parallel 45 derogationem M R: -e γ \parallel 46-49 etsi — taxans in parenthesi Kroy. Mor.

m. Is 42, 6; Is 49, 6 n. Is 42, 4 (LXX); cf. Mt 12, 21; Rm 15, 12 o. Ga 4, 6 p. Ga 4, 9

1. Déjà cité en IV, 11, 1; 25, 5.11.

2. Texte cité d'après la LXX ; la TOB traduit : « Et les îles seront dans l'attente de ses lois. »

- 3. Ce verset présente de menues différences avec celui du texte « catholique » (ainsi Spiritum suum au lieu de Spiritum filii sui). Cf. HARNACK, p. 74* et SCHMID, p. 67 et p. 79. Nous suivons ici la leçon de la tradition manuscrite (ut certum est et) qui a été défendue par le P. Orbe, « Entorno al modalismo de Marcion », Gregorianum 71, 1990, p. 62, n. 65, contre la correction ut certum esset qui est généralement adoptée. Il doit s'agir, pensons-nous, d'une traduction libre et appuyée de őti initial du v. 6, particule comprise au sens causal (la Vg traduit par quoniam). Interprétation différente par LAGRANGE, p. 103-104, qui voit là une ellipse et traduit : « Et [la preuve] que vous êtes des fils... ». Harnack et Schmid attribuent la traduction ut certum esset à T., mais on ne peut exclure qu'elle soit, même sous la forme de la tradition manuscrite, le fait de Marcion lui-même.
 - 4. Reprise du texte cité au § 2.

5. Rappel du thème fréquent sur la création de l'homme par le dieu de l'AT que Marcion veut distinguer du sien. Sur le terme factor, cf. Deus Christ., p. 336.

6. Cette indication, par laquelle se poursuit la paraphrase du texte paulinien, nous paraît comporter une allusion au v. 7 qui, de la qualité de « fils », déduit celle d'« héritier ». Nous explicitons « richesses » par l'ajout de « de la grâce ». lumière des nations m1 et en son nom les nations espéreront n2 .

4. C'est pourquoi, étant donné aussi qu'il est certain que nous sommes fils de Dieu, « Il a envoyé son Esprit dans nos cœurs, criant 'Abba': 'Père' ° 3. » Car il dit: « Dans les derniers jours je répandrai de mon Esprit sur toute chair § 4. » De qui est la grâce, sinon de celui de qui est aussi la promesse de la grâce ? Qui est le Père, sinon celui qui est aussi le créateur 5 ?

L'invitation à ne pas retourner aux anciennetés de la Loi émane bien du Créateur 5. C'est pourquoi, après ces richesses (de la grâce 6), il ne fallait pas retourner « à des éléments faibles et indigents p7 ». Or chez les Romains aussi, on a

l'habitude d'appeler « éléments » même les premiers rudiments d'instruction 8. Ce n'est donc pas que l'Apôtre, par un dénigrement 9 des éléments cosmiques 10, désirait détourner du dieu de ces éléments, même si 11, par ses mots précédents:

- 7. T. cite avec précision les termes sur lesquels la discussion va porter. La suite du passage montre bien que Marcion y voyait sans doute dans un commentaire, comme le suppose HARNACK, p. 75* la dénonciation du dieu du monde, le Créateur.
- 8. Le terme τὰ στοιχεῖα comme son équivalent elementa comporte deux sens: un sens grammatical (« lettres de l'alphabet », d'où par dérivation: « instruction élémentaire », « rudiments ») et un sens physique (« éléments constitutifs du monde », « principes », même « corps célestes », « astres »: sur ce dernier sens, cf. I, 13, 3 et t. 1, p. 160, n. 2). C'est en privilégiant le premier sens que T. va défendre son interprétation tout en faisant une concession à celle de Marcion, fondée sur le deuxième sens: mais de cette interprétation marcionite, il rejettera la déduction forcée (condamnation du Créateur). L'adverbe quoque montre bien que le texte grec de l'Écriture est le premier à être pris en compte.
- 9. Sur derogatio (emploi unique chez T.), cf. TLL, s.v. qui le définit par : « detrectio », « calumnia » ; cf. l'emploi de derogator, en IV, 29, 2 (ct ad loc., n. 6).
- 10. Sur mundialis, mot qui apparaît chez T., cf. A.P. Orban, Les dénominations du monde chez les premiers auteurs chrétiens, Nimègue 1970, p. 230-231.
- 11. Devant etsi, Kroymann, suivi par Moreschini, ouvre une parenthèse qu'il referme après taxans. Nous préférons revenir à la ponctuation traditionnelle comme fait Evans (virgule devant etsi, point après taxans): l'idée ressort avec plus de clarté.

qui in natura sunt dei, seruistis q », physicae, id est naturalis, superstitionis elementa pro Deo habentis suggillat errorem, nec sic tamen elementorum deum taxans. Sed quae uelit
intellegi « elementa », primas scilicet litteras legis, ipse declarat: « Dies obseruatis et menses et tempora et annos r. » (6.)
Et sabbata, ut opinor, et caenas puras et ieiunia et dies
magnos. 6. Cessare enim ab his quoque, sicut et circumcisione, oportebat ex decretis Creatoris, qui et per Esaiam:

Neomenias uestras et sabbata et diem magnum non sustinebo, ieiunium et ferias et caerimonia uestra odit anima
mea s »; et per Amos: « Odi, reieci caerimonias uestras, et

47 in: non Pam. Rig. Oeh. Evans uide adnot. Il seruistis Braun: seruitis β Mor. seruit is M uide adnot. Il 48 suggillabat Pam. Rig. Oeh. Evans Il 50 primas β: prima M Il 56 ceremonias uestras Pam. Rig. Oeh. Evans

« Si donc vous avez été esclaves de ces dieux qui sont dans la nature q1 », il stigmatise l'erreur d'une superstition physique, c'est-à-dire naturelle, qui tient pour Dieu les éléments ², sans pour autant censurer par là le dieu de ces éléments. Mais ce qu'il veut que l'on comprenne par « éléments », à savoir les premiers rudiments d'instruction de la Loi ³, il le signifie clairement lui-même en disant : « Vous observez les jours et les mois et les saisons et les années r4 » – (6.) et, j'imagine, les sabbats, et les banquets de leur veille et les jeûnes et les grands jours 5. 6. Effectivement c'est à toutes ces pratiques aussi, comme à la circoncision, qu'il fallait mettre un terme 6 d'après les dispositions du Créateur qui avait dit, et par Isaïe : « Je ne supporterai pas vos néoménies et vos sabbats et votre grand jour ; mon âme déteste votre jeûne et vos jours de fêtes et vos cérémonies s7 », et par Amos : « J'ai détesté, rejeté, vos

ne semble pas désigner les éléments matériels dont l'univers était constitué ..., mais plutôt les puissances à l'œuvre dans le monde... L'Apôtre met intention-nellement sur le même plan les rites de la religion païenne et les rites juifs qu'on tente d'imposer aux Galates convertis d'origine païenne... ».

- 3. Il faut comprendre *legis*, croyons-nous, comme un génitif d'inhérence (« les premiers rudiments ... qui consistent en la Loi »). T. maintient le sens de *primae litterae* qu'il vient de donner à *elementa*. Il marque par là, conformément à sa perspective présente, que la Loi est une première étape, un enseignement dépassé par la pleine possession de la grâce qu'a apportée l'Évangile. Mais il ne s'agit pas de l'opposition entre la « lettre » et l'« esprit ».
- 4. La *TOB* ajoute « religieusement » pour faire ressortir le sens du verbe. T. a cité aussi ce verset en I, 20, 4 et également *Iei.* 2, 6 et 14, 1 s. sans s'astreindre au même ordre dans l'énumération : cf. SCHMID, p. 102.
- 5. La phrase de Paul est prolongée par un ajout de T. qui énumère d'autres rites de la pratique juive. Sur cena pura désignant les banquets de la parascève (veille du sabbat), cf. Nat. I, 13, 4 (éd. Schneider, p. 259).
- 6. Même construction de cessare (= s'arrêter de, ne plus continuer) avec a ou de en Nat. I, 7, 2 et 6, 3; II, 12, 9.
- 7. Cf. I, 20, 5 où sont cités dans le même contexte de Ga 4, 10 ce texte d'Isaïe et celui qui viendra ensuite d'Osée. Ici les mss ont sustinebo (au lieu du présent). La forme neutre de caerimonia que la tradition manuscrite garantit ici et dans la citation d'Osée, est confirmée par TLL III, col. 100, l. 17 s. (un exemple de cette forme neutre déjà chez Fronton).

q. Ga 4, 8 r. Ga 4, 10 s. Is 1, 13-14

^{1.} Sur la forme marcionite de ce verset, cf. HARNACK, p. 75° et SCHMID, p. 116, p. 124-125, p. I/317. La leçon transmise par les mss existants in natura nous paraît sûre, contre la leçon non natura adoptée par Pamelius sur la foi de Vaticani aujourd'hui disparus. Le commentaire de T. (physicae, id est naturalis superstitionis) corrobore la leçon in natura. Mais il nous paraît indispensable de corriger seruitis en seruistis pour la cohérence du raisonnement: il est clair que cet esclavage est un esclavage passé (comme supra § 1, pour le verset 3). IRÉNÉE également (Haer. 3, 6, 5) cite ainsi: Si enim ... seruistis. De plus, le verset 7 (auquel fait allusion le début du § 5: cf. p. 114, n. 6) tient cet « esclavage » pour révolu. On remarquera que le témoin le meilleur M a une lecture fautive seruit is qui permet de supposer quelque altération dans son modèle ou quelque incompréhension d'une indication de celui-ci (peut-être is marginal à substituer à i?).

^{2.} Rapprochant « éléments faibles et indigents » des « éléments du monde » du v. 3, Marcion devait comprendre ces expressions dans le sens « physique » et il en déduisait hardiment une condamnation du Créateur de notre univers. Sans rejeter catégoriquement ce sens, manifeste d'ailleurs au v. 3, et en admettant que l'Apôtre pouvait avoir en vue les forces naturelles divinisées par le paganisme (cf. I, 13, 4), T. va en tout cas s'élever contre l'erreur que commet l'hérétique en assimilant ces « éléments » à Dieu lui-même, leur créateur. – Sur le sens exact que Paul avait voulu donner à ces expressions, il a été beaucoup discuté : cf. LAGRANGE, p. 99-101 et p. 107-108. L'opinion la plus acceptable paraît celle que donne la note i pour Ga 4, 3 dans la TOB : « ... L'expression

non odorabor in frequentiis uestris t »; item per Osee: « Auertam uniuersas iocunditates eius et caerimonia eius et 60 sabbata et neomenias eius et omnes frequentias eius u. »

- 7. Quae ipse constituerat, inquis, erasit? Magis quam alius; aut si alius, ergo ille adiuuit sententiam Creatoris, auferens quae et ille damnauerat. Sed non huius loci quaestio, cur leges suas Creator infregerit. Sufficit, quod infracturum probauimus, ut confirmetur nihil Apostolum aduersus Creatorem determinasse, cum et ipsa amolitio legis a Creatore sit.
- 8. Sed ut furibus solet aliquid excidere de praeda in indicium, ita credo et Marcionem nouissimam Abrahae mentionem dereliquisse, nullam magis auferendam, etsi ex parte conuertit. Si enim « Abraham duos liberos habuit, unum ex

58 odorabor edd. a Pam: ad- ϑ Gel. uide adnot. \parallel 59 ceremonias Pam. \parallel 62 aut $M\gamma$ R_1R_2 edd. a Rig.: at R_3 Gel. Pam. \parallel 65 ut $M\gamma$ R_1R_2 edd. a Pam.: et R_3 Gel. \parallel 68-69 indicium M R_2R_3 : indicium F R_1 iniudicium F R_2 iniudicium F R_3 onulla ... auferenda Eng. Kroy. Evans uide adnot. \parallel 71 convertit eras. M

t. Am 5, 21 u. Os 2, 11

cérémonies, et je ne sentirai pas l'odeur dans vos assemblées 11 », et encore par Osée : « J'écarterai l'ensemble de ses réjouissances et ses cérémonies et ses sabbats et néoménies et toutes ses assemblées u. »

7. Ce qu'il avait lui-même établi, dis-tu, il l'a éradiqué ²?

Oui, lui plus qu'un « autre »! Ou alors, s'il s'agit d'un « autre », celui-là donc a secondé la décision du Créateur en supprimant ce que lui aussi avait condamné. Mais ce n'est pas ici le lieu de poser la question de savoir pourquoi le Créateur a brisé ses lois. Il nous suffit d'avoir prouvé qu'il devait les briser, pour confirmer que l'Apôtre n'a pris aucune position à l'encontre du Créateur, puisqu' aussi bien provient du Créateur le retranchement même ³ de la Loi.

Servitude de la Loi et affranchissement par le Christ relèvent du même Dieu 8. Mais comme il arrive d'ordinaire aux voleurs qui voient quelque chose de leur proie leur échapper pour les dénoncer, ainsi je crois que Marcion également a abandonné

derrière lui la toute dernière mention d'Abraham 4, alors qu'il n'en est aucune qu'il aurait dû davantage enlever – même s'il l'a en partie modifiée 5. Si en effet « Abraham a

Ga, commence directement et sans transition par une remarque qui devrait normalement appartenir au commentaire: cette technique de composition, qui donne un relief particulier à l'observation initiale, est reprise du livre IV où elle est plusieurs fois pratiquée (cf. Introduction au livre IV, t. 4, p. 47). Sur les mentions d'Abraham supprimées par Marcion, cf. supra 3, 11 et p. 106, n. 2.

5. La correction d'Engelbrecht, adoptée par Kroymann (nulla ... auferenda) ne présente pas un caractère de nécessité: le texte transmis par toute la tradition peut fort bien se comprendre comme proposition infinitive dépendant de credo, avec une asyndète qui souligne fortement la valeur adversative. Quant à la remarque finale de T. sur la « modification partielle » que Marcion a fait subir au texte, elle a de quoi surprendre par sa retenue: cf. SCHMID, p. 39, qui trouve T. bien au-dessous de la vérité quand il qualifie ainsi un texte marcionite « monstrueusement enflé et glosé ».

^{1.} Nouveau par rapport au dossier de I, 20, 5, ce texte d'Amos figure chez JUSTIN, Dial. 22, 2. Nous donnons à odi (correspondant à μεμίστηκα de la LXX) la valeur d'un parfait. La correction de Pamelius (odorabor au lieu de adorabor) a été généralement admise (LXX δσφρανθῶ); les traductions varient : « puissé-je ne pas respirer l'odeur de vos assemblées » (Archambault); « je ne prends pas plaisir à vos assemblées » (Dhorme); « je ne puis sentir vos rassemblements » (TOB).

^{2.} L'exclamation ironique prêtée à l'adversaire fait rebondir le développement. Ce que Marcion attribue à l'« autre » dieu, T. l'attribue au Créateur avec ses arguments habituels (l'« autre » n'aurait été qu'un auxiliaire du Créateur), avant de renvoyer la question de fond (le pourquoi de ce revirement) à un autre moment. Il en tire seulement une conclusion en rapport avec le débat sur l'Apôtre.

^{3.} Sur amolitio, cf. supra 2, 1 (et ad loc., p. 81, n. 6).

^{4.} Variante de la comparaison injurieuse de IV, 17, 13 (Marcion assimilé aux *latrones*). Le nouveau développement, consacré à une autre section de

4, 8

ancilla et alium ex libera, sed qui ex ancilla carnaliter natus est, qui uero ex libera per repromissionem, quae sunt allegorica – id est aliud portendentia: haec sunt enim duo testamenta – siue duae ostensiones, sicut inuenimus interpretatum: unum a monte Sina in synagogam Iudaeorum

73-80 quae - nostra: in parenthesi Kroy.

1. Ici commence, introduite par Si enim (que prolongera, infra: ideoque adicit...) et qui équivaut en fait à Si enim apostolus dixit, une longue citation de Ga 4, 22-24.26 faite d'après la recension marcionite. Ce passage pose beaucoup de problèmes et a été l'objet de nombreuses études, dont les principales sont: HARNACK, p. 52*-53* et p. 75*-76*; O'MALLEY, Tertullian and the Bible, p. 54-56; LODOVICI, « Interpretazione », p. 391-399; J.J. CLABEAUX, The Pauline corpus which Marcion used, Cambridge (Mass.) 1983, p. 86-88; SCHMID, p. 126-130 et p. I/317-318. Une chose paraît certaine de l'avis des commentateurs: T. s'en est tenu au texte de Marcion, sans le déformer ou le comparer à celui de son exemplaire « catholique »; il a limité ses interventions à deux gloses (cf. infra).

2. Le mot allegorica rend le terme ἀλλεγορούμενα de Paul dont l'emploi est unique dans le NT. T. sent le besoin de l'expliquer à ses lecteurs, d'où la glose dont il le fait suivre, qui rappelle cependant les explications données en III, 5, 3-4 sur l'expression figurée de l'Écriture (« pleraque figurate portendentia per ... allegorias ... aliter intellegenda quam scripta sunt »); dans le même passage il donnait l'exemple de ce texte de Ga: « docens ... duo argumenta filiorum Abraham allegorice cucurrisse ». Que Marcion, suivant l'esprit de son temps, n'ait pas reculé devant les interprétations figurées ou allégoriques, nous en avons un indice en IV, 17, 12 à propos de Lc 6, 43-44 où il voyait une « allégorie » de ses deux dieux.

3. Cette phrase a été une des plus discutées de tout le développement présent, notamment par les adversaires (Quispel, Clabeaux, Schmid) de l'argument de Harnack qui voulait y voir la preuve de l'utilisation par T. d'un Marcion traduit en latin. Selon le savant allemand, notre auteur aurait d'abord substitué au terme qu'il lisait dans son Marcion latin le mot testamentum devenu à ses yeux usuel pour rendre διαθήκη (cf. son observation à ce sujet en IV, 1, 1); ensuite, dans une glose, il aurait indiqué le terme même qu'il trouvait dans son exemplaire marcionite latin: ostensiones. Selon cette interprétation, il faut évidemment rendre interpretatum par « traduit » (ce qui, évidemment, n'est pas le seul sens du mot). Selon les

eu deux fils¹, l'un de la servante, l'autre de la femme libre; mais celui qu'il a eu de la servante est né selon la chair, celui qui est né de la femme libre, l'est par l'effet de la promesse : choses qui sont allégoriques — c'est-à-dire prophétiques d'une autre réalité ² : ce sont en effet les deux testaments — ou les deux manifestations, comme nous trouvons traduit ³ —, l'un⁴, venant du mont Sinaï, faisant naître au sein de la Synagogue des juifs selon la Loi pour la servitude⁵, l'autre 6

critiques qui ne l'admettent pas, il faudra traduire par « expliqué », « interprété » et supposer que T., traduisant directement sur le grec de Marcion, a en vue une glose marginale de l'exemplaire utilisé, et où διαθήκη était expliqué par ἀπό-, ἐπί-, ἔνδειξις. Entre autres considérations qui nous inclinent à adopter de préférence la position de Harnack, il y a le fait que ostensio ne se rencontre chez T. qu'ici, et infra en 11, 3 (dans une discussion sur la « révélation » du dieu de l'AT, qui se poursuit, au § 4, par une réflexion sur le testamentum nouum) : indice que le terme provient bien du latin de Marcion? A remarquer aussi que, dans le commentaire du cru de T. qui suivra la citation, n'est employé ni testamentum ni ostensio, mais dispositio (fin du § 8).

4. Il nous paraît grammaticalement impossible d'admettre l'interprétation que LODOVICI, « Interpretazione », p. 398, propose sans d'ailleurs la justifier : il faudrait sous-entendre Abraham devant generans, ici et dans la proposition suivante, et comprendre unum et alium comme compléments d'objet, renvoyant à duos liberos. Il est manifeste que, comme dans le texte grec de Paul (οù μία μὲν ne peut répondre qu'à δύο διαθήκαι), unum renvoie à duo testamenta de la nouvelle phrase introduite par enim. Il faut donc comprendre que generans se rapporte à unum et reste sans complément exprimé comme γεννῶσα dans le texte paulinien.

5. Dans ce premier membre de phrase on observe des additions au texte de Paul: elles ont leurs correspondants chez Ephrem dont la lecture représenterait une forme prémarcionite du verset: populi Iudaeorum et secundum legem; cf. SCHMID, p. 126-128.

6. Corrigé en aliud par Rigault (que suit Evans), la forme de neutre alium, attestée par les mss, doit être conservée. Des exemples en sont relevés dans des mss de la Vg et chez des auteurs chrétiens tardifs par le TLL I, col. 1623, l. 33-38. T. lui-même ne semble pas s'en servir; et de fait, dans sa glose précédente, il écrit: aliud portendentia. C'est probablement là un indice qu'il utilise une version latine de l'apostolicon marcionite.

secundum legem generans in seruitutem, alium v super omnem principatum generans uim dominationem et omne nomen quod nominatur, non tantum in hoc aeuo sed et in futuro v, quae est mater nostra v, in quam repromissi sumus sanctam ecclesiam », ideoque adicit : « Propter quod, fratres, non sumus ancillae filii, sed liberae v », utique manifestauit et Christianismi generositatem in filio Abrahae ex libera nato allegoriae habere sacramentum, sicut et Iudaismi seruitutem legalem in filio ancillae, atque ita eius dei esse

77 alium: aliud Rig. Oeh. Evans alterum coni. R_2 uide adnot. \parallel 80 quae est mater nostra post ecclesiam (81) transp. Eng. Kroy. Mor. uide adnot. \parallel quam X coni. R_2 rec. edd. ab Vrs.: quem MF R Gel. Pam. uide adnot. \parallel repromissi sumus coni. R_3 rec. Braun: repromisimus ϑ edd. cett. uide adnot. \parallel 84 allegoriae: algoriae $M^{\rm sc}$

faisant naître v au-dessus de toute principauté, puissance, domination et de tout nom nommé non seulement en ce monde, mais aussi dans le monde futur v¹: elle qui est notre mère v², au sein de qui nous avons été promis, la sainte Église ³ », et si, pour cette raison, l'Apôtre ajoute: « C'est pourquoi, frères, nous ne sommes pas fils de la servante, mais de la femme libre v⁴ », à coup sûr il a rendu manifeste que d'une part pour ce qui est du christianisme sa noblesse de sang ⁵ trouve son symbole allégorique dans le fils d'Abraham né de la femme libre, de la même façon que, d'autre part, pour ce qui est du judaïsme, sa servitude sous la Loi trouve le sien dans le fils de la servante, et qu'ainsi l'une et l'autre des deux

lique de Ga se rapporte à la Jérusalem céleste, nous paraît être, ici, rattachée librement au complément d'objet du second generans, « la sainte Église ».

3. La proposition in quam repromisimus sanctam ecclesiam est évidemment symétrique de in synagogam Iudaeorum qui indique l'objet de la première « disposition ». Mais une deuxième difficulté, qui ne semble pas avoir été aperçue jusqu'ici, tient au sens du verbe: repromittere correspond à ἐπαγγέλλεσθαι (comme l'a bien vu Harnack dans sa transposition) et ne peut signifier que « promettre » ; il est univoque et ne comporte pas l'idée de reconnaissance ou de confession, mais exclusivement celle de promesse ou d'annonce. Il ne saurait correspondre à la formule d'Ephrem (rappelée à la note précédente) qui parle de « l'Église que nous avons confessée », et dont Schmid s'inspire dans sa transposition. Il est clair d'autre part que cette expression fait écho à ce qui a été indiqué plus haut pour le fils d'Abraham symbolisant la deuxième « disposition » : « né de la femme libre per repromissionem ». Cette correspondance nous conduit à proposer, en accord avec une conjecture de R, de corriger repromisimus en repromissi sumus: ce sont les destinataires du second « testament » qui sont promis à former l'Église. La correction, au demeurant, est minime, la faute reposant sur une banale haplographie. On pourrait même supposer un subjonctif simus (à valeur explicative), ce qui rendrait encore plus admissible la confusion d'où serait sortie la leçon fautive repromisimus.

4. Marcion avait-il supprimé les v. 27-30 (citation d'Isaie)? C'est ce que pense HARNACK, p. 76*. Mais SCHMID, p. 129-130, défend la position opposée. Quoi qu'il en soit, T. enchaîne avec le v. 31 repris exactement de Paul.

5. Le mot generositas – dont T. a cinq autres emplois – a régulièrement chez lui le sens physique de « noblesse de sang », ou d'« origine », « légitimité » (par opposition à la condition servile) : cf. TLL VI, 2, col. 1798, l. 19 s.

v. Ga 4, 22-24.26 w. Ep 1, 21 x. Ga 4, 31a

^{1.} De super jusqu'à in futuro, nous avons affaire à une glose tirée de Ep 1, 21 et qui est sûrement due à Marcion, comme l'a montré LODOVICI, « Interpretazione », p. 397 : ce texte d'Ep était en effet, selon les témoignages d'Irénée et d'Hippolyte, utilisé par les gnostiques pour affirmer le caractère absolument transcendant et inconnaissable de leur « Dieu suprême ». On en trouve aussi l'embryon chez Ephrem (« et eminet super omnes potestates et principatus ») : cf. SCHMID, p. 126. La glose, remarquons-le, s'insère selon une syntaxe peu rigoureuse dans le second membre du balancement unum... / alium... : ainsi generans prend place à l'intérieur d'une énumération.

^{2.} Toute la fin de la citation pose problème. Le texte transmis par l'ensemble de la tradition a éveillé des doutes sérieux (cf. HARNACK, p. 76* en note). On lit en effet après futurum: « quae est mater nostra, in quam (quem MFR) repromisimus sanctam ecclesiam ». Si l'adoption de quam de X (déjà Orsini avait fait prévaloir cette correction de quem) est maintenant le fait de tous les éditeurs, le premier problème se situe au niveau de la proposition quae est mater nostra (tirée de Ga 4, 26). Tandis qu'Evans garde le texte et l'ordre transmis, Kroymann, reprenant une conjecture d'Engelbrecht, déplace cette relative après ecclesiam; et c'est ce texte qui est adopté par HARNACK, p. 76*, et par SCHMID, p. 1/317-318, dans leur transposition grecque. Nous ne pensons pas que ce soit la bonne solution du problème. L'ordre des deux derniers éléments de la phrase doit être respecté pour rester proche du texte d'Epplrem: « ipsa est mater nostra, ecclesia sancta, quam confessi sumus » (cf. SCHMID, p. 126). Cette relative, qui dans le texte catho-

utramque dispositionem, apud quem inuenimus utriusque dispositionis deliniationem.

- 9. Ipsum quod ait: « Qua libertate Christus uos manumisit y », nonne eum constituit manumissorem, qui fuit dominus? Alienos enim seruos nec Galba manumisit, facilius liberos soluturus. Ab eo igitur praestabitur libertas, apud quem fuit seruitus legis. Et merito non decebat manumissos « rursus iugo seruitutis » id est legis « adstringi ² », iam psalmo adimpleto: « Disrumpamus uincula eorum et abiciamus a nobis iugum ipsorum aa », postquam « archontes congregati sunt in unum aduersus Dominum et aduersus Christum ipsius bb. »
- 10. De seruitute igitur exemptos ipsam seruitutis notam eradere perseuerabat, circumcisionem ^{cc}, ex praedicationis 100 scilicet propheticae auctoritate, memor dictum per

87 deliniationem coni. R_1 rec. R_2R_3 : declina- $M\gamma$ R_1 || 88 uos: nos Pam. Rig. Oeb. Kroy. Evans uide adnot. || 90 nec R_2 Iun. Oeb. Kroy. Evans: ne $M\gamma$ R_1R_3 Gel. Pam. ne ... quidem Vrs. Rig. || 91 soluturus R_3 : solutos $M\gamma$ R_1R_2 || 93 id est $MG\gamma$ R_3 : uel R_1R_2 || 98 exemptis Kroy. Mor. uide adnot.

2. Sur l'expression ipsum quod, cf. supra p. 106, n. 4.

dispositions appartiennent au dieu chez qui nous découvrons dessinée la figure des deux dispositions 1.

9. Par le fait même qu'il dise 2: « En vertu de laquelle liberté le Christ vous a affranchis y 3 », n'établit-il pas comme affranchisseur 4 celui qui a été le maître? Des esclaves d'autres maîtres, même Galba ne les a pas affranchis, lui qui aurait plus facilement libéré des hommes libres 5! La liberté sera donc offerte par celui chez qui se trouvait la servitude de la Loi. Et à juste titre! Il ne convenait pas que des êtres affranchis fussent « de nouveau astreints au joug de la servitude 2 » – c'est-à-dire de la Loi – maintenant que s'était accompli le psaume : « Brisons leurs liens et rejetons loin de nous leur joug aa », depuis que « les chefs se sont regroupés ensemble contre le Seigneur et contre son Christ bb 6. »

La circoncision, marque de l'asservissement

à la Loi

10. Ceux qui avaient été soustraits à la servitude, donc, il s'attachait à effacer en eux ⁷ jusqu'à la marque de cette servitude, la cir-

concision «, d'après évidemment l'autorité de la prédication prophétique : il se souvenait qu'il avait été dit par la bouche

set : l'énoncé de la liberté accordée par le Christ est ainsi mieux soudé à l'injonction, qui est adressée aux Galates, de ne plus se laisser asservir. De cette injonction on trouvera infra un écho direct (Non decebat ... adstringi).

4. Le mot manumissor n'est attesté que chez les juristes et quelques

auteurs chrétiens, dont T. est le premier : cf. TLL s.v.

5. Il s'agit sans doute d'une locution proverbiale, dont l'origine est peut-être dans l'anecdote racontée par SUÉTONE (Galb. 10, 1): le futur empereur serait monté à son tribunal comme pour procéder à un affranchissement, en présence des portraits de toutes les victimes de Néron.

6. Cf. supra 3, 8; ici la citation a été abrégée et archontes remplace

magistratus.

7. Il convient de garder la leçon exemptos, attestée par toute la tradition, et que Kroymann a corrigée sans nécessité en exemptis. En effet le verbe eradere peut équivaloir à radendo exuere, spoliare (cf. TLL V, 2, col. 743, l. 5 et col. 744, l. 16 s.) et, à ce titre, se construire avec un double accusatif. Notre auteur a un exemple du participe passif erasus complété, apparemment, par l'accusatif cutem (Pal. 3, 2).

y. Ga 4, 31b z. Ga 5, 1 aa. Ps 2, 3 bb. Ps 2, 2 cc. Cf. Ga 5, 2

^{1.} Sur delineare (-liniare) et sur son dérivé delineatio (-linia-) dont T. a un seul autre emploi et qui n'est attesté qu'à partir de lui, cf. VAN DER GEEST, Le Christ et l'AT, p. 204-205: ces termes sont affectés à la typologie biblique et marquent l'idée de « esquisse des choses futures ». – Le long développement consacré à la citation et à son commentaire se clôt sur l'idée qui, aux yeux de l'auteur, est l'essentiel, à savoir que les deux « dispositions » relèvent du Créateur puisque c'est dans l'Écriture de celui-ci (la Genèse) que se trouve l'histoire d'Abraham et de ses deux fils.

^{3.} Le verset initial du ch. 5 de la lettre fait corps avec le verset final du ch. 4: Qua libertate – où nous avons tenu à rendre exactement le relatif de liaison – s'articule sur liberae. T. a-t-il substitué manumisit (terme de couleur juridique) à liberauit? C'est possible étant donné sa liberté dans la manière de citer. Nous pensons d'autre part que uos, attesté par toute la tradition manuscrite et par Rhenanus, doit être maintenu contre la correction nos de Pamelius qui s'est imposée par la suite. Que cette modification de nos en uos remonte à Marcion ou, comme c'est plus probable, à T., elle s'explique aisément par la volonté de lier étroitement les deux parties du ver-

Hieremiam: « Et circumcidimini praeputia cordis uestri dd »; quia et Moyses: « Circumcidetis duricordiam uestram ee » - id est non carnem ff. Denique si circumcisionem ab alio deo ueniens excludebat, cur etiam praeputiationem negat quic-105 quam ualere in Christo sicut et circumcisionem 88? (11.) Praeferre enim debebat aemulam eius, quam expugnabat, si ab aemulo circumcisionis deo esset. 11. Porro, quia et circumcisio et praeputiatio uni deo deputabantur, ideo utraque in Christo uacabant propter fidei praelationem hh - illius 110 fidei, de qua erat scriptum : « Et in nomine eius nationes credent ", illius fidei, quam dicendo « per dilectionem hh » perfici sic quoque Creatoris ostendit. Siue enim dilectionem dicit quae in Deum, et hoc Creatoris est: « Diliges Deum ex toto corde tuo et ex tota anima tua et ex totis uiribus 115 tuis ", siue quae in proximum, et: « Proximum tuum tamquam te kk » Creatoris est.

12. « Qui autem turbat uos iudicium feret ". » A quo deo ? Ab optimo ? Sed ille non iudicat. A Creatore ? Sed nec ille damnabit adsertorem circumcisionis. Quodsi non erit alius, qui iudicet, nisi Creator, iam ergo non damnabit legis defensores nisi qua ipse eam cessare constituit.

101 ieremiam $M \parallel$ 105 et circumcisionem MG coni. R_2 rec. R_3 : ex circumcisione γ $R_1R_2 \parallel$ 109 uacabant M Kroy.: -bat $\beta \parallel$ 120 damnabit R_3 : -auit $M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ 121 qua M: qui β quia Kroy.

dd. Jr 4, 4 ee. Dt 10, 16 ff. Cf. Rm 2, 25-29 gg. Cf. Ga 5, 6a hh. Cf. Ga 5, 6b ii. Is 42, 4 (LXX); cf. Mt 12, 21; Rm 15, 12 jj. Dt 6, 5 kk. Lv 19, 18 ll. Ga 5, 10b

de Jérémie: « Et circoncisez les prépuces de vos cœurs dd 1 »; car Moise aussi a dit : « Vous circoncirez la dureté de votre cœur ec 2 » - c'est-à-dire non pas votre chair ff 3. En fin de compte, s'il supprimait la circoncision parce qu'il venait d'un « autre » dieu, pourquoi nie-t-il que même l'incirconcision ait une quelconque valeur dans le Christ de la même facon que la circoncision 88 ? (11.) Il aurait dû effectivement donner la préférence à la pratique rivale de celle qu'il excluait de force s'il agissait de la part du dieu rival de la circoncision 4. 11. Bien plus, parce que circoncision et incirconcision ensemble relevaient d'un seul et même dieu, elles n'avaient, pour cette raison, plus de sens dans le Christ du fait de la préférence accordée à la foi hh - de cette foi à propos de laquelle il était écrit : « Et en son nom les nations croiront " », de cette foi dont, en disant qu'elle s'accomplit « par l'amour hh 5 », il a montré que, par là aussi, elle relève du Créateur. Car, parle-t-il de l'amour qui a Dieu pour objet ? il y a aussi cette parole du Créateur: « Tu aimeras Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et de toutes tes forces ij6 »; parle-t-il de l'amour qui a le prochain pour objet ? est également du Créateur cette parole: « (Tu aimeras) ton prochain comme toi-même kk7, »

Références au jugement et à la loi d'amour du Créateur 12. « Mais celui qui vous trouble portera sa condamnation II. » De la part de quel dieu ? Du dieu tout bon ? Mais celui-là ne juge pas ! De

la part du Créateur? Mais celui-là non plus ne condamnera pas un champion de la circoncision! Or s'il n'y a pas pour juger, d'autre dieu que le Créateur, celui-ci donc, dès lors, ne condamnera les défenseurs de la Loi que dans la mesure où lui-même a établi qu'elle prenait fin.

^{1.} Texte cité en I, 20, 4.

^{2.} Ce texte, qui sera repris *infra* en 13, 7, et qu'on ne rencontre pas ailleurs chez T., est cité aussi par JUSTIN, *Dial.* 16, 1 et par IRÉNÉE, *Haer.* 4, 16, 1.

^{3.} Sur le prolongement du précepte de Moïse chez Paul, cf. BA, Deutéronome, p. 184.

^{4.} Recours habituel chez T., dans sa discussion, à une logique de l'exclusion.

^{5.} Texte cité supra 4, 3 - mais ici credent remplace sperabunt.

^{6.} Texte cité en II, 13, 5 et IV, 27, 4.

^{7.} Texte souvent cité: cf. I, 23, 4; II, 17, 4; IV, 35, 3; il sera repris infra § 12 et 13, ainsi qu'au ch. 14 (§ 11.12.13). L'ellipse de diliges ne fait pas de difficulté étant donné le parallélisme de l'expression.

4, 12-14

Quid nunc, si et confirmat illam ex parte, qua debet?

« Tota enim, inquit, lex in uobis adimpleta est: diliges proximum tuum tamquam te mm. » 13. Aut si sic uult intellegi

« adimpleta est », quasi « iam non adimplenda », ergo non uult diligam proximum tamquam me, ut et hoc cum lege cessauerit? Sed perseuerandum erit semper in isto praecepto. Ergo lex Creatoris etiam ab aduersario probata est, nec dispendium, sed compendium ab eo consecuta est, redacta summa in unum iam praeceptum. Sed nec hoc alii magis competit quam auctori.

Atque adeo cum dicit: « Onera uestra inuicem sustinete et sic adimplebitis legem Christi nn », si hoc non potest fieri nisi quis diligat proximum sibi tamquam se, apparet: « Diliges proximum tibi tamquam te nn », per quod auditur: « Inuicem onera uestra portate nn », Christi esse legem, quae sit Creatoris, atque ita Christum Creatoris esse, dum Christi est lex Creatoris.

14. « Erratis, Deus non deridetur ». » Atquin derideri 140 potest deus Marcionis, qui nec irasci nouit nec ulcisci.

122 qua R_2R_3 : quia $M\gamma$ R_1 || 126 diligam M Kroy.: ut diligam β edd. cett. || 134 sibi: suum X Gel. Pam. Rig. Evans suum sibi F || 135 tibi M R Gel. Oeh. Kroy. Evans: tuum γ Pam. Rig. || 139 deridetur FR: irri-MX uide adnot.

mm. Ga 5, 14 = Lv 19, 18 nn. Ga 6, 2a oo. Ga 6, 7

Et que dire maintenant si l'Apôtre confirme aussi cette Loi dans la partie qu'il faut ¹? En effet, « Toute la Loi, ditil, s'est accomplie en vous: tu aimeras ton prochain comme toi-même mm². » 13. Ou alors s'il veut qu'on comprenne « s'est accomplie » dans le sens qu'elle n'aurait plus à s'accomplir, c'est donc qu'il ne veut pas que j'aime mon prochain comme moi-même, pour que ce point aussi ait pris fin avec la Loi ³. – Mais non, (diras-tu), il faudra toujours persévérer dans ce précepte. – C'est donc que la loi du Créateur a été approuvée même par son adversaire et qu'elle a obtenu de lui non pas dispense, mais abrègement, sa totalité se voyant désormais réduite à un seul précepte. Mais voilà encore qui convient moins à un autre qu'à son auteur ⁴!

Et précisément quand l'Apôtre dit: « Vos fardeaux, aidez-vous les uns les autres à les porter, et ainsi vous accomplirez la loi du Christ nn », si cela ne peut se faire qu'à la condition d'aimer son prochain comme soi-même, il est clair que: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même mm » en vertu de quoi on entend: « Aidez-vous les uns les autres à porter vos fardeaux nn », est la loi du Christ, elle qui est la loi du Créateur, et qu'ainsi le Christ est celui du Créateur puisque la loi de ce Christ est celle du Créateur 5.

Dernières indications de la lettre

14. « Vous êtes dans l'erreur, on ne se moque pas de Dieu ⁰⁰⁶. » Mais pourtant, on peut se moquer du dieu de Marcion, lui qui ne sait ni s'irriter ni se venger ⁷. « Car ce

^{1.} Tour brachylogique habituel. Littéralement : « dans la partie dans laquelle il doit (la confirmer) ».

^{2.} Divergence entre le texte marcionite (« en vous ») et le texte « catholique » (« en une seule parole »); cf. HARNACK, p. 78° et SCHMID, p. I/318.

^{3.} Marcion expliquait-il ainsi le parfait adimpleta est? Ou cette interprétation lui est-elle prêtée par notre polémiste? Impossible de le savoir. Mais en tout cas la phrase qui suit – que nous supposons être la répartie de l'adversaire – souligne la permanence du précepte d'amour mutuel, dont le dieu tout bon faisait, semble-t-il, l'exigence suprême.

^{4.} Dialectique retorse : le dieu de Marcion, qui impose ce précepte d'amour mutuel, ne fait que maintenir la Loi en la réduisant à ce seul point, et une telle réduction, seul le Créateur, auteur de la Loi, avait le droit de l'opérer.

^{5.} Démonstration lourdement appuyée, qui reprend les énoncés de la lettre en en présentant l'enchaînement logique (per quod). La conclusion ramène au thème fondamental du livre : le prétendu Christ d'un « autre » dieu est celui du Créateur.

^{6.} Divergence entre le texte marcionite (« Vous êtes dans l'erreur ») et le texte « catholique » qui exprime une défense (« Ne vous y trompez pas ») : cf. HARNACK, p. 78* et SCHMID, p. I/319. La variante irridetur donnée par MX paraît moins sûre que deridetur, parce qu'elle est due, semblet-il, à l'influence de la Vg.

^{7.} Reprise d'un argument polémique fréquent dans les livres précédents.

« Quod enim seuerit homo, hoc et metet pp. » Ergo retributionis et iudicii deum intentat. « Bonum autem facientes non fatigemur qq », et: « Dum habemus tempus, operemur bonum ". » Nega Creatorem bonum facere praecepisse, et diuersa doctrina sit diuersae diuinitatis. Porro si retributionem praedicat ss, ab eodem erit et corruptionis messis et uitae ". 15. « Tempore autem suo metemus " », quia et Ecclesiasticus: « Tempus, inquit, omni rei ». »

Sed et « mihi » – famulo Creatoris – « mundus crucifixus 150 est » – non tamen deus mundi – « et ego mundo ww » – non tamen deo mundi. Mundum enim quantum ad conuersationem eius posuit, cui renuntiando mutuo transfigimur et inuicem morimur. [Persecutores uocat Christi.] Cum uero

141 seuerit: seminauerit Pam. Rig. || 142 deum Mor: deus β dominus M uide adnot. || 148 ecclesiastes Pam. Rig. uide adnot. || omni MX Kroy: erit omni F edd. cett. a R || 150 mundi M R_3 : $-0 \gamma R_1R_2$ || 153 persecutores uocat christi del. Kroy. (sed cf. Harnack, p. $54^{\circ\circ}$) uide adnot.

pp. Ga 6, 8a qq. Ga 6, 9a rr. Ga 6, 10 ss. Cf. Dt 32, 35 tt. Cf. Ga 6, 8b uu. Ga 6, 9b vv. Qo 3, 17 ww. Ga 6, 14

2. Défi à l'adversaire, suivi d'une concession sur sa thèse fondamentale des deux dieux à mettre en rapport avec deux enseignements opposés (Loi / Évangile).

3. Revenant un peu en arrière, T. fait allusion au v. 8 que Marcion avait conservé sans modification (sauf peut-être en supprimant « éternelle » comme qualificatif de « vie »). Mais il commence par rappeler un verset de Dt déjà allégué (cf. II, 18, 1): cf. BA, Deutéronome, p. 336-337.

4. Texte auquel T. a déjà fait une allusion précise en I, 29, 5 et qu'il cite sous la même forme en Mon. 3, 8 et Virg. 1, 5, en se référant les deux fois à l'Ecclésiaste. Ici il fait mention de l'Ecclésiastique. Pamelius corrige en Ecclesiastes; mais les éditeurs en général ne l'ont pas suivi et ont préféré

que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi PP. » Voilà donc un dieu de la rétribution et de la justice que l'Apôtre met sous nos yeux ¹. « Faisant d'autre part le bien, ne nous en lassons pas qq » et : « Tant que nous en avons le temps, accomplissons le bien ". » Nie donc que le Créateur ait enseigné à faire le bien, et alors, j'admettrai que l'opposition de doctrine est le fait d'une opposition de divinité ²! De plus, s'il annonce la rétribution s, c'est du même dieu que viendra la moisson et de la corruption et de la vie "3. 15. « Nous moissonnerons d'autre part en son temps un » parce qu'aussi bien, dit l'Ecclésiastique, « Il y a un temps pour toute chose v 4. »

Mais aussi ⁵ « pour moi » – serviteur du Créateur – « le monde a été crucifié » – non pas toutefois le dieu du monde – « et moi pour le monde » – non pas toutefois pour le dieu du monde ⁶. L'Apôtre en effet a mis ici « monde » comme se rapportant à la manière de vivre du monde : c'est en renonçant à elle que nous sommes mutuellement transpercés et que nous mourons l'un à l'autre. [Il nomme les per-

garder la leçon de toute la tradition manuscrite et de Rhenanus. On sait que Ecclesiasticus est le titre que l'Église ancienne devait donner au livre du Siracide – dont T. n'a jamais fait mention et qu'il n'a pas cité explicitement. Y avait-il en son temps quelque flottement sur les titres de ces deux livres bibliques? Ou la faute est-elle imputable à une indécision de mémoire chez notre auteur? Ce texte en tout cas porte la marque de son adhésion au montanisme, car il sert de testimonium pour la doctrine du développement progressif de la révélation.

5. T. passe directement à la fin de la lettre et aux considérations personnelles qui la constituent : il en retient deux, celles des v. 14 et 17, pour

alimenter sa polémique.

6. Marcion avait-il interprété le « monde », crucifié pour Paul par la croix du Christ, dans le sens de « dieu du monde », c'est-à-dire le Créateur ? En tout cas T., restant dans le droit fil de ses remarques du § 5 (à propos de Ga 4, 9) rejette une telle interprétation ici : il souligne que ce terme doit être compris au sens dérivé et moral de « comportement selon le monde ». Au moyen d'une parenthèse qu'il insère dans l'énoncé biblique, il rappelle que Paul est « serviteur du Créateur ».

^{1.} Le texte des mss et des éditions est deus (dominus dans M), et comme tel, il peut être compris en sous-entendant un complément d'objet (hoc) renvoyant au verset cité (« Voilà donc ce que nous présente un dieu de la rétribution », etc.). La correction de Moreschini qui lit deum est cependant plausible : il faut alors restituer comme sujet l'auteur de la lettre, l'apôtre Paul : une mélecture de deum écrit en abréviation dans l'archétype a pu alors causer la leçon fautive deus.

adicit stigmata Christi in corpore suo gestare se ** – utique corporalia compedum – iam non putatiuam, sed ueram et solidam carnem professus est Christi, cuius stigmata corporalia ostendit.

V. 1. Praestructio superioris epistolae ita duxit, ut de titulo eius non retractauerim, certus et alibi retractari eum posse, communem scilicet et eundem in epistulis omnibus. Quod non utique salutem praescribit eis, quibus scribit, sed

154 stigmata R_2R_3 : signata MYR, uide adnot. || 155 compedum Kroy.: competunt ϑ edd. cett. uide adnot.

 \hat{V} , explicit ad galatas incipit ad corinthios I. M de epistola ad corinthios prima FR de epistola prima ad corintheus X

4 praescribit R: pros- My

xx. Cf. Ga 6, 17b

1. Cette courte phrase est obscure et suspecte. On comprend généralement : « Il les appelle persécuteurs du Christ » (Holmes, Evans, Moreschini). Mais que représente ce complément non exprimé qu'on restitue (eos)? S'agit-il des destinataires de la lettre? Et T. viserait-il par là, comme l'indique Holmes, le v. 17a (« Désormais que personne ne me cause d'ennuis »)? Mais il peut sembler excessif de parler de « persécuteurs du Christ » à propos de ceux qui « font des ennuis » à l'Apôtre. On pourrait penser aussi que le verbe uocat est pris au sens de « interpeller » et qu'il est suivi d'un complément d'objet : la phrase viserait encore le v. 17a; mais la même objection que précédemment se présenterait aussitôt : la qualification de « persécuteurs du Christ » n'est-elle pas excessive pour des gens qui ne laissent pas l'Apôtre en repos ? Kroymann, pour sa part, retranche la phrase. Nous aussi, nous serions porté à y voir une interpolation (quelque glose marginale incorporée au texte dans le cours de la tradition ?), à moins que ce ne soit le vestige d'une altération plus profonde.

2. La correction de signata (de toute la tradition manuscrite) en stigmata est sûre: elle remonte à R₂. On traduira par « marques » (non par « stigmates », le mot s'étant chargé d'un sens nouveau depuis saint François d'Assise). « C'est comme esclave de Jésus-Christ que Paul allègue les marques qu'il a reçues, c'est-à-dire les mauvais traitements qui ont laissé des traces dans sa chair, et qui prouvent qu'il est bien le serviteur du Christ. Ces marques qu'un esclave cachait soigneusement, l'Apôtre les porte comme des trophées » (LAGRANGE, p. 167, en note).

sécuteurs du Christ 1.] Mais lorsqu'il ajoute qu'il porte en son corps les marques du Christ xx2 – bien sûr celles, corporelles, des fers 3 –, il a dès lors professé que la chair du Christ n'était pas illusoire, mais véritable et solide, de ce Christ dont il a montré que les marques étaient corporelles 4.

II. LA PREMIÈRE LETTRE AUX CORINTHIENS

« Grâce et paix » dans la formule de salutation V. 1. Le préliminaire à la précédente lettre ⁵ m'a entraîné dans un sens tel que je n'ai pas fait l'examen de son intitulé, étant certain, aussi

bien, d'avoir la possibilité de le faire ailleurs: il est, on le sait, commun à toutes les lettres (de Paul) et s'y trouve identique; car, pour sûr, l'Apôtre ne donne pas en en-tête le

3. La restitution de compedum, là où la tradition manuscrite et les éditions portent competunt, est l'œuvre de Kroymann. Le mot compes qui désigne une réalité habituelle au milieu carcéral antique, est attesté ailleurs chez T.: Pat. 4, 1 et Res. 57, 12 (dans ce dernier emploi, il est associé à flagellum et à stigma). Il n'est pas surprenant que, à un moment de la tradition, ce mot rare ait été défiguré par quelque copiste en competunt : mélecture banalisante, le verbe competere étant très courant chez l'auteur (une page entière d'occurrences relevées dans l'Index Tertullianeus de CLAËSSON!). Il est à remarquer également que le texte traditionnel n'est satisfaisant ni pour la syntaxe ni pour le sens : utique qui introduit l'explication de stigmata laisse attendre un tour nominal et non une proposition avec verbe à mode personnel, qui interrompt le développement de la phrase; et d'autre part la signification normale de competere (intransitif) est « convenir à », « s'appliquer à ». La diversité des dernières traductions (« evidentemente lo riguardano i segni corporei delle stimmate » chez Moreschini, et « evidently bodily marks are intended » chez Evans) montre que corporalia competunt fait difficulté.

4. Nouvel assaut contre le docétisme de Marcion et sa conception, réfu-

tée au livre III, d'une caro putatina dans le Christ.

5. Par ce terme qui lui est habituel, T. renvoie aux préliminaires de l'étude suivie de Ga, c'est-à-dire notamment le ch. 2 de notre livre: des considérations d'une autre sorte l'y ont empêché d'examiner la formule de salutation de l'en-tête. L'excuse qu'il avance ensuite est tout à fait valable: cette formule revenant identique dans toutes les Lettres pauliniennes, il avait une bonne raison de surseoir à cet examen.

5 « gratiam et pacem » », non dico: quid illi cum Iudaico adhuc more, destructori Iudaismi? - nam et hodie Iudaei in pacis nomine appellant et retro in scripturis sic salutabant sed intellego illum defendisse officio suo praedicationem Creatoris: « Quam maturi pedes euangelizantium bona, 10 euangelizantium pacem b. » (2.) Euangelizator enim bonorum, id est gratiae Dei, pacem quam praeferendam sciebat! 2. Haec cum « a Deo Patre nostro et Domino Iesu » » adnuntians communibus nominibus utatur competentibus nostro quoque sacramento, non puto dispici posse, quis Deus Pater et Dominus Iesus praedicetur nisi ex accidentibus, cui magis competant. 3. Primo quidem Patrem Deum praescribo non alium agnoscendum quam et hominis et uniuersitatis Creatorem et institutorem; porro Patri etiam Domini nomen accedere ob potestatem, quod et Filius per 20 Patrem capiat; dehinc gratiam et pacem non solum eius esse, a quo praedicabantur, sed eius, qui fuerit offensus. Nec gratia enim fit nisi offensae nec pax nisi belli. 4. Et populus

6 destructori X R: -re MF \parallel 11 pacem $M\gamma$ R_1R_2 Oeb. Kroy.: paci R_3 Gel. Pam. Rig. probante Evans pacis Mor. uide adnot. \parallel quam MX R_1R_2 Oeb. Kroy.: qua F eam R_3 Gel. Pam Rig. probante Evans \parallel sciebat! ita dist. Braun \parallel 14 dispici R_2R_3 : des- $M\gamma$ R_1 \parallel 15-16 accidentibus M Rig. Kroy.: acced- β edd. cett. \parallel 16 deum Kroy.: dominum codd. edd. cett. \parallel 19 accedere R: -ret $M\gamma$ \parallel 21 post sed add. et Kroy.

V. a. 1 Co 1, 3; Ga 1, 3 b. Is 52, 7

salut à ceux auxquels il écrit, mais « la grâce et la paix ^a ». Je ne dis pas : qu'a-t-il à voir avec un usage encore judaïque, lui, le destructeur du judaïsme ? - car même aujourd'hui les iuifs s'interpellent au nom de la paix, et autrefois, dans les Écritures, ils se saluaient de cette façon - mais je comprends qu'il a revendiqué ainsi pour son office d'apôtre la proclamation du Créateur: « Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui apportent l'évangile des biens, l'évangile de la paix b1!» (2.) Étant en effet un évangélisateur des biens, c'est-à-dire de la grâce de Dieu, il savait la paix combien préférable 2! 2. Comme, en les annonçant « de par Dieu notre Père et le Seigneur Jésus a », il se sert de noms qui nous sont communs, s'appliquant aussi à notre religion 3, je ne pense pas qu'on puisse discerner qui est proclamé Dieu le Père et qui Seigneur Jésus, à moins de discerner, à partir des attributs de ces noms 4, à qui ils s'appliquent le plus. 3. D'abord, à la vérité, je pose cette prescription que, comme Dieu le Père, on ne devra reconnaître nul autre que le créateur et l'initiateur à la fois de l'homme et de l'univers ; que de plus, même le nom de Seigneur est un attribut du Père à cause de sa puissance 5, nom que même le Fils ne reçoit que par le moyen du Père; ensuite, que la grâce et la paix appartiennent non seulement à qui les annonçait, mais à qui a été offensé. Car il ne se produit de grâce que d'une offense, ni de paix que d'une guerre. 4. Or c'est contre le Créateur 6 que d'une

repris de la citation isaïenne. Cette interprétation permet, en outre, de donner son plein relief à « paix » dans le groupe binaire de la formule.

^{1.} T. ne se limite pas à l'argument, déjà très solide pour sa thèse, d'un accord de Paul avec un usage judaïque ancien et toujours vivant (le salut de « paix »). Il rappelle, pour authentifier la mission de Paul « apôtre du Créateur », le texte isaïen déjà allégué supra 2, 5 et dans les précédents livres (III, 22, 1; IV, 34, 16). A noter ici maturi au lieu de tempestiui dans les autres citations.

^{2.} Le texte de la tradition manuscrite la plus fiable est pacem quam, et il conviendra de le conserver sans recourir à des corrections (Kroymann propose, d'après Engelbrecht, euangelisatur; Moreschini propose pacis). Avec Evans, on comprendra aisément quam comme adverbe exclamatif,

^{3.} Le contexte permet de donner ici à sacramentum le sens de « sainte doctrine de la religion chrétienne », face aux déformations qui la défigurent chez les hérétiques gnostiques : cf. notre Deus Christ., p. 440 s.

^{4.} Sur la notion d'accidens (accedens), cf. Deus Christ., p. 184-186.

^{5.} Sur cet argument, cf. Herm. 3, 3 (SC 439, p. 84).

^{6.} Cette conception provient de Rm 1, 18-2, 11 où Paul montre « païens et juifs sous la colère de Dieu ». On la retrouve *infra*, notamment au § 6.

5, 4-6

autem per disciplinae transgressionem et omne hominum genus per naturae dissimulationem et deliquerat et rebellauerat aduersus Creatorem. Deus autem Marcionis et quia ignotus non potuit offendi et quia nescit irasci. Quae ergo gratia a non offenso? Quae pax a non rebellato?

5. Ait crucem Christi stultitiam esse perituris, uirtutem autem et sapientiam Dei salutem consecuturis d, et ut ostenderet, unde hoc eueniret, adicit: « Scriptum est enim: Perdam sapientiam sapientium et prudentiam prudentium inritam faciam'c. » Si haec Creatoris sunt et ad causam crucis pertinent stultitiam deputatam, ergo et crux et per crucem Christus ad Creatorem pertinebit, a quo praedicatum est quod ad crucem pertinet. 6. Aut si Creator, qua aemulus, idcirco sapientiam abstulit, ut crux Christi, scilicet

24-25 rebellauerat coni. R_2 rec. R_3 : de- $M\gamma$ R_1R_2 || 28 ait coni. R_1 rec. R_2R_3 : aut $M\gamma$ R_1 || 30 adicit coni. R_2 rec. R_3 : aliquid $M\gamma$ R_1R_2 addit coni. item R_2 || 32 post et add. quae Pam. Rig. Oeh. Mor. Evans || 33 stultitiam deputatam Eng. Kroy.: stultitiam deputata $M\gamma$ R_1R_2 Pam. Rig. Mor. stultitiam deputatae R_3 R_4 Gel. stultitiae deputatae Lat. Vrs. stultitiae deputata Oeh. Evans uide adnot.

c. Cf. Rm 1, 19-21 d. Cf. 1 Co 1, 18 e. 1 Co 1, 19; cf. Is 29, 14

part le peuple (juif), en transgressant l'enseignement (divin), d'autre part tout le genre humain, en refusant de voir la nature c1, avaient péché et s'étaient révoltés. Mais le dieu de Marcion n'aurait pas pu être offensé, à la fois parce que dieu inconnu et parce qu'il ignore la colère 2! Y a-t-il donc grâce venant de qui n'a pas été offensé? Y a-t-il paix venant de qui n'a pas essuyé de révolte?

Folie des dispositions divines et sagesse du monde 5. L'Apôtre dit que la croix du Christ est folie pour ceux qui vont à leur perte, mais puissance et sagesse ³ pour ceux qui vont obtenir

le salut de Dieu d; et pour montrer d'où provient ce résultat, il ajoute: « Il est écrit en effet: Je perdrai la sagesse des sages et je rendrai sans effet l'intelligence des intelligents' e. » Si ces paroles sont bien du Créateur 4 et si elles concernent la cause de la croix réputée folie 5, c'est donc que la croix et, par la croix, le Christ concerneront le Créateur par lequel a été prédit ce qui concerne la croix.

6. Ou alors, si le Créateur, en sa qualité de rival, a ôté la sagesse pour la raison qu'il voulait que la croix du Christ,

p. I/320, plus prudent, pense qu'on se trouve dans un cas de « paraphrasierendes Mischzitat ».

^{1.} Sur dissimulatio qui est « le fait de se dissimuler, de refuser de voir, de se boucher les yeux », cf. Spect. 1, 2-3 et les observations de M. Turcan, éd. Spect. (SC 332, p. 36) sur dissimulare. Pour T. s'inspirant du texte de Rm 1, 19-21 qui lui est familier, il y a une connaissance naturelle de Dieu qui s'opère par la contemplation des œuvres créées (univers et homme); et les païens se rendent coupables envers Dieu quand ils ne le découvrent pas par cette voie – différente de la voie surnaturelle de la Révélation dont ont bénéficié les juifs par l'enseignement (disciplina) des Écritures. Cf. Deus Christ., p. 423 s.

^{2.} Reprise des motifs polémiques habituels concernant deux caractéristiques du dieu marcionite : il est le dieu « inconnu » et il ignore la colère.

^{3.} Dans le texte « catholique », on lit seulement « puissance ». HARNACK, p. 80°, compte tenu du retour identique de uirtutem et sapientiam au § 6, admet ce redoublement comme particularité du texte marcionite. SCHMID,

^{4.} Marcion avait conservé cette citation d'*Isaïe* (plusieurs fois déjà alléguée aux livres précédents : cf. III, 6, 5 ; 16, 1 ; IV, 25, 4 ; 26, 6). Épiphane confirme sur ce maintien le témoignage de T.: cf. HARNACK, p. 80*, SCHMID, p. I/320.

^{5.} Cette proposition présente un problème textuel. La tradition manuscrite offre une leçon stultitiam deputat qui ne permet pas de construire. Pamelius a proposé un aménagement (insertion du relatif quae devant ad causam) qui est adopté par Moreschini et par Evans. Engelbrecht, suivi par Kroymann, préfère corriger deputat en deputatam: ce qui est plus économique et permet d'expliquer aisément la faute (la syllabe -am, abrégée en -a, a pu disparaître par haplographie devant ergo). Le jeu verbal pertinent / pertinebit / pertinet acquiert ainsi, pensons-nous, plus de force en n'étant pas coupé par un autre verbe à mode personnel comme deputat.

aduersarii, stultitia deputetur, et quomodo potest aliquid ad crucem Christi non sui Creator pronuntiasse, quem ignorabat, cum praedicabat? Sed et cur apud Dominum optimum et profusae misericordiae alii salutem referunt, credentes crucem uirtutem et sapientiam Dei esse, alii perditionem d, quibus Christi crux stultitia reputatur, si non Creatoris est aliquam et populi et humani generis offensam detrimento sapientiae atque prudentiae multasse e?

7. Hoc sequentia confirmabunt, cum dicit: « Nonne infatuauit Deus sapientiam mundi ? » cumque et hic adicit, quare: « Quoniam in Dei sapientia non intellexit mundus per sapientiam Dominum, boni duxit Deus per stultitiam praedicationis saluos facere credentes ^g. » Sed prius de mundo disceptabo, quatenus subtilissimi haeretici hic uel maxime « mundum » per « Dominum mundi » interpretan-

37 ecquomodo Oeh. Kroy. Evans uide adnot. \parallel 39 dominum MF R: deum X Kroy. Mor. uide adnot. \parallel 43 populi MG R_3 : -lo γ R_1R_2 \parallel 47 sapientia β : -am M \parallel 48 dominum ϑ : deum Pam. Rig. Kroy. Mor. uide adnot. \parallel duxit M R_2R_3 : dixit γ R_1

évidemment son adversaire, fût réputée folie 1, comment même est-il possible que le Créateur ait prononcé la moindre parole se rapportant à la croix d'un Christ qui n'était pas le sien, et qu'il ignorait au moment où il faisait cette prédiction 2? Mais également, auprès d'un Seigneur 3 tout bon et d'une miséricorde répandue à profusion, pourquoi les uns obtiennent-ils leur salut en croyant que la croix est puissance et sagesse de Dieu, et pourquoi les autres, qui réputent folie la croix du Christ, obtiennent-ils leur perte d4, à moins d'admettre 5 qu'il revient au Créateur d'avoir puni l'offense, quelle qu'elle soit, du peuple (juif) comme du genre humain en retranchant la sagesse et l'intelligence e?

7. On en aura la confirmation par ce qui suit, lorsqu'il dit: «Dieu n'a-t-il pas marqué d'ineptie la sagesse du monde f? » et lorsqu'il en ajoute, ici aussi, le pourquoi: «Puisque, dans la sagesse de Dieu, le monde n'a pas compris le Seigneur par le moyen de la sagesse, Dieu a jugé bon, par le moyen de la folie de sa prédication, de sauver les croyants 8. » Mais je vais, préalablement, porter la discussion sur « monde », attendu que c'est peut-être en ce passage surtout que, dans leur extrême subtilité, les hérétiques interprètent « monde » au sens de « Seigneur du monde 7 ».

5. La phrase se prolonge en introduisant par si non (qui prend ainsi un sens très fort) la seule explication plausible: celle qui met en jeu le Créateur punissant l'offense des hommes (reprise de l'idée énoncée au § 4).

f. 1 Co 1, 20 g. 1 Co 1, 21

^{1.} Cette interprétation avait-elle été effectivement présentée par Marcion pour justifier le maintien d'un texte de l'AT ? On admettra comme plus vraisemblable qu'elle est supposée par T. afin de montrer à quelle contradiction cette inconséquence conduit l'hérétique.

^{2.} Sur l'ignorance où le Créateur est tenu à l'égard du dieu suprême et de ses dispositions, cf. I, 11, 9; II, 26, 1; 28, 1. Le texte transmis et quo-modo (où et s'interprétera au sens adverbial) doit être maintenu tel quel : la correction d'Oehler (ecquomodo), adoptée par Evans, est inutile.

^{3.} Pour notre part, à la leçon de X adoptée par Kroymann et Moreschini (deum), nous préférons celle des plus anciens mss (MF) et de Rhenanus : dominum. Ce titre de « Seigneur » est attesté expressément pour le dieu suprême des marcionites au livre I; et ici il a l'intérêt de marquer ironiquement l'absurdité d'une bonté et d'une miséricorde sans discernement.

^{4.} Argument polémique habituel à T. contre le dieu de « toute bonté » qui, à ce titre, ne saurait excepter personne du salut.

^{6.} Avec HARNACK, p. 80*, nous pensons que Kroymann (que suit Moreschini) a eu tort d'accueillir la correction de Pamelius qui lit deum au lieu de dominum de toute la tradition manuscrite et de Rhenanus: cf. supra n. 3. Evans, aussi, garde dominum. SCHMID, p. I/320, le mentionne à titre de variante.

^{7.} Reprise de la discussion, amorcée à propos de l'exégèse marcionite de « éléments du monde », supra 4, 5.

tur, nos autem hominem qui sit in mundo intellegimus, ex forma simplici loquelae humanae, qua plerumque id quod continet ponimus pro eo, quod continetur : circus clamauit et forum locutum est et basilica fremuit, id est qui in his locis rem egerunt. Igitur quia homo, non Deus mundi, in sapientia non cognouit deum, quem cognoscere debuerat, et Iudaeus in sapientia scripturarum et omnis gens in sapientia operum, ideo Deus idem, qui in sapientia sua non erat adcognitus, statuit sapientiam hominum stultitia repercutere, saluos faciendo credentes quosque in stultam crucis praedicationem. 8. « Quoniam Iudaei signa desiderant » - qui iam de Deo certi esse debuerant - « et Graeci sapientiam quaerunt h » - qui suam scilicet, non Dei sapientiam 65 sistunt. Ceterum si nouus deus praedicaretur, quid deliquerant Iudaei signa desiderantes, quibus crederent, aut Graeci sapientiam sectantes, cui magis crederent? Ita et remuneratio ipsa in Iudaeos et Graecos et zeloten deum confirmat et iudicem, qui ex retributione aemula et iudice infatuauerit sapientiam mundi f. Quodsi eius sunt et causae, cuius adhi-

57 quem R_2R_3 : quam $M\gamma$ R_1 in qua Kroy. || 59 in G R_3 : om. $M\gamma$ R_1R_2 || 60 adcognitus M Kroy.: agnitus β edd. cett. uide adnot. || 65 sistunt: sectantur coni. V^2 || 69 retributione MG R_3 : tributione γ R_1R_2

h. 1 Co 1, 22

Nous, nous le comprenons de l'homme qui est dans le monde, sur le modèle simple 1 du langage humain qui veut que la plupart du temps nous exprimions le contenant à la place du contenu : « le cirque s'est exclamé », « le forum a parlé », « la basilique a grondé », c'est-à-dire ceux qui ont été à l'œuvre en ces lieux. Ainsi donc, c'est parce que l'homme - et non pas le dieu du monde - n'a pas, dans la sagesse, connu Dieu qu'il aurait dû connaître - le juif dans la sagesse de ses Écritures et toute nation dans la sagesse de ses œuvres (créées 2) - que Dieu, le même qui n'avait pas été reconnu³ dans sa sagesse, a décidé de frapper de folie, en retour, la sagesse des hommes, en sauvant tous ceux qui croyaient en la folle prédication de la croix. 8. « Car les juifs demandent des signes » - eux qui auraient dû déjà avoir une certitude concernant Dieu - « et les grecs recherchent la sagesse h » - eux qui érigent 4 évidemment leur propre sagesse, et non celle de Dieu. D'ailleurs, si l'objet de la prédication était un dieu nouveau, quel péché avaient donc commis les juifs en demandant des signes pour y croire, et les grecs en s'attachant à la sagesse pour y croire davantage? Ainsi même le règlement de compte, précisément, contre les juifs et les grecs, confirme que c'est bien un dieu jaloux et justicier à la fois, qui par une rétribution rivale et justicière 5, a marqué d'ineptie la sagesse du monde f. Or donc, si les causes 6 appartiennent bien à celui dont on met en jeu les

^{1.} L'adjectif simplex s'oppose à subtilissimi: à l'interprétation artificieuse de ses adversaires qui comprenaient « monde » comme désignant le Créateur, dieu de ce monde, T., en bon rhéteur qu'il est, riposte par le rappel d'une règle du langage ordinaire qui est le recours à la synecdoque ou métonymie dont une des formes consiste à exprimer le contenu par le contenant.

^{2.} Reprise du § 4 et de la fin du § 6; même allusion à Rm 1, 19-21.

^{3.} Avec Kroymann, il convient de choisir la leçon adcognitus de M, au lieu de agnitus des autres mss: dans cette paraphrase du texte de Paul, on admettra volontiers que T. se serve du verbe expressif, à double préfixe, dont il a plusieurs exemples ailleurs.

^{4.} Le verbe sistere fait image : la sagesse grecque devient comme un temple ou une statue orgueilleusement dressée contre le vrai Dieu.

^{5.} Nouvelle exploitation de la critique marcionite contre le Créateur, ce dieu jaloux (aemulus, zelotes) et sévèrement justicier dans son application du talion.

^{6.} Renvoi au § 5 où a été évoquée la causa crucis. Là encore, le rhéteur transparaît dans le choix de ce terme. On dirait plus normalement aujour-d'hui: « sujets » ou « thèmes ».

bentur scripturae, ergo de Creatore tractans Apostolus non intellecto, Creatori utique docet intellegendo.

9. Etiam quod « scandalum Iudaeis » praedicat « Christum i », prophetiam super illo consignat Creatoris dicentis per Esaiam: « Ecce posui in Sion lapidem offensionis et petram scandali i. » « Petra autem fuit Christus k » etiam Marcion seruat. Quid est autem « stultum Dei sapientius hominibus i », nisi crux et mors Dei ? Quid « infirmum Dei fortius homine i », nisi natiuitas et caro Dei ? Ceterum si nec natus ex uirgine Christus nec carne constructus ac per hoc neque crucem neque mortem uere perpessus est, nihil in illo fuit stultum et infirmum, nec iam « stulta mundi elegit Deus, ut confundat sapientia, nec infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, nec inhonesta et minima et contemptibilia, quae non sunt » – id est quae non uere sunt –, « ut confundat quae sunt m » – id est quae uere sunt. Nihil enim a Deo dispositum uere modicum et ignobile et

72 creatori ... intellegendo M Kroy. : creatore ... intelligendo γ creatore ... intelligendum R Gel. Pam. (ita interpungentes : creatore, utique) de creatore ... intelligendum Vrs. Rig. creatorem ... intellegendum Oeh. Evans uide adnot. \parallel 78 dei M Kroy. : christi β edd. cett. \parallel 79 homine R: -ni $M\gamma$ -nibus Kroy. \parallel 80 ac : hac M \parallel 83 sapientia R_3 Gel. Kroy. : -am $M\gamma$ R_1R_2 Pam. Rig. Oeh. Evans \parallel 87 dispositum est B Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans

Écritures, il s'ensuit que l'Apôtre, en traitant du Créateur qui n'a pas été compris 8, enseigne à coup sûr au profit de celui qu'il faut comprendre, le Créateur 1.

9. Et même sa proclamation 2 que « le scandale pour les juifs », c'est « le Christ i », confirme sur celui-ci comme d'un sceau la prophétie du Créateur disant par Isaïe: « Voici que i'ai posé dans Sion une pierre d'achoppement et un rocher de scandale 3. » « Or le rocher, c'était le Christ »: même Marcion conserve ce texte 4. D'autre part, qu'est-ce que « folie de Dieu plus sage que les hommes 15 », sinon la croix et la mort de Dieu? Qu'est-ce que « faiblesse de Dieu plus forte que l'homme 1 », sinon la naissance et la chair de Dieu 6? Du reste si le Christ n'est ni né d'une vierge ni formé d'une structure charnelle et si, par là, il n'a subi véritablement ni la croix ni la mort 7, il n'y a rien eu en lui qui fût folie et faiblesse; et dès lors il n'est pas exact que « Dieu a choisi la folie du monde pour confondre la sagesse, ni que Dieu a choisi la faiblesse du monde pour confondre la force, ni qu'il a choisi ce qui est dépourvu de noblesse, et infime, et méprisable, ce qui n'existe pas - c'est-à-dire qui n'existe pas vraiment - pour confondre ce qui existe m » - c'est-à-dire qui existe vraiment 8. Car rien n'est vraiment petit et dépourvu de noblesse et méprisable qui provienne d'une disposition

à quod la valeur d'un accusatif de relation (« Quant à ce fait qu'il proclame... ») en admettant que le sujet de consignat est encore l'Apôtre. Sur ce tour, cf. ERNOUT A. – THOMAS F., Syntaxe latine, Paris 1964, § 302.

i. 1 Co 1, 23 j. Rm 9, 33 = Is 8, 14; cf. Is 28, 16 k. 1 Co 10, 4 l. 1 Co 1, 25 m. 1 Co 1, 27-28

^{1.} La conclusion du paragraphe vise à souligner que l'enseignement de Paul n'a pas concerné un autre dieu que celui de l'AT. La leçon de M (Creatori ... intellegendo) doit être préférée, comme l'ont bien vu Kroymann et Moreschini, à la correction banalisante d'Oehler qu'adopte Evans (Creatorem ... intellegendum): il y a plusieurs exemples du datif, à côté de docere en emploi absolu, pour indiquer « au profit de qui » le Christ ou l'Apôtre dispense son enseignement doctrinal (ainsi supra 6, 13). Ici le tour se complique de l'antithèse non intellecto / intellegendo.

^{2.} On peut comprendre quod ... praedicat comme étant le sujet de consignat (« Le fait qu'il proclame ... confirme... »). Mais on peut aussi donner

^{3.} Cf. III, 7, 2-3 (et t. 3, p. 87, n. 5); IV, 13, 6; 35, 15.

^{4.} Cf. infra 7, 12. Cf. HARNACK, p. 87*; SCHMID, p. 1/324.

^{5.} Cf. II, 2, 5-6.

^{6.} Idée toute proche de ce qu'on appelle habituellement le « paradoxe » de T. Ici, plus spécialement, elle sert à justifier, contre le docétisme de Marcion, l'affirmation chrétienne que Dieu s'est incarné pour mourir ensuite sur la croix.

^{7.} Reprise de l'argument habituel à T. contre le docétisme.

^{8.} Cf. HARNACK, p. 81"; SCHMID, p. I/320.

contemptibile, sed quod ab homine. Apud Creatorem autem etiam uetera stultitiae et infirmitati et inhonestati et pusillitati et contemptui deputari possunt. 10. Quid stultius, quid infirmius quam sacrificiorum cruentorum et holocaustomatum nidorosorum a Deo exactio? Quid infirmius quam uasculorum et grabattorum purgatio? Quid inhonestius, quam carnis iam erubescentis alia dedecoratio? Quid tam humile, quam talionis indictio? Quid tam contemptibile, quam ciborum exceptio? Totum, quod sciam, uetus testamentum omnis haereticus inridet. « Stulta enim mundi elegit Deus, ut confundat sapientia n » – Marcionis deus nihil tale, quia nec aemulatur contraria [a] contrariis redarguere –, « ne glorietur omnis caro, ut, quemadmodum scriptum est:

88-89 autem etiam R_3 Gel. Rig. Oeh. Evans: aut etiam $M \gamma R_1 R_2$ autem iam Eng. Kroy. || 91-92 holocaustomatum nidorosorum R_3 : -mata idolorum $M \gamma R_1 R_2$ || 93 grabattorum M F: -atorum X R || 98 sapientia R_3 Gel. Kroy.: -am $M \gamma R_1 R_2$ Pam. Rig. Oeh. Evans || 99 a om. R_3

n. 1 Co 1, 27

de Dieu, mais seulement de l'homme! D'ailleurs, chez le Créateur, même les institutions anciennes, on peut les réputer folie, faiblesse, défaut de noblesse, petitesse et objet de mépris 1. 10. Est-il chose plus folle, chose plus faible que l'exigence, par Dieu, de sacrifices sanglants et d'holocaustes aux abondants fumets 2? Est-il chose plus faible que la purification de vaisselles et de couches³? Est-il chose plus dépourvue de noblesse que la flétrissure supplémentaire d'une chair déjà pleine de honte 4 ? Est-il chose aussi mesquine que l'injonction du talion 5 ? Est-il chose aussi méprisable que l'interdiction d'aliments 6? C'est la totalité, que je sache, de l'Ancien Testament que tourne en dérision tout hérétique. Car « Dieu a choisi la folie du monde pour confondre la sagesse " » - rien de tel de la part du dieu de Marcion, parce qu'il ne cherche pas non plus, dans un esprit de rivalité, à réfuter les contraires par les contraires 7! -, « pour empêcher que ne se glorifie toute chair, afin que, comme il est écrit: 'Qui se glorifie, qu'il se glorifie en

^{1.} Dans le droit fil des réflexions précédentes inspirées par les v. 27-28 de la lettre, T. va dépasser la question présente (folie de la croix et mystère de l'Incarnation). Habilement, et pour mieux montrer la cohérence des deux Alliances, il va appliquer ces paroles de Paul aux différentes dispositions vétérotestamentaires qui font « scandale » aux yeux des hérétiques antilégalistes dont fait partie Marcion.

^{2.} Dans le livre II (ch. 18 et 19, 1), T. a défendu contre les dénigrements de la critique marcionite les principales institutions de la Loi. Il y revient ici d'un autre point de vue: pour les valoriser au nom de l'infinie supériorité des jugements de Dieu. Dans un mouvement oratoire de cinq membres (avec anaphores, parallélismes, dissymétries dans la symétrie) il reprend un à un les cinq termes de la phrase précédente pour les mettre en rapport avec une institution de la Loi. La première évoquée est celle des sacrifices sanglants: cf. Lv 1, 3-9. Le choix des mots n'est pas sans intention, la lourdeur de ces syllabes à dentales renforçant l'impression de « barbarie » de ces sacrifices. A holocaustum (trois occurrences chez T. en dehors des citations bibliques) a été préférée la forme plus rare holocaustoma (l'auteur en

a deux autres exemples, toujours en citation biblique). L'adjectif nidorosus (composé de nidor) est peut-être une création de T. qui ne l'emploie qu'ici : il se réfère manifestement à l'expression « odeur de bonne odeur » associée aux offrandes rituelles (cf. BA, Lévitique, p. 38-39). On admirera la sagacité divinatrice de Rhenanus qui a su retrouver le texte original défiguré dans la tradition manuscrite.

^{3.} Sur la vaisselle à purifier, cf. Lv 6, 21; 11, 33; 15, 12. - Sur les couches, cf. Lv 15, 4.

^{4.} La périphrase désigne évidemment la circoncision conçue comme châtiment de la faute d'Adam et punition d'une « chair » concupiscente : T. est depuis longtemps acquis à l'encratisme. Le mot dedecoratio se lit à partir de notre auteur.

^{5.} Cf. Ex 21, 24; le talion est défendu en de tout autres termes en II, 18, 1.

^{6.} Cf. Lv 11, 2-44 et Marc. II, 18, 2.

^{7.} Reprise de l'argument selon lequel l'attitude en question est le propre d'un dieu « jaloux » (aemulus) et par conséquent ne peut concerner celui de Marcion.

5, 10 ~ 6, 2

'Qui gloriatur, in Deo glorietur' ° ». In quo? Vtique in eo, qui hoc praecepit. Nisi Creator praecepit ut in deo Marcionis gloriemur...

VI. 1. Igitur per haec omnia ostendit, cuius dei « sapientiam » loquatur « inter perfectos a », eius scilicet, qui sapientiam sapientium abstulerit et prudentiam prudentium inritam fecerit b, qui infatuauerit sapientiam mundi c, stulta eligens eius et disponens in salutem d. Hanc dicit sapientiam « in occulto c » fuisse, quae fuerit in stultis et in pusillis et inhonestis l, quae latuerit etiam sub figuris, allegoriis et aenigmatibus, reuelanda postmodum in Christo, posito in lumen nationum s a Creatore promittente per Esaiae uocem patefacturum se thesauros inuisibiles et occultos h. 2. Nam ut absconderit aliquid is deus, qui nihil egit omnino, in quod aliquid abscondisse existimaretur, satis incredibile. Ipse si esset, latere non posset, nedum aliqua eius sacramenta.

101 deo M R Gel. Kroy.: domino γ Pam. Rig. Oeb. $Evans <math>\parallel$ 102 nisi si Hoppe, Beiträge, p. 130 Mor. uide adnot. \parallel deo R_2R_3 : deum $M\gamma$ R_1 \parallel 103 gloriemur M Kroy.: -etur β edd. cett. uide adnot.

VI. 3 sapientium X edd. a Pam: sapientum MF R Gel. || 4 sapientiam: sapientia Kroy. || 7 allegoriis edd. a Pam: allegoricis ϑ Gel. uide adnot. || 11 egit R: legit M γ

o. 1 Co 1, 29.31; cf. Jr 9, 23-24

VI. a. 1 Co 2, 6 b. Cf. 1 Co 1, 19; Is 29, 14 c. Cf. 1 Co 1, 20 d. Cf. 1 Co 1, 21 e. 1 Co 2, 7a f. Cf. 1 Co 1, 27-28 g. Is 42, 6; Is 49, 6 h. Cf. Is 45, 3

Dieu' ° 1. » En quel dieu ? Pour sûr en celui qui a donné cette prescription : à moins que le Créateur n'ait prescrit que nous nous glorifiions 2 dans le dieu de Marcion!

La « sagesse cachée » de Dieu concerne le seul Créateur VI. 1. C'est par tous ces propos, donc, que l'Apôtre montre de quel dieu est « la sagesse » dont il parle « parmi les parfaits a 3 » : évidem-

ment de celui qui a enlevé la sagesse des sages et rendu sans effet l'intelligence des intelligents b, qui a marqué d'ineptie la sagesse du monde c en choisissant sa folie et en la disposant à donner le salut d. Cette sagesse, il dit qu'elle a été « cachée c * » : elle qui a été dans les fous, dans les petits et les gens sans noblesse f, elle qui s'est même dissimulée sous les figures, les allégories et les énigmes pour être révélée bien après dans le Christ, placé en lumière des nations s par le Créateur, lequel promettait par la voix d'Isaïe de découvrir des trésors invisibles et cachés h ?. 2. Car qu'ait occulté quelque chose un dieu qui n'a absolument rien produit en quoi il pût être estimé avoir occulté quelque chose s, voilà qui est passablement incroyable. Lui-même, s'il existait, n'aurait pas pu se dissimuler : encore moins n'importe les-

3. Passant à un nouveau développement centré sur les v. 6-7 du ch. 2 de la lettre, T. s'attache à souligner la cohérence des propos de Paul : d'où un rappel des idées et expressions présentées sur la sagesse divine dans le chapitre précédent.

4. L'expression in occulto fuisse traduit, pensons-nous, le terme ἀποκεκρυμμένην de la lettre. A l'autre terme qui caractérise cette sagesse, èν μυστηρίω, fait écho la proposition quae latuerit ... aenigmatibus.

5. L'énumération ternaire du § 5 in figuris et aenigmatibus et allegoriis garantit la correction apportée ici par Pamelius au texte transmis allegoricis.

6. Texte cité déjà en IV, 11, 1; 25, 5 et 11; et dans le présent livre en 4, 4.

7. Texte cité en IV, 25, 4; il reviendra infra 14, 9.

8. Même argumentation qu'en IV, 25, 1 s.

^{1.} Par désinvolture ou pour toute autre raison, Marcion avait maintenu cette référence de Paul à l'AT (adaptation, plutôt que citation, d'un passage de *Jérémie*). Notre polémiste exploite la chose pour ironiser et conclure le développement par un trait plaisant.

^{2.} Le texte de \hat{M} (gloriemur) a une supériorité évidente sur celui de FXR que suit Evans (glorietur), qui s'aligne platement sur celui de la citation. D'autre part, nous ne croyons pas nécessaire de corriger nisi en nisi $\langle si \rangle$ comme propose Hoppe (que suit Moreschini). Cette conjonction, à elle seule, se rencontre fréquemment pour introduire un tour ironique.

Creator autem tam ipse notus quam et sacramenta eius, 15 palam scilicet decurrentia apud Israhel, sed de significantiis obumbrata, in quibus sapientia Dei delitescebat, «inter perfectos i » narranda suo in tempore, proposita uero in proposito Dei « ante saecula) ». 3. Cuius et saecula, nisi Creatoris? Si enim et saecula temporibus structa sunt, tem-20 pora autem diebus et mensibus et annis compinguntur, dies porro et menses et anni solibus et lunis et sideribus Creatoris signantur in hoc ab eo positis - « Et erunt enim, inquit, in signa mensium et annorum k » - apparet et saecula Creatoris esse et omne, quod « ante saecula i » propositum 25 dicatur, non alterius esse quam cuius et saecula. 4. Aut probet dei sui saecula Marcion; ostendat et mundum ipsum, in quo saecula deputentur, uas quodammodo temporum, et signa aliqua uel organa eorum. Si nihil demonstrat, reuertor, ut et illud dicam: cur autem ante saecula Creatoris propo-30 suit gloriam nostram; ? Posset uideri eam ante saecula proposuisse, quam introductione saeculi reuelasset. At cum id

16 delitescebat β : delitis- $M \parallel 18$ proposito MR_j : -ta $\gamma R_jR_j \parallel 28$ organa eorum Kroy.: ortaneorum ϑ B Gel. ortum eorum coni. R B Gel. rec. Pam. Rig. notas eorum Vrs. ordinem eorum Oeh. Evans uide adnot.

quels de ses mystères! Le Créateur, lui, est connu lui-même aussi bien que le sont aussi ses mystères : eux qui, évidemment, se déroulaient de façon patente auprès d'Israël, tout en étant voilés d'ombres dans leurs significations où se dissimulait la sagesse de Dieu: laquelle devait être racontée « parmi les parfaits i » à son heure, mais avait été prédéterminée dans la prédétermination de Dieu « avant les siècles i ». 3. De quel dieu aussi sont les siècles, sinon du Créateur 1 ? Si en effet aussi les siècles sont structurés de temps, et si les temps sont formés de l'assemblage de jours, de mois, d'années, si de plus les jours, les mois, les ans sont signalés par les soleils, les lunes, les astres du Créateur placés par lui à cette fin - « Et ils seront en effet, dit-il, à titre de signes des mois et des années k2 » -, il est manifeste que les siècles appartiennent au Créateur et que, d'autre part, tout ce qui est dit avoir été prédéterminé « avant les siècles i » n'appartient pas à un autre que celui à qui appartiennent aussi les siècles. 4. Ou alors que Marcion fasse la preuve 3 de l'appartenance des siècles à son dieu. Qu'il montre aussi le monde même dans lequel seraient réputés être ces siècles, le réceptacle en quelque sorte des temps, et des signes quelconques ou des instruments de ces temps 4. S'il ne fait rien voir de tout cela, j'en reviens à dire ceci aussi : mais pourquoi alors son dieu a-t-il, avant les siècles du Créateur, prédéterminé notre gloire j? On aurait pu voir qu'il l'avait prédéterminée avant les siècles s'il l'avait révélée par l'introduction du siècle. Mais étant donné qu'il réa-

organa eorum. Elle a le mérite d'être proche du texte fautif, et elle suppose l'emploi d'un terme dont T. a de nombreux exemples, notamment avec une détermination par temporum en Val. 23, 2. Nous pensons que eorum renvoie à ce mot et que signa fait écho à la citation de la Genèse. T. désigne évidemment par là les corps célestes (soleil, lune et astres) qui signalent et servent à produire ces découpages du temps que sont les jours, mois et années.

i. 1 Co 2, 6 j. 1 Co 2, 7b k. Gn 1, 14

^{1.} Reprise de l'argument présenté supra en 4, 2-3 (« Le Créateur seul maître du temps »).

^{2.} Citation écourtée et adaptée, qui suit la LXX. Mais, conformément à la lecture ancienne, T. établit un lien de subordination entre le premier terme (« signes ») et les suivants (« mois », « années »): cf. BA, Genèse, p. 92 (note).

Nouveau défi lancé à Marcion, selon un schéma habituel à notre polémiste.

^{4.} Le texte transmis est ortaneorum, manifestement fautif. Différentes corrections ont été proposées par les éditeurs anciens, notamment ortum eorum ou notas eorum. Celle d'Oehler (ordinem eorum) est retenue par Evans. Avec Moreschini, nous préférons la conjecture de Kroymann:

150

6, 4-6

facit paene iam totis saeculis Creatoris prodactis, uane ante saecula proposuit et non magis intra saecula quod reuelaturus erat paene post saecula. 5. Non enim eius est festinasse in proponendo, cuius est retardasse in reuelando. Creatori autem competit utrumque: et ante saecula proposuisse et in fine saeculorum reuelasse, quia et quod proposuit et reuelauit medio spatio saeculorum in figuris et aenigmatibus et allegoriis praeministrauit.

Sed quia subicit de gloria nostra, quod « eam nemo ex principibus huius aeui scierit, ceterum si scissent, numquam Dominum gloriae crucifixissent | », argumentatur haereticus <quod> principes huius aeui Dominum, alterius scilicet dei Christum, cruci confixerint, ut et hoc in ipsum redigat Creatorem. 6. Porro cui supra ostenderimus, quibus

32 paene R_2R_3 : penes $M \gamma R_1 \parallel$ 36 proposuisse coni. R_1 rec. R_2R_3 : -fuisse $M \gamma R_1 \parallel$ 43 quod add. $R_3 \parallel$ 44 confixerint R_3 : eum fixerint $M \gamma R_1R_2$ crucifixerint Kroy. uide adnot. \parallel et hoc R_3 : hoc et $M \gamma R_1R_2 \parallel$ redigat: recidat R_3 Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans. uide adnot. \parallel 45 ostendimus Pam. Rig. Oeh. Evans

l. 1 Co 2, 8

2. L'argument souligne, de façon caricaturale, le contraste entre la « hâte » de la prédétermination et le « retard » de la révélation.

- 3. Au dieu « vain » de l'hérétique est opposé le Créateur pleinement cohérent avec lui-même, et dont la révélation en fin des temps est préparée et comme soigneusement gérée par la présentation de figures et symboles au travers de l'histoire d'Israël (cf. § 2).
- 4. Le v. 8, sur lequel va porter le nouveau développement, est présenté également en une citation adaptée. Particularité de l'interprétation de T.: le relatif de liaison initial est rapporté à « gloire », et non pas à « sagesse » comme l'impose le contexte. Si une telle lecture n'est pas isolée (cf. Allo, Saint Paul. 1 Co, p. 42 en note), on peut douter que notre auteur l'ait trouvée dans sa source marcionite. D'autre part, nunquam ne répond pas exactement à oùx: cf. HARNACK, p. 82° et SCHMID, p. 75 et p. I/321.
- 5. Judicieuse conjecture de la troisième édition de Rhenanus pour améliorer le texte transmis eum fixerint.

lise la chose une fois accomplie la presque totalité des siècles du Créateur, c'est bien vain 1 de sa part d'avoir prédéterminé avant les siècles, et non pas plutôt au cours des siècles, ce qu'il devait révéler presque après les siècles. 5. Car mettre de la hâte à prédéterminer n'est pas le fait de qui met du retard à révéler 2. Mais au Créateur conviennent l'une et l'autre : et d'avoir prédéterminé avant les siècles et d'avoir révélé à la fin des siècles, car ce qu'il a prédéterminé et ce qu'il a révélé, dans l'espace intermédiaire des siècles il l'a d'avance administré en figures, en énigmes et en allégories 3.

Réfutation d'une thèse adverse: « les puissances de ce monde » et leur « ignorance » dans la Crucifixion Mais comme l'Apôtre ajoute au sujet de notre gloire que « personne parmi les princes de ce monde ne l'a connue, qu'autrement, s'ils l'avaient connue, jamais ils n'auraient

crucifié le Seigneur de gloire 14 », l'hérétique argumente que les princes de ce monde ont fixé à la croix 5 le Seigneur, évidemment Christ de l'« autre » dieu, de façon à rapporter 6 aussi cet acte au Créateur lui-même 7. 6. Au surplus, comme nous avons montré plus haut de quelles manières

- 6. Le texte transmis *redigat* (au sens de : « rapporter, ramener à la responsabilité de... ») a l'intérêt de renvoyer au même sujet (*haereticus*) : il souligne ainsi l'intention, hostile au Créateur, de celui-ci. La conjecture proposée par R₃ (*recidat*) et adoptée par Evans est moins expressive : « pour que cela retombe sur... ».
- 7. Cette thèse marcionite a déjà été mentionnée en III, 23, 5 (cf. t. 3, p. 109 et n. 4). Ici la discussion va porter principalement sur le point de l'« ignorance » attribuée aux « princes de ce monde » dans la Crucifixion, et également sur le sens à donner à l'expression « princes de ce monde » en qui l'adversaire de T. voulait voir les « Puissances du Créateur », sans doute auxiliaires de ses desseins. La réfutation de cette thèse par notre polémiste manque de clarté, par brièveté excessive et par défaut d'informations précises sur les attendus et explications de l'adversaire. La transmission du texte a peut-être aussi contribué à l'obscurcir : Kroymann y a supposé plusieurs lacunes et proposé des restitutions, mais il n'a pas été suivi dans cette voie par Evans ni par Moreschini.

^{1.} Une fois de plus, T. taxe de « vain », c'est-à-dire dépourvu de toute rationalité, le comportement du dieu marcionite.

6, 6-7

modis gloria nostra a Creatore sit deputanda, praeiudicatum esse debebit eam, quae in occulto fuerit apud Creatorem m, merito ignotam etiam ab omnibus uirtutibus et potestatibus Creatoris, quia nec famulis liceat consilia nosse dominorum, nedum illis apostatis angelis ipsique principi transgressionis, diabolo, quos magis extraneos fuisse contenderim ob culpam ab omni conscientia dispositionum Creatoris.

7. Sed iam nec mihi competit « principes huius aeui » « uirtutes et potestates » interpretari Creatoris, quia igno55 rantiam illis adscribit Apostolus, Iesum autem et secundum nostrum euangelium nostrum euangelium diabolus quoque in temptatione cognouit, et secundum commune instrumentum spiritus nequam sciebat eum sanctum dei esse et Iesum uocari et in perditionem eorum uenisse e. Etiam parabola fortis illius armati, quem alius ualidior oppressit et uasa eius occupauit p, si in Creatoris accipitur apud Marcionem, iam nec ignorasse ultra potuit Creator Dominum gloriae, dum ab eo opprimitur, nec in cruce eum figere, aduersus quem ualere

48 ignoratam Kroy. \parallel omnibus: hominibus Rig. \parallel 50 ipsique β : ipsi quae $M \parallel$ 55 illis β : illi $M \parallel$ autem: enim Kroy. \parallel 60 oppressit R_2R_3 : obrepsit $M \gamma R_1 \parallel$ 61 creatoris ϑ : -rem Vrs. Rig. wide adnot. \parallel 62 dominum Kroy.: deum $\vartheta \parallel$ 63 cruce: -em R_2R_3 Gel. Pam.

notre gloire doit être réputée venir du Créateur, on devra préjuger que cette gloire, qui était cachée chez le Créateur ^{m1}, était à juste raison ignorée de toutes les Vertus et Puissances du Créateur étant donné que même les serviteurs n'ont pas le droit de connaître les desseins de leurs maîtres, à plus forte raison ces anges apostats et le prince même de la transgression, le diable, dont je prétendrais plutôt que, à cause de leur faute, ils ont été étrangers à toute conscience des dispositions du Créateur ².

7. Mais voici qu'il ne me convient pas non plus d'interpréter les « princes de ce monde » au sens de « Vertus et Puissances du Créateur ³ » parce que, si l'Apôtre leur attribue l'ignorance, le diable aussi a connu Jésus lors de sa tentation, selon notre évangile n⁴, et que, selon l'écrit que nous avons en commun (avec les marcionites), l'esprit mauvais savait qu'il était le Saint de Dieu, qu'il avait nom Jésus et qu'il était venu pour leur perdition o⁵. Il en va de même de la parabole de cet homme fort et armé qu'un autre, plus vigoureux, a accablé en lui prenant son mobilier p6: s'il est vrai que, chez Marcion, elle est prise pour une parabole du Créateur 7, il n'a pas été possible dès lors que le Créateur ignorât même, dans la suite, le Seigneur de gloire puisqu'il est accablé par lui, ni non plus qu'il cloue à la croix celui

m. Cf. 1 Co 2, 7 $\,$ n. Cf. Lc 4, 1-13 ; Mt 4, 1-11 ; Mc 1, 12-13 $\,$ o. Cf. Lc 4, 34 $\,$ p. Cf. Lc 11, 21-22

^{1.} On voit bien par cette phrase que sa lecture particulière du texte paulinien (cf. infra n. 14) n'empêche pas T. d'assimiler « gloire » et « sagesse » dans le contexte de ces versets. La traduction littérale serait : « Il devra être préjugé par celui à qui nous aurons montré plus haut... ».

^{2.} Dans un premier temps, T. admet l'interprétation que l'adversaire donne de « princes de ce monde », c'est-à-dire « Puissances (spirituelles) du Créateur ». Mais il applique ce terme aux anges déchus et à leur chef, le diable, pour expliquer leur « ignorance » du dessein divin par des considérations toutes naturelles : rapports maîtres / serviteurs, culpabilité.

^{3.} Comme souvent, après une concession à l'adversaire, T. fait « marche arrière »: il refuse les deux points admis par ce dernier (il s'agit des

[«] Puissances du Créateur » et elles sont dans l'ignorance du dessein divin) ; et il commence par réfuter toute liaison entre « ignorance » et « Puissances du Créateur » ; il le fait au moyen d'une démonstration scripturaire et exégétique.

^{4.} L'épisode de la tentation de Jésus par Satan appartient à la partie initiale de Luc que Marcion avait supprimée de son évangile.

^{5.} Cf. IV, 7, 12.

^{6.} Cf. IV, 26, 12: T. y indique déjà l'exégèse de Marcion (le *uir fortis* est le Créateur, le *ualidior* le dieu supérieur). Il en tire ici un argument pour réfuter la thèse adverse d'une Crucifixion dont l'auteur serait le Créateur.

^{7.} Dans le tour in Creatoris (qui est attesté par toute la tradition et conservé par les derniers éditeurs), il est facile de sous-entendre parabolam.

6, 7-9

non potuit, et superest, ut – secundum me quidem credibile
sit – scientes uirtutes et potestates Creatoris Dominum
gloriae, Christum suum, crucifixerint, qua desperatione et
malitiae redundantia serui quoque scelestissimi dominos
suos interficere non dubitant; scriptum est enim apud
me Satanan in Iudam introisse q. 8. Secundum autem
Marcionem nec Apostolus hoc loco patitur ignorantiam
adscribi uirtutibus Creatoris in gloriae Dominum, quia scilicet non illas uult intellegi « principes huius aeui ». Quod
si non uidetur de spiritalibus dixisse principibus, ergo de
saecularibus dixit, de populo principali, utique non inter
rationes, de ipsis archontibus eius, de rege Herode, etiam
de Pilato, et quo maior principatus huius aeui, Romana
dignitas praesidebat. 9. Ita et cum destruuntur argumentationes diuersae partis, nostrae expositiones aedificantur.

65 dominum Kroy.: deum $\vartheta \parallel$ 66 crucifixerint $MX R_1R_2$ Kroy.: -fixerunt F -fixisse edd. cett. a $R_3 \parallel$ 69 satanan M: -am $\beta \parallel$ 73 de R_3 : dei $M\gamma R_1R_2 \parallel$ 76 et : in coni. Evans \parallel 77-78 argumentationes Gel. : -e ϑ B

q. Cf. Lc 22, 3

2. Contre l'adversaire est souligné le point essentiel : le crucifié est le Christ du Créateur, non du dieu supérieur, l'« autre ».

3. Explication tirée, comme supra § 6, de considérations de la vie courante et de la psychologie des criminels. Selon un tour habituel, le relatif (qua) précède l'antécédent ou plutôt les antécédents (desperatione, redundantia).

4. L'évangile de Marcion ne comportait pas cette mention: cf. HARNACK, p. 232*. Après une explication purement humaine, T. ajoute une explication théologique.

5. Phrase obscure. Marcion (où ? dans quel document ? un commentaire ?) s'opposait-il à l'interprétation (de ses disciples ?) qui a été rapportée par T. supra § 5b ? Lui-même refusait-il d'interpréter « princes de ce monde » dans

contre lequel il n'a pas pu prévaloir. Et il reste que - selon moi du moins, la chose serait croyable 1 -, en toute connaissance, les Vertus et Puissances du Créateur ont crucifié le Seigneur de gloire, leur Christ², par ce mouvement de désespoir et cette surabondance de méchanceté qui font que des esclaves très scélérats n'hésitent pas à tuer leurs maîtres 3. Et de fait, chez moi, l'Écriture dit que Satan s'est introduit dans Judas 94. 8. Selon Marcion d'ailleurs, l'Apôtre non plus en ce passage ne souffre pas qu'on attribue l'ignorance aux Vertus du Créateur dans leur action contre le Seigneur de gloire, parce que, évidemment, il ne veut pas qu'on comprenne qu'elles sont « les princes de ce monde 5 ». Or si l'on ne voit pas que l'Apôtre ait parlé des princes spirituels, c'est donc qu'il a parlé des princes séculiers: du peuple (juif) qui est le principal - étant bien sûr hors du compte des nations -, de ses magistrats mêmes 6, du roi Hérode, également de Pilate par qui même 7 présidait une principauté de ce monde encore plus grande, la dignité romaine. 9. C'est ainsi que, par la destruction aussi des argumentations de la partie adverse, se construit l'édifice de nos propres explications 8.

le sens de « Puissances du Créateur » ? Ou bien est-ce notre auteur qui le crédite de cette opinion pour déboucher sur son interprétation définitive : celle qui « historicise » le sens en voyant mis en cause, non des puissances spirituelles, mais les responsables séculiers du procès et de la passion du Christ, – ceux qu'évoque le verset psalmique souvent rappelé (Ps 2, 1-2) : cf. supra 3, 8.

6. Il s'agit, bien sûr, des membres du Sanhédrin : cf. IV, 41, 3-4 ; et aussi 42, 2 (où les *archontes* du verset psalmique sont expliqués comme étant les summi sacerdotes).

7. Dans le groupe et quo (= quo etiam), l'hyperbate donne plus de vigueur à l'expression; le relatif est à comprendre comme ablatif instrumental. A côté de maior, il est facile de sous-entendre quam rex Herodes.

8. Une double métaphore et une antithèse donnent de l'éclat à cette phrase finale qui dessine assez bien la ligne du développement: parti d'une concession à l'exégèse de l'adversaire, il aboutit à une explication nette et conforme aux positions traditionnelles de l'Église.

^{1.} La difficulté que présente le texte transmis (absence de ut après credibile sit) se résout aisément si l'on admet, avec Kroymann, la fonction parenthétique du groupe de mots secundum ... credibile sit. Par cette incidente, T. souligne le caractère possible, croyable, de sa nouvelle interprétation (les Puissances spirituelles ont agi en pleine connaissance de cause) qui contredit la première, de pure concession (au § 6) – et qui ne sera pas d'ailleurs l'interprétation définitive (au § 8).

Sed uis adhuc gloriam nostram dei tui esse et apud eum 80 in occulto fuisse. Et quare adhuc eodem et deus instrumento et apostolus nititur? Quid illi cum sententiis prophetarum ubique? « Quis enim cognouit sensum Domini, et quis illi consiliarius fuit s? » Esaias est. Quid illi etiam cum exemplis dei nostri? 10. Nam quod « architectum se 85 prudentem t » adfirmat, hoc inuenimus significari depalatorem disciplinae diuinae a Creatore per Esaiam: « Auferam enim, inquit, a Iudaea - inter cetera - et sapientem architectum u. » Et numqui non ipse tunc Paulus destinabatur, de Iudaea, id est de Iudaismo, auferri habens in aedificationem 90 Christianismi, positurus unicum fundamentum, quod est Christus ^v ? Quia et de hoc per eundem prophetam Creator : « Ecce ego, inquit, inicio in fundamenta Sionis lapidem pretiosum, honorabilem, et qui in eum crediderit non confundetur w. » 11. Nisi si structorem se terreni operis Deus

80 eodem MXR_2R_3 : edom FR_1 || et deus M^{mg} || 82 enim θ rest. Pam: etiam B Gel. || 83 Esaias: Esaiae Kroy. || 88 numqui non Kroy.: numquid M R Mor. || 92 inicio R: -licio M -micio γ || 94 si γ R_1R_2 edd. a Pam: om. M R_3 Gel.

2. La démonstration est faite au moyen d'une interrogation rhétorique. Énergique hyperbate de *eodem instrumento*.

4. La reprise par Paul d'une expression imagée de l'AT (« architecte avisé ») permet de poursuivre la même argumentation. Sur le sens de « image », « figure », que prend exemplum ici (comme souvent chez T.), cf. TLL V, 2, col. 1349, l. 16 s.

Reprise de textes et d'enseignements du Créateur

Mais tu veux encore que notre gloire relève de ton dieu et qu'elle ait été cachée chez lui ¹¹. Et pourquoi donc, encore, et ton dieu et ton

apôtre s'appuient-ils sur les mêmes Écritures 2? Qu'a-t-il à faire partout avec les énoncés des Prophètes? « Qui a connu, en effet, la pensée du Seigneur et qui a été son conseiller 53 ? » C'est Isaïe qui parle! Qu'a-t-il à faire également avec des exemples 4 de notre dieu? 10. Car s'il s'affirme « architecte avisé 15 », nous en trouvons le sens, celui de fondateur 6 de la discipline divine, que nous fournit le Créateur par Isaïe: « l'enlèverai, dit-il en effet, à la Judée - entre autres - le sage architecte u7. » Et n'était-ce pas Paul lui-même qui, alors, était visé 8, lui qui avait à être enlevé à la Judée, c'est-à-dire au judaïsme, pour l'édification du christianisme, lui qui devait poser un unique fondement, c'est-à-dire le Christ y? Car, à ce sujet aussi, le Créateur a dit par le même prophète: « Voici que je jette, moi, dans les fondements de Sion une pierre de prix, d'honneur, et celui qui aura cru en elle ne sera pas confondu w9. » 11. A moins que Dieu ne fît profession d'être le constructeur d'un

5. A vrai dire, T. force un peu le sens du passage en faisant une affirmation (affirmat) de ce qui est simple comparaison dans le texte de Paul.

6. Formé sur le verbe rarissime depalare qui appartient au vocabulaire des agronomes (= « délimiter par des pieux ») et que T. emploie plusieurs fois au sens large de « fonder » (cf. TLL V, 1, s.v.), le mot depalator est un hapax.

7. Citation chère à notre auteur sur l'abandon des juifs par Dieu; elle est condensée (seul est retenu l'élément essentiel à la démonstration) et modifiée (la première personne est substituée à la troisième). On la rencontre déjà en III, 23, 2 (t. 3, p. 195 et n. 4) et en Iud. 13, 25 (avec même réduction, et application à l'Esprit Saint constructeur de l'Église). Elle reviendra sous forme d'allusion infra en 8, 4.

8. Emporté par sa démonstration, T. voit même dans ce texte une prophétie (destinabatur) annonçant l'apostolat de Paul après sa conversion.

9. Texte cité aussi, intégralement, par IRÉNÉE, Haer. 3, 21, 7. JUSTIN y fait allusion en Dial. 114, 4. C'est également ce texte – entre autres – que vise T. quand il parle de la « pierre » comme symbole du Christ (cf. III, 7, 2-3 et IV, 35, 15; également Iud. 14, 2).

r. Cf. 1 Co 2, 7 s. 1 Co 2, 16 = Is 40, 13 t. 1 Co 3, 10 u. Is 3, 1-3 v. Cf. 1 Co 3, 11 w. Is 28, 16

^{1.} Revenant sur le texte déjà cité au début du § 6, T. incrimine l'interprétation hérétique (gloire cachée dans le dieu supérieur, et non dans le Créateur). Il va la réfuter au moyen d'un autre argument, qui consiste à rappeler les textes vétérotestamentaires repris par Paul dans ce passage : ils prouvent bien que le seul Dieu pour lui, c'est le Créateur.

^{3.} La seconde partie du verset ne correspond pas exactement au texte de Paul (« pour l'instruire »): celui-ci paraît avoir simplifié sa citation d'Isaïe. HARNACK, p. 82*, admet que la substitution du texte isaïen au texte paulinien peut être le fait soit de Marcion soit de T.; SCHMID, p. 70, soulignant les variations de notre auteur dans sa façon de citer Is 40, 13 s., en conclut qu'on ne doit rien en retenir pour établir le texte marcionite.

profitebatur, ut non de Christo suo significaret, qui futurus esset fundamentum credentium in eum. Super quod prout quisque superstruxerit, dignam scilicet uel indignam doctrinam, si opus eius per ignem probabitur, si merces illi per ignem rependetur x, Creatoris est, quia per ignem iudicatur uestra superaedificatio, utique sui fundamenti, id est sui Christi. 12. « Nescitis quod templum Dei sitis et in uobis inhabitet spiritus Dei y? » Si homo et res et opus et imago et similitudo – et caro per terram et anima per afflatum – Creatoris est, totus ergo in alieno habitat deus Marcionis, si nos Creatoris sumus templum. (12.) « Quod si templum Dei quis uitiauerit, uitiabitur z » – utique a deo templi. Vltorem intentans Creatorem intentabit. « Stulti estote, ut sitis sapientes aa. » Quare ? Sapientia enim huius mundi stultitia

96 eum. super ita dist. Kroy. uide adnot. \parallel 99 iudicatur codd. edd. a Rig.: indicatur B Gel. Pam. \parallel 100 uestra: nostra Eng. Kroy. uide adnot. \parallel sui! MGR_3 : sui super γ R_1R_2 \parallel 104 totus edd. a Rig: tutus $M\gamma$ R_1 B^{mg} tuus coni. R_1 rec. R_2R_3 B Gel. Pam. \parallel marcionis codd. edd. a Rig.: marcion coni. R_1 rec. R_2R_3 B Gel. Pam. \parallel 105 nos coni. R_1 : non ϑ edd. cett. non, dist. Kroy. \parallel 106 uitiauerit β : uita- M \parallel 107 intentabit $M\gamma$ R_3 Gel. Pam. Rig.: -auit Eng. Kroy. -abis R_1R_2 Oeh. Evans

ouvrage terrestre 1, sans signifier par là qu'il s'agissait de son Christ, lui qui était destiné à être le fondement de ceux qui croiraient en lui 2! Selon que, sur ce fondement, chacun aura construit par-dessus - entendons une bonne ou une mauvaise doctrine -, si son ouvrage fait sa preuve par le feu, si une récompense lui est donnée en retour par le feu x, la chose relève bien du Créateur 3: car c'est par le feu qu'est jugée votre superstructure, évidemment élevée sur son fondement à lui, c'est-à-dire sur son Christ 4. 12. « Ne savez-vous pas que vous êtes un temple de Dieu, et qu'en vous habite l'Esprit de Dieu y? » Si l'homme est à la fois la chose, l'œuvre, l'image, la ressemblance - chair par la terre et âme par le souffle - du Créateur, c'est donc que le dieu de Marcion habite totalement en un être qui lui est étranger 5 si nous sommes, nous, le temple de Dieu, (12.) « Si quelqu'un met à mal le temple de Dieu, il sera mis à mal² » assurément par le dieu du temple. Brandissant un vengeur, l'Apôtre brandira le Créateur 6. « Soyez fous pour être sages 227. » Pourquoi? Car la sagesse de ce monde est folie

(en contradiction avec un dieu supérieur qui ne juge pas); l'appartenance totale de l'homme à celui qui l'a créé et à son Christ, thème qui prépare le commentaire du v. 16 qu'on trouvera juste après. Le mot superaedificatio, suggéré par le composé superstruere de Paul, est un néologisme de circonstance; son emploi est unique chez T. et il restera rare après lui. Pour ce qui est du texte, nous pensons qu'Evans a raison de conserver la leçon uestra des mss (contre la correction nostra d'Engelbrecht). En effet il nous paraît que T. a déjà en tête l'avertissement du verset suivant qui est formulé à la 2° pers. du plur.

5. Reprise d'un thème récurrent sur l'homme œuvre du Créateur et étranger au dieu de Marcion. Sur la conception anthropologique, cf. I, 24, 5; II, 4, 3-4; 6, 2-8.

6. Motif également habituel ; l'idée de « vengeance » exclut toute application au dieu supérieur qui ne juge pas.

7. La citation est légèrement modifiée : le texte de base comporte une troisième personne (τις): cf. HARNACK, p. 83* et SCHMID, p. I/321. Plusieurs interrogations rhétoriques soulignent le raisonnement.

x. Cf. 1 Co 3, 12-14 y. 1 Co 3, 16 z. 1 Co 3, 17 aa. 1 Co 3, 18

^{1.} Ironique prise à partie d'une interprétation – conforme à la tendance de l'exégèse marcionite – qui évacuerait le sens christique du passage. La fin de la phrase ramène à 1 Co 3, 11.

^{2.} Avec Kroymann, nous pensons qu'il faut une ponctuation forte après eum. Super quod (sc. fundamentum) introduit, dans le prolongement de ce qui précède, une paraphrase des v. 12-14, dont on doit admettre que Marcion les avait conservés (cf. HARNACK, p. 82*; SCHMID, p. I/321).

^{3.} Comme sujet de est, il faut sous-entendré id (renvoyant à l'idée précédente: l'épreuve du feu). On pourrait aussi comprendre en faisant de quia une conjonction introductive d'une complétive: « c'est le fait du Créateur que soit jugé par le feu », etc.

^{4.} La réflexion finale souligne trois points qui s'opposent à la doctrine marcionite : le rôle du feu (élément du Créateur) ; celui du « Jugement »

est penes Deum bb. Penes quem deum? Si nihil nobis et ad
hunc sensum pristina praeiudicauerunt, bene quod et hic
adstruit: «Scriptum est enim: Deprehendens sapientes in
nequitia illorum bb'et rursus: Dominus scit cogitationes
sapientium, quod sint superuacuae co'dd.» 13. In totum
enim praescriptum a nobis erit nulla illum sententia uti
potuisse eius dei, quem destruere deberet, si non illi doceret. «Ergo, inquit, nemo glorietur in homine coe», et hoc
secundum Creatoris disciplinam: «Miserum hominem, qui
spem habet in hominem set: «Bonum est sidere in Deo,
quam sidere in hominibus ses»; ita et gloriari.

VII. 1. « Et occulta tenebrarum ipse inluminabit » » — utique per Christum — qui Christum inluminationem repromisit b quique se lucernam pronuntiauit « scrutantem renes et corda ° ». Ab illo « erit et laus unicuique d », a quo et contrarium laudis, ut a iudice. — Certe, inquis, uel hic « mundum » « deum mundi » interpretatur dicendo: « Spectaculum facti

109-110 ad hunc Gel. Pam. Oeh. Kroy. Evans: adhuc ϑ Rig. || 111 deprehendens $M\gamma$ edd. a Pam.: -des R B Gel. || 119 hominibus: homine Pam. Rig.

VII. 2 illuminationem R edd. cett.: -num $M\gamma$ -ne B in lumen nationum Kroy. \parallel 3 quique se Kroy.: quoque se $M\gamma$ se quoque edd. cett. a R \parallel 3-4 renes et corda M Kroy.: corda et renes β edd. cett.

auprès de Dieu bb. Auprès de quel dieu? Si les développements précédents, aussi bien, n'ont rien préjugé pour nous le signifier, c'est une bonne chose qu'il ajoute ici également: « Il est écrit en effet: 'Prenant les sages dans leur vilenie bb', et encore: 'Le Seigneur sait que les pensées des sages sont vaines cc'dd1. » 13. Et de fait ce sera notre prescription globale 2 que l'Apôtre n'aurait pu utiliser aucune sentence d'un dieu qu'il aurait dû détruire si son enseignement n'était pas pour lui. « Donc, dit-il, que personne ne se glorifie en l'homme cc. » Voilà aussi qui est conforme à l'enseignement du Créateur 3: « Misérable l'homme qui met son espoir en un homme ff! »; et: « Il est bon de mettre sa confiance en Dieu, plutôt que de la mettre en des hommes EE »; de même aussi pour se glorifier.

Contre une interprétation hérétique de « monde »

nation b4 et qui s'est déclaré lampe « scrutant les reins et les cœurs c5 ». C'est de lui que « viendra aussi la louange pour chacun d », lui de qui viendra aussi le contraire de la louange, en sa qualité de juge 6. – Mais il est certain, dis-tu, que plus encore ici, l'Apôtre prend « monde » au sens de « dieu du monde 7 » en disant : « Nous avons été faits spectacle pour le

cités précédemment : en IV, 15, 14; 27, 5; 33, 6 pour Jr 17, 5; en II, 19, 3 et IV, 15, 15 pour Ps 117, 8.

bb. Jb 5, 13 cc. Ps 93, 11 dd. 1 Co 3, 19-20 ee. 1 Co 3, 21 ff. Jr 17,

⁵ gg. Ps 117, 8 VII. a. 1 Co 4, 5a b. Cf. Is 42, 6; Is 49, 6 c. Ap 2, 23; cf. Jr 17, 10; Pv 20, 27 d. 1 Co 4, 5b

^{1.} T. se contente de souligner, sans autre explication, que les versets de Paul sont des citations de l'AT. En fait, celle de Job est indépendante de la LXX; celle du psaume comporte une variante : sapientium (LXX ἀνθρώπων).

^{2.} Reprise en conclusion de l'argument prescriptif : rien, dans l'enseignement de Paul, ne doit se conformer à celui du Créateur puisque, selon Marcion, il est venu le détruire.

^{3.} Ici le verset paulinien est rapproché de deux passages de l'AT qui sont de sens similaire à défaut de sens identique. Ces deux passages ont été

^{4.} Texte déjà allégué en III, 20, 4 (citation explicite des v. 6-7); IV, 11, 1; V, 2, 5 et 6, 1.

^{5.} Reprise presque textuelle de IV, 33, 6. Sur ce testimonium apparemment composite, cf. IV, ad loc., t. 4, p. 406-407, n. 2.

^{6.} Retour du motif polémique habituel sur le Créateur juge.

^{7.} Cette interprétation marcionite a été déjà relevée et critiquée supra (4, 15).

sumus mundo, et angelis et hominibus ° », qui, si « mundum » homines mundi significasset, non etiam homines postmodum nominasset. Immo, ne ita argumentareris, prouidentia Spiritus sancti demonstrauit quomodo dixisset: « Spectaculum facti sumus mundo ° », dum « angelis », qui mundo ministrant, et « hominibus », quibus ministrant. (2.) Verebatur nimirum tantae constantiae uir, ne dicam Spiritus sanctus, praesertim ad filios scribens quos in euangelio generauerat f, libere deum mundi nominare, aduersus <quem> nisi exerte non posset uideri praedicare.

2. Non defendo secundum legem Creatoris displicuisse illum, qui mulierem patris sui habuit 8 – communis et publicae religionis secutus sit disciplinam: sed cum eum damnat dedendum Satanae h, damnatoris dei praeco est. Viderit et quomodo dixerit: « In interitum carnis, ut spiritus saluus sit

7 qui : quia Vrs. Rig. Oeh. Kroy. Evans \parallel 10 quomodo : quoniam R_2 quidnam R_3 Gel. Pam. Rig. \parallel 11 mundo β : -dum M \parallel 15 quem add. coni. R_1R_2 rec. R_3 edd. cett. uide adnot.

2. Conception angélologique courante (les anges comme serviteurs de Dieu dans la marche du monde), combinée avec la conception, également courante, d'un monde qui a été créé au profit de l'homme.

3. Sur Paul porteur de l'Esprit Saint, cf. 1 Co 2, 10-12.

monde, les anges et les hommes e. » Car s'il avait voulu signifier par « monde » les hommes du monde ¹, il n'aurait pas encore, ensuite, mentionné les hommes. — C'est au contraire pour t'interdire une telle argumentation que la providence de l'Esprit Saint a montré en quel sens l'Apôtre a dit : « Nous avons été faits spectacle pour le monde e » du moment qu'il a ajouté « pour les anges » — qui sont au service du monde — et « pour les hommes » — au profit de qui ils sont à son service ². (2.) Assurément c'est la peur qui empêchait un homme d'une si grande fermeté — pour ne pas parler de l'Esprit Saint ³ —, surtout au moment où il écrivait à des fils qu'il avait engendrés dans l'Évangile f, de mentionner en toute liberté le dieu du monde, contre lequel il n'aurait pas pu passer pour prêcher s'il ne l'avait pas fait ouvertement f!

Exclusion de l'homme mauvais

femme de son père ^g: admettons qu'il ait suivi en cela la discipline de la religion commune et publique ⁶! Mais lorsqu'il le condamne pour être livré à Satan ^h, il est le héraut du dieu condamnateur ⁷. Peu me chaut ⁸ dans quel sens aussi il a dit: « Pour la destruction de sa chair, afin que son esprit soit

6. Le droit romain aussi réprouvait de telles unions.

7. Le mot damnator apparaît avec T. (deux autres occurrences chez lui, dans Nat.). Il lui permet de marquer ce que les marcionites reprochaient précisément au Créateur.

8. Par cette formule de rejet qui lui est habituelle (cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 349), T. entend laisser de côté toute discussion sur le sens exact des mots de Paul dans la seconde partie du verset. Les marcionites y voyaient-ils un argument contre la résurrection de la chair et en faveur d'un salut réservé au seul esprit ? C'est possible. En tout cas, ici, notre auteur va se limiter à tirer du texte paulinien un argument pour sa présente démonstration (Paul juge comme son dieu). Il y ajoutera une observation supplémentaire que lui fournit le contexte : Paul reprend à l'AT la formule même d'exclusion de l'homme mauvais.

e. 1 Co 4, 9 f. Cf. 1 Co 4, 15 g. Cf. 1 Co 5, 1 h. Cf. 1 Co 5, 5a

^{1.} On s'attendrait plutôt ici, dans le droit fil de ce qui précède, à lire: « signifier par 'monde' le dieu du monde ». On peut néanmoins admettre que l'interprétation adverse, sur laquelle nous n'avons aucun autre témoignage (cf. HARNACK, p. 84* et SCHMID, p. I/322) – peut-être prêtée à Marcion par le polémiste ? – faisait état des hommes créatures du (dieu du) monde auxquels sont donnés en spectacle les apôtres (« nous » dans le texte).

^{4.} Observation ironique qui oppose la liberté de parole de l'Apôtre, conforme à son attitude d'homme et à sa possession par l'Esprit Saint, aux sous-entendus et dissimulations de langage que lui prête l'interprétation adverse. Pour ce qui est du texte, l'addition conjecturale de quem, qui remonte à Rhenanus et a été admise par tous les éditeurs, paraît indispensable dans cette phrase habilement balancée où les adverbes libere et exserte se répondent.

^{5.} Cf. Lv 18, 8.

in die Domini; », dum et de carnis interitu et de salute spiritus iudicarit, et auferri iubens malum de medio; Creatoris frequentissimam sententiam commemorauerit.

- 3. « Expurgate uetus fermentum, ut sitis noua consparsio, sicut estis azymi k. » Ergo azymi figurae erant nostrae apud Creatorem. Sic et: « Pascha nostrum immolatus est Christus!. » Quare pascha Christus, si non pascha figura Christi per similitudinem sanguinis salutaris et pecoris Christi? Quid nobis et Christo imagines imbuit sollemnium Creatoris, si non erant nostrae?
- 4. Auertens autem nos a fornicatione m manifestat carnis resurrectionem. « Corpus, inquit, non fornicationi, sed Domino, et Dominus corpori n, ut templum Deo et Deus templo. Templum ergo Deo peribit et Deus templo. Atquin uides: qui « Dominum suscitauit et nos suscitabit o n, in corpore quoque suscitabit, quia « corpus Domino et Dominus

22 salute β : -es M || 25 consparsio [-pario M^{sc}] M Kroy.: -persio β edd. cett. || 28 christus² edd. a Pam.: christi ϑ B || 29 et pecoris: pecoris et Kroy. Evans uide adnot. || 30 imbuit ϑ Gel.: induit edd. ab Vrs. uide adnot. || 34 deo edd. a Gel.: dei ϑ || 35 templo. atquin: templo? atquin dist. Kroy. Evans uide adnot. || 36 qui dominum Pam. Rig. Oeh. Evans: quem dominus ϑ Gel. quem deus Kroy. || suscitabit R_3 : -auit $M\gamma$ R_1R_2 || 37 suscitabit R_3 Pam. Rig. Oeh.: -auit MX R_1R_2 Kroy. om. F

2. La forme du texte marcionite est confirmée par Épiphane: cf. SCHMID, p. 182.

3. Kroymann et Evans corrigent le texte traditionnel (et pecoris) en pecoris et qu'ils comprennent : « le sang sauveur de l'agneau et du Christ ». Mais nous pensons, comme Moreschini, que l'on peut maintenir la leçon des mss et anciennes éditions : sont relevés les deux points de comparaison justifiant l'expression « Christ notre pâque » (le sang qui apporte le salut et l'agneau identifié au Christ dans la tradition évangélique).

4. Contre la correction d'Orsini (induit), adoptée par les derniers éditeurs, nous maintenons ici le texte des mss et de R (imbuit) en vertu des conclusions de notre note critique sur II, 6, 5 (t. 2, p. 193-194).

sauvé au jour du Seigneur i », du moment qu'il a porté jugement sur la destruction de sa chair, et sur le salut de son esprit et que, en leur ordonnant d'enlever du milieu d'eux un homme mauvais i, il a rappelé une sentence très fréquente du Créateur !!

Se purifier du vieux levain et fuir la débauche 3. « Purifiez-vous du vieux levain, pour être une pâte nouvelle, vous qui êtes comme des azymes k. » C'est donc que les azymes nous figuraient

auprès du Créateur. De même aussi: « Le Christ, notre pâque, a été immolé 12. » Pourquoi le Christ est-il notre pâque, si la pâque n'est pas la figure du Christ par la similitude du sang sauveur et de l'agneau qu'est le Christ 3? Pourquoi l'Apôtre nous a-t-il imposé 4, au Christ et à nous, des images tirées des jours de fête du Créateur 5 si elles n'étaient pas nôtres?

4. D'autre part, quand il nous détourne de la débauche m, il rend manifeste la résurrection de la chair. « Le corps, ditil, n'est pas pour la débauche, mais pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps n », comme le temple est pour Dieu et Dieu pour le temple 6. Le temple périra donc pour Dieu et Dieu pour le temple 7! Et d'ailleurs tu le vois : celui qui « a ressuscité le Seigneur nous ressuscitera nous aussi o », et il nous ressuscitera dans notre corps également, parce que « le corps est pour le Seigneur et le Seigneur pour le corps n. » Et

- 5. Il nous semble bien que sollemnia fait écho au v. 8 du même passage (ἐορτάζωμεν).
- 6. Kroymann voit dans les mots ut templum ... templo une addition faite par Marcion d'après le v. 19 (« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple de l'Esprit Saint? »); et c'est ce qu'admet aussi HARNACK, p. 85°, dans sa rétroversion grecque (contra, cf. SCHMID, p. I/322).
- 7. Sous la forme d'une interrogation exclamative, T. souligne l'absurdité, à ses yeux, d'une « disparition » du corps temple de Dieu. Il n'y a aucune raison d'admettre la correction proposée en note par Evans (pertinebit en proposition affirmative).

i. 1 Co 5, 5b j. Cf. 1 Co 5, 13 k. 1 Co 5, 7a l. 1 Co 5, 7b m. Cf. 1 Co 6, 13-20 n. 1 Co 6, 13 o. 1 Co 6, 14

^{1.} Sur cette sentence de Dt 13, 6; 17, 7, etc., cf. BA, Deutéronome, p. 200, d'où il ressort que malum doit être compris comme masculin.

corpori.". » Et bene quod aggerat: « Nescitis corpora uestra membra esse Christi p? » Quid dicet haereticus? Membra Christi non resurgent, quae nostra iam non sunt q? « Empti enim sumus magno r. » 5. Plane nullo, si phantasma fuit Christus nec habuit ullam substantiam corporis, quam pro nostris corporibus dependeret. Ergo et Christus habuit quo nos redimeret, et si aliquo magno redemit haec corpora, in quae admittenda fornicatio non erit ut in membra iam Christi, non nostra, utique sibi salua praestabit quae magno comparauit. Iam nunc quomodo honorabimus, quomodo tollemus Deum in corpore perituro s?

6. Sequitur de nuptiis congredi, quas Marcion constan-50 tior Apostolo prohibet. Etenim Apostolus, etsi bonum continentiae praefert, tamen coniugium et contrahi permittit, usui esse et magis retineri quam disiungi suadet ¹. Plane

41 magno M R_1R_2 Kroy.: pretio magno γ edd. cett. a R_3 \parallel nullo si coni. R_1R_2 rec. R_3 : nullus in $M\gamma$ R_1R_2 \parallel 43 dependeret $M\gamma$ edd. a B: -rit R \parallel et om. Rig. \parallel 45 admittenda Ciaconius Kroy.: eadem mittenda ϑ Gel. commitenda coni. R_3 eadem committenda Pam. Rig. Oeh. Evans \parallel non: nen M^{∞} \parallel 51-52 post permittit add. et Pam. Rig. Oeh. Kroy. Evans uide adnot.

c'est une bonne chose qu'il ajoute : « Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ P? » — Que dira l'hérétique ? Que les membres du Christ ne ressusciteront pas, eux qui ne sont plus nôtres q¹? « Car nous avons été achetés à un grand prix r². » 5. Pour sûr nous ne l'avons été à aucun prix si le Christ a été un fantôme et n'a eu aucune substance corporelle à payer en échange de nos corps. Donc, le Christ a eu de quoi nous racheter, et s'il a racheté à un grand prix ces corps dans lesquels ne devra pas être admise la débauche puisqu'ils sont désormais les membres du Christ et non les nôtres, à coup sûr il se présentera à luimême, dans leur sauvegarde, ces corps qu'il a acquis à grand prix ³. Dès maintenant, comment honorerons-nous, comment porterons-nous Dieu dans un corps destiné à périr s⁴?

Mariage, divorce, continence

6. Suit maintenant une confrontation sur le mariage, que Marcion interdit, plus ferme en cela que l'Apôtre 5.

Effectivement l'Apôtre, tout en préférant le bien de la continence, permet cependant aussi de contracter une union conjugale: elle est utile, et plutôt la maintenir que la défaire, c'est ce qu'il conseille 16. Assurément, le Christ interdit le

4. Sur la forme « latine » du verset auquel T. se réfère, et qui comporte l'ajout de tollite (portate), cf. HARNACK, p. 85* et SCHMID, p. I/323: cet ajout proviendrait d'une mélecture de ἄρα γε devenu ἄρατε.

5. Faite en un tour vif (un infinitif comme sujet de sequitur est inhabituel), la transition souligne, d'emblée, la nouvelle discussion de la position marcionite sur le mariage. Ironique éloge de Marcion qui surpasse son apôtre en matière de continence.

6. L'addition de et après permittit, introduite par Pamelius et adoptée par plusieurs éditeurs, si elle est, certes, paléographiquement admissible, ne paraît pas indispensable. En effet, après un rappel d'ensemble de la position paulinienne, T. donne des précisions qui se réfèrent aux paroles mêmes de l'Apôtre: usui esse paraît faire écho au v. 9, magis retineri au v. 10. La construction grammaticale est assez libre: (coniugium) usui esse est à rattacher à un verbe déclaratif dont suadet est prégnant.

p. 1 Co 6, 15 q. Cf. 1 Co 6, 19 r. 1 Co 6, 20a s. Cf. 1 Co 6, 20b t. Cf. 1 Co 7, 1-2.7-10

^{1.} Ni HARNACK, p. 85*, ni SCHMID, p. I/322, n'enregistrent l'allusion à la fin du v. 19 que Marcion avait aussi maintenue.

^{2.} Cette courte proposition (à la 2° pers. du plur. dans le texte) servait de slogan à Marcion: cf. HARNACK, p. 85*, en note. Le texte grec comporte τιμῆς (= « pour un prix », avec valeur exclamative comme l'entend Allo); la Vg traduit « pretio magno ». Sur le tour adverbialisé par magno seul, qu'emploie ici T., cf. LHS, p. 129. Le vocabulaire paulinien de la « rédemption » suppose la référence au concept de rachat d'un prisonnier ou d'un captif, sans implication juridique: cf. TOB, p. 462, note x; pour celui que T. a développé à partir de Paul, cf. notre Deus Christ., p. 509-510.

^{3.} Reprise pesamment martelée et appuyée des versets pauliniens rappelés juste avant : cette conclusion vise à rendre inadmissible l'idée marcionite de la « chair » exclue du salut.

Christus uetat diuortium u, Moyses uero permittit v:
Marcion totum concubitum auferens fidelibus – uiderint
55 enim catechumeni eius – repudium ante nuptias iubens,
cuius sententiam sequitur, Moysi an Christi? 7. Atquin et
Christus, cum praecipit « mulierem a uiro non discedere aut,
si discesserit, manere innuptam aut reconciliari uiro w », et
repudium permisit, quod non in totum prohibuit, et matri60 monium confirmauit, quod primo uetuit disiungi et, si forte
disiunctum, uoluit reformari.

8. Sed et continentiae quas ait causas? (8.) « Quia tempus in collecto est x. » Putaueram, quia deus alius in Christo. Et tamen a quo est collectio temporis, ab eo erit et quod collectioni temporis congruit. Nemo alieno tempori consulit. Pusillum deum adfirmas tuum, Marcion, quem in aliquo coangustat tempus Creatoris. Certe praescribens « tantum in Domino y » esse nubendum, ne qui fidelis ethnicum matrimonium contrahat, legem tuetur Creatoris, allophylorum nuptias ubique prohibentis z.

55 catechumini: cathemini M^{ac} || nuptias: nuptae R_3 Gel. Pam. Rig. || 57 christus ϑ Gel. Oeh. Evans: apostolus Kroy. christi apostolus Pam. Rig. Mor. uide adnot. || 64 a quo R_3 : quod $M\gamma$ R_1R_2 || 68 qui R_2R_3 : quid $M\gamma$ R_1 quis coni. R_1R_2

divorce u tandis que Moïse le permet v¹. Mais Marcion, lui qui supprime en totalité l'union charnelle pour ses fidèles – tant pis en effet pour ses catéchumènes ! –, qui ordonne une répudiation avant le mariage, de qui suit-il la sentence, de Moïse ou du Christ ? 7. D'ailleurs le Christ aussi ², lorsqu'il ordonne que « la femme ne quitte pas son mari ou que, dans le cas où elle l'a quitté, elle reste sans se remarier ou se réconcilie avec son mari w », a tout à la fois permis la répudiation qu'il n'a pas interdite totalement, et conforté l'union matrimoniale qu'il a défendu d'abord de défaire et dont il a voulu, dans le cas où elle aurait été défaite, la reconstitution.

8. Mais en ce qui concerne la continence, voyons quelles sont les raisons qu'il en énonce. (8.) « Parce que le temps est raccourci x3. » J'aurais pensé: « Parce que, dans le Christ, est un autre dieu 4 »! Et d'ailleurs, celui de qui vient le raccourcissement du temps, c'est par lui aussi que viendra ce qui va avec le raccourcissement du temps. Personne ne prend des mesures pour un temps qui lui est étranger 5. La petitesse que tu affirmes pour ton dieu, Marcion, lui que met à l'étroit, sur quelque point, le temps du Créateur 6! Mais une chose est sûre: en prescrivant l'obligation de se marier « seulement dans le Seigneur y » pour empêcher qu'un fidèle ne contracte un mariage païen 7, l'Apôtre préserve la loi du Créateur qui partout interdit de se marier avec des étrangers 2.

essentiel dans la doctrine morale de T. pour justifier et renforcer ses tendances à l'encratisme et à l'ascétisme.

- 4. Selon un procédé habituel à sa controverse, T. rétablit ce qui, selon lui, aurait dû être énoncé dans le texte scripturaire pour cadrer avec la doctrine adverse.
- 5. Adaptation d'un motif polémique récurrent : étranger au monde, le dieu de Marcion l'est aussi au temps (cf. supra 4, 2-3 et 6, 3-5).
- 6. Autre argument polémique (le dieu « supérieur » peut-il être « resserré » dans le temps d'un dieu subalterne ?) et rétorsion du grief de « petitesse » fait par Marcion au Créateur. L'apostrophe souligne l'effet.
- 7. Sur cet « ordre » de l'Apôtre, T. a fait reposer toute l'argumentation du second livre de son Ad uxorem, dont l'objet est d'interdire aux veuves tout remariage qui ne serait pas contracté avec un chrétien : cf. Vx. II, 1, 1.4.

u. Cf. Lc 16, 18; Mt 5, 32; 19, 9 v. Cf. Dt 24, 1-2; Mt 19, 8 w. 1 Co 7, 10-11 x. 1 Co 7, 29 y. 1 Co 7, 39 z. Cf. Dt 7, 3-4; Esd 9, 12; 10, 2; Ne 10, 30

^{1.} Cf. IV, 34, 1-7 la longue discussion sur le même problème, dont T. reprend ici les conclusions; cf. également IV, 11, 8 (attaque contre Marcion sur le sujet).

^{2.} Le texte transmis Christus a été corrigé par Pamelius (que suit Moreschini) en Christi apostolus, et par Kroymann en apostolus seul. Mais Evans, à la suite de Holmes, maintient la leçon des mss en observant que, dans le v. 10 cité ensuite, Paul prétend bien ne pas parler en son propre nom, mais au nom du Christ (« J'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur... »). C'est une raison dirimante, pensons-nous aussi, pour conserver cette leçon qui a l'avantage de souligner combien, aux yeux de T., l'Apôtre est un porte-parole du Créateur.

^{3.} Sur la présence de ὅτι dans le texte, cf. HARNACK, p. 85° et 86°; SCHMID, p. I/325. – Cette considération eschatologique a joué un rôle

170

9. Sed « Et si sunt qui dicuntur dei, siue in caelis siue in terris ²⁴ » apparet quomodo dixerit: non quasi uere sint, sed quia sint qui dicantur, quando non sint. De idolis enim coepit, de idolothytis disputaturus: « Scimus quod idolum nihil sit bb. » Creatorem autem et Marcion deum non negat. Ergo non potest uideri Apostolus Creatorem quoque inter eos posuisse, qui dei dicantur et tamen non sint, quando, et si fuissent, nobis tamen unus esset Deus Pater, ex quo omnia ⁶². «Ex quo omnia» nobis, nisi cuius omnia? Quaenam ista? Habes in praeteritis: « Omnia uestra sunt, siue Paulus siue Apollo siue Cephas siue mundus siue uita siue mors siue praesentia siue futura ^{dd}. » (10.) Adeo omnium Deum Creatorem facit, a quo et mundus et uita et mors, quae alterius dei esse non possunt. Ab eo igitur inter omnia et Christus.

72 quasi R_3 : quia si $MX R_1 R_2$ quia $F \parallel 72-73$ sed quia sint om. Rig. \parallel 74 idolothytis XR: -ticis F -titis $M \parallel 79$ ex quo omnia add. Lat. Kroy.

aa. 1 Co 8, 5 bb. 1 Co 8, 4 cc. 1 Co 8, 6 dd. 1 Co 3, 21-22

Dieu de toutes choses et prétendus dieux

9. Mais « même s'il y a de prétendus dieux, soit dans les cieux, soit sur les terres ^{2a l} » – il apparaît clai-

rement dans quel sens l'Apôtre s'est exprimé ainsi: non dans le sens qu'ils auraient une existence véritable, mais dans le sens qu'il y a de prétendus dieux, alors qu'ils ne le sont pas. Car il a commencé par parler des idoles, voulant discuter des idolothytes: « Nous savons qu'une idole n'est rien bb 2. » Mais pour ce qui est du Créateur, même Marcion ne nie pas qu'il soit un dieu 3; l'Apôtre ne peut donc passer pour avoir rangé le Créateur aussi parmi ceux qui sont prétendus dieux tout en ne l'étant pas; car même s'ils l'avaient été 4, « il n'y aurait pour nous cependant qu'un seul Dieu Père de qui viennent toutes choses « ». «De qui viennent pour nous toutes choses>, sinon de celui à qui appartiennent toutes choses 5? Et quelles sont donc ces choses? Tu le trouves dans ce qui précède: « Toutes choses sont à vous, soit Paul, soit Apollo, soit Céphas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit le présent, soit l'avenir dd 6. » (10.) Tant il est vrai que l'Apôtre fait du Créateur le Dieu de toutes choses, de qui viennent et le monde et la vie et la mort, qui ne peuvent appartenir à un « autre » dieu! De lui vient donc, entre toutes choses, le Christ aussi 7.

^{1.} Sans transition aucune, T. passe au ch. 8 qui traite des viandes sacrifiées aux idoles (« idolothytes »). Mais il n'en retient qu'un passage (v. 4-6) à portée théologique. Marcion s'en servait-il pour justifier son dithéisme inégalitaire? Rien ne le prouve et aucun témoignage ne va dans ce sens. Notre polémiste en tout cas y voit une occasion d'affirmer l'absolue souveraineté du Créateur.

^{2.} Selon son principe exégétique, T. replace le v. 5 dans son contexte qui associe les « prétendus dieux » aux idoles dénuées de toute réalité substantielle.

^{3.} Reprise d'un argument souvent utilisé dans la polémique des livres I et II : Marcion reconnaît lui-même la divinité du Créateur tout en mettant au-dessus de lui le dieu « supérieur ».

^{4.} Supposition absurde qui permet à T. de revenir au texte de Paul (affirmation du Dieu unique) qu'il adapte et écourte pour l'appliquer au seul Créateur.

^{5.} L'argument est habilement tiré de la conception que se fait Marcion d'un dieu supérieur totalement « étranger » au monde et à ses réalités.

^{6.} L'énumération lyrique par laquelle se clôt le ch. 3 de la lettre est alléguée indépendamment de son contexte : elle sert ici à illustrer l'idée de la souveraineté universelle du Créateur.

^{7.} Conclusion qui ramène à la démonstration d'ensemble du livre : le Christ de Paul est bien celui du Créateur.

10. Ex labore suo unumquemque docens uiuere oportere ce, satis exempla praemiserat militum pastorum rusticorum ii; sed diuina illis auctoritas deerat. Legem igitur opponit Creatoris ingratis, quam destruebat – sui enim dei nullam talem habebat: « Boui, inquit, terenti os non obligabis 88 », et adicit: « Numquid de bobus pertinet ad dominum hh? » etiam de bobus propter homines benignum. « Propter nos enim scriptum est ii », inquit. 11. Ergo et legem allegoricam secundum nos probauit et de euangelio uiuentibus patrocinantem ji, ac propter hoc non alterius esse euangelizatores

87 satis, exempla dist. Kroy. uide adnot. || 88 illis Kroy.: illa 9 Gel. Mor. illi Pam. Rig. Oeh. Evans illic Eng. uide adnot. || 91 (et infra li. 92) bobus M Kroy.: bubus β edd. cett. || 92 de om. Vrs. Rig. Kroy. Mor. uide adnot.

cc. Cf. 1 Co 9, 3-14 ff. Cf. 1 Co 9, 7 gg. 1 Co 9, 9a = Dt 25, 4 hh. 1 Co 9, 9b ii. 1 Co 9, 10 jj. Cf. 1 Co 9, 14

- 2. Kroymann, suivi par Moreschini, rattache satis à uiuere. Il nous paraît plus naturel de le faire porter sur exempla praemiserat: car ainsi est soulignée davantage l'antithèse avec la proposition suivante (ces exemples humains avaient pour eux le nombre, mais il leur manquait l'autorité divine).
- 3. Aux activités évoquées par Paul (faire campagne, planter une vigne, faire paître un troupeau), T. substitue une énumération de catégories socio-professionnelles (en inversant les deux dernières).
- 4. A la leçon illa de la tradition manuscrite (conservée par Moreschini), Pamelius a substitué illi (renvoyant à Paul); mais nous pensons que Kroymann a eu raison de corriger en illis (renvoyant à exempla).
- 5. Nous donnons à l'adverbe ingratis son sens habituel de « contre son gré » (cf. TLL VII, 1, col. 1558, l. 71 s. et col. 1559, l. 11 s), contre l'avis de HOPPE, S.u.S., p. 231, qui range cet emploi sous le sens spécial de « en vain ». Toute la phrase est à prendre avec une forte valeur ironique. Celle qui suit l'est également et souligne l'indigence du dieu de Marcion.
- 6. Verset cité déjà plusieurs fois supra: II, 17, 4 (valeur pédagogique de la Loi qui, par les animaux, forme l'homme à la bonté); III, 5, 4 (caractère

Renoncement de Paul aux droits prévus par la Loi pour les évangélisateurs 10. Enseignant le droit nécessaire à tout un chacun de vivre du produit de son travail ⁶⁰, l'Apôtre avait, à suffisance ², donné préalablement des exemples : ceux des payeans ff 3 : mais il leur 4 man

soldats, des pasteurs, des paysans ff 3; mais il leur 4 manquait l'autorité divine. Il met donc en avant la loi du Créateur – contre son gré 5, puisqu'il était en train de la détruire! – Mais c'est qu'en fait il n'avait, de son propre dieu, aucune loi de ce genre! « Tu ne muselleras pas, dit-il, le bœuf qui foule le grain 886 », et il ajoute: « Est-ce que le Seigneur a quelque souci pour les bœufs hh », lui qui est bon même pour les bœufs, à cause des hommes ? ? « C'est à cause de nous que la chose, en effet, a été écrite ii. » 11. Ainsi donc, quand il dit: « C'est à cause de nous que la chose, en effet, a été écrite ii. » 11. Ainsi valeur allégorique, conformément à notre opinion 9, et d'autre part qu'elle apportait son patronage à ceux qui vivent de l'Évangile ii et donc que, pour cette raison, les évangélisa-

figuratif de l'expression biblique); IV, 21, 1 et 24, 5 (illustration de la bonté du Créateur). Dans tous ces cas, est présente l'explication paulinienne (« à cause des hommes »). Marcion avait conservé cette référence à la « loi de Moïse » et son explication allégorisante (cf. HARNACK, p. 86*-87*; SCHMID, p. I/323). Mais on ne sait comment il les interprétait précisément ni comment il les conciliait avec sa doctrine et son rejet de l'exégèse typologique.

- 7. Prolongeant la question rhétorique de Paul, cette proposition est un commentaire de T. qui souligne, contre Marcion, la bonté du Créateur à l'égard des hommes. Il est préférable, pensons-nous, de garder de devant bobus (selon les mss): il s'agit d'une reprise volontaire de l'expression même du verset de Paul.
- 8. Nous préférons, par souci de clarté dans la traduction, ne pas suivre l'ordre du texte où cette reprise du verset commenté est rejetée à la fin de la phrase : phrase longue qui déduit pesamment du texte paulinien une double *probatio*.
- 9. Le pronom nos renvoie non à T. seul, mais à l'Église dans son opposition aux hérétiques (cf. III, 5).

^{1.} T. passe sans transition au ch. 9 où Paul répond à des détracteurs qui contestent sa manière de vivre, et lui reprochent notamment de tirer sa subsistance du travail de ses mains. Il commence par défendre le droit, pour tout homme, de tirer bénéfice de ses activités, et il s'appuie d'abord sur des considérations de la vie humaine, avant d'invoquer un texte de la Loi.

7, 11-13

quam cuius lex, quae prospexit illis, cum dicit: « Propter nos enim scriptum est ". » Sed noluit uti legis potestate kk, quia maluit gratis laborare ". Hoc ad gloriam suam rettulit, quam negauit quemquam euacuaturum mm, non ad legis destructionem, qua alium probauit usurum.

12. Ecce autem et in petram offendit caecus Marcion, de qua bibebant in solitudine patres nostri nn. Si enim « petra illa Christus fuit °° » – utique Creatoris, cuius et populus –, cui rei figuram extranei sacramenti interpretatur ? An ut hoc ipsum doceret, figurata fuisse uetera in Christum ex illis recensendum ?

Nam et reliquum exitum populi decursurus ^{pp} praemittit: « *Haec autem exempla nobis sunt facta* ^{qq}. » 13. Dic mihi: a Creatore alterius et quidem ignoti dei hominibus exempla sunt facta, an alius deus ab alio mutuatur exempla, et qui-

101 autem M R_3 : enim γ R_1R_2 || 103 utique — populus in parenthesi Kroy. || 109 et quidem MG R_3 : equidem γ R_1R_2

kk. Cf. 1 Co 9, 15.18 ll. Cf. 1 Co 9, 18; 2 Co 11, 7 mm. Cf. 1 Co 9, 15 nn. Cf. 1 Co 10, 4a oo. 1 Co 10, 4b pp. Cf. 1 Co 10, 7-10 qq. 1 Co 10, 6

1. Le passage de la lettre que T. paraphrase et résume a donné lieu à de nombreuses observations critiques; ces phrases, dans le détail, sont loin d'être limpides. Mais le sens général est bien celui qui est dégagé ici.

2. Il est possible que Marcion, dans son interprétation d'ensemble de tout ce développement, ait insisté plus particulièrement sur ce point : le renoncement de Paul à exercer un droit que la Loi lui conférait était le signe d'une rupture avec elle. T., en réponse, met l'accent sur le fait que cette attitude personnelle n'entame en rien, aux yeux de Paul, la valeur de cette disposition de la Loi pour les autres apôtres.

3. Déjà supra 5, 9, T. a rappelé le maintien par Marcion de l'énoncé paulinien sur le Christ rocher (celui dont Moïse avait fait jaillir l'eau dans le désert et qui, selon une légende rabbinique, avait accompagné les juifs dans leur errance). Abordant le ch. 10 de la lettre, consacré aux exemples d'Israël, notre auteur commence par une image piquante (culbute de l'adversaire sur une pierre), en renouant avec le thème polémique de son aveuglement (cf. I, 2, 2-3).

4. En deux interrogations rhétoriques, T. fait apparaître une évidence : l'utilisation par Paul d'une telle figure prouve bien l'origine juive du Christ teurs ne relevaient pas d'un « autre » dieu que celui dont relève la Loi, laquelle a prévu pour eux une disposition ¹. Mais, du droit que lui offrait la Loi, il n'a pas voulu faire usage ^{kk}; car il a préféré travailler gratuitement ^{II}. Ce renoncement, il l'a mis au compte de sa gloire, dont il a affirmé que personne ne le dépouillerait ^{mm}: il ne l'a pas rapporté à la destruction de la Loi, dont il a admis qu'un autre en puisse user ².

Figures et exemples tirés de l'histoire juive 12. Mais voici que cet aveugle de Marcion bronche aussi sur un rocher ³: celui auquel buvaient nos pères ⁿⁿ dans le désert. Si en effet « ce

rocher, c'était le Christ °° » – évidemment celui du Créateur, comme était du Créateur aussi le peuple (juif) –, à quelle fin l'Apôtre interprète-t-il une figure relevant d'un mystère étranger? N'est-ce pas plutôt pour enseigner précisément ceci : que les réalités anciennes ont revêtu un aspect figuratif en vue du Christ qui devait tirer d'elles son origine 4?

Et de fait, s'apprêtant à parcourir le reste de l'exode du peuple (juif) pp 5, il indique au préalable : « Mais ces événements se sont produits comme exemples pour nous 99. » 13. Dis-moi 6, ont-ils été produits par le Créateur comme exemples pour les hommes d'un « autre » dieu qui, d'ailleurs, lui était inconnu 7? Ou bien ces exemples sont-ils emprun-

à ses yeux (contre la thèse marcionite d'un Christ venu du ciel en dehors de toute incarnation).

- 5. L'exposé (propositio, cf. § 3) de Paul consiste en une revue d'événements de l'Exode et des Nombres marqués par les châtiments exemplaires dont Yahvé a puni, dans le peuple juif, les pratiques idolâtriques, les fornications, les mises à l'épreuve de Dieu et les murmures contre lui.
- 6. Commence ici, par cet appel, une discussion pressante avec l'adversaire. Interrogations et exclamations vont se succéder pour manifester l'absurdité, dans le cadre du système marcionite, soit pour le Créateur d'avoir produit ces événements comme exemples, soit pour le dieu de Marcion de les proposer au même titre à ses fidèles.
- 7. Rappel d'un motif souvent utilisé dans la polémique: le Créateur ignore tout du dieu supérieur (cf. I, 11, 9 etc.).

7, 13

dem aemulo? De illo me terret sibi, a quo fidem meam transfert? Meliorem me illi aduersarius faciet? Iam si deliquero eadem quae et populus, eademne passurus sum an non? Atquin si non eadem, uane mihi timenda proponit quae non sum passurus. Passurus autem a quo ero? Si a Creatore, qualia infligere ipsius est, et quale erit ut peccatorem aemuli sui puniat magis quam e contrario foueat deus zelotes? Si ab illo deo – atquin punire non nouit. Ita tota ista propositio Apostoli nulla ratione consistit, si non ad disciplinam Creatoris est. (14.) Denique et in clausula praefationi respondet: « Haec autem quemadmodum euenerunt illis scripta sunt ad nos commonendos, in quos fines aeuorum decucurrerunt ". » O Creatorem et praescium iam et admonitorem alienorum Christianorum!

112 an meliorem Kroy. || 117 e contrario MX R₃: contrario F R₁R₂

rr. 1 Co 10, 11

1. Cette explication par l'« emprunt » venait-elle de Marcion qui a dû, semble-t-il, être embarrassé pour justifier, chez un apôtre révélateur d'un « autre » dieu, tant de complaisance à prendre des exemples dans l'histoire d'Israël ? En tout cas, T. y répond par un autre argument habituel à sa polémique : la rivalité (aemulatio) du Créateur qualifié par dérision de « dieu jaloux » (cf. I, 28, 1 etc.). Ce thème de la rivalité de deux dieux va servir de base à toute l'argumentation.

2. Comme souvent dans ce genre de discussion, T. assume le rôle du fidèle auquel s'adresse l'enseignement de Marcion. Nous donnons à *terret* la valeur de présent d'effort et nous rattachons sibi à la fois à ce verbe et à *transfert*.

3. De Si a creatore à deus zelotes, on voit, depuis l'origine de la tradition imprimée, énoncées deux propositions interrogatives indépendantes. Mais on comprend mal le sens de la première: pourquoi demander « quelles sortes de châtiments appartient-il au Créateur d'infliger » ? Tout devient naturel si on admet une seule phrase, en donnant à qualia (= talia qualia) la valeur d'un adjectif relatif, à rattacher à passurus ero sous-entendu dans la proposition si a Creatore. On comprend alors que T. ait tenu à préciser que ce type de traitement (de châtiment) est celui-là même que le Créateur est qualifié pour infliger. La proposition principale commence alors avec et quale erit et énonce sous la forme interrogative-exclamative l'absurdité de voir punir ceux qui devraient être choyés. Sur l'emploi de et devant interrogatif (quis, quomodo etc.), cf. HOPPE, Beiträge, p. 116-118, et

tés par l' « autre » dieu à un autre dieu, d'ailleurs son rival 1? Il cherche à m'épouvanter dans son propre intérêt, au sujet de ce dieu dont il détourne ma foi pour se l'attacher à luimême? C'est son adversaire qui me rendra meilleur à son profit 2 ? Et maintenant, si je commets les mêmes péchés que le peuple, devrai-je subir les mêmes peines ou non? Mais pourtant, si ce n'est pas les mêmes peines, il est bien vain de sa part de me mettre sous les yeux, pour éveiller mes craintes, des peines que je ne suis pas destiné à subir! De plus, de la part de qui serai-je destiné à les subir ? Est-ce du Créateur que je devrai subir des peines comme il n'appartient qu'à luimême d'en infliger? Mais quelle absurdité 3 ce sera qu'il punisse le pécheur de son rival plutôt que de le choyer au contraire, lui qui est le « dieu jaloux 4 »! Est-ce de ce dieulà que je devrai les subir? Mais lui, pourtant, il ne sait pas punir! Ainsi tout cet exposé de l'Apôtre n'a aucune consistance raisonnable s'il ne va pas dans le sens de l'enseignement du Créateur. (14.) Pour finir, on a, dans la conclusion, ces mots qui répondent à l'introduction : « Ces événements, de la même façon qu'ils s'étaient produits pour eux, ont été mis par écrit pour nous avertir, nous sur qui est survenue la fin des âges 175. » Ô le Créateur déjà prescient – en même temps qu'avertisseur - des chrétiens qui lui sont étrangers 6!

sur cette même particule en début d'apodose après proposition conditionnelle, cf. LHS, p. 482; pour le sens particulier de *quale est*, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 343.

4. Argument polémique habituel (cf. livre I) : le Créateur n'a pas de raison de punir ceux qui pèchent contre son rival.

5. Il est difficile de déterminer quel était le texte exact de ce verset chez Marcion: divergences entre Épiphane, Adamantius et T. (cf. HARNACK, p. 87*-88*; SCHMID, p. 182, 224 et I/325). Il semble en tout cas que notre auteur comprenait quemadmodum (= καθώς selon Harnack) comme marquant la valeur d'exemple et d'avertissement de ces châtiments.

6. Le développement se clôt sur un accusatif exclamatif qui, dans sa vigoureuse concision, résume l'argumentation et renvoie à néant la thèse marcionite d'un Créateur exclu de la prescience, de la providence, et de toute relation au Christ.

7, 14 - 8, 1

125 14. Praetereo, si quando, paria eorum quae retractata sunt, quaedam et breuiter expungo. Magnum argumentum dei alterius permissio omnium obsoniorum se aduersus legem! Quasi non et ipsi confiteamur legis onera dimissa, sed ab eo, qui imposuit, qui nouationem repromisit. Ita et cibos qui abstulit reddidit quod et a primordio praestitit. Ceterum si quis alius deus fuisset, destructor dei nostri, nihil magis suos prohibuisset quam de copiis aduersarii uiuere.

VIII. 1. « Caput uiri Christus est ^a. » Quis Christus? Qui non est uiri auctor? « Caput » enim ad auctoritatem posuit, auctoritas autem non alterius erit quam auctoris. Cuius denique uiri caput est? certe de quo subicit: « Vir enim non debet caput uelari, cum sit Dei imago ^b. » Igitur si Creatoris est imago – ille enim Christum sermonem suum intuens, hominem futurum: « Faciamus, inquit, hominem

125 praetereo si M R_3 : praeter eos γ R_1 praetereo coni. R_1 rec. $R_2 \parallel$ paria eras. $M \parallel$ retractata X R: retracta $MF \parallel$ 126 expungo coni. R_1 rec. R_2R_3 : -pugno $M\gamma$ $R_1 \parallel$ 127 obsoniorum β : ops- $M \parallel$ 132 suos β : uos M VIII. 5 uelari M Kroy.: -re β edd. cett.

ss. Cf. 1 Co 10, 25 VIII. a. 1 Co 11, 3 b. 1 Co 11, 7

1. Formule de prétérition et souci d'abréger une polémique dont l'auteur lui-même a le sentiment qu'elle est répétitive.

2. Marcion faisait-il état de cette autorisation pour y voir la preuve que l'Apôtre condamnait la Loi et son auteur ? C'est possible. En tout cas, T. y répond par l'ironie d'un accusatif exclamatif: ironie renforcée par l'emploi du mot obsonium qui appartient à la langue de la comédie et de la satire.

3. Reprise d'un thème majeur de la polémique : cf. en IV, 1, 6 s., le dossier scripturaire du « renouvellement » promis dans l'AT (contre la thèse marcionite de la « nouveauté absolue » du Christ).

4. Retour à l'argument de la « rivalité » des deux dieux.

5. Du ch. 11 de la lettre, auquel T. passe directement et sans transition, est retenu en premier lieu le propos de Paul d'abord sur l'homme, ensuite – et corrélativement – sur la femme : le polémiste vise à faire apparaître

14. Je passe, s'il s'en trouve, sur des Permission points analogues à ceux qui ont été exade manger de tout minés, j'en règle certains aussi, brièvement!. Le grand argument pour prouver un « autre » dieu, que d'avoir permis, contre la Loi, la consommation de toutes denrées ss 2! Comme si, nous aussi, nous ne reconnaissions pas que les fardeaux de la Loi ont été supprimés, mais par celui qui les a imposés, lui qui a promis le renouvellement 3! Ainsi a-t-il rendu aussi des nourritures, lui qui les a ôtées, parce que c'est lui aussi qui les a fournies dès le commencement. Au reste, si un « autre » dieu, destructeur de notre dieu, avait existé, il n'aurait rien interdit plus aux siens que de tirer leur subsistance des ressources de son adversaire 4!

Considérations sur l'homme et sur la femme VIII. 1. « Le chef de l'homme, c'est le Christ ^a. » Quel Christ ? Celui qui n'est pas l'auteur de l'homme ⁵ ? C'est pour marquer l'autorité que l'Apôtre a mis

« le chef »; or il n'y aura pas autorité d'un autre que de l'auteur 6. Car de quel homme est-il le chef? Assurément de celui à propos duquel il ajoute: « Car l'homme ne doit pas se voiler le chef, puisqu'il est l'image de Dieu b7. » Ainsi donc s'il est l'image du Créateur – c'est celui-ci en effet qui, considérant son Christ Verbe destiné à être homme, a dit:

l'impossibilité de le rapporter à un dieu qui n'est pas l'auteur de la créature humaine. Comme souvent, l'argumentation se construit au moyen de questions dont les réponses ne sont pas énoncées, parce qu'étant évidentes.

6. Argument étymologique, avec jeu sur le rapport auctor / auctoritas. La traduction de caput par son aboutissant roman (« chef »), plutôt que par son équivalent français habituel (« tête ») contribue davantage à rendre l'idéc.

7. Le texte paulinien a : « image et gloire (καὶ δόξα) de Dieu ». Apparemment, Marcion le conservait (d'après Épiphane : cf. HARNACK, p. 88* et SCHMID, p. I/324). La simplification apportée par T. vise à ne garder que l'élément utile à l'argument.

ad imaginem et similitudinem nostram c » – quomodo possum alterum habere caput, non eum, cuius imago sum ? (2.)

10 Cum enim imago sim Creatoris, non est in me locus capitis alterius. 2. Sed et quare mulier « potestatem super caput habere d » debebit ? Si quia « ex uiro c » et « propter uirum i » facta est secundum institutionem Creatoris, sic quoque eius disciplinam Apostolus curauit, de cuius institutione causas disciplinae interpretatur. Adicit etiam: « propter angelos d ». Quos ? Id est, cuius ? Si Creatoris apostatas s, merito, ut illa facies, quae eos scandalizauit, notam quandam referat de habitu humilitatis et obscuratione decoris; si uero propter angelos dei alterius, quid ueretur, si nec ipsi Marcionitae feminas adpetunt ?

3. Saepe iam ostendimus haereses apud Apostolum inter mala ut malum poni et eos « probabiles h » intellegendos, qui haereses ut malum fugiant. Proinde panis et calicis sacra-

21 hacreses R: hacresis $M\gamma$ hacreseis $B \parallel 23$ hacreses Rig. Kroy. Evans: hereses M hacreseis R Gel. Pam. hacresis γ

2. Nous traduisons littéralement le terme potestatem qu'on rend d'habitude par « signe de sujétion » (BJ) ou par « marque de sa dépendance » (TOB).

4. Sur cet épisode biblique développé par l'apocryphe Livre d'Enoch, cf. Cult. I, 2, 1 s. et Virg. 7, 4.

5. Emploi unique de obscuratio (terme technique de l'astronomie, déjà chez Cicéron et Vitruve); omis dans CLAËSSON, Index Tertullianeus.

6. Plaisanterie assez lourde, par rappel de la chasteté totale imposée aux fidèles de Marcion, et qui devrait être *a fortiori* de règle pour ses anges. On ne sait rien de précis sur l'angélologie marcionite; mais il semble bien, en

«Faisons l'homme à notre image et ressemblance et » -, comment puis-je tenir pour « chef » un « autre », et non celui dont je suis l'image? (2.) Car, puisque je suis l'image du Créateur, il n'y a pas en moi place pour un autre chef. 2. Mais également pour quelle raison la femme devra-t-elle « avoir une puissance sur son chef d2 »? Si c'est parce qu'elle a été faite « de l'homme c » et « à cause de l'homme c » conformément à une institution du Créateur, de même aussi est-ce de la discipline du Créateur que l'Apôtre a eu cure, expliquant à partir de son institution les raisons de la discipline³. Il ajoute même: «à cause des anges d.». Quels anges? C'est-à-dire: de quel dieu? S'il s'agit des apostats du Créateur 84, c'est à bon droit, de façon que cette beauté de la femme, qui a causé leur chute, reçoive une sorte de marque d'infamie dans une tenue d'humilité et un obscurcissement 5 de son éclat; mais si c'est à cause des anges de l' « autre » dieu, qu'a-t-il à redouter, puisque même eux, les marcionites, ne recherchent pas les femmes 6?

Les dons de l'Esprit: promesses du Créateur, réalisées par son Christ 3. Que les hérésies chez l'Apôtre sont rangées, en tant que mal, parmi les maux et qu'il faut comprendre comme « gens ayant fait leurs

preuves h7 » ceux qui les fuient en tant que mal, nous l'avons déjà montré souvent 8. Pareillement, par le sacrement du

tout cas, que la volonté de déjudaïser le dieu chrétien n'avait pas conduit le Maître à supprimer les anges de sa théologie.

7. Nous préférons cette traduction de *probabiles* (δόκιμοι) à celles qu'on donne habituellement : « ceux qui résistent à cette épreuve » (TOB); « hommes de vertu éprouvée » (BJ); « gens éprouvés » (de Labriolle, SC 46, p. 94).

8. Cf. Praes. 4, 6 et surtout 5, 1 s. La formule de Paul (« Oportet haereses esse ») est un véritable leitmotiv de toute la production antihérétique de T. La phrase initiale du § 3 fait corps avec les deux suivantes pour constituer une transition où sont regroupées trois notations du ch. 11 de la lettre : l'auteur, usant de la prétérition (cf. supra 7, 14) renonce à les développer, préférant se contenter de renvois.

c. Gn 1, 26 d. 1 Co 11, 10 e. 1 Co 11, 8 f. 1 Co 11, 9 g. Cf. Gn 6, 1 s. h. Cf. 1 Co 11, 19

^{1.} Explication habituelle du verset, qui est mis en rapport avec le mystère de l'Incarnation.

^{3.} Sur institutio qui désigne l'acte créateur originel, cf. notre Deus Christ., p. 393-394. La disciplina (règles morales) de l'Apôtre est identique à celle du Créateur étant donné son étroit rapport avec l'événement qui a constitué la femme au Commencement.

mento iam in euangelio probauimus corporis et sanguinis dominici ueritatem i aduersus phantasma Marcionis, sed et omnem iudicii i mentionem Creatori competere, ut Deo iudici, toto paene opere tractatum est.

Nunc « de spiritalibus » dico, haec quoque in Christum a Creatore promissa, sub illa praescriptione, iustissima opinor, qua non alterius credenda sit exhibitio, quam cuius probata fuerit repromissio. Pronuntiauit Esaias: « Prodibit uirga de radice Iesse, et flos de radice ascendet [de uirga], et requiescet super eum spiritus Dei 1. » Dehinc species eius enumerat: « Spiritus sapientiae et intellegentiae, Spiritus consilii et ualentiae, Spiritus agnitionis et religionis, Spiritus eum replebit timoris Dei m. » Christum enim in floris figura ostendit, oriturum ex uirga profecta de radice Iesse, id est uirgine generis Dauid filii esse, in quo Christo consistere haberet tota substantia Spiritus, non quasi postea
 obuentura illi, qui semper spiritus Dei fuerit, ante carnem

23-24 sacramento M R_3 : -tum γ R_1R_2 || 29 praescriptione R_2R_3 : pros- $M\gamma$ R_1 || 32 prodibit R: -iuit $M\gamma$ || de radice² del. Kroy. Mor. uide adnot. || 33 de uirga om. Rig. Oeh. Evans Braun uide adnot. || dei M Kroy.: domini β edd. cett. || 35 spiritus² M LVB Kroy.: et spiritus β edd. cett. || 36 replebit edd. a Pam.: -euit β Gel. -euebit M || 37 ex M R_3 : et γ R_1R_2 || 38 christo M R_3 : -tus γ R_1R_2

pain et de la coupe, nous avons déjà prouvé dans l'examen de l'Évangile 1 la vérité du corps et du sang du Seigneur 1 contre le fantôme de Marcion, mais aussi, que toute mention de « jugement 1 » se rapporte au Créateur, en sa qualité de Dieu Juge, nous en avons traité dans presque tout l'ouvrage 2.

4. Maintenant, c'est « des dons de l'Esprit k » que je parle³, disant qu'eux aussi ont été promis en vue du Christ par le Créateur: sous cette prescription très justifiée, je pense, qu'on ne devra pas attribuer la manifestation de ces dons à un autre que celui à qui on aura prouvé qu'appartient la promesse. Voici ce qu'a énoncé Isaïe : « Un rameau sortira de la racine de Jessé et une fleur montera de la racine⁴, et sur elle reposera l'esprit de Dieu 1. » Ensuite il en énumère les aspects : « L'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de vigueur, l'Esprit de connaissance et de piété, l'Esprit de la crainte de Dieu le remplira m5. » C'est en effet le Christ qu'il a montré sous la figure de la fleur: le Christ qui devait sortir du rameau parti de la racine de Jessé, c'est-à-dire de la Vierge de la lignée de David, fils de Jessé; Christ en qui devait avoir consistance toute la substance de l'Esprit, non pas en ce sens qu'elle devrait lui revenir par la suite, lui qui a toujours été l'esprit de Dieu, également avant l'Incarnation 6 - cela pour t'interdire d'ar-

baec), il donne quelque solennité à son énonciation, avant de renouveler le motif habituel de la « prescription ».

i. Cf. 1 Co 11, 23-27 j. Cf. 1 Co 11, 28-32 k. 1 Co 12, 1 l. Is 11, 1-2 m. Is 11, 2-3

^{1.} Cf. IV, 40, 3-6.

^{2.} C'est en effet, dans les livres IV et V, un véritable thème de la polémique contre Marcion que de refuser de mettre au compte de ce dieu qui « ne juge pas et ne punit pas » les expressions scripturaires comportant la notion de « jugement » et de voir là une preuve que le seul concerné est le Créateur.

^{3.} Après la longue prétérition que forme le § 3, T. arrive à l'objet de son nouveau développement: la question des charismes dont Paul traite dans les ch. 12 à 14 de sa lettre. Par un tour syntaxique assez libre (une proposition infinitive succède au complément de spiritalibus, mot repris par

^{4.} Le texte des mss porte: flos de radice ascendet de uirga, avec un doublement fautif. Mais à l'inverse de Kroymann (suivi par Moreschini) qui retranche de radice, nous préférons retrancher de uirga pour mettre l'énoncé en accord avec la LXX et la forme du texte de Iud. 9, 26 (cf. TRANKLE, p. 25).

^{5.} Sur ce texte conforme aussi à celui de *Iud.* 9, 26 (sauf variante *imple-bit*), cf. III, 17, 3 (t. 3, p. 153, n. 6).

^{6.} Sur la notion de Christ préexistant, Verbe et Esprit du Père, cf. notre Deus Christ., p. 272 s.

quoque – ne ex hoc argumenteris prophetiam ad eum Christum pertinere, qui ut homo tantum ex solo censu Dauid postea consecuturus sit dei sui Spiritum –, sed quoniam exinde quo floruisset in carne sumpta ex stirpe Dauid, requiescere in illo haberet omnis operatio gratiae spiritalis et concessare et finem facere, quantum ad Iudaeos; (5.) sicut et res ipsa testatur, nihil exinde spirante penes illos spiritu Creatoris, ablato a Iudaea sapiente et prudente architecto et consiliario et propheta n, ut hoc sit: «Lex et prophetae usque ad Iohannem o.»

5. Accipe nunc, quomodo et a Christo in caelum recepto charismata obuentura pronuntiarit: « Ascendit in sublimitatem » – id est in caelum –, « captiuam duxit captiuitatem » – id est mortem uel humanam seruitutem –, « data dedit filiis hominum p » – id est donatiua, quae charismata dicimus. Eleganter « filiis hominum p » ait, non passim « hominibus », nos ostendens filios hominum – id est uere hominum, apos-

44 ex stirpe β : extirpe $M \parallel 45$ haberet omnis M Kroy.: omnis haberet β edd. cett. omnis $\gamma \parallel 47$ spirante R_3 : sper- $M\gamma$ R_1R_2 oper-coni. $R_2 \parallel 49$ ut M R: et $\gamma \parallel$ hoc $M\gamma$ edd. a Pam.: haec R Gel. \parallel prophetae edd. a Pam.: -a ϑ Gel. \parallel 54 data dedit M Rig. Kroy.: dedit data β edd. cett.

gumenter par là que cette prophétie concerne un Christ qui, en tant qu'homme seulement, de la seule origine davidique, devrait par la suite obtenir l'Esprit de son dieu 1—, mais en ce sens que, aussitôt après avoir fleuri dans une chair prise à la souche davidique, il se produirait qu'en lui se repose toute opération de grâce spirituelle, qu'elle cesse et prenne fin en ce qui concerne les juifs. (5.) Ainsi l'atteste l'événement lui-même, puisque chez eux l'esprit du Créateur n'a plus soufflé ensuite, quand a été enlevé de Judée le sage et avisé architecte, le conseiller et le prophète 12 pour qu'on ait ceci : « Jusqu'à Jean ce fut la Loi et les Prophètes 03. »

5. Apprends maintenant de quelle façon aussi il a énoncé 4 que les charismes surviendraient du Christ accueilli au ciel: « Il est monté dans la hauteur » – c'est-à-dire dans le ciel –, « il a emmené captive la captivité » – c'est-à-dire la mort ou la servitude humaine –, « il a donné des dons aux fils des hommes p » – c'est-à-dire les dons gracieux que nous appelons charismes 5. Il dit élégamment « fils des hommes p 6 », et non pas « hommes » indistinctement, montrant par là qu'il s'agit de nous, les fils des hommes – c'est-à-dire de ceux qui sont véritablement hommes : les apôtres.

n. Cf. Is 3, 1-3 o. Lc 16, 16 p. Ep 4, 8 = Ps 67, 19

^{1.} Il s'agit de la conception messianique des juifs que Marcion avait adoptée : il opposait au Christ de son dieu, qui s'était révélé sous Tibère, le Christ du Créateur dont la révélation était encore à venir.

^{2.} Reprise du texte cité supra 6, 10 : T. ajoute deux autres termes de l'énumération isaïenne.

^{3.} Cf. IV, 33, 7.

^{4.} Le sujet de pronuntiarit est facile à suppléer: c'est le Créateur. Le texte allégué (Ep 4, 8 d'après Ps 67, 19 cité très librement) est en fait un testimonium sur l'ascension du Christ au ciel, qui est traditionnel au moins depuis JUSTIN (Dial. 39, 4 et 87, 6) et IRENÉE (Dém. 83). T. ne s'est pas reporté au passage correspondant de l'apostolicon marcionite (HARNACK, p. 118²⁵ et SCHMID, p. I/340).

^{5.} Sur ce texte, sur les « gloses » dont T. l'assortit selon sa technique habituelle, sur le problème que pose l'équivalence data / donatiua / charismata quant à la question de savoir si notre auteur traduisait lui-même ou suivait une traduction latine établie, cf. O'MALLEY, Tertullian and the Bible, p. 56-58. En tout cas, nous avons cru nécessaire de traduire donatiua de manière à rappeler ce qu'évoque le mot pour un Romain de l'époque impériale (où les souverains avaient rendu habituelles les distributions de ces sortes de faveurs).

^{6.} La variante « fils des hommes » qu'on rencontre aussi dans la forme du testimonium adoptée par JUSTIN, Dial. 87, 6, est exploitée par T. en une exégèse qui paraît lui être propre : il rapporte l'expression aux fidèles évangélisés par les apôtres (pères de la foi).

tolorum. (6.) «In euangelio enim, inquit, ego uos generaui q », et: «Filii mei, quos parturio rursus r. »

6. Iam nunc et illa promissio Spiritus, absolute facta per Iohelem: «In nouissimis temporibus effundam de meo Spiritu in omnem carnem, et prophetabunt filii filiaeque eorum, et super seruos et ancillas meas de meo Spiritu effundams.» 7. Et utique si in nouissimos dies gratiam Spiritus
 65 Creator repromisit, Christus autem spiritalium dispensator in nouissimis diebus apparuit dicente Apostolo: «At ubi tempus expletum est, misit Deus Filium suum v.», et rursus: «Quia tempus iam in collecto est v.», apparet et de temporum ultimorum praedicatione hanc gratiam Spiritus ad
 70 Christum praedicatoris pertinere.

8. Compara denique species Apostoli et Esaiae. (8.)

« Alii, inquit, datur per Spiritum sermo sapientiae * »: statim et Esaias sapientiae Spiritum posuit * ; « alii sermo scientiae * »: hic erit Spiritus intellegentiae et consilii * ; « alii fides in eodem spiritu * »: hic erit Spiritus religionis et timoris

60 et M R_2R_3 : ex γ R, \parallel absolute: -ta Kroy. -ta est Eng. \parallel 61 temporibus: diebus Pam. Rig. Oeh. $Evans \parallel$ 73 sapientiae spiritum M Kroy.: spiritum sapientiae β edd. cett. \parallel 74 spiritus coni. Evans rec. Braun: sermo ϑ edd. cett. uide adnot.

(6.) En effet: « Je vous ai, dit-il, engendrés dans l'Évangile 9 », et: « Mes fils, que j'enfante à nouveau ^r. »

6. Et voici à présent aussi cette fameuse promesse de l'effusion de l'Esprit, qui a été faite à la perfection par la bouche
de Joël: « Dans les derniers temps je répandrai de mon Esprit
sur toute chair, et leurs fils et leurs filles prophétiseront, et sur
mes serviteurs et servantes je répandrai de mon Esprit s'1. »
7. Et pour sûr, si le Créateur a promis la grâce de l'Esprit
pour les derniers jours, si d'autre part le Christ, dispensateur des dons spirituels, s'est manifesté dans les derniers
jours puisque l'Apôtre dit: « Mais lorsque le temps fut
accompli, Dieu a envoyé son Fils 12 », et de nouveau: « Parce
que le temps est raccourci 113 », il est manifeste aussi, d'après
l'annonce des derniers temps, que cette grâce spirituelle
concerne le Christ de l'annonceur 4.

Accord de l'Apôtre avec le Créateur sur les charismes 8. Compare pour finir ⁵ les aspects de l'Esprit chez l'Apôtre et chez Isaïe. (8.) « A l'un, dit Paul, est donnée la parole de sagesse par

l'Esprit v » : tout de suite Isaïe a placé l'Esprit de sagesse w. « A un autre, la parole de science v » ; ce sera l'Esprit 6 d'intelligence et de conseil w. « A un autre la foi dans le même Esprit v » ; ce sera l'Esprit de piété et de crainte de Dieu w.

4. L'insistance et le jeu sur le couple de mots praedicatio / praedicator donnent tout son relief à l'idée (nécessité de rapporter la réalisation des charismes à celui qui les a annoncés dès l'AT) et bouclent le développement en une vigoureuse conclusion.

5. Nouveau développement, qui porte sur la nature de ces charismes et se propose d'en montrer, de ce point de vue aussi, la convenance au Créateur. Il débute par un strict parallèle entre les textes de Paul et d'Isaie.

6. Il nous paraît indispensable d'adopter ici la correction spiritus proposée en note par Evans, au lieu de la leçon sermo des mss et éditeurs. Dans un parallèle aussi rigoureusement conduit, on s'attend à trouver ici le terme même d'Isaïe. La faute de l'archétype s'expliquera aisément par la suggestion de sermo scientiae qui précède.

q. 1 Co 4, 15 r. Ga 4, 19 s. Jl 2, 28-29 = Ac 2, 17-18 t. Ga 4, 4 u. 1 Co 7, 29 v. 1 Co 12, 8-10 w. Cf. Is 11, 2-3

^{1.} Reprise de la prophétie citée supra 4, 2 et 4 et qui reviendra infra en 11, 4 et 17, 4; on la retrouve dans d'autres ouvrages de la même époque (An. 47, 2; Res. 10, 2 et 63, 7). Dans son exégèse, T. s'attache plus particulièrement à l'indication temporelle qui lui permet de trouver une convergence avec le Christ du Créateur promis aussi pour les « derniers temps ».

^{2.} Cf. supra 4, 2.

^{3.} Cf. supra 7, 8.

Dei w; « alii donum curationum, alii uirtutum v »: hic erit ualentiae Spiritus w; « alii prophetia, alii distinctio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio linguarum v »: hic erit agnitionis Spiritus w. 9. Vides Apostolum et in distributione facienda unius Spiritus et in specialitate interpretanda prophetae conspirantem.

Possum dicere: ipsum quod corporis nostri per multa et diuersa membra unitatem charismatum uariorum compagini adaequauit *, eundem et corporis humani et Spiritus sancti Dominum ostendit, qui merita charismatum noluerit esse in corpore Spiritus, quae nec in corpore humano collocauit, qui de dilectione quoque omnibus charismatibus praeponenda y Apostolum instruxerit principali praecepto quod probauit et Christus: (10.) « Diliges Dominum de totis praecordiis et totis uiribus et tota anima et proximum tibi tamquam te ². »

10. Quod et si in lege scriptum esse commemorat « in aliis linguis et in aliis labiis aa » locuturum Creatorem, cum hac commemoratione charisma linguarum confirmat, nec hic potest uideri alienum charisma Creatoris praedicatione

79 uide Kroy. \parallel 82 quod Kroy. Evans: qui ϑ edd. cett. uide adnot. \parallel 85 ostendit: ostendisse dubitanter Mor. uide adnot. \parallel merita coni. R_1 rec. Kroy. Evans: -tum M R_3 Gel. Pam. Rig. Oeh. -tus F R_1R_2 , -tis X \parallel charismatum R_1R_3 : -ta M γ R_2 \parallel 86 post nec add. membrorum Kroy. Mor. uide adnot. \parallel 88 apostolum coni. R_1 rec. R_3 : apostolorum M γ R_1R_2 \parallel 89 diliges R: -gens M γ \parallel 90 tibi: tuum Pam. Oeh. \parallel 91 post te add. ipsum Pam. Rig. Oeh. \parallel 92 quod et si: quod etsi R_1R_2 Rig. quod et Eng. et si quod Kroy. Evans \parallel esse Eng. (cf. Löfstedt, Sprache, p. 45) Mor.: esset ϑ edd. cett. \parallel 95 praedicatione R_2R_3 : -es M γ R_1

« A un autre le don des guérisons, à un autre celui des miracles » » : ce sera l'Esprit de vigueur ». « A un autre la prophétie, à un autre le discernement des esprits, à un autre les diversités de langues, à un autre l'interprétation des langues » » : ce sera l'Esprit de connaissance ». 9. Tu vois l'Apôtre s'accorder avec le Prophète dans la manière de distribuer un unique Esprit et, en même temps, d'en expliquer les divers aspects.

Je puis le dire: par le fait même ' qu'il a assimilé à l'assemblage des divers charismes l'unité de notre corps à travers la multiplicité et variété de ses membres x, il a montré qu'il y a un seul et même maître pour le corps humain comme pour l'Esprit Saint, celui qui n'a pas voulu que les mérites des charismes résident dans un corps spirituel sans les placer non plus dans un corps humain 2: lui qui, en donnant également à l'amour la prépondérance sur tous les charismes y, a instruit l'Apôtre de ce qui est le principal commandement – approuvé aussi par le Christ: (10.) « Tu aimeras le Seigneur de tout ton cœur et de toutes tes forces et de toute ton âme, et ton prochain comme toi-même z³. »

10. Mais si d'autre part l'Apôtre rappelle qu'il est écrit dans la Loi que le Créateur parlerait « en d'autres langues et avec d'autres lèvres an », par ce rappel il confirme le charisme des langues, sans cependant pouvoir passer ici pour avoir confirmé, par une annonce du Créateur, le charisme

(avec la valeur habituelle à cette expression chez l'auteur) nous paraît bien préférable; elle facilite l'intelligence du passage (adoptée aussi par Evans).

^{1.} Les mss ont ipsum qui que Moreschini conserve en corrigeant plus loin ostendit en ostendisse. Mais la correction de Kroymann ipsum quod

^{2.} Nous conservons le texte traditionnel, sans l'addition de <membrorum> pratiquée par Kroymann (que suit Moreschini). Mais le sens exact de cette phrase n'est pas clair. Que représente au juste ce corpus spiritus?

^{3.} Cf. IV, 25, 1. De l'hymne paulinien à l'amour, T. ne retient que ce qui se rapporte à sa démonstration (accord avec l'enseignement du Créateur).

confirmasse. 11. Aeque praescribens silentium mulieribus in ecclesia, ne quid discendi dumtaxat gratia loquantur bb – ceterum prophetandi ius et illas habere iam ostendit, cum mulieri etiam prophetanti uelamen imponit cc –, ex lege accipit subiciendae feminae auctoritatem dd, quam, ut semel dixerim, nosse non debuit nisi in destructionem.

12. Sed ut iam a spiritalibus recedamus, res ipsae probare debebunt, quis nostrum temere deo suo uindicet et an nostrae parti possit opponi haec, et si Creator repromisit in suum Christum nondum reuelatum, ut Iudaeis tantum destinatum, suas habitura in suo tempore in suo Christo et in suo populo operationes. Exhibeat itaque Marcion dei sui dona, aliquos prophetas, qui tamen non de humano sensu, sed de Dei spiritu sint locuti, qui et futura praenuntiarint et cordis occulta traduxerint c; edat aliquem psalmum, aliquam uisionem, aliquam orationem, dumtaxat spiritalem, in

97 discendi: docendi coni. R_1 || gratia $MG\gamma$ R_3 : gloria R_1R_2 || 99 prophetanti MG R_1R_3 : -ndi X R_2 -ndo F || 103-104 an nostrae parti edd. a Rig: a nostrae partis $M\gamma$ R_1R_2 quia nostrae parti R_3 Gel. Pam. || 109 sint R: sunt $M\gamma$ || praenuntiarint R_2R_3 : pron- M R_1 pronunciarit γ

bb. Cf. 1 Co 14, 34-35 cc. Cf. 1 Co 11, 5 dd. Cf. 1 Co 14, 34; Gn 3, 16 ee. Cf. 1 Co 14, 25

d'un « autre » dieu ¹! 11. Également, quand il prescrit le silence aux femmes dans l'assemblée et interdit qu'elles parlent sinon pour s'instruire de quelque chose ^{bb} – au reste qu'elles ont, elles aussi, le droit de prophétiser, il l'a déjà montré quand il impose le voile même à la femme qui prophétise ^{cc 2} –, c'est de la Loi qu'il reçoit l'autorité qui le fait soumettre la femme ^{dd}: cette Loi, pour le dire une bonne fois, il n'aurait dû la connaître qu'afin de la détruire ³!

Conclusion du débat : pas de charismes chez Marcion 12. Mais pour abandonner maintenant la question des dons de l'Esprit, les faits eux-mêmes ⁴ devront prouver ceci: lequel de nous deux ⁵ les

ceci: lequel de nous deux ⁵ les revendique-t-il à la légère pour son dieu? et aussi, est-ce qu'on peut opposer à notre cause que ces dons, même si le Créateur les a promis pour son Christ non encore révélé, puisque destiné aux seuls juifs, auront en leur temps, dans leur Christ et dans leur peuple, des opérations qui leur seront propres ⁶? Ainsi donc que Marcion présente devant nous ⁷ les dons de son dieu: quelques prophètes, qu'ait fait parler toutefois non le sens humain, mais l'esprit de Dieu, qui aient annoncé d'avance des événements futurs et mis à nu les secrets des cœurs ⁶. Qu'il produise quelque psaume, quelque vision, quelque discours, du moins de caractère spi-

toujours va parler au nom de la grande Église face aux hérésies; mais ce qui apparaît clairement est son appartenance au montanisme qui privilégiait les charismes, notamment la prophétie.

^{1.} Retour d'un thème polémique habituel : le rappel par Paul d'un passage d'*Isaïe* – rappel maintenu en place par Marcion (cf. HARNACK, p. 90°; SCHMID, p. I/325) – suffit à prouver que l'Apôtre n'annonce pas un « autre » dieu.

^{2.} Cette précision sur le droit de prophétiser, reconnu par l'Apôtre aux femmes, interrompt sans doute le cours de la démonstration. Mais une telle parenthèse a son importance : elle est le fait d'un doctrinaire désormais acquis au montanisme ; et dans ce mouvement, les prophétesses jouaient un rôle essentiel.

^{3.} Reprise, en fin de développement, d'un motif souvent utilisé: l'Apôtre, prêchant un nouveau dieu pour détruire la Loi selon Marcion, n'aurait donc dû se référer à celle-ci que pour l'abattre.

^{4.} Recours, pour finir, à l'argument des faits, c'est-à-dire de l'existence ou de la non-existence de charismes dans chacun des deux camps. T. comme

^{5.} Le pronom nostrum représente les deux protagonistes du débat; dans la proposition suivante, l'adjectif nostra renvoie seulement aux « catholiques » que représente l'auteur. Sur quis = uter, cf. HOPPE, S.u.S., p. 197-198 (on en a un autre exemple précédemment en 7, 6).

^{6.} Reprise de l'argument marcionite évoqué au § 4.

^{7.} Dans ce défi lancé à Marcion à propos des charismes, une place de choix est faite aux dons prophétiques (cf. supra n. 4).

8, 12

ecstasi, id est in amentia, si qua linguae interpretatio accessit "; probet mihi etiam mulierem apud se prophetasse ex illis suis sanctioribus feminis. Magis dicam: si haec omnia facilius a me proferuntur – et utique conspirantia regulis et dispositionibus et disciplinis Creatoris –, sine dubio dei mei erit et Christus et Spiritus et Apostolus. Habet professionem meam qui uoluerit eam exigere.

(IX. 1.) Interim Marcionites nihil ex huiusmodi exhibebit, qui timet etiam pronuntiare cuius magis Christus nondum sit reuelatus: sicut meus expectandus est, qui a pri-

ff. Cf. 1 Co 14, 26

1. Dans la poursuite de son défi, T. décalque le programme charismatique tracé par l'Apôtre pour les assemblées : uisionem correspond à ἀποκάλυψεν, orationem à διδαχήν = « instruction » ; c'est pourquoi la traduction par « prière » (Evans) ne convient pas. La dernière condition, qui correspond à έρμηνείαν, souligne l'origine « spirituelle » du charisme. Sur la note montaniste que constitue l'exigence de l'extase, avec la définition de celle-ci, cf. IV, 22, 4-6.

2. Dernière formulation du défi : T. y apparaît en défenseur des prophétesses montanistes Priscilla et Maximilla. L'ironie éclate avec le rappel de la « chasteté » (c'est le sens de *sanctitas* ; cf. I, 28, 4 ; 29, 2 et 6) que Marcion imposait à ses fidèles.

3. Les mss portent magnis, dicam qui a été corrigé par R, en magnidicam compris comme un seul mot qu'on a rapporté à mulierem (Oehler, Moreschini, Evans). Mais cette lecture a contre elle que l'adjectif magnidicus, inconnu par ailleurs de T., est un mot rarissime (deux emplois chez Plaute, un chez Ammien, d'après TLL, s.v.) et de plus toujours affecté du sens très péjoratif de « hableur », « fanfaron » : sens qui ne saurait convenir pour caractériser une prophétesse. Nous proposons de régler la difficulté en coupant la phrase après feminis et en corrigeant magnis en magis pour comprendre la formule Magis dicam (« Je dirai plus ») comme intro-

rituel, fait en état d'extase, c'est-à-dire de perte du sens, si quelque interprétation de langue s'y est ajoutée ff1. Qu'il me prouve même que chez lui une femme a prophétisé, une de ces siennes femmes d'une plus grande sainteté 2! Je vais dire plus 3: s'il m'est plus facile, à moi, de produire toutes ces preuves – et preuves assurément en concordance avec les doctrines, les dispositions et les enseignements du Créateur –, il est hors de doute que de mon dieu relèveront et le Christ et l'Esprit et l'Apôtre! Voilà ma profession, disponible pour qui voudra l'exiger.

(IX. 1) En attendant 4, le marcionite, lui, ne présentera rien de ces sortes de preuves 5: il redoute même d'énoncer de qui relève plutôt le Christ non encore révélé 6. Si le mien,

ductive de la longue phrase où T. présente, face au néant charismatique de Marcion, sa solennelle *professio* (revendication du Christ, de l'Esprit, de l'Apôtre pour son dieu, le Créateur). Cette formule rappelle, en plus appuyé, le *Possum dicere* du § 9. Sur magis ayant valeur de substantif (= quod est magis), cf. TLL VIII, col. 54, l. 18 s.: on rapprochera aussi de l'expression quod magis est et magis est ut... (cf. LHS, p. 497-498, § 268, et p. 644, § 349d).

4. Les phrases qui vont de *Interim* à nullum ont été malencontreusement rattachées par Pamelius au ch. 9. C'est encore ce que fait Evans. Avec Moreschini (qui a fait sienne l'observation de l'apparat de Kroymann), nous les replaçons dans le ch. 8. Mais pour ne pas déconcerter les utilisateurs des différentes éditions, nous maintenons entre parenthèses l'indication 9, § 1.

5. Après Marcion, c'est au tour de son disciple d'être mis en scène dans une conclusion sarcastique où il joue un personnage déconfit et ridicule, adepte timide d'un Christ inexistant.

6. Littéralement: « de qui, davantage, le Christ ne s'est pas encore révélé ». Revenant à l'argumentation évoquée dans la seconde question du § 12, T. institue une comparaison entre le Christ « non encore révélé » du Créateur (selon juifs et marcionites) et le Christ de Marcion. C'est pour donner l'avantage au premier sur le second, celui-ci n'ayant jamais eu aucune existence. Le raisonnement de notre polémiste ne manquera pas de paraître assez artificieux, d'autant qu'il adopte comme sien, pour la circonstance, ce Christ encore attendu par Israël. En ce qui concerne le problème textuel, nous admettons avec Moreschini et Evans la restitution de Latinius: timet etiam. Kroymann, qui maintient la leçon transmise, ne réussit pas à en donner une explication convaincante.

mordio praedicatus est, illius idcirco non est, quia non a primordio sit. Melius nos credimus in Christum futurum quam haereticus in nullum.

IX. 1. (2.) « Mortuorum resurrectionem quomodo quidam tunc negarint » », prius dispiciendum est. Vtique eodem modo quo et nunc, siquidem semper resurrectio carnis negatur. 2. Ceterum animam et sapientium plures diuinam uindicantes saluam repromittunt, et uulgus ipsum ea praesumptione defunctos colit, qua animas eorum manere confidit; ceterum corpora aut ignibus statim aut feris aut, etiam diligentissime condita, temporibus tamen aboleri manifestum est. 3. Si ergo carnis resurrectionem negantes

10 Apostolus retundit, utique aduersus illos tuetur quod illi negabant, carnis scilicet resurrectionem. Habes compendio responsum. (3.) Cetera iam ex abundanti.

123 christum R_2R_3 : -to $M\gamma R_1 \parallel$ 124 ullum Kroy.

IX. 2 dispiciendum R_2R_3 : des-My R_1 uide adnot. \parallel 7 feris R_2R_3 : ferris My R_1

IX. a. 1 Co 15, 12

qui a été annoncé dès le commencement ¹, doit encore être attendu, le sien n'existe pas, pour la raison qu'il n'existe pas depuis le commencement ! Meilleure est notre croyance en un Christ à venir que celle de l'hérétique en un Christ inexistant !

La résurrection des morts concerne le corps seul

į

IX. 1. (2.) « La résurrection des morts, de quelle façon certains l'ont niée à » alors, il faut préalablement le tirer au clair ². Pour sûr, c'est de

la même façon qu'aujourd'hui encore, puisque c'est toujours la résurrection de la chair que l'on nie 3. 2. Mais pour ce qui est de l'âme, le plus grand nombre des sages, d'une part, comme ils en revendiquent la divinité, en promettent le salut, et le vulgaire lui-même, d'autre part, honore les défunts par l'effet d'une présomption qui lui fait avoir confiance dans la permanence de leurs âmes. Mais leurs corps, il est manifeste qu'ils sont anéantis, ou bien sur-lechamp par les flammes ou les bêtes, ou bien, même en cas d'ensevelissement très minutieux, par l'action toutefois des temps 4. 3. Si donc l'Apôtre réfute ceux qui nient la résurrection de la chair, il sauvegarde assurément contre eux ce qu'ils niaient, c'est-à-dire la résurrection de la chair. Tu as là, en résumé, la réponse. (3.) Tout ce qui sera dit maintenant, le sera par surabondance 5.

^{1.} Reprise de l'argument, capital dans toute la polémique contre Marcion, des annonces dont le Christ a été l'objet dès le début – et tout au cours – de l'AT.

^{2.} Du fait de la confusion fréquente de dispicere / despicere, il y a lieu de se demander s'il ne faudrait pas, contre la correction de Rhenanus, revenir à la leçon de la tradition manuscrite (despiciendum).

^{3.} Reprenant les thèmes de son ouvrage De carnis resurrectione auquel il renvoie expressément infra 10, 1, T. souligne d'abord – contre la doctrine marcionite qui « spiritualise » la résurrection – que celle-ci n'a de sens qu'à condition d'être entendue des corps, de la « chair » : cf. E. EVANS, Tertullian's Treatise on the Resurrection, Londres 1960, p. xi-xvi; et P. SINISCALCO, Ricerche, p. 101-111.

Argument du « consensus » universel – sages et foule – qui s'inspire, semble-t-il, du stoïcisme.

^{5.} Goût de T. pour les argumentations abrégées et qui coupent court à toutes discussions ou explications circonstanciées. Ces dernières ne sont présentées qu'à titre de concession; sur l'expression ex abundanti, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 323.

Nam et ipsum quod « mortuorum resurrectio » dicitur, exigit defendi proprietates uocabulorum. « Mortuum » ita 15 uocabulum non est nisi quod amisit animam, de cuius facultate uiuebat; corpus est quod amittit animam et amittendo fit mortuum: ita « mortui » uocabulum corpori competit. Porro si resurrectio mortui est, mortuum autem non aliud est quam corpus, corporis erit resurrectio. 4. Sic et « resur-20 rectionis » uocabulum non aliam rem uindicat quam quae cecidit. « Surgere » enim potest dici et quod omnino non cecidit, quod semper retro iacuit. « Resurgere » autem non est nisi eius, quod cecidit; iterum enim surgendo, quia cecidit, « resurgere » dicitur. « Re » enim syllaba iterationi semper adhibetur. Cadere ergo dicimus corpus in terram per mortem, sicut et res ipsa testatur ex Dei lege. Corpori enim dictum est: « Terra es et in terram ibis b. » Ita quod de terra est ibit in terram, hoc cadit quod in terram ibit, hoc resurgit quod cadit.

5. « Quia per hominem mors, et per hominem resurrectio c. » Hic mihi et Christi corpus ostenditur in nomine « hominis », qui constat ex corpore, ut saepe iam docuimus. Quodsi sic in Christo uiuificamur omnes, sicut mortificamur in Adam d, quando in Adam corpore mortificemur, sic

14 mortuum M^{pc} Vrs. Rig.: mortuorum $M\gamma$ R_1R_2 Gel. Pam. Kroy. om. coni. R_2 om. R_3 Oeh. Evans \parallel ita: itaque Gel. Pam. Rig. del. Kroy. \parallel 15 uocabulum: -lo coni. R_2 rec. R_3 B Gel. Pam. Rig. del. Kroy. \parallel mortuum post uocabulum iter. Oeh. Evans. ante uocabulum iter. Kroy. \parallel 22 retro: reto M^{sc} \parallel 23 surgendo edd. a Gel.: resurgendo ϑ B \parallel 29 cadit Ciaconius: abit ϑ \parallel 34 mortificemur: -camur LVB Gel. Pam. Rig. Oeh. Evans.

De fait l'expression même de « résurrection des morts » réclame qu'on défende la propriété de ses termes 1. Ainsi le terme de « mort » ne concerne que ce qui a perdu l'âme, dont la faculté faisait qu'il vivait; le corps est ce qui perd l'âme et, en la perdant, devient mort; ainsi le terme de « mort » est relatif au corps. De plus, s'il y a résurrection d'un mort, et si le mort n'est rien d'autre que le corps, la résurrection sera celle du corps. 4. De même aussi, le terme de « résurrection » ne revendique pas d'autre réalité que celle qui est tombée. En effet « surgir » peut se dire aussi de ce qui n'est absolument pas tombé, de ce qui a été toujours gisant auparavant. Mais « ressurgir » (« ressusciter ») n'appartient qu'à ce qui est tombé : c'est en surgissant une nouvelle fois, parce qu'il est tombé, qu'il est dit « ressurgir » (« ressusciter »). Car la syllabe « re » s'emploie toujours pour un renouvellement. Nous disons donc que c'est le corps qui tombe dans la terre par l'effet de la mort comme la chose même est aussi attestée d'après la loi de Dieu. Car il a été dit au corps : « Tu es terre et tu iras dans la terre b2. » Ainsi ce qui est tiré de la terre ira dans la terre : c'est ce qui ira à la terre qui tombe, c'est ce qui tombe qui ressurgit (ressuscite).

5. « Parce que la mort est venue par un homme, par un homme aussi vient la résurrection c3. » Ici aussi m'est montré le corps du Christ dans le nom d' « homme », lui qui est constitué d'un corps, comme souvent déjà nous l'avons enseigné 4. Ainsi donc, si nous obtenons tous la vie dans le Christ de la même façon que nous obtenons la mort en Adam d5, du moment que nous obtenons la mort en Adam

b. Gn 3, 19 c. 1 Co 15, 21 d. Cf. 1 Co 15, 22

^{1.} Même argument étymologique, fondé sur la proprietas uerborum, en Res. 48, 11.

^{2.} Même argument et même citation biblique en Res. 18, 6.

^{3.} Comme déjà en Res. 48, 8, T. s'appuie sur le texte de la lettre de Paul, à laquelle il revient, pour poursuivre sa démonstration (le corps seul est intéressé par la résurrection).

^{4.} Renvoi aux nombreux passages des livres précédents où T. s'en est pris au docétisme marcionite à l'occasion d'emplois du terme « homme ».

^{5.} Même citation en Res. 48, 9.

35 necesse est et in Christo corpore uiuificemur. Ceterum similitudo non constat, si non in eadem substantia mortificationis in Adam uiuificatio concurrat in Christo.

6. Sed interposuit aliquid adhuc de Christo et propter praesentem disceptationem non omittendum. (6.) Tanto 40 magis enim probabitur carnis resurrectio, quanto Christum eius dei ostendero, apud quem creditur carnis resurrectio. Cum dicit: « Oportet enim regnare eum, donec ponat inimicos eius sub pedes eius e », iam quidem et ex hoc ultorem Deum edicit atque exinde ipsum, qui hoc Christo repromi-45 serit: « Sede ad dexteram meam, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. Virgam uirtutis emittet Dominus ex Sion et dominabitur in medio inimicorum tuorum tecum f. » 7. Sed necesse est ad meam sententiam pertinere defendam eas scripturas, quas et Iudaei nobis auocare conantur. Dicunt denique hunc psalmum in Ezechiam ceci-

36-37 mortificationi Kroy. || 37 christo M R₃: -ti y R₁R₂ || 38 aliquid adhuc M Kroy. : adhuc aliquid β edd. cett. || 42 ponat M R₃ : ponam γ R₃R₃ | 43 eius eras. M | ultorem M coni. R, rec. R, R; cultorem y R, | 45 donec : donac Mac | 46 uirtutis M Kroy. : uirtutis tuae B edd. cett. | 47 dominaberis Pam. | 48 post tecum add. et cetera Pam.

e. 1 Co 15, 25 f. Ps 109, 1-3

par le corps, il est nécessaire de la même façon que par le corps nous obtenions aussi la vie dans le Christ. Au reste, la comparaison n'a pas de consistance si ce n'est pas dans la même substance concernée par le passage à la mort en Adam que s'opère concurremment le passage à la vie dans le Christ 1.

Discussion sur le Psaume 109 et son interprétation par les juifs

encore sur le Christ une indication qu'il ne faut pas omettre non plus pour le présent débat. (6.) Car la résurrection de la chair sera d'autant plus prouvée que j'aurai montré davantage que le Christ relève du dieu chez qui on croit à la résurrection de la chair 3. Lorsque l'Apôtre dit: « Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il place ses ennemis sous ses pieds c4 », déjà, à la vérité, il énonce par là aussi le Dieu vengeur et du coup celui-là même qui a fait cette promesse au Christ: « Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau de tes pieds. Le Seigneur étendra de Sion le rameau de ta puissance, et il dominera au milieu de tes ennemis avec toi 15. » 7. Mais il est indispensable que je prouve pour ma défense

6. Mais l'Apôtre a interposé 2

qu'ont bien trait à mon propos ces textes scripturaires

puisqu'aussi bien les juifs s'efforcent de les écarter de

nous 6. Ils disent en effet que ce psaume est une prophétie

^{1.} L'auteur ne recule pas devant une démonstration lourdement appuyée dans son désir de faire apparaître en toute clarté le parallélisme entre mortificatio et uiuificatio (deux néologismes). Il veut, par là, réfuter la conception uniquement « spiritualiste » du salut selon Marcion.

^{2.} Passant brusquement au v. 25 où Paul évoque le règne du Christ et la soumission de ses ennemis - en une citation adaptée de Ps 109, 1 -, T. donne un autre cours au développement.

^{3.} Justification de cette apparente modification du propos : T. souligne que, dans la discussion qui va suivre, il ne perd pas de vue son objectif (résurrection des corps).

^{4.} Il semble bien que le sujet de ponat est Dieu, tandis que eius (reprise de eum) représente le Christ. L'explication donnée ensuite (ultorem deum, Christo repromisit) va dans ce sens, ainsi que le texte psalmique qui distingue bien Dieu du Christ.

^{5.} Ce psaume mystérieux, qui était déjà chez les juifs objet d'une interprétation messianique, et dont Jésus a cité les v. 1-2 (cf. Mt 22, 44), a servi très tôt à l'élaboration du dogme chrétien. T. suit le texte de la LXX, mais curieusement il rattache les mots « avec toi » à ce qui précède, alors qu'ils se rapportent normalement à ce qui suit : « Avec toi est la souveraineté (ἀργή). »

^{6.} Tout ce développement sur ces Psaumes 109 et 71 s'inspire de Justin, même s'il s'en écarte sur certains détails d'exégèse : cf. P. PRIGENT, Justin et l'Ancien Testament, Paris 1964, p. 80-89 et notre étude « Le témoignage des Psaumes », p. 208-210.

nisse, quia is sederit ad dexteram templi et hostes eius auerterit Deus et absumpserit g; propterea igitur et cetera: « Ante luciferum ex utero generaui te h » in Ezechiam convenire et in Ezechiae nativitatem. Nos edimus evangelia 55 – de quorum fide aliquid utique iam in tanto opere istos confirmasse debemus - nocturna natiuitate declarantia Dominum, ut hoc sit « ante luciferum h », et ex stella Magis intellecta i et ex testimonio angeli, qui nocte pastoribus adnuntiauit natum esse cum maxime Christum, et ex loco 60 partus: in diuersorium enim ad noctem conuenitur k. 8. Fortassean et mystice factum sit, ut nocte Christus nasceretur, lux ueritatis futurus ignorantiae tenebris. Sed nec « generaui te h » edixisset Deus, nisi Filio uero. Nam etsi de toto populo ait: «Filios generaui1», sed non adiecit: « ex 65 utero ». Cur autem adiecit : « ex utero h » – tam uane, quasi aliqui hominum ex utero natus dubitaretur -, nisi quia curiosius uoluit intellegi in Christum: « Ex utero generaui te h », id est ex solo utero, sine uiri semine, carni deputans

51 quia is sederit R_3 : qui ait sedit $M\gamma$ R_1R_2 || 54 in R_3 : ante $M\gamma$ R_1R_2 || 57 ex stella β : extella M || 63 edixisset $M\gamma$ Pam. Rig. Oeh. Evans: dixisset R Gel. Kroy. || uero Ciaconius Oeh. Kroy. Evans: puero ϑ Gel. Pam. Rig. || 64 adiecit: adicit Kroy. || 66 aliqui $M\gamma$ R_1 , Kroy.: -is edd. cett. a R_2

relative à Ezéchias étant donné qu'il s'est assis à la droite du Temple et que Dieu a détourné et englouti ses ennemis 81; que c'est donc pour cette raison que tout le reste : « Avant l'étoile du matin je t'ai engendré du sein h » convient à Ezéchias et à la naissance d'Ezéchias. Mais nous, nous produisons les textes évangéliques - sur la confiance qu'ils méritent nous devons avoir déjà, pour sûr, dans le cours d'un si grand ouvrage, rassuré quelque peu les juifs 2! -, textes qui déclarent un Seigneur de naissance nocturne 3 pour qu'on ait là « avant l'étoile du matin h » : conformément à l'étoile comprise par les mages i, conformément au témoignage de l'ange qui a annoncé de nuit aux bergers que justement le Christ était né , conformément au lieu de l'accouchement : car c'est pour la nuit que l'on se rassemble à l'auberge k. 8. Peut-être aussi la naissance nocturne du Christ a-t-elle une valeur symbolique: il devait être la lumière de la vérité pour les ténèbres de l'ignorance 4. Mais aussi bien, Dieu n'aurait énoncé « le t'ai engendré h » que pour son vrai Fils. Car même s'il dit à propos de tout le peuple: « J'ai engendré des fils 1 », il n'a pas ajouté: « du sein ». Pour quelle raison a-t-il ajouté: « du sein h » - ce serait bien superflu, comme si l'on pouvait douter qu'un quelconque des hommes fût né d'un sein! -, sinon parce qu'il a voulu plus soigneusement faire comprendre du Christ l'expression: « Je t'ai engendré du sein h », c'est-àdire du seul sein, sans semence masculine? Il rapportait à la

géliques prouvant bien que la naissance a eu lieu de nuit. Cette insistance s'explique par le fait que Marcion n'admettait pas une telle naissance et avait écarté de son évangile tout ce qui concernait la *natiuitas* du Christ.

g. Cf. 2 R 18 - 19; Is 37, 14-20.37-38 h. Ps 109, 3 i. Cf. Mt 2, 2.9-10 j. Cf. Lc 2, 7-18 k. Cf. Lc 2, 7 l. Is 1, 2

^{1.} Aucun autre témoignage ne confirme l'assertion de JUSTIN, *Dial.* 33, 1 et 83, 1 sur cette application à Ezéchias par les juifs : cf. *Dial.*, *ad loc.*, éd. Archambault, p. 144-145, en note.

^{2.} Observation ironique de T. qui, d'autre part, a conscience de la longueur de son Marc.

^{3.} Notre auteur applique le verset à la naissance nocturne du Sauveur, et non à la génération du Verbe : à comparer avec JUSTIN, *Dial.* 76, 7 (cf. éd. Archambault, t. 2, p. 13, en note). Il rappelle ensuite trois textes évan-

^{4.} Après l'explication littérale est donnée l'explication symbolique (« en mystère »). Pour justifier la naissance nocturne du Sauveur, T. recourt au thème, fréquent dans son apologétique, de l'illumination apportée par le Christ aux hommes plongés dans les ténèbres de l'ignorance.

<quod> ex utero, Spiritui quod ex ipso? 9. Hic accedit:
 « Tu es sacerdos in aeuum m. » Nec sacerdos autem Ezechias nec in aeuum, etsi fuisset. « Secundum ordinem, inquit, Melchisedec m. ». (9.) Quid Ezechias ad Melchisedec, altissimi sacerdotem et quidem non circumcisum, qui Abraham circumcisum iam accepta decimarum oblatione benedixit n?
 75 At in Christum conueniet ordo Melchisedec, quoniam quidem Christus, proprius et legitimus Dei antistes, praeputiati sacerdotii pontifex tum in nationibus constitutus, a quibus magis suscipi habebat, agnituram se quandoque circumcisionem et Abrahae gentem, cum ultimo uenerit, acceptatione et benedictione dignabitur o.

10. Est et alius psalmus ita incipiens: « Deus, iudicium tuum regi da » - id est Christo regnaturo - « et iustitiam tuam filio regis p » - id est populo Christi. (10.) Filii enim eius sunt qui in ipso renascuntur. Sed et hic psalmus
85 Solomoni canere dicetur. Quae tamen soli competunt Christo docere non poterunt etiam cetera non ad Solomonem, sed ad Christum pertinere? « Descendit, inquit, tamquam imber super uellus et uelut stillae des-

69 quod¹ add. Kroy. Evans \parallel spiritui Kroy. Evans: spiritus ϑ edd. cett. \parallel ex ipso Lat. Kroy. Evans: et ipso ϑ Gel. Mor. ipsum uel ipsi coni. R_2 in ipso FLV Pam. Rig. Oeh. (de tota sententia uide adnot.) \parallel hic: huc Lat. his Kroy. Evans \parallel 74 accepta R: -at $M\gamma \parallel$ 75 conueniet M R F^2 : -it $\gamma \parallel$ 76 christus proprius β edd.: proprius christus $M \parallel$ 78 agnituram M Kroy.: cog- β edd. cett. \parallel 80 benedictione R_3 : bene $M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ 85 (et li. 87, 90) solomoni M Kroy.: sa- β edd. cett. \parallel dicitur Eng. Kroy. \parallel 87 descendet Kroy. uide adnot.

chair ce qui est « du sein », et à l'Esprit ce qui est de luimême ¹. 9. Ici s'ajoutent les mots : « Tu es prêtre pour l'éternité ^m. » Mais Ezéchias ni n'a été prêtre ni, si même il l'avait été, ne l'aurait été pour l'éternité. « Selon l'ordre, dit le texte, de Melchisédech ^m ». (9.) Qu'est-ce qu'Ezéchias a à voir avec Melchisédech, prêtre du Très-haut, et d'ailleurs incirconcis, qui a béni Abraham circoncis une fois acceptée l'offrande de ses dîmes ⁿ? Mais c'est au Christ que conviendra l'ordre de Melchisédech puisque le Christ, à la vérité, est le propre et légitime grand-prêtre de Dieu, étant établi alors comme pontife du sacerdoce incirconcis dans les nations par lesquelles il avait à être davantage accueilli : et, quand un jour la circoncision, la race d'Abraham, le reconnaîtra à son ultime venue, il la jugera digne de son acceptation et de sa bénédiction °².

Confirmation
par le Psaume 71
qui annonce le Christ
et non Salomon

10. Il y a aussi un autre psaume 3 qui commence ainsi: « Dieu, donne ton jugement au roi» – c'est-à-dire au Christ qui régnera – « et ta justice au fils du roi » – c'est-à-dire au

peuple du Christ. (10.) Car sont ses fils ceux qui renaissent en lui. Mais ce psaume aussi, on dira qu'il prophétise pour Salomon. Cependant les paroles qui ne s'appliquent qu'au Christ ne pourront-elles pas montrer que le reste aussi concerne non pas Salomon, mais le Christ? « Il descend, dit le texte, comme une pluie sur la toison et comme des gouttes

substance divine (spiritus) – celle de Dieu qui parle ici (ipse) –, T. passe directement à un autre verset du psaume pour poursuivre sa récusation de l'exégèse juive. De deputans carni, on rapprochera le passage de III, 20, 7-8 (sur le « ventre » de David) qui présente un emploi similaire de deputare.

m. Ps 109, 4 n. Cf. Gn 14, 18-19 o. Cf. Rm 11, 25-26 p. Ps 71, 1

^{1.} Le texte des mss, pour ce passage, n'est guère intelligible et nous pensons, compte tenu des divers aménagements qui ont été proposés, notamment par Kroymann, qu'on doit le lire ainsi: « carni deputans <quod> ex utero, spiritui quod ex ipso. Hic accedit... ». Après la justification de la précision « ex utero » qui met en jeu la substance humaine (caro) opposée à la

^{2.} Toute cette explication se conforme au développement de JUSTIN, Dial. 33, 1-2.

^{3.} Même association étroite du Ps 71 au Ps 109 chez JUSTIN, Dial. 34. Cf. supra, p. 199, n. 6.

tillantes in terram 9 », placidum descensum eius et insensi-90 bilem describens de caelo in carnem. Solomon autem, etsi descendit alicunde, non tamen sicut imber, quia non de caelo.

11. Sed simpliciora quaeque proponam. (11.) « Dominabitur, inquit, a mari ad mare et a flumine usque ad terminos terrae " »: hoc soli datum est Christo; ceterum Solomon uni et modicae Iudaeae imperauit. « Adorabunt illum omnes reges s » : quem omnes, nisi Christum? « Et seruient ei omnes nationes s » : cui omnes, nisi Christo? « Sit nomen eius in aeuum " » : cuius nomen <in> aeternum, nisi Christi? « Ante solem manebit nomen eius " » : ante solem enim sermo Dei – id est Christus. (12.) « Et benedicentur in illo uniuersae gentes " » : in Solomone nulla natio benedicitur, in Christo uero omnis.

12. Quid nunc, si et deum eum psalmus iste demonstrat?
105 « Et beatum eum dicent ¹; quoniam benedictus Dominus Deus Israhelis, qui facit mirabilia solus. Benedictum nomen gloriae eius et replebitur uniuersa terra gloria eius º. »
13. Contra Solomon, audeo dicere, etiam quam habuit in Deo gloriam amisit per mulierem in idolatriam usque protractus. Itaque cum in medio psalmo illud quoque positum sit: « Inimici eius puluerem lingent º » – subiecti utique

89 descensum eras. $M \parallel$ 96 salomon $M \parallel$ 99 post nomen add. in Pam. Rig. Oeh. Evans \parallel 104 psalmus iste M Rig. Kroy.: iste psalmus β Gel. Pam. Oeh. Evans \parallel 105 quoniam R_2R_3 : quomodo $M\gamma$ $R_1 \parallel$ 108 salomon coni. R_1 rec. R_2R_3 : -nem γ R_1 solomonem $M \parallel$ 109-110 protractus MF Kroy.: per- X edd. cett. a $R \parallel$ 110 quoque R_3 : quod $M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ 111 lingent MX R_3 : -gunt F R_1R_2

d'eau qui s'instillent sur la terre q1 », décrivant sa descente, en douceur et insensiblement, du ciel dans la chair. Salomon, lui, même s'il est descendu quelque part, ne l'a cependant pas fait « comme une pluie » parce que ce n'était pas du ciel!

11. Mais voici que je vais présenter tous les détails qui sont de sens plus littéral ². (11.) « Il dominera, dit le texte, de la mer à la mer, et du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre ¹. » Voilà qui n'a été donné qu'au Christ, tandis que Salomon n'a commandé qu'à un pays, et un petit pays, la Judée! « Tous les rois l'adoreront ⁵. » Qui ont-ils adoré tous, sinon le Christ? « Et toutes les nations le serviront ⁵. » Qui ont-elles servi toutes, sinon le Christ? « Que son nom soit pour l'éternité ¹. » De qui le nom est-il éternel, sinon du Christ? « Avant le soleil demeurera son nom ¹. » Car avant le soleil est le Verbe de Dieu – c'est-à-dire le Christ. (12.) « Et seront bénis en lui tous les peuples ¹. » En Salomon pas de nation qui soit bénie! Mais dans le Christ est bénie toute nation!

12. Et que dire maintenant si ce psaume démontre même quel est le dieu dont il s'agit'? « Et ils le diront bienheureux', car béni est le Seigneur Dieu d'Israël, qui seul fait des merveilles: Béni le nom de sa gloire, et toute la terre sera remplie de sa gloire "! » 13. Au contraire Salomon, j'ose le dire, a perdu même toute la gloire qu'il avait eue en Dieu parce qu'il s'est laissé entraîner jusqu'à l'idolâtrie par une femme. C'est pourquoi, comme l'on trouve placée au milieu du psaume cette expression aussi: « Ses ennemis lècheront la poussière "4" » — des ennemis bien sûr établis sous ses pieds —,

q. Ps 71, 6 r. Ps 71, 8 s. Ps 71, 11 t. Ps 71, 17 u. Ps 71, 18-19 v. Ps 71, 9

^{1. «} Sur la toison » correspond au texte de la LXX. La BJ traduit : « sur le regain ». Au lieu du futur (« descendra »), T. met le présent : il n'est pas nécessaire de corriger en descendet comme fait Kroymann.

^{2.} Par opposition aux versets 1 et 6 interprétés, dans ce qui précède, selon leur sens symbolique et « mystique ».

^{3.} T. souligne et met à part les v. 18-19 où il voit désigné, avec évidence, le Créateur, dieu d'Israël. Toute l'organisation du développement, nette et vigoureuse en sa progression, est le fait de T.

^{4.} L'auteur réserve pour la fin de son exégèse le verset qui fait le lien avec le début du Ps 109; et par conséquent avec le verset de la lettre paulinienne qui a été le point de départ de sa longue parenthèse.

pedibus ipsius –, ad illud pertinebit propter quod hunc psalmum et intuli et ad meam sententiam defendi, ut confirmauerim et regni gloriam et inimicorum subiectionem secundum dispositionem Creatoris consecuturum non alium credendum quam Creatoris.

X. 1. Reuertamur nunc ad resurrectionem, cui et alias quidem proprio uolumine satisfecimus omnibus haereticis resistentes; sed nec hic desumus, propter eos, qui illud opusculum ignorant. « Quid, ait, facient qui pro mortuis baptizantur, si mortui non resurgunt *? » Viderit institutio ista: kalendae, si forte, Februariae respondebunt illi pro mortuis petere. Noli ergo Apostolum nouum statim auctorem aut confirmatorem eius denotare, ut tanto magis sisteret carnis resurrectionem, quanto illi, qui uane pro

115 consecuturus Rig. Oeh. Evans

X. 6 ista MG coni. R_1R_2 rec. R_3 : iste γ R_1 istae $R_2 \parallel 8$ eius edd. ab Vrs.: eum ϑ Gel. Pam.

X. a. 1 Co 15, 29

1. Conclusion ferme, qui ramène au thème central du livre.

- 2. Retour, après la longue parenthèse exégétique de 9, 6-13, au problème traité par Paul dans son chapitre 15. Ici le verbe satisfacere prend le sens spécial de « répondre de façon satisfaisante (à suffisance) ». Sur cette phrase, et en particulier sur la valeur de omnibus, cf. P. SINISCALCO, Ricerche, p. 54 s.
- 3. Ce passage a déjà été évoqué en Res. 48, 11: T., après avoir laissé de côté le problème de la justification (an ratione) de cette pratique, ne veut en retenir qu'un argument: ses initiateurs (instituisse) avaient foi en une résurrection corporelle. Ici la position de l'auteur reste la même, mais il insiste plus nettement sur l'inutilité (uane) de la pratique et sur son opposition à la règle paulinienne de l'unicité du baptême. On ne sait rien de certain sur la coutume qui avait cours dans la communauté chrétienne de Corinthe. Paul ni ne l'approuve ni ne la désapprouve; il en tire un argument ad hominem dans sa démonstration.
- 4. Sur cette expression chère à T. pour rejeter un examen ou une prise en compte, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 349.

ce trait se rapportera à l'objet pour lequel j'ai fait état de ce psaume et soutenu son rapport direct à mon propos : cela afin de confirmer que celui qui obtiendrait la gloire du règne et la soumission de ses ennemis conformément à la disposition du Créateur ne doit pas être cru « autre » que Christ du Créateur ¹.

Le baptême
« pro mortuis » :
argument en faveur
de la résurrection
des corps

X. 1. Revenons maintenant à la résurrection; à cette question nous avons à vrai dire, par ailleurs aussi, satisfait en un volume spécifique où nous avons fait face à tous les hérétiques 2; mais ici non plus nous ne

nous dérobons pas, à cause de ceux qui ignorent cet ouvrage. « Que gagneront, dit l'Apôtre, ceux qui sont baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent pas a 3 ? » Peu me chaut cette institution 4! Les calendes de février, s'il y a lieu, lui seront garantes des demandes pour les morts 5! Ne va donc pas flétrir aussitôt l'Apôtre 6 pour l'avoir nouvellement instaurée ou confirmée dans l'intention de donner à la résurrection de la chair d'autant plus d'assise que c'est la foi en

- 5. Nous pensons qu'il faut donner à respondere son sens étymologique et juridique: il est construit avec l'infinitif comme verbe d'ordre; illi, comme eius dans la phrase suivante, renvoie à institutio. Emploi métonymique de « calendes de février » pour désigner tout le mois qui était consacré au culte des morts chez les Romains: la fête des Parentalia avait lieu du 13 au 21 février et comportait, outre des sacrifices, des « prières » que rappelle ici le verbe petere (cf. OVIDE, Fastes, vers 533 s. et 542). Une telle référence à la religion païenne de la part de T. est pleinement ironique (cf. si forte) et amorce le jugement négatif qu'il portera ensuite sur cette pratique.
- 6. Marcion avait-il condamné son apôtre à propos du baptême « pro mortuis » ? Ou cette attitude lui est-elle prêtée par T. pour les besoins de sa polémique et de sa démonstration ? Aucune indication à ce sujet n'est fournie par les sources antiques. La seconde hypothèse est cependant la plus probable.

10, 1-3

mortuis baptizarentur, fide resurrectionis hoc facerent. (2.)
Habemus illum alicubi « unius baptismi b » definitorem.

2. Igitur et pro mortuis tingi pro corporibus est tingi : mortuum enim corpus ostendimus. Quid facient qui pro corporibus baptizantur, si corpora non resurgunt a?

Atque adeo recte hunc gradum figimus, ut et Apostolus secundam disceptationem aeque de corpore induxerit: « Sed dicent quidam: 'Quomodo mortui resurgent? quo autem corpore uenient' °? » 3. Defensa etenim resurrectione, quae negabatur, consequens erat de qualitate corporis retractare, quae non uidebatur. Sed de ista cum aliis congredi conuenit. Marcion enim in totum carnis resurrectionem non admittens et soli animae salutem repromittens, non qualitatis, sed substantiae facit quaestionem. Porro et ex his manifestissime obducitur, quae Apostolus ad qualitatem corporis tractat propter illos, qui dicunt: « Quomodo resurgent mortui? Quo autem corpore uenient °? » Iam

16 disceptationem coni. R_3 Vrs. rec. edd. a Rig.: discrepa- ϑ B Gel. Pam. descrip- $X \parallel$ 23 qualitatis R: -i $M\gamma$

b. Ep 4, 5 c. 1 Co 15, 35

2. Rappel de la « définition » de Ep 4, 5 que Marcion conservait : cf. HARNACK, p. 118*; SCHMID, p. I/340.

4. Cf. supra 9, 3.

la résurrection qui les faisait agir, ceux qui, bien en vain ¹, recevaient le baptême pour des morts. (2.) Nous trouvons l'Apôtre, quelque part ailleurs, qui pose en définition « un seul baptême b²». 2. Ainsi donc aussi, être baptisé pour des morts, c'est être baptisé pour des corps ³. Nous avons montré en effet que le mort, c'est le corps ⁴. Que gagneront ceux qui sont baptisés pour des corps, si les corps ne ressuscitent pas a⁵?

Quelle sorte de corps auront les ressuscités? Et il est si vrai que nous tenons ici une position juste que l'Apôtre aussi a introduit l'examen d'une seconde question portant également sur le corps:

« Mais certains diront: 'Comment les morts ressusciterontils? En quel corps viendront-ils' e? » 3. Une fois défendue en effet la résurrection que l'on niait, il s'en suivait logiquement de traiter de la qualité du corps, puisqu'on ne la voyait pas ⁶. Mais sur cette question, c'est à d'autres hérétiques ⁷ qu'il convient de s'affronter. Marcion, lui, effectivement, comme il n'admet nullement la résurrection de la chair, et promet le salut à l'âme seule, met en question non pas la qualité, mais la substance. Or donc il est, de la façon la plus manifeste, réduit au silence ⁸ également par ces réflexions que l'Apôtre consacre à la qualité du corps à cause de ceux qui disent : « Comment les morts ressusciteront-ils ? En quel corps viendront-ils ^{c9} ? » Car il a déjà annoncé que

tas corporis qui se déduit logiquement (consequens) de la précédente. Marcion conservait sans changement ce v. 35: cf. HARNACK, p. 93*; SCHMID, p. I/326.

^{1.} Cet adverbe exprime sans équivoque le jugement négatif que T. porte sur ce baptême « vicaire », jugement perceptible dès Res. 48, 11.

^{3.} La conséquence que T. tire de cette pratique à ses yeux douteuse sert en tout cas d'argument pour conforter la résurrection des corps (comme en Res. 48, 11). Le verbe tingere remplace baptizare de la citation par souci de uariatio stylistique: cf. SCHMID, p. 45.

^{5.} En conséquence de l'équation posée (mortuus = corpus), T. pousse le souci d'efficacité didactique jusqu'à reprendre le verset de Paul en y faisant les substitutions conformes à cette équivalence.

^{6.} Justification appuyée de la manière d'argumenter de l'Apôtre, sur laquelle T. calque la sienne: il a d'abord défendu la résurrection du corps en général (9, 1-5; 10, 1-2a): il passe maintenant à la question de la quali-

^{7.} Sur l'identification de ces *alii*, cf. P. SINISCALCO, *Ricerche*, p. 52 : il s'agirait de certains groupes valentiniens qui, sans nier la résurrection du corps, discutaient de sa qualité.

^{8.} Sur le sens particulier chez T. du verbe obducere, cf. t. 3, p. 150, n. 1.

^{9.} Reprise, assurément bien lourde, de la question qui se trouve énoncée au début du paragraphe. On peut penser que T. a voulu souligner la présence du mot « corps » dans le texte paulinien avant d'introduire sa déduction.

enim praedicauit resurrecturum esse corpus, si de corporis qualitate tractauit. 4. Denique si proponit exempla « grani tritici uel alicuius eiusmodi, quibus det corpus Deus prout 30 uolet d », si « unicuique seminum proprium ait corpus esse e », ut « aliam quidem carnem hominum, aliam uero pecudum et uolucrum, et corpora caelestia atque terrena f », et « aliam gloriam solis et lunae aliam et stellarum aliam s », nonne carnalem et corporalem portendit resurrectionem, quam per carnalia et corporalia exempla commendat? Nonne etiam ab eo deo eam spondet, a quo sunt et exempla?

5. « Sic et resurrectio h », inquit. (5.) Quomodo? Sicut et granum corpus seritur corpus resurgit. Seminationem denique uocauit dissolutionem corporis in terram, quia « seritur in corruptela *** in honestatem, in uirtutem i. »

28 si Oeh. Kroy. Evans: id 9 Gel. Pam. ideo Ciaconius Eng. om. Rig. uide adnot. \parallel 29 eiusmodi eras. $M \parallel$ prout ex ut $M^{mg} \parallel$ 30-31 corpus esse M Kroy.: esse corpus β edd. cett. \parallel 31 ut: et Pam. Rig. \parallel 34 nonne M R_3 : non γ $R_1R_2 \parallel$ portendit R: pro- $M\gamma \parallel$ 41 post in corruptela lacunam ind. Kroy.: in dedecoratione, in infirmitate, resurgit autem in incorruptelam suppl. susp. Kroy. rec. Evans uide adnot.

d. 1 Co 15, 37-38 e. 1 Co 15, 41 f. 1 Co 15, 38 g. 1 Co 15, 42a h. 1 Co 15, 39-40 i. 1 Co 15, 42b-43

ce qui ressusciterait, c'est le corps, s'il a fait porter ses réflexions sur la qualité de ce corps ¹. 4. En fin de compte, s'il propose ² les exemples du « grain de blé ou de quelque chose de ce genre à qui Dieu donne un corps à son gré ^d », s'il dit que « chacune des semences a un corps particulier ^e », et qu'ainsi, en vérité, « autre est la chair des humains, autre celle du bétail et des oiseaux, et qu'il y a des corps célestes et des corps terrestres ^f », et qu'« autre est la gloire du soleil, autre celle de la lune et autre celle des étoiles ^g », est-ce qu'il n'annonce pas une résurrection charnelle et corporelle puisque c'est par le moyen d'exemples charnels et corporels qu'il la fait valoir ? Et même, ne la promet-il pas du dieu dont relèvent aussi ces exemples ?

Comparaison avec la semence.
Corps animal et corps spirituel

5. « Ainsi également la résurrection h3 », dit-il. (5.) De quelle façon? De même que le grain aussi est semé corps, il ressurgit corps 4. Car ce que l'Apôtre a appelé ensemencement, c'est

la dissolution du corps dans la terre, parce qu'« on sème dans la corruption, *** dans l'honneur, dans la force 15. » L'ordre

5. Faut-il admettre le texte transmis (« Seritur in corruptela in honestatem, in uirtutem ») comme forme simplifiée de la citation qu'on lit sous sa forme intégrale en Res. 52, 16 (« Seminatur in corruptela, resurgit in incorruptela, seminatur in dedecoratione, resurgit in gloria, seminatur in infirmitate, resurgit in uirtute »)? C'est l'opinion de Moreschini dont la traduction est : « semé dans la corruption pour la gloire, pour la force ». Mais il paraît difficile de croire que T. ait simplifié à ce point le texte biblique en exprimant l'idée par la seule différence entre in + abl, et in + acc, (avec valeur de but), d'autant que cette différence n'est plus toujours nette dans le latin postclassique. On comprend mal aussi pourquoi il aurait fait l'économie du verbe resurgit, alors que dans tout le développement il reprend si volontiers la notion de résurrection comme celle de corps. Il paraît donc plus vraisemblable d'admettre, avec Kroymann, l'existence d'une lacune dans le texte transmis. Certes T. a remodelé l'énoncé paulinien pour le condenser: « Seritur in corruptela, in dedecoratione, in infirmitate, resurgit in incorruptelam, in honestatem, in uirtutem. » La faute mécanique d'un copiste (par haplographie) est à l'origine du texte mutilé arrivé à nous.

^{1.} Cf. Rés. 48, 14: T. ne fait que reprendre ici sous une autre forme ce qu'il a énoncé là (la résurrection est définie comme corporelle ex genere du moment que l'on discute de la « qualité » du corps).

^{2.} Le texte des mss (id proponit) fait difficulté et la correction d'Oehler (si p.) s'impose : elle est adoptée par les trois derniers éditeurs. Elle se justifie d'autant mieux que, par elle, la longue phrase de T. se structure en une protase commandée par la double anaphore de si et une apodose scandée elle aussi par la double anaphore de nonne.

^{3.} L'image du grain de blé et de son ensemencement qui provoque sa décomposition avant sa germination est le symbole directeur qu'utilise Paul dans son approche du mystère de la résurrection; T. l'a clairement dégagé et explicité en Res. 52, 1-16.

^{4.} Le verbe resurgere avec son sens propre (= « ressurgir ») et son sens figuré « chrétien » (= « ressusciter ») permet de passer aisément du fait biologique au mystère eschatologique.

Cuius ille ordo in dissolutione, eius et hic in resurrectione. corporis scilicet, sicut et grani. Ceterum si auferas corpus resurrectioni quod dedisti dissolutioni, ubi consistet diuer-45 sitas exitus? Proinde « Et si seritur < corpus> animale, resurgit spiritale; », etsi habet aliquod proprium corpus anima uel spiritus, ut possit uideri « corpus animale » « animam » significare et « corpus spiritale » « spiritum », non ideo animam dicit in resurrectione spiritum futuram, sed corpus 50 - quod cum anima nascendo et per animam uiuendo « animale » dici capit – futurum « spiritale », dum per spiritum surgit in aeternitatem. 6. Denique si non anima, sed caro seminatur in corruptela, dum soluitur in terra, iam non anima erit corpus animale, sed caro, quae fuit corpus ani-55 male, si quidem de animali efficitur spiritale, sicut et infra dicit: « Non primum quod spiritale k ».

7. Ad hoc enim et de ipso Christo praestruit: (7.) « Factus primus homo Adam in animam uiuam, nouissimus Adam in spiritum uiuificantem 1 » - licet stultissimus haere-

42-43 resurrectione, corporis ita dist. Kroy. | 43 sicut et grani Eng. Mor.: sicut et granum & edd. cett. del. Kroy. | 45 post seritur add. corpus Kroy. uide adnot. Il animale X Gel. Kroy.: anima MF R corpus animale Kroy. vide adnot. || 46 habet R: -es $M\gamma$ B || 49 resurrectione R: -em $M\gamma$ || 53 soluitur M Kroy.: diss-β edd. cett. || terra My R, Mor.: terram edd. cett. a R₂ || 54 erit anima Mac

Evans, plus hardiment que Kroymann, introduit les mots restitués dans son texte. Sur la forme correspondante du texte marcionite règne une certaine incertitude, les données provenant de notre auteur seul : cf. HARNACK, p. 93*-94*; SCHMID, p. I/326-7.

1. Ici comme au début de la phrase, ordo a le sens de « principe de classement », « catégorie ».

2. Il n'est nullement sûr que le texte marcionite ait comporté dans ce verset le mot σῶμα qu'on restitue habituellement: cf. les doutes de HARNACK, p. 94*; SCHMID, p. I/327. Comme semble bien l'indiquer le texte de T., Marcion se contentait peut-être ici de l'adjectif neutre (« une

de ce qui est en jeu, là, dans la dissolution, est aussi présent, ici, dans la résurrection: c'est-à-dire l'ordre du corps 1, de même que pour le grain. Au reste, si tu ôtes à la résurrection le corps que tu as donné à la dissolution, en quoi consistera l'opposition des aboutissements ? De la même façon aussi, « Ŝi est semé <un corps> animal, ressuscite <un corps> spirituel 12. » Et même, si l'âme ou l'esprit possède quelque corps particulier 3 pour qu'on puisse croire que « corps animal » signifie « âme » et « corps spirituel » « esprit », ce n'est pas pour autant que l'Apôtre dit qu'à la résurrection l'âme sera esprit; ce qu'il dit, c'est que le corps - lequel, en naissant avec l'âme et en vivant par le moyen de l'âme, peut bien être dit « animal » - sera « spirituel » en surgissant par le moyen de l'esprit pour l'éternité 4. 6. En fin de compte, si ce n'est pas l'âme, mais le corps qui est ensemencé dans la corruption, en subissant sa dissolution dans la terre, dès lors le « corps animal » ne sera pas l'âme, mais la chair, qui a été « corps animal »: en effet de (corps) animal, elle est faite (corps) spirituel, ainsi que le dit aussi le texte plus bas: « N'est pas premier ce qui est spirituel k. »

Falsification d'un passage par Marcion

7. Car pour préparer cette remarque aussi, l'Apôtre a préalablement indiqué, à propos du Christ lui-même : (7.) « Le premier homme Adam a été fait âme vivante, le dernier Adam esprit vivifiant 15 » - quoique, dans son extrême stupidité, l'hérétique n'ait pas voulu qu'il en

chose animale », « une chose spirituelle »). Pour la clarté de l'idée, nous restituons « corps » dans la traduction.

j. 1 Co 15, 44 k. 1 Co 15, 46 l. 1 Co 15, 45

^{3.} On sait que, pour T., toute réalité existante est « corps » - conformément à la physique du Portique. A ce titre il donne à l'âme comme à l'esprit un corpus proprium ou sui generis.

^{4,} Cf. Res. 53, 1-4.

^{5.} Le verset est cité sous sa forme habituelle : ce qui permet ensuite à T. de donner tout son relief au falsum de Marcion.

ticus noluerit ita esse; « Dominum » enim posuit « nouissimum » pro « nouissimo Adam ¹ », ueritus scilicet ne, si et [Dominum] « nouissimum » haberet « Adam », et eiusdem Christum defenderemus in Adam nouissimo, cuius et primum.
8. Sed falsum relucet. Cur enim « primus Adam ¹ », nisi quia et « nouissimus Adam ¹ » ? Non habent ordinem inter se nisi paria quaeque et eiusdem uel nominis uel substantiae uel auctoris. Nam etsi potest in diuersis quoque esse aliud primum aliud nouissimum, sed unius auctoris. Ceterum si et auctor alius, et ipse quidem potest « nouissimus » dici, quod tamen intulerit primum est, nouissimum autem, si primo par sit. Par autem primo non est, quia non eiusdem auctoris est.

9. Eodem modo et in nomine reuincetur. (9.) « Primus, inquit, homo de humo terrenus, secundus Dominus de 75 caelo m. » Quare « secundus », si non homo, quod et primus ? Aut numquid et primus Dominus, si et secundus ? Sed sufficit: si in euangelio « filium hominis » adhibet Christum, et hominem et in homine Adam eum negare non

61 ne si R_3 : nisi $M \gamma R_1 R_2 \parallel$ 62 dominum del. Kroy. \parallel 70 dici, quod Kroy. : dici. quod codd. edd. cett. \parallel 71 par 1 M R: pars $\gamma \parallel$ 77 sed eras. M \parallel sufficit: si ita dist. Kroy. \parallel adhibet R: -ent γ at hibent M

m. 1 Co 15, 47

soit ainsi! A la place de « dernier Adam! », en effet, il a mis « dernier Seigneur 1 » : c'est qu'il a craint que, s'il avait aussi « le dernier Adam », nous ne revendiquions en ce dernier Adam le Christ du même dieu auguel appartient aussi le premier. 8. Mais le faux est éclatant! Pourquoi le texte a-t-il « le premier Adam 1 », sinon parce qu'il a aussi « le dernier Adam 1 » ? Ne comportent d'ordre de classement entre elles que des réalités qui sont toutes appariées et relèvent d'un même nom, ou d'une même substance, ou d'un même auteur². Car, même si dans des réalités différentes aussi il est possible que l'une soit première, l'autre dernière, du moins ont-elles un seul auteur³. Du reste, si l'auteur aussi est autre et peut lui-même, en vérité, être dit « dernier », ce qu'il a introduit cependant est premier, et ne serait dernier que s'il était apparié avec le premier 4. Mais il n'est pas apparié avec le premier parce qu'il ne relève pas du même auteur.

Homme terrestre et homme céleste

9. De la même façon, on confondra Marcion aussi sur le nom (d' « homme »).

(9.) « Le premier homme, dit-il, issu de la terre, est terrestre; le second Seigneur issu du ciel m5. »

Pourquoi « second » s'il n'est pas homme, ce qu'est le premier? Ou est-ce qu'il y a aussi un premier Seigneur s'il y en a un second également? Mais il suffit. Si, dans l'évangile, Marcion présente un Christ « Fils d'homme », il ne pourra pas nier que le Christ est homme, et étant homme, Adam 6.

^{1.} Sur cette altération « théologique » confirmée par d'autres témoignages (dont celui d'Adamantius), cf. HARNACK, p. 94* et SCHMID, p. I/327. Avec le qualificatif stultissimus reparaît un motif polémique courant.

^{2.} Développement de l'argumentation utilisée supra au § 5. Mais ici ordo implique plus nettement l'idée d'un classement chronologique.

^{3.} Concession tactique qui permet de cibler l'argument sur la problématique marcionite (distinction de deux divinités, donc deux auteurs).

^{4.} Est visé directement le dieu marcionite qui prétend être « nouveau » et même nouissimus. Mais son Christ, lui, étant son œuvre, devra être qualifié de primus. Après ces subtilités, la fin de l'argumentation revient à la notion de parité qui est essentielle dans le débat.

^{5.} Cette fois, T. cite directement le texte marcionite qui a été altéré comme au v. 45. Sur ce texte capital aux yeux de Marcion, parce qu'il faisait de son Christ l'initiateur d'une seconde humanité céleste, cf. Carn. (SC 216, p. 85). Le développement présent doit être rapproché de celui de Res. 49, 1-9 qui, plus détaillé et précis, l'éclaire en de nombreux points.

^{6.} La discussion tourne court et T. préfère l'arrêter en renvoyant à celle de IV, 10, 6-12 portant sur le maintien, par Marcion, du titre de « Fils de l'homme » dans son évangile. Le Carthaginois en déduisait naturellement une dénonciation du docétisme marcionite.

95

poterit. 10. Sequentia eum quoque comprimunt. Cum 80 enim dicit Apostolus: « Qualis qui de terra » - homo scilicet -, « tales et terreni n » - homines utique -, ergo et : « Qualis qui de caelo » - homo -, « tales et qui de caelo ⁿ » - homines. Non enim poterat hominibus terrenis non homines caelestes opposuisse, ut statum ac spem studiosius distingueret in appellationis societate. Statu enim ac spe dicit terrenos atque caelestes, homines tamen ex pari, qui secundum exitum aut in Adam aut in Christo deputantur. Et ideo iam ad exhortationem spei caelestis: «Sicut portauimus, inquit, imaginem terreni, portemus et imaginem caelestis o », non ad substantiam illam referens resurrectionis, sed ad praesentis temporis disciplinam. 11. « Portemus ° » enim. inquit, non « portabimus », praeceptiue, non promissiue, uolens nos sicut ipse incessit ita incedere, et a terreni, id est ueteris, hominis imagine abscedere, quae est carnalis operatio.

79 eum quoque M Kroy. (cf. Löfstedt, Sprache, p. 49): quoque eum β ead. cett.

10. La suite du texte le réduit aussi à quia 1. Car lorsque l'Apôtre dit: « Tel celui qui est issu de la terre » - c'est-àdire l'homme -, « tels aussi les terrestres n » - les hommes bien sûr -, il ajoute en conséquence : « Tel celui qui est issu du ciel » - l'homme -, « tels aussi ceux qui sont issus du ciel " » - les hommes 2. Il n'aurait pas pu opposer à des hommes terrestres des êtres célestes, qui n'étaient pas hommes, s'il voulait distinguer plus attentivement leur état et leur espérance sous une communauté d'appellation. Car il dit terrestres et célestes par leur état et leur espérance, tout en étant hommes à parité, ceux qui selon leur accomplissement sont réputés être soit en Adam soit en Christ. Et c'est pour cette raison que, maintenant, voici son exhortation à l'espérance céleste 3 : « De même que nous avons porté, ditil, l'image du terrestre, portons aussi l'image du céleste ° »: il a en vue par là, non pas quelque substance de la résurrection, mais la discipline morale du temps présent. 11. Il dit en effet « portons ° », non pas « nous porterons », sur le mode du précepte, non de la promesse 4, voulant que nous progressions comme il a progressé lui-même et que nous tournions le dos à l'image de l'homme terrestre, c'est-à-dire du vieil homme, et c'est là l'œuvre charnelle 5.

n. 1 Co 15, 48 o. 1 Co 15, 49

^{1.} Métaphore d'origine agonistique : empruntée à la lutte ou au pancrace.

^{2.} Selon son habitude, T. insère dans sa citation les explications exégétiques : ici homo et homines qui sont répétés dans le second membre du parallélisme. Contre l'interprétation marcionite qui voyait, semble-t-il, dans l'« homme céleste » une surnature fondée sur le Christ, notre auteur comprend le verset comme proposant aux hommes deux modèles de vie morale ou de discipline ; le terrestre (Adam), le céleste (le Christ). L'idée est dégagée plus nettement dans la suite.

^{3.} Même expression en Res. 49, 6: subiungit exhortationem. T. s'attache à bien mettre en lumière l'enchaînement logique de la pensée paulinienne.

^{4.} Sur la lecture marcionite que T. paraît incriminer ici (emploi d'un futur, au lieu d'un subjonctif) il n'y a pas d'autre témoignage que le sien : HARNACK, p. 94*, restitue φορέσωμεν et indique que « peut-être portemus = portabimus »; SCHMID, p. I/327, restitue φορέσομεν. - A remarquer, les adverbes praeceptiue et promissiue qui sont des néologismes de notre auteur; le second est un hapax, le premier (créé apparemment d'après praeceptiuo modo de Res. 49, 8) ne se lit qu'ici et deux autres fois dans des traductions du grec (d'après le TLL, s.v.).

^{5.} Cette équivalence entre « image de l'homme terrestre (ou vieil homme) » et « œuvre de la chair » forme la transition vers le développement suivant.

Denique quid subiungit? « Hoc enim dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei non possidebunt p » - opera scilicet carnis et sanguinis, quibus et ad Galatas scribens abstulit Dei regnum q, solitus et alias substantiam pro operibus substantiae ponere, ut cum dicit eos « qui in carne sunt, Deo placere non posse " ». Quando enim placere poterimus Deo, nisi dum in carne hac sumus ? (12.) Aliud tempus operationis nullum, opinor, est. 12. Sed si, in carne quamquam constituti, carnis opera fugiamus, tum non erimus in carne, dum non in substantia carnis non sumus, sed in culpa. Quodsi in nomine « carnis » opera, non substantiam, carnis iubemur exponere, operibus ergo carnis, non substantiae carnis in nomine carnis denegatur Dei regnum q. 13. Non enim id damnatur, in quo male fit, sed id, quod fit. Venenum 110 dare scelus est, calix tamen, in quo datur, reus non est. Ita et corpus carnalium operum uas est, anima est autem, quae in illo uenenum alicuius mali facti temperat. Quale autem

103 carne R: -em $M\gamma \parallel$ 105 substantia β : -am $M \parallel$ carnis MG R_3 : om. γ $R_3R_2 \parallel$ 109 quo LV coni. R_1 rec. R_2R_3 : quod $M\gamma$ $R_1 \parallel$ 112 quale M Rig. (cf. Löfstedt, Sprache, p. 58): quale est β edd. cett.

p. 1 Co 15, 50 q. Cf. Ga 5, 19-21 r. Rm 8, 8

1. Le nouveau développement reprend, pour l'essentiel, celui de Res. 49, 9-13. Est souligné d'abord avec insistance le lien étroit entre le v. 50 et celui qui précède ; d'où l'équivalence établie entre « image du terrestre (ou vieil homme) » et « chair et sang ».

2. Texte fondamental aux yeux de Marcion pour exclure toute notion de résurrection corporelle: HARNACK, p. 95*; SCHMID, p. 1/327. L'argumentation de T., reprise du passage indiqué de Res., consiste à distinguer la substance même de la chair qui n'est pas en cause, de l'« œuvre de la chair », c'est-à-dire l'activité pécheresse selon l'image du « vieil homme ».

3. Même allusion, en Res. 49, 12, à ce passage de Ga qui était conservé par Marcion (cf. HARNACK, p. 78*, d'après Épiphane; SCHMID, p. I/318). Il n'avait pas fait l'objet précédemment d'un commentaire quand T. s'était occupé de cette lettre.

4. Ici encore, cette citation semble bien provenir de la réutilisation de Res. 10, 3 et 45, 2 où on la rencontre sous la même forme simplifiée. Marcion avait conservé ce passage: cf. SCHMID, p. I/333; cf. aussi infra 14, 4.

Ou'ajoute-t-il en effet 1? « Car je le Chair et œuvre dis, frères, parce que la chair et le sang de la chair ne possèderont pas le royaume de Dieu p2 » - il s'agit évidemment des œuvres de la chair et du sang auxquelles, dans sa Lettre aux Galates aussi, il a ôté le royaume de Dieu 93, ayant l'habitude ailleurs également de mettre le terme qui désigne la substance à la place de celui qui désigne les œuvres de la substance : ainsi quand il dit que « ceux qui sont dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu 14 ». Quand en effet pourrons-nous plaire à Dieu, sinon pendant que nous sommes dans cette chair? (12.) Un autre temps pour une telle œuvre, il n'y en a pas, j'imagine! 12. Mais si, quoiqu' établis dans la chair, nous fuyons les œuvres de la chair, alors nous ne serons pas dans la chair en n'étant pas, je ne dis pas 5 dans la substance de la chair, mais dans sa culpabilité. De la sorte, si nous sommes invités à expliciter le mot « chair » par « œuvres de la chair », et non pas par « substance » de celle-ci, c'est donc aux œuvres de la chair, et non à la substance de celle-ci que, sous le nom de chair, est refusé le royaume de Dieu q. 13. Ce qui est en effet condamné, ce n'est pas ce en quoi s'accomplit la mauvaise action, mais l'action qui s'accomplit. Donner un poison est un crime, mais la coupe dans laquelle on le donne n'est pas coupable. De la même façon aussi le corps est l'instrument des œuvres charnelles, mais c'est l'âme qui, en lui, dose 6 le poison de quelque action mauvaise. Quelle absur-

5. L'expression latine, avec sa cascade de non (non in substantiam ... non sumus), est embarrassée et passe mal en notre langue; nous avons préféré traduire le premier non, de façon appuyée, par « je ne dis pas... ».

6. Dans cette expression habituelle avec uenenum, le verbe temperare garde son sens étymologique de « préparer (obtenir) par mélange ». L'image met l'accent sur les calculs et la responsabilité de l'âme dans la conduite coupable. – L'idée de la responsabilité de l'âme seule dans les « œuvres charnelles » est déjà énoncée, assortie de la comparaison avec la coupe, en An. 40 (en particulier § 2).

10, 13-15

ut, si anima, auctrix operum carnis, merebitur Dei regnum per expiationem eorum, quae in corpore admisit, corpus, ministrum solummodo, in damnatione permaneat? Venefico absoluto calix erit puniendus?

Et tamen non utique carni defendimus Dei regnum, sed resurrectionem substantiae suae, quasi ianuam regni, per quam aditur. 14. Ceterum aliud resurrectio aliud regnum.

Primo enim resurrectio, dehinc regnum. Resurgere itaque dicimus carnem, sed mutatam consequi regnum. «Resurgent enim mortui incorrupti» – illi scilicet, qui fuerant corrupti dilapsis corporibus in interitum – « et nos mutabimur in atomo, in oculi momentaneo motu; oportet enim corruptiuum hoc» – tenens utique carnem suam dicebat Apostolus – « induere incorruptelam et mortale hoc inmortalitatem s» – ut scilicet habilis substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei; erimus enim « sicut angeli substantia efficiatur regno Dei substantia efficiatur regno D

115-116 uenefico R_3 : beneficio $M\gamma$ R_1 ueneficio $R_2 \parallel$ 124 athomo $M \parallel$ 128 regno: regnum $M^{\rm ac}$

dité ce sera 1 si l'âme, qui est l'instigatrice des œuvres de chair, doit mériter le royaume de Dieu par l'expiation 2 de tout ce qu'elle a commis dans le corps, tandis que le corps, qui a été seulement son serviteur, demeurerait dans la damnation! L'empoisonneur absous, c'est la coupe qu'il faudra punir?

Et toutefois assurément³, nous ne Résurrection revendiquons pas pour la chair le et royaume de Dieu royaume de Dieu: nous revendiquons pour sa substance la résurrection, sorte de porte du royaume, par laquelle on a accès à lui. 14. D'ailleurs la résurrection est une chose, le royaume en est une autre. En effet, d'abord la résurrection, ensuite le royaume. C'est pourquoi nous disons que la chair ressuscite, mais qu'elle n'obtient le royaume qu'une fois transformée. En effet « Les morts ressusciteront incorruptibles » - bien évidemment ceux qui avaient subi la corruption par la décomposition de leurs corps dans le trépas - « et nous, nous serons transformés en une seconde, en l'instant d'un clin d'œil. Il faut en effet que cet être corruptible » - et l'Apôtre, pour sûr disait ces mots la main posée sur sa chair 4 - « revête l'incorruptibilité et cet être mortel l'immortalité s », évidemment pour que cette substance soit rendue capable d'accéder au royaume de Dieu. Car nous serons « comme les anges t ». Voilà ce que sera la transformation de la chair, mais une fois celle-ci ressuscitée. Ou alors, s'il ne doit plus y avoir de chair, comment la chair revêtira-t-elle l'incorruptibilité et l'immortalité? 15. Ayant donc été faite autre réalité par la transformation, elle obtiendra le royaume de Dieu, en

les yeux ? En tout cas, *hoc* est plus conforme à l'usage du latin classique qui réserve ce démonstratif à ce qui concerne la première personne grammaticale.

s. 1 Co 15, 52-53 t. Mt 22, 30; cf. Lc 20, 36

^{1.} Sur cette expression quale est (erit) si, chère à T., cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 343.

^{2.} Sur les idées de T. concernant la résurrection et le royaume de Dieu, cf. III, 24, 5-6: la purification des fautes (expiatio) est la condition du mérite.

^{3.} Le développement reprend et résume l'argumentation des ch. 50 et 51 de Res. T. s'appuie sur les v. 52 et 53 du même chapitre de la lettre : ces versets étaient conservés sans altération notable par Marcion (cf. HARNACK, p. 93* et SCHMID, p. I/327).

^{4.} Trait repris de Res. 51, 9. Dans la citation, τουτο est rendu ici les deux fois par hoc, alors qu'il était rendu par istud dans le passage correspondant de Res. Est-ce sous l'influence d'un exemplaire marcionite que T. a sous

10, 15-16

non caro nec sanguis, sed quod illi corpus Deus dederit ".

Et ideo recte Apostolus: « Caro et sanguis regnum Dei non consequentur " », demutationi illud adscribens, quae accedit resurrectioni.

16. Si autem « tunc fiet uerbum, quod scriptum est » » apud Creatorem: « Vbi est, mors, uictoria, uel contentio tua? Vbi est, mors, aculeus tuus »? » — uerbum autem hoc Creatoris est per prophetam ,—, eius erit et res, id est regnum, cuius et uerbum fit in regno. Nec alii deo gratias dicit, quod nobis uictoriam — utique de morte — referre praestiterit , quam illi, <a> quo uerbum insultatorium de morte et triumphatorium accepit.

132 deus coni. R_1R_2 rec. R_3 : dei $M \gamma$ $R_1R_2 \parallel$ 134 consequentur MX edd. a Pam.: -etur F R B Gel. \parallel 136 tunc: tuc M^{ac} \parallel 137 uictoria uel γ R_1R_2 : uictoria tua uel Pam. Rig. Oeh. Evans uictoria ubi MG R_3 Gel., quod et ipse malim del. Kroy. uide adnot. \parallel 138 autem hoc β : hoc autem M \parallel 142 a add. R

ad corinthios prima explicit M incipit II. M^{mq} de epistola secunda ad corinthios [-theos X] β

u. Cf. 1 Co 15, 38 v. 1 Co 15, 50 w. 1 Co 15, 54 x. 1 Co 15, 55 y. Cf. Os 13, 14 (LXX) z. Cf. 1 Co 15, 57

1. Rappel d'un passage déjà évoqué supra au § 4, mais dont la portée n'avait pas été encore suffisamment soulignée.

2. Par une inconséquence qui lui est habituelle, Marcion avait maintenu en place les deux citations faites assez librement par Paul d'après l'AT: cf. HARNACK, p. 96* et SCHMID, p. I/327. Par souci d'allègement et pour aller à l'essentiel, T. omet la première, celle d'Isaïe, et se limite à celle d'Osée, en reprenant le thème d'un précédent chapitre sur l'emprunt d'idées ou d'expressions au Créateur: procédé qui manifeste clairement qu'il est le porte-parole de ce dieu.

3. Ces deux mots appartiennent au commentaire de T. et ramènent le thème majeur de sa démonstration.

4. Ce passage a été très discuté. Les mss sont partagés; la leçon uictoria uel contentio tua a été suspectée par Harnack qui ne croit pas possible n'étant plus chair ni sang, mais ce corps que Dieu lui aura donné ^{u 1}. Et pour cette raison, correcte est l'affirmation de l'Apôtre: « La chair et le sang n'obtiendront pas le royaume de Dieu ^v »: c'est que cette accession, il la mettait au compte de la transformation qui vient en supplément de la résurrection.

Reprise d'une parole du Créateur

16. Si d'autre part « se réalise alors cette parole qu'on lit dans l'Écriture w 2 », chez le Créateur 3 : « Mort.

où est ta victoire – ou ta bataille 4? Mort, où est ton aiguillon x? » – cette parole est du Créateur par l'intermédiaire du Prophète y –, la réalité aussi, c'est-à-dire le royaume, appartiendra au dieu dont la parole également se réalisera dans le royaume. Et en rendant grâces pour nous avoir accordé de remporter la victoire z – sur la mort assurément –, l'Apôtre ne remercie pas un autre dieu que celui dont il a reçu cette parole d'insulte et de triomphe 5 à l'égard de la mort.

que l'alternative remonte à notre auteur; Kroymann corrige le texte dans ce sens en lisant: « Vbi est, mors, contentio tua? » Mais O'MALLEY, Tertullian and the Bible, p. 59, qui suit Quispel, a fait valoir le goût de T. pour les gloses dans ses citations bibliques et défend le texte avec uel: notre auteur contamine avec le texte marcionite (uictoria) le texte avec contentio qu'il a utilisé dans les citations du même passage (Res. 47, 13 et 54, 5 où le membre avec aculeus vient chaque fois le premier). Les conclusions de cette étude sont adoptées par Moreschini et Evans. Mais personnellement nous préférerions garder le texte du ms M, qui est le plus ancien, et qui est confirmé sur ce point par G; nous lirions: « Vbi est, mors, uictoria? ubi contentio tua? » T. y recourt à la juxtaposition plutôt qu'à la contamination et, après la forme marcionite, il donne celle qui lui est habituelle. On sait que celle-ci est issue de veîxoç variante de la leçon généra-lement reçue vîxoç.

5. Cette phrase finale contient deux néologismes: le premier (insultatorius) ne se rencontre qu'ici chez T. et restera un mot rarissime; le second (triumphatorius) est un hapax.

XI. 1. Si « Deus » commune uocabulum factum est uitio erroris humani, quatenus plures dei dicuntur atque creduntur in saeculo, « Benedictus tamen Deus Domini nostri Iesu Christi » non alius quam Creator intellegetur, qui et uniuersa benedixit – habes Genesim b – et ab uniuersis benedicitur – habes Danihelem c; proinde, si « Pater » potest dici sterilis, dei nullius magis nomine quam Creatoris, « misericordiarum » tamen « Pater d » idem erit, qui « misericors et miserator et misericordiae plurimus c » dictus est. 2. Habes apud Ionam cum ipso f misericordiae exemplum, quam Niniuitis exorantibus praestitit s, facilis et Ezechiae fletibus flecti h, et Achab, marito Iezabel, deprecanti sanguinem ignoscere Nabuthae i, et Dauid agnoscenti delictum statim

XI. 3 domini nostri eras. $M \parallel$ nostri MGR_3 : mei $\gamma R_1R_2 \parallel 4$ post christi add. pater Vrs. $Rig. \parallel 7$ sterilis, dei rest. et dist. Braun: sterilis deus Kroy. Mor. Evans uide $adnot. \parallel 9$ dictus est M Kroy.: est dictus β edd. $cett. \parallel 10$ exemplum Kroy.: exemplo θ edd. cett. uide $adnot. \parallel 11$ praestitit XR:-stit $MF \parallel$ facilis R_2R_3 : -lius $M\gamma$ $R_1 \parallel$ 12 iezabelis Pam. Rig. Oeh. Evans

XI. a. 2 Co 1, 3a b. Cf. Gn 1, 22 c. Cf. Dn 3, 52-90 d. 2 Co 1, 3b e. Ps 102, 8 f. Cf. Jon 4, 2 g. Cf. Jon 3, 4-10 h. Cf. 2 R 20, 3-5 i. Cf. 1 R 21, 29

III. LA DEUXIÈME LETTRE AUX CORINTHIENS

Bénédiction du « Père des miséricordes » XI. 1. Si par la faute de l'erreur humaine, « Dieu » est devenu un nom commun puisque, dans le monde, on parle d'une pluralité de dieux et que

l'on y croit 1, toutefois dans l'expression « Béni soit le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ 3 », on ne comprendra pas d'autre dieu que le Créateur qui, d'une part, a béni toutes choses ensemble – tu as la Genèse b – et, d'autre part, est béni par toutes choses ensemble – tu as Daniel c. Pareillement, si un être stérile peut être appelé « Père », d'un nom qui n'appartient à aucun dieu plus qu'au Créateur 2, cependant « Père des miséricordes d », c'est encore lui qui le sera, ayant été dit « miséricordieux et compatissant et abondant en miséricorde c 3 ». 2. Tu as chez Jonas, avec ce prophète lui-même f, l'exemple de la miséricorde 4 qu'il a accordée aux implorations des Ninivites 8, lui qui fut docile à se laisser fléchir par les pleurs d'Ezéchias h, à pardonner le sang de Naboth à la prière d'Achab, époux de Jézabel i, et à accorder sur le champ

^{1.} Sans transition et ex abrupto, comme il a terminé son examen de la Première lettre aux Corinthiens, T. passe à la deuxième. Il commence par des observations sur le verset 1, 3 dont le membre initial est une bénédiction du « Dieu de notre Seigneur Jésus Christ » (cf. HARNACK, p. 86*; SCHMID, p. I/328, maintient entre parenthèses la mention « et Père » de la recension catholique). Sur l'utilisation par Marcion du vocable Dieu, T. fait référence à des idées qui lui sont chères: Dieu est le nomen proprium de la divinité et n'est devenu « commun » que par abus dans le paganisme polythéiste (cf. Deus Christ., p. 30-31). Ici il entend suggérer que Marcion, en employant Deus pour sa fausse divinité, pactise avec le paganisme.

^{2.} Le second membre du verset suscite un double commentaire. T. accorde d'abord à son adversaire, à titre de concession, mais de manière très ironique, le droit de qualifier son dieu de « Père » (lui qui est « improductif », n'ayant créé ni l'homme ni l'univers), en se servant d'un nom qui est exclusivement celui du Créateur; sur l'équivalence fondamentale de pater et creator (terme formé sur creare qui signifie étymologiquement

[«] mettre au monde »), cf. IV, 26, 9 et *Deus Christ.*, p. 375. – Le texte des mss et de Rhenanus mérite d'être maintenu, sauf à mettre une virgule entre sterilis et dei : l'adjectif doit être compris comme substantivé (« un être stérile »), ce qui renforce l'ironie; et dei est à joindre à nullius.

^{3.} Seule citation de ce verset psalmique chez T. Le deuxième commentaire du v. 1, 3b consiste à rappeler les textes de l'AT faisant état, chez le Créateur, de paroles et attitudes miséricordieuses.

^{4.} Le texte transmis (cum ipso misericordiae exemplo) ne nous semble pas acceptable sans la correction introduite par Kroymann (exemplum). HOPPE, Beiträge, p. 159, l'a pourtant défendu en suppléant, à côté du verbe, un eum renvoyant à Deus. Moreschini l'adopte et traduit : « Tu trouves ce Dieu dans le texte de Jonas, en même temps que l'exemple même de miséricorde, cette miséricorde que... ». Mais ce sens ne nous paraît guère satisfaisant, et on voit mal quelle valeur donner à ipso. La correction de Kroymann, au demeurant peu coûteuse, permet d'associer au prophète lui-même, bénéficiaire de la miséricorde divine, celle qui fut accordée aux Ninivites.

11, 2-4

indulgere i, malens scilicet paenitentiam peccatoris quam 15 mortem k – utique ex misericordiae adfectu.

3. Si quid tale Marcionis deus edidit uel edixit, agnoscam « Patrem misericordiarum d ». (3.) Si uero ex eo tempore hunc titulum ei adscribit, quo reuelatus, quasi exinde sit « Pater misericordiarum d », quo liberare instituit genus humanum, atquin et nos ex eo tempore negamus illum, ex quo dicitur reuelatus. Non potest igitur aliquid ei adscribere, quem tunc ostendit, cum aliquid ei adscribit. Si enim prius constaret eum esse, tunc et adscribi ei posset: accidens enim est quod adscribitur, accidentia autem antecedit ipsius rei ostensio, cui accidunt, maxime cum iam alterius est quod adscribitur ei, qui prius non sit ostensus. Tanto magis negabitur esse, quanto per quod adfirmatur esse eius est, qui iam ostensus est.

4. Sic et « testamentum nouum 1 » non alterius erit quam

14 indulgens Kroy. \parallel 15 ex M R_3 : et γ R_1R_2 \parallel affectu G R_3 : -um $M\gamma$ R_1R_2 \parallel 23 posset Kroy. : potest ϑ edd. cett.

j. Cf. 2 S 12, 13 k. Cf. Ez 33, 11 l. 2 Co 3, 6

2. Texte souvent rappelé par T. dans sa défense du Créateur : il est cité trois fois au livre II et deux fois au livre IV.

3. Jeu verbal par paronomase : les deux verbes correspondent aux deux aspects (actions et paroles) sous lesquels se manifeste la miséricorde du Créateur.

4. Marcion (sujet à restituer devant adscribit, comme infra devant potest adscribere et ostendit) justifiait ce titre de « Père des miséricordes » en faisant valoir que son dieu avait entrepris de libérer l'homme du joug du Créateur (cf. I, 14, 2, etc.). T. va dénier à son adversaire le droit d'attribuer une qualité à un être dont l'existence même n'est pas établie, et une qualité appartenant déjà à un autre : il reste, en cela, fidèle à son système habituel d'argumentation qui consiste à opposer à l'ancienneté du Créateur la nouveauté de l'autre

son indulgence à David reconnaissant sa faute j: lui évidemment qui préfère la repentance du pécheur à sa mort k2 – bien sûr par l'effet d'un sentiment de miséricorde.

3. Si quelque chose de tel a été produit ou énoncé 3 par le dieu de Marcion, je reconnaîtrais en lui le « Père des miséricordes d ». (3.) Mais si Marcion lui attribue ce titre à partir du moment où il s'est révélé, dans la pensée qu'il serait « Père des miséricordes d » depuis l'instant où il a entrepris de libérer le genre humain 4, eh bien pourtant, nous, nous nions qu'il le soit depuis le moment où il est dit s'être révélé. Or donc Marcion ne peut pas attribuer une qualité à celui qu'il manifeste au moment où il lui attribue une qualité. Si en effet son existence, précédemment, était chose établie, la qualité pourrait, alors aussi, lui être attribuée. Car l'accident 5, c'est ce qui est attribué; mais les accidents sont précédés par la manifestation de la réalité même sur laquelle ils se produisent: et cela surtout lorsqu'appartient déjà à un autre la qualité qu'on attribue à celui qui, précédemment, n'a pas été manifesté. On niera d'autant plus son existence que la qualité qui sert à affirmer cette existence appartient à celui qui, déjà, a été manifesté.

Lettre et Esprit

4. De même aussi, l'« Alliance nouvelle 16 » ne relèvera pas d'un autre dieu

dieu : sa révélation tardive (sous Tibère) et l'enseignement, encore plus récent, qui l'a montré aux hommes (ostendere, ostensio), celui de Marcion.

5. Sur la notion de accidens par rapport à substantia, qui désigne la qualité venant s'ajouter au sujet dont la réalité est antérieure, cf. Deus Christ., p. 183-187.

6. T. passe directement au v. 6 du ch. 3 qui parle de Paul comme d'un « ministre d'une alliance nouvelle, non de la lettre, mais de l'esprit » (sans changement chez Marcion: cf. HARNACK, p. 97* et SCHMID, p. 1/328). Il en retient d'abord, en les détachant de leur contexte grammatical (d'où leur mise au nominatif), les expressions que Marcion devait souligner comme indicatrices de la « nouveauté » de son dieu. Pour la première, il se contente de rappeler la promesse d'« une Alliance nouvelle » dans l'AT (le thème a été déjà développé précédemment).

^{1.} Ce catalogue d'exemples vétérotestamentaires de la miséricorde divine paraît repris de celui que T. a dressé, en termes presque identiques, en IV, 10, 3 : l'exemple d'Ezéchias, qui n'y figurait pas, se rencontre dans un catalogue voisin en II, 17, 2.

qui illud repromisit; et si « non littera, at eius Spiritus 1 »:
hoc erit nouitas. Denique qui litteram tabulis lapideis inciderat m, idem et de Spiritu edixerat: « Effundam de meo
Spiritu in omnem carnem n. » Et si « littera occidit, Spiritus
uero uiuificat 1 », eius utrumque est, qui ait: « Ego occidam

35 et ego uiuificabo, percutiam et sanabo o. » Olim duplicem
uim Creatoris uindicamus, et iudicis et boni, littera occidentis per legem et Spiritu uiuificantis per euangelium. Non
possunt duos deos facere quae, etsi diuersa, apud unum
recenseri praeuenerunt.

5. Commemorat et de uelamine Moysei, quo faciem tegebat incontemplabilem filiis Israhel ^p. Si ideo, ut claritatem maiorem defenderet noui testamenti, quod manet in gloria,

30 litterae Eng. Kroy. \parallel at R_3 : et $M\gamma$ R_1R_2 om. coni. R_2 \parallel 34 utrumque del. Mor. \parallel 36 uindicamus ϑ : -auimus edd. a Pam. uide adnot. \parallel 38 quae edd. a Rig.: qui ϑ Gel. Pam. \parallel 40 moysei MF Pam. Rig. Kroy.: -si X R Gel. Oeh. Evans \parallel 42 defenderet R: defendere et $M\gamma$

m. Cf. 2 Co 3, 3 n. Jl 2, 28 = Ac 2, 17 o. Dt 32, 39 p. Cf. 2 Co 3, 7.13; cf. Ex 34, 33

2. Texte déjà cité supra 4, 2.4; 8, 6.

4. Le pronom *utrumque* renvoie aux deux processus évoqués par le texte de Paul : processus de mort par la lettre ; processus de vie par l'esprit.

que de celui qui l'a promise; et si on a « non la lettre, mais l'Esprit! » de celui-ci, ce sera là sa nouveauté!. En effet celui qui avait gravé la lettre sur les tables de pierre m, c'est lui encore qui avait énoncé au sujet de l'Esprit: « Je répandrai de mon Esprit sur toute chair n². » Et si « la lettre tue, mais l'Esprit vivisie! 3 », les deux processus 4 relèvent de celui qui a dit: « C'est moi qui tuerai et vivisierai, qui frapperai et guérirai °5. » Depuis longtemps nous revendiquons 6 une double faculté chez le Créateur, dieu justicier et bon en même temps, tuant par la lettre au moyen de la Loi, vivisiant par l'Esprit au moyen de l'Évangile. Ces deux aspects ne peuvent pas constituer deux dieux: quoique opposés, ils ont pris les devants 7 pour s'originer en un seul!

Le voile de Moïse

5. Rappel est fait aussi par l'Apôtre du voile de Moïse: voile dont il couvrait son visage, impossible à fixer du regard pour les fils d'Israël p8. Si son intention était de revendiquer pour la nouvelle Alliance, qui demeure dans la gloire, un éclat plus

5. Considéré par T. comme une déclaration programmatique du Créateur, ce texte est souvent rappelé dans la polémique contre Marcion : cf. II, 13, 4; 14, 1; III, 24, 1; IV, 1, 10; 34, 14.

6. Il est inutile d'admettre la correction de Pamelius; le présent uindicamus donné par toute la tradition se comprend fort bien si l'on prend olim au sens de « depuis longtemps » (bien attesté dans la langue classique, et avec un verbe au présent). Quant à l'idée, elle a été souvent et longuement développée par l'auteur, en particulier au livre II.

7. Emploi imagé et ironique à l'égard de Marcion qui a cru pouvoir séparer radicalement deux fonctions divines indissociables dès l'origine. Le verbe *praeuenire*, de plus, est construit avec l'infinitif en un tour qui paraît bien être exceptionnel.

8. Même emploi de l'adjectif *incontemplabilis*, qui est une création de circonstance, en *Res.* 55, 8 (et à propos du même passage de Paul); le mot est resté rarissime après T.

^{1.} La deuxième expression est introduite par et si qui n'appartient pas au texte de référence, non plus que eius, ajouté par notre citateur : ce pronom renvoie, pensons-nous, au Créateur (et non à littera comme le pense Kroymann); la phrase suivante montre bien que, pour T., littera représente la loi de la première Alliance et que Spiritus désigne l'esprit de Dieu (qualifié par meo dans la citation de Joël). Le commentaire se termine par l'explication que donne notre auteur : hoc erit nouitas, qu'on ne séparera que par une virgule de ce qui précède. Pour T., la nouveauté de l'Alliance tient à l'entrée en scène de l'Esprit (d'où le texte de Joël, introduit par un Denique explicatif); il s'oppose par là à l'interprétation marcionite qui l'attribuait à la venue d'un « autre » dieu.

^{3.} L'auteur revient au verset qui l'occupe et dont il cite maintenant le dernier membre (sans la particule explicative qui le précède chez Paul); et c'est encore par *Et si* (à séparer par un point et virgule ou même un point de la citation prophétique) qu'il l'introduit.

quam ueteris, quod euacuari habebat q, hoc et meae conuenit fidei praeponenti euangelium legi. Et uide, ne magis
meae: illic enim erit superponi quid, ubi fuerit et illud, cui
superponitur. At cum dicit: « Sed obtunsi sunt sensus
mundi r », non utique Creatoris, sed populi, qui in mundo
est; de Israhele enim dicit: « Ad hodiernum usque uelamen
id ipsum in corde eorum s »; figuram tum ostendit fuisse
uelamen faciei in Moyse uelaminis cordis in populo, quia
nec nunc apud illos perspiciatur Moyses corde, sicut nec
facie tunc.

6. Quid est ergo adhuc uelatum in Moyse, quod pertineat ad Paulum, si Christus Creatoris a Moyse praedicatus non-

43 quam coni. R_1R_2 rec. R_3 : quod $M\gamma$ R_1R_2 || 44 praeponenti R_3 : pro- $M\gamma$ R_1R_2 || 46 obtunsi R Oeh. Kroy. Evans: op- $M\gamma$ obtusi Gel. Pam. Rig. || 48 israele edd. a Pam.: israel ϑ Gel. || 49 figuram tum Kroy.: figuratum ϑ Gel. Pam. figuram Rig. Oeh. Evans uide adnot. || 51 nec 1 R_3 : ne $M\gamma$ R_1R_2

q. Cf. 2 Co 3, 11 r. 2 Co 3, 14a s. 2 Co 3, 14b-15

2. Mise en garde, destinée à orienter l'attention vers une explication critique à l'égard de Marcion.

3. Vérité générale qui dénonce l'inanité du système marcionite où la révélation apportée par le dieu nouveau ne vient pas se superposer à un ordre ancien. L'idée sera reprise dans la conclusion du développement (§ 8) par le verbe superducens.

4. Le texte « catholique » du v. 14a parle de « leurs intelligences » (celles des « fils d'Israël »). T. produit ici le texte marcionite qui avait remplacé αὐτῶν par τοῦ κόσμου. A la vérité, le remplacement avait-il pris place dans le texte? Ou T. s'appuyait-il sur une glose marginale? Ou sur un commentaire donné dans les *Antithèses*? Aucune réponse certaine ne peut être apportée. Il paraît en tout cas assuré que Marcion rapprochait le présent passage de 2 Co 4, 4, et selon son exégèse habituelle (cf. supra 4, 15; 7, 1

grand que celui de l'Alliance ancienne qui avait à s'évanouir q¹, voilà aussi qui s'accorde à ma foi puisqu'elle donne le primat à l'Évangile sur la Loi: et prends garde même que cela ne s'accorde plus à ma foi ²! Car la superposition d'une chose ne sera possible que là où il y aura eu aussi ce sur quoi on la superpose ³! D'autre part lorsque l'Apôtre dit: « Mais les intelligences du monde ont été émoussées r⁴ », ce n'est assurément pas du Créateur qu'il le dit, mais du peuple (juif) qui est dans le monde ⁵. C'est effectivement d'Israël qu'il dit: « Jusqu'à aujourd'hui ce même voile est sur leur cœur s. » Il montre alors que le voile du visage en Moïse est la préfiguration 6 du voile du cœur dans le peuple: car même maintenant chez eux on n'aperçoit pas Moïse par le cœur, comme alors on ne le regardait pas non plus au visage.

6. Qu'est-ce donc 7 qui, concernant Paul, est encore aujourd'hui voilé dans Moise, si le Christ du Créateur, pré-

et notes ad loc.), il comprenait « monde » comme « dieu du monde ». Cf. HARNACK, p. 97^s, et surtout SCHMID, p. 118 et p. I/328.

- 5. La ponctuation admise par Kroymann (que suit Moreschini) ne nous paraît pas justifiée, car elle ne correspond pas au mouvement de la pensée. Après avoir énoncé le verset tel que l'interprètent les marcionites, T. le corrige aussitôt, au moyen d'une proposition elliptique, où il écarte toute assimilation de « monde » avec « Créateur » ; et il fournit, juste après, la justification en rappelant les v. 14b-15. Ce qu'entend montrer (ostendit) l'Apôtre par ce propos clôt le rappel de son texte. La parenthèse introduite par Kroymann n'a pas non plus été admise par Evans.
- 6. Le texte de la tradition figuratum est manifestement altéré. La correction de Kroymann (figuram tum) est la plus économique et la mieux justifiée par le contexte.
- 7. En une succession de trois phrases interrogatives, T. fait ressortir les inconséquences de l'exégèse adverse. Marcion, on le sait, pensait comme les juifs que le Christ promis par l'AT et annoncé notamment par Moïse dans le Deutéronome, n'était pas encore venu: par conséquent on ne pouvait leur reprocher de l'avoir méconnu à cause du voile de leur cœur; et cette méconnaissance ne pouvait en rien non plus concerner le porte-parole d'un dieu « autre ».

^{1.} Marcion, sans doute, n'attachait à ce rappel du voile de Moïse que la simple valeur d'une image visant à marquer la péremption de l'ancienne Alliance et la supériorité absolue de la nouvelle. Tout en affirmant aussi le primat de l'Évangile, T. va s'employer à démontrer, en s'appuyant sur les explications de Paul, qu'il s'agit, bien plus profondément, d'une « figure » dont l'accomplissement a eu lieu avec la venue du Christ.

dum uenit? Ouomodo iam operta et uelata adhuc denotantur corda Iudaeorum, nondum exhibitis praedicationibus Moysi, id est de Christo, in quo eum intellegere deberent? Quid ad apostolum Christi alterius, si dei sui sacramenta Iudaei non intellegebant, nisi quia uelamen cordis illorum 60 ad caecitatem, qua non perspexerant Christum Moysei, pertinebat?

7. Denique quid sequitur? « Cum uero conuerterit ad deum, auferetur uelamen '»: hoc Iudaeo proprie dicit, ad quem et est uelamen Moysei, qui, cum transierit in fidem Christi, intellegit Moysen de Christo praedicasse. Ceterum quomodo auferetur uelamentum Creatoris in Christo dei alterius, cuius sacramenta uelasse non potuit Creator, ignoti uidelicet ignota? 8. Dicit ergo « nos iam aperta facie » - utique cordis, quod uelatum est in Iudaeis -, « contem-70 plantes Christum eadem imagine transfigurari a gloria» - qua scilicet et Moyses transfigurabatur a gloria Domini -« in gloriam u ». Ita corporalem Moysei inluminationem de

55 iam del. Mor. || operta GR_1 : -tus M coni. R_1 optatus γR_1R_2 apertius Kroy. operta sunt Eng. | 58 quid ad coni. R, rec. R, : quid et My R,R, | 60 moysei M Kroy, ut semper: -si β edd, cett, ut semper (sed interdum uariat Pam.) || 62 quid $M\gamma R_1$: quod R_2R_3 uide adnot. || 63 ad : apud R_2R_3 \parallel 64 moysei MF: -si X R \parallel 65 intelleget Kroy. Mor. uide adnot.

dit par Moïse, n'est pas encore venu? Comment les cœurs des juifs sont-ils déjà 1 réprouvés pour être encore couverts et voilés, si n'a pas encore eu lieu l'accomplissement des prédictions de Moïse, celles qui ont trait au Christ en qui ils devaient le comprendre? En quoi l'apôtre d'un « autre » Christ est-il concerné si les juifs ne comprenaient pas les mystères de leur dieu? Mais c'est que le voile de leur cœur avait trait à l'aveuglement qui ne leur avait pas permis d'apercevoir le Christ de Moïse!

7. En effet qu'est-ce qui suit 2? « Mais lorsqu'il se sera tourné vers Dieu, le voile lui sera enlevé 13. » Voilà ce que l'Apôtre dit en propre au juif, sur qui est aussi le voile de Moïse: une fois passé à la foi au Christ, il comprend 4 que Moïse avait prophétisé le Christ. D'ailleurs comment le voile du Créateur sera-t-il enlevé dans le cas du Christ d'un « autre » dieu, dont le Créateur n'a pas pu voiler les mystères - évidemment ignorés de lui, étant ceux d'un dieu ignoré 5 ? 8. L'Apôtre, donc, dit que « nous, désormais, fixant le Christ de nos regards à visage découvert » - il s'agit assurément du visage du cœur qui a été voilé dans les juifs -, « nous sommes à la même ressemblance transfigurés de la gloire » - évidemment celle par laquelle Moïse aussi était transfiguré sous l'action de la gloire du Seigneur - « en la gloire u 6 ». Ainsi, en mettant sous nos yeux l'illumination corporelle de Moïse,

sent confère même à l'action une valeur de généralité qui sert davantage

5. Nouvelle critique d'une inconséquence de l'exégèse adverse : l'état d'ignorance du Créateur par rapport à la divinité supérieure est un argument récurrent de la polémique.

t. 2 Co 3, 16 u. 2 Co 3, 18a

^{1.} L'adverbe iam est à rattacher à denotantur, et s'explique par rapport à la conception d'un Christ non encore venu.

^{2.} Le texte des mss et de la première édition de Rhenanus (quid) mérite d'être retenu, au lieu du relatif quod qui l'a généralement remplacé. Un tour interrogatif pour introduire la nouvelle citation présente plus de vivacité et dégage mieux l'explication : hoc Iudaeo...

^{3.} Le texte de ce verset comporte une 3° pers. du sing, qui surprend : on y a vu un homme en général, ou Israël, ou Moïse. T. tranche clairement la question en affirmant que Paul s'adresse au juif (Iudaeo proprie dicit). D'autre part, le texte « catholique » a xúpeov et non θεόν que suppose Deum (cf. HARNACK, p. 97"; SCHMID, p. I/328).

^{4.} La correction de Kroymann (intelleget) au lieu de la leçon intellegit de toute la tradition ne présente pas un caractère indispensable : le pré-

^{6.} Rapporté en discours indirect et surchargé de gloses exégétiques, ce verset déforme sans doute le texte marcionite qui ne s'écartait pas notablement de celui de Paul: « ... nous, reflétant sur un visage sans voile la gloire du Seigneur, nous sommes métamorphosés à la même ressemblance, de gloire en gloire... ». L'image initiale a été modifiée pour établir une correspondance avec la « figure » des fils d'Israël qui ne pouvaient fixer Moïse de leurs regards : ainsi est souligné l'accomplissement de ce qui était préfiguré dans l'AT. Sur ce texte, cf. HARNACK, p. 97*-98*; SCHMID, p. 83-84 et I/328-329.

11, 8-9

congressu Domini et corporale uelamen de infirmitate populi proponens et spiritalem reuelationem et spiritalem 75 claritatem in Christo superducens – « tamquam a Domino, inquit, spirituum v » –, totum ordinem Moysei figuram ignorati apud Iudaeos, agniti uero apud nos Christi fuisse testatur.

9. Scimus quosdam sensus ambiguitatem pati posse de sono pronuntiationis aut de modo distinctionis, cum duplicitas earum intercedit. Hanc Marcion captauit sic legendo: « In quibus deus aeui huius » », ut Creatorem ostendens deum huius aeui, alium suggerat deum alterius aeui. Nos contra sic distinguendum dicimus: « In quibus Deus », dehinc « aeui huius excaecauit mentes infidelium » » « In quibus » »: Iudaeis infidelibus, in quibus opertum est aliquibus euangelium adhuc sub uelamine Moysei. Illis enim Deus, labiis diligentibus eum, corde autem longe absistenti-

75 claritatem R_3 : car- $M\gamma$ char- $R_1R_2 \parallel$ 76 moysei $M\gamma$: -si $R \parallel$ 83 alterius eras. $M \parallel$ 87 moysei MX: -si R mosei F

v. 2 Co 3, 18b w. 2 Co 4, 4

2. Avec vigueur, et par le jeu des symétries d'expressions, T. souligne en conclusion que l'Alliance ancienne s'accomplit dans la nouvelle qui la parachève plus qu'elle ne l'abolit.

3. Rappel d'un état de fait courant dans l'Antiquité où les textes écrits ne comportaient pas de séparation entre les mots. La première tâche du grammaticus consistait à lire à haute voix le texte à expliquer pour le rendre intelligible à ses élèves.

4. La citation est limitée à l'élément litigieux : le relatif de liaison renvoie à « ceux qui se perdent » du verset précédent. La lecture de Marcion, contre laquelle T. s'élève dans un premier temps, nous paraît aujourd'hui la lecture normale ; mais comme les gnostiques en général et Marcion en particulier voyaient là un point d'appui pour opposer une divinité supé-

causée par sa rencontre avec le Seigneur, et le voile corporel causé par l'infirmité du peuple juif, en y surajoutant la révélation spirituelle et la gloire spirituelle dans le Christ – « comme par l'action, dit-il, du Seigneur des esprits v¹ » –, il atteste que tout l'ordre de Moïse a été préfiguration du Christ, ignoré chez les juifs, mais connu chez nous ².

Une ambiguïté exploitée par Marcion 9. Nous savons que certaines phrases risquent d'être ambiguës du fait du ton sur lequel on les prononce ou de la manière de les ponctuer, lorsqu'il se pro-

duit qu'elles soient à double entente 3. C'est cette ambiguité que Marcion a saisie par la lecture que voici : « Chez qui le dieu de ce monde-ci » 4 », de façon à montrer le Créateur dans le « dieu de ce monde-ci » et à suggérer qu'il y en a un « autre », dieu de l'autre monde. Nous, à son encontre, nous disons qu'il faut ponctuer ainsi : « Chez qui Dieu », et ensuite « a aveuglé leurs esprits d'infidèles de ce monde-ci » 5 ». « Chez qui » » : il s'agit des juifs infidèles, chez qui l'Évangile est encore couvert en quelques points sous le voile de Moïse 6. C'est à leur adresse en effet que Dieu, comme ils l'aimaient du bout des lèvres mais se tenaient loin

rieure au « dieu de ce monde-ci », les chrétiens de la grande Église ont cherché une parade dans une autre lecture du verset.

5. Cette lecture « acrobatique » qui consiste à mettre une pause après « dieu » et à faire de « de ce monde » le complément de « des infidèles » est attestée déjà chez IRÉNÉE, Haer. 3, 7, 1-2 et 4, 29, 1 (qui en démontre le bien fondé en rappelant les inversions de mots pratiquées par Paul). Cette interprétation a été largement représentée chez les Pères grecs et latins: Augustin atteste qu'elle est encore la plus courante chez les catholiques de son temps; cf. ALLO, Saint Paul. 2 Co, p. 99-100 (en note).

6. T. reprend le relatif de liaison initial du verset pour le commenter : selon son principe d'exégèse qui consiste à privilégier toujours le contexte immédiat, il comprend que ces « infidèles » sont les juifs au cœur voilé du passage précédent. Il va donc revenir sur le thème apologétique de la cécité d'Israël à l'égard du Christ.

^{1.} Apparemment le texte marcionite que suit T. présente le plur. πνευμάτων au lieu du sing. qu'on lit dans le texte « catholique », sans qu'on voic bien la raison de ce changement.

bus ab eo x, minatus fuerat : « Aure audietis et non audietis, oculis uidebitis et non uidebitis y », et : « Nisi credideritis nec intellegetis z », et : « Auferam sapientiam sapientium et prudentiam prudentium inritam faciam 32. » 10. Haec autem, non utique de euangelio dei ignoti abscondendo minabatur. Ita etsi « huius aeui deus », sed infidelium huius aeui excaecat cor w, quod Christum eius non ultro recognouerint de scripturis intellegendum.

Et positum in ambiguitate distinctionis hactenus tractasse, ne aduersario prodesset, contentus uictoriae, ne ultro possum et in totum contentionem hanc praeterisse. 11. Simpliciori responso prae manu erit esse « huius aeui deum » diabolum interpretari, qui dixerit Propheta referente: « Ero similis altissimi, ponam in nubibus thronum meum bb », sicut et tota huius aeui superstitio illi mancipata est, qui excaecet infidelium corda w et inprimis apostatae Marcionis. Denique non

94-95 excaecat β : -a M || 98 ne ultro $M\gamma$ Kroy.: nae ultro R edd. cett. nec ultra Lat. ne ultra Eng. uide adnot. || post ultro lacunam ind. Kroy. uide adnot. || 100 responsu Kroy. || esse om. Pam. Rig. || deum Pam. Kroy.: dominum ϑ Gel. Rig. Oeh. Evans || 103 excaecet M R: exercet γ

de lui par le cœur x1, avait proféré ces menaces: « Vous entendrez de vos oreilles, et vous n'entendrez pas; vous verrez de vos yeux, et vous ne verrez pas y », et: « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas non plus z », et: « J'ôterai la sagesse des sages, et je rendrai sans effet l'intelligence des intelligents na2. » 10. Or voilà ce dont il les menaçait, et non assurément de leur cacher l'évangile du dieu inconnu! Ainsi il peut bien être le « dieu de ce mondeci », mais ce qu'il aveugle, c'est le cœur des infidèles de ce monde w, parce qu'ils n'ont pas spontanément reconnu son Christ qu'ils devaient comprendre d'après les Écritures.

« Dieu de ce monde » à entendre du diable, non du Créateur Et de ce point qui repose sur une ambiguïté de ponctuation, il me suffit d'avoir traité juste assez pour que la chose ne serve pas l'adversaire:

me contentant de la victoire, je peux de moi-même, certes, laisser de côté la totalité de ce débat ³. 11. En une réponse plus simple, j'aurai à portée de la main d'interpréter le « dieu de ce monde-ci » comme étant le diable ⁴, lui dont on a cette parole rapportée par le Prophète: « Je serai semblable au Très-haut; je poserai mon trône dans les nuées ^{bb 5} », de même aussi que toute la superstition de ce siècle lui est asservie, à lui qui aveugle les cœurs des infidèles », et en premier lieu celui de cet apostat de Marcion ⁶. En effet celui-ci n'a

nae), il conviendra d'adopter la graphie qui est celle des trois mss subsistants : cf. I, 1, 5 (Ne tu, Euxine...).

x. Cf. Is 29, 13 y. Is 6, 9 z. Is 7, 9 aa. 1 Co 1, 19; cf. Is 29, 14 bb. Is 14, 13-14

^{1.} Texte isaïen souvent rappelé par T.: cf. III, 6, 6; IV, 12, 13; 17, 14; 27, 7; 28, 1; 41, 2.

^{2.} Ces « menaces » du Créateur sont faites du rappel de trois passages d'Isaïe déjà cités dans les livres précédents : le premier en III, 6, 5 et IV, 19, 2 et 31, 4; le second en IV, 20, 13; 25, 3 et 27, 9; le troisième en III, 6, 5; 16, 1; IV, 25, 4; 26, 6.

^{3.} Longue phrase de transition qui permet à T. de battre honorablement en retraite : dans le nouveau développement, il adopte la lecture incriminée de son adversaire, avec une autre interprétation il est vrai. La syntaxe est incertaine, comme le remarque Evans; Kroymann suppose même une lacune après ultro. Le sens général cependant est clair : T. estime être victorieux dans le débat et choisit d'y mettre fin pour présenter une solution « plus simple ». Pour l'adverbe affirmatif ne (que Rhenanus a orthographié

^{4.} La lecture et l'interprétation adoptées ici sont celles de tous les exégètes modernes. La TOB rapproche de l'expression « prince de ce monde » que Paul utilise en 1 Co 2, 6 et souligne que nulle part ailleurs dans le NT, Satan n'est appelé « dieu ».

^{5.} Citation faite sur la LXX, mais de façon approximative et en inversant les versets. Cf. *infra* 17, 8 (où la citation se conforme à l'ordre des versets).

^{6.} Motif polémique habituel sur l'aveuglement et l'apostasie de Marcion, à qui T. reproche plus précisément ici de n'avoir pas vu que la phrase finale de l'Apôtre est un témoignage en faveur du Créateur.

uidit occurrentem sibi clausulam sensus: « Quoniam Deus, qui dixit ex tenebris lucem lucescere, reluxit in cordibus nostris ad inluminationem agnitionis <gloriae> suae in persona Christi cc. » 12. Quis dixit: « Fiat lux dd »? Et inluminationem mundi? Quis Christo ait: « Posui te in lumen nationum ce », sedentium scilicet in tenebris et in umbra mortis !!? Cui respondet Spiritus in psalmo ex prouidentia futuri: « Significatum est, inquit, super nos lumen personae tuae, domine se. » Persona autem Dei Christus Dominus hh, unde et Apostolus supra, « qui est imago, inquit, dei !! ». Igitur si Christus persona Creatoris dicentis: « Fiat lux dd », et Christus et apostoli et euangelium et uelamen et Moyses et tota series secundum testimonium clausulae Creatoris est, « dei huius aeui », certe non eius, qui numquam dixit: « Fiat lux dd. »

107 gloriae add. Kroy. uide adnot. \parallel 108-109 illuminationem MF:-e~X R~Gel. de illuminatione edd. a Pam. uide adnot. \parallel 111 respondet $F^2~X~R$ edd. cett.:-ent~MF~Kroy.

cc. 2 Co 4, 6 dd. Gn 1, 3 ee. Is 42, 6; Is 49, 6 ff. Ps 106, 10; cf. Is 42, 7; Is 9, 2 gg. Ps 4, 7 hh. Cf. Lm 4, 20 ii. 2 Co 4, 4

pas vu que se présentait à lui la conclusion de la phrase : « Car Dieu, qui a dit à la lumière de briller au sortir des ténèbres, a brillé en retour dans nos cœurs pour l'illumination de la connaissance «de sa gloire» sur la face du Christ cc1. » 12. Qui a dit : « Que la lumière soit dd / » ? Et l'illumination du monde 2 ? Oui a dit au Christ : « le t'ai établi en lumière des nations ee », évidemment celles qui sont assises dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort ff3? A quoi, dans le psaume, l'Esprit répond en prévoyant l'avenir : « Sur nous, dit-il, a été marquée la lumière de ta face, Seigneur 854. » Or la face de Dieu, c'est le Christ Seigneur hh 5: de là vient que l'Apôtre aussi plus haut a dit (du Christ): « qui est l'image de Dieu ii ». Donc, si le Christ est la face du Créateur quand celui-ci dit : « Que la lumière soit dd ! », tout à la fois 6 le Christ, les apôtres, l'Évangile, le voile, Moïse et tout ce qui est énuméré d'après le témoignage de la phrase de conclusion appartiennent au Créateur, « dieu de ce monde-ci », et non, la chose est sûre, à celui qui n'a jamais dit : « Que la lumière soit dd ! »

^{1.} Avec Kroymann, il conviendra de restituer gloriae après agnitionis, conformément au texte de Paul, à la citation que T. fait du même verset en Res. 44, 2-3, et surtout à la reprise de gloria dei ensuite au début du § 14 : cf. HARNACK, p. 93* (qui voit une faute de copiste dans l'omission de gloriae) et SCHMID, p. I/329. Dans la traduction de ce verset, nous avons maintenu la cascade de substantifs abstraits ; il serait plus élégant de traduire : « pour faire resplendir la connaissance de sa gloire qui est sur la face du Christ ».

^{2.} La leçon illuminationem est la mieux garantie : c'est celle de M et de F. Elle peut se comprendre comme une reprise littérale du texte cité, en un tour interrogatif qui correspond bien à la vivacité syntaxique du passage. Il conviendra de mettre un point d'interrogation après pour bien séparer de Quis Christo ait. La correction de illuminatione admise par Evans paraît inutile et non justifiée.

^{3.} Ces deux textes d'*Isaïe* se lisent déjà au livre IV : pour le premier en 11, 1 ; 25, 5 et 11 ; pour le second en 7, 3.

^{4.} Ce verset psalmique est cité par notre seul auteur à date ancienne (d'après *Biblia Patristica*, I). L'insertion du texte allégué se fait au moyen d'une formule commandée par un relatif de liaison (cui, au neutre, renvoie au verset d'Isaïe sur le Christ lumière des nations).

^{5.} Reprise de la citation approximative de Lm 4, 20 par laquelle, en III, 6, 9 (cf. t. 3, p. 82 et n. 1), T. avait illustré la conception théologique du Christ Verbe qui manifeste au monde le Dieu invisible. Sur tous ces textes où persona, correspondant à πρόσωπον, présente le sens de « visage », « face » avec, en harmonique, la notion dérivée de « manifestation » (c'est le Christ Verbe qui, visible, manifeste le Père invisible), cf. Deus Christ., p. 217-221 et p. 587.

^{6.} Ici commence l'apodose qui énumère toutes les réalités relevant du Créateur: par la périphrase tota series il faut comprendre notamment l'illumination, la connaissance et la gloire, toutes choses que Marcion mettait au compte de son dieu supérieur. Ici encore T. exploite une inconséquence de son adversaire qui n'a pas écarté du texte de Paul le rappel du début de la Genèse.

- 120 13. Praetereo hic et de alia epistola, quam nos ad Ephesios praescriptam habemus, haeretici uero ad Laodicenos. (13.) Ait enim meminisse nationes, quod « illo in tempore », cum essent « sine Christo, alieni ab Israhele, sine conuersatione et testamentis et spe promissionis, etiam sine deo » essent, « in mundo ii » utique, etsi de Creatore. Ergo si nationes sine deo dixit esse, deus autem illis diabolus est, non Creator, apparet « deum aeui huius » eum intellegendum, quem nationes pro deo receperunt, non Creatorem, quem ignorant.
- 14. Quale est autem, ut non eiusdem habeatur « thesau130 rus in fictilibus uasis kk », cuius et uasa sunt !! ? Iam si gloria
 Dei est, in fictilibus uasis tantum thesauri haberi, uasa autem
 fictilia Creatoris sunt, ergo et gloria Creatoris est, cuius uasa
 « eminentiam uirtutis Dei kk » sapiunt, et uirtus ipsa, quia
 propterea in uasa fictilia commissa sunt, ut eminentia eius
 135 probaretur. 15. Ceterum iam non erit alterius dei gloria

120 praetereo M coni. R_1R_2 rec. R_3 : -ea γ R_1R_2 || 121 praescriptam R_2R_3 : pro- $M\gamma$ R_1 uide adnot. || haeretici MX coni. R_2 rec. R_3 : -ce F R_1R_2 || 123 essent β : esset M || 124 deo edd. a Pam.: domino ϑ Gel. || 127 deum Kroy.: dominum ϑ edd. cett. || 133 uirtus: uirtut M^{sc} || quia: quae Eng. || 134 sunt ϑ : sit Kroy. Mor. uide adnot.

jj. Ep 2, 12 kk. 2 Co 4, 7 ll. Cf. Gn 2, 7

1. Figure rhétorique de la prétérition. En fait, ce passage d'Ep que l'auteur dit laisser de côté, sera rappelé et servira de confirmation.

2. Cf. infra 17, 1. La correction praescriptam pour la leçon proscriptam des mss est imposée par le sens et la confusion entre prae- et pro- dans la tradition manuscrite du fait des abréviations.

3. Même texte *infra* 17, 12, sous une forme plus complète. Ici T. se limite à ce qui est essentiel pour sa démonstration et en ajoutant des commentaires allant dans ce sens. Cf. HARNACK, p. 116*-117*; SCHMID, p. I/338.

4. Sur cette expression quale est ut, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 343.

5. Cf. Harnack, p. 98*-99*; Schmid, p. I/329.

6. Reprise manifeste de l'élément essentiel du v. 6 où il faut restituer gloriae. Toute la phrase revêt la forme d'un syllogisme, et l'appartenance

13. Je laisse ici de côté 1 un passage convergent d'une autre lettre que nous tenons, nous, pour adressée aux Éphésiens, mais les hérétiques, eux, aux Laodicéens 2. (13.) L'Apôtre dit en effet que les nations se souviennent qu'« en ce temps-là », comme elles étaient « sans Christ, étrangères à Israël, sans sa communauté, ni ses Alliances, ni son espoir de promesse », elles étaient « même sans dieu », assurément en étant « dans le monde ii », quoique issues du Créateur 3. Si donc il a dit que les nations étaient sans dieu, et si d'autre part leur dieu c'est le diable, non le Créateur, il est manifeste que l'on doit comprendre dans le « dieu de ce mondeci » celui que les nations ont accueilli comme dieu, et non le Créateur qu'elles ignorent.

« Vases d'argile » et tribulations ici-bas d'argile kk5 » n'est pas du même dieu que celui dont sont aussi les vases "! Car si c'est la gloire de Dieu 6 qu'un si grand trésor soit tenu dans des vases d'argile, et si les vases d'argile sont œuvre du Créateur, c'est donc que la gloire aussi est celle du Créateur dont les vases connaissent « la sublimité 7 de la puissance de Dieu kk »; et il en est de même de cette puissance précisément, parce que gloire et puissance ont été confiées à des vases d'argile en vue de prouver sa sublimité 8. 15. Au reste, ce ne sera plus la gloire de

de la « gloire » et de la « puissance » au Créateur est déduite de celle des « vascs d'argile » (souvenir de la Genèse).

7. Mot rare chez T. (quatre emplois en tout). Il est déjà en III, 21, 3 (en rapport avec *uirtus*). Ici il traduit ὑπερβολή du texte de Paul.

8. La correction de Kroymann (sit) n'est nullement indispensable: le texte des mss et de R (sunt) se comprend très bien comme ayant pour sujet « gloire » et « puissance » que l'auteur associe étroitement; commissa (neutre plur.) relève de la syntaxe la plus normale. Le complément de eminentia (eius) est à comprendre du dieu Créateur, de la même façon que, dans la phrase suivante, cuius (= dei alterius) complète eminentiam.

ideoque nec uirtus, sed magis dedecus et infirmitas, cuius eminentiam fictilia et quidem aliena ceperunt. Quodsi haec sunt fictilia uasa, in quibus tanta nos pati dicit mm, in quibus etiam « mortificationem circumferimus Domini nn », satis ingratus deus et iniustus, si non et hanc substantiam resuscitaturus est, in qua pro fide eius tanta tolerantur, in qua et mors Christi circumfertur, in qua et eminentia uirtutis consecratur.

Sed enim proponit: « Vt et uita Christi manifestetur in corpore nostro °° » – scilicet sicut et mors eius circumfertur in corpore. De qua ergo Christi uita dicit? Qua nunc uiuimus in illo? 16. Et quomodo in sequentibus non ad uisibilia nec ad temporalia, sed ad inuisibilia et ad aeterna pp, id est non ad praesentia, sed ad futura exhortatur? Quodsi de futura uita dicit Christi, in corpore eam dicens apparituram °°, manifeste carnis resurrectionem praedicauit, « exteriorem quidem hominem nostrum corrumpi °9 » dicens – et non quasi aeterno interitu post mortem, uerum laboribus et

139 domini *Pam. Rig. Kroy.* : dei ϑ *Gel. Oeb. Evans* \parallel 141 est M R_3 : om. γ R_1R_2 \parallel 149 ad 1 M edd. a B : om. β \parallel 150 christi R : -tus $M\gamma$ \parallel 152 et : sed Kroy.

mm. Cf. 2 Co 4, 8-9 nn. 2 Co 4, 10a oo. 2 Co 4, 10b pp. Cf. 2 Co 4, 18 qq. 2 Co 4, 16b

l'« autre » dieu et, par là, non plus sa puissance, mais bien plutôt son déshonneur et sa faiblesse, que d'avoir sa sublimité reçue dans des vases d'argile, d'ailleurs étrangers à lui ¹! Or donc, si ce sont les vases d'argile dans lesquels l'Apôtre dit que nous subissons de si grandes souffrances mm², dans lesquels « nous portons même partout la passion de mort du Seigneur mn³ », voilà un dieu bien ingrat et injuste s'il ne doit pas ressusciter aussi cette substance dans laquelle, pour la foi en lui, on souffre tant, dans laquelle on porte même partout la mort du Christ, dans laquelle aussi on voit consacrée la sublimité de sa puissance.

Mais de fait, l'Apôtre nous propose ce but: « Pour que la vie du Christ aussi soit manifestée dans notre corps °° » – évidemment de la même façon que sa mort aussi est portée partout dans notre corps ⁴. De quelle vie du Christ parle-t-il donc? De celle par laquelle, présentement, nous vivons en lui? 16. Comment se fait-il alors que, dans la suite du texte, il nous exhorte non aux choses visibles ni aux choses temporaires, mais aux invisibles et aux éternelles ^{pp}, c'est-à-dire non aux choses présentes, mais aux choses futures? Si par conséquent il parle de la vie future du Christ en disant qu'elle apparaîtra dans le corps °°, il a manifestement prédit la résurrection de la chair quand il dit que « l'homme extérieur en nous, lui, va à sa ruine ^{9q} » – et non dans le sens d'un anéantissement éternel après la mort ⁵, mais par l'effet des tribulations et des malheurs, au sujet desquels il a indi-

^{1.} Argument habituel lié au fait que l'homme appartient au Créateur, son auteur, et qu'il est par conséquent un étranger pour le dieu supérieur de Marcion.

^{2.} Le mot tanta pourrait, selon la syntaxe du latin postclassique, avoir le sens de tot (= « de si nombreuses souffrances ») : ce qui serait très acceptable ici.

^{3.} Ce mot mortificatio qui est celui de la Vg, correspond au terme νέκρωσις du texte paulinien. Infra, il sera repris simplement par mors.

^{4.} T. met en relief la proposition de but par laquelle l'Apôtre souligne la finalité de ces tribulations: le terme sur lequel il va appesantir son commentaire est *in corpore nostro*. Le rappel de plusieurs éléments du contexte va lui permettre de voir annoncée ici la « résurrection des corps » niée par Marcion.

^{5.} Y a-t-il ici une référence précise à une interprétation que Marcion donnait de ce passage sur la « ruine » de l'homme extérieur ? C'est possible ; en tout cas, par le recours au contexte, T. s'attache à écarter une telle explication comme contraire au sens général de tout le développement. Il ne fait d'ailleurs que reprendre, très succinctement, ce qu'il a dit sur ce même verset en Res. 40, 6 et 10: l'Apôtre a en vue la dégradation de l'homme extérieur « dans l'espace de cette vie avant la mort et jusqu'à la mort, par l'effet des persécutions » et non « un anéantissement perpétuel de la chair ayant pour objet de repousser la résurrection ».

incommodis, de quibus praemisit adiciens: « Et non deficiemus ¹⁷. » Nam et « interiorem hominem nostrum renouari de die in diem ⁵⁵ » dicens hic utrumque demonstrat : et corporis corruptionem ex uexatione temptationum et animi renouationem ex contemplatione promissionum.

XII. 1. Terreni domicilii nostri non sic ait habere nos « domum aeternam, non manu factam in caelo a », quia quae manu facta sit Creatoris intereat in totum dissoluta post mortem. Haec enim ad mortis metum et ad ipsius dissolutionis contristationem consolandam retractans etiam per sequentia manifestius, cum subicit « ingemere nos de isto tabernaculo corporis terreni, quod de caelo est superinduere

158 ex contemplatione R: et contemplationem $M\gamma$

XII. 1 ante terreni lacunam ind. Kroy.: ita et post dissolutionem suppl. susp. Evans uide adnot. || 6 manifestus Kroy. uide adnot. || 7 superindui Pam. Rig. Oeh. Evans

rr. 2 Co 4, 16a ss. 2 Co 4, 16c XII. a. 2 Co 5, 1

qué au préalable, dans un ajout: « Et nous ne faiblirons pas ". » Car en disant aussi que « l'homme intérieur en nous se renouvelle de jour en jour ss », il démontre ici l'une et l'autre chose: que la ruine de notre corps provient du harcèlement des mises à l'épreuve, et que le renouvellement de notre esprit provient de la considération des promesses!

Le corps ne sera pas détruit par la mort, mais transfiguré XII. 1. En disant que, dans notre domicile terrestre², nous avons « une demeure éternelle, qui n'est pas faite de main humaine au

ciel ^a », l'Apôtre ne veut pas signifier par là ³ que celle qui a été faite par la main du Créateur périrait détruite en totalité après la mort ⁴. Car ces réflexions, il les fait pour apporter consolation à la crainte de la mort et à la tristesse causée par cette destruction précisément, et même cela est plus manifeste dans la suite du texte ⁵, puisqu'il ajoute que « nous gémissons sur cette tente de notre corps terrestre, désirant

4. Sans qu'il le dise en clair, T. répond apparemment à une interprétation de Marcion, qui allait dans le même sens que celle qu'il donnait de l'homme extérieur et de sa ruine (cf. ch. 11, § 16). L'opposition de la « maison éternelle » à la « tente terrestre » dont la destruction est évoquée ici devait lui servir d'appui pour avancer que l'œuvre du Créateur (le corps matériel) était promise à un anéantissement total et définitif. Contre cette thèse gnostique, T. va défendre, en se réclamant du reste du passage, la conception « catholique » de la résurrection de la chair. Il reprend d'ailleurs l'interprétation qu'il a déjà exposée en Res. 41, 1-3 où il cite ce verset explicitement et le commente ensuite en montrant que, dans le droit fil des versets précédents, Paul a en vue « la destruction de notre chair par les souffrances » et nullement son anéantissement définitif; il précise même que l'image de la demeure céleste opposée à la demeure du corps est l'expression d'une promesse qui se réalisera per resurrectionem.

5. Le commentaire de T. souligne l'objectif essentiel de l'Apôtre: combattre la crainte de la mort et de la disparition totale, crainte que la foi en la résurrection des corps contribue, selon lui, à dissiper. Le tour syntaxique est assez vif, avec un participe (retractans) dont il faut tirer un verbe principal qui est ellipsé devant manifestius. La correction manifestus de Kroymann ne s'impose pas.

^{1.} Ce dernier détail paraît rappeler ce qui a été dit supra § 8 (contemplantes Christum). Mais en réalité le rapprochement avec le même passage de Res. 40, 7-9 montre que, selon T., l'Apôtre attribue ce « renouvellement » au fait de « regarder les récompenses éternelles » : c'est donc de cette sorte de « promesses » divines qu'il s'agit ici.

^{2.} La traduction littérale serait: « de notre domicile terrestre ». Nous comprenons ce génitif comme une détermination de domum aeternam impliquant un rapport de relation (« maison relative ou afférente à notre domicile »). Le mot d'origine juridique domicilium a un sens plus large que domus et désigne ici le fait, pour l'homme, d'habiter la terre. Le corps sera désigné infra, conformément à l'image de Paul, par le terme de « tente » (tabernaculum). C'est donc à tort, selon nous, que l'on a jugé le texte altéré: ainsi Kroymann qui voit une lacune ayant fait disparaître plusieurs mots (ita dissoluto tabernaculo) et qui est suivi par Evans; ainsi Harnack qui restitue devant: <Loco>.

^{3.} La phrase latine présente un tour assez dur : la négation ne porte que sur sic qui annonce lui-même la conjonction quia (littéralement : « dans ce sens que... ») placée après la citation. Nous avons essayé de rendre le sens sans trop modifier le mouvement.

cupientes b »: « Siquidem et despoliati non inueniemur nudi c » – id est recipiemus quod despoliati sumus, id est corpus; et rursus: « Etenim qui sumus in isto tabernaculo corporis ingemimus, quod grauemur nolentes exui, sed superindui d. » 2. Hic enim expressit quod in prima epistola strinxit: « Et mortui resurgent incorrupti » – qui iam obierunt – « et nos mutabimur c » – qui in carne fuerint reprehensi a Deo. [hi] Et illi enim resurgent incorrupti, recepto scilicet corpore et quidem integro, ut ex hoc sint incorrupti, et hi propter temporis ultimum iam momentum et propter merita uexationum Antichristi compendium mortis, sed mutati, consequentur, superinduti magis quod de caelo est b quam exuti corpus. 3. Ita si hi super corpus induent caeleste illud, utique et mortui recipient corpus, super quod et

13 iam R: tam $M\gamma \parallel$ 14 fuerint MX Kroy.: -rimus edd. cett. aR -runt $F \parallel$ 14-15 reprehensi $M\gamma$ R_1R_2 Kroy.: de- edd. cett. $aR_3 \parallel$ 15 et R_3 : hi et M hii et γ R_1R_2 hic. et Eng. Kroy. \parallel 16 quidem R_3 : qui de $M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ ex β edd. cett.: et M Rig. \parallel sint β : sit $M \parallel$ 18 sed edd. aR_3 : et $M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ 19 superinduti R_3 : -duci $M\gamma$ -dui $R_1R_2 \parallel$ 20 exuti M R_3 : exui γ $R_1R_2 \parallel$

b. 2 Co 5, 2 c. 2 Co 5, 3 d. 2 Co 5, 4a e. 1 Co 15, 52 f. Cf. 2 Jn 7 ; 1 Jn 2, 18

revêtir, par dessus, ce qui est du ciel bi » : « S'il est vrai que même dépouillés, nous ne serons pas trouvés nus c » - c'est-àdire que nous récupérerons ce dont nous avons été dépouillés, c'est-à-dire le corps 2. Et de nouveau : « En effet nous qui sommes dans cette tente du corps, nous gémissons parce que nous sommes accablés, ne voulant pas être dévêtus, mais revêtus par dessus d3. » 2. Car ici il a traité explicitement une question à laquelle il a juste touché en passant dans sa première lettre (aux Corinthiens): « D'une part les morts ressusciteront incorruptibles » - ceux qui sont déjà décédés -« et d'autre part nous, nous serons transformés e » - ceux qui auront été pris ici, dans la chair par Dieu 4. En effet les premiers ressusciteront incorruptibles, après avoir évidemment récupéré leur corps, et dans son intégrité, pour être par là incorruptibles: quant aux derniers, à cause de ce qui ne sera plus que l'ultime seconde du temps, et à cause des mérites que leur vaudront les persécutions de l'Antichrist 15, ils obtiendront de faire l'économie de la mort, mais en ayant été transformés 6, en ayant été revêtus par dessus de ce qui est issu du ciel b plutôt que dévêtus de leur corps. 3. Ainsi donc, si ces derniers, par dessus leur corps, revêtiront cet être céleste, pour sûr, les morts également récupéreront leur corps, par dessus lequel ils revêtiront eux aussi l'incorrupti-

sant, l'interprétation qu'il a donnée du verset en Res. 42, 12-13 : il l'applique à ceux qui ne seront pas trouvés en vie à la Parousie et devront récupérer leur corps avant de revêtir l'immortalité.

^{1.} Dans cette citation implicite du v. 2, l'image de isto tabernaculo est reprise du v. 1. Devant quod il n'y a pas lieu de restituer domicilium: T. në retient du texte scripturaire qu'une expression générale. Il en sera de même au § 2 dans la reprise de ce verset. Le verbe superinduere, décalqué du terme grec correspondant que Paul emploie en ce seul passage, va servir de fil conducteur pour la démonstration que T. reprend de Res. 41, 4-7. Nous le traduirons littéralement par « revêtir par dessus », dans un souci de précision et pour nous conformer à une exégèse attentive à distinguer le verbe composé du simple, le premier étant réservé essentiellement à ceux qui, trouvés vivants par la Parousie, ne feront pas l'expérience de la mort.

^{2.} Le verset est cité selon la variante « occidentale » qui est commune à T. et à Marcion : cf. HARNACK, p. 99*; SCHMID, p. I/330. Cf. ALLO, Saint Paul. 2 Co, p. 124-125 qui parle de « crux interpretationis ». La leçon ἐνδυσάμενοι est généralement admise aujourd'hui (TOB: « pourvu que nous soyons trouvés vêtus et non pas nus »). Ici T. reprend, en la conden-

^{3.} Le mot corporis ne se lit pas dans le texte « catholique ». Était-il dans le texte marcionite comme l'admettent HARNACK, p. 99*-100*, et SCHMID, p. I/330 ? Ou est-il une addition de T. ? Il est difficile d'en décider.

^{4.} Cf. supra 10, 14, où ce passage est cité et commenté. Il s'agit ici, évidemment, de l'aduentus Domini (la Parousie).

^{5.} En Res. 41, 6, T. ne parle que de la dureté des temps de l'Antichrist.

^{6.} L'hyperbate de sed mutati (qui devrait trouver place après consequentur) donne du relief à l'idée du changement qui doit transformer ces corps.

ipsi induant incorruptelam de caelo, quia et de illis ait:
« Necesse est corruptiuum istud induere incorruptelam et
mortale istud inmortalitatem 8. » Illi induunt, cum recepe25 rint corpus, isti superinduunt, quia non amiserint corpus, et
ideo <non> temere dixit: « Nolentes exui corpore, sed superindui » – id est nolentes mortem experiri, sed uita praeueniri – « uti deuoretur mortale hoc a uita h », dum eripitur
morti per superindumentum demutationis.

4. Ideo quia ostendit hoc melius esse, ne contristemur mortis, si forte, praeuentu, et arrabonem nos Spiritus dicit a Deo habere i, quasi pigneratos in eandem spem superindumenti, et abesse a Domino quamdiu in carne sumus i, ac propterea debere boni ducere abesse potius a corpore et esse cum Domino k, ut et mortem libenter excipiamus. Atque adeo « omnes ait nos oportere manifestari ante tribunal Christi, ut recipiat unusquisque quae per corpus admisit siue bonum siue malum i. »
 5. Si enim tunc retributio meritorum, quomodo iam aliqui cum Deo poterunt deputari? Et

22 incorruptelam M R: -a γ \parallel 26 non add. coni. R_1R_2 add. edd. a R_3 uide adnot. \parallel 32 pigneratos $M\gamma$ Kroy.: pigno- edd. cett. a R \parallel 35 et ϑ edd. a Rig.: om. B Gel. Pam. \parallel libenter MG $R_3:$ om. γ R_1R_2 \parallel 39 deo: domino Kroy. \parallel deputari M R: -re γ

bilité issue du ciel, parce que l'Apôtre dit aussi à leur propos: « Il faut que cet être corruptible revête l'incorruptibilité et cet être mortel l'immortalité & 1. » Les premiers le revêtent quand ils auront récupéré leur corps ; les derniers le revêtent par dessus parce qu'ils n'auront pas perdu leur corps. Et c'est pour cette raison que l'Apôtre n'a pas dit à la légère 2 : « Ne voulant pas être dévêtus du corps, mais revêtus par dessus » – c'est-à-dire ne voulant pas faire l'expérience de la mort, mais être devancés par la vie – « de façon que cet être mortel soit dévoré par la vie h » en étant arraché à la mort grâce au « survêtement » de la transfiguration 3.

4. C'est pourquoi, comme il a montré que cette dernière situation est la meilleure, pour nous empêcher de nous attrister sur la venue d'une mort qui serait peut-être en avance 4, il dit que nous détenons de Dieu les arrhes de l'Espriti, comme si nous avions reçu un gage en vue de la même espérance de ce « survêtement »; que nous sommes loin du Seigneur aussi longtemps que nous sommes dans la chair; et que, pour cette raison, nous devons considérer comme un bien plutôt de quitter notre corps et d'être avec le Seigneur k afin d'accueillir aussi la mort volontiers. Et voici que précisément il affirme que « nous devons tous être mis à découvert devant le tribunal du Christ pour que chacun récupère ce qu'il a accompli par son corps soit de bien soit de mal!. » 5. Si c'est alors, en effet, qu'aura lieu la rétribution des mérites, comment quelques-uns pourront-ils être réputés se trouver dès maintenant avec Dieu 5? Et

autre emploi, également avec *mortis*, en *Mon.* 7, 4). Ceux que l'Apôtre veut consoler, d'après notre auteur, sont ceux qui craignent de mourir avant que n'arrive la Parousie et d'être ainsi soustraits au privilège de recevoir directement le « survêtement » d'immortalité.

g. 1 Co 15, 53 h. 2 Co 5, 4b i. Cf. 2 Co 5, 5; 2 Co 1, 22 j. Cf. 2 Co 5, 6 k. Cf. 2 Co 5, 8 l. 2 Co 5, 10

^{1.} Cf. supra 10, 14.

^{2.} La restitution de non par Rhenanus est indispensable, à moins qu'on n'admette une interrogation par le ton qui serait fortement teintée d'ironie: « et pour cette raison a-t-il dit à la légère... ? » Après le rappel du passage de 1 Co, nous revenons au texte examiné dont le dernier membre de phrase, cité pour la première fois, s'éclaire parfaitement alors.

^{3.} Nous risquons cette traduction moderniste du dérivé superindumentum qui apparaît pour la première fois chez notre auteur, toujours en référence au texte de Paul (déjà en III, 24, 6), et nous préférons rendre demutatio par « transfiguration » à cause du préfixe intensif de-.

^{4.} L'expression renverse celle de la phrase précédente uita praeueniri. Le substantif praeuentus est apparemment un néologisme de T. (un seul

^{5.} Cette remarque paraît viser la prétention des marcionites (désignés par ce méprisant *aliqui*) d'être sauvés dès ici-bas par leur dieu qui ne juge pas et de vivre cette vie terrestre en lui et avec lui en se dégageant des liens de la matière et du Créateur.

tribunal autem nominando et dispunctionem boni ac mali operis utriusque sententiae iudicem ostendit et corporalem omnium repraesentationem confirmauit. Non enim poterit quod corpore admissum est non corpore iudicari. Iniquus enim Deus, si non per id punitur quis aut iuuatur, per quod operatus est.

6. « Si qua ergo conditio noua in Christo, uetera transierunt, ecce noua facta sunt omnia " »: impleta est Esaiae prophetia ". Si etiam iubet ut « mundemus nos ab inquinamento carnis et sanguinis ° », non substantiam *** capere regnum Dei P. Si et uirginem sanctam destinat ecclesiam adsignare

41 corporalem Kroy. : temporalium $M\gamma$ R_1R_2 corporum edd. cett. a R_3 uide adnot. \parallel 43 iniquos $M \parallel$ 44 per id punitur R: perdit uel punit M perit punitur $\gamma \parallel$ aut M R: autem $\gamma \parallel$ 49 post substantiam lacunam ind. Kroy. quam sic suppl. coni. : negat, sed opera substantiae uide adnot. \parallel regnum R: regno $M\gamma \parallel$ 50 dei. si dist. Kroy. : dei, si codd. edd. cett.

m. 2 Co 5, 17 n. Cf. Is 43, 18-19 o. 2 Co 7, 1 p. Cf. 1 Co 15, 50

1. Mot d'origine juridique qui renforce la notion de rétribution et annonce le terme *iudicem* honni pour son dieu par Marcion.

2. Très séduisante est la correction de Kroymann qui lit corporalem à la place de la leçon transmise temporalium. La dernière édition de Rhenanus avait corrigé en corporum qui est généralement adopté depuis. Le sens ne s'en trouve pas modifié.

3. Observation semblable à celle du ch. 11, § 15.

4. T. passe directement et sans transition, quelques versets plus loin dans ce même ch. 5, à un passage qui va servir de point de départ pour une nouvelle section: l'auteur y regroupe un certain nombre de versets de la fin de la lettre qui ont en commun d'infirmer ostensiblement à ses yeux les diverses théories de Marcion. Dans le cas de ce premier exemple, ce qu'il souligne, c'est l'incohérence de l'hérétique qui a laissé subsister, dans le propos de Paul, une référence explicite à une prophétie d'Isaïe (souvent rappelée déjà: cf. notamment supra 2, 1 et 4, 3). – Le verset paulinien est d'ailleurs déformé par la transposition de in Christo et le rattachement de l'indéfini à conditio (BJ: « Si quelqu'un est dans le Christ, c'est une création nouvelle »; TOB: « Si quelqu'un est en Christ, il est une créature nou-

d'autre part, en mentionnant le tribunal et le règlement des comptes ' pour toute œuvre bonne ou mauvaise, l'Apôtre a montré un juge portant l'une et l'autre sentence, et il a confirmé la présentation corporelle de tous ². Car ce qui a été accompli avec le corps ne pourra pas ne pas être jugé avec le corps. Bien inique est Dieu en effet si l'on n'est pas puni ou réconforté par ce par quoi on a œuvré ³!

6. « Si donc il est quelque créa-

Série de défaites pour les théories de Marcion puelles m » : c'est l'accomplissement de la prophétie d'Isaïe n⁴. Si l'Apôtre nous invite même ⁵ à « nous purifier de la souillure de la chair et du sang ° », ce n'est pas la substance prendre possession du royaume de Dieu p⁶. Si égale-

ment il décide d'assigner la vierge chaste - l'Église - au

velle »). On peut penser que Marcion, dont le texte supposait le sens admis aujourd'hui (cf. HARNACK, p. 100*; SCHMID, p. I/330) voyait affirmée par l'Apôtre la nouveauté absolue de la révélation du Christ. T. lui répond, laconiquement d'ailleurs, en restant fidèle à son habituel système de polémique. Sur le néologisme chrétien conditio, cf. notre Deus Christ., p. 338 s.

5. Avec ce deuxième exemple introduit par Si etiam (qui fait écho à Si qua du début de la phrase précédente) commence un groupement de versets isolés du contexte, qui est rythmé et structuré par l'anaphore de Si, tandis que l'apodose présente chaque fois une déduction négative de l'au-

teur: cf. SCHMID, p. 84-85.

6. Le passage est manifestement corrompu et comporte une lacune que Pamelius observait aussi dans les codices Vaticani qu'il consultait. Toutes les tentatives faites pour combler la lacune ont été insatisfaisantes, comme le constatent HARNACK, p. 100* et SCHMID, p. 85 et p. I/330. Ces auteurs admettent que sanguinis (au lieu de spiritus du texte « catholique ») est bien le texte marcionite. Mais T. étant ici le seul témoin, il nous paraît risqué de lui faire confiance dans un locus mutilus. La fin de la phrase semble être une allusion à 1 Co 15, 50 (cf. supra 10, 11 et 15). Mais il serait téméraire de faire fond là-dessus pour reconstruire le texte.

12, 6-7

Christo q, utique ut sponsam sponso, non potest imago coniungi inimico ueritatis rei ipsius. Si et « pseudoapostolos » dicit « operarios dolosos transfiguratores sui r », per hypocrisin scilicet, conuersationis, non praedicationis adulteratae reos taxat. Adeo de disciplina, non de diuinitate dissidebatur. 7. Si « Satanas transfiguratur in angelum lucis s », non potest hoc dirigi in Creatorem. Deus enim, non angelus, Creator in deum lucis, non in angelum, transfigurare se dictus esset, si non eum Satanam significaret, quem et nos et Marcion angelum nouimus.

52 pseudoapostolos Kroy.: pseudo apostolos $M\gamma$ pseudapostolos edd. cett. a R \parallel 54 adulteratae M R: adultera γ \parallel 56 satanas transfiguratur M Kroy.: transfiguratur satanas β edd. cett. \parallel 60-61 nouimus. de paradiso dist. edd. a Rig.: nouimus de p. edd. cett.

q. Cf. 2 Co 11, 2 r. 2 Co 11, 13 s. 2 Co 11, 14

Christ q¹, bien évidemment comme une épouse à un époux, l'image ne peut s'accorder avec l'ennemi de la vérité même de la chose ²! Si également il dit qu'il y a « de faux apôtres, ouvriers en fourberies, auteurs de leur propre métamorphose r », par l'effet de leur hypocrisie évidemment ³, il les stigmatise comme coupables d'avoir adultéré leur conduite sociale, non leur prédication : tant il est vrai que la dissension portait sur la discipline morale, et non sur la divinité ¹! 7. Si « Satan se métamorphose en ange de lumière s », cette parole ne peut être dirigée contre le Créateur : car le Créateur est un dieu, non un ange s; Satan aurait été dit se métamorphoser en dieu – et non pas en ange – de lumière, s'il ne désignait pas le Satan que nous connaissons, nous et Marcion, comme étant un ange 6.

des Douze, responsables par conséquent de la dérive judaïsante subie par l'Évangile dans la grande Église. T. s'élève contre cette interprétation en soulignant l'aspect moral des reproches de l'Apôtre et en rappelant, d'après ce qu'il a dit de l'incident d'Antioche, que les conflits dans ces nouvelles communautés portaient sur des questions de vie sociale (relations entre juifs, judéo-chrétiens, pagano-chrétiens) et non sur l'identité du Père de Jésus-Christ. Sur le problème historique que posent ces adversaires de Paul, cf. GEORGE – GRELOT, Introduction critique au NT, vol. 3, p. 86-89.

5. On ne peut douter, d'après le témoignage de T., que Marcion avait formulé une telle interprétation : dans un commentaire marginal ? dans ses Antithèses ?

6. La réplique de T. à cette interprétation reprend un argument habituel à sa polémique – le statut de dieu conféré au Créateur dans la théologie dithéiste de Marcion – et c'est en rappelant la différence essentielle entre dieu et ange que le controversiste s'emploie, non sans habileté, et en une démonstration appuyée, à écarter une exégèse marquée par une trop grande approximation. Il rappelle aussi, habilement, que Marcion avait maintenu, dans son système, l'angélologie de l'Église. Et d'ailleurs le verset paulinien évoqué infra (début du § 8) montrera bien que l'hérétique n'identifie pas le dieu Créateur à Satan.

^{1.} Du début du ch. 7, T. saute au début du ch. 11, parce qu'il est, semblet-il, animé du désir d'en finir. HARNACK, p. 100^s, a raison de penser que Marcion avait conscrvé les chapitres intermédiaires. Du v. 11, 2 notre auteur ne garde, dans sa traduction, que les mots uirginem sanctam et assignare Christo, et il ajoute des commentaires exégétiques de son cru (ecclesiam et ut sponsam sponso).

^{2.} Reprise d'un argument polémique récurrent : Marcion qui interdit le mariage à ses fidèles n'a pas le droit d'utiliser pour son Christ une image se référant à des noces.

^{3.} Pour la clarté, il faudrait dans la citation suppléer in apostolos (Christi) après transfiguratores sui. Mais on admettra là encore que notre auteur, épris de concision, ait jugé inutile de donner un détail qui allait de soi après la qualification initiale de pseudoapostolos. En tout cas la traduction qu'il donne paraît lui être personnelle: par le nom d'agent transfigurator (néologisme qu'il n'emploie qu'ici), il insiste sur la culpabilité morale de ces faux apôtres et annonce son commentaire qui suit, souligné comme à son habitude par scilicet.

^{4.} Dans ces adversaires de Paul contre lesquels polémiquent les ch. 10 à 13 de la lettre, Marcion voyait sans doute des représentants du groupe

- (8.) « De paradiso » suus stilus est ad omnem quam patitur quaestionem. Hic illud forte mirabor, si proprium potuit habere paradisum ¹ deus nullius terrenae dispositionis; nisi si etiam paradiso Creatoris precario usus est, sicut et mundo. Et tamen hominem tollere ad caelum Creatoris exemplum est in Helia u.
- 8. Magis uero mirabor Dominum optimum, percutiendi et saeuiendi alienum, nec proprium saltem, sed Creatoris angelum Satanae colaphizando apostolo suo adplicuisse et 70 ter ab eo obsecratum non concessisse v. Emendat igitur et deus Marcionis secundum Creatorem, elatos aemulantem et deponentem scilicet de solio dynastas v. Aut numquid ipse

62 mirabor eras. M || 67 dominum: deum Kroy. Mor. uide adnot.

t. Cf. 2 Co 12, 2 u. Cf. 2 R 2, 11 v. Cf. 2 Co 12, 7-8 w. Cf. Lc 1, 52

2. Dans cette deuxième section, la polémique prend un tour plus vif et plus ironique, avec cette première personne qui met l'auteur sur le devant de la scène (et il y aura progression de ce *mirabor* au *magis mirabor* du § 8) : de plus l'attaque va être dirigée contre la divinité même de l'hérétique.

- (8.) Sur le paradis, il y a (de nous) un écrit spécial pour répondre à toute question qu'il soulève ¹. Ici, ce qui suscitera peut-être mon émerveillement ², c'est qu'un dieu dépourvu de toute disposition terrestre ait pu avoir son propre paradis ¹: à moins que, même pour le paradis, il ne se soit servi, à titre précaire, de celui du Créateur, comme il a fait aussi pour le monde ³! Et d'ailleurs, concernant l'enlèvement au ciel d'un homme, il y a l'exemple donné en Élie par le Créateur ^u.
- 8. Mais mon émerveillement sera plus grand encore qu'un Seigneur 4 tout bon, étranger à ce qui est de frapper et de sévir, n'ait pas eu au moins même un ange à lui pour le placer aux côtés de son apôtre et le souffleter, mais qu'il ait dû prendre un ange de Satan, appartenant au Créateur 5, et que, trois fois imploré par l'Apôtre, il ne lui ait fait aucune concession v. C'est donc que le dieu de Marcion aussi corrige en se conformant à un Créateur jaloux des orgueilleux 6 puisque, évidemment, il renverse de leurs trônes les potentats w7. Ou alors, est-ce lui-même encore qui, à Satan, donna
- 3. Après l'argument habituel sur l'impuissance d'un dieu qui ne s'est pas manifesté par la création de l'univers, T. ironise en reprenant, avec l'adverbe *precario*, ce qu'il a dit en IV, 22, 8.
- 4. La correction de Kroymann (deum au lieu de dominum) a contre elle, non seulement le témoignage des mss et des éditeurs, mais surtout le fait que T. lui-même rappelle l'habitude des marcionites de désigner leur dieu sous le nom de Dominus ; cf. I, 27, 3 (t. 1, p. 232).
- 5. La phrase souligne l'antithèse entre proprium (repris de la phrase précédente sur le paradis) et l'expression biblique « ange de Satan » (conservée par Marcion) sur laquelle porte le génitif Creatoris, marquant un rapport d'appartenance que nous avons souligné dans notre traduction.

6. Retenant du passage que Dieu a voulu châtier l'orgueil de l'Apôtre, T. ironise en montrant la divinité marcionite agissant exactement comme le Créateur, le « dieu jaloux » (aemulator) qui rabaisse les orgueilleux.

7. Cf. IV, 28, 11 (« ipsos dynastas de trahente de solio »). Ce verset du *Magnificat* (cantique retranché par Marcion avec tout le début de *Luc*) reprend, avec plusieurs réminiscences, un thème courant de l'AT.

^{1.} T. passe brusquement au chapitre suivant de la lettre dont le second verset évoque l'enlèvement de Paul au troisième ciel (où est situé le paradis dans la tradition courante). Avant de commenter ce passage, et selon une méthode souvent pratiquée au livre IV (cf. Introduction au livre IV, t. 4, p. 47-48), il donne une explication préliminaire qui consiste à renvoyer le lecteur à un précédent ouvrage. Le De paradiso est également mentionné dans le De anima (55, 5) et il figure aussi dans l'Index du Codex Agobardinus. Mais ni sur sa date ni sur son contenu nous ne savons rien de précis. On pourra toutefois remarquer qu'en I, 15, 1, l'auteur avait promis une discussion sur le « troisième ciel » du dieu marcionite pour le moment où il procèderait à l'examen de l'apostolicon. Du fait que, parvenu à ce rendez-vous, T. se contente d'un renvoi au De paradiso, où sans doute a pris place déjà cette discussion, n'a-t-on pas le droit de conclure que cet ouvrage a été composé entre le livre I et le livre V de Marc. et avant le De anima? - Le tour syntaxique adopté par T. est assez singulier: car on attendrait paradiso suus stilus est, mais au datif a été substitué le titre même de l'ouvrage. On comparera à la mention de An. 55, 5 : « Habes etiam de paradiso a nobis libellum ». L'indication sur la paternité de l'œuvre aussi disparaît : souci de modestie ? volonté de concision ?

12, 8 - 13, 1

est, qui et in corpus Iob dedit Satanae potestatem *, ut « uirtus in infirmitate comprobaretur * ?

9. Quid et formam legis adhuc tenet Galatarum castigator z, in tribus testibus praefiniens staturum omne uerbum aa? Quid et non parsurum se peccatoribus comminatur bb lenissimi dei praedicator? Immo et ipsam durius agendi in praesentia potestatem a Domino datam sibi adfirmat cc! Nega nunc, haeretice, timeri deum tuum, cuius apostolus timebatur!

XIII. 1. Quanto opusculum profligatur, breuiter iam retractanda sunt quae rursus occurrunt, quaedam uero et tramittenda, quae saepius occurrerunt. Piget de lege adhuc congredi, qui totiens probauerim concessionem eius nullum

78 lenis simi M ∥ ipsam eras. M

ad corinthios secunda explicit M incipit ad romanos M^{mg} de epistola ad romanos β

XIII. 1 quanto $M\gamma$ R_1 Kroy. Evans: quando coni. R_1 rec. edd. cett. a R_2 \parallel 2-3 et tramittenda M coni. Iun. rec. Kroy.: extra- γ R_1R_2 tra- edd. cett. a R_3 \parallel 4 qui totiens edd. a Pam.: quoties β B Gel. quotiens M \parallel probauerim edd. a Pam.: probat uera $M\gamma$ [ueram X] R_1 probatur coni. R_1 rec. R_2 probaueram R_3 B Gel.

x. Cf. 2 Co 12, 7; Jb 1, 12 y. 2 Co 12, 9 z. Cf. Ga 1, 6-9 aa. Cf. 2 Co 13, 1 = Dt 19, 15 bb. Cf. 2 Co 13, 2 cc. Cf. 2 Co 13, 10

aussi pouvoir sur le corps de Job * pour que « la force fît sa pleine preuve dans la faiblesse y 1 » ?

9. Pourquoi aussi l'Apôtre ² s'en tient-il, lui le censeur des Galates ²³, au modèle de la Loi quand il pose en règle préalable que toute parole s'établira sur trois témoins ^{22 4}? Pourquoi aussi menace-t-il de ne pas épargner les pécheurs ^{bb}, lui qui prêche un dieu tout de douceur? Bien plus encore, ce pouvoir même d'agir sur place avec plus de sévérité, il affirme qu'il lui a été donné par le Seigneur ^{cc}! Nie maintenant, hérétique, que ton dieu inspire de la crainte, lui dont l'Apôtre en inspirait ⁵!

IV. LA LETTRE AUX ROMAINS

L'abandon de la Loi n'est pas signe d'un « autre » dieu XIII. 1. A mesure qu'avance notre ouvrage, il faut désormais ne consacrer qu'un bref examen à des sujets qui se présentent de nouveau,

mais aussi en laisser de côté certains qui se sont présentés trop souvent ⁶. Il me pèse de batailler encore à propos de la Loi, moi qui tant de fois ai prouvé que son abandon n'of-

4. Cf. IV, 22, 7 et 43, 2. Cette règle des « trois témoins » a joué un grand rôle dans la pensée de T.: cf. nos Approches de Tertullien, p. 53.

^{1.} Du passage de Paul, T. retient aussi le pouvoir que Dieu a laissé à Satan sur l'Apôtre. Il en rapproche, pour ironiser à nouveau sur ce deus optimus si proche du Créateur, un verset de Job approximativement rappelé (ce sont les biens de Job, sa personne même étant exclue, que Yahvé abandonne à Satan). La formule paulinienne sur force et faiblesse avait déjà été l'objet d'une mention en I, 14, 1.

^{2.} T. passe maintenant au ch. 13: il va regrouper, dans cette troisième section, ses observations critiques à l'égard de Marcion concernant des attitudes ou comportements de Paul. L'Apôtre devient le sujet des verbes. Les deux premières phrases sont des interrogations rhétoriques, scandées par l'anaphore de *Quid*. La phrase suivante, dégagée par un adverbe (immo), marque une progression.

^{3.} Cf. supra 2, 4-7.

^{5.} Conclusion vigoureuse, faite d'une sententia bien frappée. Rejoignant le développement du livre I (22, 1-5) sur le « dicu qui n'est pas craint », notre auteur interpelle son adversaire et lui lance un défi : comment peut-il soutenir une telle proposition sur son dieu alors que l'Apôtre, de ce dieu agissant par son ordre, prétend à inspirer de la crainte aux pécheurs de la communauté de Corinthe ?

^{6.} Le désir d'abréger ces discussions et la lassitude devant le retour de mêmes sujets ont déjà été exprimés dans les chapitres précédents. Ils alimentent ici la transition vers un nouveau développement, consacré à la Lettre aux Romains. Un sous-titre (intercalaire ou marginal) prévenait le lecteur dès l'original de T. (Cf. Introd., p. 17 et n. 1).

13, 1-3

5 argumentum praestare diuersi dei in Christo, praedicatam scilicet et repromissam in Christum apud Creatorem, quatenus et ipsa epistola legem plurimum uidetur excludere.

2. Sed et iudicem deum ab Apostolo circumferri saepe iam ostendimus et in iudice ultorem et Creatorem in ultore.

Itaque et hic, cum dicit: « Non enim me pudet euangelii; uirtus enim Dei est in salutem omni credenti, Iudaeo et Graeco, quia iustitia Dei in eo reuelatur ex fide in fidem a », sine dubio et euangelium et salutem iusto deo deputat, non bono – ut ita dixerim secundum haeretici distinctionem – transferenti ex fide legis in fidem euangelii, suae utique legis et sui euangelii, quoniam et « iram » dicit « reuelari de caelo super impietatem [loci] et iniustitiam hominum, qui ueritatem <in> iniustitia detineant b. » (3.) Cuius dei ira? Vtique Creatoris. 3. Ergo et ueritas eius erit, cuius et ira, quae reuelari habet in ultionem ueritatis. Etiam adiciens: « Scimus autem iudicium Dei secundum ueritatem esse c » et iram ipsam probauit, ex qua uenit iudicium pro ueritate, et

16 post iram add. dei Pam. Kroy. \parallel 17 et iniustitiam R_3 : loci in iustitiam [uel iniustitiam] $M\gamma$ R_1 loci in iniustitiam R_2 \parallel 18 in iniustitia R_2R_3 : iniustitia MX in iustitia R_1 in iustitiam F \parallel detineant: -ent Pam. Rig. \parallel 22 ipsam M edd. a Pam.: -a β Gel.

XIII. a. Rm 1, 16-17 b. Rm 1, 18 c. Rm 2, 2

frait aucun argument en faveur d'une altérité de dieu dans le Christ, abandon qui évidemment avait été, chez le Créateur, annoncé et promis pour le Christ 1: car c'est même cette lettre, précisément, qu'on voit le plus supprimer la Loi 2.

2. Mais également, nous l'avons Jugement et colère, déià souvent montré, c'est un dieu signes du Créateur iuge qui est porté à la ronde par l'Apôtre, et dans le juge un vengeur, et le Créateur dans le vengeur. C'est pourquoi ici aussi, lorsqu'il dit : « Je n'ai pas honte en effet de l'Évangile; car il est une force de Dieu, en vue du salut, pour tout croyant, juif et grec, parce que la justice de Dieu se révèle en lui de la foi à la foi a3 », sans aucun doute il attribue et l'Évangile et le salut au dieu juste, non au dieu bon - pour m'exprimer ainsi d'après la distinction de l'hérétique 4 -, dieu qui fait passer de la foi de la Loi à la foi de l'Évangile 5, bien sûr de sa Loi à lui et de son Évangile à lui! Car l'Apôtre dit aussi que « sa colère se révèle du haut du ciel sur l'impiété et l'injustice des hommes qui retiennent la vérité dans les liens de l'injustice b. » (3.) La colère de quel dieu? Du Créateur bien sûr! 3. Donc, la vérité aussi appartiendra à celui à qui appartient également la colère qui doit se révéler pour venger la vérité. Et même, en ajoutant: « Or nous savons que le jugement de Dieu est conforme à la vérité c6 », il a, tout à la fois, prouvé sa colère elle-même, d'où provient son jugement en faveur de la

4. Cette distinction sur laquelle reposait toute la théologie de Marcion a été vigoureusement combattue par T., au livre II notamment. S'il la reprend ici, c'est par concession ironique au langage de son adversaire.

5. L'expression paulinienne que T. interprète ici, si allègrement, dans le sens de sa démonstration est qualifiée d'obscure par la *TOB* qui traduit « par la foi et pour la foi » et admet la traduction « de la foi à la foi » (note x où sont énumérées plusieurs interprétations proposées par les exégètes).

6. Selon HARNACK, p. 101*, le verset 2, 2, que notre auteur introduit par adiciens, faisait suite au précédent chez Marcion; les versets 1, 19 – 2, 1 auraient été supprimés par l'hérétique, dont nous apprenons, par le début du § 4, qu'il avait pratiqué des « coupes sombres » dans le texte de la lettre.

^{1.} Le substantif concessio ici se réfère à l'emploi intransitif du verbe (« se retirer », « céder le pas », « faire retraite »). La démonstration sur le retrait de la Loi par le dieu de l'AT a été faite abondamment dans les premiers chapitres du livre.

^{2.} La proposition introduite par quatenus, de sens causal comme d'habitude, doit être rattachée à la principale (Piget de lege congredi): elle justifie la lassitude de l'auteur devant tant de nouvelles occasions que la présente lettre lui offrirait de reprendre la polémique avec Marcion sur la Loi. Sur le sens de excludere, cf. t. 1, p. 285.

^{3.} Ces versets 16-18 étaient conservés sans changement par Marcion : cf. HARNACK, p. 102*-103 ; SCHMID, p. I/331.

ueritatem rursus eiusdem dei confirmauit, cuius iram probauit probando iudicium. Aliud est, si ueritatem dei alterius 25 in iniustitia detentam ^b Creator iratus ulciscitur.

4. Quantas autem foueas in ista uel maxime epistola Marcion fecerit auferendo quae uoluit, de nostri instrumenti integritate parebit. Mihi sufficit, quae proinde eradenda non uidit quasi neglegentias et caecitates eius accipere. Si enim « iudicabit Deus occulta hominum d », tam eorum qui in lege deliquerunt quam eorum qui sine lege e, quia et hi « legem ignorant, et natura faciunt quae sunt legis f », utique is deus iudicabit, cuius sunt et lex et ipsa natura, quae legis est instar ignorantibus legem f. 5. Iudicabit autem quomodo? (5.) « Secundum euangelium, inquit, per Christum s. » Ergo et euangelium et Christus illius sunt, cuius et lex et natura, quae per euangelium et Christum uindicabuntur a Deo illo

24 si M R: se $\gamma \parallel 25$ in β : om. $M \parallel$ detentam M R: de tanta $\gamma \parallel 27$ auferendo R_2R_3 : aut referendo $M\gamma R_1 \parallel 30$ iudicabit R_2R_3 : -auit $M\gamma R_1 \parallel 32$ ignorant et: ignorantes Ciaconius \parallel sunt R: sint $M\gamma \parallel 37$ a deo X Lat. Kroy. Evans: adeo M(ut saepe) F R Gel. Pam. Rig. Oeh.

vérité, et confirmé à nouveau que la vérité était celle du même dieu dont il a prouvé la colère en prouvant le jugement. A moins que 1 ce ne soit la vérité d'un « autre » dieu, retenue dans les liens de l'injustice b, que, dans sa colère, le Créateur venge!

4. Quels trous béants 2 dans cette Confirmation lettre, plus encore que dans les par un autre passage autres, Marcion a creusés en supprimant ce qu'il a voulu, une comparaison avec l'intégralité de notre document scripturaire 3 le fera apparaître. Il me suffit, à moi, d'accueillir comme des marques de sa négligence et de son aveuglement les passages dont il n'a pas vu qu'il lui fallait pareillement les retrancher 4. Si en effet « Dieu jugera les actions secrètes des hommes d », tant de ceux qui ont péché sous la Loi que de ceux qui l'ont fait sans la Loi e parce que ces derniers « ignorent la Loi et accomplissent par la nature les prescriptions de la Loi , », la chose est sûre, le dieu qui jugera est celui à qui appartiennent et la Loi et la nature ellemême, laquelle tient lieu de Loi pour ceux qui ignorent la Loi 1. 5. Mais comment jugera-t-il? (5.) « Conformément à l'Évangile, dit l'Apôtre, par le Christ 85. » C'est donc que, et l'Évangile, et le Christ appartiennent à celui auquel appartiennent et la Loi et la nature qui seront vengées par Dieu au moyen de l'Évangile et du Christ grâce à ce jugement de

reprise s'accompagne d'un renouvellement de la polémique sur la cécité de l'hérétique qui est taxé aussi de négligence, d'incurie dans sa manipulation de l'écrit apostolique.

5. Pour les besoins de sa démonstration, T. distingue les deux éléments constitutifs du v. 16: le premier lui permet de définir le dieu en question comme étant celui de la Loi et de la nature. Le second va lui permettre de raccorder le nouvel énoncé à ceux des § 2-3. Notre auteur paraît avoir négligé, comme sans intérêt, le pronom possessif qui détermine « Évangile » (le texte « catholique » est : « selon mon évangile » ; c'était peut-être aussi le cas du texte marcionite : cf. SCHMID, p. I/332).

d. Rm 2, 16a e. Cf. Rm 2, 12 f. Rm 2, 14 g. Rm 2, 16b

^{1.} Sur l'expression aliud est si, qui est habituelle à T. pour ironiser, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 323.

^{2.} Image expressive qui rend sensible l'étendue des suppressions pratiquées par Marcion. On peut hésiter sur le sens à donner à quantas qui pourrait équivaloir à quot (= « combien nombreux », cf. HOPPE, S.u.S., p. 198 s.). Cette intéressante indication est-elle inspirée à notre auteur par la disparition des versets 2, 3-11, qui parlent notamment de la colère de Dieu ? Quoi qu'il en soit, il va traiter maintenant des versets 2, 12-16, qu'il rattache étroitement à ceux examinés dans les § 2-3.

^{3.} Sur ce sens d'instrumentum désignant ici une partie de l'Écriture (l'apostolicon), cf. Deus Christ., p. 464 s. Le possessif noster marque l'appartenance de T. à la grande Église (opposée aux hérésies).

^{4.} Reprise du principe de la méthode qu'il a annoncée dès le début : la controverse ne portera que sur les textes laissés en place par Marcion. Cette

iudicio Dei, quod et supra « secundum ueritatem h ». Ergo qua defendenda <ea> reueletur de caelo ira i non nisi a deo irae, ita et hic sensus, pristino cohaerens, in quo iudicium Creatoris edicitur, non potest in alium deum referri, qui nec iudicat nec irascitur, sed in illum, cuius dum haec sunt, iudicium dico et iram, etiam illa ipsius sint necesse est, per quae haec habent transigi, euangelium et Christus.

6. Et ideo uehitur in transgressores legis docentes non furari et furantes i, ut homo dei legis, non ut Creatorem ipsum his modis tangens, qui et furari uetans fraudem mandauerit in Aegyptios auri et argenti k, quemadmodum et

38 dei quod : de quo Kroy. uide adnot. \parallel 39 defendenda ea Eng. : defendenda codd. Mor. ad defendenda ea Kroy. defendendae ei coni. Evans uide adnot. \parallel a del. Mor. uide adnot. \parallel 41 edicitur eras. M \parallel 43 iram M edd. a Pam. : ira β Gel. \parallel quae Lat. Kroy. Evans : quem ϑ edd. cett. uide adnot. \parallel 46 furantes ex emend. M

h. Rm 2, 2 i. Cf. Rm 1, 18 j. Cf. Rm 2, 21 k. Cf. Ex 12, 35-36

Dieu cité plus haut également « conforme à la vérité h 1 ». Par conséquent, puisque dans la défense de cette vérité la colère ne se révèlerait du haut du ciel i que par l'action du dieu de la colère 2, ainsi cette phrase aussi, en cohérence avec la précédente où est énoncé le jugement du Créateur 3, ne peut être rapportée à un « autre » dieu, lequel ni ne juge ni ne se met en colère 4 : elle se rapporte au dieu qui, étant celui dont relèvent ces deux choses, je veux dire le jugement et la colère, est aussi précisément celui dont il faut bien que relèvent ces deux autres choses, l'Évangile et le Christ, puisque c'est par elles que l'accomplissement des premières a à passer 5.

Contre les juifs transgresseurs de la Loi

6. Et c'est pourquoi l'Apôtre s'emporte contre les transgresseurs de la Loi, qui enseignent à ne pas voler, et qui volent i: il le fait comme homme

du dieu de la Loi, et non comme quelqu'un qui veut atteindre par ces moyens le Créateur lui-même, lui qui, tout en interdisant aussi de voler, a mandé contre les Égyptiens le vol frauduleux de leur or et argent k6, de même que nos

dition, doit être conservée comme exprimant l'agent de cette manifestation de colère.

- 3. Le sens de sensus, comme précédemment, est : « pensée (exprimée dans une phrase) », « phrase ». T. renvoie clairement au v. 2, 2 cité au § 3 et, pour éviter toute équivoque, il le résume dans une relative.
- 4. Reprise ironique d'une définition souvent rappelée du deus optimus des marcionites.
- 5. On peut dire que T. met les points sur les i dans sa démonstration selon laquelle le dieu du binôme jugement / colère est aussi celui du binôme Évangile / Christ. Négligeant la petite différence qui distingue les prépositions secundum et per, il unifie l'idée en faisant de l'Évangile et du Christ les moyens d'accomplissement des deux réalités (haec répété) mises en jeu par le premier binôme. La correction de quem en quae, proposée par Latinius, s'est imposée dans la corrélation illa ... per quae...
- 6. Sur ce grief fait au Créateur par Marcion, cf. II, 20, 1 s.; 28, 2; IV, 24, 5. D'après le présent passage de T., l'hérétique utilisait aussi ce témoignage de Paul comme une critique indirecte et détournée de l'attitude du Créateur dans cet épisode de l'*Exode*.

^{1.} Le texte des mss (iudicio dei quod) mérite d'être défendu et maintenu contre la correction de Kroymann (iudicio de quo). La reprise de dei est stylistiquement heureuse: elle crée un effet de martèlement et surtout elle remet sous les yeux du lecteur la formule même du v. 2, 2. De plus le relatif quod, au nominatif, suit exactement l'énoncé du même verset (secundum ueritatem esse) au § 3; le rétablissement du verbe copule est ne fait aucune difficulté.

^{2.} Cette proposition, qui est un rappel du v. 1, 18, se présente comme une subordonnée causale introduite par qua (= quia : cf. BULHART, CSEL 76, Praefatio, § 86); le verbe en est au subjonctif potentiel, en symétrie avec potest ... referri de la principale. Il y a lieu de rétablir ea après defendenda selon la conjecture d'Engelbrecht (admise par Evans), ce pronom renvoyant à ueritatem: ce tour à l'ablatif exprime un complément de manière et correspond bien à secundum... La leçon proposée par Evans dans son apparat (defendendae ei) nous paraît moins heureuse parce qu'énonçant un but. Il en va de même de celle qu'adopte Kroymann (<ad>defendenda <ea>): beaucoup moins économique, elle présente en plus l'inconvénient de ne pas s'accorder au contexte, qui concerne la « vérité » (et non pas lex et natura que reprendrait le neutre ea): reprise des expressions in ultionem ueritatis et pro ueritate du § 3. Devant deo irae qui désigne à l'évidence le Créateur, la préposition a, donnée par toute la tra-

cetera in illum retorquent. Scilicet Apostolus uerebatur conuicium deo palam facere, a quo non uerebatur diuertisse. 7. Adeo autem Iudaeos incesserat, ut ingesserit propheticam increpationem: « Propter uos nomen Dei blasphematur!. » Quam ergo peruersum, ut ipse blasphemaret eum, cuius blasphemandi causa malos exprobrat!

Praefert et « circumcisionem cordis m » praeputiationi. Apud deum legis est facta « circumcisio cordis » – non carnis – « spiritu, non littera m ». Quodsi haec est circumcisio Hieremiae : « Et circumcidemini praeputia cordis n », sicut et Moyses : « Et circumcidemini duricordiam uestram o », eius erit spiritus circumcidens cor, cuius et littera metens carnem, eius et « Iudaeus, qui in occulto p », cuius et « Iudaeus in aperto p », quia nec Iudaeum nominare uellet Apostolus non Iudaeorum dei seruum.

51 incesserat coni. R_2 rec. R_3 : inge- $M\gamma$ R_1R_2 uide adnot. \parallel 52-53 blasphematur: blasphatur M^{ac} \parallel 55 praeputiationi: praeputi, atenim Kroy. \parallel 58 ieremiae M \parallel 59 moyses: -sis Rig. -sei Kroy. \parallel et MX Kroy.: om. F edd. cett. a R \parallel 60-61 carnem, eius ita dist. Kroy. \parallel 62 in aperto β : om. M \parallel 63 scruus corr. Mor. uide adnot.

adversaires retournent contre ce dieu les autres reproches aussi ¹. C'est chose évidente : l'Apôtre avait peur de quereller son dieu ouvertement, lui dont il n'avait pas peur de se détourner ²! 7. D'autre part il avait harcelé les juifs à tel point qu'il leur asséna ³ l'invective prophétique : « A cause de vous, on blasphème le nom de Dieu ¹⁴. » Quelle perversité donc ce serait de sa part, de blasphémer lui-même ce dieu, alors qu'il leur reproche d'être mauvais parce qu'ils le blasphèment!

Circoncision du cœur » à son incirconcision 5. C'est chez le dieu de la Loi que s'est faite « la circoncision du cœur » – et non celle de la chair – « par l'esprit, non par la lettre m ». Or si cette circoncision est celle de Jérémie : « Et vous vous circoncirez des prépuces du cœur n », de même que Moïse a dit : « Et vous vous circoncirez de votre dureté de cœur 06 », l'esprit qui circoncit le cœur appartient au dieu à qui appartient aussi la lettre qui moissonne la chair 7; et « le juif caché à l'intérieur p » appartient aussi à celui à qui appartient « le juif visible à l'extérieur p », car l'Apôtre n'aurait même pas voulu appeler juif quelqu'un qui ne fût pas serviteur du dieu des juifs 8.

à ses penchants. Il n'est pas douteux que Marcion voyait affichée dans ce passage la préférence de l'Apôtre pour l'encratisme dont sa divinité faisait profession. T. va lui rappeler que cette « circoncision morale » est bien présente chez le « dieu de la Loi ».

l. Rm 2, 24 = Is 52, 5 (LXX) m. Rm 2, 29 n. Jr 4, 4 o. Dt 10, 16 p. Rm 2, 28-29

^{1.} On ne voit pas bien ce que vise ce dernier membre de phrase. Après le vol, Paul évoque, dans le v. 22, l'adultère et l'idolâtrie, mais il ne semble pas que les marcionites (sujet de retorquent) aient jamais reproché de tels crimes au dieu de l'AT.

^{2.} Réponse ironique, soulignée par un scilicet initial. La lâcheté de ces attaques déguisées est comparée au courage que Paul devait avoir pour tourner le dos à son dieu et se mettre au service d'un « autre ».

^{3.} La leçon de R_2 (incesserat) s'est imposée dès le début de la tradition : ce verbe forme un jeu de paronomase avec celui qui suit (ingesserit).

^{4.} Cf. III, 23, 3; IV, 21, 12. Ici la citation d'Isaïe est abrégée (omission de « parmi les nations »).

^{5.} L'expression circumcisio cordis désigne le retranchement volontaire des plaisirs charnels, le renoncement aux tendances mauvaises et à l'égoïsme. Le génitif cordis porte aussi sur l'autre substantif: praeputiatio (cordis) exprime donc le contraire, c'est-à-dire l'attachement à la chair et

^{6.} Les deux citations sont reprises, avec de légères variantes rédactionnelles, du début de ce livre (V, 4, 10).

^{7.} Sur cette métaphore de la « moisson » (et de la « faux ») pour marquer le retranchement des plaisirs charnels, cf. I, 28, 4-5.

^{8.} Combattant sans doute l'interprétation marcionite qui prétendait que, par l'expression *Iudaeus in occulto*, Paul annonçait la religion d'un « autre » dieu, T. s'attache à montrer que l'Apôtre n'a pu utiliser ce terme que pour un desservant du Créateur (celui que, par mépris, Marcion appelait « dieu des juifs »). Dans la dernière proposition, non *Iudaeorum dei seruum* (en une expression ramassée) est le complément d'objet de nominare, et *Iudaeum* l'attribut : il n'y a pas lieu de corriger seruum en seruus.

8. « Tunc lex, nunc iustitia Dei per fidem Christi q. »
Quae est ista distinctio? Seruiuit deus tuus dispositioni
Creatoris, dans ei tempus et legi eius? An eius « tunc »,
cuius et « nunc »? Eius lex, cuius et fides Christi?
Distinctio dispositionum est, non deorum. 9. Monet « iustificatos ex fide » Christi – non ex lege – « pacem ad Deum
habere r. » Ad quem? Cuius numquam fuimus hostes an
cuius legi et naturae rebellauimus? Nam si in eum competit pax, cum quo fuit bellum, ei et iustificabimur; et eius erit
Christus – ex cuius fide iustificabimur, ad cuius pacem competit redigi hostes eius aliquando.

10. « Lex autem, inquit, subintroiuit, ut abundaret delictum s. » Quare? « Vt superabundaret, inquit, gratia s. » Cuius dei gratia, si non cuius et lex? Nisi si Creator ideo legem intercalauit, ut negotium procuraret gratiae dei alterius et quidem aemuli – ne dixerim ignoti –, « ut, quemadmodum » – apud ipsum – « regnauerat peccatum in mortem,

65 tuus MG R_3 : om. γ R_1R_2 \parallel 68 dispositionum edd. a Pam.: dispositionum ϑ Gel. \parallel 70 numquam M Kroy.: nus- β edd. cett. \parallel 77 si 1 M^{sl} \parallel 78 legem M R_3 : om. γ R_1R_2 Iun.

8. « Alors la Loi, maintenant la ius-Iustice de Dieu tice de Dieu par la foi au Christ 91. » et justification Ou'est-ce que cette distinction? Ton dieu s'est-il mis au service de la disposition du Créateur, en lui accordant un temps, à lui et à sa Loi 2, ou n'est-ce pas plutôt que « alors » appartient à celui à qui appartient aussi « maintenant » ? que la Loi appartient à qui appartient aussi la foi au Christ? C'est une distinction de dispositions, non de dieux 3! 9. L'Apôtre avertit « ceux qui ont été justifiés de par leur foi » au Christ - non de par la Loi - « d'avoir la paix avec Dieur4 ». Avec quel dieu? Celui dont nous n'avons jamais été les ennemis 5, ou celui dont la Loi et la nature nous ont trouvés en révolte contre elles? Car si la logique veut qu'il y ait paix à l'égard de celui avec qui il y a eu guerre, c'est envers lui aussi que nous serons justifiés, et c'est de lui que relèvera le Christ - lui par la foi en qui nous serons justifiés, à la paix avec qui la logique veut voir ramenés ceux qui ont été autrefois ses ennemis.

Loi, péché
et grâce

Pour qu'abonde le péché s. » Pourquoi ?
« Pour, dit-il, que surabonde la grâce s. »

La grâce de quel dieu, sinon de celui dont relève aussi la Loi ?

A moins que peut-être le Créateur n'ait intercalé la Loi à seule fin de servir les affaires d'une grâce appartenant à un dieu autre, et même rival – pour ne pas dire ignoré de lui! –, « afin que, de la même manière que » – chez lui – « le péché avait

tif monet peut s'interpréter soit comme verbe déclaratif soit comme verbe de volonté. Dans la suite, l'expression redigi ad pacem parait plus en rapport avec la seconde interprétation : c'est elle que nous choisissons. D'autre part, HARNACK, ibid., admet que les mots « non de par la Loi » faisaient partie du texte marcionite ; SCHMID, ibid., y voit une addition explicative de T.

q. Rm 3, 22 r. Rm 5, 1 s. Rm 5, 20

^{1.} Par un brusque saut, T. passe au milieu du chapitre 3 qui traite de la « justice de Dieu ». D'après SCHMID, p. I/332, la phrase initiale est prise au texte marcionite où elle figurait peut-être comme glose marginale. Le texte « catholique » des v. 21-22 n'établit pas une opposition temporelle tranchée entre la Loi et la justice divine s'exerçant par le Christ.

^{2.} Présentation sarcastique d'une divinité prétendue supérieure qui laisse à la divinité subalterne le temps de gouverner par sa Loi : reprise sous une autre forme de l'argument fondamental contre la théorie de Marcion (« Cur tam sero ? »).

^{3.} Argument récurrent de la polémique contre le dithéisme marcionite.

^{4.} Étant donné que la citation est faite sous forme indirecte, il est difficile de déterminer si l'infinitif *habere* repose sur un indicatif ou un subjonctif : les deux leçons se rencontrent dans la tradition du verset. HARNACK, p. 104* et SCHMID, p. 1/332 admettent le subjonctif. Mais le verbe introduc-

^{5.} Il s'agit évidemment du dieu marcionite : vu son absence de la scène du monde jusqu'à sa révélation sous Tibère, on peut bien dire que l'homme n'a jamais été en guerre avec lui!

ita et gratia regnaret in iustitia in uitam per Iesum Christum ' » – aduersarium ipsius. 11. Propter hoc omnia concluserat lex Creatoris sub delictum ^u et totum mundum deduxerat in reatum et omne os obstruxerat ^v, ne qui gloriaretur per illam, ut gratia seruaretur in gloriam Christi non Creatoris, sed Marcionis!

12. Possum et hic de substantia Christi praestruere ex prospectu quaestionis subsecuturae. « Mortuos » enim nos inquit « legi per corpus Christi » ». – Et potest corpus contendi, non statim caro. – Sed et quaecumque substantia sit, cum eius nominat corpus, quem subicit « ex mortuis resurrexisse » », non potest aliud corpus intellegi quam carnis, in quam lex mortis est dicta.

13. Ecce autem et testimonium perhibet legi et causa delicti eam excusat : « Quid ergo dicemus ? quia lex peccatum ? absit * ! » - « < Absit > » : Erubesce, Marcion, [absit]

84 ne qui ϑ edd. a Pam.: ne quis R_1R_1 B Gel. \parallel 86 post marcionis interrogationis signum posuit Evans \parallel 87 ex M R: et γ \parallel 89 per Ciaconius: ergo ϑ edd. \parallel et ϑ : est. Kroy. etsi Eng. sed Mor. uide adnot. \parallel 91 ex M R: et γ \parallel 96 absit² post absit¹ transp. Braun del. Kroy. Mor. uide adnot.

2. Poursuite du persiflage: T. utilise des souvenirs de ce que Paul dit du rôle de la Loi en deux autres passages qui n'avaient pas servi dans la présente polémique. La phrase est habilement construite en vue de sa chute sur le nom de l'hérétique.

3. La question de la « substance du Christ » sera posée dans le chapitre suivant. L'explication du v. 7, 4 va, en une sorte de parenthèse, servir de praestructio au développement annoncé.

régné pour la mort, la grâce aussi règne dans la justice pour la vie par Jésus Christ '» – son adversaire '! 11. Voici pourquoi la loi du Créateur avait tout renfermé sous le péché ", avait rangé le monde entier dans la faute, avait mis un bâillon à toute bouche ' pour empêcher que personne se glorifiât par elle, et cela à seule fin de réserver la grâce à la gloire d'un Christ qui n'était pas celui du Créateur, mais celui de Marcion ?!

Corps charnel du Christ ressuscité

12. Ici aussi, je peux, concernant la substance du Christ, établir un préalable en prévision de la question qui

va suivre ³. Effectivement, l'Apôtre dit que nous sommes « morts à la Loi par le corps du Christ » ». – Et toutefois on peut soutenir qu'il y a corps sans que, du coup, il y ait chair ⁴. – Mais aussi bien, quelle que soit la substance dont il s'agit, comme il mentionne le corps de celui dont il ajoute qu'« il est ressuscité des morts » ⁵ », on ne peut comprendre là un autre corps que le corps de chair, puisque c'est sur la chair que la loi de mort a été prononcée ⁶.

Éloge de la Loi pour la honte de Marcion 13. Mais voici que l'Apôtre apporte aussi un témoignage en faveur de la Loi et qu'il la justifie à cause du péché: « Que dirons-nous donc? Que

la Loi est péché? Loin de nous *! » - « <Loin de nous !> » Rougis de honte, Marcion, devant l'Apôtre qui repousse avec

- 4. Cette phrase paraît être prononcée par l'adversaire comme une objection à l'argument qui peut être tiré du mot « corps ». La leçon de la tradition (Et) paraît pouvoir être conservée sans qu'il soit nécessaire de corriger en Sed: il suffit de donner à cette conjonction un sens adversatif (« Et toutefois »).
- 5. L'argument de T. est tiré de la fin du verset qui fait mention de « ressuscité des morts » à propos du Christ : il n'est pas douteux que cette mention figurait dans le texte marcionite. HARNACK, p. 106*, l'enregistre bien ; mais SCHMID, p. I/333, l'omet.
- 6. Cette indication nous paraît viser la parole de Gn 3, 19 sur le sort réservé à la chair (tirée du limon) en punition de la désobéissance.

t. Rm 5, 21 u. Cf. Ga 3, 22 v. Cf. Rm 3, 19 w. Rm 7, 4 x. Rm 7, 7

^{1.} Pour ces v. 20 et 21, le texte marcionite est pratiquement identique au texte « catholique ». T. le suit, mais en le réaménageant : d'abord pour en souligner les articulations (ainsi par quare) ou pour ajouter une précision (ainsi apud ipsum, ainsi aduersarium). Mais surtout, il y insère un commentaire personnel destiné à montrer l'absurdité de distinguer un dieu de la Loi et un dieu de la grâce : commentaire qui est, sur le mode ironique, une caricature de la théorie adverse. Le vocabulaire s'assortit à cette volonté de dérision : intercalare (dont c'est l'unique emploi chez T.) est un mot juridique (répondant à subintroiuit du texte) et crée un effet plaisant; l'expression negotium procurare, empruntée au monde économique, va dans le même sens.

abominanti Apostolo criminationem legis – « sed ego delictum non scio nisi per legem *. » 14. O summum ex hoc praeconium legis, per quem <non> licuit delictum latere!

Non ergo lex seduxit, sed peccatum per praecepti occasionem y. Quid deo imputas legis quod legi eius Apostolus imputare non audet? Atquin et adcumulat: « Lex sancta et praeceptum eius iustum et bonum z. » (15.) Si taliter ueneratur legem Creatoris, quomodo ipsum destruat nescio.

105 15. Quis discernit duos deos, iustum alium bonum alium, cum is utrumque debeat credi, cuius praeceptum et bonum et iustum est? Si autem et spiritalem confirmat legem a, utique et propheticam, utique et figuratam. Debeo enim et hinc constituere Christum in lege figurate praedicatum, quo nec a Iudaeis omnibus potuerit agnosci.

97 abominanti apostolo Kroy.: abominati postulo $M\gamma$ abominari postulo R_1R_2 abominatur apostolus edd. cett. a R_3 uide adnot. \parallel 98 ex β : et M \parallel 99 non add. Kroy. Evans uide adnot. \parallel liquuit Gel. Pam. Rig. Oeb. probante Evans \parallel latere: latens Ciaconius probante Evans \parallel 102 adquin M \parallel 103-104 ueneratur M R: -tor γ \parallel 110 nec: et Kroy.

horreur une mise en accusation de la Loi!! - « mais moi, je ne connais le péché que par la Loi ×! » 14. Ô le suprême éloge, par là, de la Loi, que par elle, le péché n'ait pas eu licence 2 de rester caché! Ce n'est donc pas la Loi qui a égaré, mais le péché par l'occasion que lui donnait le précepte y. Pourquoi imputes-tu au dieu de la Loi ce que l'Apôtre n'ose pas imputer à sa Loi? Et d'ailleurs il met le comble à son propos: « La Loi est sainte, et son précepte juste et bon 23. » (15.) S'il vénère tellement la loi du Créateur, comment peutil le détruire lui-même, je l'ignore! 15. Qui distingue deux dieux, l'un juste et l'autre bon, quand il faut croire qu'est l'un et l'autre celui dont le précepte est à la fois juste et bon? Et si l'Apôtre confirme que la Loi, aussi, est spirituelle a, il confirme à coup sûr qu'elle est aussi prophétique, à coup sûr qu'elle est aussi figurative. Car je dois, par là également, établir que le Christ a été prédit figurativement dans la Loi de facon qu'il ne pût pas non plus être reconnu par tous les iuifs 4.

le premier Absit. Celui-ci appartient au texte paulinien cité (et conservé tel quel par Marcion). T. interrompt sa citation, reprend immédiatement le terme sur lequel il introduit sa prise à partie de Marcion, laquelle constitue une parenthèse qui se refermera pour la poursuite de la citation. Le mot criminatio qui y figure (emploi unique chez notre auteur) est un terme cicéronien.

- 2. Ici encore, le rétablissement de non par Kroymann s'avère indispensable.
- 3. Simplification du texte cité: le premier attribut (« saint ») du « précepte » est omis par volonté de se limiter à l'essentiel. Sur ces textes de Rm 7, cf. HARNACK, p. 106*-107*; SCHMID, p. I/333.
- 4. Le commentaire dont T. assortit la qualification de « spirituelle » attribuée par Paul à la Loi rappelle tout ce qui a été dit sur celle-ci au livre II : c'est d'ailleurs le point principal du désaccord qui sépare l'Église (pour qui le Christ accomplit tout l'AT qui l'a annoncé, figuré, préparé) et le marcionisme (qui coupe radicalement de ses racines juives la révélation chrétienne).

y. Cf. Rm 7, 11 z. Rm 7, 12 aa. Cf. Rm 7, 14

^{1.} La citation du v. 7 s'interrompt pour un commentaire où T. prend vivement à partie l'hérésiarque et le procès qu'il fait à la Loi, contrairement à l'attitude de son apôtre. Le texte, ici, est corrompu. Les mss subsistants portent : abominati postulo. Rhenanus avait corrigé dans ses deux premières éditions en abominati postulo avant d'admettre, dans la troisième, une leçon abominatur apostolus qui s'est généralement imposée jusqu'à Kroymann. Celui-ci a corrigé en abominanti apostolo qui a l'intérêt de se rattacher directement à Erubesce (effectivement, en Ap. 9, 13, T. emploie le même verbe avec un datif pour désigner « la personne devant laquelle on rougit »). Cette correction de Kroymann nous paraît tout à fait justifiée (on admettra sans peine la disparition d'un tilde sur le a de abominati de nos mss) et donne un sens très satisfaisant en complétant l'impératif adressé à Marcion. Nous l'adoptons donc, en l'aménageant toutefois: Kroymann supprime le second Absit; nous pensons, quant à nous, qu'il a été simplement déplacé par un accident de la tradition et qu'il faut le rétablir après

XIV. 1. Hunc si Pater misit « in similitudinem carnis peccati^a», non ideo phantasma dicetur caro, quae in illo uidebatur. Peccatum enim carni supra adscripsit et illam fecit legem peccati habitantem in membris suis et aduersan-5 tem legi sensus b. Ob hoc igitur missum Filium « in similitudinem carnis peccati a », ut peccati carnem simili substantia redimeret, id est carne, quae peccatrici carni similis esset, cum peccatrix ipsa non esset. Nam et haec erit Dei uirtus, in substantia pari perficere salutem. 2. Non enim magnum, 10 si spiritus Dei carnem remediaret, sed si caro consimilis peccatrici dum caro est, sed non peccati. Ita similitudo ad titulum peccati pertinebit, non ad substantiae mendacium. Nam nec addidisset « peccati », si substantiae similitudinem uellet intellegi, ut negaret ueritatem; tantum enim « carnis » 15 posuisset, non et « peccati ». Cum uero tunc sic struxit : « carnis peccati a », et substantiam confirmauit, id est carnem, et similitudinem ad uitium substantiae rettulit, id est ad peccatum. 3. Puta nunc similitudinem substantiae dictam: non ideo negabitur substantiae ueritas. Cur ergo simi-20 lis uera? Quia uera quidem, sed non ex semine: de statu similis sed uero, de censu non uero dissimilis. Ceterum simi-

XIV. 7 carne R, Gel. Kroy.: -ni M γ R, R, -nea Pam. Rig. Oeh. Evans || 15 struxit: -xerit Rig. || 20 semine: simine M^{sc} || 21 similis sed Thörnell, Studia III, p. 45-46: simili sed ϑ Gel. Pam. Rig. similis et Lat. Kroy. Evans uide adnot. || uero' Thörnell, ibid.: -a ϑ edd. cett. || dissimili Oeh.

XIV. a. Rm 8, 3 b. Cf. Rm 7, 23

Discussion sur « à la ressemblance de la chair du péché »

XIV. 1. Ce Fils, si le Père l'a envoyé « à la ressemblance de la chair du péché ^a », ce n'est pas pour autant qu'on dira fantôme la chair

qui était vue en lui 1. Plus haut en effet, l'Apôtre a attribué le péché à la chair et il a fait de celle-ci une loi de péché habitant dans ses membres et en lutte contre la loi de sa raison b. Voilà donc pourquoi il dit que le Fils a été envoyé « à la ressemblance de la chair du péché a » : afin de racheter la chair du péché par une substance semblable, c'est-à-dire une chair qui fût semblable à la chair pécheresse, sans être pécheresse elle-même². Car aussi bien ce sera là la puissance de Dieu, que de réaliser le salut dans une substance pareille. 2. Ce ne serait pas en effet une grande œuvre que l'esprit de Dieu portât remède à la chair : mais c'est le cas s'il s'agit d'une chair toute semblable à la chair pécheresse du fait qu'elle est chair, mais sans être « chair du péché ». Ainsi c'est au titre du péché que portera la ressemblance : elle ne concernera pas une substance mensongère ! Car l'Apôtre n'aurait pas ajouté « du péché » s'il avait voulu qu'on comprît ressemblance de la substance de facon à en nier la vérité: en effet il aurait mis seulement « de la chair », sans mettre aussi « du péché ». Mais alors, par un tel assemblage de mots: « de la chair du péché à », il a, tout à la fois, confirmé la substance, c'est-à-dire la chair, et rapporté la ressemblance au vice de la substance, c'est-à-dire au péché. 3. Suppose maintenant que le terme de ressemblance ait été employé pour la substance : on ne niera pas pour autant la vérité de la substance. Pourquoi donc une chair semblable est-elle vraie? Parce qu'elle est vraie sans doute, mais sans provenir d'une semence (humaine): étant semblable par son statut, mais qui est vrai, étant dissemblable par son origine qui ne l'est pas 3. D'ailleurs,

comprendre en sous-entendant caro comme sujet et en rapprochant des conceptions, évoquées dans le De carne Christi, sur une chair du Christ tirée de la substance des anges ou des astres. Une telle chair est véritable

^{1.} Annoncé dans le chapitre précédent (§ 12), ce développement s'en prend une fois encore aux conceptions docètes de Marcion: la « chair » du Christ est de pure apparence (phantasma). L'expression paulinienne examinée ici servait de point d'appui scripturaire à ses vues.

^{2.} Explication traditionnelle dans l'Église : cf. IRENÉE, Dem. 31 ; Haer. 3, 20, 2 ; 4, 2, 2. Ici T. reprend, pour l'essentiel, le développement de Carn. 16, 2-5.

^{3.} Passage obscur (malgré une correction judicieuse de Thörnell : simili<>> au lieu de simili). Evans, dans son apparat, le qualifie de locus perdifficilis et dit même avoir pensé à le supprimer. Cependant on peut tenter de le

14, 3-5

litudo in contrariis nulla est. Spiritus non diceretur « carnis similitudo » – quia nec caro similitudinem Spiritus caperet – sed « phantasma » diceretur, si id quod non erat uidebatur. 25 « Similitudo » autem dicitur, cum est quod uidetur. Est enim, dum alterius par est. Phantasma autem, qua hoc tantum est, non est similitudo.

4. Et hic autem [est] ipse edisserens quomodo nolit nos esse in carne, cum simus in carne c, ut scilicet non simus in operibus carnis, ostendit hac ratione scripsisse: « Caro et sanguis regnum Dei non consequentur d », non substantiam damnans, sed opera eius, quae possunt non admitti a nobis in carne adhuc positis: non ad reatum substantiae, sed ad conuersationis pertinebunt.

5. Item si « corpus quidem mortuum propter delictum ° », adeo non animae, sed corporis mors est; « spiritus autem

23 similitudinem: -donem $M^{ac}\parallel$ 26 qua codd. edd. a Pam.: quia R_j B Gel. \parallel 28 est om. R_j \parallel 28-29 nos esse M Kroy.: esse nos β edd. cett. \parallel 29 in 3 M γ edd. a Pam.: ex R B Gel. \parallel 31 non consequentur M Kroy.: consequi non possunt M^{mg} β edd. cett. uide adnot. \parallel 32 post quae add. quia R_j uide adnot. \parallel 36 sed coni. R_1R_2 rec. R_3 : et $M\gamma$ R_1R_2

c. Cf. Rm 8, 9 d. 1 Co 15, 50 e. Rm 8, 10

par son statut, sa nature de « chair » (et non de pure apparence comme celle que Marcion donne à son Christ), mais n'étant pas humaine, ne provenant pas d'une semence humaine, elle n'a pas une origine (census) véritable de chair. Elle peut ainsi être qualifiée de semblable et de dissemblable.

1. Retour au docétisme marcionite, d'après lequel le Christ est Esprit divin, ayant revêtu une chair « putative » de *phantasma*. T. dénie à son adversaire le droit d'employer le terme de ressemblance dans ce cas : un esprit ne peut être semblable à une chair qui en est précisément le *contraire*.

2. T. limite son commentaire à la confirmation de ce qu'il a expliqué supra 10, 11 s. On sous-entendra aisément se devant scripsisse.

3. La forme de la citation (avec consequentur) est celle de 10, 15 (celle de 10, 11 a possidebunt). On peut se demander si la leçon consequi non possunt, qui est celle de FXR et de la marge de M (adoptée aussi par Evans) n'est pas

il n'y a pas de ressemblance dans des choses contraires: l'Esprit ne serait pas dit « ressemblance de la chair », parce que la chair non plus ne serait pas capable de ressembler à l'Esprit ¹. On l'aurait dite « fantôme » si on la voyait être ce qu'elle n'était pas. Mais on dit « ressemblance » quand la chair est ce qu'on la voit être. Elle est en effet chair, en étant pareille à celle d'un autre. Mais un fantôme, en tant qu'il est uniquement fantôme, n'est pas une ressemblance.

4. Mais ici également, l'Apôtre, en expliquant lui-même de quelle façon il ne veut pas que nous soyons dans la chair quand nous sommes dans cette chair c – de façon évidemment que nous ne soyons pas dans des œuvres de chair – a montré 2 que c'est pour cette raison qu'il avait écrit : « La chair et le sang n'obtiendront pas le royaume de Dieu d3 » : sa condamnation a pour objet non la substance, mais les œuvres de celle-ci qui 4 peuvent ne pas être commises par nous quand nous sommes encore établis dans notre chair : elles concerneront la culpabilité non de la substance mais de la conduite.

La résurrection est celle des corps, à l'exemple du Christ 5. Pareillement, si « le corps sans doute est mort à cause du péché c », il est bien vrai que la mort n'est pas celle de l'âme, mais du corps ; « l'es-

meilleure dans la mesure où elle s'écarte précisément du texte paulinien; il pourrait s'agir en effet d'un rappel fait de mémoire par l'auteur; la normalisation serait intervenue ensuite dans la tradition par le biais d'un copiste.

4. Après quae, R, ajoute quia qui permet de mieux structurer grammaticalement la phrase finale: c'est le texte que suit Evans. Mais cette addition ne présente pas un caractère de nécessité: la proposition terminale (non ... pertinebunt) peut très bien prolonger en asyndète celle qui précède.

uita propter iustitiam ° », cui mors obuenit propter delictum, id est corpori. (5.) Non enim alii quid restituitur, nisi qui illud amisit, et ita erit resurrectio mortuorum, dum est corporum. Nam et subiungit : « Qui suscitauit Christum a mortuis, uiuificabit et mortalia corpora uestra f. » Adeo et carnis resurrectionem confirmauit, absque qua nec corpus aliud dici capit nec mortale aliud intellegi, et Christi substantiam corporalem probauit, siquidem proinde uiuificabuntur et mortalia corpora nostra, quemadmodum et ille resuscitatus est, non alias proinde, nisi quia in corpore.

6. Salio et hic amplissimum abruptum intercisae scripturae, sed adprehendo testimonium perhibentem Apostolum Israheli, « quod zelum Dei habeant » – sui utique – « non tamen per scientiam » ». « Deum enim, inquit, ignorantes et suam iustitiam sistere quaerentes non subiecerunt se iustitiae

37 post iustitiam lacunam coni. Vrs. : ei utique obueniet uita propter iustitiam suppl. coni. Vrs. suppl. Rig. uide adnot. \parallel 40 et M edd. a Rig. : om. β Gel. Pam. \parallel 41 uiuificabit R_2R_3 : -auit $M\gamma$ R_1 \parallel 42-43 aliud ... aliud : aliquid ... aliquid Kroy. \parallel 45 nostra β : uestra M

f. Rm 8, 11 g. Rm 10, 2

prit, d'autre part, est vie à cause de la justice e » pour ce qui a connu la survenance de la mort à cause du péché, c'est-àdire pour le corps !. (5.) On ne restitue pas en effet une chose à quelqu'un, sauf à qui l'a perdue ², et c'est ainsi qu'il y aura résurrection des morts dans la mesure où elle est celle des corps. Car l'Apôtre ajoute aussi : « Celui qui a ressuscité le Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels ^f. » Il est bien vrai qu'il a, à la fois, confirmé la résurrection de la chair – sans qu'il y ait possibilité ³ ni de dire « corps » d'autre chose ni de comprendre « mortel » d'autre chose – et prouvé que la substance du Christ était corporelle : puisque nos corps mortels aussi seront vivifiés de la même façon qu'il a été ressuscité lui aussi, d'aucune autre manière, par conséquent ⁴, qu'en l'étant dans son corps.

La méconnaissance de Dieu reprochée aux juifs ne concerne pas celui de Marcion 6. Ici également, je saute par dessus un gouffre, le plus vaste qu'ait laissé dans l'Écriture une coupure intermédiaire 5, mais j'attrape l'Apôtre en train de

rendre témoignage à Israël « du zèle qu'il a pour Dieu » – le sien bien sûr – « mais un zèle qui n'est pas éclairé par la connaissance § ». « En effet, dit-il, ignorant Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu: et en effet la fin de la Loi, c'est le Christ

^{1.} Ursinius, suivi par Kroymann, suppose l'existence d'une lacune après iustitiam, lacune qui aurait fait disparaître quelques mots parmi lesquels ei, antécédent de cui. Kroymann, de plus, corrige la ponctuation en faisant de adeo ... mors est une proposition entre parenthèses. Mais le texte transmis se comprend fort bien sans ces aménagements qui en détruisent la concision; et cui (à comprendre: « pour la chose à quoi ») ne fait aucunement difficulté.

^{2.} Nouvel exemple du goût de T. pour ces remarques de bon sens qui servent de fondements à ses argumentations.

^{3.} La locution absque qua, où le premier terme a son sens habituel de sine, n'est pas mentionnée dans LHS.

^{4.} Nous donnons ici à *proinde* son sens déductif, qui est son sens premier, son sens comparatif étant le plus habituel chez T. (c'est le cas dans cette phrase avec la corrélation *proinde ... quemadmodum*). Une fois encore l'auteur s'en prend au docétisme de Marcion.

^{5.} T. passe directement à 10, 2 et s'en justifie: HARNACK, p. 108*-109*, et SCHMID, p. I/333, admettent que Marcion avait retranché de 8, 2 à 10, 1 et de 10, 5 à 11, 32, apparemment pour des raisons théologiques; car ces développements évoquent avec plus d'insistance la place des juifs dans la réalisation historique du dessein divin. En tout cas, c'est ce que suggère T. infra § 9. Il choisit cette fois une métaphore maritime (plus expressive encore que fouea de 13, 4) et il l'associe à une expression pittoresque et humoristique (salio) qui se prolonge avec apprehendo (« saisir par la main », « attraper ») qui introduit sur une note presque comique le « témoignage » de Paul sur Israël. Nous donnons à amplissimum la valeur de superlatif relatif que paraît justifier l'ordre des mots.

Dei; finis etenim legis Christus in iustitia omni credenti h. » 7. Hic erit argumentatio haeretici, quasi deum superiorem ignorauerint Iudaei, qui aduersus eum iustitiam suam - id 55 est legis suae - constituerint, non recipientes Christum, finem legis. Cur ergo zelo eorum erga Deum proprium testimonium perhibet, si non et inscitiam erga eundem deum eis exprobrat, quod zelo quidem Dei agerentur, « sed non per scientiam 8 », ignorantes scilicet eum, dum dispositiones eius in Christo ignorant consummationem legi staturo atque ita suam iustitiam tuentur aduersus illum. 8. Atque adeo ipse Creator et ignorantiam erga se eorum contestatur: « Israhel me non agnouit et populus me non intellexit i », et quod iustitiam suam magis sisterent « docentes doctrinas 65 praecepta hominum; », nec non et congregati essent « aduersus Dominum et aduersus Christum ipsius k », ex inscitia scilicet. Nihil igitur potest in alium deum exponi, quod competit in Creatorem, quia et alias inmerito Apostolus Iudaeos de ignorantia suggillasset erga deum ignotum. (9.) Quid enim deliquerant, si iustitiam dei sui aduersus eum sistebant, quem ignorabant?

52 etenim ϑ edd. ab Oeh.: enim B Gel. Pam. Rig. \parallel iustitiam Pam. Rig. Kroy. \parallel 56 post ergo add. et Gel. Pam. Rig. \parallel 57 inscitiam MF R₁R₂ Oeh. Kroy. Evans: inscientiam G R₃ Gel. Pam. Rig. iustitiam X (ut uid.) \parallel 60 staturo MX edd. a Rig.: statuturo R B Gel. Pam. stauro F \parallel 62 eorum: erum M^{∞} \parallel 63 post populus add. meus Gel. Pam. Rig. Oeh. \parallel 66 ex M R: et γ \parallel 66-67 inscientia Pam. Rig. \parallel 69 suggillasset M R: suggillas γ \parallel 70-71 sistebant eras. M

dans la justice pour tout croyant hi. » 7. Il y aura place ici pour une argumentation de l'hérétique 2 prétendant que les juifs ont ignoré le « dieu supérieur » puisqu'ils ont établi contre lui leur justice - c'est-à-dire celle de leur Loi -, en ne recevant pas le Christ, fin de la Loi. Mais pourquoi donc l'Apôtre rend-il témoignage à leur zèle envers leur propre dieu, si ce n'est pas non plus la méconnaissance envers le même dieu qu'il leur reproche 3, au motif que, sans doute, ils étaient conduits par le zèle envers Dieu, « mais un zèle que n'éclaire pas la connaissance 8 », eux qui l'ignoraient évidemment en ignorant ses dispositions sur le Christ destiné à établir la consommation de la Loi, et en maintenant ainsi leur propre justice contre lui? 8. Et il est bien vrai que c'est le Créateur lui-même qui atteste aussi leur ignorance à son égard : « Israël ne m'a pas reconnu et mon peuple ne m'a pas compris 14 »; il déclare aussi que c'est leur justice plutôt qu'ils établissaient « dispensant des enseignements qui sont préceptes d'hommes 15 », et également qu'ils s'étaient rassemblés « contre le Seigneur et contre son Christ k6 », évidemment par suite de leur méconnaissance. Rien de ce qui convient pour le Créateur ne peut donc être appliqué à l'« autre » dieu : car autrement, bien immérités seraient les blâmes que l'Apôtre aurait adressés aux juifs pour leur ignorance à l'égard d'un dieu qui était... inconnu 7! (9.) Quel péché en effet avaient-ils commis s'ils établissaient la justice de leur dieu contre celui qu'ils ignoraient?

h. Rm 10, 3-4 i. Is 1, 3 j. Mt 15, 9 = Mc 7, 7 ; cf. Is 29, 13 ; Col 2, 22 k. Ps 2, 2

^{1.} Nous laissons la traduction littérale. La BJ traduit : « pour la justification de tout croyant ».

^{2.} L'expression de T. est ambiguë et ne permet pas de déterminer si effectivement Marcion faisait un commentaire dans ce sens, ou s'il s'agit d'une supposition de notre auteur qui lui prête une telle argumentation. Le futur *erit* rend plus probable la seconde hypothèse.

^{3.} En dehors de ce passage, le terme inscitia ne se rencontre qu'en An. 20, 4: T. l'emploie comme le contraire de scientia et l'équivalent de ignorantia.

^{4.} Cf. III, 6, 7; 23, 3; IV, 25, 10.

^{5.} Texte d'Isaïe allégué par Matthieu, souvent cité dans son ensemble aux livres précédents de Marc., et supra 11, 9.

^{6.} L'application de ce texte psalmique aux juifs est fréquente dans toute la suite de *Marc*: cf. I, 21, 1; III, 22, 3; IV, 42, 2; et supra 3, 8 et 4, 9.

^{7.} Exploitation passablement appuyée, et qui se prolonge dans la phrase suivante, d'une caractéristique du dieu marcionite à laquelle a été consacrée une bonne partie du livre I.

9. Atquin exclamat: « O profundum dinitiarum et sapientiae Dei et inuestigabiles uiae eius ! ! » Vnde ista eruptio ? Ex recordatione scilicet scripturarum, quae retro reuoluerat, ex contemplatione sacramentorum, quae supra disseruerat in fidem Christi ex lege uenientem m. Haec si Marcion de industria erasit, quid apostolus eius exclamat, nullas intuens diuitias dei, tam pauperis et egeni quam qui nihil condidit, nihil praedicauit, nihil denique habuit, ut qui in aliena descendit ? Sed enim et Apostolus et diuitiae Creatoris olim absconditae nunc reseratae. Sic enim repromiserat : « Et dabo illis thesauros occultos, inuisibiles aperiam eis m. » 10. Inde ergo exclamatum est : « O profundum diuitiarum et sapientiae Dei ! ! », cuius iam thesauri patebant. Id Esaiae et sequentia de eiusdem prophetae instrumento : « Quis enim cognouit sensum Domini, aut quis

73 ininuestigabiles Pam. uide adnot. || ista Iun. Kroy.: irae θ Gel. Pam. illa Rig. Oeh. Evans || 76 ex R: et M γ || lege R F: -em M -i X || 77 post industria add. non Vrs. Rig. || 80 apostolus: opes R₃ uide adnot.

l. Rm 11, 33 m. Cf. Rm 1, 17 n. Is 45, 3

Exclamation de l'Apôtre sur les « richesses de Dieu » 9. Mais pourtant l'Apôtre s'exclame: « Ô abîme des richesses et de la sagesse de Dieu, et inexplorables ses voies 11! » D'où vient

cette explosion 2? De la remise en sa mémoire, bien sûr, des Écritures qu'il avait au préalable passées en revue, de la contemplation des mystères qu'il avait expliqués plus haut 3 en vue de la foi au Christ, qui vient de la Loi m4. Si ces textes, c'est bien à dessein que Marcion les a retranchés, pourquoi son apôtre lance-t-il cette exclamation, lui qui n'a sous les yeux aucune richesse chez un dieu aussi pauvre et indigent que celui qui n'a rien créé, rien annoncé d'avance, rien enfin possédé, puisqu'il est celui qui est descendu dans le domaine d'un autre 5? Mais c'est qu'en effet appartiennent au Créateur et l'Apôtre et les richesses jadis cachées, maintenant rouvertes 6. Car il avait fait une telle promesse : « Et je leur donnerai des trésors dissimulés, je leur en ouvrirai d'invisibles n7. » 10. C'est donc de là qu'est venue l'exclamation: « O abîme des richesses et de la sagesse de Dieu | » dont les trésors, désormais, étaient exposés aux regards! Cette parole est d'Isaïe 8, et les suivantes proviennent de l'écrit du même prophète: « Qui en effet a connu la pensée du Seigneur? Ou qui a été son conseiller? Qui lui

^{1.} Marcion avait raccordé aux versets précédents la séquence 11, 33-35. D'autre part, dans le v. 33, il avait supprimé l'exclamation sur les « jugements » impénétrables de Dieu : cf. HARNACK, p. 109* (pour qui cette suppression était délibérée) et SCHMID, p. I/334 (qui est plus prudent sur ce dernier point). On comparera en tout cas cette citation à celles que T. en a faites précédemment, en Herm. 45, 3 et en Marc. II, 2, 4. Nous renvoyons à notre étude « Les avatars de Rm 11, 33 chez Tertullien », p. 210, 1-9. Nous y avons défendu, contre la correction <in>investigabiles, la leçon de la tradition manuscrite, adoptée par Moreschini (inuestigabiles).

^{2.} Le même mot *eruptio* a servi, en *Test.* 5, 3, à désigner les cris jaillis du profond de l'âme et qui en manifestent la divinité.

^{3.} Cf. supra, p. 277, n. 5.

^{4.} Cf. supra 13, 2.

^{5.} Reprise du thème polémique souvent utilisé pour déconsidérer le dieu marcionite (son indigence, sa dépendance du Créateur dans le monde duquel il se révèle).

^{6.} La phrase apporte l'explication (enim) qui s'oppose à la thèse de Marcion (Sed) selon qui c'est son apôtre qui lance une telle exclamation sur les « richesses » divines. La correction de R_3 , adoptée par Evans (opes au lieu de apostolus), est arbitraire et dessert l'idée. Creatoris est un génitif d'appartenance et s'oppose à apostolus eius de la phrase précédente. L'ellipse de sunt donne plus de relief à l'expression; les deux participes ne se rapportent qu'à diuitiae.

^{7.} Cf. supra 6, 1 et également IV, 25, 4.

^{8.} Nous comprenons *Id* comme renvoyant au texte d'*Isaïe* sur les « trésors » cachés et dévoilés, texte que T. a cité avant de reprendre l'exclamation de Paul, et qu'il a, aussitôt après, résumé en quatre mots.

consiliarius fuit ? Quis porrexit ei et retribuetur illi ° ? » Qui tanta de scripturis ademisti, quid ista seruasti, quasi non et haec Creatoris ?

11. Plane noui dei praecepta uideamus. – « Odio, inquit, habentes malum et bono adhaerentes p » – aliud est enim apud Creatorem: « Auferte malum de uobis q » et « Declina a malo et fac bonum c. » – « Amore fraternitatis inuicem adfectuosi s » – non enim id ipsum est: « Diliges proximum est enim sperare in Domino, quam sperare in magistratus c. » – « Pressuram sustinentes u » : « Exaudiet enim te Dominus in die pressurae w », habes psalmum. – « Benedicite et nolite maledicere x » : quis hoc docebit quam qui omnia benedictionibus condidit p? 12. – « Non altum sapientes, sed humilibus adsectantes, ne sitis apud uos sapientes z » : « Vae 2a » enim audiunt per Esaiam; – « Malum pro malo nemini retri-

87 consiliarius MFR_1R_2 : consiliarius eius X edd. $aR_1 \parallel 91$ ad aliud est...: antifrasin adscr. $M^{nng} \parallel 96$ domino $M\gamma R_1$ Kroy.: -num edd. cett. $aR_2 \parallel 97$ exaudiet MR: et audiet $\gamma \parallel 98$ psalmum MR: -o F in psalmo $X \parallel 101$ adsectantes MRig. Kroy.: assentantes β edd. cett.

a donné le premier pour devoir être payé en retour ° ¹ ? » Toi qui as supprimé tant de textes dans les Écritures, pourquoi as-tu conservé ceux-ci ², comme s'ils n'étaient pas, eux aussi, du Créateur ?

L'enseignement moral du dieu « nouveau » est celui du Créateur 11. Voyons exactement les préceptes du « dieu nouveau ³ ». – « Haïssant le mal, dit-il, et vous attachant au bien p », c'est autre

chose en effet chez le Créateur: « Enlevez le mauvais de vous 94 » et « Détourne-toi du mal et fais le bien r »! -« Étant liés d'affection entre vous par l'amour fraternel s », ce n'est pas en effet la même chose que: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même '»! - « Mettant votre joie dans l'espoir " » - bien entendu de Dieu: en effet, « Il est bon d'espérer dans le Seigneur plutôt que d'espérer dans les autorités v5. » - « Supportant la tribulation u »: en effet « Le Seigneur t'exaucera au jour de la tribulation w6 », tu as à ta disposition le psaume. - « Bénissez et ne maudissez pas * »: qui d'autre donnera cet enseignement que celui qui a créé toutes les choses avec des bénédictions y? 12. - « N'ayant pas le goût de la grandeur, mais vous attachant aux choses humbles, pour ne pas être à vos propres yeux des sages 2. » C'est qu'en effet, par Isaïe, les sages entendent dire contre eux: « Malheur aa! » - « Ne rendez à personne le mal pour

des deux enseignements et, partant, la fausseté de la thèse adverse, rappelée dans cette première phrase, d'une nouveauté absolue de l'Évangile.

o. Rm 11, 34-35 = Is 40, 13-14 p. Rm 12, 9 q. Dt 13, 6; cf. Dt 17, 7; Dt 21, 21; Dt 24, 7; 1 Co 5, 13 r. Ps 33, 15 s. Rm 12, 10 t. Lv 19, 18 u. Rm 12, 12 v. Ps 117, 9 w. Ps 19, 2 x. Rm 12, 14 y. Cf. Gn 1, 31; Gn 1, 28 z. Rm 12, 16 aa. Is 5, 21

^{1.} Ces versets proviennent effectivement d'Isaïe (LXX): cf. notre étude signalée supra, p. 280, n. 1.

^{2.} Question brutale, qui permet de souligner l'inconséquence de l'adversaire.

^{3.} Sans transition, T. aborde la partie finale de la lettre, qui contient une parénèse. Il va établir un parallèle entre les recommandations de Paul et les instructions de l'AT. Il met bout à bout les unes et les autres, quelquefois en introduisant les secondes par une question ironique, ou une affirmation par antiphrase. Il lui arrive même de ne pas séparer les citations vétérotestamentaires des extraits pauliniens. Dans tous les cas son but est de montrer, en variant les moyens de présentation du parallèle, la similitude totale

^{4.} En fait, dans ce précepte du *Deutéronome*, il s'agit du retranchement de l'homme mauvais hors de la communauté. Mais l'expression *malum de nobis* peut s'entendre du mal qu'on écarte de soi. T. exploite l'équivoque au profit de sa démonstration. Le verset psalmique qu'il cite ensuite sert mieux celle-ci.

^{5.} Cf. IV, 15, 15; 27, 5. L'ellipse de magis est un trait de syntaxe du latin tardif.

^{6.} Cette citation psalmique de T. est omise dans Biblia Patristica, I.

bueritis bb »: « Et malitiae fratris tui ne memineritis cc. »

– « Nec uosmetipsos ulciscentes: 'Mihi enim uindictam et ego

105 uindicabo dd', dicit Dominus cc »; « Pacem cum omnibus habetote st. » (13.) Ergo et legalis talio non retributionem iniuriae permittebat, sed inceptionem metu retributionis comprimebat.

13. Merito itaque totam Creatoris disciplinam principali praecepto eius conclusit: « Diliges proximum tamquam te 88. » Hoc legis supplementum si ex ipsa lege est, quis sit deus legis, iam ignoro; metuo, ne deus Marcionis. Si uero euangelium Christi hoc praecepto adimpletur, Christi autem non est Creatoris, quo iam contendimus? 14. Dixerit Christus aut non: « «Non» ego ueni legem dissoluere sed

103 tui : uestri Rig. uide adnot. \parallel memineris V Oeh. Kroy. Evans uide adnot. \parallel 105 omnibus $M\gamma$: hominibus R B Gel. omnibus hominibus edd. eett. a Pam. \parallel 107 permittebat MG R_3 : om. γ R_1R_2 \parallel 114 contendimus? dixerit ita dist. Kroy. \parallel 115 aut $M\gamma$ R_1 rest. Kroy. : an R_2R_3 \parallel non ego Eng. Kroy. : ego ϑ ego non Gel. edd. eett. uide adnot.

le mal bb »: « Et de la méchanceté de ton frère, ne gardez pas le souvenir cc 1. » – « Et ne vous faisant pas justice vousmêmes: 'A moi en effet la vengeance, et c'est moi qui vengerai dd', dit le Seigneur cc 2 »; « Ayez la paix avec tous tí. » (13.) C'est donc aussi que le talion de la Loi ne permettait pas de rendre une offense en retour, mais qu'il retenait de prendre l'initiative d'une offense par crainte que celle-ci ne fût rendue en retour 3.

13. C'est pourquoi l'Apôtre a eu raison d'enfermer tout l'enseignement moral du Créateur en son principal précepte : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même EB. » Si ce supplément de la Loi provient de la Loi elle-même, qui est donc le dieu de la Loi, je l'ignore désormais, mais je crains que ce ne soit le dieu de Marcion 4! Si, de vrai, l'Évangile du Christ est accompli par ce précepte, si d'autre part, étant du Christ, l'Évangile n'est pas du Créateur, à quoi bon désormais nous battre? 14. Le Christ a bien pu dire ou ne pas dire : « Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais

produit aussi dans le document de l'Église. – D'autre part, l'inversion des versets 18 et 19 provient-elle aussi, comme le pense HARNACK, *ibid.*, de l'exemplaire marcionite? Ou est-elle le fait de notre auteur? Il est possible que T. ait voulu couronner d'un précepte positif (invitation à une paix générale) les préceptes négatifs sur l'oubli des torts et le renoncement à la vengeance – ce qui lui permet ensuite d'introduire son observation sur le talion.

3. Résumé clair et sobre de la « défense » que T. a faite du talion légal contre la critique de Marcion : cf. notre Note complémentaire 27, t. 2, p. 220 s.

4. T. exploite habilement la déclaration de Paul sur le précepte d'amour du prochain : il manie l'ironie avec maestria, dans toute cette fin, pour faire apparaître l'inutilité des efforts de Marcion dans sa tentative de dissocier radicalement l'Ancien et le Nouveau Testament.

bb. Rm 12, 17 cc. Za 7, 10 dd. Dt 32, 35 ec. Rm 12, 19 ff. Rm 12, 18 gg. Rm 13, 9 = Lv 19, 18

^{1.} Il n'y a pas lieu de corriger le texte de la tradition: ce passage de Zacharie, dans la LXX, présente aussi un mélange des personnes grammaticales.

^{2.} Dans le texte « catholique » de Rm, le rappel du passage deutéronomique est fait par Paul. HARNACK, p. 109", admet que Marcion ne différait pas sur ce point, et que par conséquent toute la citation faite par T. provient du document hérétique. Ce n'est pas l'avis de SCHMID, p. I/334, pour qui la citation marcionite se limite à Nec uosmet ipsos ulciscentes. Nous pensons qu'il a raison et qu'après l'extrait paulinien fourni par l'apostolicon adverse, T. ajoute de lui-même, selon sa technique du paral-lèle, le testimonium vétérotestamentaire sur l'obligation de renoncer à toute vengeance personnelle: sans doute même se souvient-il que Paul le

implere hh », frustra de ista sententia neganda Ponticus laborauit : si euangelium legem non adimpleuit, ecce lex euangelium adimpleuit.

Bene autem, quod et in clausula tribunal Christi comminatur i, utique iudicis et ultoris, utique Creatoris, illum certe constituens promerendum, quem intentat timendum, etiamsi alium praedicaret.

XV. 1. Breuioribus quoque epistulis non pigebit intendere. Est sapor et in paucis.

Occiderant Iudaei prophetas suos ^a. Possum dicere: quid ad apostolum dei alterius et quidem optimi, qui nec suorum 5 delicta damnare dicatur quique et ipse prophetas eosdem

116 ponticus coni. $R_1R_2^{mg}R_3$ (in adnot.) rec. Pam. Rig. Kroy.: pontus ϑ Gel. Oeb. Evans uide adnot. \parallel 119 clausula R: -am $M\gamma$

ad romanos explicit M ad thessalonicenses M^{mg} de epistola ad thessalonicenses prima β

XV. 5 dampnare M

hh. Mt 5, 17 ii. Cf. Rm 14, 10 XV. a. Cf. 1 Th 2, 15

1. De Dixerit à laborauit, il s'agit d'une seule phrase et il convient de mettre une virgule après la citation de Matthieu: en effet dixerit est à comprendre comme subjonctif de supposition. L'addition de non devant ego (où il a pu aisément disparaître de la tradition par phénomène d'haplographie) est une correction indispensable. Celle de Pontus des mss (que garde Evans) en Ponticus proposé par Rhenanus a en sa faveur l'usage habituel de T.; et ce serait, semble-t-il, d'une rhétorique excessive d'identifier au pays l'homme qui en est originaire.

2. La « conclusion » de la lettre fournit encore à T. une glanure : cette mention du « tribunal » va lui permettre de reprendre son argument sur le dieu juge et de terminer le développement en ironisant sur l'apôtre de Marcion. Dans la tradition du texte « catholique », certains mss portent « du Christ » comme l'exemplaire marcionite. Mais le plus grand nombre porte « de Dieu ».

3. Cette phrase de transition introduit l'examen des dernières lettres de l'apostolicon marcionite qui sont toutes plus courtes que les précédentes. La sententia qu'elle comporte a l'allure d'un dicton familier. Plutôt qu'un

l'accomplir hh », vaine a été la peine que l'homme du Pont a prise pour nier cette assertion ! Si l'Évangile n'a pas accompli la Loi, voici que c'est la Loi, elle, qui a accompli l'Évangile!

Bonne chose d'autre part que, dans la conclusion, l'Apôtre menace du tribunal du Christ ii celui-ci est, pour sûr, juge et vengeur, celui-ci appartient, pour sûr, au Créateur: c'est bien certain, l'Apôtre veut qu'on se concilie la grâce de celui qu'il brandit comme un dieu à craindre, même si c'est un « autre » dieu qu'il annonçait!

V. LA PREMIÈRE LETTRE AUX THESSALONICIENS

Transition

XV. 1. Il ne me pèsera pas de porter aussi mon attention à des lettres plus courtes : il y a à savourer même dans la paucité 3.

Le Christ relève du même dieu que les prophètes d'Israël Les juifs avaient tué leurs prophètes ⁴⁴. Je peux dire: en quoi la chose intéresse-t-elle l'apôtre d'un « autre » dieu, d'ailleurs « tout

bon », puisque, dit-on, il ne condamne pas les fautes même des siens 5 et, lui aussi, met à mort les mêmes prophètes

éloge banal de la brièveté, nous y verrions volontiers l'annonce, par l'impitoyable controversiste, d'une provende savoureuse de remarques et d'arguments contre l'hérétique qu'apportera l'examen de ces dernières lettres, malgré leur peu de matière.

- 4. T. tire profit pour une longue argumentation d'une remarque incidente de Paul sur les persécutions dont les communautés chrétiennes sont victimes. Selon sa méthode, il décompose le reproche fait aux juifs, et retient en un premier temps la mise à mort par eux de leurs prophètes. La phrase de l'Apôtre ne sera citée qu'après, pour amorcer le deuxième temps de l'argumentation: il indiquera alors que suos est une addition de Marcion: cf. HARNACK, p. 111* et SCHMID, p. I/335.
- 5. Argument fréquemment utilisé et présenté, ici aussi, sur le mode ironique (dicatur).

15, 1-2

destruendo quodammodo perimat? Quid mali admisit apud illum Israhel, si occidit quos et ille reprobauit, si prior inimicam in eos sententiam statuit? – Deliquit autem apud deum ipsorum – is exprobrabit iniquitatem, ad quem pertinet laesus; certe quiuis alius quam aduersarius laesi. 2. Sed nec onerasset illos imputando etiam Domini necem « Qui et Dominum interfecerunt » dicendo « et prophetas b suos », licet « suos » adiectio sit haeretici. (2.) Quid enim tam acerbum, si alterius dei praedicatorem Christum interemerunt qui sui dei prophetas contrucidauerunt? Status autem exaggerationis, quod et Dominum et famulos eius peremissent. Denique si alterius dei Christum alterius prophetas peremerunt, aequauit impietates, non exaggerauit. Aequanda autem non fuit: ergo exaggerari non potuit, nisi in eundem

6 post quid add. enim Pam. Rig. Oeh. Evans \parallel 9 exprobrabit Iun. Kroy. Evans: -auit M edd. cett. a R_2 et probauit γ R_1 \parallel quem M R_3 : quam γ R_1R_2 \parallel 9-10 laesus: suspectum putat Kroy. laesum corr. Mor. uide adnot. \parallel 10 laesi. sed R_2R_3 : laesisset $M\gamma$ R_1 \parallel 13 haeretici eras. M \parallel 18 impietatem Kroy.

b. 1 Th 2, 15

2. Phrase mise dans la bouche de l'interlocuteur adverse selon le procédé courant de la controverse. d'une certaine façon, en les « détruisant 1 » ? Quel mal Israël a-t-il commis à ses yeux en tuant des gens que lui aussi a réprouvés, en établissant le premier contre eux une sentence d'hostilité? - Mais ce fut une faute aux yeux de leur propre dieu 2! - Reprocher une iniquité incombera à celui-là que touche de près la victime, et en tout cas, à n'importe qui d'autre que l'adversaire de cette victime 3! 2. Mais l'Apôtre n'aurait pas non plus chargé les juifs en leur imputant même la mise à mort du Seigneur par ces mots : « Eux qui ont tué et le Seigneur et leurs prophètes b », quoique « leurs » soit une addition de l'hérétique 4. (2.) Qu'y a-t-il là de si révoltant, qu'ils aient mis à mort un Christ proclamateur d'un « autre » dieu, eux qui ont massacré 5 les prophètes de leur dieu? D'autre part, qu'ils aient mis à mort et le Seigneur et ses serviteurs constitue un cas d'aggravation 6. Car s'ils ont mis à mort le Christ d'un dieu et les prophètes d'un autre dieu, l'Apôtre a placé à parité les (deux) impiétés, il ne les a pas aggravées 7. Or il ne devait pas y avoir parité 8. Donc l'impiété n'a pu être aggravée que si elle a été

^{1.} Le verbe destruere est celui dont T. se sert le plus fréquemment pour désigner l'entreprise dirigée par Marcion (ou par son dieu) contre la Loi et les Prophètes, c'est-à-dire le Créateur (cf. infra § 3, l'expression destructores dei nuptiarum désignant les marcionites).

^{3.} Il faut conserver laesus donné par toute la tradition et qui est sujet de pertinet; ce dernier verbe marque la proximité, l'apparentement – et c'est le cas des prophètes par rapport au Créateur dont ils sont les famuli (cf. § 2).

^{4.} Cette addition, à vrai dire, n'a pas d'importance du point de vue de l'argumentation de T. D'ailleurs, elle se rencontre aussi dans certains mss de la tradition du texte « catholique ».

^{5.} Emploi unique chez l'auteur du verbe intensif contrucidare: celui-ci appartient à la langue classique, mais est resté relativement rare.

^{6.} Sans s'attacher à la formulation de Paul (Christ / prophètes), T. a bâti son argumentation selon la perspective de l'ordre historique (morts des prophètes / mort du Christ) et selon la visée qu'il prête à l'Apôtre, d'augmenter la culpabilité d'Israël: cette visée, d'abord exprimée par le verbe onerare, l'est ici par exaggeratio. Ce mot, qu'on trouve trois autres fois chez lui, signifie soit « accumulation » (Nat. 1, 2, 8; cf. éd. Schneider, p. 127), soit, comme ici « aggravation », « développement », « renchérissement » (Marc. I, 23, 5; Spect. 10, 4: cf. SC 332, p. 186).

^{7.} Sans doute parce que tuer un Christ étranger était, pour le peuple juif, un homicide comparable (et non plus grave) à la mise à mort de ses propres prophètes. Le raisonnement est spécieux et l'expression, dominée par l'antithèse entre aequare et exaggerare, manque de clarté dans son excessive concision. Nous pensons que le sujet des deux verbes de la principale est l'Apôtre, et non pas Israël.

^{8.} Littéralement : « L'impiété ne devait pas être mise à parité. » Cette mineure du syllogisme, semble-t-il, nous ramène à la visée que T. prête à Paul : augmenter les charges contre Israël, des famuli au dominus.

290

20 deum commissa ex utroque titulo. Ergo eiusdem dei Christus et prophetae.

3. Quam autem « sanctitatem nostram uoluntatem Dei c » dicat, ex contrariis, quae prohibet, agnoscere est: « Abstinere enim, inquit, a stupro » - non a matrimonio -, « scire unumquemque uas suum in honore tractare d. » Quomodo? « Dum non in libidine, qua gentes c. » Libido autem nec apud gentes matrimonio adscribitur, sed extraordinariis et non naturalibus et portentosis luxuriae. Est turpitudini quoque et inmunditiae f contraria, quae non matrimonium excludat, sed libi-

20 deum Kroy.: dominum 9 edd. cett. Il eiusdem dei R,: eius dominus deus $M \gamma R_1 R_2$ [deus $M^{2 \text{nrg}}$] || 24 enim om. Gel. Pam. Rig. || 25 uas suum MKroy.: suum uas β edd. cett. \parallel 27 extraordinariis R: extra ordinariis $M\gamma$ 28 portentosis M Rig. Kroy.: -tuosis β edd. cett. || luxuriae. est Braun: -ae: est Kroy. luxuria est & Gel. Pam. Mor. lex uxoria est Lat. sanctitas luxuriae est Vrs. Rig. luxuriae. sanctitas est Evans uide adnot. Il quoque: quaque Kroy. Il 29 contraria MG R₃: non contraria y R₃R,

c. 1 Th 4, 3 d. 1 Th 4, 4 e. 1 Th 4, 5 f. Cf. 1 Th 4, 7

1. Ici encore, excessive concision. On attendrait : « Donc l'impiété a été aggravée et elle n'a pu l'être que si », etc.

2. Ce commentaire est une réponse directe à l'affirmation de Marcion pour qui le mariage est une débauche (πορνεία): cf. Irénée, Haer. 1, 28, 1 : cf. HARNACK, p. 148-149, et, pour la critique par T. de l'encratisme marcionite, cf. I, 29, 1 et IV, 34, 5.

3. Dans le verset cité (cf. HARNACK, p. 111*, et SCHMID, p. I/335), tractare ne correspond pas avec exactitude à κτασθαι (= possidere) du texte marcionite comme du texte « catholique ». Nous traduisons uas selon le sens habituellement donné à cette métaphore biblique.

4. Ce passage où la tradition est partagée et qui a donné lieu à différents aménagements (souvent avec addition de mots ou supposition de lacune) nous paraît devoir être lu : « luxuria < e>. Est... », au lieu de « Luxuria est... » formant le début d'une nouvelle phrase. Avec cette ponctuation, et au prix d'une correction infime (la disparition du e final de luxuriae devant le e initial de est s'expliquera aisément), le texte est tout à fait intelligible et satisfaisant. Le génitif luxuriae complète les trois adjectifs précédents qui sont des neutres substantivés (littéralement : « les choses exorbitantes », etc.), ce qui n'a rien d'insolite chez notre auteur. L'asyndète donne plus de relief à commise, à l'un et l'autre titre, contre le même dieu 1. Donc relèvent du même dieu le Christ et les prophètes.

La sainteté de vie est celle du mariage

3. Quelle est, d'autre part, « la sainteté de vie que, dit-il, Dieu préconisée par l'Apôtre veut pour nous c », on le reconnaîtrait d'après les conduites contraires qu'il nous interdit. « S'abstenir de la débauche », dit-il en effet, - non du mariage 2 -, « savoir traiter chacun son propre corps dans l'honneur d3. » De quelle façon? « En ne donnant pas accès au dérèglement sexuel comme font les païens c. » Or le dérèglement sexuel, même chez les païens, n'est pas l'attribut du mariage, mais celui des manifestations exorbitantes, non naturelles, monstrueuses de la luxure 4. A la turpitude aussi et à l'impureté ⁶⁵ elle est contraire, la sainteté qui 6 supprime non le mariage, mais le dérèglement

la phrase suivante qui énonce un autre comportement moral contraire à la « sainteté » définie par T. à travers Paul.

- 5. L'adverbe quoque nous paraît prouver qu'un nouvel élément est introduit dans la revue des contraria servant à définir la sainteté de vie « voulue pour nous par Dieu ». Nous pensons en effet qu'une allusion est faite maintenant au v. 7 du même passage paulinien : « Car Dieu ne vous a pas appelés à l'impureté mais à la sainteté de vie. » Ni HARNACK, p. 111"-112*, ni SCHMID, p. I/335, ne font état de cette référence, ni non plus les commentateurs de T. Pourtant le mot axabapoia dont il s'agit, régulièrement rendu par immunditia dans la Vg, est associé plusieurs fois par Paul à πορνεία (Ga 5, 19; Ep 5, 3; Col 3, 5). L'alliance turpitudo et immunditia par laquelle T. désigne cet autre contrarium de la sainteté de vie laisse penser que notre auteur désignait par là les pratiques honteuses et infamantes de la sexualité.
- 6. Quand on se souvient de la phrase initiale du développement (Quam sanctitatem ... ex contrariis), il n'est pas difficile, après Est ... contraria, de comprendre que sanctitas est l'antécédent sous-entendu de quae. Ces deux propositions relatives (au subjonctif pour marquer leur valeur causale) récapitulent ce qui vient d'être établi sur la sainteté du mariage. Celle-ci est personnifiée d'abord discrètement, puis avec plus de netteté dans la reprise de l'expression tractare uas suum.

292

dinem, quae uas nostrum in honore matrimonii tractet d. Hunc autem locum salua alterius, id est plenioris, sanctitatis praelatione tractauerim, continentiam et uirginitatem nuptiis anteponens, sed non prohibitis. Destructores enim dei nuptiarum, non sectatores castitatis retundo.

4. Ait eos, qui remaneant in aduentum Christi ^g cum eis, « qui mortui in Christo primi resurgent ^h », quod « in nubibus auferentur in aerem obuiam Domino ⁱ. » Agnosco his iam tunc prospectis mirari substantias caelestes ipsam Hierusalem quae sursum est ⁱ, et per Esaiam pronuntiare:
 40 « Quinam huc uelut nubes uolant, tamquam columbae cum pullis ad me ^k? » Hunc ascensum si Christus nobis praeparabit, ille erit Christus, de quo Osee: « Qui ascensum suum

31 autem M R: aut γ || 32 continentiam β : -tineam M || 35 aduentum M edd. a Pam.: -u β Gel. || 37 aerem edd. a Pam.: -e ϑ Gel. || 42 osec: amos Iun. Oeb. Evans

sexuel, celle qui traite notre corps dans l'honneur du mariage d. Mais ce thème, je pourrais le développer en gardant sauve la préférence que j'accorde à une sainteté de vie autre, c'est-à-dire plus accomplie : en plaçant continence et virginité avant l'union conjugale, mais sans interdire celleci l. Car ce sont les destructeurs du dieu de l'union conjugale que je réfute, non les sectateurs de la chasteté 2.

Montée au ciel des élus à la Parousie vivants jusqu'à l'avènement du Christ g, et avec eux, ceux « qui, morts dans le Christ, seront les premiers à ressusciter h », « seront emportés sur les nuées dans l'air au-devant du Seigneur 13. » Je reconnais que, depuis longtemps, à la vue lointaine de ces cortèges 4, les substances célestes admiraient la Jérusalem d'en haut i elle-même et prononçaient ces paroles transmises par Isaïe 5: « Qui sont donc ces gens qui viennent ici volant comme des nuées, pareils à des colombes avec leurs petits, vers moi k6? » Si c'est le Christ qui a préparé cette ascension pour nous, il sera le Christ dont Osée a dit: « Celui qui construit son ascension aux

à une complétive par quod qui permet à l'auteur de rester plus près de l'énoncé scripturaire.

g. Cf. 1 Th 4, 15 h. 1 Th 4, 16 i. 1 Th 4, 17 j. Ga 4, 26 k. Is 60, 8

^{1.} T. coupe court à son développement en résumant sa position sur ascétisme et mariage, qu'il a exposée en I, 29: sa « défense » du mariage est en fait une non-interdiction! Il affirme hautement sa préférence pour ce qu'il appelle une sanctitas plenior constituée par la continence et la virginité comme est celle de ses adversaires.

^{2.} Antithétique et bien balancée, cette sententia finale n'oppose pas, pensons-nous, deux groupes l'un à l'autre. T. veut dire qu'il sait distinguer, chez ses adversaires marcionites, une morale ascétique proche de celle qu'il prône, et une doctrine théologique qui fausse et pervertit dangereusement cette morale, et qu'il combat. En effet le renoncement au mariage, chez les marcionites, marquait une volonté de rupture avec le Créateur, dieu de ce monde et auteur de l'union conjugale par le « Croissez et multipliez-vous » de la Genèse.

^{3.} Le v. 17 a été cité en III, 24, 11 après les mêmes prophéties qu'ici et selon la même interprétation. Dans ce résumé des v. 15-17, le tour Ait eos ... quod... s'explique par une prolepse (anticipation du sujet) ou un changement de construction : la proposition infinitive amorcée par eos fait place

^{4.} Cet ablatif absolu (où his désigne les deux catégories de « saints » évoqués par la phrase précédente) souligne le caractère de visions prophétiques des textes qui vont être cités.

^{5.} Si on compare à III, 24, 11 où est commenté le même texte d'Isaïe, on constate une tendance à développer les détails surnaturels: les « substances célestes » (esprits ? ou anges ?) remplacent « l'Esprit » ; l'admiration dont elles sont frappées porte sur la « Jérusalem » céleste (caractérisée par l'expression de Paul), laquelle n'apparaissait pas dans le développement du livre III. Signes d'une influence plus forte, sur T., de l'illuminisme montaniste ?

^{6.} Cf. t. 3, p. 213 et n. 4.

aedificat in caelos 1 » -- utique sibi et suis. Exinde a quo sperabo nunc, nisi a quo haec audiui?

5. Quem Spiritum prohibet extingui m et quas prophetias uetat nihil haberi n? Vtique non Creatoris spiritum nec Creatoris prophetias secundum Marcionem. Quae enim destruit, ipse iam extinxit et nihil fecit, nec potest prohibere quae nihil fecit. Ergo incumbit Marcioni exhibere hodie apud ecclesiam suam exinde Spiritum dei sui, qui non sit extinguendus m, et prophetias, quae non sint nihil habendae n. Et si exhibuit quod putat, sciat nos quodcumque illud ad formam spiritalis et propheticae gratiae atque uirtutis prouocaturos, ut et futura praenuntiet et occulta cordis reuelet o et sacramenta edisserat. 6. Cum nihil tale protulerit ac probarit, nos proferemus et Spiritum et prophetias Creatoris secundum ipsum praedicantes. Atque ita consta-

44 nisi eras. $M \parallel$ 46 (ut infra li. 48, 49, 51) nihil: nihili Lat. Vrs. Rig. \parallel 48 destruxit Gel. Pam. Rig. \parallel 50 qui R_J : quod $M\gamma$ $R_IR_2 \parallel$ 54 prouocaturos coni. R_2 rec. R_J : prouola- $M\gamma$ R_IR_2 B^{mg} \parallel praenuntiet M R: -at γ

cieux 11 » – assurément pour lui et pour les siens. En conséquence, en qui mettrai-je maintenant mon espoir, sinon en celui de qui provient ce que j'ai entendu là ²?

Recommandations de l'Apôtre sur l'Esprit et les prophéties

.

5. Quel est l'Esprit qu'il défend d'éteindre m et quelles sont les prophéties qu'il interdit de tenir pour rien n? Assurément, selon

Marcion 3, il ne s'agit pas de l'esprit du Créateur ni des prophéties du Créateur! Ce qu'en effet l'Apôtre détruit, luimême il l'a déjà éteint et réduit à rien, et il ne peut pas mettre une interdiction sur ce qu'il a réduit à rien 4. Il incombe donc à Marcion de présenter aujourd'hui dans son église, en conséquence 5, l'Esprit de son dieu, qu'il ne faudrait pas éteindre m et les prophéties qu'il ne faudrait pas tenir pour rien n. Et s'il a présenté ce qu'il pense être tel, qu'il sache que nous, de quoi qu'il s'agisse, nous en appellerons au modèle de la grâce et vertu spirituelle et prophétique: qu'elle annonce d'avance l'avenir, qu'elle révèle les secrets des cœurs 6, qu'elle explicite les mystères de la foi. 6. Comme il n'aura rien produit ni prouvé de tel 7, nous produirons, nous, à la fois l'Esprit et les prophéties du Créateur, avec leur prédication conforme à lui-même. Et

tir de là », c'est-à-dire des recommandations de l'Apôtre). De toute façon, la place insolite de cet adverbe, ici, en met en relief la valeur.

l. Am 9, 6 m. Cf. 1 Th 5, 19 n. Cf. 1 Th 5, 20 o. Cf. 1 Co 14, 25

^{1.} Cité en III, 24, 10 où il est correctement attribué à Amos, ce texte est encore cité en IV, 34, 13.16 où il est, par erreur comme ici, référé à Osée (cf. t. 3, p. 212, n. 2). Mais l'application à la montée du Christ au ciel, avec les « siens », lors de sa Parousie, ne varie pas.

^{2.} Comme souvent, T. se met en scène personnellement pour tirer une conclusion.

^{3.} Cette interprétation est-elle bien de Marcion, et où l'a-t-il présentée (dans un commentaire) ? On peut se demander si elle ne lui est pas plutôt prêtée par T.: moyen pour celui-ci de développer une contre-argumentation.

^{4.} L'expression nihil facere (littéralement « faire que quelque chose ne soit rien ») est plus énergique que nihil habere pour rendre le verbe biblique ἐξουθενεῖν (la traduction par « déprécier » est faible). – Après prohibere, il faut sous-entendre nihil facere.

^{5.} Nous donnons à exinde son sens consécutif, qui renforce la conjonction ergo initiale. On pourrait également admettre le sens temporel (« à par-

^{6.} L'expression paulinienne a déjà été citée supra 8, 12. Outre le critère sur le dévoilement des secrets personnels, T. en donne ici deux autres tirés également du même développement de 1 Co: le premier concerne la prédiction de l'avenir, le dernier les explicitations ou éclaircissements sur les sacramenta, c'est-à-dire les vérités doctrinales objet de la révélation, ou les symboles liés à l'histoire du salut.

^{7.} Reprise de l'argument utilisé supra 8, 5-6.12 sur la déficience du marcionisme en matière de charismes prophétiques. A ces insuffisances, T., désormais acquis au montanisme, a beau jeu d'opposer la floraison de ces charismes dans l'Église qui ne s'est pas écartée de l'enseignement du Créateur. C'est cette fidélité (secundum ipsum) qui en garantit à ses yeux l'authenticité.

15, 6-8

bit Apostolus de quibus dixerit, de eis scilicet, quae futura erant in ecclesia eius dei, qui dum est, Spiritus quoque eius 60 operatur p et promissio celebratur.

7. Age nunc, qui salutem carnis abnuitis et, si quando corpus in huiusmodi praenominatur, aliud nescio quid interpretamini illud quam substantiam carnis, quomodo Apostolus omnes in nobis substantias certis nominibus distinxit et omnes in uno uoto constituit salutis, optans ut « spiritus noster et corpus et anima sine querela in aduentum Domini et Salutificatoris nostri Christi conseruentur q » ?

8. Nam « et animam » posuit « et corpus », tam duas res quam diuersas. Licet enim et anima [et] corpus sit aliquod

58 apostolus coni. R_2 rec. Iun. Vrs. Oeb. Kroy. Evans: -um ϑ Gel. Pam. Rig. \parallel 64 in nobis substantias Zahn apud Kroymannum Kroy. Evans: in nouis substantiis ϑ edd. cett. \parallel 66 aduentum M Rig. Kroy.: -u β Gel. Pam. Oeb. Evans \parallel 67 salutificatoris coni. R_1R_2 rec. R_3 : -caris M γ R_1R_2 \parallel 69 anima coni. R_1 rec. R_2 Kroy.: anima et M γ R_1 Mor. animae edd. cett. a R_3 uide adnot.

p. Cf. 1 Co 12, 11 q. 1 Th 5, 23

ainsi l'Apôtre sera cohérent sur ce dont il a parlé, sur ces phénomènes évidemment qui étaient destinés à se produire dans l'Église d'un dieu dont, du fait de son existence, on voit aussi l'Esprit opérer p et la Promesse se diffuser 1.

Le salut promis par l'Apôtre à notre « chair » 7. Eh bien maintenant, vous qui refusez le salut de la chair et qui, s'il arrive parfois que le terme de corps soit employé dans le cas de pareilles

réalités, donnez de ce terme une interprétation qui l'applique à je ne sais quoi d'autre qu'à une substance de chair 2, comment se fait-il que l'Apôtre a distingué sous des noms bien déterminés toutes les substances présentes en nous et qu'il les a placées toutes sous un unique vœu, celui du salut, en souhaitant que « notre esprit, notre corps et notre âme soient gardés irréprochables pour l'avènement de notre Seigneur et Sauveur le Christ q3 »? 8. Car il a mis « et âme et corps » : réalités qui sont deux autant que différentes. En effet, quoique l'âme aussi soit quelque corps 4 d'une qualité

- 3. A rapprocher de Res. 47, 17-18, où T. a déjà utilisé pour la même démonstration ce verset qu'il dit joliment « écrit avec un rayon de soleil, tant il est clair ». Ici c'est le texte marcionite qui est suivi : contre HARNACK, p. 113*, Schmid a montré qu'il n'avait pas le même ordre des mots que le texte « catholique » (ainsi la séquence « πνεῦμα / σῶμα / ψυχή ») et qu'il comportait une glose : ajout de καὶ σωτῆρος, cf. p. 104-105, 279, I/336. Sur le terme salutificator qui est selon toute probabilité une création de T., cf. notre Deus Christ., p. 488-490.
- 4. Le retranchement du second et dans le texte des mss (et anima et corpus) s'est imposé en général depuis la troisième édition de Rhenanus: Kroymann l'adopte, Evans la soutient dans son apparat et en tient compte dans sa traduction, comme fait aussi Moreschini. On comprendra qu'un et fautif se soit glissé après anima sous la suggestion de « et animam et corpus » de la phrase précédente. L'argument de T. provient de sa conception (issue des vues stoiciennes sur l'être) de la corporalité de tout ce qui existe réellement. Il l'a abondamment affirmé pour l'âme, pour l'Esprit, pour Dieu. Mais il n'est pas sûr que Marcion partageait cette conception.

^{1.} La phrase finale souligne la cohérence de l'Apôtre (sibi est sousentendu avec constabit) et prend le contre-pied de l'interprétation de Marcion en opposant à son église la seule qui mérite ce nom, l'Église du seul vrai dieu. L'inexistence du « dieu marcionite » – un motif polémique habituel à notre auteur – apparaît en filigrane dans la dernière proposition relative qui désigne le Créateur (littéralement : « ce dieu, lequel du moment qu'il existe, son Esprit aussi », etc.). Ce tour syntaxique n'est pas insolite dans le latin tardif; de même que, au début de la phrase, « de quibus dixerit » équivaut à « de eis quae dixerit ». Les derniers mots visent à affirmer la vitalité de cette Église qui se marque par l'action toujours actuelle de l'Esprit (l'expression est empruntée à un autre passage de 1 Co, mais indépendamment du contexte) et par la diffusion de la « promesse » (celle-ci se rapporte essentiellement aux événements eschatologiques qui sont le plus souvent liés aux prophéties).

^{2.} T. ne fournit pas ici d'exemple de ces interprétations que les hérétiques donnaient de « corps » pour éviter toute application à la chair. Il ne nous dit rien non plus de la façon précise dont ils comprenaient le même mot dans ce verset de Paul. Emploi unique, chez notre auteur, du verbe rare praenominare (= « donner un prénom ») qui est employé ici au sens de nominare.

15, 8 - 16, 1

suae qualitatis, sicut et spiritus, cum tamen et corpus et anima distincte nominantur, habet anima suum uocabulum proprium, non egens communi uocabulo « corporis », id relinquitur carni, quae non nominata proprio, communi utatur necesse est. Etenim aliam substantiam in homine non uideo post spiritum et animam, cui uocabulum « corporis » accommodetur praeter carnem, hanc totiens in « corporis » nomine intellegens, quotiens non nominatur; multo magis hic, cum quae dicitur « corpus » suo nomine appellatur.

XVI. 1. Cogimur quaedam identidem iterare, ut cohaerentia eis confirmemus. Dominum et hic retributorem utriusque meriti dicimus circumferri ab Apostolo, aut Creatorem aut, quod nolit Marcion, parem Creatoris, « apud quem iustum sit adflictatoribus nostris rependi adflictationem, et nobis, qui adflictemur, requietem in reuelatione Domini Iesu uenientis a caelo cum angelis uirtutis suae et in flamma ignis ^a. » Sed flammam et ignem delendo haereticus extinxit, ne scilicet nostratem deum faceret. Lucet tamen

78 cum quae R_2R_3 : cumque $M\gamma$ R_1 || nomine β : -atur M ad thessalonicenses prima explicit M incipit II. M^{mg} de epistola ad Thessalonicenses secunda β

XVI. 1-2 cohaerentia $M R_1^{mg}R_3$: cohaerente γR_1 cohaerent R_2 quae cohaerent *coni.* $R_1 \parallel 6$ qui R: quia $M\gamma \parallel$ revelatione R: -cm $M\gamma$

XVI. a. 2 Th 1, 6-8

spécifique, comme l'esprit aussi, cependant lorsque le corps et l'âme sont nommés à titre distinct, l'âme détient sa dénomination propre, sans avoir besoin de la dénomination commune de « corps », celui-ci est laissé à la chair qui, n'étant pas nommée par le terme propre, doit nécessairement utiliser le terme commun. Et effectivement, dans l'homme, je ne vois pas que, après l'esprit et l'âme, il y ait une autre substance à laquelle on puisse prêter la dénomination de « corps » en dehors de la chair! C'est elle que je comprends sous le nom de « corps » toutes les fois qu'elle n'est pas désignée par son nom; et c'est bien plus le cas ici puisque cette chair qui est dite « corps », est appelée de son nom.

VI. LA DEUXIÈME LETTRE AUX THESSALONICIENS

La justice divine à la Parousie

XVI. 1. Nous sommes forcés de répéter continuellement certaines remarques pour confirmer les commentaires qui s'y rattachent! Nous le disons ici aussi: le Seigneur, porté à la ronde par l'Apôtre, est le rétributeur du bien comme du mal mérité, étant soit le Créateur, soit — ce que ne voudrait pas Marcion — le pareil du Créateur: car « à ses yeux ² il est juste que soit rendue l'oppression à ceux qui nous oppriment, et à nous qui sommes opprimés, le repos, lors de la révélation du Seigneur Jésus venant du ciel avec les anges de sa puissance et dans la flamme du feu ^a. » Mais l'hérétique a éteint flamme et feu en les effaçant, pour éviter évidemment d'en faire le dieu

p. 113*, et surtout SCHMID, p. I/336. Répondant au participe présent de θλίβω, le nom d'agent dont se sert notre auteur, afflictator, est un hapax : indice d'une traduction personnelle qui a cherché à rendre avec exactitude le jeu sur les trois formes du verbe afflictare (fréquentatif de affligere).

^{1.} Par cette remarque, qui porte sur la suite, T. vise à s'excuser de certaines redites forcées : il s'agit ici de la justice rétributive du mal comme du bien (utriusque meriti) qu'il a déjà souvent alléguée pour faire pièce au dieu « tout bon » de Marcion.

^{2.} Ici commence la citation sur laquelle va porter l'argumentation. T. suit le texte marcionite dont les particularités notables sont l'ajout de uenientis a caelo et la suppression de in flamma ignis: cf. HARNACK,

10 uanitas liturae. 2. Cum enim ad ultionem uenturum scribat Apostolus Dominum exigendam de eis, « qui deum ignorent et qui non obaudiant euangelio b », quos ait poenam luituros exitialem aeternam « a facie Domini et a gloria ualentiae eius c », sequitur, ut flammam ignis inducat, scili-15 cet ueniens ad puniendum. Ita et in hoc, nolente Marcione, crematoris dei Christus est, et in illo Creatoris est, quod etiam de ignorantibus Dominum ulciscitur - id est de ethnicis. 3. Seorsum enim posuit euangelio non obaudientes b, siue Christianos peccatores siue Iudaeos. Porro de ethnicis 20 exigere poenas, qui euangelium forte non norint, non est dei eius, qui naturaliter sit ignotus nec usquam nisi in cuangelio sit reuelatus, non omnibus scibilis. Creatori autem etiam naturalis agnitio debetur, ex operibus intellegendo et exinde in pleniorem notitiam requirendo. Illius est ergo etiam igno-25 rantes deum plectere, quem non liceat ignorari. Ipsum quod ait: « A facie Domini et a gloria ualentiae eius c », uerbis

12 poenam β : pon- $M \parallel 13$ exitialem luituros M cum signis transp. ut uid. \parallel 16 est $\mid M$ edd. a Rig.: om. β Gel. Pam. \parallel 17-18 (ut infra li. 19) hetnicis $M \parallel$ 22 sit β : om. $M \parallel$ 25 ignorari M Rig. Kroy.: -re β Gel. Pam. Oeh. Evans \parallel 26 a $\mid \beta$: om. M

de notre culte 1! Lumineuse est cependant l'inutilité de sa rature! 2. En effet, comme l'Apôtre écrit que le Seigneur viendra pour exercer sa vengeance sur ceux « qui ignorent Dieu et qui n'obéissent pas à l'Évangile b » - et il dit qu'ils subiront le châtiment d'une ruine éternelle « loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa majesté c2 » -, il s'ensuit que Dieu met en scène la flamme du feu, lui qui bien sûr vient pour punir. Ainsi, dans cette circonstance également, malgré qu'en ait Marcion, le Christ est celui du dieu « crémateur 3 », et il est celui du Créateur en ceci qu'il se venge même des hommes qui ignorent le Seigneur - c'est-à-dire des païens. 3. L'Apôtre a mis à part, en effet, ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile b: soit les chrétiens pécheurs, soit les juifs. En outre, tirer un châtiment des païens qui peut-être ne connaîtraient pas l'Évangile, ce n'est pas le fait d'un dieu qui est naturellement inconnu et ne s'est révélé nulle part en dehors de l'Évangile, un dieu non accessible à la connaissance de tous 4. Au contraire, on doit au Créateur de le connaître naturellement, en le comprenant par ses œuvres, et à partir de là, en se mettant à sa recherche pour une connaissance plus pleine. C'est donc à lui qu'il appartient de châtier même ceux qui ignorent Dieu, lui qu'il n'est pas permis d'ignorer. Même la parole de l'Apôtre: « Loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa majesté c », utilisant des mots d'Isaïe tirés du sujet

Le mot *cremator* qui fait jeu paronomastique avec *creator* est un hapax : il désigne le dieu de l'AT en s'attachant au rôle du feu pour la punition des pécheurs (cf. I, 27, 2).

b. 2 Th 1, 8 c. 2 Th 1, 9 = Is 2, 19

^{1.} Remarque dont l'ironie est soulignée par la métaphore qui sert à l'exprimer (exstinxit). L'adjectif nostras dont le sens propre est « de notre pays » ne se rencontre qu'ici chez notre auteur et, comme pronom au plur. (nostrates opposés aux hérétiques), en Scor. 1, 12 et 10, 2.

^{2.} Pour ce v. 9, T. suit encore le texte marcionite dans l'ajout de δλέθριον (rendu par exitialem): cf. SCHMID, p. I/336.

^{3.} L'ironie éclate dans cette remarque qui souligne l'inanité de la « rature » du faussaire : pour T. la volonté de punir, affirmée par le texte, suffit à réintroduire ce que Marcion avait cru en éliminer. Nous ne savons pas comment, en réalité, l'hérétique comprenait ce passage; assurément selon une conception eschatologique très différente de celle de notre auteur.

^{4.} Motif récurrent depuis le livre I : le dieu marcionite est « naturellement inconnu » à la différence du Créateur qui s'est mis à la portée des hommes par la nature d'abord, par ses praedicationes ensuite. Cette conception de T. sur les voies d'accès au dieu des chrétiens va dominer tout le chapitre. Emploi unique de scibilis, néologisme de l'auteur, resté rare après lui.

16, 3-5

usus Esaiae ex ipsa causa, eundem sapit Dominum, consurgentem ut comminuat terram ^d.

4. Quis autem est « homo delicti, filius perditionis ° », quem reuelari prius oportet ante Domini aduentum, « extollens se super omne quod Deus dicitur et omnem religionem ¹ », consessurus in templo Dei et Deum se iactaturus è ? Secundum nos quidem Antichristus, ut docent ueteres ac nouae prophetiae, ut Iohannes apostolus, qui iam antichristos dicit processisse in mundum, praecursores Antichristi spiritus, negantes Christum in carne uenisse et soluentes Iesum h, scilicet a deo Creatore; secundum uero Marcionem nescio, ne Christus sit Creatoris: nondum uenit apud illum. Quisquis est autem ex duobus, quaero, cur ueniat « in omni uirtute et signis et ostentis mendacii · ». 5. « Propterea, inquit, quod dilectionem ueritatis non susceperint, ut salui

27 ex β : et M et ex Kroy. \parallel causa, eundem ita dist. Kroy. \parallel 29 autem est M Rig. Kroy.: est autem β edd. cett. \parallel 32 consessurus edd. a Pam.: consecuturus M R Gel. consecuturos γ \parallel 37 a corr. Mor.: in ϑ edd. cett. uide adnot. \parallel 38 ne: nisi Vrs. \parallel christus sit M Kroy.: sit christus β edd. cett. \parallel post nondum add. enim Vrs. Rig. \parallel 39 quisquis edd. a Lat.: cuius quis ϑ Gel. Pam.

même, laisse comprendre qu'il s'agit du même Seigneur, qui se dresse pour briser la terre d1.

4. D'autre part, qui est « l'homme de Discussion péché, le fils de perdition c2 » qui doit se sur l'Antichrist révéler en priorité avant l'avenement du Seigneur, « se haussant au-dessus de tout ce qu'on dit Dieu, et au-dessus de toute religion s, qui siégera dans le temple de Dieu et se vantera d'être Dieu 8 ? Selon nous, à vrai dire, c'est l'Antichrist, comme l'enseignent les anciennes et les nouvelles prophéties 3, comme l'enseigne l'apôtre Jean qui dit déjà que des antichrists se sont présentés dans le monde, esprits précurseurs de l'Antichrist, niant la venue du Christ dans la chair et détachant Jésus h, évidemment du dieu Créateur 4. Mais selon Marcion, je ne sais si ce n'est pas le Christ du Créateur: à ses yeux, il n'est pas encore venu 5. Or, quel qu'il soit de ces deux personnages, je veux savoir, moi, la raison de sa venue 6 « en toute puissance, signes et prodiges du mensonge | ». 5. « C'est, dit l'Apôtre, pour la raison qu'ils n'ont pas accueilli l'amour de la vérité afin

d. Cf. Is 2, 19 e. 2 Th 2, 3 f. 2 Th 2, 4a g. Cf. 2 Th 2, 4b h. Cf. 1 Jn 4, 1-3 i. 2 Th 2, 9

^{1.} Le développement se termine par une observation sur la provenance vétérotestamentaire de l'expression « loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa majesté ». Elle est empruntée à l'évocation du « Jour du Seigneur » par Isaïe (dans la LXX); le texte avait déjà été cité en IV, 30, 4. La précision ex ipsa causa signifie, pensons-nous, qu'il ne s'agit pas d'une formule accessoire, mais de mots faisant corps avec l'idée.

^{2.} Sur le texte marcionite que suit T., cf. ĤARNACK, p. 114*, et SCHMID, p. I/336. La Vg aussi a « homo peccati ».

^{3.} Les « nouvelles prophéties » (celles des montanistes) sont associées étroitement aux prophéties de l'AT.

^{4.} La correction de in en a, proposée par Moreschini, est pleinement justifiée.

^{5.} Après l'identification à l'Antichrist (lequel n'est nommé comme tel, dans le NT, que par les Lettres de Jean) – qui est celle de la tradition de l'Église –, T. admet, mais de façon dubitative, que Marcion l'identifierait au Christ du Créateur: preuve que l'hérétique ne s'était pas vraiment prononcé sur la question. Infra, dans la discussion, notre polémiste supposera que son adversaire accepte l'identification à l'Antichrist. Nescio ne équivaut à nescio an.

^{6.} Dans son argumentation, T. pose clairement la question du pourquoi de la « mission » de ce personnage avant la Parousie. Pour y répondre, il retient et isole un passage qui sera le seul à être cité à peu près textuellement. Il l'introduit d'ailleurs en réponse à sa question: propterea quod... répond au cur qui précède la citation.

304

essent; et propter hoc erit eis <in> instinctum fallaciae, ut iudicentur omnes, qui non crediderunt ueritati, sed consenserunt iniquitati. » Igitur si Antichristus est secundum Creatorem, deus erit Creator, qui eum mittit ad impingendos eos in errorem, « qui non crediderunt ueritati, ut salui fierent »; eiusdem erit ueritas et salus, qui eas summissu erroris ulciscitur, id est Creatoris, cui et competit zelus ipse, errore decipere quos ueritate non cepit.

6. Si uero non est Antichristus secundum nos, ergo Christus est Creatoris secundum Marcionem. (6.) Et quale erit, ut ad ulciscendam ueritatem suam Christum Creatoris summittat? Sed et <si> de Antichristo consentit, proinde dixerim: quale est, ut illi Satanas k, angelus Creatoris, sit necessarius et occidatur ab eo, habens fallaciae operatione fungi Creatori? In summa, si indubitatum est eius esse et angelum et ueritatem et salutem, cuius et ira et aemulatio et

42 in instinctum Kroy. Evans: instinctum ϑ in structum coni. $R_2R_3^{\text{me}}$ rec. B uide adnot. \parallel post ut add. credant mendacio, ut Kroy. \parallel 44 est Vrs. Rig. Kroy. Mor.: et ϑ edd. cett. \parallel 45 creatorem: nos et Vrs. Rig. \parallel 47 eas edd. ab Oeh.: ea ϑ ex Pam. Rig. \parallel 48 creatoris Lat. Vrs. Oeh. Kroy. Evans: -i ϑ Gel. Pam. Rig. \parallel 53 si add. edd. ab Vrs. \parallel 54 illi R_2R_3 : illis $M\gamma$ R_1

j. 2 Th 2, 10-12 k. Cf. 2 Th 2, 9

d'être sauvés, et pour cela il sera pour eux instigateur¹ de tromperie, afin que soient jugés tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais ont consenti à l'iniquité i. » Par conséquent, si c'est bien l'Antichrist selon le Créateur, ce sera le dieu Créateur qui l'envoie afin d'enfoncer dans l'erreur ² « ceux qui n'ont pas cru à la vérité pour être sauvés » ; la vérité et le salut appartiendront au même dieu qui les venge par l'envoi subreptice ³ de l'erreur – c'est-à-dire au Créateur, à qui convient aussi le zèle même d'abuser par l'erreur ceux qu'il n'a pas conquis par la vérité ⁴.

6. Mais s'il ne s'agit pas de celui qui, selon nous, est l'Antichrist, il est donc, selon Marcion, le Christ du Créateur. (6.) Et alors, quelle absurdité ce sera ⁵ que, pour venger sa vérité, il envoie en cachette le Christ du Créateur! Mais si Marcion aussi consent à ce que ce soit l'Antichrist, pareillement je pourrais dire: quelle absurdité que lui soit nécessaire Satan ^k, ange du Créateur ⁶, et qu'il soit anéanti par lui, en ayant à s'acquitter d'une opération de tromperie en faveur du Créateur! En résumé, s'il est hors de tout doute que l'ange, la vérité, le salut sont ceux du dieu à qui appartiennent aussi la colère, l'émulation, l'envoi de la trom-

^{1.} Il nous paraît probable que T. a remodelé le texte de la citation pour souligner le rapport causal essentiel à ses yeux. Là où il lisait peut-être: « Dieu leur envoie une 'energeia planes' (cf. SCHMID, ibid.), il a simplement dit: 'et pour cela il (= le fils de perdition) leur sera à instigation d'erreur' ». Comme l'a bien vu Kroymann, il faut rétablir in qui a disparu par haplographie devant l'accusatif instinctum. Sur cet emploi courant de in avec l'accusatif de but (du type « esse alicui in testimonium »), cf. HOPPE, S.u.S., p. 83 s. A energeia T. fait correspondre le mot instinctus (qui veut dire chez lui « inspiration », « instigation »). Le trouvait-il dans une traduction latine de Marcion ? Toujours est-il que, infra, il se servira de operatio – et c'est le mot qui survivra dans la Vg.

^{2.} Le verbe expressif impingere (« pousser dans », « enfoncer dans ») sert à reprendre et à préciser l'idée que le texte de Paul marque par in instinctum.

^{3.} Formé sur le verbe summittere (« envoyer en sous-main », « à la dérobée ») qui sera employé infra 16, 6, et qui est d'un usage rare, le substantif abstrait summissus est un hapax. Infra (ibid.), il sera remplacé par un autre mot rare de la même racine : immissio.

^{4.} Allusion, qui n'est pas exempte d'ironie à l'égard de Marcion, à la qualification de *deus zelotes* (« dieu jaloux ») que T. affecte d'accueillir volontiers pour le Créateur. *Infra*, il parlera d'aemulatio dans le même sens.

^{5.} Sur cette expression, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 343. Que le dieu supérieur doive avoir recours au Christ de son rival le Créateur pour « venger sa vérité » pourra en effet paraître contraire au bon sens.

^{6.} S'emparant d'un autre élément, la présence de Satan dans l'entreprise de l'Antichrist, T. dénonce une autre absurdité de la part du « dieu supérieur ».

fallaciae inmissio aduersus contemptores et desultores, etiam aduersus ignorantes – ut iam et Marcion de gradu cedat, deum quoque suum zeloten concedens –, quis dignius irascetur? 7. Puto qui a primordio rerum naturam operibus beneficiis plagis praedicationibus testibus ad agnitionem sui praestruxit nec tamen agnitus est? an qui semel unico euangelii instrumento, et ipso incerto nec palam alium deum praedicante, productus est? Ita cui competit uindicta, ei competet materia uindictae, euangelium dico et ueritas et salus.

Iubere autem operari eum, qui uelit manducare ¹, eius disciplina est, qui boui trituranti os liberum iussit ^m.

60 suum coni. $R_2R_3^{mg}$ B^{mg} rec. edd. a Gel.: summum ϑ B || 61-62 operibus $M\gamma$ B^{mg} edd. a Gel.: opibus R B || 62 pracdicationibus M B^{mg} edd. a Rig.: -num X R B Gel. Pam. -num est F || 63 an: nec Vrs. non Kroy. || 64 nec Gel. Pam. Rig. Kroy.: ne $M\gamma$ R_3 nae R_1R_2 Oeb. Evans || 66 competet MF edd. a Pam.: -it X R Gel. || 69 boui β : bobu M || iussit β : ius sit M

ad thessalonicenses secunda explicit M ad laudicenos M^{mg} de epistola ad laudicenos β

1. Cf. 2 Th 3, 10 m. Cf. Dt 25, 4; 1 Co 9, 9

perie contre ceux qui le méprisent et qui se jouent de lui ¹, et même contre ceux qui l'ignorent – à supposer que, dès maintenant, Marcion aussi abandonne sa position et concède que son dieu également est un dieu jaloux ²! –, quel est celui qui, le plus légitimement ³, se mettra en colère ? 7. Celui, je présume, qui dès le commencement du monde a édifié d'avance la nature, par ses œuvres, ses bienfaits, ses fléaux, ses annonces prophétiques, ses témoins, pour se faire reconnaître, sans cependant être reconnu ? Ou celui qui a été présenté une seule fois, par l'unique document de l'Évangile, lui-même incertain et n'annonçant pas ouvertement un « autre » dieu ⁴ ? Ainsi, à celui à qui revient la vengeance, reviendra l'objet de la vengeance : je veux dire l'Évangile, la vérité, et le salut.

Ultime observation

Quant à ordonner à qui veut manger de travailler!, voilà la règle de celui qui a ordonné de libérer la bouche du bœuf foulant le grain ^{m5}.

^{1.} Emploi unique chez T. de ce terme desultor qui, dans son sens propre, désigne des cavaliers acrobates sautant d'un cheval à l'autre. Ici le mot s'applique à celui qui se joue de la vérité et passe sans cesse, dans le domaine religieux, d'une opinion à une autre.

^{2.} Parenthèse ironique: ayant renouvelé la position qu'il avait établie à la fin du § 5, T. demande à Marcion de bien vouloir admettre provisoirement pour son dieu une attitude semblable à celle de son adversaire, le dieu jaloux puisque l'envoi d'un instigateur de tromperie vise à « abuser par l'erreur ceux qui n'ont pas été conquis par la vérité ».

^{3.} Nouvelle forme de l'idée de « Deo dignum » : cf. t. 1, p. 46.

^{4.} Reprise des idées du développement précédent: au dieu Créateur omnibus scibilis est opposé le dieu de Marcion qui ne s'est révélé que dans un seul document évangélique (celui qui a été examiné au livre IV): ce document est qualifié d'« incertain » puisque, comme l'a fait apparaître cet examen, il ne manifeste pas clairement ce que prétendent les marcionites: que leur dieu soit « autre », c'est-à-dire différent du Créateur.

^{5.} Le développement sur 2 Th se prolonge par une remarque que T. tire du ch. 3 et qui lui donne l'occasion de retrouver chez l'Apôtre un écho de la règle de Dt 25, 4 plusieurs fois rappelée (II, 17, 4; III, 5, 4; IV, 21, 1; 24, 5; V, 7, 10).

17, 1

XVII. 1. Ecclesiae quidem ueritate epistolam istam ad Ephesios habemus emissam, non ad Laodicenos; sed Marcion ei titulum aliquando interpolare gestiit, quasi et in isto diligentissimus explorator. Nihil autem de titulis interest, cum ad omnes Apostolus scripserit dum ad quosdam, certe tamen eum deum praedicans in Christo, cui competunt quae praedicantur.

Cui ergo competet: « Secundum boni existimationem, quam proposuerit in sacramento uoluntatis suae, in dispensationem adimpletionis temporum » – ut ita dixerim, sicut uerbum illud in graeco sonat –, « recapitulare » – id est ad initium redigere uel ab initio recensere – « omnia in Christum, quae in caelis et quae in terris a », nisi cuius erunt

XVII. 2 laudicenos M^{sc} laodicenses $X \parallel 3$ marcion ei R: marcionei $M\gamma$ marcion et Kroy. \parallel gestit Kroy. \parallel 8 competet Pam. Kroy. : -ent ϑ edd. cett. \parallel 10 ut ita coni. R_1R_2 rec. R_3 : uti pax MX R_1R_2 ut pax $F \parallel$ 11 illud β : -um $M \parallel$ sonat coni. R_1R_2 rec. R_3 : sonare $M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ 13-14 erunt omnia M Rig. Kroy: omnia erunt β Gel. Pam. Oeb. Evans

XVII. a. Ep 1, 9-10

2. Exploitation polémique d'une incertitude sur les véritables motifs de Marcion: T. ajoute un nouveau trait à l'image de l'interpolateur poussé par le malin plaisir d'interpoler, mais qui veut se faire passer pour scrupuleux chercheur de la vérité.

3. Par cette explication d'ordre général, T. renvoie au néant les vains efforts critiques de Marcion. Aurait-il obscurément pressenti l'hypothèse selon laquelle Ep était une lettre circulaire ? On peut se le demander.

VII. LA LETTRE AUX LAODICÉENS

Vaine interpolation du titre par Marcion

XVII. 1. Dans la vérité de l'Église, assurément, nous tenons cette lettre pour envoyée aux Éphésiens, non

aux Laodicéens ¹. Mais Marcion a été pris un beau jour de l'ardeur d'en interpoler le titre, comme s'il était, en cela aussi, le plus diligent investigateur ²! Aucune importance d'ailleurs ne s'attache aux titres, car c'est à tous que l'Apôtre a écrit en écrivant à certains ³, et il est sûr, cependant, qu'il le faisait en proclamant dans le Christ le dieu auquel convient tout ce qui est proclamé ⁴.

La « récapitulation » ne convient qu'au Créateur A qui donc conviendra ceci : « Conformément au dessein de bienveillance qu'il avait établi d'avance dans le mystère de sa volonté, en vue

de disposer l'accomplissement des temps: récapituler » – pour m'exprimer ainsi selon le sens de ce mot en grec, c'est-à-dire ramener au commencement ou reprendre depuis le commencement – « toutes choses dans le Christ, celles qui sont aux cieux et celles qui sont sur les terres 25 », sinon au dieu

- 4. Cette périphrase désigne, évidemment, le Créateur qui, dans tous les développements précédents, a été montré « en convenance » avec le contenu doctrinal des lettres de Paul; et elle amorce la démonstration qui va suivre, à propos de Ep 1, 9-10.
- 5. Cette longue citation, truffée de commentaires explicatifs, est, de plus, arrangée en son début: ainsi l'élément « dans le mystère de sa volonté » est-il inséré de 9a en 9b probablement par le citateur: cf. HARNACK, p. 115* (note); SCHMID, p. I/337. L'infinitif recapitulare qui, grammaticalement, est une sorte d'apposition à boni existimationem est flanqué de deux parenthèses qu'il nous a paru plus clair de disposer à la suite dans notre traduction: la première justifie le néologisme par référence au grec, la seconde lui substitue des périphrases que T. privilégiera pour exprimer la notion. Sur ce passage, cf. notre Deus Christ., p. 516-522.

^{1.} T. a déjà évoqué supra en 11, 13, la question du changement des destinataires d'Ep dans l'apostolicon marcionite. Confirmé par Adamantius et Épiphane, ce changement en faveur de Laodicée (ville du S.O. de la Phrygie, et une des « sept églises qui sont en Asie », d'après Ap 1, 11) se lisait dans le titulus qui comprend non seulement la suscription, mais aussi l'adresse dans le texte: cf. Harnack, p. 114*-115*, et SCHMID, p. 111. Selon ce dernier, l'attribution à Marcion de cette modification suscite des réserves: l'hérésiarque a pu s'appuyer sur une tradition. Le problème de l'adresse et de la suscription d'Ep est examiné dans GEORGE – GRELOT, Introduction critique au NT, vol. 3, p. 169-171 (l'hypothèse d'une lettre circulaire, avec nom du destinataire laissé en blanc, est tenue pour vraisemblable).

omnia ab initio, etiam ipsum initium, a quo et tempora et 15 temporum adimpletionis dispensatio, ob quam omnia ad initium recensentur in Christo? 2. Alterius autem dei quod initium, id est unde, cuius opus nullum? Quae tempora sine initio? Quae adimpletio sine temporibus? Quae dispensatio sine adimpletione? Denique quid in terris egit iam olim, ut longa aliqua temporum adimplendorum dispensatio reputetur ad recensenda omnia in Christo, etiam quae in caelis? 3. Nec in caelis autem res ab altero actas existimabimus, quaecumque sunt, quam ab eo, a quo et in terris actas omnibus constat. Quodsi non capit alterius 25 omnia ista deputari ab initio quam Creatoris, quis credet ab alio ea recenseri in Christum alium, et non a suo auctore et in suum Christum? Si Creatoris sunt, diuersa sint necesse est a diuerso deo; si diuersa, utique contraria. Quomodo ergo contraria recenseantur in eum, a quo denique des-30 truuntur?

4. Nam et sequentia quem renuntiant Christum, cum dicit: « Vt simus in laudem gloriae <eius> nos, qui praesperauimus in Christum b » ? Qui enim praesperasse potuerunt, id est ante sperasse in Deum quam uenisset, nisi Iudaei, qui-

15 adimpletionis Oeh. Evans: -nes θ Gel. Pam. Rig. adimpletio et adimpletionis Eng. Kroy. || dispensatio: -to Mac || 22 actas Iun. Oeh. Kroy. Evans: acta θ Gel. Pam. Rig. || 32 eius add. Kroy. || 34 ante β: tante M

à qui, depuis le commencement, appartiendront toutes choses et même ce commencement, le dieu de qui viennent et les temps et la disposition de l'accomplissement des temps pour laquelle toutes choses sont reprises dans le Christ en remontant au commencement 1? 2. Mais concernant l'autre dieu, quel commencement, c'est-à-dire quelle origine, lui appartient, à lui dont n'existe aucune œuvre? Quels temps y a-t-il en l'absence d'un commencement? Quel accomplissement en l'absence de temps ? Quelle disposition en l'absence d'accomplissement? Enfin qu'a-t-il fait sur terre depuis longtemps déjà pour qu'une longue disposition portant sur l'accomplissement des temps soit réputée viser à la reprise, depuis l'origine, de toutes choses dans le Christ, et même de celles qui sont dans les cieux? 3. Dans les cieux non plus, d'ailleurs, nous n'estimerons pas qu'il y ait eu des choses, quelles qu'elles soient, qu'ait faites un autre dieu que celui par qui il est constant pour tous qu'ont été faites aussi les choses de la terre. Si donc depuis le commencement il n'est pas possible d'attribuer toutes ces réalités à un autre qu'au Créateur, qui croira qu'elles sont reprises à leur origine par un autre dieu en un autre Christ, et non pas par celui qui en est l'auteur et en son Christ ? Si elles appartiennent au Créateur, elles sont forcément opposées à un dieu qui lui est opposé; si elles lui sont opposées, c'est assurément qu'elles sont, pour lui, antagonistes? Comment se ferait-il donc que des réalités antagonistes soient reprises depuis leur origine en celui par qui finalement elles sont détruites 2?

Espéré par avance, le Christ a été par avance annoncé 4. Car les paroles suivantes aussi, quel Christ annoncent-elles, lorsque l'Apôtre dit : « Pour que nous soyons à la louange de sa gloire, nous qui

avons, par avance, espéré dans le Christ b » ? (4.) Qui sont en effet ceux qui ont pu espérer par avance 3, c'est-à-dire espérer en Dieu avant sa venue, sinon les juifs auxquels, dès le

b. Ep 1, 12

^{1.} Cette fin de phrase martèle les mots essentiels : initium et tempora qui font référence au Créateur, dieu de la Genèse et maître des « temps » ; cf. supra 4, 2-3.

^{2.} Une fois de plus, l'argumentation s'appuie sur une logique d'exclusion.

^{3.} Le verbe praeoperare, créé sur le modèle du προελπίζειν de Paul (hapax du NT) ne se rencontre qu'ici, dans la citation et le commentaire. La Vg traduit par ante sperare. T., ici, donne plus de force expressive à son explication en conjoignant praesperare et praenuntiare (celui-ci pour désigner l'annonce du Christ de l'Incarnation à travers tout l'AT, et dès la Genèse).

bus Christus praenuntiabatur ab initio ? (4.) Qui ergo praenuntiabatur, ille et praesperabatur. Atque adeo hoc ad se – id est ad Iudaeos – refert, ut distinctionem faciat conuersus ad nationes : « In quo et uos, cum audissetis sermonem ueritatis, euangelium, in quo credidistis et signati estis Spiritu
 promissionis eius sancto c. » Cuius promissionis ? Factae per Iohelem : « In nouissimis diebus effundam de meo Spiritu in omnem carnem d » – id est et in nationes. Ita <et> Spiritus et euangelium in eo erit Christo, qui praesperabatur, dum praedicabatur.

5. Sed et « Pater gloriae e » ille est, cuius Christus rex gloriae canitur in psalmo ascendens ! « Quis est iste rex gloriae ? Dominus uirtutum ipse est rex gloriae e » ; ab illo « Spiritus sapientiae h » optatur, apud quem haec quoque spiritalium species enumeratur inter septem Spiritus per 50 Esaiam ; ille dabit « inluminatos cordis oculos ! », qui etiam exteriores oculos luce ditauit, cui displicet caecitas populi : « Et quis caecus nisi pueri mei ? et excaecati sunt famuli Dei k. » 6. Apud illum sunt et « diuitiae hereditatis in sanctis ! », qui eam hereditatem ex uocatione nationum repromisit : « Postula de me, et dabo tibi gentes hereditatem

36 et M edd. a B: om. β || 39 spiritu M R: -us γ || 42 et 2 add. R_3 || 44 praedicabatur β : praedicatur M || 48 haec M Kroy.: hae β edd. cett. || 49 enumeratur Oeh. Kroy. Evans: -antur ϑ edd. cett.

commencement, le Christ était annoncé par avance? C'est donc celui qui était annoncé par avance, qui également était espéré par avance. Et il est si vrai que l'Apôtre rapporte ces mots à lui-même – c'est-à-dire aux juifs –, qu'il établit une distinction i en se tournant vers les nations : « (le Christ) en qui vous aussi, après avoir entendu la parole de vérité, l'Évangile, en qui vous avez cru et vous avez été marqués du sceau du Saint-Esprit de sa promesse c. » De quelle promesse? Celle qui a été faite par Joël : « Dans les derniers jours je répandrai de mon Esprit sur toute chair d2 » – c'est-à-dire sur les nations aussi. Ainsi donc et l'Esprit et l'Évangile seront dans le Christ qui était, par avance, espéré du fait qu'il était, par avance, annoncé.

La prière au « Père de gloire » qui a ressuscité le Christ 5. Mais également ce « Père de gloire ^{e 3} », c'est celui dont le Christ, dans le psaume, est prophétisé comme montant (au ciel) en roi de gloire ^f: « Qui est ce roi de gloire ? Le Seigneur des

Puissances, c'est lui-même le roi de gloire 84. » « L'Esprit de sagesse h » qui est l'objet du souhait vient de celui chez qui on trouve également cette catégorie de grâces spirituelles dénombrée parmi les sept Esprits par la bouche d'Isaïe 15. Celui-là donnera « des yeux du cœur illuminés 1 » qui a même enrichi de la lumière les yeux extérieurs 6 et à qui déplaît l'aveuglement de son peuple : « Et qui est aveugle, sinon mes enfants ? Et ils ont été aveuglés, les serviteurs de Dieu k7. » 6. « Les richesses de l'héritage parmi les saints 1 » sont également présentes chez celui qui a promis cet héritage de par l'appel des nations : « Demande-moi, et je te donnerai les nations pour ton héri-

c. Ep 1, 13 d. Jl 2, 28 = Ac 2, 17 e. Ep 1, 17 f. Cf. Ps 23, 7-10 g. Ps 23, 10 h. Ep 1, 17 i. Cf. Is 11, 2 j. Ep 1, 18a k. Is 42, 19 l. Ep 1, 18b

^{1.} Le passage du « nous » au « vous » justifie aux yeux de T. l'exégèse selon laquelle Paul, après avoir parlé des juifs, s'adresse maintenant aux païens. Cette explication n'est pas toujours admise : cf. TOB, NT, p. 574, note l.

^{2.} Cf. supra 4, 2 et 4; 8, 6; 11, 4.

^{3.} T. passe maintenant à la prière des v. 17-22 pour montrer l'accord de ses expressions et de ses idées avec les textes du Créateur. Marcion avait conservé ce passage, peut-être en le raccourcissant : cf. HARNACK, p. 116*; SCHMID, p. I/338.

^{4.} Cf. IV, 22, 3 et 26, 4.

^{5.} Cf. supra 8, 4 et 8; également III, 17, 3.

^{6.} Allusion au Fiat lux du début de la Genèse.

^{7.} La première partie du verset a déjà été citée en III, 6, 6.

17, 6-8

tuam " »; ille « inoperatus est in Christum ualentiam suam suscitando eum a mortuis et collocando eum ad dexteram suam " » subiciendo omnia, qui et dixit : « Sede ad dexteram meam, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum ° »; quia et alibi Spiritus ad Patrem de Filio : « Omnia subiecisti sub pedibus eius p. » Si ex his alius deus et alius Christus infertur, quae recognoscuntur in Creatore, quaeramus iam Creatorem.

7. Plane, puto, inuenimus, cum dicit illos « delictis mortuos, [non] in quibus ingressi erant, secundum aeuum mundi huius, secundum principem potestatis aeris, qui operatur in filiis incredulitatis q. » Sed « mundum » non potest et hic pro « deo mundi » Marcion interpretari. Non enim simile est creatum Creatori, factum factori, mundus Deo. 8. Sed nec « princeps potestatis aeris » dicetur qui est princeps potestatis saeculorum. (8.) Numquam enim praeses superiorum de inferioribus notatur, licet et inferiora ipsi deputentur. Sed nec incredulitatis operator uideri potest, quam ipse potius et a Iudaeis et a nationibus patitur. Sufficit igitur, si haec non cadunt in Creatorem.

65 non om. $R_3 \parallel$ 69 factum β : sanctum $M \parallel$ 73 incredulitatis coni. R_2 rec. R_3 : -tas $M \gamma$ $R_1 R_2$

m. Ps 2, 8 n. Ep 1, 20-22 o. Ps 109, 1 p. Ps 8, 7 q. Ep 2, 1-2

tage ^{m1}. » Celui-là « a déployé sa vaillance sur le Christ en le ressuscitant des morts, en le plaçant à sa droite ⁿ » et en lui soumettant tout, qui a dit aussi : « Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que je place tes ennemis comme escabeau de tes pieds ^{o2}. » Car ailleurs aussi l'Esprit a dit, s'adressant au Père à propos du Fils : « Tu as soumis toutes choses sous ses pieds ^{p3}. » Si ces textes, qui sont reconnus présents chez le Créateur, mettent en scène un autre dieu et un autre Christ, allons donc maintenant à la recherche du Créateur ⁴.

Contre une interprétation fautive qui applique au Créateur ce qui est dit du diable

7. Assurément, j'imagine 5, nous le trouvons lorsque l'Apôtre leur dit qu'ils sont « morts à cause des péchés où ils étaient engagés, selon le

cours de ce monde-ci, selon le prince de l'empire de l'air qui œuvre dans les fils de l'incroyance 96. » Mais il n'est pas possible à Marcion, ici non plus, d'interpréter « monde » au sens de « dieu du monde ⁷ ». Il n'y a pas similitude en effet entre ce qui est créé et celui qui crée, entre ce qui est fait et celui qui fait, entre le monde et Dieu! 8. Mais on n'appellera pas non plus « prince de l'empire de l'air » celui qui est prince de l'empire des siècles. (8.) Car jamais le maître des réalités supérieures n'est désigné d'après les inférieures, quoique ces réalités inférieures aussi soient censées relever de lui. Mais il ne peut pas non plus passer pour maître d'œuvre 8 de l'incroyance, car c'est lui plutôt qui souffre de cette incroyance et de la part des juifs et de celle des nations. Il suffit donc que ces expressions n'aient pas de convenance au Créateur.

taires de la lettre -, le mot aeuum (grec αἰών) est difficile à traduire: « cours » (BJ); la TOB, à cause de la valeur du terme grec, n'hésite pas à rendre par le « dieu de ce monde ». Dans son commentaire, T. se limitera à mundus, laissant penser qu'à ses yeux aeuum mundi ne dit rien de plus.

^{1.} Texte psalmique plusieurs fois rappelé supra: III, 20, 3; IV, 16, 12; 25, 9; 39, 11.

^{2.} Cité déjà supra 9, 6 et en IV, 38, 10; 41, 4.

^{3.} Allusion faite à ce verset en III, 7, 5.

^{4.} Conclusion ironique et piquante qui sert de transition vers le développement suivant; celui-ci est consacré à une interprétation de Marcion qui prétend appliquer au Créateur une expression paulinienne concernant le « prince du monde ».

^{5.} Poursuite du ton ironique pour introduire la citation qui va être l'objet d'un examen.

^{6.} Cf. Harnack, p. 116* et SCHMID, p. I/338. Le verset 1 est cité au style indirect – « leur », correspondant à « vous », représente les destina-

^{7.} Reprise de l'argumentation de 4, 5 et surtout 7, 1.

^{8.} Le mot operator est un néologisme, attesté à partir de T.

Si autem et est in quem magis competant, utique magis hoc Apostolus sciit. Quis iste? Sine dubio ille qui ipsi Creatori filios incredulitatis obstruit, aere isto potitus, sicut dicere eum Propheta refert: « Ponam in nubibus thronum 80 meum: ero similis altissimo . » 9. Hic erit diabolus, quem et alibi – si tamen ita et Apostolum legi uolunt – « deum aeui huius » » agnoscemus. Ita enim totum saeculum mendacio diuinitatis impleuit. Qui plane si non fuisset, tunc haec in Creatorem spectasse potuissent.

Sed et in Iudaismo conuersatus fuerat Apostolus. Non quia interposuit de delictis: « In quibus et nos omnes conuersati sumus ¹ », ideo delictorum dominum et principem aeris huius Creatorem praestat intellegi, sed quia in Iudaismo unus fuerat de filiis incredulitatis diabolum habens operatorem, cum persequeretur ecclesiam et Christum Creatoris, propter quod et: « Iracundiae filii fuimus », inquit, (10.) sed « natura ^u », ne, quia filios appellauit Iudaeos Creator, argumentetur haereticus Dominum irae Creatorem. 10. Cum enim dicit: « Fuimus natura filii iracundiae ^u », Creatoris autem non natura sunt filii Iudaei, sed adlectione patrum,

76 competant edd. ab Vrs.: -at ϑ Gel. Pam. \parallel 78 potitus coni. R_2 rec. R_3 : potitus $M\gamma$ R_1R_2 $B \parallel$ 79 propheta Iun. Oeh. Kroy. Evans: profert et ϑ Gel. Pam. Rig. \parallel 85 post sed et add. si Kroy. \parallel 87 delictorum R: -rem $M\gamma$ \parallel 89 habens coni. R_1 rec. edd. ab Oeh.: -entis ϑ Gel. Pam. -et Rig. \parallel 90 persequeretur MX coni. R_1 rec. R_3 : -entur FR_1R_2 \parallel 91 iracundiae MGR_3 : non iracundiae γ R_3 nos iracundiae R_3 Iun. \parallel fuimus MX^2 R_3 : sumus $G\gamma$ R_3 (in adnot.) \parallel inquit MFR_1R_2 edd. a B: om. XR_3 \parallel 92 natura $MFGR_2R_3$: -ae XR_3 \parallel filios MR: -0 γ \parallel 93 haereticus MB: hoc haereticus β

Si d'autre part aussi il est un être à qui elles s'appliquent davantage, l'Apôtre, pour sûr, en a eu davantage aussi connaissance. Qui est-il ? Sans aucun doute celui qui a dressé contre le Créateur lui-même les fils de l'incroyance, après s'être emparé de cet air-ci, selon la parole que le Prophète rapporte qu'il prononce: « Je poserai mon trône dans les nuées, je serai semblable au Très-haut ¹. » 9. Cet être, ce sera le diable dont nous reconnaîtrons ailleurs aussi – si toutefois nos adversaires veulent bien faire également une telle lecture de l'Apôtre – qu'il est le « dieu de ce monde-ci ² ». Tant il a, en effet, du mensonge de sa divinité rempli la totalité du siècle. Si à dire vrai il n'y avait pas eu cet être, ces expressions alors auraient pu viser le Créateur.

Mais il y a aussi que l'Apôtre avait vécu dans le judaïsme. Pour avoir glissé à propos des péchés cette incidente : « Dans lesquels nous tous aussi nous avons vécu ' », il n'offre pas pour autant à comprendre que le seigneur des péchés et le prince de cet air-ci, c'est le Créateur; mais, dans la mesure où il avait été, dans le judaïsme, un des fils de l'incroyance, avec le diable pour maître d'œuvre, tandis qu'il persécutait l'Église et le Christ du Créateur, il dit aussi conséquemment 3: « Nous avons été fils de la colère », (10.) mais « par nature " » : ceci visait, le Créateur ayant appelé les juifs ses fils, à empêcher l'hérétique d'argumenter que le Créateur est le Seigneur de la colère 4. 10. Comme en effet il dit : « Nous avons été par nature fils de la colère " », que d'autre part les juifs ne sont pas fils du Créateur par nature, mais par l'élection de leurs pères, il a rapporté l'expression « fils de la

r. Is 14, 13-14 s. 2 Co 4, 4 t. Ep 2, 3a u. Ep 2, 3b

^{1.} Cf. supra 11, 11.

^{2.} Renvoi à 11, 9 où est examiné 2 Co 4, 4 (seul passage du NT où Satan est qualifié de « dieu »). La parenthèse souligne ironiquement la divergence d'interprétation des marcionites qui voyaient désigné là le Créateur.

^{3.} Il y a une légère anacoluthe : au lieu du relatif propter quod, on attendrait propterea (répondant à sed quia).

^{4.} Rappel d'un argument polémique de Marcion contre le dieu des juifs, dieu de la vengeance et de la colère.

17, 10-12

« irae filios » ad naturam rettulit, non ad Creatorem. Ad summam, subiungens: « Sicut et ceteri u » — qui utique filii dei non sunt —, apparet communi naturae omnium hominum et delicta et concupiscentias carnis et incredulitatem et iracundiam reputari, diabolo tamen captante naturam, quam et ipse iam infecit delicti semine inlato.

11. « Ipsius, inquit, sumus factura, conditi in Christo v. »
Aliud est enim facere, aliud condere. Sed utrumque uni
dedit. Homo autem factura Creatoris est: idem ergo condidit in Christo, qui et fecit. Quantum enim ad substantiam,
fecit, quantum ad gratiam, condidit.

12. Inspice et cohaerentia: « Memores uos, aliquando nationes in carne, qui appellamini 'praeputiatio' ab ea quae dicitur 'circumcisio' in carne manu facta, quod essetis illo in tempore sine Christo, alienati a conversatione Israhelis et peregrini testamentorum et promissionis eorum spem non habentes et sine Deo in mundo ». » Sine quo autem deo fuerunt nationes et sine quo Christo? Vtique eo, cuius erat conversatio Israhelis et testamenta et promissio. « At nunc,

96-98 creatorem. ad ... sunt, apparet dist. Kroy.: creatorem, ad ... sunt. apparet edd. cett. \parallel 100 reputari β : -aris M -are Vrs. Rig. -ans Eng. Kroy. \parallel 101 iam infecit edd. a Rig.: iam fecit ϑ Gel. suam fecit coni. R rec. Pam. infecit Vrs. \parallel 103 enim M Pam. Rig. Kroy.: om. β Gel. Oeh. Evans \parallel 108 post in carne add. fuisse Pam. Rig. \parallel appellamini M γ R, Kroy. Evans: -abamini edd. cett. a R_2 \parallel praeputiatio M Kroy.: praeputium edd. cett. a R praeputio X om. F

colère » à la nature, et non au Créateur. En ajoutant pour conclure : « Comme les autres aussi u » — ceux qui bien sûr ne sont pas fils de Dieu —, il est clair qu'à la commune nature de tous les hommes sont imputés en même temps les péchés, les convoitises de la chair, l'incroyance et la colère, le diable toutefois se saisissant de cette nature qu'il a lui-même déjà souillée aussi par la semence de péché qu'il y a mise !.

Un seul et même dieu nous a faits et créés dans le Christ 11. « Nous sommes, dit l'Apôtre, son ouvrage, ayant été créés dans le Christ v. » Faire est en effet une chose, créer en est une autre. Mais

c'est à un seul dieu qu'il a attribué l'une et l'autre chose. Or l'homme est l'ouvrage du Créateur. C'est donc le même qui l'a créé dans le Christ, et qui l'a fait aussi. Car il l'a fait, pour ce qui est de sa réalité substantielle, il l'a créé, pour ce qui est de sa grâce ².

Juifs et païens réconciliés par l'œuvre du Créateur 12. Regarde aussi le développement qui fait corps avec celui-là ³: « Souvenez-vous⁴, vous qui autrefois étiez les nations dans votre

chair – vous qui êtes appelés 'prépuce' par ce qui est dit 'circoncision' apportée dans la chair par opération⁵ – que vous étiez en ce temps-là sans le Christ, exclus de la citoyenneté d'Israël, étrangers à leurs Alliances, n'ayant pas d'espérance en leur promesse, et étant sans Dieu dans le monde w. » Sans quel dieu ont été les païens, et sans quel Christ? Bien sûr, celui dont relevaient la citoyenneté d'Israël, ses Alliances et sa promesse. « Mais maintenant, dit-il, dans le Christ, vous

v. Ep 2, 10 w. Ep 2, 11-12

^{1.} A l'interprétation marcionite qui rapporte le péché à la dépendance du Créateur, dieu inférieur, est opposée l'interprétation traditionnelle de l'Église.

^{2.} Sur la distinction de facere / condere (le premier désignant l'activité efficiente dans la création, le second la dimension spirituelle liée au Christ), cf. Deus Christ., p. 332-333; sur le néologisme factura, cf. ibid., p. 340-341.

^{3.} Ce passage avait déjà été rappelé supra en 11, 13.

^{4.} Littéralement : « Vous souvenant... ». Le texte grec de Paul comporte un impératif (Vg: memores estote). Allant à l'essentiel, T. ne garde que memores, sans égard pour la régularité grammaticale.

^{5.} Nous conservons la traduction littérale. La TOB traduit plus élégamment : « vous qui portiez le signe du paganisme dans votre chair, vous que traitaient d'incirconcis' ceux qui se prétendent les 'circoncis' à la suite d'une opération pratiquée dans la chair. »

125

inquit, in Christo uos, qui eratis longe, facti estis prope in sanguine eius x. » A quibus erant retro longe? A quibus supra dixit: a Christo Creatoris, a conuersatione Israhelis, a testamentis, a spe promissionis, a deo ipso. 13. Si haec ita sunt, ergo his prope fiunt nunc nationes in Christo, a quibus tunc longe fuerunt. Si autem conuersationi Israhelis, quae est in religione dei Creatoris, et testamentis et promissioni et ipsi deo eorum proximi sumus facti in Christo, ridiculum satis, si nos alterius dei Christus de longinquo admouit Creatori.

14. Meminerat Apostolus ita praedicatum de nationum uocatione ex longinquo uocandarum: « Qui longe erant a me adpropinquauerunt iustitiae meae y. » Tam enim iustitia quam et pax Creatoris in Christo adnuntiabatur, ut saepe iam ostendimus. Itaque « Ipse est, inquit, pax nostra, qui 130 fecit duo unum » - Iudaicum scilicet et gentile, quod prope et quod longe - « soluto medio pariete inimicitiae in carne sua z. » Sed Marcion abstulit « sua », ut « inimicitiae » daret

120 fuerunt M Gel. Pam. Kroy.: -rant β Rig. Oeh. Evans | 123 nos R_2R_3 : non M_Y $R_1 \parallel 130$ scilicet M Kroy. : scilicet populum β edd. cett.

qui étiez loin, vous avez été faits proches dans le sang de celui-ci x. » De qui étaient-ils loin précédemment? De tout ce qu'il indique plus haut 1: du Christ du Créateur, de la citoyenneté d'Israël, de ses Alliances, de l'espérance de la promesse, de Dieu lui-même. 13. S'il en est bien ainsi, c'est donc que les païens maintenant deviennent proches, dans le Christ, de ce dont ils ont été éloignés alors. Or si nous avons été, dans le Christ, rendus tout proches de la citovenneté d'Israël, laquelle réside dans la religion du dieu Créateur, de leurs Alliances, de leur promesse, et de leur dieu lui-même. voilà une chose bien risible que ce soit le Christ d'un « autre » dieu qui de l'éloignement où nous étions, nous ait rapprochés du Créateur 2!

14. L'Apôtre avait souvenance que telle était la prophétie sur l'appel des païens qui devaient être appelés de leur éloignement: « Ceux qui étaient loin de moi se sont approchés de ma justice y3. » Car ce qui était annoncé dans le Christ, c'était autant la justice du Créateur que sa paix, comme nous l'avons souvent montré déjà 4. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Lui-même est notre paix, lui qui de deux a fait un seul » - évidemment le peuple juif et celui des nations, celui qui était près et celui qui était loin - « ayant brisé le mur intermédiaire de la haine, dans sa chair 25, » Mais Marcion a enlevé « sa », pour donner « chair de la

x. Ep 2, 13 y. Is 46, 12-13 z. Ep 2, 14

^{1.} Pour ab eis quos (ou quae) supra dicit : attraction habituelle dans ce type d'expression. Avec ses interrogatives, tout le passage est marqué par une volonté de précision didactique qui n'est pas sans lourdeur.

^{2.} Vivacité sarcastique (soulignée par l'ellipse de est) pour montrer l'absurdité de la thèse marcionite.

^{3.} Sur ce texte, déjà utilisé en III, 22, 1, en rapport avec l'appel des païens, cf. t. 3, p. 187 et n. 5 ainsi que p. 258. La forme donnée à la citation souligne le terme iustitia, et, par là, conforte le rapport avec le Créateur, « dieu juste » selon Marcion lui-même.

^{4.} Avant de passer au v. 14 qui qualifie le Christ de « notre paix », T. reprend le thème directeur de sa polémique : le caractère indissociable de la justice et de la bonté en Dieu et dans le Christ.

^{5.} Sur la forme particulière de ce v. 14 chez Marcion, cf. HARNACK, p. 117*, et SCHMID, p. I/339 (également p. 143, p. 251 et 255). Les gloses proviennent-elles du texte marcionite? On répond généralement par un non liauet.

« carnem », quasi carnali uitio [non] Christo aemulam. Sicubi alibi dixi, et hic: non Marrucine, sed Pontice, cuius supra sanguinem confessus es, hic negas carnem?

adimplendo certe legem – uacat enim iam: « Non adulterabis bb », cum dicitur: « Nec uidebis ad concupiscendum cc »,
uacat: « Non occides dd », cum dicitur: « Nec maledices ce »

- aduersarium legis de adiutore non potes facere. « Vt duos
conderet in semetipso ff » – qui fecerat idem condens, secundum quo et supra: « Ipsius enim factura sumus conditi in

133 carnem: -e Kroy. uide adnot. \parallel non del. Kroy. uide adnot. \parallel aemulam corr. Mor.: -ae ϑ uide adnot. \parallel 134 sicubi: sic uti Iun. Oeh. Evans uide adnot. \parallel dixi R_{\jmath} : dixit $M\gamma$ $R_{\jmath}R_{\jmath}$ \parallel hic: non ... Pontice, cuius ita dist. Braun \parallel 135 es M R: est γ \parallel 135-136 carnem? si dist. Kroy.: carnem. si Evans carnem, si edd. cett. \parallel 140 potes Pam. Rig. Kroy. Evans: -est ϑ Gel. Oeh.

aa. Ep 2, 15a bb. Ex 20, 14; cf. Mt 5, 27 cc. Mt 5, 28 dd. Ex 20, 13; cf. Mt 5, 21 ee. Rm 12, 14; cf. Mt 5, 22 ff. Ep 2, 15b

2. Renvoi, semble-t-il, à IV, 40, 4-5 où le « sang » est évoqué comme preuve d'un corps charnel dans le Christ. Une fois de plus, T. s'excuse de reprendre un argument. La correction de sicubi en sic uti – accueillie par Evans – n'est nullement indispensable.

3. Ellipse de dico, qui donne de la vivacité au tour, et dégage avec force l'interpellation finale.

4. Membre de phrase énigmatique et très discuté. Faut-il comprendre Marrucine et Pontice comme des adverbes de manière (Holmes, Evans) ou comme des vocatifs au masc. sing. ? Comment, par ailleurs, faut-il interpréter la référence aux Marrucins, peuple d'Italie Centrale (capitale Teate, aujourd'hui Chieti, à 20 km de Pescara) ? Evans voit ici une allusion à la

haine », comme si elle était opposée au Christ par son vice de chair ¹! Si je l'ai dit quelque part ailleurs ², je le dis ici aussi ³: Toi qui es non pas Marrucin, mais homme du Pont ⁴, de celui dont tu as reconnu plus haut le sang ⁵, tu nies ici la chair ?

Réconciliés pour entrer dans la construction de l'Église

15. S'« il a rendu la Loi des commandements vide d'ordonnances ^{aa} » par le fait, c'est sûr, qu'il a accompli cette Loi – désor-

mais « Tu ne commettras pas l'adultère bb » est sans objet puisqu'il est dit: « Tu ne regarderas pas en vue de désirer cc », « Tu ne tueras pas dd » est sans objet puisqu'il est dit: « Tu ne maudiras même pas ce » –, tu ne peux faire un adversaire de la Loi de celui qui en est l'auxiliaire 6! « Pour créer les deux en sa personne ff » – celui qui avait fait étant aussi celui qui créait selon ce qui a été dit plus haut: « Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés dans le

fidélité des Marrucins (cf. SILIVS ITALICVS, Punica XV, 566) et traduit: « with no Marrucine fidelity, but with Pontice inconstancy » (p. 621 et n. 1). Rigault, au contraire, considère les Marrucins comme un peuple grossier et inculte, équivalent des Rupices dont T. parle ailleurs (Pal. 4, 2; An. 6, 7). La clef de l'interprétation nous paraît résider dans un rapprochement, qui n'avait pas été fait encore, avec CATULLE, Carmen 12 qui commence par Marrucine Asini: pièce où le poète, sur le mode plaisant, fustige pour sa sottise et son manque d'esprit, un rustre qui croit malin de voler leur linge aux convives pendant les festins. On peut admettre que, au moment d'interpeller Marcion « l'homme du Pont » qui dérobe, lui, des syllabes aux textes de Paul tout aussi stupidement qu'Asinius le Marrucin, ce souvenir se soit présenté à T. et qu'il n'ait pas hésité à enjoliver son apostrophe par cette réminiscence littéraire.

- 5. Cf. supra §12, le texte d'Ep 2, 13 admis par Marcion et qui mentionne expressément in sanguine eius (Christi).
- 6. Revenant sur une des idées maîtresses de ses démonstrations précédentes le Christ n'a pas aboli mais accompli la Loi –, T. l'illustre en mettant en parallèle deux prescriptions du Décalogue avec deux commandements de Jésus (d'après *Matthieu*) exposant des exigences encore plus rigoureuses.

^{1.} L'accusation de T. est très précise: Marcion a supprimé sua (αὐτοῦ) pour qu'on rapporte à « chair » le génitif « de la haine ». Ainsi l'hérétique comprenait-il que le mur de séparation avait été brisé dans la « chair de la haine » (c'est-à-dire « qui mérite la haine » ?). La fin de la phrase est moins claire et le texte moins sûr: Kroymann supprime non, suivi par Moreschini; Evans le maintient. Moreschini, qui garde carnem, corrige aemulae en aemulam. C'est ce dernier texte qui nous paraît le plus probable. Une fois de plus, T. dénonce une interprétation visant à accréditer une christologie docète.

Christo 88 » -, « in unum nouum hominem, faciens pacem ff » - si uere nouum, uere et hominem, non phantasma, nouum 145 autem, ut noue natum ex uirgine Dei spiritu - « ut reconciliet ambos Deo hh » - et Deo, quem utrumque genus offenderat, et Iudaicum et gentile - « in uno corpore, inquit, cum interfecisset inimicitiam in eo per crucem hh »: ita et hic caro corpus in Christo, quod crucem pati potuit. 16. Hoc 150 itaque adnuntiante « pacem eis qui prope et eis qui longe " », « accessum consecuti simul ad Patrem, iam non sumus peregrini et aduenae, sed conciues sanctorum, sed domestici Dei ii » - utique eius, a quo supra ostendimus alienos fuisse nos et longe constitutos -, « superaedificati super funda-155 mentum apostolorum kk ». Abstulit haereticus « et prophetarum kk », oblitus Dominum posuisse in ecclesia sicut apostolos ita et prophetas. Timuit scilicet ne et super ueterum prophetarum fundamentum aedificatio nostra constaret in Christo, cum ipse Apostolus ubique nos de Prophetis 160 extruere non cesset. Vnde enim accepit « summum lapidem angularem " » dicere Christum, nisi de psalmi significa-

146 $\operatorname{deo}^2 R$: $\operatorname{dei} M\gamma \parallel 147$ gentile M Rig. Kroy.: gentilem populum β Gel. Pam. Oeb. $Evans \parallel \operatorname{cum} FR_2R_3$: $\operatorname{tum} MXR_1 \parallel 148$ interfecisset R_2R_3 : -fecit sed $M\gamma$ R_1 -ficeret coni. $R_1 \parallel 150$ adnuntiante: -are $R_1R_2 \parallel 152$ et MX Kroy.: $\operatorname{nec} F$ edd. cett. a R $\parallel 157$ scilicet $\operatorname{ne} R_3$: si $\operatorname{nonne} M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ $\operatorname{ueterum}$: -em $M^{\operatorname{ac}} \parallel 158$ fundamentum M Kroy.: -a β edd. cett. \parallel 160 lapidem β : om. M

gg. Ep 2, 10 hh. Ep 2, 16 ii. Ep 2, 17 jj. Ep 2, 18-19 kk. Ep 2, 20a ll. Ep 2, 20b

Christ gg 1 » - « en un seul homme nouveau, faisant la paix " » - s'il est vraiment nouveau, il est aussi vraiment homme, et non fantôme, et nouveau, né de façon nouvelle de la Vierge par l'Esprit de Dieu 2 -, « pour les réconcilier tous les deux à Dieu hh » - et au Dieu qu'avaient offensé l'une et l'autre races, celle des juifs et celle des nations - « en un seul corps, dit-il, ayant tué la haine en lui par la croix hh3 ». Ainsi, ici également, est chair le corps dans le Christ, corps qui a pu subir la passion de la croix. 16. C'est pourquoi, comme le Christ annonçait « la paix à ceux qui étaient près et à ceux qui étaient loin ii », « nous avons obtenu ensemble l'accès auprès du Père et nous ne sommes plus des étrangers et des immigrés, mais des concitoyens des saints, mais des membres de la famille de Dieu ii » - de celui assurément dont nous avons montré plus haut que nous étions exclus et éloignés 4 -, « ayant été intégrés dans la construction faite sur la fondation des apôtres kk ». L'hérétique a enlevé « et des prophètes kk 5 », ayant oublié que dans l'Église le Seigneur a placé, ainsi que des apôtres, des prophètes également 6. Il a craint, à l'évidence, que notre construction dans le Christ ne reposât sur la fondation des anciens prophètes aussi, alors que l'Apôtre, partout, ne cesse de nous édifier en puisant dans les Prophètes. D'où, en effet, a-t-il pris de dire le Christ « pierre supérieure d'angle 11 »,

^{1.} Cf. supra § 11. Selon sa méthode habituelle, la citation est coupée d'incidentes exégétiques.

^{2.} Ce commentaire, par-dessus faciens pacem, se rattache à in unum nouum hominem (expression par laquelle Paul désigne le corps du Christ).

^{3.} Sur ce texte, cf. Harnack, p. 117*, et SCHMID, p. 93-94 (qui admet des interventions de T.) et p. I/339 (οù ἐν αὐτῷ est souligné). La traduction de T.: in eo – alors que la Vg traduira par in semetipso – laisse penser que ce complément reprend in uno corpore.

^{4.} Renvoi aux § 12-13. Par ces reprises et ces renvois, la démonstration, qui se superpose à la paraphrase du texte scripturaire, vise à être décisive et sans appel.

^{5.} Intervention « tendancieuse » de Marcion, admise par HARNACK, p. 118*, et SCHMID, p. 112 et p. I/339. T. va l'exploiter ici pour dénoncer une inconséquence de l'hérétique dans le v. 20b.

^{6.} L'influence du montanisme sur cette conception de l'Église est nettement perceptible.

17, 16 — 18, 2

tione: « Lapis, quem reprobauerunt aedificantes, iste factus est in summum anguli mm »?

XVIII. 1. De manibus haeretici praecidendis, non miror si syllabas subtrahit, cum paginas totas plerumque subducit. Datam inquit sibi Apostolus gratiam nouissimo omnium « inluminandi omnes, quae dispensatio sacramenti occulti ab aeuis in Deo, qui omnia condidit ». » Rapuit haereticus « in » praepositionem et ita legi fecit: « occulti ab aeuis deo, qui omnia condidit ». Sed emicat falsum. 2. Infert enim

163 summum Kroy. : -mo 9

XVIII. 1 manibus: mania Kroy. uide adnot. \parallel praecidendis ϑ Gel. (cf. Thörnell, Studia II, p. 64-65): -ntis Pam. Rig. Oeh. Evans -ndi Kroy. uide adnot. \parallel 6 fecit ϑ Gel. Pam. Rig.: facit Oeh. Kroy. Evans \parallel aeuis M R_3 : -i γ R_1R_2

mm. Ps 117, 22 XVIII. a. Ep 3, 9 sinon dans l'indication du psaume : « La pierre que les bâtisseurs ont réprouvée, c'est elle qui a été faite pierre supérieure d'angle mm ! » ?

Discussion sur le « mystère caché en Dieu » : une falsification du texte par Marcion XVIII. 1. De la nécessité de couper par avance les mains de l'hérétique! Je ne m'étonne pas qu'il supprime des syllabes puisque ce sont

des pages entières, le plus souvent, qu'il subtilise 2! L'Apôtre dit qu'à lui le tout dernier de tous a été donnée la grâce « de faire voir à tous en pleine lumière quelle est la dispensation du mystère caché depuis toujours en Dieu qui a créé toutes choses a³. » L'hérétique a fait main basse sur la préposition « en » et a produit la lecture suivante : « caché depuis toujours au dieu qui a créé toutes choses ⁴ ». Mais le faux est flagrant! 2. En effet l'Apôtre ajoute ⁵ : « Pour

nière interprétation que nous avons admise : le meilleur moyen d'empêcher les ravages dévastateurs de Marcion serait de lui couper « préalablement » les mains, instruments de ces ravages.

- 3. T. cite d'abord le texte sans l'altération qu'il impute à Marcion. On remarquera la simplification omnium, sans sanctorum (cf. SCHMID, p. 63) et le terme nouissimus (qui signific « le dernier » dans l'ordre du temps) qui répond mal à celui de Paul, ἐλαχίστερος (« le moindre », cf. Vg : minimus). Est-ce là un indice que notre auteur suivait un Marcion latinus ? Pour ab aeuis littéralement « du fond des âges », « depuis les siècles des siècles » nous avons adopté la traduction de la TOB.
- 4. L'affirmation de T. sur la responsabilité de Marcion dans la lecture sans la préposition in (èv) est sujette à caution : cf. SCHMID, p. 112 (l'omission de èv dans quelques mss permet d'infirmer la position de T.). A remarquer d'ailleurs que le groupe occulti deo (ἀποκεκρυμμένου ... τῷ θεῷ) peut s'interpréter, en accord avec l'orthodoxie, au sens de « caché par Dieu » (sur le dativus auctoris normal avec le participe passé passif, cf. LHS, p. 96-97).
- 5. Sur le sens de *inferre* (qui sera repris au § 4), cf. *TLL*, VII, 1, col. 1383, l. 13 s. (= *subiungere*, *addere*). Comme toujours, c'est du contexte, et ici même du développement de la phrase litigieuse que T. tire son argumentation.

^{1.} Ce verset psalmique a été cité, explicitement ou implicitement, en III, 7, 3 et IV, 35, 15.

^{2.} Avant de passer au ch. 3 de la lettre, dont il retient seulement les versets 8 à 10 pour une discussion sur la lecture « caché à Dieu », T. polémique contre les manipulations de textes de son adversaire : il reprend les thèmes habituels (assimilation de l'hérétique à un voleur, cf. IV, 17, 13). Ces réflexions, qui anticipent sur la citation et le commentaire, sont un procédé familier depuis le livre IV (cf. Introduction au livre IV, t. 4, p. 47-48). Du point de vue textuel, cette phrase initiale fait difficulté. Plusieurs éditeurs - dont Holmes et Evans - admettent la correction de praecidendis en praecidentis, introduite par Pamélius, mais dont Thörnell a fait justice. Cependant subsiste la difficulté de comprendre le groupe de manibus haeretici praecidendis en le rattachant à non miror qui, manifestement, se raccorde à ce qui suit (la suppression de syllabes ne peut étonner quand des pages entières ont été éliminées : cf. supra 14, 6). Il faut donc, pensonsnous, mettre une ponctuation après praecidendis et considérer les quatre mots initiaux comme une sorte de titre aux réflexions qui suivent. Ce groupe acquiert ainsi une valeur exclamative. Par ailleurs, faut-il donner à praecidere manus (« trancher les mains ») son sens habituel ou considérer le préverbe avec sa valeur temporelle (« au préalable ») ? C'est cette der-

Apostolus: « Vt nota fiat principatibus et potestatibus in supercaelestibus per ecclesiam multifaria sapientia Dei b. »

10 Cuius dicit principatibus et potestatibus? Si Creatoris, quale est ut principatibus et potestatibus eius ostendi uoluerit deus ille sapientiam suam, ipsi autem non, quando <nec principatus> nec potestates sine suo principe potuissent quid cognoscere? Aut si ideo deum non nominauit hic, quasi in illis et princeps ipse reputetur, ergo et occultatum sacramentum principatibus et potestatibus eius, qui omnia condidit, pronuntiasset, proinde in illis deputans ipsum.

3. Quod si illis dicit occultatum, illi debebat dixisse manifestum. Ergo non « Deo » erat occultatum, sed « in Deo a », omnium conditore, occultum autem principatibus et potestatibus eius. Quis enim cognouit sensum Domini aut quis ei consiliarius fuit e?

8-9 in supercaelestibus edd. a Gel: insuper caelestibus $\vartheta \parallel 9$ multi uaria $M \parallel 12-13$ nec principatus add. Braun uide adnot. $\parallel 17$ condidit edd. a Lat.: condit ϑ Gel. Pan. $\parallel 18$ illis: illi Kroy. Mor. uide adnot. \parallel illi M^2 edd. a Iun.: illis $M R_2 R_3$ Gel. Pan. ille γR_1 uide adnot. $\parallel 21-22$ ei consiliarius M Kroy.: consiliarius ei β edd. cett.

faire connaître aux Principautés et Puissances dans les régions supra-célestes, par le moyen de l'Église, la sagesse multiforme de Dieu b1. » Aux Principautés et Puissances de qui, selon lui 2 ? Si c'est celles du Créateur, quelle absurdité 3 que ce dieu-là ait voulu que sa sagesse soit montrée aux Principautés et Puissances du Créateur, mais non au Créateur même, alors que <ni les Principautés> ni les Puissances 4 n'auraient rien pu connaître sans leur chef! Ou alors, si c'est exprès qu'ici il n'a pas nommé le dieu, dans l'idée que le chef lui-même aussi est censé être compris en elles, c'est donc aussi qu'il aurait déclaré le mystère caché aux Principautés et Puissances de celui qui a créé toutes choses, en le tenant lui-même, de pareille façon, pour compris en elles. 3. Or s'il dit que le mystère leur a été caché, il aurait dû dire qu'il lui a été manifesté 5. C'est donc qu'il n'avait pas été caché « à Dieu », mais caché « en Dieu » » créateur de toutes choses, mais caché « aux » Principautés et Puissances de celui-ci. Qui en effet a connu la pensée du Seigneur? Ou qui a été son conseiller c6?

termes. C'est pourquoi il nous paraît indispensable de rétablir <nec Principatus> qu'une faute mécanique, par haplographie, a dû faire disparaître dans la tradition: cf. infra 19, 4 (Siue principatus siue potestates).

b. Ep 3, 10 c. Is 40, 13

^{1.} Cf. HARNACK, p. 118; SCHMID, p. I/339.

^{2.} Cette interrogative va déterminer tout le plan de la discussion : celleci distingue deux cas possibles, selon qu'on met ces Puissances en rapport avec le Créateur ou avec le dieu supérieur,

^{3.} Sur cette expression, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 343.

^{4.} Le texte porte nec potestates qu'on admet généralement en traduisant: « alors que même les Puissances n'auraient », etc. Mais on voit mal pourquoi l'auteur introduirait ici une distinction qui séparerait les Puissances des Principautés: ces deux entités sont toujours étroitement associées dans les six autres occurrences qu'en présentent les § 2-4; l'ordre d'ailleurs est inversé dans les deux dernières occurrences – ce qui paraît bien indiquer que notre auteur ne voit pas de différence entre ces deux

^{5.} Raisonnement subtil qui s'appuie sur l'inclusion des Principautés et Puissances dans le Créateur et sur la complémentarité entre l'action de cacher et l'action de faire connaître. Kroymann, suivi par Moreschini, corrige illis – attesté par toute la tradition – en illi. Nous pensons, avec Evans, qu'il faut garder illis (= « les Principautés », etc.), illi dans la principale renvoyant au Créateur. L'argument est en effet celui-ci: du moment que la dissimulation aux Principautés (incluses dans le Créateur) a été énoncée par l'Apôtre selon Marcion, la manifestation au Créateur devait l'être aussi; T. prépare ainsi ce qu'il dira au § 4 en présentant le texte de Paul tel qu'il aurait dû être pour permettre l'interprétation adverse.

^{6.} Cf. supra 6, 9 et 14, 10.

Hic captus haereticus fortasse mutabit, uti dicat deum suum suis potestatibus et principatibus notam facere 25 uoluisse dispensationem sui sacramenti, quam ignorasset deus, conditor omnium. Et quo competebat praetendere ignorantiam Creatoris extranei et longa separatione discreti, cum domestici quoque superioris dei nescissent?

4. Tamen et Creatori notum erat futurum. An non utique notum quod sub caelo et in terra eius habebat reuelari? Ergo ex hoc confirmatur quod supra struximus. Si enim Creator cogniturus erat quandoque occultum illud dei superioris sacramentum et ita scriptura habebat: « Occulti deo, qui omnia condidit », sic inferre debuerat: « Vt nota fiat illi multifaria sapientia Dei », tunc: « et potestatibus et principatibus » cuiuscumque dei, cum quibus sciturus esset Creator. Adeo subtractum constat quod et sic ueritati suae saluum est.

23 mutabit Iun.: -auit 9 || 28 domestici β: -co M || 35 multi uaria M

2. Sur cette « ignorance » du Créateur, cf. I, 11, 9; II, 26, 1; 28, 1. Elle sert souvent dans les argumentations polémiques de T.

Ici, pris au piège, l'hérétique va peut-être changer de position 1 pour dire que c'est à ses propres Puissances et Principautés que son dieu a voulu faire connaître la dispensation de son mystère que le dieu créateur de toutes choses avait ignorée. Mais alors, quel intérêt y avait-il à mettre en avant l'ignorance du Créateur, dieu étranger et tenu à l'écart en une lointaine séparation 2, quand les membres de la famille du dieu supérieur, eux non plus, n'étaient pas au courant ?

4. Pourtant ce qui allait arriver était connu même du Créateur. Ou alors, pour sûr, est-ce qu'il n'a pas eu connaissance que ce dieu devait se révéler sous son ciel et sur sa terre ³? Par là est donc confirmée notre précédente argumentation. Si en effet le Créateur était destiné à connaître un jour ce mystère caché du dieu supérieur, et si le texte scripturaire portait ceci : « caché au dieu qui a créé toutes choses », il ⁴ aurait dû ajouter une phrase ainsi tournée : « Pour faire connaître la sagesse multiforme de Dieu à celuici », après quoi : « et aux Puissances et Principautés », de quelque dieu qu'elles soient, avec lesquelles le Créateur était destiné à partager cette connaissance. Tant il est clair qu'a été supprimé ce qui, même supprimé ainsi, reste intact au bénéfice de la vérité qu'il contient ⁵!

interprétations de Marcion en indiquant ce qu'aurait dû être le texte biblique pour les soutenir; et il y ajoute d'ailleurs des commentaires de son cru.

^{1.} Toute cette discussion repose sur une construction de T., et il serait vain de supposer qu'elle a pour base quelque commentaire marcionite. Le nouvel argument utilisé, qui fait état des « Principautés et Puissances » du dieu supérieur, permet de penser que Marcion avait conservé quelque chose de l'angélologie de l'Église.

^{3.} La « révélation » du dieu supérieur dans le domaine du Créateur a déjà été alléguée plusieurs fois pour montrer l'inconséquence de la thèse marcionite. Elle sert ici, en une interrogative ironique, à confirmer l'argumentation contre la lecture « caché au dieu Créateur ».

^{4.} Le mot scriptura – au sens habituel de « livre du corpus scripturaire » ou même, comme il nous paraît préférable, de « texte, passage scripturaire » – est aussi le sujet de debuerat inferre. On peut aussi admettre que le sujet, à restituer, est Apostolus, comme au début du § 2. T. aime répondre aux

^{5.} T. veut dire que la suppression de la préposition devant « Dieu » ne fait pas de doute puisque son absence même n'empêche pas d'entendre le passage en son véritable sens, celui de l'orthodoxie. Il le fait en une phrase vigoureuse, d'expression ramassée avec ses ellipses et son antithèse (subtractum / saluum). Cette conclusion du développement fait pendant à la formule introductive sur l'évidence lumineuse du faux (fin du § 1).

5. Volo nunc et ego tibi de allegoriis Apostoli controuersiam nectere. Quas nouus in Prophetis habuisset formas?
« Captiuam, inquit, duxit captiuitatem d. » Quibus armis?
Quibus proeliis? De cuius gentis uastatione? De cuius ciuitatis euersione? Quas feminas, quos pueros quosue regulos catenis uictor inseruit? Nam et cum apud Dauid Christus
canitur « succinctus gladio super femur e » aut apud Esaiam « spolia accipiens Samariae et uirtutem Damasci e », uere eum et uisibilem excondis proeliatorem? 6. Agnosce igitur iam et armaturam et militiam eius spiritalem, si iam didicisti esse captiuitatem spiritalem, ut et hanc illius agnoscas, uel quia et captiuitatis huius mentionem de Prophetis Apostolus sump-

40 nouus $M \gamma R_2 R_3$: nouas R, Iun. non uis Kroy. \parallel habuisse Kroy. \parallel 42 uastatione β : -em $M \parallel$ 43 euersione: -em $M^{ac} \parallel$ 46 eum R_3 : cum $M \gamma R_1 R_2$ $B \parallel$ 47 excondis $M \gamma R_1 R_2$: extundis coni. R_3 rec. Oeb. Kroy. Evans uide adnot. \parallel 48 didicisti R: -tis $M \gamma$

d. Ep 4, 8 = Ps 67, 19 e. Ps 44, 4 f. Is 8, 4

2. Terme imagé, littéralement « attacher ensemble », et dont c'est la seule occurrence chez T. (en dehors d'une traduction biblique citée en Paen. 11, 7).

Les allégories et commandements de l'Apôtre sont tirés des Prophètes 5. Maintenant aussi 1, je veux, moi, nouer 2 avec toi une controverse sur les allégories 3 de l'Apôtre. Quels modèles, s'il était « nouveau 4 », aurait-il eus à sa dis-

position dans les Prophètes? « Il a emmené, dit-il, en captivité la troupe des captifs d5. » Avec quelles armes? Par quels combats? Au sortir de la dévastation de quelle nation? De la mise à sac de quelle cité? Quelles femmes, quels enfants ou quels roitelets a-t-il, victorieux, enserrés dans ses chaînes? De fait aussi, quand le Christ est prophétisé chez David comme « ceint d'une épée sur la cuisse e6 », ou, chez Isaïe, comme recevant « les dépouilles de la Samarie et la puissance de Damas 17 », toi aussi, vraiment, tu décryptes 8 en lui un combattant que l'œil peut voir ? 6. Reconnais donc maintenant comme spirituels et son armement et sa fonction guerrière si tu as maintenant appris l'existence d'une troupe spirituelle de captifs de façon à reconnaître ici cette troupe comme étant la sienne, ne seraitce que pour la raison suivante : la mention de cette troupe de captifs aussi, l'Apôtre l'a tirée des Prophètes, dont il a

uel seruitutem humanam conformément à une exégèse figurée et spirituelle qui est traditionnelle depuis JUSTIN (cf. Dial. 39, 4 qui comprend « captifs » de « nous que le Christ a conquis sur l'erreur ») et IRÉNÉE, Haer. 2, 20, 3. Ici nous avons préféré, à cause de la phrase suivante, traduire captiuitatem comme un collectif (« troupe de prisonniers »). C'est avec un luxe de rhétorique que va être évoquée la colonne des vaincus emmenés en captivité par le général victorieux.

^{1.} Passant au ch. 4 de la lettre et négligeant les versets 5-6 (attestés par Épiphane, cf. HARNACK, p. 118*, SCHMID, p. I/340), T. en retient d'abord le v. 8 dont une expression va lui donner l'occasion de reprendre son combat contre les exégèses littéralistes de Marcion (cf. III, 5, 3-4 et surtout ch. 13 et 14). L'adverbe et portant sur nunc, marque cette reprise.

^{3.} Sur allegoria qui, souvent associé à figura et aenigma, désigne l'expression figurée, à entendre autrement qu'en son sens propre et littéral, et constitue un des moyens du « style prophétique », T. s'est souvent expliqué: ainsi en III, 5, 3 et V, 4, 8 (définition de allegorica) et 6, 5. Cf. O'MALLEY, Tertullian and the Bible, p. 125 s.; VAN DER GEEST, Le Christ et l'AT, p. 172 s.

^{4.} Rappel de la prétention marcionite à la « nouveauté » absolue du dieu supérieur et de son évangile.

^{5.} Le verset paulinien est une reprise littérale de Ps 67, 19 que T. a cité précédemment à propos de la réception au ciel du Christ et de sa distribution des charismes (supra 8, 5-6). Il y commente captiuitatem par mortem

^{6.} Cf. III, 14, 1.

^{7.} Cf. III, 13, 1. A l'absurdité de l'interprétation littéraliste de Ps 67, 19, T. joint le rappel de deux autres cas, vus au livre III, où Marcion veut comprendre aussi le Christ comme un guerrier.

^{8.} Interpellant son adversaire en une interrogation rhétorique par le ton, T. fait apparaître l'absurdité de sa position. Le texte présente une difficulté avec excondis. Le verbe excondere n'est attesté nulle part ailleurs et

sit, a quibus et mandata: « Deponentes mendacium loquimini ueritatem ad proximum quisque § », et: « Irascimini et nolite delinquere h » — ipsis uerbis, quibus psalmus, exponeret sensus eius; « Sol ut non occidat super iracundiam ues55 tram i »; « Nolite communicare operibus tenebrarum i. »
« Cum iusto enim iustus eris et cum peruerso peruerteris h », et: « Auferte malum de medio uestrum i », et: « Exite de

. 54 ut post delinquere (53) transp. Kroy, Mor. om. Pam. Rig. uide adnot. \parallel 54 occidat coni. R_1R_2 rec. R_3 : exci- $M\gamma$ R_1R_2 \parallel 56 cum² M edd. a B: om. β

g. Ep 4, 25 = Za 8, 16 h. Ep 4, 26 = Ps 4, 5 (LXX) i. Ep 4, 26 j. Ep 5, 11 k. Ps 17, 26-27 l. 1 Co 5, 13; cf. Dt 13, 6; Dt 17, 7; Dt 21, 21; Dt 24, 7

le TLL l'enregistre avec un point d'interrogation en le glosant : expromis ? producis ? Kroymann, suivant Oehler, le corrige en extundis, qu'admet aussi Evans ; mais ce verbe extundere (« faire sortir en frappant », « produire avec effort ») n'est pas attesté chez T. Il paraît donc préférable d'accueillir ici, comme fait Moreschini, la leçon de toute la tradition. Rhenanus comprenait excondere comme un antonyme de recondere. C'est pourquoi, à la traduction « se représenter » – qui correspond à celle de Moreschini – nous préférons « décrypter ». Ce sens nous paraît bien en rapport avec l'absurdité reprochée à Marcion qui, dans l'allegoria paulinienne, découvre – au lieu de ce qui y a été caché, reconditus – ce qui est dit en clair. Si telle est l'explication exacte de ce membre de phrase, c'est, une fois de plus, le besoin d'expressivité et de causticité qui a stimulé l'invention verbale de T. Notre traduction fait porter uere sur le verbe de la proposition; mais il n'est pas exclu qu'il porte sur uisibilem, comme l'entend Moreschini.

1. Ici se situe le tournant du développement : de la controvèrse sur les « allégories » (en fait limitées à un seul exemple nouveau), T. passe aux mandata de l'Apôtre dont il trouve des exemples dans la suite du ch. 4 – où, à partir du v. 17, Paul énonce ses recommandations de ne plus vivre comme les païens – et dans le ch. 5.

2. Ce verset, conservé par Marcion (cf. HARNACK, p. 119*; SCHMID, p. I/340), reprend en sa seconde partie un énoncé de *Zacharie*. Les versets 25 et 26 ont été également cités par T. dans *Res.* 45, 7-8 sans que la version « catholique » présente de différence notable avec la version marcionite.

tiré également ses commandements 1: « Abandonnant le mensonge, dites la vérité, chacun à son prochain 82 » et « Vous êtes en colère, mais ne péchez pas h3 » – avec les mots mêmes dont se servirait le psaume pour exposer ses pensées 4; « Que le soleil ne se couche pas sur votre colère 15 »; « Ne prenez pas de part aux œuvres des ténèbres 16. » En effet: « Avec le juste tu seras juste, et avec le pervers, tu seras perverti k7 » et « Enlevez le mauvais du milieu de vous 18 » et « Sortez du milieu d'eux et ne touchez à rien d'impur;

- 3. Nous suivrons l'interprétation de la TOB qui, apparemment, considère le premier verbe non comme un impératif, mais comme un indicatif (en une interrogation par le ton) et donne à la conjonction et ($\kappa\alpha t$) une valeur adversative. Il est difficile d'admettre en effet que l'Apôtre ordonne de « se mettre en colère ».
- 4. Cette parenthèse est un commentaire de T. qui souligne, conformément à l'idée directrice, l'origine psalmique donc « prophétique » de la première partie du verset. Mais il le fait avec quelque subtilité, en évitant de parler d'un emprunt. Le texte fourni par l'ensemble des mss (ut prenant place après sol) offre un sens très satisfaisant, comme l'a bien vu Evans; tandis que le déplacement de ut avant ipsis uerbis, proposé par Kroymann et suivi par Moreschini, entraîne une difficulté: le sujet de exponeret ne pouvant être que l'Apôtre, on attendrait suos au lieu de eius (Moreschini traduit: « per esporre il suo pensiero con le stesse parole adoperate dal salmo »).
- 5. Ni la postposition de ut ni l'addition de cette conjonction ne sont étrangères aux habitudes de T. Il aime, en citant un texte biblique, marquer la progression logique de l'idée. Ici la conjonction consécutive donne tout son relief à l'image. Elle a été omise très tôt dans la tradition: ainsi dans un des deux codices Vaticani utilisés par Pamélius et dont celui-ci s'est autorisé, outre le rapprochement avec Res. 45, 8, pour la supprimer.

6. Passant au refus de l'impureté, T. cite un verset du ch. 5 (cf. HARNACK, p.119*; SCHMID, p. I/340) qu'il reprendra dans *Pud.* 18, 10 et 13; 21, 2: ces deux dernières citations omettent, comme ici, *infructuosis* après *operibus*, le citateur se limitant à l'essentiel selon son habitude.

7. Citation allégée et condensée. On la trouve également, avec des variantes de vocabulaire, en *Exh.* 10, 4 et *Pud.* 18, 5. La conjonction *enim* qui l'introduit suffit à marquer son rattachement à la démonstration.

8. Cf. supra 7, 2. T. illustre son propos en rapportant un passage paulinien qui est lui-même emprunté à l'AT.

18, 6-8

medio eorum et inmundum ne adtigeritis; separamini, qui fertis uasa Domini m. » 7. Sic et « inebriari uino dedecori n. » 60 inde est, ubi sanctorum inebriatores increpantur: « Et potum dabatis sanctis meis uinum o.», quod prohibitus erat potare et Aaron sacerdos et filii eius, cum adirent ad sancta p. Et « psalmis et hymnis q. » Deo canerent docere illius est, qui cum tympanis potius et psalteriis uinum bibentes incusari a 65 Deo norat f. Ita cuius inuenio praecepta et semina praeceptorum uel augmenta, eius apostolum agnosco.

8. Ceterum mulieres uiris subiectas esse debere sunde confirmat? « Quia uir, inquit, caput est mulieris . » Dic mihi, Marcion, de opere Creatoris deus tuus legi suae adstruit auctoritatem? Hoc iam plane minus est, cum et ipsi Christo suo et ecclesiae eius inde statum sumit: « Sicut et Christus caput est ecclesiae . » Similiter et cum dicit: « Carnem suam diligit qui uxorem suam diligit, sicut et

mettez-vous à l'écart, vous qui portez les vases du Seigneur m1. » 7. De même aussi, « déshonorant de s'enivrer de vin n2 » vient du passage où sont réprimandés ceux qui enivrent 3 les saints : « Et vous donniez à boire du vin à mes saints o » : vin que le prêtre Aaron et ses fils avaient reçu interdiction de boire quand ils s'approchaient du saint des saints p. Enseigner aussi qu'on devait chanter pour Dieu « en psaumes et hymnes q » est bien le fait de qui savait incriminés par Dieu ceux qui, au son des tambourins et des harpes de préférence, boivent du vin r. Ainsi, retrouvant de ce dieu les préceptes et semences – ou développements – de préceptes, je reconnais son apôtre 4.

Union de l'homme et de la femme, du Christ et de l'Église : l'Apôtre se réfère à l'ouvrage du Créateur 8. D'ailleurs 5, que les femmes doivent être soumises à leurs maris 5, d'où en tire-t-il la confirmation ? « C'est, dit-il, parce que le mari est le chef de la femme 5. » Dis-moi, Marcion, c'est sur l'ou-

vrage du Créateur que ton dieu appuie l'autorité de sa loi 6? Voilà déjà, à vrai dire, la moindre des choses, puisqu'il en tire aussi le statut de son Christ lui-même et de l'Église de celuici : « Tout comme le Christ aussi est le chef de l'Église 17. » Semblablement lorsqu'il dit aussi : « Il aime sa chair, celui qui aime son épouse comme le Christ aussi aime son

m. 2 Co 6, 17 = Is 52, 11 n. Ep 5, 18 o. Am 2, 12 p. Cf. Lv 10, 9 q. Ep 5, 19 r. Cf. Is 5, 12 s. Cf. Ep 5, 22 t. Ep 5, 23

^{1.} Cf. III, 22, 2 (t. 3, p. 188, n. 2). T. resserre ici une citation d'Is 52, 11, dont il combine un élément avec 2 Co 6, 17.

^{2.} Citation approximative et condensée: le texte comporte une défense et un jugement sur le « vin en qui est la débauche ». T. le ramène à une règle morale formulée dans une proposition elliptique: est est à restituer après dedecori (leçon de R, préférable à celle des mss subsistants dedecore).

^{3.} Le terme *inebriator* est un hapax, sans doute néologisme de circonstance provoqué par le verbe du texte biblique précédent.

^{4.} Phrase de conclusion qui nous ramène au thème fondamental (Paul apôtre du Créateur). Il est facile de comprendre que cuius (et eius) renvoie à a deo, le Dieu au nom duquel parlait Isaïe. La formule semina uel augmenta est une habile précaution contre qui trouverait des différences entre l'enseignement moral de l'AT et celui du NT.

^{5.} T. passe à un nouveau développement de la lettre, qui traite des relations personnelles et de la morale domestique. L'enseignement moral de Paul, qui se double d'aperçus théologiques, va permettre à notre polémiste de revenir au thème de la résurrection de la chair et à celui des deux dieux de Marcion.

^{6.} Cette interpellation de Marcion renferme, apparemment, une allusion à Gn 3, 16, qui énonce la domination de l'homme sur la femme.

^{7.} En distinguant avec soin, dans ce v. 23, la comparaison avec le Christ et l'Église qui éclaire, pour Paul, la relation entre mari et femme, T. prépare ses observations critiques suivantes : le Christ de Marcion et son Église sont assimilés à la chair, œuvre du Créateur.

18, 8-10

Christus ecclesiam ", uides comparari operi Creatoris

Christum tuum et ecclesiam tuam. Quantum honoris carni
datur in ecclesiae nomine! 9. « Nemo, inquit, carnem suam
odio habet » – nisi plane Marcion solus – « sed et nutrit et
fouet eam, sicut Christus ecclesiam ". » At tu eam solus odisti,
auferens illi resurrectionem: odisse debebis et ecclesiam,
quia proinde diligitur a Christo. At enim Christus amauit et
carnem sicut ecclesiam. Nemo non diliget imaginem quoque
sponsae, immo et seruabit et honorabit et coronabit. Habet
similitudo cum ueritate honoris consortium.

Laborabo ego nunc eundem deum probare masculi et Christi, mulieris <et> ecclesiae, carnis et Spiritus, ipso Apostolo sententiam Creatoris adhibente, immo et disserente? « 'Propter hanc relinquet homo patrem et matrem, et erunt duo in carne una w': sacramentum hoc magnum est x. » 10. Sufficit inter ista, si Creatoris magna sunt apud

77 marcion solus β edd. cett.: solus marcion M Kroy. \parallel 78 post sicut add. et Pam. Rig. Oeh. Evans \parallel eam solus M Kroy.: solus eam β edd. cett. \parallel 83 ueritate honoris edd. ab Vrs.: ueritatis honore ϑ Gel. Pam. probante Evans uide adnot. \parallel 85 christi coni. R_2 rec. R_3 : -tum $M\gamma$ R_1R_2 \parallel et \parallel add. R_3 \parallel 86-87 disserente R_2R_3 : diffe- FR_1 defe- M B^{mg} diffe- X \parallel 87 hanc: hoc Gel. Pam. Rig. Evans \parallel 88 carnem unam Pam. Rig. \parallel 89 inter: interim Kroy.

Église "1", tu vois placés de pair avec l'ouvrage du Créateur ton Christ et ton Église! Quel grand honneur est accordé à la chair au nom de l'Église! 9. « Personne, dit-il, ne tient sa chair en aversion » – sauf, à vrai dire, le seul Marcion! – « mais on la nourrit et on la soigne comme le Christ l'Église "2". » Toi seul, au contraire, tu as cette chair en aversion, toi qui lui ôtes la résurrection: tu devras avoir aussi l'Église en aversion parce qu'elle est pareillement aimée du Christ. C'est que le Christ, lui, a aimé la chair comme l'Église. Tout homme aimera l'image aussi de son épouse 3 et mieux même, il la sauvegardera, l'honorera, la couronnera. La ressemblance partage l'honneur avec la vérité 4.

Je vais donc travailler maintenant ⁵ à prouver qu'il y a un seul et même dieu pour l'homme et pour le Christ, pour la femme et pour l'Église, pour la chair et l'Esprit, puisque c'est l'Apôtre lui-même qui met en œuvre, mieux même qui explicite la sentence du Créateur : « 'A cause d'elle l'homme quittera son père et sa mère, et ils seront deux en une seule chair ^w : grand est ce mystère ^{x6}. » 10. Il suffit dans la circonstance que les mystères du Créateur soient grands aux

blance » reprend la notion d'« image » (opposée à « vérité »). T. veut dire que la chair – image de la femme – aura les mêmes honneurs que celle-ci. La correction ancienne cum ueritate honoris est généralement adoptée et répond à la logique. Mais le texte de la tradition manuscrite, cum ueritatis honore est admissible, comme le pense Evans dans son apparat : il peut se traduire par « la ressemblance a part commune avec (= dans) l'honneur (qu'on rend) à la vérité ».

u. Ep 5, 28-29 v. Ep 5, 29 w. Ep 5, 31 = Gn 2, 24 x. Ep 5, 32

^{1.} Sur la forme particulière du texte marcionite, cf. HARNACK, p. 119*-120*, et SCHMID, p. I/340 (cf. la longue discussion des p. 144-148).

^{2.} La forme de ce verset ne diffère guère du texte « catholique » (cf. HARNACK, p. 119*-120*, et SCHMID, p. I/340). Une fois de plus s'affirme le goût de T. pour des commentaires insérés dans ses citations. Son attaque contre le docétisme de Marcion prépare toute la suite.

^{3.} L'« image de l'épouse » est évidemment la chair puisque c'est par cette image qu'elle est désignée dans tout ce passage : cf. Gn 2, 23 où l'homme appelle la femme « chair de sa chair ».

^{4.} Cette sentence d'allure générale clôt ce premier développement dominé par une réhabilitation de la chair contre Marcion. La « ressem-

^{5.} Phrase de transition, de caractère rhétorique, qui sert à dégager les nouvelles observations portant sur les versets 31-32. Ces versets comportent: 1) la citation de Gn 2, 24; 2) un jugement sur l'importance du mystère; 3) l'explication qui l'applique à l'union du Christ et de l'Église. Le développement suivra le texte dans ces trois étapes.

^{6.} Sur le texte marcionite cité par T. et qui présente quelques menues différences avec celui d'Épiphane, cf. HARNACK, p. 120* et SCHMID, p. I/340-341.

Apostolum sacramenta, minima apud haereticos; sed « Ego autem dico, inquit, in Christum et ecclesiam *. » Habet interpretationem, non separationem sacramenti. Ostendit figuram sacramenti ab eo praeministratam, cuius erat utique sacramentum. Quid uidetur Marcioni? Creator quidem ignoto deo figuras praeministrare non potuit, etiam, quia aduersario, si noto; deus superior ab inferiore et a destruendo potius mutuari nihil debuit.

11. « Obaudiant et parentibus filii y »: nam – etsi Marcion abstulit: « Hoc enim est primum in promissione 100 praeceptum z » – lex loquitur: « Honora patrem et matrem a » et: « Parentes, enutrite filios in disciplina et correptione Domini bb »: audisti enim et ueteribus dictum:

91 habet ϑ : habes coni. R, rec. Kroy. Evans habe Mor. uide adnot. \parallel 92 sacramenti R: menti $M\gamma \parallel$ 94 creator R: -ri $M\gamma \parallel$ 99 enim est M Kroy.: est enim β edd. cett. \parallel 102 audisti β : -tis M uide adnot.

yeux de l'Apôtre, eux qui sont minimes aux yeux des hérétiques 1! Mais il poursuit: « Je déclare, moi, qu'il s'applique au Christ et à l'Église x. » Il détient la charge d'interpréter – et non de séparer – le mystère 2. Il montre que le sens figuré du mystère a été d'avance présenté par celui à qui assurément appartenait le mystère. Qu'en pense Marcion? Le Créateur certes n'aurait pas pu fournir d'avance des figures à un dieu qu'il ignorait, et qui même, s'il le connaissait, était son adversaire! Le dieu supérieur, lui, n'aurait rien dû emprunter de préférence à un inférieur, même pour le détruire 3!

Morale familiale conforme à l'enseignement du Créateur

١.

11. « Que les enfants aussi soient obéissants à leurs parents y4. » Car – Marcion a eu beau supprimer : « Ceci est en effet le premier commandement avec promesse z5 » –, la Loi parle :

« Honore ton père et ta mère ²⁴ », et : « Parents, élevez vos enfants dans la discipline et l'admonestation du Seigneur ^{bb}. » Car tu as appris ⁶ aussi ce qui a été dit aux anciens : « Vous

- 3. Reprise de l'argument polémique sur l'« ignorance » du Créateur à l'égard de l'« autre » dieu (cf. supra, p. 330, n. 2) et sur la « supériorité » de celui-ci par rapport à son subalterne. Il se combine ici avec le cliché du binôme pouvoir / devoir.
- 4. Passant au chapitre 6 et dernier de la lettre, T. retient d'abord les premiers versets (sur enfants et parents) qui vont lui permettre de poursuivre sa démonstration (identité d'enseignement entre Paul et l'AT). Légère modification stylistique dans le v. 1 (l'impératif à la 2° pers. devient subjonctif à la 3°).
- 5. Suppression admise par SCHMID, p. I/341. Il ressort du contexte que Marcion avait maintenu, du v. 2, le commandement du Décalogue : il avait fait disparaître le commentaire de Paul, et sans doute aussi le v. 3 du texte « catholique » qui explicite la « promesse » (bonheur et longévité sur terre). Sur cet emploi de in (= èv) pour marquer l'accompagnement, la circonstance concomitante, cf. BLASS, GNG, p. 120 et 132.
- 6. La leçon de FXR, généralement adoptée, doit s'interpréter comme prise à témoin de Marcion qui, ayant partagé la « foi catholique », a connu

y. Ep 6, 1 z. Ep 6, 2 aa. Ep 6, 2 = Ex 20, 12 bb. Ep 6, 4

^{1.} T. commente ironiquement le jugement de l'Apôtre sur la « grandeur » de ce mystère pour faire apparaître l'écart entre les « hérétiques » – par ce plur. sont visés, par-delà les marcionites, tous les hétérodoxes adversaires de l'AT – et Paul dont ils se réclament : il se contente de cette valorisation des « mystères » de l'AT – sans souligner l'inconséquence de son adversaire qui utilise dans son apostolicon un texte de la Genèse – ce que fera Jérôme, reproduisant Origène (cité par HARNACK, p. 120*).

^{2.} Commentant l'expression solennelle de Paul (ego autem dico), T. dégage avec netteté l'attitude de l'Apôtre qui est celle d'un interprète – chargé d'expliciter, de rendre clair ce qui a été voilé dans le mystère –, et l'oppose à l'attitude que Marcion lui prête – celle de « séparateur » de la Loi et de l'Évangile. Le texte des mss, habet, paraît garanti par la correspondance avec ostendit qui ouvre la phrase suivante : dans les deux cas le sujet est Apostolus. C'est le rôle de Paul que T. explicite à propos de son intervention personnelle telle que la présente le texte cité. Ni la correction habes (conjecture de R₁ reprise par Kroymann), ni la correction habe (Moreschini) ne paraissent justifiées dans ce développement où T. n'interpelle jamais Marcion à la deuxième personne. L'expression habere interpretationem nous paraît être un équivalent recherché de habere interpretati (« avoir à... »).

« Narrabitis haec in auribus filiorum uestrorum et filii uestri aeque in auribus filiorum suorum ^{cc}. » Quo iam mihi duos deos, si una est disciplina ? Et si duo sunt, illum sequar, qui prior docuit.

12. Sed « aduersus munditenentes luctatio » si « nobis dd », o quanti iam dii Creatores! Cur enim non et hoc uindicem, unum « munditenentem » nominari debuisse, si Creatorem significabat, cuius essent quas praemisit « potestates dd »? Porro, cum supra quidem induere nos iubeat armaturam, in qua stemus ad machinationes diaboli ec, iam ostendit diaboli esse quae diabolo subiungit, « potestates et munditenentes tenebrarum istarum dd », quae et nos diabolo deputamus. Aut si diabolus Creator est, quis erit diabolus apud Creatorem?

104 auribus M Kroy. Evans: aures β Gel. Pan. Rig. || 107 munditenentes R: mundi tenentes MF multitudines X || 108 dii β : di M

tous les textes de l'AT. Le rapprochement de la recommandation paulinienne avec Ex 10, 2 paraît propre à T.

- 1. Comme souvent, T. tire une conclusion en se mettant en scène luimême, en se donnant le rôle du fidèle réfléchissant à ce qui importe pour sa foi. On comprendra quo comme signifiant ad quem usum. Il faut rétablir est à côté de quo, et, avec duos deos, le verbe d'existence (esse).
- 2. Nouveau recours à l'argument de la priorité chronologique qui est cher à l'auteur.
- 3. Abordant le développement du ch. 6 que Paul consacre au combat spirituel contre les esprits mauvais, T. va argumenter contre toute identification de cet adversaire au Créateur. Il est possible que les marcionites, dans leur sublimation du dieu supérieur, aient appelé le « dieu du monde », c'est-à-dire le Créateur, de ce terme paulinien de κοσμοκράτωρ.
- 4. Quatre fois employé dans cette page, le néologisme munditenens se rencontre aussi en Val. 22, 2 et en Fug. 12, 3 (allusion au même texte biblique); on ne le lit pas ailleurs que chez notre auteur. La Vg traduit par rectores mundi, Cyprien par principes mundi. En Res. 22, 11, une allusion à ce verset biblique présente un autre néologisme: luctari habens cum mundi potentibus. Y aurait-il, ici, une influence du Marcion latinus?

raconterez ces choses aux oreilles de vos enfants, et vos enfants, pareillement, aux oreilles de leurs enfants ... A quoi me sert désormais qu'il y ait deux dieux s'il y a une seule discipline 1 ? Et même, s'ils sont deux, celui que je suivrai, c'est celui qui a enseigné le premier 2!

Le combat spirituel se livre contre le diable, non contre le Créateur 12. Mais si « notre combat ³ se livre contre les Dominateurs du monde ^{dd 4} », ô combien dès lors de dieux créateurs ⁵!

Pourquoi en effet ne revendiquerais-je pas aussi ce point: que l'Apôtre aurait dû nommer un seul « Dominateur du monde » s'il voulait désigner par là le Créateur dont dépendraient « les Puissances dd » indiquées avant par lui 6 ? En outre comme, plus haut du moins, il nous ordonne de revêtir une armure avec laquelle nous pourrions tenir bon contre les machinations du diable co 7, il montre déjà qu'appartient au diable tout ce qu'il adjoint à ce diable : « les Puissances et les Dominateurs de ce monde-ci de ténèbres dd 8 », tout ce que, nous aussi, nous attribuons au diable. Ou alors, si le Créateur est le diable, qui sera le diable chez le Créateur ?

- 5. Réflexion sarcastique qui anticipe sur l'argument. Pour quanti = quot, cf. Index terminologique des livres I-III, t. 3, p. 343.
- 6. Comme souvent, T. fait allusion à ce qu'auraît dû être ce verset 12 (conservé par Marcion: cf. HARNACK, p. 121* et SCHMID, p. I/341) pour s'accorder à l'interprétation adverse. Le premier argument est d'ordre grammatical.
- 7. Le second argument consiste en la mention, au verset précédent, du « diable » comme adversaire auquel sont affrontés les fidèles. *Machinationes* mot du vocabulaire biblique ne se rencontre qu'ici (et en *Res.* 8, 5) chez notre auteur. La Vg rend par *insidias* le terme de Paul (μεθοδείας). Y a-t-il, ici aussi, influence d'une version latine de Marcion?
 - 8. Littéralement : « les dominateurs-du-monde de ces ténèbres-ci ».

cc. Ex 10, 2 dd. Ep 6, 12 ee. Cf. Ep 6, 11

An sicut duo dii, ita et duo diaboli, et pluraliter potestates et munditenentes? 13. Sed quomodo Creator et diabolus et deus idem, cum diabolus non idem et deus et diabolus? Aut enim ambo et dei, si ambo diaboli, aut qui deus, hic et non diabolus, sicut nec diabolus deus.

Ipsum uocabulum « diaboli » quaero, ex qua delatura competat Creatori. Fortasse detulit aliquam dei superioris intentionem, quod ipse ab archangelo passus est, et quidem mentito. Non ideo enim interdixerat illius arbusculae gustum ff, ne dei fierent, sed ne de transgressione morerentur.

14. Nec « spiritalia autem nequitiae ⁸⁸ » ideo Creatorem significabunt, quia adiecit : « in caelis ⁸⁸ ». (14.) Sciebat enim et Apostolus in caelis operata esse spiritalia nequitiae, angelorum scandalizatorum in filias hominum ^{hh}.

Et quale erit, ut ambiguitatibus et per aenigmata nescio quae Creatorem taxaret qui, in catenis iam constitutus [quo] ob libertatem praedicationis, constantiam manifestandi

116 sicut MG R_j : si γ R_jR_2 || 119 ambo² $MG(ut\ uid.)$ Kroy.: iam γ R_jR_2 ambo iam edd. cett. a R_j || 123 anchangelo M || 127 significabant Pam. Rig. Oeh. || 130 erit M Pam. Rig. Kroy.: erat β Gel. Iun. Oeh. Evans || 131 creatorem β : -ri M || quo om. edd. a R_j

ff. Cf. Gn 3, 5 gg. Ep 6, 12 hh. Cf. Gn 6, 1-4

Serait-ce que, comme il y a deux dieux, il y aura aussi deux diables, et également, en pluralité, des Puissances et des Dominateurs du monde ? 13. Mais comment le Créateur sera-t-il en même temps et diable et dieu sans que le diable soit, en même temps, et dieu et diable ? Ou bien c'est que les deux aussi sont dieux, si les deux sont diables, ou bien celui qui est dieu, lui non plus n'est pas diable, de même que n'est pas non plus dieu celui qui est diable 1.

Quant au nom même de « diable », je pose la question : à cause de quelle délation ce nom convient-il au Créateur ² ? Peut-être qu'il a rapporté quelque intention du dieu supérieur ³, comme lui-même a souffert ce traitement de la part de l'archange, lequel mentait d'ailleurs. Si en effet le Créateur avait interdit de goûter au fruit de cet arbre st, c'était pour empêcher non pas l'accès à la divinité, mais la mort par l'effet de la transgression ⁴.

14. D'autre part les « esprits de malice 88 » non plus ne désigneront pas le Créateur 5 pour la raison que l'Apôtre a ajouté : « dans les cieux 886 ». (14.) Il savait en effet lui aussi que c'est dans les cieux qu'ont œuvré les esprits de malice, ceux des anges dont les filles des hommes avaient occasionné la chute hh?.

Et aussi quelle absurdité ce sera que l'Apôtre ait usé d'ambiguïtés et recouru à je ne sais quelles énigmes pour dénigrer le Créateur ⁸, alors que, désormais prisonnier aux fers à cause de la liberté de sa prédication, il faisait don, à l'Église évidemment, de sa hardiesse à manifester le mystère

^{1.} Pour souligner l'absurdité d'une identification du Créateur au diable, T. tire parti de ce que la théologie marcionite souligne avec précision : le Créateur est un dieu (de justice).

^{2.} Cf. II, 10, 1-2 sur l'origine du nom « diable » ; le mot delatura (= διαδολή) est un terme rare qu'on ne rencontre qu'ici et dans quelques traductions bibliques.

^{3.} L'explication proposée s'accompagne d'une forte ironie: le lecteur sait bien que, pour Marcion, le dieu subalterne ignore tout du dieu supérieur (cf. supra, p. 330, n. 2).

^{4.} Reprise resserrée de II, 10, 1.

^{5.} Nouvelle argumentation tirée d'un autre élément du texte de base (Ep 6, 12). Le rôle des spiritales nequitiae dans le combat d'Ep 6 a déjà été évoqué en III, 14, 3; notre auteur en parle abondamment dans ses diverses œuvres, cf. RÖNSCH H., Das Neue Testament Tertullian's, Leipzig 1871, p. 482-484.

^{6.} Comme le texte « catholique », le texte marcionite mentionne ἐν τοῖς ἐπουρανίοις, que Τ. rend simplement par in caelis (Vg: in caelestibus): cf. HARNACK, p. 121* et SCHMID, p. I/341.

^{7.} Épisode biblique déjà évoqué supra en 8, 2; cf. aussi Cult. I, 2 et 4.

^{8.} Dernier argument contre un langage à double entente dont Paul se serait servi pour viser le Créateur : il est tiré des versets 19 et 20 que T. paraphrase en en inversant l'ordre.

18, 14 - 19, 2

sacramenti in apertione oris, quam sibi expostulare a Deo mandabat, ecclesiae utique praestabat "?

XIX. 1. Soleo in praescriptione aduersus haereses omnes de testimonio temporum compendium figere, priorem uindicans regulam nostram omni haeretica posteritate. Hoc nunc probabit et Apostolus dicens de « spe reposita in caelis quam audistis in sermone ueritatis euangelii, quod peruenit ad uos sicut et in totum mundum ». Nam si iam tunc traditio euangelica ubique manauerat, quanto magis nunc?

2. Porro, si nostra est quae ubique manauit, magis quam omnis haeretica, nedum Antoniniani Marcionis, nostra erit apostolica. Marcionis autem cum totum impleuerit mundum, ne tunc quidem se defendere poterit de apostolica. Eam enim et sic constabit esse, quae prior mundum repleuit

133 sibi Kroy.: ibi & uide adnot.

ad laodicenos explicit M ad colossenses [colosenses M^{nc}] M^{mg} de epistola ad Colossenses β [colosenses X coloscenses F]

XIX. 1 hacreses β Gel. Oeh. Evans: hacresis M hacresîs Kroy. hacreseis Pam. Rig. \parallel 6 uos: nos M^{ac} \parallel si iam $G\beta$: suam M \parallel tunc M Kroy.: tum G edd. cett. a R_3 om. γ R_1R_2 \parallel 9 antoniniani R: antoniani $M\gamma$

ii. Cf. Ep 6, 19-20 XIX. a. Col 1, 5-6 en ouvrant la bouche, hardiesse qu'il leur mandait de réclamer pour lui 1 à Dieu par des prières ii!

VIII. LA LETTRE AUX COLOSSIENS

Même partout répandue, la doctrine marcionite n'a aucune apostolicité XIX. 1. J'ai l'habitude, dans la prescription contre toutes les hérésies, de fixer une preuve abrégée tirée du témoignage de la

chronologie : je revendique la priorité de notre doctrine face à toute postériorité hérétique 2. C'est ce que l'Apôtre aussi va maintenant prouver quand il parle de « l'espérance en attente (pour vous) dans les cieux, que vous avez entendue dans la parole de vérité de l'Évangile qui est parvenu jusqu'à vous, comme aussi dans le monde entier 23 ». Car si, déjà alors, la tradition évangélique 4 s'était répandue partout, combien est-ce plus vrai aujourd'hui? 2. En outre, si c'est notre tradition qui s'est répandue partout, plus que toute tradition hérétique et, à plus forte raison, que celle d'un Marcion qui date d'Antonin 5, c'est bien la nôtre qui sera apostolique. Mais celle de Marcion, quand bien même elle aurait rempli le monde entier, même alors elle ne pourra pas, pour sa défense, se dire issue de la tradition apostolique. Car celle-ci, il sera établi qu'elle se trouve être aussi la première à avoir rempli le monde - évidemment de l'Évangile de ce

^{1.} La correction apportée par Kroymann – sibi au lieu de ibi des mss –, au demeurant minime, paraît réclamée par le sens du texte biblique paraphrasé. En effet, après avoir demandé des prières instantes à ses correspondants « pour tous les saints », Paul les demande maintenant « pour moi aussi » : « que la parole soit placée dans ma bouche pour annoncer hardiment le mystère de l'Évangile, dont je suis l'ambassadeur enchaîné... » (TOB). Ce datif sibi fait pendant à ecclesia de la proposition finale : cette « hardiesse » (παρρησία) de prédication qu'il demandait à Dieu pour lui, par l'intermédiaire de leurs prières, c'est à l'Église qu'il l'offrait.

^{2.} Reprise de l'argument de prescription contre les hérésies à cause de leur postériorité (cf. Praes. 29-32), argument souvent rappelé aussi dans Marc. (par exemple en IV, 5, 7). T. en trouve la justification dans un passage de la Lettre aux Colossiens, qu'il aborde maintenant.

^{3.} Cf. HARNACK, p. 121*, SCHMID, p. I/341 qui ont raison de faire commencer la citation avec την ἐλπίδα. En effet la préposition de raccorde à dicens le propos de Paul et ne fait pas partie de la citation.

^{4.} Dans tout le passage, traditio – qu'il soit exprimé ou sous-entendu – a le sens de « doctrine transmise par la tradition » : c'est avec cette valeur que nous le rendons par « tradition ».

^{5.} Reprise de l'argument polémique de I, 19, 2 (Marcion traité de Antoninianus haereticus).

illius scilicet dei euangelio, qui et hoc cecinit de praedicationibus eius : « In omnem terram exiit sonus eorum et in terminos orbis uerba eorum ^b. »

3. « Inuisibilis Dei imaginem ° » ait Christum. Sed nos enim inuisibilem dicimus Patrem Christi, scientes Filium semper retro uisum, si quibus uisus est, in Dei nomine, ut imaginem ipsius; ne quam et hinc differentiam scindat dei uisibilis et inuisibilis, cum olim dei nostri sit definitio: « Deum nemo uidebit et uiuet d. » 4. Si non est Christus « primogenitus conditionis ° », ut sermo Creatoris, per quem omnia facta sunt et sine quo nihil factum est f, si non « in illo condita sunt uniuersa in caelis et in terris, uisibilia et inuisibilia, siue throni siue dominationes siue principatus siue potestates 8 », si non « cuncta per illum et in illo sunt condita 8 » – haec enim Marcioni displicere oportebant –, non utique tam nude posuisset Apostolus: « Et ipse est ante omnes h. » Quomodo enim ante omnes, si non ante omnia?

13 hoc M Kroy.: haec β edd. cett. \parallel 16 sed: et coni. R_2 \parallel 18 est M R_3 : om. γ R_1R_2 \parallel 19 hinc: hic M^{sc} \parallel 21 deum R_1^{mg} Pam. Rig.: dominum ϑ Gel. Oeh. Kroy. Evans \parallel 25 siue dominationes iter. M^{sc} \parallel siue principatus om. γ \parallel 27 oportebant $M\gamma$ Kroy.: -bat edd. cett. a R

b. Ps 18, 5 c. Col 1, 15a d. Ex 33, 20 e. Col 1, 15b f. Jn 1, 3 g. Col 1, 16 h. Col 1, 17

- 2. Texte déjà cité en III, 22, 1 (t. 3, p. 187, n. 5) et repris dans la conclusion de IV (43, 9). A noter ici une variante rédactionnelle : uerba (au lieu de uoces). Généralement eorum est compris des apôtres; c'est encore le cas ici où la formule introductive de praedicationibus eius (traditionis) suggère qu'on comprenne les auteurs de cette prédication dans le pronom masculin eorum.
- 3. Des versets 15-17 auxquels T. passe maintenant, Marcion n'avait conservé que deux expressions: « image du dieu invisible » (15a) et « il est avant tous » (17a) pour qualifier son Christ. Elles vont être examinées successivement, en un commentaire qui rejette l'interprétation marcionite.
- 4. Rappel de la théorie courante aux II^e et III^e siècles du Christ Verbe qui manifeste aux hommes le Père, dieu invisible. La proposition de but *ne*

dieu 1 qui a fait aussi, concernant les prédications de celleci, la prophétie suivante : « En toute terre s'en est allé leur bruit, et aux extrémités du monde leurs propos b2. »

Deux expressions qui, dans un texte mutilé, conviennent au seul Christ du Créateur 3. L'Apôtre dit que le Christ est « l'image du dieu invisible ° 3 ». Mais c'est nous en effet qui disons invisible le Père du Christ, sachant que le Fils a toujours été vu dans le

passé, s'il a été vu de quelques-uns, au nom de Dieu, comme étant son image, afin de ne creuser, par là aussi, aucune différence entre Dieu visible et Dieu invisible, puisque, depuis longtemps, la définition de notre dieu est : « Personne ne verra Dieu et vivra d4. » 4. Si le Christ n'est pas « le Premier-né de la création e, en sa qualité de Verbe du Créateur, lui par qui ont été faites toutes choses et sans qui rien n'a été fait i, si ce n'est pas « en lui qu'a été créée l'universalité des choses dans les cieux et sur les terres, les visibles et les invisibles, que ce soit les Trônes, ou les Dominations ou les Principautés ou les Puissances & », si ce n'est pas « par lui et en lui qu'a été créée la totalité des choses e » - voilà bien en effet des termes qui devaient déplaire à Marcion 5! l'Apôtre assurément n'aurait pas posé, avec autant de transparence, l'affirmation que voici: « Et il est, lui, avant tous h6. » Comment en effet est-il avant tous s'il n'est pas

quam ... inuisibilis vise sans doute la prétention de Marcion à opposer son « dieu invisible », qui s'est révélé en Jésus-Christ, au Créateur, « dieu visible », qui s'est manifesté dans les théophanies de l'AT.

- 5. Structuré par la triple anaphore de si non, le contenu des versets 15b et 16 supprimés par Marcion (cf. Harnack, p. 122* et SCHMID, p. 1/341) est rappelé et commenté de façon à faire apparaître l'inconséquence de l'hérétique: l'affirmation, claire et sans voile, de Paul sur l'antériorité absolue du Christ n'a de sens que par le maintien de toutes les précisions qu'on trouve dans le texte « catholique ». La parenthèse apporte une ironique explication de la mutilation infligée au passage.
- 6. Comme la Vg, T. entend dans la formule un masculin. Les interprètes modernes voient en πρὸ πάντων un neutre (BJ: « il est avant toutes

^{1.} Il s'agit bien sûr du Créateur dont T. va citer une prophétie psalmique. Par là est réintroduit le thème majeur du livre (accord de Paul avec le dieu de l'AT).

Quomodo ante omnia, si non *primogenitus conditionis* °, si non sermo Creatoris ? Vnde ante omnes probabitur fuisse qui post omnia apparuit ? Quis scit priorem fuisse quem esse nesciit ?

5. Quomodo item boni duxit « omnem plenitudinem in semetipso habitare i » ? Primo enim, quae est ista plenitudo, nisi ex illis, quae Marcion detraxit, « conditis in Christo in caelis et in terris i », angelis et hominibus, nisi ex illis inuisibilibus et uisibilibus i, nisi ex thronis et dominationibus et principatibus et potestatibus i ? Aut si haec pseudoapostoli nostri et Iudaici euangelizatores de suo intulerint, edat plenitudinem dei sui Marcion, qui nihil condidit. Ceterum quale est, ut plenitudinem Creatoris aemulus et destructor eius in suo Christo habitare uoluerit ?

Cui denique « reconciliat omnia in semetipsum, pacem faciens per crucis suae sanguinem k », nisi quem offenderant uniuersa, aduersus quem rebellauerant per transgressionem, cuius nouissime fuerant? Conciliari enim extraneo possent,

34 item $M\gamma$ edd. a Pam.: autem R Gel. || 35 est $M^{\rm sl}$ || 39 pseudoapostoli R_1R_2 Kroy.: pseudo apostoli $M\gamma$ pseudapostoli edd. cett. a R_3 || 40 edat Kroy. Evans: et ad codd. edd. cett. || 41 dei sui M edd. a Rig.: sui dei β Gel. Pam. || condidit. ceterum dist. edd. a Kroy.: condidit, ceterum edd. cett. || 46 uniucrsa coni. R_1 rec. Kroy. Evans: una ipsa ϑ Gel. Pam. Rig. || 47 nouissime MX coni. R_1R_2 rec. R_3 : nouisse F R_1R_2

avant tout 1? Comment est-il avant tout s'il n'est pas Premier-né de la création e, s'il n'est pas Verbe du Créateur? Par quelle voie prouvera-t-on qu'il a été avant tous, celui qui est apparu après toutes choses? Sait-on qu'il a été le premier, celui dont on n'a pas su l'existence??

« Plénitude » et « réconciliation » n'ont de sens que par rapport au Créateur 5. Comment, de même, a-t-il jugé bon de « faire habiter en lui-même toute la plénitude ¹³ »? Premièrement ⁴, en effet, quelle est cette plénitude sinon celle des êtres que Marcion a retranchés (du texte), « qui ont été

créés dans le Christ, aux cieux et sur les terres i » — les anges et les hommes —, sinon celle de ces réalités invisibles et visibles i, sinon celle des Trônes, des Dominations, des Principautés, des Puissances i ? Ou alors, si ces indications ont été introduites de leur cru par nos faux apôtres et nos évangélistes judaïsants 6, que Marcion produise la plénitude de son dieu qui n'a rien créé! D'ailleurs, la plénitude du Créateur, quelle absurdité y-a-t-il que le rival et destructeur de celui-ci ait voulu la faire habiter dans son Christ!

Avec qui enfin « réconcilie-t-il toutes choses en lui-même, en faisant la paix par le sang de sa croix k7 », sinon avec celui que toutes choses, dans leur ensemble, avaient offensé, contre lequel elles s'étaient révoltées par une transgression, auquel, pour finir, elles avaient appartenu? Elles auraient pu être mises dans la faveur d'un maître étranger, mais remises en

i. Col 1, 19 j. Col 1, 16 k. Col 1, 20

choses »; TOB: « et il est, lui, par-devant tout »). Notre auteur a-t-il subi l'influence d'un Marcion latinus? Par ailleurs c'est une valeur purement temporelle qu'il donne à ante.

^{1.} L'opposition « tous » / « tout » qui rejoint les versets supprimés par Marcion, paraît bien s'inspirer de l'histoire de la création selon la Genèse (les choses du monde ont précédé les êtres vivants).

^{2.} Pour disqualifier le Ĉhrist de Marcion, T. utilise à nouveau le thème de la révélation tardive (au temps de Tibère), qui fait même qu'on a ignoré longtemps son existence. Les deux interrogatives, qui ferment le développement, se colorent d'une forte ironie.

^{3.} Cf. HARNACK, p. 122* et SCHMID, p. I/342.

^{4.} A cet adverbe qui introduit le premier argument – retour sur une mutilation du texte par Marcion – répondra imparfaitement ceterum qui, infra, introduit le second argument – absurdité que le dieu suprême fasse appel à la « plénitude » de son rival.

^{5.} La triple anaphore de nisi ex souligne le caractère oratoire de cette phrase qui restitue à nouveau ce que Marcion a retranché (cf. § 4).

^{6.} Argument habituel de l'hérétique pour se justifier d'avoir expurgé le NT de toutes les additions judaïsantes.

^{7.} Cf. Harnack, p. 122* et Schmid, p. I/342 (et discussion de ce texte, p. 96). Il paraît bien que, pour T., le sujet est « le dieu de Marcion ».

reconciliari uero non alii quam suo. 6. Ita et nos quondam « alienatos et inimicos sensu in malis operibus 1 » Creatori 50 redigit in gratiam, cuius admiseramus offensam colentes conditionem aduersus Creatorem m.

Sicubi autem et ecclesiam corpus Christi dicit esse – ut hic ait adimplere se reliqua pressurarum Christi « in carne pro corpore eius, quod est ecclesia » –, non propterea et in totum mentionem corporis transferens a substantia carnis. Nam et supra reconciliari nos ait « in corpore eius per mortem » – utique in eo corpore, in quo mori potuit, per carnem mortuus est, non per ecclesiam, plane propter ecclesiam corpus commutando pro corpore, carnale pro spiritali.

7. At cum monet cauendum a subtililoquentia et philosophia, ut inani seductione, quae sit « secundum elementa mundi p », non secundum caelum aut terram dicens, sed secundum litteras saeculares et « secundum traditionem p »

54-57 quod est ecclesia — eius per mortem R: iter. $M\gamma$ nonnullis uariantibus lectionibus \parallel 54 ecclesia $M\gamma(loc.\ 2)$ edd. a Gel: in ecclesia $M\gamma(loc.\ 1)$ $R\parallel$ non propterea $M\gamma(loc.\ 1)$ R: sed non prospere $M\gamma(loc.\ 2)\parallel$ 55 transferes ex transferens $M(loc.\ 1$ et 2) \parallel 56-57 per mortem $M\gamma(loc.\ 2)$ $R_2R_3:$ morte $M\gamma(loc.\ 1)$ $R_1\parallel$ 57 post potuit dist. Kroy.: post per carnem edd. cett. \parallel 58 est: et Kroy. \parallel 60 at FR: ad M atque $X\parallel$ 61 ut: et Ciaconius

I. Col 1, 21 m. Cf. Rm 1, 25 n. Col 1, 24 o. Col 1, 22 p. Col 2, 8

faveur, elles ne peuvent l'être auprès d'aucun autre que de leur maître propre ¹. **6.** C'est ainsi que nous aussi, qui autrefois étions devenus « des étrangers et des ennemis en pensée dans des œuvres mauvaises ¹² », il nous ramène dans la grâce du Créateur envers qui nous avions commis une offense en rendant un culte à la créature contre le Créateur ^{m3}.

Corps et substance

D'autre part, s'il arrive aussi à l'Apôtre, quelque part, de dire que l'Église est le corps du Christ 4

- comme ici où il dit qu'il parachève ce qui manquait aux épreuves du Christ « dans sa chair en faveur du corps de celui-ci qui est l'Église » -, ce n'est pas pour autant aussi que, dans la totalité des cas où est mentionné le corps, tu opèreras un transfert pour écarter le sens de « substance charnelle ». Car précédemment aussi, il dit que nous sommes réconciliés « dans le corps du Christ par sa mort ° » - assurément le Christ est mort dans le corps dans lequel il a pu mourir, par la chair et non par l'Église : mais il est vrai que c'est à cause de l'Église, en changeant un corps pour un corps, un corps charnel pour un corps spirituel.

Face à la vérité chrétienne, l'hérésie de Marcion s'est nourrie de philosophie païenne 7. Mais lorsque l'Apôtre nous avertit ⁵ d'avoir à prendre garde à la subtilité de langage ⁶ et à la philosophie, comme à un vain leurre qui est « selon les

éléments du monde p », disant par là qu'elles ne sont pas selon le ciel ou la terre, mais selon les lettres du siècle et « selon la tradition p » – évidemment celle des hommes au

et qui a toujours constitué un des axes de ses combats contre les hérésies. . Ici il n'en donne qu'une paraphrase.

^{1.} Argument tiré du préfixe re- qui permet d'opposer conciliare / reconciliare.

^{2.} T. s'inspire du texte sans le suivre à la lettre (passage de vous à nous) : cf. HARNACK, p. 122* et SCHMID, p. I/342.

^{3.} Cf. supra 5, 4.

^{4.} A propos des versets 22 et 24 qui vont être cités dans l'ordre inverse, la réflexion de T. prend un autre tour et s'oriente vers la polémique contre le docétisme de Marcion. Celui-ci est accusé de donner uniformément au mot « corps » un sens qui évacue toute idée de « réalité charnelle ». L'opposition des deux expressions « Église corps du Christ » et « dans le corps du Christ par sa mort » fait clairement apparaître les notions différentes qui sont liées au même terme. C'est ce qu'explicite le commentaire de T.

^{5.} Passant au chapitre 2 de la lettre, T. en retient d'abord la mise en garde contre la philosophie qu'il avait citée, explicitement, dans *Praes.* 7, 7

^{6.} Ce terme, qu'on ne rencontre que dans ce passage, est apparemment une création de T., ainsi que l'adjectif subtililoquus (qui est un hapax). Il ne correspond pas à un mot du texte grec ; et $\pi\iota\vartheta\alpha$ vo λ o γ í α (v. 4), qui signifie « discours persuasif », n'en est pas l'équivalent. Le mot est né du besoin de notre auteur de déprécier la ratiocination des philosophes.

- scilicet hominum subtililoquorum et philosophorum -, 65 longum est quidem et alterius operis ostendere hac sententia omnes haereses damnari, quod omnes ex subtililoquentiae uiribus et philosophiae regulis constent. Sed Marcion principalem suae fidei terminum de Epicuri schola agnoscat, deum inferens [nec] hebetem, ne timeri eum dicat, collocans 70 et cum deo Creatore materiam de Porticu Stoicorum, negans carnis resurrectionem, de qua proinde nulla philosophia consentit. 8. Cuius ingeniis tam longe abest ueritas nostra, ut et iram Dei excitare formidet et omnia illum ex nihilo protulisse confidat et carnem eandem restituturum repro-75 mittat, et Christum ex uulua uirginis natum non erubescat, ridentibus philosophis et haereticis et ethnicis ipsis. « Stulta enim mundi elegit Deus, ut confundat sapientes 9 » - ille sine dubio, qui ex respectu huius suae dispositionis perditurum se sapientiam sapientium praeminabatur. Hac simplicitate 80 ueritatis contraria subtililoquentiae et philosophiae nihil peruersi possumus sapere.

66 ex M edd. a B: et β || 67 constent M R: -tet γ || 68 schola R: scola $M\gamma$ || 69 deum F Kroy.: dominum MX edd. cett. a R || nec om. edd. a R_2 || ne R_2R_3 : nec $M\gamma$ R_1 || eum dicat M Rig. Kroy.: dicat eum β edd. cett. || 76 hethnicis M || 79 hac β : hanc M || 80 et R: est $M\gamma$

langage subtil et des philosophes 1 -, il serait long, à vrai dire, et relèverait d'un autre ouvrage, de montrer que cette pensée porte condamnation de toutes les hérésies parce qu'elles tirent toutes consistance des forces de la subtilité de langage et des doctrines de la philosophie 2. Mais Marcion, lui, qu'il reconnaisse comme venant de l'école d'Épicure le point primordial de sa foi : il introduit un dieu torpide par peur de le dire objet de crainte, il fait aussi cohabiter avec le Dieu Créateur une matière tirée du portique des Stoïciens, il nie la résurrection de la chair à propos de laquelle pareillement aucune philosophie ne donne son accord³. 8. De ses inventions notre vérité se tient si éloignée qu'elle redoute de provoquer la colère de Dieu, qu'elle a l'assurance que toutes choses ont été produites par lui du néant, qu'elle promet le rétablissement, par lui, de cette même chair, et qu'elle ne rougit pas d'un Christ né de la vulve d'une vierge, malgré les rires des philosophes, des hérétiques, et des païens euxmêmes 4! « Car c'est la folie du monde que Dieu a choisie pour confondre les sages q » - ce Dieu sans aucun doute qui avait en vue cette sienne disposition quand il menaçait d'avance de perdre la sagesse des sages 15. C'est cette simplicité de la vérité, tout opposée à la subtilité de langage et à la philosophie, qui fait que, de notre part, aucune perversité 6 de pensée n'est possible.

q. 1 Co 1, 27 r. Cf. Is 29, 14

^{1.} Cette longue explication, qui prend en compte certains éléments du texte – cf. HARNACK, p. 122*-123* et SCHMID, p. 1/342 – est surtout destinée à éclairer l'expression « selon les éléments du monde », qui se réfère aux lettres profanes et à la philosophie païenne.

^{2.} Démonstration esquissée dans *Praes*, et reprise à l'occasion de chaque hérésie particulière.

^{3.} Sur ce propos essentiellement polémique, cf. t. 1, note complémentaire 20, p. 310-312, à propos de I, 25, 3.

^{4.} Affirmation vigoureuse des principaux dogmes chrétiens qui sont l'objet de contestation et prétendus « déraisonnables ».

^{5.} Cf. supra 5, 5, ainsi que ad loc., n. 11. Le texte d'Isaïe, que Marcion avait conservé, a été souvent rappelé dans les trois derniers livres de Marc. On reconnaît ici la base scripturaire du fameux paradoxe de T.

^{6.} L'adjectif peruersus est une qualification habituelle de l'hérésie et des hérétiques.

356

9. Denique si nos Deus « cum Christo uiuificat donans delicta nobis s », non possumus credere ab eo donari delicta, in quem admissa non fuerint, ut retro ignotum. Age iam, cum dicit : « Nemo uos iudicet in cibo et potu et in parte diei festi et neomeniae et sabbati, quae est umbra futurorum, corpus autem Christi s, quid tibi uidetur, Marcion? De lege iam non retractamus, nisi quod et hic quemadmodum exclusa sit, edocet, dum scilicet de umbra transfertur in corpus – id est de figuris ad ueritatem – quod est Christus. Ergo et umbra eius, cuius et corpus, id est et lex eius et Christus. Segrega alii deo legem et alii deo Christum, si potes aliquam umbram ab eo corpore, cuius umbra est, separare : manifeste legis est Christus, si corpus est umbrae.

83 donari delicta M Kroy.: delicta donari β edd. cett. || 91 lex edd. ab Vrs.: lux θ Gel. Pam. || post eius² add. cuius Kroy. Evans uide adnot. || 92 segrega R: -at Mγ

Le Christ n'est pas plus séparable de la Loi que le corps de l'ombre

9. Enfin, si Dieu nous « vivifie de concert avec le Christ en nous faisant remise de nos péchés ^{\$1} », nous ne pouvons pas croire que

celui qui fait remise des péchés est un dieu envers qui ils n'ont pas été commis, puisque inconnu dans le passé 2. Eh bien maintenant, lorsque l'Apôtre dit: « Oue personne ne vous critique dans le cas de nourriture et de boisson, ni en matière de jour de fête, de nouvelle lune et de sabbat : c'est l'ombre des choses à venir; mais le corps relève du Christ 13 », que t'en semble, Marcion? Nous ne reprenons plus l'examen de la Loi, sauf que, ici aussi, l'Apôtre enseigne de quelle façon elle a été supprimée : par le fait évidemment qu'elle est transférée de l'ombre au corps - c'est-à-dire des figures à la vérité - ce qu'est le Christ. C'est donc que l'ombre relève de celui dont relève aussi le corps, c'est-àdire que relèvent de lui et la Loi et le Christ 4. Mets à part pour un dieu la Loi et pour un autre dieu le Christ si tu es capable de séparer une ombre du corps dont elle est l'ombre! Manifestement le Christ appartient à la Loi si le corps appartient à son ombre 5.

l'Église). C'est le premier sens que T. s'applique à expliciter au profit de sa démonstration : l'Apôtre n'a prêché qu'un dieu, le Créateur.

- 4. La conjecture de Kroymann (addition de cuius après eius), adoptée par Evans, n'est cependant pas indispensable: eius, reprenant eius de la proposition précédente, désigne évidemment le dieu de l'AT. Le tour avec le double sujet (et lex ... et Christus) et l'ellipse du verbe sunt est plus vigoureux que celui de la lecture de Kroymann; il manifeste en outre une recherche stylistique de dissymétrie.
- 5. Exploitée au maximum, la métaphore fait apparaître l'indissolubilité des deux Alliances. C'est un défi triomphant lancé contre Marcion et son entreprise insensée.

s. Col 2, 13 t. Col 2, 16-17

^{1.} Citation accommodée, avec passage à la 1^{ee} pers. du plur. et changement du temps du verbe (cf. HARNACK, p. 123^x et SCHMID, p. I/342). En Res. 23, 2, le même passage de Col est cité avec exactitude. Notre traduction s'est attachée à rendre de façon précise l'expression cum Christo uiui-ficat (συνεζωοποίησεν σύν αὐτῷ).

^{2.} Argument polémique, tiré une fois de plus de la révélation tardive du dieu marcionite.

^{3.} T. suit le texte de Marcion qui ne diffère en rien du texte « catholique ». Nous préférons traduire corpus littéralement. La TOB rend par : « mais la réalité relève du Christ », et la note b, qui indique la traduction littérale, explique qu'il y a ici un double emploi du mot corps, pour désigner la réalité qui s'oppose à la figure d'une part, et le corps du Christ comme réalité eschatologique (dans sa double référence au Ressuscité et à

358

10. Si autem et aliquos taxat, qui ex uisionibus angelicis dicebant cibis abstinendum u - « Ne attigeris, ne gustaueris v » - « uolentes in humilitate w » sensus incedere, « non tenentes caput w », non ideo legem et Moysen pulsat, quasi de angelica superstitione constituerit interdictionem quo-100 rundam edulium. 11. Moysen enim a Deo accepisse legem constat. Denique hanc disciplinam - « secundum praecepta, inquit, et doctrinam hominum x » - deputauit in eos, qui caput non tenerent w, id est [in] ipsum, in quo omnia recensentur, in Christum ad initium reuocata y, etiam indifferentia escarum.

Cetera praeceptorum², ut eadem, satis sit iam alibi docuisse quam a Creatore manarint, qui, cum uetera prae-

99 interdictionem R: -e M in traditione X in condicione $F \parallel 103$ in om. coni. R. Jun. om. edd. a Rig. | 104 in christum: christum coni. R. del. Kroy. Mor. uide adnot. | 104-105 indifferentia R3: in differentia MY R_1R_2 , differentia Kroy. | 107 manarint R_2R_3 : -rit $M\gamma$ R_4

La mise en garde alimentaires

10. Si d'autre part aussi l'Apôtre s'en prend à quelques-uns qui disaient, contre des interdits à la suite de visions angéliques, qu'il fallait s'abstenir de nourritures u ne vise pas la Loi - « N'y touche pas, n'y goûte pas *! » -, gens qui voulaient cheminer « en humiliant les sens » », gens « qui n'étaient pas attenants à la Tête w1 », ce n'est pas pour autant qu'il attaque la Loi et Moïse, comme si ce dernier avait établi l'interdiction de certains mets d'après un culte superstitieux des anges. 11. Que Moïse a recu de Dieu la Loi, c'est, en effet, chose établie. En fin de compte, la règle ici en question - « selon des commandements et une doctrine d'hommes x2 », dit-il -, il l'a attribuée à des gens qui n'étaient pas « attenants à la Tête w3 », c'est-à-dire à celuilà même en qui toutes choses reviennent à leur origine, étant ramenées dans le Christ à leur commencement y4, même par l'indifférenciation des aliments 5.

Quant au reste de ses commande-Revêtir ments 26, vu qu'ils sont identiques 7, l'homme nouveau qu'il suffise d'avoir déjà montré ailleurs combien ils sont une émanation du Créateur, lui qui, au

u. Cf. Col 2, 18 v. Col 2, 21 w. Col 2, 18-19 x. Col 2, 22; cf. Mt 15, 9 y. Cf. Ep 1, 10 z. Cf. Col 3, 5 - 4, 6

^{1.} Paraphrase de ce passage de la lettre : T. n'en reprend que certaines expressions. Marcion voyait peut-être là une attaque indirecte contre les interdits de la Loi. Notre auteur va justifier l'Apôtre en montrant, d'après le contexte, que cette polémique ne concerne pas la Loi, mais un groupe d'adversaires - hérétiques inspirés d'un judaïsme gnostique ? - éloignés de la vraie foi de l'Église (cf. HARNACK, p. 123* et SCHMID, p. I/342).

^{2.} T. reprend, en la soulignant, l'expression paulinienne qui est empruntée à Is 29, 13 (cf. Mt 15, 9). Le sing. doctrinam - habituellement doctrinas - s'explique par la désinvolture dont notre auteur est coutumier dans ses citations.

^{3.} Nouvelle reprise de la métaphore paulinienne, liée à la conception du Christ comme « tête » de l'Église : cf. Ep 4, 15-16.

^{4.} Rappel de la notion de « récapitulation » (cf. supra 17, 1). T. évite le terme technique et recourt aux expressions latines qui sont équivalentes. Comme l'a bien vu Evans, la conjecture de Kroymann, qui supprime in Christum, ne se justifie pas contre le témoignage de la tradition unanime. L'expression in Christum ad initium reuocata est une apposition à omnia et sert à préciser la notion, un peu difficile, de « récapitulation ».

^{5.} Le mot indifferentia - attesté depuis Aulu-Gelle - dont T. a un autre emploi (Iei. 10, 3), est resté un vocable rare. Nous le comprenons comme un ablatif. L'auteur veut évoquer le retour aux origines de toutes choses, même les nourritures qui, comme c'est le cas à leur création, ne comportent plus les différences et les discriminations introduites au cours de l'histoire - notamment par certains interdits légaux. En posant des interdictions alimentaires, les adversaires combattus ici par Paul ont méconnu ce retour aux origines et se sont écartés de la vraie foi dans le Christ.

^{6.} Comme l'ont bien vu Pamélius et, après lui, HARNACK (p. 123*), T. vise maintenant la dernière partie de Col qui est une parénèse faite des « préceptes généraux de vie chrétienne » (BI); Marcion l'avait conservée pour l'essentiel.

^{7.} T. veut dire que ces préceptes ne différent pas de ceux des lettres précédentes, notamment de ceux de Ep (cf. supra 18, 6-11) dont la proximité avec l'enseignement de l'AT a été montrée par de multiples rapprochements de textes.

dicaret transitura noua facturus uniuersa ^{na}, mandans etiam : « Nouate uobis nouamen nouum ^{bb} », iam tum docebat « exponere ueterem hominem et nouum induere ^{cc} ».

XX. 1. Cum praedicationis enumerat uarietatem, quod alii ex fiducia uinculorum eius audentius sermonem enuntiarent, alii per inuidiam et contentionem, quidam uero et per sermonis existimationem, plerique ex dilectione, nonnulli ex aemulatione, iam aliqui et ex simultate Christum praedicarent a, erat utique uel hic locus taxandi ipsius praedicationis de diuersitate sententiae, quae tantam efficeret etiam animorum uarietatem. Sed causas solas animorum,

110 exponere: deponere R_3 Gel. Pam. Rig. Oeh. ad colossenses explicit M ad philippenses M^{mg} de epistola ad philippenses M^{mg}

penses β XX. 1 varietatem edd. a R_2 : verit- $M\gamma$ $R_1 \parallel 2$ audentius R edd. cett.: audien- $M\gamma$ Rig. \parallel 4 sermonis M R: -nes γ boni Iun. \parallel 5 simultate R_3 : simulate $M\gamma$ R_1R_2 simultate uel simulato coni. $R_1R_2 \parallel$ 6 taxandi $M\gamma$ R_3 : -dae edd. a R_3 uide adnot. \parallel 7 tantam: -um M^{ac}

aa. Cf. Is 43, 19 bb. Jr 4, 3 cc. Col 3, 9-10 ; cf. Ep 4, 22-24 XX. a. Cf. Ph 1, 14-17

moment où il prédisait que les choses anciennes passeraient, se disposant à les faire neuves toutes ^{aa 1}, allait jusqu'à mander ceci: « Renouvelez-vous en un renouvellement nouveau ^{bb 2} », et par là, enseignait déjà alors à « déposer l'homme ancien et revêtir le nouveau ^{cc 3} ».

IX. LA LETTRE AUX PHILIPPIENS

La diversité des prédications ne concerne pas le domaine doctrinal de la foi au Christ du Créateur XX. 1. Lorsque l'Apôtre dénombre les formes diverses de prédication – les uns, ditil, par la confiance que leur donnaient ses chaînes, annon-

çaient la Parole avec plus de hardiesse, d'autres prêchaient le Christ par envie et par rivalité, mais certains aussi par estime de la Parole, un bon nombre par amour, quelques-uns par jalousie et enfin d'autres par esprit de compétition *4 – c'était justement alors, pour sûr, l'occasion de critiquer 5 la prédication elle-même comme comportant une diversité de positions doctrinales capable de produire même une si grande variété d'états d'esprits. Mais en présentant, au titre de la diversité, les seules motivations de ces états d'esprits,

la Vg rend par bona uoluntas. – Emploi unique, chez T., de simultas (qui est synonyme de contentio employé supra).

^{1.} Cf. I, 20, 4; III, 5, 3, etc.

^{2.} Cf. I, 20, 4; IV, 1, 6.

^{3.} Ainsi est souligné, en conclusion, l'accord total entre le précepte du Créateur et celui de l'Apôtre que Marcion prétend porte-parole d'un « autre » dieu.

^{4.} T. paraphrase, en style indirect, quatre versets du premier chapitre, consacré par Paul à sa situation personnelle: cf. HARNACK, p. 124*-125* (en note) et SCHMID, p. I/343. Cette paraphrase obscurcit le propos de l'Apôtre dans la mesure où la variété des sujets (alii ... alii ... quidam ... plerique ... nonnulli ... aliqui) paraît multiplier les catégories de propagandistes de la foi : en réalité, le texte paulinien distingue deux groupes seulement, ceux qui ont en vue la prédication de l'évangile par esprit de charité et avec des motifs purs, et ceux qui agissent par rivalité à son égard, pour rendre sa captivité plus pénible. Cette dichotomie entre les « sincères » et les « hypocrites » ne ressort pas de la paraphrase de T. – L'expression per sermonis existimationem glose le terme grec de εὐδοκία, sans complément, que

^{5.} Littéralement: « c'était ici le lieu de critiquer... ». L'ensemble des mss conservés, et la première édition de Rhenanus portent taxandi qu'il convient de rétablir contre la correction taxandae de R₂R₃ généralement adoptée. L'emploi du gérondif génitif (et non de l'adjectif verbal) avec le génitif du nom (type copia lucis tuendi) relève du latin archaïque et a été repris par les archaïsants Fronton, Aulu-Gelle, Apulée, Arnobe et les Juristes: cf. LHS, p. 374-375 (§ 203 I A). Quoique Hoppe ne mentionne pas ce tour chez notre auteur, il n'y a pas de raison valable de ne pas l'admettre ici, sur la foi des manuscrits unanimes et dans un passage de style personnel.

non regulas sacramentorum in diuersitate proponens, unum tamen Christum et unum eius deum quocumque consilio praedicatum confirmat et ideo: « Nihil mea, inquit, sine causatione sine neritate Christus adnuntietur b », quia unus adnuntiabatur siue ex causatione siue ex ueritate fidei.

2. Ad fidem enim praedicationis rettulit mentionem ueritatis, non ad regulae ipsius, quia una quidem erat regula, sed fides praedicantium quorundam uera, id est simplex, quorundam nimis docta. Quod cum ita sit, apparet eum Christum praedicatum, qui semper adnuntiabatur. Nam si alius longe ab Apostolo induceretur, fecisset diuersitatem nouitas rei. Nec enim defuissent qui praedicationem euangelicam nihilominus in Christum Creatoris interpretarentur, cum et hodie maior pars sit omnibus in locis sententiae nostrae quam haereticae. Quo nec hic Apostolus de diuersita-

12 causatione β : -es M || ueritate: -es M^{sc} || 13 ex causatione M^2 R_2R_3 : excusatione $M\gamma$ R_1 || 17 nimis R_2R_3 : animis $M\gamma$ R_1 || docta: suspecta coni. R_1 || 20 nouitas rei coni. R_1R_2 rec. R_3 : non ita spei $M\gamma$ R_1R_2 || nec: ne Gel. Pam. Rig.

b. Ph 1, 18

non les règles des doctrines religieuses 1, il confirme que l'objet de la prédication, quel qu'en soit le dessein, c'est toutefois un seul Christ et un seul dieu de ce Christ. Et c'est pourquoi il dit: « Aucune importance pour moi que le Christ soit annoncé par motivation personnelle ou dans la vérité b2 / » Car c'était un seul Christ qui était annoncé, par l'effet soit d'une motivation personnelle, soit de la vérité de la foi. 2. En effet, la mention de la vérité, il l'a rapportée à la foi de la prédication, et non à la foi en la règle doctrinale elle-même, parce que, à vrai dire, il n'y avait qu'une seule règle doctrinale tandis que la foi de certains agents de la prédication était véritable, c'est-à-dire simple, mais celle de certains trop savante 3. Puisqu'il en est ainsi, il est clair que le Christ objet de la prédication est bien celui qui, de tout temps, était annoncé 4. Car si celui qui était introduit était un autre Christ, très éloigné de celui de l'Apôtre, la nouveauté de la chose aurait produit une diversité 5. Et il n'aurait pas manqué de gens pour interpréter la prédication évangélique en la rapportant néanmoins au Christ du Créateur: car même aujourd'hui, en tous lieux, il y a plus de monde pour partager notre position doctrinale que celle des hérésies 6. Ce qui fait que, ici non plus, l'Apôtre ne se serait pas abstenu, par son silence, de flétrir et vilipender la

4. C'est-à-dire le Christ du Créateur, qui a été annoncé dès le début de l'AT.

^{1.} Poursuivant son analyse, T. exclut des divergences évoquées par l'Apôtre le domaine des vérités doctrinales, ce que marque ici l'expression regulas sacramentorum (sorte d'équivalent de ce qu'il appelle habituellement regula fidei ou regula ueritatis): sur cette valeur doctrinale de sacramentum, -ta désignant les vérités révélées de la religion, cf. notre Deus christ., p. 440. Par cette exclusion, T. rejoint d'ailleurs l'interprétation des commentateurs modernes pour qui il ne s'agit pas ici des judaïsants de Ph 3, 2-3 et 18-19 (cf. dans la TOB, la note v ad loc.).

^{2.} Est citée comme confirmation l'exclamation de l'Apôtre (après mea sous-entendre refert). Le mot causatio (plus précis que causa de la phrase précédente) traduit πρόφασις (qui signifie normalement « prétexte »). La Vg rend le détail par per occasionem; la TOB traduit par « arrièrepensées ».

^{3.} Nouvelle affirmation par T., dans le commentaire du verset 18, qu'est exclu tout rapport avec la *regula fidei*. Mais l'explication qu'il propose – l'Apôtre viserait une foi « trop savante », opposée à une foi « simple » – paraît bien spécieuse.

^{5.} Reprise de la polémique contre la thèse fondamentale de Marcion sur la révélation d'un « autre dieu », d'un « dieu nouveau ».

^{6.} Argument intéressant, qui repose sans doute sur une vue exacte : au début du III° siècle, les fidèles de la « grande Église » sont plus nombreux que les adeptes des diverses hérésies chrétiennes.

tis denotatione et increpatione tacuisset. Ita, cum diuersitas 25 ne taxatur quidem, nouitas non probatur.

3. Plane de substantia Christi putant et hic Marcionitae suffragari sibi Apostolum, quod phantasma carnis fuerit in Christo, cum dicit quod « in effigie Dei constitutus non rapinam existimauit pariari Deo, sed exhausit semetipsum accepta effigie serui » – non ueritate – et « in similitudine hominis » – non in homine – « et figura inuentus homo ° » – non substantia, id est non carne, (4.) quasi et non figura et similitudo et effigies substantiae quoque accedant. 4. Bene autem quod et alibi Christum « imaginem Dei inuisibilis d » appellat. Numquid ergo et hic, qua « in effigie » eum « Dei ° » collocat, aeque non erit Deus Christus uere, si nec homo uere fuit in effigie hominis constitutus? Vtrubique

27 sibi apostolum M Kroy.: apostolum sibi β edd. cett. \parallel 28-29 rapinam R: -a $M\gamma \parallel$ 29 exhausit coni. R_2 rec. R_3 : et haec sit MF R_1R_2 et et haec sit X haec sic uel sed coni. $R_1 \parallel$ 32 et non: non et edd. a R_3 (sed cf. Löfstedt, Sprache, p. 46) \parallel 34 christum $R_3: -$ ti $M\gamma$ $R_1R_2 \parallel$ 36 deus edd. a Pam.: dei MX R Gel. om. $F \parallel$ uere $R_2R_3: -$ o $M\gamma$ $R_1 \parallel$ 37 utrubique M: utrobique β edd. uide adnot.

c. Ph 2, 6-7 d. Col 1, 15

diversité ¹. Ainsi, comme il ne critique même pas de diversité, il n'y a pas la preuve d'une nouveauté ².

Contre l'interprétation docète de la kénose

3. C'est certain, concernant la réalité substantielle du Christ, les marcionites 3 pensent qu'ici aussi l'Apôtre leur apporte son suffrage

pour affirmer la présence dans le Christ d'un fantôme de chair, quand il dit que « lui qui est établi en forme de Dieu, il n'a pas considéré comme une proie sa parité avec Dieu, mais il s'est vidé de lui-même, ayant pris la forme d'un esclave » – non sa vérité –, et « en ressemblance de l'homme » – non en homme – « et par sa figure il fut trouvé homme ° » – et non par sa substance, c'est-à-dire: et non par la chair 4. (4.) Comme si la figure et la ressemblance et la forme n'étaient pas, aussi bien, des attributs de la réalité substantielle 5! 4. Mais c'est une bonne chose qu'ailleurs aussi il appelle le Christ « image du dieu invisible de ». Serait-ce donc que, ici aussi, puisque l'Apôtre le place « en forme de Dieu ° », le Christ de pareille façon ne sera pas véritablement Dieu si, étant établi en forme d'homme, il n'a pas été non plus véritablement homme 7? Car c'est des deux côtés 8

s'écartait pas du « catholique », cf. HARNACK, p. 125*-126* et SCHMID, p. I/343 (ainsi que p. 50-51 sur les variantes de traductions latines).

^{1.} Comme il l'a fait pour ce qui s'est passé à Corinthe et en Galatie (cf. TOB, n. v, p. 592).

^{2.} Phrase conclusive bien martelée, avec parallélismes et sonorités en écho. Marcion avait-il cherché une preuve de la *nouitas* de son dieu et de son Christ en invoquant ce passage de Paul sur la *uarietas praedicationis* ? C'est possible, quoique T. ne le dise pas précisément.

^{3.} Au moment d'aborder ce passage capital de la lettre, que constitue l'hymne au Christ, T. en souligne l'importance aux yeux de ses adversaires. Il le fait en mettant en cause non plus le seul Marcion, mais l'ensemble de ses adeptes – mentionnés supra en 3, 7 et 8, 2. Il est vrai que ce passage constituait la base de la christologie marcionite: cf. HARNACK, p. 126*, qui se réfère à Jean Chrysostome et à Eznik.

^{4.} Conformément à son habitude, T. insère dans sa citation scripturaire les commentaires exégétiques, ici ceux de ses adversaires. Quelle était sa source? Un apostolicon comportant des gloses? Un passage des Antithèses? Des informations orales, provenant de discussions avec ses adversaires? Autant d'hypothèses non démontrables! Sur le texte marcionite, qui ne

^{5.} Reprenant en ordre inversé les trois termes retenus par ses adversaires pour étayer leur thèse, T. répond d'abord par une sorte de haussement d'épaules. Dans tout le passage, *substantia* désigne la réalité corporelle, opposée à l'apparence, notion dont se réclamait la christologie docète.

^{6.} Avant de développer son argumentation, tirée du parallélisme entre « en forme de Dieu » et « en ressemblance de l'homme », T. introduit un quatrième terme, senti comme équivalent, « image », en rappelant la formule de Col 1, 15 (cf. supra 19, 3): défini comme « image du dieu invisible », le Christ n'en est pas moins véritablement dieu.

^{7.} Présenté en une interrogation rhétorique, l'argument fait valoir que ce qui est admis pour la divinité du Christ – les marcionites l'admettaient totalement – doit l'être aussi pour son humanité.

^{8.} La leçon de M, utrubique, mérite d'être rétablie: cf. III, 4, 4 (t. 3, p. 68, l. 28 de l'apparat critique).

20, 4-5

enim ueritas necesse habebit excludi, si effigies et similitudo et figura phantasmati uindicabuntur. Quodsi in effigie et in imagine, qua filius [in] Patris, uere Deus, praeiudicatum est etiam in effigie et imagine hominis, qua filium hominis, uere hominem inuentum. 5. Nam et «inuentum » ratione posuit, id est certissime hominem. Quod enim inuenitur, constat esse. Sic et Deus inuentus est per uirtutem, sicut homo per carnem, quia nec morti subditum pronuntiasset e non in substantia mortali constitutum. Plus est autem, quod adiecit: « Et mortem crucis f ». Non enim exaggeraret atrocitatem extollendo uirtutem subiectionis, quam imaginariam phantasmate scisset, frustrato potius eam quam experto nec

39 uindicabuntur M Kroy.: -bitur β edd. cett. \parallel 40 in om. R_2R_3 \parallel deus, praeiudicatum edd. ab Oeh.: dei praeiudicatus MFR dei praedicatus X Gel. Pam. Rig. uide adnot. \parallel 41 etiam: et iam FR_1 \parallel in coni. R_1 rec. R_2R_3 : ne $M\gamma$ R_1 \parallel filium Braun: filius ϑ edd. cett. uide adnot. \parallel 44 sic et ... sicut: sicut ... sic et Kroy. sicut ... sicut Eng. \parallel 47 crucis R_3 : -cem $M\gamma$ R_1R_2 \parallel exaggeraret Lat. Oeh. Kroy. Evans: -rat ϑ Gel. Rig. uide adnot. \parallel 48 extollendo MR: et toll- γ \parallel subjectionis R_3 : collectionis $M\gamma$ R_1R_2 B^{mg} afflictionis coni. R_2 colluctationis coni. Eng. ex euang. Lucae 22, 44 rec. Kroy. uide adnot. \parallel 49 phantasmate ϑ : in phantasmate Kroy. phantasmati Mor. uide adnot.

qu'il sera nécessaire d'exclure la vérité si on revendique forme, ressemblance, figure pour un fantôme 1. Or si le Christ, en forme et en image, est véritablement Dieu parce que fils du Père, c'est là même une conjecture, qu'il a été trouvé véritablement homme, en forme et image d'homme, parce que Fils de l'homme 2. 5. Car c'est avec raison que l'Apôtre a mis « trouvé c » homme, c'est-à-dire homme de la façon la plus certaine 3. De ce qu'on trouve, en effet, l'existence est assurée. Ainsi le Christ est-il trouvé Dieu par sa puissance de la même façon qu'il est trouvé homme par sa chair 4; car l'Apôtre ne l'aurait pas déclaré non plus soumis à la mort e s'il n'était pas établi en une substance mortelle. Mais il y a plus, c'est qu'il a ajouté : « Et la mort de la croix f ». Il n'amplifierait pas 5 en effet l'atrocité de cette mort, pour exalter la puissance de sa soumission 6, s'il avait su celle-ci imaginaire, un fantôme 7 ayant trompé plutôt

4. Nouveau parallèle entre « divinité » et « humanité » du Christ. Sur uirtus, qui revient dans tout ce passage avec son sens de « force surnaturelle, productrice de miracles », caractéristique de la divinité, cf. Deus Christ., p. 106 s.

5. La correction de Latinius (exaggeraret), au lieu de exaggerat des mss et des éditions de Rhenanus, est justifiée par le sens (rapport avec scisset) et l'erreur de lecture s'explique aisément. Les derniers éditeurs l'ont admise.

- 6. Nous comprenons le tour comme un datif de but; mais on pourrait y voir aussi un ablatif (« en exaltant », etc.). En outre, nous nous résignons à admettre la leçon subiectionis que R_j a substituée à celle des précédentes éditions et des mss: collectionis. Avec son sens habituel de « rassemblement », « réunion », ce terme ne saurait convenir ici. On a cherché à retrouver le mot qu'il aurait défiguré. Engelbrecht, que suit Kroymann, propose de lire colluctationis: le mot, antérieur à T. (cf. Lc 22, 44), se lit aussi en Virg. 11, 6, dans un sens métaphorique. Il désignerait ici le « combat corps à corps » contre la Mort. Cette restitution est séduisante, mais reste malgré tout incertaine.
- 7. Il n'est pas nécessaire de corriger le texte transmis (<in> phantasmate chez Kroymann, phantasmati chez Moreschini). Il suffit d'admettre que phantasmate, placé avant scisset en une hyperbate expressive (notre auteur aime ce genre de figures), est le sujet de l'ablatif absolu frustrato ... experto ... functo.

e. Cf. Ph 2, 8a-b f. Ph 2, 8b-c

^{1.} Habilement T. accule ses adversaires à nier la divinité de leur Christ, comme ils nient en lui la chair humaine.

^{2.} T. développe son argumentation en reprenant le binôme « Fils de Dieu (ou « du Père ») » / « Fils de l'homme » qui reprend à ses yeux la double nature, divine et humaine, du Christ. Il utilise aussi le terme « image » qu'il a introduit dans l'explication comme équivalent de ceux que les marcionites mettent en cause. Ce passage, aux nombreuses ellipses, a été défiguré dans la tradition manuscrite. La correction de Oehler (praeiudicatum) l'a rendu intelligible. Mais, dans la proposition infinitive – de in effigie ... homine à inuentum –, il paraît nécessaire de corriger filius hominis en filium hominis: l'altération en filius s'explique naturellement comme suite logique de la bévue du copiste qui avait lu praeiudicatus est.

^{3.} Rebondissement de l'argumentation : l'emploi de « trouvé » au v. 7 est invoqué contre l'interprétation docète.

20, 5-6

50 uirtutem functo in passione sed lusu.

6. Quae autem retro lucri duxerat 8, quae et supra numerat – gloriam carnis in nota circumcisionis, generis Hebraei ex Hebraeo censum, titulum tribus Beniamin, Pharisaeae candidae dignitatem 1 –, haec nunc detrimento sibi deputat 8, non deum, sed stuporem Iudaeorum. Haec et si stercora existimat, prae comparatione agnitionis Christi 1, non prae reiectione Dei creatoris, « habens iustitiam non suam iam, quae ex lege, sed quae per ipsum » – scilicet per Christum –, « ex Deo 1 ». – « Ergo », inquis, « hac distinctione lex non ex deo erat Christi. » Subtiliter satis. Accipe itaque subtilius.

50 uirtutem: -e R_2R_3 || 51 duxerat, quae: duxerat? quae dist. Kroy. || 52 in nota $M\gamma$ R_1 Kroy.: notam edd. cett. a R_2 || 53 censum: censu coni. R_1 || 54 nunc Iun. Kroy.: non $M\gamma$ R_1 modo edd. cett. a R_2 || 55 et si stercora M Kroy.: existere cor γ R_1 et stercora coni. R_1 rec. R_2 ac si stercora edd. cett. a R_3 || 58 per christum M Kroy.: christum β edd. cett.

g. Cf. Ph 3, 7 h. Cf. Ph 3, 5 i. Cf. Ph 3, 8 j. Ph 3, 9

1. Ou « une illusion » ? On pourra rapprocher cet emploi de *lusus* ici de celui que T. fait de *illusor* en IV, 35, 7 (cf. t. 4, p. 435, n. 5). Par là on rejoint le thème polémique des « jongleries », *praestigiae* de Marcion : cf. t. 3, p. 110, n. 3 et p. 215, n. 6.

2. T. passe maintenant aux versets du chapitre 3, où Paul oppose, en termes vifs, son état présent d'adepte du Christ au judaïsme militant de son passé. Il n'est pas douteux que Marcion voyait là une preuve du passage de l'Apôtre à un « autre » dieu. Notre auteur va lui montrer qu'il outrepasse et altère par là la signification du texte : cf. HARNACK, p. 126* et SCHMID, p. I/343-344.

3. Revenant en arrière, T. reprend, en une paraphrase personnelle de style ampoulé, quelques éléments des versets 4 et 5. La préposition in (dans in nota) marque, comme souvent dans la langue postclassique, la circonstance concomitante. Sur le sens métaphorique de candida (= dignitas, fastigium) cf. HOPPE, S.u.S., p. 221: combiné avec dignitas, le mot crée ici une hyperbole.

4. Reprise malicieuse du terme stupor, qui a été utilisé en I, 8, 1 pour dénoncer l'orgueil stupide des marcionites vantant la « nouveauté » de leur dieu.

qu'éprouvé la mort, et ayant déployé sa puissance non pas en une passion, mais en un jeu 1.

Dénigrer ce qui fait la gloire des juifs n'est pas rejeter leur dieu 6. D'autre part, ce que l'Apôtre avait tenu pour un gain dans le passé 82, et qu'il énumère plus haut – la gloire d'une chair avec la marque de la circoncision, l'origine d'une

race d'Hébreu fils d'Hébreu, le titre de la tribu de Benjamin, la dignité du prestige pharisien h³ – tout cela maintenant, il l'estime comme une perte pour lui s: il ne parle pas du dieu des juifs, mais de leur stupidité ! Et s'il considère tout cela comme ordures, c'est en regard de l'acquisition b de la connaissance du Christ , et non du rejet du Dieu créateur: « (l'Apôtre) a une justice qui n'est plus sienne, provenant de la Loi, mais qui, par 'lui' » – le Christ évidemment – « provient de Dieu 6 ». – « Donc, dis-tu 7, cette distinction fait que la Loi n'était pas venue du dieu du Christ ! » – Voilà qui est bien subtil ! Reçois en conséquence une réponse

- 5. Sur ce sens de comparatio venant du verbe comparare « se procurer » –, qui est défini comme acquisitio, cf. T.L., III, col. 2005, l. 51 s. T. a des emplois de ce sens: ainsi en Res. 41, 3 (c. mercedis). Cet emploi s'explique d'autant mieux ici qu'il s'intègre aux vues de l'Apôtre sur ses gains (lucrum) et ses pertes (detrimentum). Il paraît inutile de supposer, comme fait Pamélius, le sens inhabituel de praestantia pour « coller » au texte scripturaire (« suréminence »).
- 6. Ici T. suit à la lettre le texte adopté par Marcion qui, au lieu de τὴν διὰ πίστεως Χριστοῦ, τὴν ἐκ Θεοῦ, lisait τὴν διὰ αὐτοῦ (τὴν) ἐκ Θεοῦ: cf. HARNACK, p. 126* et SCHMID, p. 120 (la leçon marcionite ne se rencontre nulle part ailleurs), ainsi que p. I/344.

7. Ici commence un court dialogue de style diatribique avec l'adversaire – i.e. Marcion ou le marcionite. Ce sera le dernier de l'ouvrage.

- 8. L'objection marcionite est-elle supposée par T. dans son argumentation? Ou Marcion l'avait-il formulée dans une glose? Aucun élément du texte ne permet de répondre à ces questions.
- 9. Il faut sous-entendre dictum. Le reproche de T. renvoie à la condamnation que l'Apôtre a prononcée contre la subtililoquentia : cf. supra 19, 7-8.

20; 6-7

Cum enim dicit: « Non quae ex lege, sed quae per ipsum i », non dixisset per ipsum de alio, quam cuius fuit lex.

7. « Noster, inquit, municipatus in caelis k. » Agnosco ueterem ad Abraham promissionem Creatoris : « Et faciam semen tuum tamquam stellas in caelo l. » Ideo et « stella a stella differt in gloria m. » Quodsi Christus adueniens de caelis « transfigurabit corpus humilitatis nostrae conformale corpori gloriae suae m. », resurget ergo corpus hoc nostrum, quod humiliatur in passionibus, et in ipsa lege mortis in terram deiectum. Quomodo enim transfigurabitur, si nullum erit? Aut si de eis dictum, qui in aduentu Dei deprehensi in carne demutari habebunt, quid facient qui primi resurgent o? Non habebunt de quo transfigurentur? Atquin « cum illis, dicit, simul rapiemur in nubibus obuiam

65 et stella M edd. a Pam: stella β Gel. \parallel 67 transfigurabit R_2R_3 edd. cett.: -auit $M\gamma$ R_1 Oeh. \parallel 69 in om. Ciaconius \parallel 71 dei ϑ : domini Kroy. Mor. uide adnot. \parallel 72 demutari Lat. Kroy. Evans: depu- ϑ Gel. Pam. Rig. Oeh.

ad philippenses explicit M ad philemonem M^{m_R} de epistola ad philemonem β

k. Ph 3, 20 l. Gn 22, 17 m. 1 Co 15, 41 n. Ph 3, 21 o. Cf. 1 Th 4, 15-16; 1 Co 15, 51-53

1. Plaisamment, T. affecte de surenchérir en subtililoquentia et abandonne la simplicitas qui est la règle ordinaire de ses explications.

2. Après une reprise abrégée du propos de Paul, qui se limite à l'opposition de la Loi et du Christ, la réponse « subtile » de T. repose sur l'emploi, pour désigner le Christ, du pronom ipse. L'explication qu'il en donne s'appuie sur un usage de la langue courante où ce pronom sert très habituellement à désigner le maître de maison – également le maître dans une école philosophique : cf. TLL, VII, 2, col. 344, l. 14 s. Il en allait de même en grec pour αὐτός (cf. DELG, s.v.).

3. T. passe directement aux versets 20-21 dont il va tirer des observations sur le rapport avec la promesse du Créateur et sur la résurrection du corps. Le verset 20 a été souvent cité par lui, avec des variantes dans la traduction : cf. III, 24, 3; il utilise d'abord le terme grec – π oléteu $\mu\alpha$ – avant de l'expliquer par municipatus (cf. SCHMID, p. 52).

plus subtile encore ¹. Quand l'Apôtre dit : « Non pas qui provient de la Loi, mais qui provient, par lui ¹ », il n'aurait pas dit « par lui » d'un autre que de celui à qui appartenait la Loi ².

Citoyenneté céleste et résurrection des corps 7. « A nous, dit-il, notre citoyenneté est dans les cieux k3. » Je reconnais là l'ancienne promesse du Créateur à Abraham: « Et je ferai

ta semence comme les étoiles dans le ciel 14. » C'est pour cela aussi qu'« une étoile diffère d'une étoile en gloire m5. » Or si le Christ, à son avènement du haut des cieux, « doit transfigurer le corps de notre humilité en conformité au corps de sa gloire n6 », c'est donc que ce corps-ci – le nôtre – ressuscitera, lui qui a été humilié dans les souffrances et, au titre de la loi même de la mort, jeté à l'abandon en terre. Comment en effet sera-t-il transfiguré s'il ne doit plus être ? Ou alors si ces mots concernent les hommes qui, trouvés encore vivants à l'avènement de Dieu 7, auront à être transformés, que feront ceux qui ressusciteront les premiers 08 ? Ils n'auront pas de quoi être transfigurés ? Et pourtant « c'est avec eux, dit l'Apôtre, que nous serons emportés ensemble dans

5. Texte cité en Res. 49, 5; 52, 13 et Scorp. 6, 7.

6. Cité aussi en Res. 47, 15 et 55, 11. Le texte marcionite ne s'écarte pas du « catholique » : cf. HARNACK, p. 126* et SCHMID, p. 1/344. Sur conformale que T. présente régulièrement (Vg : configuratum), cf. SCHMID, p. 52.

7. Nous pensons que l'accord des mss et des éditions anciennes doit garantir la leçon *Dei* contre la correction, certes facile, en *Domini*, que propose Kroymann. Une telle correction n'est pas indispensable. Evans ne l'admet pas non plus.

8. T. reprend une problématique déjà plusieurs fois examinée : cf. supra 10, 4 et 12, 2-3.

^{4.} Cf. III, 24, 7 où le même texte de Gn est cité comme preuve de la « promesse céleste » du Créateur – contre la thèse marcionite d'un Créateur ne promettant aux siens qu'un règne terrestre –, également en IV, 34, 14.

20, 7 - 21, 2

- 75 Domino P. » Si cum illis sublati, utique cum illis et transfigurati.
- XXI. 1. Soli huic epistolae breuitas sua profuit, ut falsarias manus Marcionis euaderet. Miror tamen, cum ad unum hominem litteras factas receperit, quid ad Timotheum duas et unam ad Titum de ecclesiastico statu compositas recusauerit. Adfectauit, opinor, etiam numerum epistolarum interpolare.
 - 2. Memento, inspector, quod ea, quae praetractata sunt retro, de Apostolo quoque probauerimus, et si qua in hoc

XXI. 3 hominem: -um $M^{sc} \parallel$ quid: quod Oeh. Kroy. Evans \parallel 7 ea quae M coni. R_1 rec. R_2R_3 : aeque γ $R_1 \parallel$ praetractata: re- coni. R_1R_2 per- Pan. Rig. \parallel 8 qua MX R_2R_3 : quam F R_1

p. 1 Th 4, 17

372

1. Cf. supra 15, 4. La communauté de sort des deux groupes prouve que l'interprétation marcionite, indiquée juste avant, n'est pas tenable.

2. L'ellipse des verbes au futur donne plus de force aux participes dans

cette phrase de conclusion qui finit sur le mot essentiel.

3. Reprise du thème polémique dominant – Marcion mutilateur des Écritures – et de son expression métaphorique la plus frappante (cf., en dernier lieu, supra 18, 1). Mais l'exactitude du renseignement est admise par HARNACK, p. 127*, qui en rapproche la déclaration identique de JÉROME dans la préface de son Commentaire sur Philémon.

4. L'argument est tiré de la minceur de ce « billet à Philémon », comparé à l'intérêt beaucoup plus large – puisqu'elles concernent l'organisation interne des églises – des trois lettres que l'on appelle maintenant « pastorales ». T. ne se pose aucune question sur l'authenticité de ces dernières.

5. Reprise, dans ce coup de boutoir, d'une idée déjà exprimée à la fin du prologue de notre livre: litteras ... mutilatas etiam de numero (V, 1, 5).

les nuées à la rencontre du Seigneur p¹. » Si nous devons être enlevés avec eux, avec eux aussi, à coup sûr, nous aurons été transfigurés ².

X. La lettre à Philémon et le rejet des trois « pastorales »

XXI. 1. Seule cette lettre a tiré profit de sa brièveté pour échapper aux mains falsificatrices de Marcion ³. Toutefois je me demande avec étonnement pourquoi, ayant reçu dans son canon une lettre faite pour un seul homme, il a récusé deux lettres à Timothée et une à Tite, composées sur le sujet de l'organisation ecclésiastique ⁴. Il s'est piqué, j'imagine, d'interpoler même le nombre des lettres ⁵!

ÉPILOGUE

2. Toi mon réviseur 6, souviens-toi que, des points préalablement traités dans ce qui précède, nous avons tiré des preuves à partir de l'Apôtre aussi, et que, si quelques autres

6. Emploi de *inspector* au lieu de *lector* utilisé jusque-là dans le cours de l'ouvrage (trois exemples). Ce terme marque une lecture attentive et critique, d'où notre traduction par « réviseur ». T. s'en est servi aussi, avec la même intention, en *An.* 10, 5 (Waszink, éd. *An.*, p. 67, traduit par « Inspizient »). Par cet appel à son lecteur, l'auteur va conclure son livre en affichant son autosatisfaction d'avoir accompli pleinement son programme de réfutation de l'hérétique.

opus dilata erant expunxerimus, ne aut hic superuacuam 10 existimes iterationem, qua confirmauimus spem pristinam, aut illic suspectam habeas dilationem, qua eruimus tempori ista. Si totum opusculum inspexeris, nec hic redundantiam nec illic diffidentiam iudicabis.

10 spem: rem Eng. Kroy. \parallel 11 tempori Kroy.: tempora MX R tempore coni. R_2R_3 Iun. rec. Evans uide adnot. \parallel 12 ista: ipsa F Oeh. aduersus marcionem liber quintus explicit M explicit liber quintus aduersus marcionem F subscriptio deest in X

avaient été renvoyés au présent livre, nous nous en sommes maintenant acquitté: je le dis pour que tu n'ailles pas ¹, ici, estimer superflue une réitération qui nous a fait confirmer notre espoir de jadis, ou là, tenir pour suspect un renvoi à plus tard qui nous a fait soustraire ces questions à leur moment ². Si tu révises la totalité de l'ouvrage, tu ne condamneras ni, en tel point, redondance ni, en tel autre, défiance de soi ³.

3. Cette remarque finale montre le souci de T. de se justifier à deux titres: 1) d'avoir été souvent long et répétitif dans ce livre; 2) d'avoir esquivé, dans les précédents, des matières dont l'issue était, pour lui, douteuse. Écrivain épris de concision, avocat sûr de soi et de sa cause : tels sont les deux aspects sous lesquels il se révèle lui-même dans la conclusion du plus volumineux de ses traités antihérétiques.

^{1.} La rallonge de la phrase, très rhétorique, fait jouer le binôme *hic* (au livre V) / *illic* (aux quatre livres précédents): elle vise à justifier l'auteur de ce qui pourrait paraître redites (dans un cas), dérobades (dans l'autre).

^{2.} Nous préférons admettre, avec Moreschini, la correction tempori (tempora dans MXR). Evans admet la correction tempore de R_2R_3 , mais sa traduction « at lenght » n'est pas convaincante. Tempus, normalement, ne désigne pas la durée, mais le temps ponctuel, le moment précis, l'occasion (comme καιρός en grec).

INDEX des livres IV et V

Avertissement liminaire

Les chiffres romains renvoient aux livres, les chiffres arabes respectivement aux chapitres et aux paragraphes. Il ne nous a pas paru nécessaire de signaler les récurrences d'un lemme dans un même paragraphe; le plus souvent, en cas de répétition, nous l'indiquons simplement par passim.

Dans l'index I (scripturaire) du livre V, le signe* sert à distinguer les citations explicites des autres – implicites ou allusions –, qui sont de loin les plus nombreuses. En plus des chiffres de la numérotation habituelle, les références scripturaires comportent, le cas échéant, des lettres minuscules qui différencient les divers passages d'un même verset.

Par souci de cohérence avec les livres précédents, nous nous sommes conformé à l'ordre traditionnel des Lettres de Paul, que Marcion avait modifié dans son *apostolicon*. Pour les *Psaumes*, seule est donnée la numérotation grecque et latine.

Pour l'index II (noms propres) du livre V et l'index III (terminologique et grammatical) des livres IV et V, les lettres « sc » entre parenthèses indiquent que le lemme appartient à une citation scripturaire. Cet index II comporte aussi les adjectifs dérivés des noms propres. En ont été écartés bien sûr les noms théologiques chrétiens – comme Deus,

Christus, Iesus, etc. - qui sont rattachés à l'Index terminologique et grammatical, comme pour les livres précédents.

Ce dernier a voulu, sans prétendre à l'exhaustivité, donner une image du vocabulaire de l'auteur, de ses innovations lexicologiques, de ses tours syntaxiques. Des noms théologiques, comme de certains autres termes, ne sont présentés que des exemples des expressions les plus notables.

Par ailleurs sont notés les hapax legomena (= hap.), les lexèmes propres à Tertullien (= T), ceux qui apparaissent dans la langue avec lui (= Tp); la majuscule U (abréviation de Unicum), enfin, signale les emplois qui ne se rencontrent pas dans le reste de son œuvre (nous avons compté pour Unicum l'occurrence répétée du mot dans le même passage, ainsi que celle commune à deux loci gemelli).

Deux index terminent ce travail: l'Index analytique des livres IV et V et enfin, ainsi qu'il était annoncé dans le t. 3 de notre ouvrage, p. 307, un Index des noms d'auteurs antiques cités dans les notes – infrapaginales, critiques (en italique) et complémentaires (en italique et en gras) – pour les cinq livres. Pour cet index, les nombres donnés pour chaque référence correspondent au tome et à la page de la note.

I. INDEX SCRIPTURAIRE

Ancien	TESTAMENT	Lévitique	
, +	,	10, 9	18, 7
Genèse		19, 18	4, 11*; 4, 12*;
1, 3	11, 12*		4, 13*; 14, 11*;
1, 14	6, 3*		14, 13*
1, 22	11, 1	Deutéronome	
1, 26	8, 1*		4 445 0 05
1, 28	14, 11	6, 5	4, 11*; 8, 9*
1, 31	14, 11	7, 3-4	7, 8
2, 7	11, 14	10, 16	4, 10"; 13, 7"
2, 24	18, 9*	11, 26	3, 9*; 3, 11
3, 5	18, 13	13, 6	14, 11*; 18, 6
3, 16	8, 11	17, 7	14, 11 ; 18, 6
3, 19	9, 4*	19, 15	12, 9
6, 1 s.	8, 2	21, 21	14, 11 ; 18, 6
6, 1-4	18, 14	21, 23	3, 10*
,		24, 1-2	7, 6
14, 18-19	9, 9	24, 7	14, 11; 18, 6
15, 6	3, 12*	25, 4	7, 10*; 16, 7
17, 4.5	3, 12*	32, 35	4, 14; 14, 12*
22, 17	20, 7*	32, 39	11, 4*
49, 27	1, 5*		,
		1 Samuel	
Exode		24, 18	1, 6
10, 2	18, 11*	2 Samuel	
12, 35-36	13, 6	12, 13	11, 2
•	•	12, 10	**, ~
20, 12	18, 11*	1 Rois	
20, 13	17, 15*	21, 29	11, 2
20, 14	17, 15*	1	
33, 20	19, 3*	2 Rois	
34, 33	11, 5	2, 11	12, 7

381

18 – 19	9, 7	117, 8	6, 13*
20, 3-5	11, 2	117, 9	14, 11*
,	,	117, 22	17, 16*
Esdras			,
9, 12	7, 8	Proverbes	
10, 2	7, 8	20, 27	7, 1
•			
Néhémie		Ecclésiaste	
10, 30	7, 8	3, 17	4, 15*
Job		Isaïe	
1, 12	12, 8	1, 2	9, 8*
5, 13	6, 12*	1, 3	14, 7*
		1, 13-14	4, 6*
Psaumes		2, 2	4, 2*
2, 1-2	3, 8 [*]	2, 3	4, 3**
2, 2	4, 9"; 14, 7"	2, 19	16, 2*; 16, 3
2, 3	3, 8*; 4, 9*	3, 1-3	6, 10*; 8, 4
2, 8	17, 6*	5, 12	18, 7
4, 5 (LXX)	18, 6*	5, 21	14, 12*
4, 7	11, 12*	6, 9	11, 9*
8, 8	17, 6*	7, 9	11, 9*
17, 26-27	18, 6*	8, 4	18, 5*
18, 5	19, 2 *	8, 14	5, 9*
19, 2	14, 11*	9, 2	11, 12
23, 7-10	17, 5	11, 1-2	8, 4"
23, 10	17, 5*	11, 2	17, 5
33, 15	14, 11*	11, 2-3	8, 4*; 8, 8*
44, 4	18, 5*	14, 13-14	11, 11*; 17, 8*
67, 19	8, 5*; 18, 5*	28, 11	8, 10*
71, 1	9, 10*	28, 16	5, 9; 6, 10*
71, 6	9, 10*	29, 13	11, 9; 14, 7
71, 8	9, 11*	29, 14	5, 5; 5, 6; 6, 1;
71, 9	9, 13*	· ·	11, 9; 19, 8
71, 11	9, 11*	37, 14-20.37-38	9, 7
71, 17	9, 11*; 9, 12*	40, 3-4	3, 8
71, 18-19	9, 12*	40, 4	4, 3*
93, 11	6, 12*	40, 9	2, 5*
102, 8	11, 1*	40, 13	6, 9*; 18, 3*
106, 10	11, 12*	40, 13-14	14, 10*
109, 1	17, 6*	42, 4 (LXX)	2, 5*; 4, 3*;
109, 1-3	9, 6*		4, 11*
109, 3	9, 7*; 9, 8*	42, 6	2, 5*; 4, 3*;
109, 4	9, 9*		6, 1*; 7, 1; 11, 12*
,	• , •	Ŧ	-, ,-,-,-,-

42, 7	11, 12	Jonas	
42, 19	17, 5*	3, 4-10	11, 2
43, 18-19	2, 1; 12, 6	4, 2	11, 2
43, 19	4, 3; 19, 11	',-	, -
45, 3	6, 1; 14, 9*	Habacuc	
46, 12-13	17, 14*	2, 4	3, 8*; 3, 12*
49, 6	2, 5*; 4, 3*;		-,-,-,
.,, 0	6, 1*; 7, 1;	Zacharie	
	11, 12*	7, 10	14, 12*
52, 5 (LXX)	13, 7*	8, 16	18, 6*
52, 7	2, 5*; 5, 1*	,	,
52, 11	18, 6*		-
60, 8	15, 4*	Nouveau	J TESTAMENT
65, 17	2, 1; 4, 3	Matthieu	
		2, 2.9-10	9, 7
Jérémie		4, 1-11	6, 7
4, 3	19, 11*	5, 17	14, 14*
4, 4	4, 10*; 13, 7*	5, 21	17, 15
9, 23-24	5, 10	5, 22	17, 15
17, 5	6, 13*	5, 27	17, 15
17, 10	7, 1	5, 28	17, 15*
		5, 32	7, 6
Lamentations		12, 21	4, 3; 4, 11
4, 20	11, 12	15, 9	14, 7*; 19, 11
		19, 8	7, 6
Ézéchiel		19, 9	7, 6
33, 11	11, 2	22, 30	10, 14*
		, • •	,
Daniel		Marc	
3, 52-90	11, 1	1, 12-13	6, 7
		7, 7	14, 7
Osée		_	
2, 11	4, 6*	Luc	
13, 14 (LXX)	10, 16	1, 52	12, 8
		2, 7	9, 7
Joël		2, 7-18	9, 7
2, 28	4, 2*; 4, 4*;	3, 4-5	3, 8*
	11, 4*; 17, 4*	4, 1-13	6, 7
2, 28-29	8,6*	4, 34	6, 7
		10, 27	8, 9*
Amos		11, 21-22	6, <i>7</i>
2, 12	18, 7*	16, 16	2, 1*; 8, 4*
5, 21	4, 6*	16, 18	7, 6
9, 6	15, 4*	20, 36	10, 14

				}			
21, 8	1, 3*	8, 3	14, 1*; 14, 2*	3, 11	6, 10	10, 4a	7, 12
22, 3	6, 7	8, 8	10, 11*	3, 12-14	6, 11	10, 4b	7, 12°
		8, 9	14, 4	3, 16	6, 12*	10, 4	5, 9*
Jean		8, 10	14, 5*	3, 17	6, 12*	10, 6	7, 12*
1, 3	19, 4*	8, 11	14, 5*	3, 18	6, 12*	10, 7-10	7, 12
		9, 33	5, 9*	3, 19-20	6, 12*	10, 11	7, 13*
Actes des apô	tres	10, 2	14, 6"; 14, 7"	3, 21	6, 13*	10, 25	7, 14
1, 5	2, 7	10, 3-4	14, 6"	3, 21-22	7, 9*	11, 28-32	8, 3
2, 1-13	2, 7	11, 1	1, 5*	4, 5a	7, 1*	11, 3	8, 1*
2, 17	4, 2*; 4, 4*;	11, 25-26	9.9	4, 5b	7, 1*	11, 5	8, 11
	11, 4*; 17, 4*	11, 34-35	14, 10*	4, 9	7, 1*	11, 7	8, 1*
2, 17-18	8, 6*	11, 33	14, 9"; 14, 10"	4, 15	7, 1; 8, 5*	11, 8	8, 2*
9, 1-9	1, 2; 1, 6; 2, 7	12, 9	14, 11*	5, 1	7, 2	11, 9	8, 2*
15, 5.10.28	2, 7	12, 10	14, 11*	5, 5a	7, 2	11, 10	8, 2*
16, 3	3, 5	12, 12	14, 11*	5, 5b	7, 2*	11, 19	8, 3
21, 24-26	3, 5	12, 14	14, 11*; 17, 15*	5, 7a	7, 3*	11, 23-27	8, 3
		12, 16	14, 12*	5, 7b	7, 3*	12, 1	8, 4*
Romains		12, 17	14, 12*	5, 13	7, 2; 14, 11;	12, 1	
1, 16-17	13, 2*	12, 18	14, 12*	•	18, 6*	12, 8-10	8, 8*
1, 17	14, 9	12, 19	14, 12*	6, 13	7, 4*	ì ·	15, 5
1, 18	13, 2*; 13, 3, 13, 5	13, 9	14, 13*	6, 13-20	7, 4	12, 12-31	8, 9
1, 19-21	5, 4	14, 10	14, 14	6, 14	7, 4*	12, 31	8, 9
1, 25	19, 6	15, 12	4, 3; 4, 11	6, 15	7, 4*	14, 21	8, 10*
2, 2	13, 3*; 13, 5*	15, 12	,, , ,, ,, ,,	6, 19	7, 4	14, 25	8, 12; 15, 5
2, 12	13, 4	1 Corinthien	s	6, 20a	7, 4*	14, 26	8, 12
2, 14	13, 4*	1, 3	5, 1*; 5, 2*	6, 20b	7, 5	14, 34-35	8, 11
2, 16a	13, 4"	1, 18	5, 5; 5, 6	7, 1-2.7-10	7, 6	15, 12	9, 1*
2, 16b	13, 5*	1, 19	5, 5*; 5, 6*; 6, 1;	7, 10-11	7, 7*	15, 21	9, 5*
2, 21	13, 6	, ,	11, 9	7, 29	7, 8*; 8, 7*	15, 22	9, 5
2, 24	13, 7*	1, 20	5, 7*; 5, 8; 6, 1	7, 39	7, 8*	15, 25	9, 6*
2, 25-29	4, 10	1, 21	5, 7*; 6, 1	8, 4	7, 9*	15, 29	10, 1*; 10, 2
2, 28-29	13, 7*	1, 22	5, 8*	8, 5	7, 9*	15, 35	10, 2*; 10, 3*
3, 19	13, 11	1, 23	5, 9*	8, 6	7, 9*	15, 37-38	10, 4*
3, 22	13, 8*	1, 25	5, 9*	9, 3-14	7, 10	15, 38	10, 4*; 10, 15
4, 11	3, 12	1, 27	5, 10*; 19, 8*	9, 7	7, 10	15, 39-40	10, 5*
5, 1	13, 9*	1, 27-28	5, 9*; 6, 1	9, 9a	7, 10*	15, 41	10, 4*; 20, 7*
5, 20	13, 10*	1, 29.31	5, 10*	9, 95	7, 10*	15, 42a	10, 4*
5, 21	13, 10*	2, 6	6, 1*; 6, 2*	9, 9	16, 7	15, 42b-43	10, 5*
7, 4	13, 12*	2, 7a	6, 1*	9, 10	7, 10*; 7, 11*	15, 44	10, 5*
7, 7	13, 13*	2, 7b	6, 2*; 6, 3*	9, 14	7, 11	15, 45	10, 7"; 10, 8"
7, 11	13, 14	2, 7	6, 6; 6, 9	9, 15	7, 11	15, 46	10, 6*
7, 12	13, 14*	2, 8	6, 5*	9, 18	7, 11	15, 47	10, 9*
7, 14	13, 15	2, 16	6, 9*	9, 20-21	3, 5	15, 48	10, 10*
7, 23	14, 1	3, 10	6, 10*	9, 22	3, 5	15, 49	10, 10*; 10, 11*
1, 23	1-1, A	1 3, 10	0, 10	,	•,•	1 20, 17	, ,,

15, 50	10, 11*; 10, 15*;	5, 17	2, 1; 4, 3; 12, 6*	3, 16	4, 2*	2, 1-2	17, 7*
,	12, 6; 14, 4*	6, 17	18, 6*	3, 22	13, 11	2, 3a	17, 9*
15, 51-53	20, 7	7, 1	12, 6*	3, 26	3, 11*	2, 3b	17, 9*; 17, 10*
15, 52	12, 2*	11, 2	12, 6	4, 3	4, 1*	2, 10	17, 11"; 17, 15"
15, 52-53	10, 14*	11, 7	7, 11	4, 4	4, 2*; 4, 3*; 8, 7*	2, 11-12	17, 12*
15, 53	12, 3*	11, 13	12, 6*	4, 5a	4, 3*	2, 12	11, 13*
15, 54	10, 16*	11, 14	12, 7*	4, 5b	4, 3*	2, 13	17, 12*
15, 55	10, 16*	12, 2	12, 7	4, 6	4, 4*	2, 14	17, 14*
15, 57	10, 16	12, 7	12, 8	4, 8	4, 5*	2, 15a	17, 15*
,	,	12, 7-8	12, 8	4, 9	4, 5*	2, 15b	17, 15*
2 Corinthiens		12, 9	12, 8*	4, 10	4, 5*	2, 16	17, 15*
1, 3a	11, 1*	13, 1	12, 9	4, 19	8, 5*	2, 17	17, 16*
1, 3b	11, 1*; 11, 3*	13, 2	12, 9	4, 21-25	3, 8	2, 18-19	17, 16*
1, 22	12, 4	13, 10	12, 9	4, 22-24.26	4, 8**	2, 20a	17, 16*
3, 3	11, 4	,		4, 26	15, 4*	2, 20b	17, 16*
3, 6	11, 4*	Galates		4, 31a	4, 8*	3, 9	18, 1*; 18, 3*
3, 7.13	11, 5	1, 1	1, 3*; 1, 6	4, 31b	4, 9*	3, 10	18, 2*
3, 11	11, 5	1, 3	5, 1*; 5, 2*	5, 1	4, 9*	4, 5	10, 1*
3, 14a	11, 5*	1, 6	2, 4*	5, 2	4, 10	4, 8	8, 5*; 18, 5*
3, 14b-15	11, 5*	1, 6-9	12, 9	5, 6a	4, 10	4, 22-24	19, 11
3, 16	11, 7*	1,7	2, 5*	5, 6b	4, 11*	4, 25	18, 6*
3, 18a	11, 8*	1, 8	2, 5*	5, 10b	4, 12*	4, 26	18, 6*
3, 18b	11, 8*	1, 13-24	2, 7	5, 14	4, 12*; 4, 13*	5, 11	18, 6*
4, 4	11, 9*; 11, 10;	2, 1	3, 1*	5, 19-21	10, 11 ; 10, 12	5, 18	18, 7*
•	1, 11; 11, 12*;	2, 2	3, 1*; 3, 5*	6, 2a	4, 13*	5, 19	18, 7*
	17, 9*	2, 3	3, 2*; 3, 3*	6, 7	4, 14"	5, 22	18, 8
4, 6	11, 11*	2, 4	3, 2*	6, 8a	4, 14"	5, 23	18, 8*
4, 7	11, 14*	2, 4-5	3, 3*; 3, 4; 3, 5	6, 8b	4, 14	5, 28-29	18, 8*
4, 8-9	11, 15	2, 8-9	3, 5	6, 9a	4, 14"	5, 29	18, 9*
4, 10a	11, 15*	2, 9-10	3, 6	6, 9b	4, 15*	5, 31	18, 9*
4, 10b	11, 15*; 11, 16	2, 11	3, 7*	6, 10	4, 14"	5, 32	18, 9*; 18, 10*
4, 16a	11, 16*	2, 12	3, 7*	6, 14	4, 15*	6, 1	18, 11*
4, 16b	11, 16*	2, 14	3, 7*	6, 17b	4, 15	6, 2	18, 11*
4, 16c	11, 16*	2, 16	3, 8			6, 4	18, 11*
4, 18	11, 16	2, 18	3, 8	Éphésiens		6, 11	18, 12
5, 1	12, 1*	3, 2-5	2, 2	1, 9-10	17, 1*	6, 12	18, 12*; 18, 14*
5, 2	12, 1*; 12, 2	3, 6	3, 12*	1, 10	19, 11	6, 19-20	18, 14
5, 3	12, 1*	3, 6-9	3, 11	1, 12	17, 4*		
5, 4a	12, 1*	3, 9-10	3, 9	1, 13	17, 4*	Philippiens	
5, 4b	12, 3*	3, 11	3, 8*; 3, 12*	1, 17	17, 5*	1, 14-17	20, 1
5, 5	12, 4	3, 13	3, 9; 3, 10*	1, 18a	17, 5*	1, 18	20, 1*
5, 6	12, 4	3, 14b	3, 11*	1, 18b	17, 6*	2, 6-7	20, 3*; 20, 4*;
5, 8	12, 4	3, 15a	4, 1*	1, 20	17, 6*		20, 5*
5, 10	12, 4*	3, 15b	4, 1*	1, 21	4, 8*	2, 8a-b	20, 5
•		•		}			

2, 8b-c	20, 5*	4, 3	15, 3"
3, 5	1, 5"; 20, 6	4, 4	15, 3*
3, 7	20, 6	4, 5	15, 3*
3, 8	20, 6	4, 7	15, 3
3, 9	20, 6*	4, 15	15, 4
3, 20	20, 7*	4, 15-16	20, 7
3, 21	20, 7*	4, 16	15, 4*
		4, 17	15, 4*
Colossiens		5, 19	15, 5
1, 5-6	19, 1*	5, 20	15, 5
1, 15a	19, 3*	5, 23	15, 7*
1, 15b	19, 4*	_,	,
1, 15	20, 4"	2 Thessalonicie	ens
1, 16	19, 4*; 19, 5*	1, 6-8	16, 1*
1, 17	19, 4*	1, 8	16, 2"; 16, 3
1, 19	19, 5*	1, 9	16, 2*; 16, 3*
1, 20	19, 5*	2, 3	16, 4*
1, 21	19, 6*	2, 4a	16, 4*
1, 22	19, 6*	2, 4b	16, 4
1, 24 2, 8	19, 6* 19, 7*	2, 9	16, 4*; 16, 6
2, 13	19, 9*	2, 10-12	16, 5*
2, 16-17	19, 9*	3, 10	16, 7
2, 18-17	19, 10	3, 10	10, /
2, 18-19	19, 10*; 19, 11	1 Jean	
2, 18-17	19, 10*	2, 18	12, 2
2, 22	14, 7; 19, 11*	4, 1-3	16, 4
3, 5 – 4, 6	19, 11	., ` `	, .
3, 9-10	19, 11°	2 Jean	
0, / 10	, **	7	12, 2
1 Thessalonicie	ens		,
2, 15	15, 1; 15, 2*	Apocalypse	
4, 1	20, 7*	2, 23	7, 1*

II. INDEX DES NOMS PROPRES

Abacuc V, 3, 8 Abraham V, 3, 11-12; 4, 1; 4, 2 (sc); 4, 8 (+ sc); 9, 9; 20, 7 Achab V, 11, 2 Adam V, 9, 5; 10, 7 (+ sc); 10, 8-10 Amos V, 4, 6 Antonianus V, 19, 2 Beniamin V, 1, 5 (+ sc); 20, 6 Daniheles V, 11, 1 David V, 1, 6; 8, 4; 11, 2 Esaias V, 2, 5; 4, 3; 4, 6; 5, 9; 6, 9-10; 8, 4; 8, 8; 14, 10; 14, 12; 15, 4; 16, 3; 17, 5; 18, 5

Ezechias V, 9, 7-9; 11, 2

Herodes (rex) V, 6, 8

Hieremias V, 4, 10; 13, 7

Galba V, 4, 9

Iacob V, 1, 5

Iacobus V, 3, 6

Iesse V, 8, 4 (+ sc)

Helias V, 12, 7

1. Noms de personnes

Aaron V, 18, 7

Iezabel V, 11, 2 Iob V, 12, 8 Iohannes (Euangelista) V, 3, 6; 16, 4 Iohannes Baptista V, 2, 1 (+ sc); 8, 4 (sc)Iohel V, 4, 2; 8, 6; 17, 4 Ionas V, 11, 2 Marcion V, 1, 1; 4, 2; 4, 8; 4, 14; 5, 4; 5, 10; 6, 4; 6, 7-8; 6, 12; 7, 6; 7, 8-9; 8, 4; 8, 12; 10, 3; 11, 2; 11, 9; 11, 11-12; 12, 7-8; 13, 4; 13, 11; 13, 13; 14, 9; 14, 13; 15, 5; 16, 1 passim; 17, 1; 17, 7; 17, 14; 18, 8-10; 19, 2 passim; 21, 1 Marcionites V, 3, 7; 8, 2; 8, 12; 20, 3 Melchisedec V, 9, 9 (+ sc) Moyses V, 2, 7; 4, 10; 7, 6; 11, 5-9; 13, 7; 19, 10-11 Osee V, 4, 6; 15, 4 Paulus V, 1 passim; 2, 7; 3, 5-6; 6, 10; 7, 9 (sc); 11, 6 Petrus V, 3, 1; 3, 6-7

Pilatus V, 6, 8
Saul V, 1, 6
Solomon V, 9, 10-11; 9, 13
Timotheus V, 3, 5; 21, 1
Titus V, 3, 2; 3, 3 (sc); 21, 1

2. Noms ethniques et géographiques

Aceyptus V, 13, 6 Damasci V, 18, 5 Ephesii V, 11, 13; 17, 1 Galatae V, 2, 1-2; 10, 11; 12, 9 Graecus V, 3, 3 (sc); 5, 8 (+ sc); 13, 2 (sc); 17, 1 Hebraei V, 20, 6 Hebraeus V, 20, 6 Hierosolyma V, 3, 1 Hierusalem V, 2, 5 (sc); 4, 3 (sc); 15, 4 Israhel V, 6, 2; 9, 12 (sc); 11, 5; 14, 6; 15, 1; 17, 12 (+ sc); 17, 13 Iudaea V, 6, 10 (sc); 8, 4; 9, 11 Iudaei V, 3, 5; 4, 8 (sc); 5, 1; 5, 8 (+ sc); 5, 9; 8, 4; 8, 12; 9, 7; 11, 6; 11, 8-9; 13, 7; 13, 15; 14, 7-8; 15, 1; 16, 3; 17, 4; 17, 8-9

Iudaeus V, 3, 5; 5, 7; 11, 7; 13, 2 (sc); 13, 7 (+ sc)
Iudaicus V, 5, 1; 17, 14-15; 19, 5
Laodiceni V, 11, 13; 17, 1
Marrucinus V, 17, 4
Nabuthae V, 11, 2
Niniuites V, 11, 2
Ponticus (adj.) V, 1, 2; 14, 14; 17, 14
Romanus V, 4, 5; 6, 8
Samaria V, 18, 5
Sina V, 4, 8 (sc)
Sion V, 2, 5 (sc); 4, 3 (sc); 5, 9 (sc); 6, 10 (sc)

3. Livres sacrés

Acta Apostolorum V, 1, 6; 2, 7; 3, 5

Ecclesiasticus V, 4, 15 (sc)

Genesis V, 1, 5; 11, 1

4. Mythologie et religions païennes

Apollo V, 7, 9 (sc) Cephas V, 7, 9 (sc) Epicurus V, 19, 7 Februariae V, 10, 1 Kalendae V, 10, 1 Stoici V, 19, 7

III. INDEX TERMINOLOGIQUE ET GRAMMATICAL

absconditor IV, 25, 3 (Tp) absolute V, 8, 6 abstruere IV, 27, 1 (hap.) absurdus IV, 4, 2; 17, 14; 29, 16 abundans (ex abundanti) IV, 19, 8; 38, 7; V, 4, 2; 9, 3 acatus (ἡ ἄκατος) V, 1, 2 (Tp) acceptatio V, 9, 9 (Tp) accessio IV, 15, 13 actio gratiarum IV, 9, 9; 35, 11 aculeus V, 10, 16 (sc) adaequare IV, 20, 8; 39, 5; V, 8, 9 adagnitio IV, 28, 2 (Tp) additamentum IV, 9, 10 adfinis IV, 31, 2 adflatus IV, 37, 1; V, 6, 12 adflictatio V, 16, 1 adflictator V, 16, 1 (hap.) adgenero IV, 19, 10 (Tp) adleuator IV, 36, 2 (hap.) administrare (« accomplir ») IV, 6, 4; 11, 5 admoliri V, 3, 6

adscribere IV, 2, 3; 5, 3; 15, 9; 20, 8; 39, 14; V, 6, 7-8; 10, 15; 11, 3; 14, 1; 15, 3 adsistere IV, 2, 1; 3, 1 adsuo IV, 11, 9 aduentus V, 15, 4; 15, 7; 16, 4;20,7 aduiuo IV, 19, 10 adulator IV, 9, 10 aduocator IV, 15, 8 (Tp) aemulari V, 5, 10; 12, 8 aemulus IV, 1, 10; 5, 6; 7, 8; 9, 5; 11, 6 passim; 15, 1; 18, 1; 20, 14; 27, 9; 29, 1; 35, 4; 39, 18; V, 4, 10; 5, 6; 5, 8; 7, 13; 13, 10; 17, 14; 19, 5 aemulatio IV, 4, 2 passim; 20, 9 passim; 31, 6; V, 16, 6; 20, 1 aenigma IV, 22, 15 (sc); 25, 1; 35, 14; V, 6, 1; 6, 5; 18, 14 aeon IV, 10, 9 aeternus IV, 1, 7; 25, 15 (sc) passim; 31, 2; 34, 13 (sc) passim; 36, 4 (sc) passim; 39, 11 (sc)

agnitio V, 1, 1; 8, 4; 8, 8; 11, 11 (sc); 16, 3; 20, 6 album V. 1, 1 aliquatenus IV, 9, 13 allegoria IV, 25, 1; V, 4, 8; 6, 1; 6, 5; 18, 5 allegorice IV. 20, 4 allegoricus V, 4, 8 (sc); 7, 11 allegorizo IV, 17, 12 allophylus (ἀλλόφυλος) IV, 13, 7 (+ sc); 31, 1; 39, 5; V, 7, 8 alumnus (adj.) IV, 5, 2 amentare IV, 33, 2 amolitio V, 2, 1; 4, 7 anathema IV, 4, 5; V, 2, 5 (sc) angelicus V, 19, 10 angelus IV, 4, 5; 7, 11; 18, 7 (sc); 21, 12; 26, 4 passim; 38, 5; 39, 11; 42, 5; 43, 2 passim; 43, 4; V, 2, 5 (sc); 2, 6 (+ sc); 6, 6; 7, 1; 8, 2 (+ sc); 10, 14; 12, 7 (sc); 12, 8; 16, 1; 16, 6; 18, 14; 19, 5; 19, 10 anima IV, 1, 5; 11, 7 (sc); 12, 4 (sc) passim; 14, 4 (sc) passim; 15, 10 (sc); 17, 5; 21, 9 (sc); 21, 10; 22, 10 (sc); 23, 10 (sc); 25, 15 (sc); 27, 2 passim; 28, 11 (sc); 29, 1; 30, 1; 34, 12-14; 37, 3 passim; V, 4, 6 (sc); 4, 11 (sc); 6, 12; 8, 9 (sc); 9, 2; 10, 3; 10, 5; 10, 13; 14, 5; 15, 7-8 animalis IV, 22, 12 (sc); V, 10, 5

animus IV, 1, 4; 10, 1; 35, 2; V, 11, 16; 20, 1 annuntiare IV, 8, 6; 8, 10 (sc); 9, 10; 19, 7 passim; 23, 10 (sc); 24, 6 passim; 25, 11; 33, 7 (sc) passim; 34, 15-17; 35, 5; 36, 6 (sc); 36, 7; 36, 9; 39, 1; 43, 5; V, 2, 7; 5, 2; 9, 7 17, 14; 17, 16; 20, 1 (+ sc); 20, 2 annuntiatio IV, 24, 7 annuntiator IV, 7, 3 antecessor IV, 2, 4 passim; V, 3, 5 antecursor IV, 33, 8 passim antehac IV, 16, 13 anterius IV, 4, 5 antichristus V, 12, 2; 16, 4-6 antistes V, 9, 9 antithesis IV, 1 passim; 2, 1; 4, 4:6,1:9,3:23,4:24,1:24, 4 passim; 35, 13; 36, 12-13 apostaticus IV, 5, 3 apostatus V, 6, 6; 8, 2; 11, 11 apostolatus V, 1, 2-3 (Tp) apostolicus IV, 2, 2 passim; 3, 2; 5, 1 passim; V, 2, 7; 19, 2 apostolus IV, 1, 4; 2, 1; 3, 2; 4, 5; 5, 1 passim; 9, 1-3; 14, 4; 22, 12; 24, 1; 24, 8 passim; 34, 5; 34, 15; 39, 5; 39, 9; 43, 9 - (= Paulus) V, 1 passim; 1, 3 (sc); 2, passim; 3, passim; 4, 7; 5, 8; 6, 7-9; 7, 6 passim; 8, passim; 9, 3; 10,

passim; 11, 12; 12, 8-9; 13, 2 passim; 14, 6; 14, 8-9; 15, 1; 15, 6-7; 16, 1-2; 16, 4; 17 passim; 18 passim; 19, 1; 19, 4; 20, 2-3; 21, 2 apparere IV, 7, 2 passim; V, 2, 7; 3, 3; 4, 13; 6, 3; 7, 9; 8, 7; 11, 13; 11, 16; 17, 10; 19, 4; 20, 2 appretiare IV, 40, 2 (sc) (Tp) aratrum IV, 1, 4 (sc) arbitrium IV, 9, 13; 16, 15; 29, 16 arca IV, 12, 3; 12, 12; 13, 4 arcanum IV, 35, 7 archangelus V, 18, 13 architectus V, 6, 10 (+ sc); 8, 4 archon (nom. plur.) -ontes IV, 42, 2 (+ sc); V, 4, 9 (sc) - (acc.)-ontas IV, 27, 5 - (abl.) -ontibus IV, 42, 2 (sc); V, 6, 8 arefactus IV, 12, 11 argumentari IV, 9, 3; 10, 15; 16, 10; 35, 14; 39, 9; 42, 5; V, 6, 5; 7, 1; 8, 4; 17, 9 argumentatio IV, 12, 2; 38, 7; V, 69; 14, 7 argumentum IV, 9, 1; 9, 9; 11, 1; 13, 4; 18, 9; 19, 6; 19, 9; 20, 8; 22, 2; 22, 16; 25, 1; 25, 11; 29, 13; 30, 3; 32, 2; 34, 10; V, 7, 14; 12, 1; 14, 7 arrabo (ὁ ἀρραβών) V, 12, 4 articulum IV, 11, 4; 12, 9

aspernamentum IV, 14, 16; 14, 17 aspernari IV, 8, 6 aspernator IV, 15, 8 auctor IV, 2, 1 passim; 5, 2; 9;7;11,3;14,16;20,1;23, 2:30,6:33,2:35,1:43,4: V, 2, 2; 3, 9; 4, 13; 7, 14; 10, 1; 10, 8; 17, 3 auctoritas IV, 2, 1 passim; 4, 1 passim; 5, 3 passim; 8, 8; 9, 14; 10, 15; 11, 6; 11, 9; 12, 2; 24, 8; 34, 7; V, 1, 3; 2, 7; 4, 10; 7, 10; 7, 14; 8, 1; 8, 11; 18, 8 auctrix V, 10, 13 auditor V, 1, 1 authenticus IV, 3, 1 auersari IV, 7, 8 auersio IV, 9, 9 azymus V, 7, 3 (+ sc) baptisma IV, 11, 8; 34, 5; 38, 1 passim baptismum V, 10, 2 baptizare V, 10, 1 (+ sc); 10, 2 (sc) basilica V, 5, 7 benedictio IV, 14, 1 passim; 15, 4; 15, 5 (sc); 15, 7 passim; 21, 4; 24, 3; 28, 8; 40, 6 benedicere IV, 15, 14 (sc); 15, 15; 16, 1 (+ sc); 16, 6; 16, 8 (+ sc); 23, 6 passim; 24, 3 (+ sc); 43, 1; V, 9, 9; 9, 11 (+ sc); 9, 12 (+ sc); 11, 1; 14, 11 (sc)

benedictio V, 1, 5; 3, 9 (+ sc);3, 11; 9, 9; 14, 11 benedicus IV, 20, 9 benefacere IV, 12, 11 (sc); 12, 15; 23, 4 benefactio IV, 12, 14 (hap.) beneficium IV, 8, 4; 17, 7; 18, 2; 23, 3; 24, 12; V, 16, 7 benignitas IV, 10, 3; 10, 4; 14, 2; 15, 4; 16, 11; 16, 12; 17, 2; 25, 6 blasphemare IV, 14, 16 (sc); 23, 4; 28, 6-7; V, 1, 7; 13, 7 (+ sc)blasphemia IV, 9, 6; 28, 6 passim: 39, 8 bonitas IV, 9, 11; 9, 12; 9, 15; 15, 5; 16, 10-11 caecitas IV, 1, 2; 6, 2 caelum IV, 7, 1 passim; 10, 12; 11, 7 (sc); 14, 5 (sc); 14, 8; 14, 13 (sc); 20, 5; 20, 6; 21, 11; 22, 1; 22, 7-8; 25, 1 (+ sc); 25, 3; 26, 1; 26, 10; 29, 15; 33, 9; 34, 13 passim; 35, 13; 36, 4 (sc); 36, 6; 38, 2; 39, 3; 39, 9 (+ sc); 39, 10 (sc); 39, 11 (sc); 39, 18; 42, 5 (+ sc)calceamentum (calcia-) IV, 24, 3 caligo IV, 8, 3 canere (= praedicere) IV, 9, 7; 29, 14; 35, 14; V, 9, 7; 9, 10; 17, 5; 18, 5; 18, 7; 19, 2 capit (= ἐνδέχεται) IV, 5, 4

captare IV, 27, 5; 31, 1; V, 11.9 carnalis IV, 9, 4; 22, 10; V, 10, 4: 10, 11: 10, 13: 17, 14: 19, 6 carnaliter V, 4, 8 (sc) carneus IV, 40, 4 passim caro Dei V. 5, 9 - homo carnis IV, 36, 14; 37, 3 passim; 40, 4 passim; 42, 6 passim; V, 10, 4 - in carne uenisse V, 16, 4 castigator V, 12, 9 catechizare IV, 29, 10 catechumenus V, 7, 6 catholicus IV, 4, 3; 9, 9 cautio IV, 33, 1 census (= origo) IV, 5, 3; 22, 10:36, 12:40,6:V, 1,6:8, 4; 14, 3; 20, 6 - (= cens) IV, 7, 7; 19, 10; 34, 12; 36, 8 cerebrum IV, 10, 16 passim character V, 1, 2 charisma V, 8, 5; 8, 9-10 Christi IV, 39, 12 (sc); 39, 15 Christianismus IV, 33, 8; V, 4, 8; 6, 10 Christianus IV, 3, 1; 4, 2; 6, 3; 14, 16; 17, 2; 17, 12; V, 3, 5; 7, 13; 16, 3 Christus alius IV, 18, 5; 20, 6; 22, 11; 40, 2; V, 17, 3; 17, 6 - Dei IV, 7, 3; 27, 1; 28, 10; V, 6, 5; 15, 2; 16, 2 - dei alterius IV, 6, 4 - Deus V, 20, 4 - Esaiae IV, 10, 7 - filius

David IV, 36, 13; 38, 10 homo IV, 12, 10; 36, 7 -Iohannis IV, 18, 7 - Israhelis IV, 18, 1 - Iudaeus IV, 35, 16 - Marcionis IV, 6, 1; 6, 4; 8, 2:9.10:10,4:10,8:10,11; 11, 8: 13, 5: 14, 14: 15, 1; 15, 6; 20, 2; 21, 12; 22, 3; 23, 1; 29, 12; 29, 14; 34, 7; 34, 11; 42, 5; V, 6, 7; 18, 8 - Marcionitarum IV, 13, 7 meus IV, 7, 6; 9, 5; 10, 8; 11, 7:13, 4:20, 3:25, 12 - noster IV, 21, 12 - nouus IV, 28, 8 - pascha V, 7, 3 (+ sc) -Petri IV, 22, 4 - pontifex IV, 35, 11 - propheticus IV, 10, 9 - prophetarum IV, 13, 3; 13, 7; 41, 2; 43, 9 - rex IV, 42, 1; V, 17, 5 (sc) - (gén.) corpus Christi V, 9, 5; 13, 12; 19, 6; 19, 9 (sc) - oues Christi V, 1, 5 - stigmata Christi V, 4, 15 circumcidere IV, 7, 7; 24, 2; V, 2, 7; 3, 2; 3, 3 (sc); 3, 5; 4, 10 (+ sc); 9, 9; 13, 7 (+ sc) circumcisio IV, 3, 4; 34, 12; V, 3, 2; 3, 6-7; 3, 12; 4, 6; 4, 10-12; 9, 9; 13, 7 (+ sc); 17, 12 (sc); 20, 6 circumferre IV, 12, 1 passim; 12, 3; 18, 2; 27, 2; V, 1, 9; 11, 15; 13, 2; 16, 1 circumfigere IV, 42, 4 (Tp)

circumlatio IV, 12, 12 citra IV, 21, 12 (sc); V, 3, 1 clausula V, 7, 13; 11, 11-12; 14, 14 clibanus IV, 30, 3 cludere IV, 16, 1 coenum (caenum) IV, 21, 11 cognomino (cognominatum) IV, 1, 1 cognoscenter IV, 22, 14 (sc) (Tp) colaphizare (κολαφίζω) V, 12, 8 commemorator IV, 26, 11 (Tp) commendare IV. 7, 7; 15, 4; 22, 10 commendatio IV, 15, 5 commentator IV, 2, 4 commercium IV, 8, 2; 9, 3; 37, 1 comminabundus IV, 15, 10 (hap.) comminari IV, 15, 3; 15, 11 (sc); 19, 4; 20, 3 (sc); 29, 12 comminatio IV, 15, 3; 15, 13 passim; 19, 2; 24, 7 passim comminator IV, 24, 7 (Tp) comminus IV, 1, 2 commisero IV, 9, 3; 36, 5 (U) communicare IV, 22, 3 communicatio IV, 9, 3; 24, 7 communio IV, 4, 3; 10, 10 passim comparatio IV, 11, 5; 41, 4; V, 20, 6 compendio IV, 1, 6; 9, 7

compendium IV, 5, 7; 16, 15; } 16, 17; V, 4, 13; 9, 3; 12, 2; 19, 1 competere V, 3, 4; 3, 10; 4, 13; 4, 15; 5, 2; 6, 5; 6, 7; 8, 4; 9, 3; 9, 10; 13, 9; 14, 8; 16, 5; 16, 7; 17, 1; 17, 8; 18, 3:18,13 competit (ut + subj.) IV, 5, 5; 15, 4 (competat) compingere V, 6, 3 complaudere IV, 15, 12 (sc) (Tp) compotem (facere) IV, 16, 5 comprobare V, 12, 8 concessare V, 8, 4 concorporatio IV, 4, 4 concupiscere IV, 40, 1 (+ sc); 40, 3 passim concupiscentia IV, 40, 1 (sc); 40, 3; V, 17, 10 (Tp) condicere IV, 6, 3 condicio IV, 6, 3; 10, 10; 12, 14; 14, 7; 14, 11; 19, 6; 19, 10; 19, 12; 30, 1 condicionalis IV, 19, 6 (Tp) condicionaliter IV, 12, 9; 34, 4; 34, 5 (Tp) conditio (= ή κτίσις) V, 12, 6 (sc); 19, 4; 19, 6 conditor IV, 5, 3; 17, 5 passim conferre IV, 2, 5; 3, 2 passim; 4, 3; 8, 4; 20, 13; 26, 3; V, 3, 1 confessio IV, 7, 13; 20, 8; 28, 4; 39, 7; 41, 3

confessor IV, 28, 5 passim (Tp) configere IV, 4, 4 confirmatiue IV, 41, 5 passim confirmator V, 10, 1 confiteri IV, 1, 3; 8, 7; 9, 15; 19, 12; 21, 6; 25, 1 (sc); 28, 4 (+ sc); 28, 5; 41, 3; V, 2, 1; 7, 14; 17, 14 conflictatio IV, 39, 16: 39, 17 passim conformalis V, 20, 7 (Tp) congredi IV, 2, 4; 10, 5 congressus IV, 1, 2; V, 11, 8 congruentius IV, 17, 12 (Tp) congruere IV, 2, 5; 5, 6; 8, 5; 9, 10; 10, 5; 12, 1 passim; 15, 1; 24, 12; 30, 3 passim; 38, 10; 39, 3; V, 2, 7; 7, 8 congruentia IV, 30, 1 conscientia IV, 1, 8; 5, 7; 17, 13; 43, 3; V, 6, 6 consentaneus IV, 16, 2 consequens (erat + inf.) V, 10, 3 consequi (ut) V, 5, 5 - (trans.) V, 10, 14-15; 12, 2; 14, 4 (sc) consignare (= confirmare) IV, 22, 7; V, 5, 9 consiliarius V, 6, 9 (sc); 8, 4; 14, 10 (sc); 18, 3 (sc) consimilis IV, 39, 2; V, 14, 2 consonare IV, 3, 5 passim; V, 3, 5 conspar- / conspersio (= ὁ φυρ- μ óς) IV, 24, 2; V, 7, 3 (sc) (hapax de sens)

conspirare IV, 6, 2 constabilire V, 3, 1 constantia IV, 2, 3; V, 1, 8; 18, 14 constituere IV, 2, 1; 4, 5; 6, 1;6,3;12,12;20,10;22,5; V, 3, 12; 4, 7; 4, 9; 4, 12; 14, 14; 18, 14; 19, 10; 20, 4-5 consultare IV, 2, 5 consummator IV, 22, 3 (hap.) contagio IV, 9, 3 contaminabilis IV, 20, 11; 20, 12 (hap.) contemplabundus IV, 40, 6 (hap.) contemptibilis V, 5, 9 (+ sc); 5, 10 contemptor V, 16, 6 contemptus V, 5, 9 contenebrare IV, 32, 5 (sc) (Tp) continentia V, 15, 3 contrarietas IV, 1, 1; 1, 8-9 contrario (adv.) IV, 19, 7 contrarius IV, 1, 9; 6, 2; 23, 7; 34, 3 passim; 43, 7; V, 3, 3; 7, 13; 15, 3; 17, 3; 19, 8 contristatio V, 12, 1 (Tp) controuersia IV, 19, 6 contrucidare V, 15, 2 (U) conuenientia IV, 16, 13; 16, 15 convenire IV, 2, 2 passim; 5, 7; 6, 2; 11, 6; 13, 7 passim; 20, 11; 21, 10; 22, 4; V, 2, 7; 3, 7; 9, 7; 9, 9; 11, 5

conuenit (impers.) V, 10, 3 conuersari V, 1, 4; 17, 9 (+ sc) conversatio IV, 3, 4; V, 3, 7; 11, 13; 12, 6; 14, 4; 17, 12 (+ sc); 17, 13; V, 2, 4; 4, 15 conversion (« conversion ») V. 2, 7 conuictus IV, 3, 3 passim coodibilis IV, 9, 3; 36, 5 (U) cor IV, 1, 6; 10, 16; 12, 13; 13, 7 (sc); 14, 1 (sc); 14, 11 (sc); 14, 13 (sc); 15, 9 (sc); 15, 11 (sc); 16, 9 (sc); 17, 14 (sc); 19, 3 passim; 21, 10 (sc); 25, 4; 25, 15 (sc); 26, 4; 27, 4 (sc); 28, 1; 28, 2; 30, 2; 31, 4 (sc); 33, 6 (+ sc); 34, 2 (sc); 35, 13 (sc); 38, 1; 39, 18 (sc); 40, 3; 43, 4 (sc); 43, 6 (sc); V, 4, 4 (sc); 4, 10 (sc); 7, 1; 8, 12; 11, 5 (+ sc); 11, 6 passim; 11, 11 (+ sc); 13, 7 (+ sc); 15, 5; 17, 5; 17, 10 corporalis IV, 8, 2; 21, 14; V, 4, 15; 10, 4; 11, 8; 12, 5; 12, 8 corporeus IV, 43, 8 corpus IV, 2, 3; 8, 3 (sc); 8, 9; 9, 5; 10, 15 passim; 18, 9; 20, 13-14; 21, 11; 37, 3 passim; 40, 3 passim; 43, 2; 43, 5; V, 4, 15; 7, 4 (+ sc); 7, 5; 8, 9; 9, 2-5; 10, 2-3 (+ sc); 10, 4 passim; 11, 15 (+ sc); 11, 16; 12, 1 (+ sc); 12 passim; 13, 12; 14, 5 (+ sc); 15,

7-8; 17, 15 (+ sc); 19, 6; 19, 9 (+ sc); 20, 7correptio (= ἐπιτίμιον) V. 18, 11 (sc) corrumpere IV, 5, 5 passim corruptela V, 10, 5 (sc) corruptio IV, 4, 1; V, 4, 14; 11, 16 coruscatio IV, 39, 9 (sc) Creator Deus IV, 3, 4; 6, 3; 12, 1; 43, 5; V, 7, 9; 16, 5; 17, 13; 18, 12-13; 19, 7; 20, 6 - meus IV, 16, 16 - (gén. Creatoris) Christus IV, 7, 3: 7, 10; 7, 13-14; 8, 1-2; 10, 10; 11, 6; 15, 1; 15, 7; 18, 7; 21, 7; 22, 6; 24, 10; 25, 5; 25, 7; 25, 18; 27, 10; 28, 5; 29, 6; 29, 8-9; 34, 3; 37, 3; 39, 1-2; 43, 4; V, 2, 2-3; 3, 2;7,12;9,13;13,11;16,6; 20, 2 - decreta V, 4, 6 - factura (homo) V, 17, 11 forma IV, 16, 8 - gehenna IV, 28, 5 - homo IV, 25, 8:38, 8 - Iesus IV, 39, 1-2 - pax V, 17, 14 - potestas IV, 9, 8 prophetia V, 15, 5-6 regnum IV, 35, 14 - scriptura IV, 12, 5 - secta IV, 23, 11 -Sermo, filius IV, 13, 1 - spiritus IV, 7, 12; 28, 10; V, 8, 4; 15, 5 – templum IV, 36, 2: V, 6, 12 - uirtus IV, 26, 11; V, 6, 8

credere (absolu) IV. 1. 4:2.5: 4, 2; 8, 11; 20, 13 (sc); 22, 3; 23, 2; 25, 3; 25, 7; 27, 9 (+ sc); 30, 6; 34, 17; 36, 11-12; 38, 2; 41, 3 (+ sc); V, 1, 1; 1, 7; 1, 9; 2, 2; 3, 7; 4, 11 (sc); 8, 4; 9, 6; 9, 13; 11, 1; 11, 9 (sc); 13, 15; 14, 6 (sc) -(+ dat.) IV, 4, 3; 16, 5; 33, 4; 34, 12; 34, 15; 38, 2 (sc); V. 1, 6; 2, 6; 3, 12; 5, 7-8; 16, 5 (+ sc) - (+ infinitive) IV, 25, 5; 25, 9; 29, 3; 35, 15-16; 36, 9; 36, 12; 36, 14; 37, 1; 43, 5; V, 1, 1; 3, 11; 5, 6; 19, 9 - (+ acc.) IV, 19, 9; 43, 6; 43, 8 - (in + acc.) IV, 20, 10; 29, 3;38,10; V, 6, 10 (sc); 6, 11; 9, 1; 13, 2 (sc) - (in + abl.) IV,36, 11; 43, 2; 43, 4 (sc); V, 3, 12; 17, 4 (sc) - (trans.) IV, 20, 13 - credendo IV, 1, 1; 34, 15 - rem credendam IV, 7, 2 credenda IV, 25, 16 - credentes V, 3, 12; 5, 7 (sc) credibilis (credibile est) IV, 5, 4; 20, 10; 23, 6; 35, 8 cremator V, 16, 2 (hap.) criminatio V, 13, 13 (U) cruciare IV, 21, 11 crucifigere IV, 40, 3; 43, 5 (sc); V, 6, 5; 6, 7 crucifixus V, 4, 15 cruentatio IV, 39, 5 (hap.)

crux IV, 20, 5; 21, 11; 40, 3; 42, 4; V, 5, 5-7; 5, 9; 6, 5; 6, 7; 17, 15 (+ sc); 19, 5; 20, 5 (sc) cucumerarius IV, 31, 6; 42, 5 curiosus V, 9, 8 custodire IV, 7, 7; V, 3, 7 daemon IV, 7, 9 passim; 8, 5; 20, 4 passim daemonium IV, 8, 7 passim; 26, 11 (+ sc); 26, 12 damnare IV, 5, 2; 10, 5; 23, 9; 28, 11; 30, 4; V, 4, 7; 4, 12; 7, 2; 10, 13; 14, 4; 15, 1; 19, 7 damnatio IV, 8, 7; 29, 10; V, 10, 13 damnator V, 7, 2 (T) dator IV, 16, 8 passim deducere (= deducendo facere) IV, 11, 1; 14, 16; 22, 7; 36, 12: V, 13, 11 defensa V, 10, 3 (U) defensor V, 4, 12 defingere IV, 6, 4 definire IV, 12, 9; 16, 14; 17, 13; 22, 1; 34, 11; 38, 5 definitio IV, 12, 2; V, 2, 4; 19, 3 definitor V, 10, 2 (Tp) dehortatio IV, 15, 13 (hap.) dehortari IV, 15, 13 delatura V, 18, 13 (U) delictor IV, 10, 2 delineare IV, 40, 6 (T) delineatio V, 4, 8 (T)

demonstrare IV, 1, 7; 9, 5; 10, 12; 11, 4; 11, 10; 14, 13; 22, 3; 33, 3; 39, 19; V, 2, 5; 6, 4:9, 12 demonstratio IV, 2, 1; 22, 9 demutare IV, 1, 9; 15, 3 demutatio IV, 1, 8 denotare IV, 3, 4 passim; 27, 2 denotio IV, 23, 10-11 depalator V, 6, 10 (hap.) deprauatio IV, 3, 4 deprecatrix IV, 12, 8 (Tp) depretiator IV, 29, 4 (hap.) derelinquere V, 4, 8 derogator IV, 29, 2 passim (Tp) derogatio V, 4, 5 (U) despoliare V, 12, 1 (+ sc) destinare IV, 1, 8; 6, 3; 7, 3; 11, 6; 14, 9; 21, 1; 23, 7; 23, 11; 33, 2; 39, 18; 41, 2; V, 6, 10; 8, 12 destinatio IV, 11, 9 destructio IV, 9, 11; 12, 7; 15, 1-2; 22, 2; 25, 6 passim; 33, 8; 35, 6; 36, 11; V, 2, 2; 7.11:8.11 destructor IV, 7, 8; 8, 7; 9, 11; 9, 13; 12, 9; 15, 1; 22, 1; 24, 3; 27, 2; 35, 8; 36, 2; 38, 10; 39, 3; 40, 1; V, 5, 1; 7, 14; 15, 3; 19, 5 destruere IV, 3, 2; 7, 7; 9, 4-5; 9, 12-13; 11, 2; 12, 1 passim; 15, 1; 16, 6; 18, 1; 22, 3; 25, 18; 29, 16; 34, 3; 34,

8; 35, 10; 39, 17; V, 3, 8; 6, 9; 6, 13; 7, 10; 13, 14; 15, 1; 15, 5; 17, 3; 18, 10 desultor V, 16, 6 (U) detectio IV, 36, 11 (hap.) detector IV, 36, 10 (hap.) determinare V, 2, 5; 4, 7 detestator IV, 27, 6; 29, 6 deuergere V. 1. 5 deuersorium V, 9, 7 deus (Deus) aeui IV, 38, 7 (sc); 38, 8 - alius passim; V, 1, 8-9; 2, 2; 2, 4; 2, 7; 4, 10; 7, 8 (sc); 7, 13; 13, 5; 17, 6 - alter IV, 6, 1; 6, 4; 7, 14; 8, 11; 9, 11; 30, 3; 33, 5; 39, 9; 43, 4; V, 2, 1; 2, 3; 3, 10; 3, 12; 7, 14; 8, 2; 11, 7; 13, 10; 15, 1-2; 17, 2 - bonus IV, 30, 5 - Creator IV, 6, 3; 12, 1; 15, 7; 43, 4 daemonorum IV, 20, 6 - duo dei IV, 1, 1; 17, 12; V, 2, 5 idem deus IV, 1, 3; 8, 11; 11, 9; V, 3, 8 - Israhelis IV, 18, 1 - et iudex IV, 15, 4; 15, 7 iudex IV, 24, 7; 29, 16 - lenis et mitis IV, 35, 16 - luminis IV, 1, 11 - Marcionis IV, 7, 4; 11, 3; 15, 7; 16, 15; 19, 4-5; 23, 5; 25, 5; 26, 10; 29, 6; 29, 10; 33, 7; 38, 3; V, 4, 14; 5, 4; 5, 10; 6, 4; 6, 12; 11, 2; 12, 8; 14, 13 - meus IV, 27, 1 omnipotens IV, 35, 11 - optimus IV, 15, 2; 26, 7; 28, 10;

29, 10; 36, 2-3; 36, 6; 38, 1; 39, 17-18; 41, 2; V, 5, 6; 12, 8; 15, 1 - otiosus V, 4, 3 prophetarum IV, 15, 15 saeuus IV, 20, 7 - superior V, 14, 7; 18, 4; 18, 10; 18, 13 tuus V, 6, 9; 7, 8; 13, 8; 18, 8 - ultor IV, 20, 7 - unicus IV, 2, 2 - unus V, 4, 11 - zelotes IV, 21, 10 (sc) - (gén. Dei) descensus IV, 7, 3 - metus IV, 16, 15 - sanctus IV, 7, 9 (sc); 7, 10-11: 7, 14 diabolus IV, 29, 7; V, 6, 6-7; 11, 11; 11, 13; 17, 9-10; 18, 12-13 dictum IV, 7, 6; 21, 5 (sc); 43, 7; V, 4, 1 differentia IV, 1, 9; 25, 16 diffidentia IV, 35, 7; V, 21, 2 digestum IV, 5, 3 dignari IV, 38, 7 (+ sc); 38, 8 dignatio IV, 22, 2 dignissime V, 1, 1 diiudicare IV, 37, 4 dilectio IV, 25, 16; 27, 4 passim; V, 4, 11; 8, 9; 16, 5 (sc); 20, 1 dilector IV, 23, 5; 25, 16 (Tp) dimicare V, 1, 8 dimissor IV, 10, 2 (hap.) dirigere (= contendere) IV, 12, 3; 37, 2 disceptare V, 5, 7

disceptatio V, 9, 6; 10, 2

discere IV, 22, 7 disciplina IV, 1, 3; 11, 6; 12, 2 passim; 15, 4; 16, 2 passim; 17, 2; 17, 10; 25, 17; 27, 3; 36, 2 passim; 39, 7 (+ sc); 39, 19 (sc); 42, 3; V, 2, 2-4; 3, 2; 5, 4; 6, 10; 6, 13; 7, 2; 7, 13; 8, 2; 8, 12; 10, 10; 12, 6; 16, 7; 18, 11 (+ sc); 19, 11 discipula IV, 19, 1 discipulatus IV, 3, 1 discipulus IV, 2, 1 passim; 4, 5; 5, 4 passim; 5, 7; 7, 13; 11, 5 passim; 12, 4; 12, 7 passim: 13, 6; 15, 1; 17, 12 (sc) passim; 19, 12; 21, 1; 22, 12; 23, 2; 23, 7; 24, 2; 26, 1 passim; 28, 1; 28, 3; 29, 12; 35, 1 passim; 39, 1; 39, 13; 39, 18; 40, 3; 43, 3 passim; V, 1, 1; 1, 4 dispar IV, 8, 8 dispendium V, 4, 13 dispar- / dispergere IV, 20, 3 (sc) dispensatio V, 18, 1 (sc) dispensator V, 8, 7 disponere (dispositus) IV, 1, 3 (sc); 1, 7; 1, 9; 9, 3; V, 4, 2;6,1 dispositio IV, 1, 3; 1, 6 (sc); 1, 8; 2, 2; 6, 4; 7, 12; 15, 5; 16, 5; 16, 11; 31, 7 passim; 33, 8; 39, 3; 39, 15; V, 2, 1; 2, 4; 4, 8; 6, 6; 8, 12; 9, 13;

12, 7; 13, 8; 14, 7; 14, 13; 19, 8 dispunctio V, 12, 5 dispunctor IV, 17, 10 (Tp) dispungere (= complere) IV, 10, 2; (« dégager ») 22, 12 dissidere (« être hérétique ») V, 2, 7 distantia IV, 1, 9; 25, 16; 34, 12:34,17 distinctio IV, 16, 15; 33, 5 distinguere IV, 2, 5; 3, 4; 16, 17:20,13 diuersitas IV, 1, 3; 1, 8-10; 6, 1; 9, 3 9, 6; 10, 10; 11, 5; 19, 2; 24, 1 passim; 34, 1; 34, 17; 36, 13; V, 3, 7; 3, 8; 10, 5; 20, 1-2 diuersus IV, 1, 9; 5, 6; 10, 15; 11, 6; 11, 11; 14, 11; 16, 10; 19, 7; 23, 4; 28, 9; 29, 11 passim; 36, 2; 36, 13; 38, 1; V, 4, 14; 6, 9; 8, 9; 10, 8; 13, 1; 15, 8; 17, 3 diuinatio IV, 25, 4 (sc) diuinitas IV, 7, 8; 7, 10; 11, 6 passim; 12, 2; 20, 6; 22, 6; 34, 17; V, 2, 3; 2, 4; 2, 7; 3, 7-8; 12, 6; 17, 9 diuinus IV, 4, 5; 9, 5; 10, 15; 12, 9; 12, 11; 20, 12; 22, 5; 35, 11; V, 4, 1; 6, 10; 7, 10; 9, 2 doctor V, 1, 5 doctrina IV, 5, 4; 7, 6; 7, 7 (sc); 13, 1 (sc); 17, 8; 21, 9;

27, 7 (sc); 27, 9; 28, 8; 38, 10; 43, 9; V, 4, 14; 6, 11; 14, 8 (sc); 19, 11 (sc) documentum IV, 1, 3; 4, 2; 18, 2 passim; 21, 9; 28, 8; 35, 5 passim dominari (intr.) V, 9, 6 (sc); 9, 11 dominatio V, 4, 8 (sc); 19, 4-5 dominicus IV, 7, 7; 7, 12; 11, 5; 18, 4; 33, 1; 37, 4; 39, 12; V, 8, 4

Dominus (appliqué au dieu de Marcion) IV, 9, 6; 25, 1; 25, 3; 29, 10; 29, 12; 33, 1-3 – (appliqué au Christ) IV, 1,

de Marcion) IV, 9, 6; 25, 1; 25, 3; 29, 10; 29, 12; 33, 1-3 - (appliqué au Christ) IV, 1, 4; 1, 5 (sc); 7, 12; 9, 4; 9, 15; 10, 1 (sc); 10, 2; 11, 1; 11, 9; 12, 5; 12, 7; 12, 11-12; 16, 8 (sc); 17, 3 (sc); 17, 7 (sc); 17, 13 (sc); 18, 4; 18, 6; 18, 8-9; 20, 3 (sc); 20, 4; 20, 6; 21, 5 (sc); 21, 6; 22, 15; 25, 15; 26, 1 (sc); 29, 6; 29, 9; 33, 8; 33, 9 (sc); 34, 8-9; 35, 9; 35, 11; 35, 14; 35, 15 (sc); 36, 7 (sc); 36, 9-10; 37, 1; 38, 4; 38, 10; 39, 2; 39, 4 (sc) 39, 7 (sc); 39, 9 (sc); 39, 10; 39, 11 (sc); 39, 19 (sc); 40, 1 (sc); 42, 2 (+ sc); 42, 5; 43, 1 (+ sc); 43, 2-3; V, 1, 5; 5, 2; 6, 5; 6, 7-9; 7, 4 (sc); 9, 7; 11, 1 (sc); 11, 15; 15, 2(1) (+ sc); 15, 4; 15,

7; 16, 1-2; 16, 3 (+ sc); 16, 4; 20, 7 (+ sc) - (appliqué au Dieu de l'Alliance) IV, 1, 6 (sc); 1, 8 (sc); 10, 3 (sc); 14, 7 (sc); 14, 13 (sc); 15, 9 (sc); 22, 13 (sc); 22, 14; 22, 16; 23, 8; 24, 4; 24, 8-9; 24, 10 (sc); 27, 4 (sc); 29, 6-7; 31, 6:33,6:39,18:42,3:42, 5 (sc); V, 1, 2; 3, 8 (+ sc); 4, 2 (sc); 5, 3; 6, 12 (sc); 7, 2 (sc); 7, 8 (sc); 7, 10 (sc); 9, 12 (sc); 10, 9 (sc); 11, 8 (+ sc); 11, 12 (+ sc); 12, 4; 12, 9; 14, 8; 14, 10 (sc); 14, 11; 17, 5 (sc); 17, 16; 18, 3 (sc); 18, 7 (sc) donatiuum V, 8, 5 dos IV, 1, 1 dumtaxat IV, 8, 5; 23, 2; V, 8, 11-12 duplicitas V, 11, 9 (Tp) duricordia V, 4, 10 (sc); 13, 7 (T) dynastes IV, 14, 4 (sc) (abl. dynasta) (hap.); IV, 28, 11; 34, 17; V, 12, 8 (acc. pl. dynastas) eburnaceus IV, 15, 12 (sc) (hap.) ecclesia IV, 5, 1 passim; 9, 9; 11, 7-8; 13, 4; 24, 8; 29, 9; V, 1, 5; 4, 8 (sc); 8, 11; 12, 6; 15, 5-6; 17, 1; 17, 9; 17, 16; 18, 2 (sc); 18, 8 (sc); 18,

9 (+ sc); 18, 10 (sc); 18, 14; 19.6 ecclesiasticus V, 20, 1 ecquid IV, 7, 1 edere IV, 5, 3-4; 7, 10; 8, 11; 12, 2; 14, 1; 16, 13; 17, 13; 18, 2; 20, 9; 21, 1; 23, 1-2; 24, 12; 26, 1; 30, 4; 35, 7; 35, 12; 38, 9; 40, 1 (sc); 43, 3-4 edisserere V, 14, 4; 15, 5 editio IV, 5, 2 edocere IV, 17, 14 eiusmodi (= talis) V, 9, 1; 10, 4 Elaeon (δ' Ελαιών) IV, 39, 19 (+ sc) (U) elector IV, 36, 1 (U) eleemosyna (ή έλεημοσύνη) IV. 27, 3 (sc); 27, 6 elementum IV, 17, 7; 20, 1; 29, 13; 33, 9; 39, 10; 39, 18; 42, 5; V, 4, 1 (+ sc); 4, 5; 19, 7 elimator IV, 35, 7 (hap.) emaculare IV, 9, 9 emancipare IV, 8, 2 emendare IV, 4, 5 passim; 5, 5 passim; 29, 14 emendatio IV, 4, 5 passim emendator IV, 4, 5; 17, 12 eminentia V, 11, 14 (T) emundare IV, 9, 6; 27, 2 (+ sc); 35, 6-7 emundatio IV, 9, 6 enubilare IV, 36, 10 (Tp) episcopus IV, 5, 2

epistola IV, 3, 2; 4, 3; V, 2, 1; 2, 7; 5, 1; 11, 13; 12, 2; 13, 1; 13, 4; 15, 1; 17, 1; 21, 1 eremus V, 3, 8 error IV, 1, 4; 21, 8; 22, 4; 36, 10; 38, 10; 43, 4; V, 4, 5; 11, 1; 16, 5 erubescere IV, 1, 2; 5, 7; 11, 4; 22, 1; 34, 7; V, 4, 2; 5, 10; 13, 13; 19, 8 eructare IV, 14, 1 (sc) ethnicus IV, 16, 14; V, 7, 8; 16, 2; 16, 3; 19, 8 euangelicus IV, 2, 1; 39, 13; V, 19, 1; 20, 2 euangelium IV, 1, 1 passim; 2, 1 passim; 3, 2; 4, 2; 5 passim; 6, 1; 6, 3; 7, 5; 7, 11; 8, 9; 9, 3; 9, 15; 11, 9-11; 14, 9; 14, 16; 15, 5; 15, 9; 15, 13; 16, 17; 17, 2; 22, 2; 28, 2; 30, 2; 33, 8; 34, 1-2; 34, 6; 35, 9; 36, 6; 40, 2; 43, 7; 43, 9; V, 1, 1; 1, 9; 2, 2 passim; 3, 1-2; 3, 6-8; 6, 7; 7, 1; 7, 11; 8, 4; 8, 6; 9, 7; 10, 9; 11, 4 passim; 13, 2 (+ sc); 13, 5 (+ sc); 14, 13-14; 16, 2-3; 16, 7; 17, 4 (+ sc); 19, 1 (sc); 19, 2 euangelizare IV, 2, 5; 4, 5; 13, 1 (+ sc); 13, 2 (+ sc); 13, 3; 14, 13 (sc); 34, 16; V, 2, 5 (+ sc); 2, 6 (+ sc); 3, 1; 5, 1 (+ sc)

euangelizator IV, 4, 5; V, 5, 1; 7, 11; 19, 5 (T) eucharistia IV, 34, 5 (Tp) euge IV, 17, 6 exactio IV, 11, 5; V, 5, 10 exactor IV, 18, 1 exaggerare V, 15, 2 exaggeratio V, 15, 2 exaggeratus IV, 9, 14 examen IV, 5, 3 excelsus V, 2, 5 (sc) excerebratus IV, 11, 9 (Tp) excludere IV, 9, 10; 10, 11; V, 2, 3; 3, 2; 3, 6; 13, 1 excondere V, 18, 5 (hap.) exemplum IV, 1, 10; 8, 5; 9, 3; 10, 3; 12, 3; 12, 5; 12, 8; 14, 2; 18, 1; 20, 2-3; 21, 4; 22, 2; 25, 15; 28, 1; 28, 8; 33, 1; 38, 1; 39, 16; V, 4, 1; 6, 9; 7, 10; 7, 12 (sc); 7, 13; 10, 4; 11, 2; 12, 7 exitialis V, 16, 2 exitus IV, 21, 9; 39, 14; 40, 2; 42, 4; V, 7, 12; 10, 5 explorator V, 17, 1 (T) expugnare V, 4, 10 expugnator IV, 20, 4 expungere (« accomplir ») IV, 16, 12; 20, 3; 22, 13; 29, 4; 34, 13; 35, 11; 39, 18; 40, 2; V, 7, 14; 21, 2 exserte V, 7, 1 exspectatus IV, 4, 5 exspectatrix IV, 16, 3 (Tp)

exstasis (ecstasis) IV, 22, 4; V. 8, 12 exstructio IV, 25, 6 exstruere IV, 7, 7; 9, 4; 22, 3; 39, 5 extraneus IV, 7, 6; 7, 12; 9, 6; 11, 1; 11, 3; 13, 7; 16, 10-11; 19, 11; 26, 9; 31, 2; 31, 6;40,2 exuberare IV, 21, 4 factor V. 4, 4 falsarius IV, 3, 4; 5, 7; V, 20, 1 falsus IV, 4, 1; 5, 7; 16, 17 (sc); V, 3, 2; 3, 3 (sc); 3, 4-5 falx I, 1, 4 (sc) fastus IV, 3, 4 fauus IV, 5, 3; 17, 7 felicitas IV, 25, 13; 26, 13 feritas IV, 39, 5 fermentatio IV, 30, 3 (hap.) fermentum V, 7, 3 (sc) ferus IV, 1, 4 fidelis IV, 7, 7; 33, 4 (sc); 34, 14; V, 1, 2; 7, 6; 7, 8 fides (« fidélité ») IV, 31, 6 (sc) - (« foi ») IV, 1, 1; 2, 2; 2, 4-5; 4, 3; 16, 5; 16, 15; 17, 2; 18, 1 (du centurion); 18, 9; 19, 4; 19, 11-12; 20, 9-11; 20, 13; 21, 12; 24, 10-11; 25, 3; 25, 5; 29, 3; 29, 6; 34, 16; 35, 8; 35, 11 (sc); 36, 10 (+ sc); 36, 12-14; 36, 12 (sc); 38, 10 - (« crédit,

confiance ») IV, 2, 3; 3, 2; 5, 7; 7, 1; 13, 4; 13, 6; 14, 8; 16, 4; 25, 9; 42, 3; 43, 5 - exfide IV, 34, 12; 35, 11; V, 1, 4; 1, 7-8; 2, 1; 2, 3; 3, 4; 3, 8-9; 3, 11 (+ sc); 3, 12; 4, 11; 7, 13; 8, 8 (sc); 9, 7; 10, 1; 11, 5; 11, 7; 11, 14; 13, 2 (+ sc); 13, 8-9; 14, 9; 19, 7; 20, 2 figulus IV, 40, 2 (+ sc) figura IV, 13, 4; 13, 6; 21, 11; 22, 12; 29, 13; 34, 9; 35, 15; 36, 13; 40, 1; 40, 3; 40, 5; V, 1, 5-6; 6, 1; 6, 5; 7, 3; 8, 4; 11, 5; 11, 8; 18, 10; 19, 9; 20, 3 (sc); 20, 4 figurare IV, 31, 2; 31, 8; 40, 1; 40, 6; V, 7, 12 figurate IV, 1, 8; 20, 4; 24, 10; 27, 4; V, 13, 15 figuratus IV, 9, 3; 9, 9 filia IV, 15, 10; 19, 1 (sc); 29, 14 (sc); 34, 9; 42, 5; V, 8, 6 (sc) filius (seul) IV, 10, 3; 22, 1 (sc); 22, 8-9 (+ sc); 22, 10 (sc); 22, 12 (sc); 25, 7-8; 25, 10 (sc); 25, 11; 35, 5; 41, 2; V, 1, 5; 3, 10; 3, 12; 4, 3 (+ sc); 4, 8 (sc); 5, 3; 7, 1; 8, 6 (sc); 9, 8 (+ sc); 14, 1; 16, 4 (sc); 17, 6; 17, 7 (sc); 17, 8; 17, 9 (+ sc); 17, 10 (+ sc);18, 7; 18, 11 (sc); 20, 4 -Creatoris IV, 8, 8 - David IV,

36, 9 (+ sc); 36, 10; 36, 11 (sc); 36, 12-14; 37, 1-2 (sc) -Dei IV, 7, 11 (sc); 7, 13; 8, 5 (+ sc); 8, 7; 17, 5 (sc); 19, 9; 20, 7; 41, 5 (+ sc); 42, 1; V, 4, 2 (sc); 4, 4; 8, 7 (sc) 17, 10 - fidei V, 3, 11 (+ sc); 3, 12 - hominis IV, 10, 6-16; 10, 12; 10, 1-4; 14, 14 (sc); 14, 16-17; 19, 8; 21, 7; 21, 9 (+ sc); 28, 6 (sc); 29, 7-9; 35, 14; 37, 2 (sc); 37, 3; 39, 10 (sc); 39, 11 (+ sc); 39, 12-15; 41, 1 (sc); 41, 4 (+ sc); V, 8, 5 (+ sc) (hominum); 10, 9 -Iesse V, 8, 4 - Israhel(is) IV. 22, 16; 24, 2; V, 11, 5 fingere IV, 21, 12; 40, 3 finis (= τὸ τέλος) V, 4, 2:6. 5; 7, 13; 8, 4 fluitare IV. 20, 8 fluuius IV, 9, 8 fons IV, 13, 4; 14, 2; 14, 4; 24, 1; 35, 10 forma IV, 1, 11; 5, 7; 6, 3; 8, 4; 9, 13; 11, 12; 12, 15; 16, 8; 21, 11; 22, 7; 24, 8; 26, 2; 31, 1; 38, 9; V, 1, 9; 2, 7; 3, 1; 3, 11-12; 5, 7; 12, 9; 15. 5; 18, 5 formare (« instruire ») IV, 16, 13; 35, 16 fortassean V, 9, 8 fouea IV, 17, 12 fraus IV, 9, 6; 16, 14; 24, 5

frequentia IV, 14, 3; V, 4, 6 (+ sc) fretum IV, 20, 3 friuolus IV, 29, 2 fructificatio IV, 39, 16-17 (Tp) frux IV, 1, 4 fungi (trans.) IV, 18, 8 gaza, orum (= gaza, ae) IV, 28, 11 gehenna IV, 28, 3 (sc); 28, 5 passim: 29, 12: 30, 3 gemma IV, 13, 4 generositas IV, 5, 2; V, 4, 8 gens (unus) IV, 1, 4; 11, 12; 33, 4; 36, 8; 39, 3; V, 9, 9 gentes (= $\tau \dot{\alpha} \, \tilde{\epsilon} \vartheta \nu \eta$) IV, 6, 3; 11, 8; 16, 12; 29, 3; 31, 6; 31, 8; 39, 11 (sc); V, 3, 8 (sc); 9, 11 (sc); 15, 3 (+ sc); 17, 6 (sc) gentilis IV, 13, 7; V, 17, 14-15 germanus IV, 3, 4 gestire (+ inf.) IV, 2, 5; 20, 9 gloria IV, 2, 1; 7, 13; 9, 9; 10, 1 (+ sc); 14, 6; 14, 13 (sc); 15, 6; 15, 9; 15, 11 (+ sc); 18, 2; 22, 3; 22, 5; 22, 15 (sc); 22, 16; 25, 4; 28, 11; 34, 17; 35, 11; 35, 15; 38, 10; 39, 11 (sc); V, 6, 4 passim; 7, 11; 9, 12 (+ sc); 9, 13; 10, 4; 11, 5;11, 8; 11, 11; 11, 14-15; 13, 11:16, 2 (sc); 17, 4 (sc); 17, 5 (+ sc); 20, 6; 20, 7 (+ sc)

gloriari (sens pronominal) IV, 7, 13; 15, 9; 15, 10 (+ sc); 28, 11; V, 5, 10 (+ sc); 6, 13 (+ sc); 13, 11 glorificare IV, 1, 8; 18, 2 grabattus (ὁ κράβαττος) V, 5, 10 gradus IV, 2, 3; 9, 14; 16, 11; 29, 5; 37, 2; V, 1, 8; 10, 2; 16, 6 gratia IV, 7, 7; 15, 15; 17, 1 (sc); 17, 7; 19, 7; 22, 2; 22, 4; 22, 14 (sc); 24, 7; 33, 4; 34, 1 (sc); 35, 11; V, 2, 4 (+ sc); 2, 6; 3, 11; 4, 4; 5, passim; 8, 4; 8, 7; 8, 11; 10, 16:13, 10 (+ sc); 13, 11; 15, 5:17, 11:18, 1:19, 6 gratias (agere) IV, 25, 1 (sc) haeresis IV, 4, 3; 17, 2 habere (+ inf) IV, 7, 3 habitare IV, 7, 3 (sc) hactenus V, 11, 10 haeresis V, 8, 3; 19, 1; 19, 7 haereticus (subst.) IV, 5, 7; 11, 4; 17, 12; 18, 4; 19, 6; 20, 8; 21, 10; 23, 8; 25, 3; 25, 10; 29, 10; 34, 14; 36, 5; 37, 3; V, 5, 7; 5, 10; 6, 5; 7, 4; 9, 1; 10, 1; 10, 7; 11, 13; 12, 9; 13, 2; 14, 7; 15, 2; 16, 1;17,9;17,16;18,1;18,3; 18, 10; 19, 8 - (adj.) IV, 6, 2; 10, 15; 11, 9; 25, 15; 35, 14; 42, 8; V, 1, 9; 3, 11; 19, 1-2; 20, 2

haurire IV, 5, 1 hebes V, 19, 7 holocaustum V, 5, 10 homo Christus IV, 12, 10; 13, 7 (+ sc); 21, 5; 21, 12 (sc); 30, 1 (sc); 30, 2; 36, 6 (sc): 36, 7 - (Iohannes) IV, 18, 5 - iustus IV, 17, 1 - legis IV, 11, 1 - peccator IV, 9, 3; 9, 9 - (Petrus) IV, 22, 5 secundum hominem V, 4, 1 (+ sc) - spem habere in homine V, 6, 13 (sc) - doctrinae hominum IV, 27, 7; 27, 9 - hominum genus IV, 16, 11; 25, 9 (plur.) - ad hominum salutem IV, 7, 13; 8, 5 – hominibus per hominem V, 1, 3 (sc); 1, 6 hucusque IV, 17, 13 humanitas (« hospitalité ») IV, 31, 1 (cf. TLL VI, 3, c. 3082, l. 19 s.) humanitus V, 4, 1 humanus IV, 4, 5; 9, 9; 12, 8-9; 15, 14; 17, 7; 17, 10; 19, 9; 20, 11; 21, 7; 23, 9; 25, 11; 29, 3; 30, 1; 35, 7; 38, 1; V, 4, 1; 8, 5; 8, 9; 8, 12; 11, 3 humiliare IV, 15, 10 (sc); 33, 6 (sc); V, 3, 8; 20, 7 (Tp) humilis IV, 36, 2; V, 5, 10 humilitas IV, 14, 7; 18, 8; 25, 5; 36, 2; V, 8, 2; 19, 10; 20, 7 hymnus V, 18, 7

hypocrisis IV, 23, 9; 27, 1 (+ sc); 28, 2; V, 12, 6 hypocrites IV, 29, 15 identidem V, 16, 1 idolatria IV, 9, 6; 10, 3; 11, 8; 21, 9; V, 9, 13 idolothyton (τὸ είδωλόθυτον) V. 7, 9 (U) idolum IV, 1, 5; 17, 7; 31, 6 (sc); V, 7, 9 (+ sc)Iesus IV, 7, 11 passim; 8, 4; 9, 9; 10, 10; 10, 11; 13, 4; 13, 6; 20, 2; 20, 5; 20, 7; 21, 2; 27, 2; 36, 8; 36, 9 (+ sc); 36, 10; 36, 11 (+ sc); 36, 12; 37, 1 (sc); 39, 1-2; 43, 3; 43, 9; V, 1, 6; 5, 2; 6, 7; 16, 1; 16, 4 Iesus Christus V, 1, 3; 11, 1; 13, 10 (sc) ignorantia IV, 8, 1; 20, 8; 25, 11; V, 6, 7-8; 9, 8; 14, 8; 18, 3 ignorare IV, 7, 11; 7, 14; 20, 10; 41, 1; V, 3, 10; 6, 7; 10, 1; 11, 8; 11, 13; 13, 4; 14, 6 (sc); 14, 7; 14, 9; 14, 13; 16, 2-3; 16, 6; 18, 3 ignotus Christus IV, 7, 7 -Deus IV, 16, 13; 20, 5; 25, 2; 25, 10; 25, 13; 28, 2; V, 5, 4; 7, 13; 11, 7; 11, 10; 14, 8; 16, 3; 18, 10; 19, 9 - gloria V, 6, 6 - sacramenta V, 11, 7 - (subst.) IV, 26, 8; 36, 8

illiberis IV, 34, 8 (hap.) illicite IV, 34, 4; 34, 9 (Tp) illuminare IV, 1, 5; 3, 4; 13, 4:25,11:41,4 illuminatio IV, 7, 4; 25, 11 illuminator IV, 2, 5; 7, 4; 17, 14: 25, 5: 40, 4 (T) illusor IV, 35, 7 (sc) imaginarius V, 20, 5 imago IV, 9, 9; 34, 14; 38, 3; V, 7, 3; 8, 1 (+ sc); 10, 10 (sc); 10, 11; 11, 12 (sc); 12, 6; 18, 9; 19, 3; 20, 4 - et similitudo IV, 21, 12; 22, 5; V, 6, 12 impingere V, 16, 5 impius IV, 1, 1 implicare V, 2, 6 importabilis IV, 27, 6 (Tp) imprecatio IV, 41, 1 improvidentia V, 1, 2 (T) inaquosus IV, 13, 4 (Tp) inauditus IV, 24, 6 inclamatio IV, 15, 8 (Tp) incongruens IV, 15, 8 inconstans IV, 9, 14 inconstantia IV, 1, 10 incontaminabilis IV, 9, 4-5 incredibilis V, 2, 2 indago IV, 9, 1 indere IV, 20, 13; 28, 8 indignus IV, 7, 3 induere IV, 13, 4; V, 7, 3; 10, 14:12, 3:18, 12:19, 11 indultor IV, 9, 12

inebriator V, 18, 7 (hap.) infamare IV, 26, 4; 36, 10 infamia (« diffamation ») IV, 30, 6 inferre IV, 2, 4 informator IV, 22, 3 (hap.) ingenium IV, 1, 11; 25, 3 immundus IV, 8, 5; 9, 4; 24, 11 (+ sc) incontemplabilis V, 11, 5 (T) incontradicibilis IV, 39, 7 (hap.) inconvenientia IV, 16, 14 (hap.) incorruptela V, 10, 14; 12, 3 (sc) incredibilis (incredibile est) IV, 9, 8: 18, 1 incredulitas (condicio non credentium) IV, 23, 1-2; 28, 2; 43, 3; V, 17, 7 (sc); 17, 8-10 increpatio IV, 7, 15; 23, 1-3 (U) indimissus IV, 34, 4 (hap.) individuitas IV, 22, 4 inebriare V, 18, 7 (sc) inebriator V, 18, 7 (hap.) infatuare V, 5, 7 (sc); 5, 8; 6, 1 infidelis V, 11, 9 (sc); 11, 10-11 ingenium (sens péjoratif) V, 19, 8 ingratus IV, 17, 6 (sc); 17, 7; V, 11, 15 inhonestus V, 5, 9 (+ sc); 5, 10 inhonoro IV, 15, 10 (sc) (Tp)

inhorrere IV, 9, 6 inhospitaliter IV, 24, 8 (hap.) iniectio IV, 1, 2 initiator IV, 22, 3 (hap.) initium V, 4, 2 innouatio IV, 1, 9 inobaudientia IV, 17, 14 (Tp) inoperari V, 17, 6 (Tp) inquinare IV, 9, 4 passim inquinamentum IV, 9, 5; V, 12, 6 inquis (Marcion) IV, 7, 13; 15, 2; 21, 7; 25, 6; V, 4, 7; 7, 1; 20, 6 inquit (sc) IV, 7, 7; 8, 4; 8, 10; 9, 10; 10, 1 (Esaias); 11, 7; 13, 1; 14, 1; 14, 4; 14, 6; 15, 9; 15, 11-12; 16, 1; 16, 3; 17, 2; 17, 6; 17, 8; 18, 5; 20, 3; 20, 8; 20, 13; 21, 5; 21, 9-10; 22, 10; 22, 11 (Esaias); 22, 14; 22, 16 (Esaias); 22, 14; 22, 16 (Moyses); 23, 8; 24, 3; 24, 5; 25, 1; 25, 10; 25, 15; 26, 11; 27, 2; 28, 3; 28, 8; 28, 10; 29, 5; 29, 14; 30, 4; 33, 1;33,9;34,4;34,6;34,15; 35, 12-13; 36, 4; 36, 7; 36, 10; 37, 1; 38, 2; 39, 4-5; 39, 8; 40, 5-6; 41, 3-4; 42, 5; 43, 1-2; V, 2, 5 (Esaias); 3, 3 (Paulus); 3, 9; 3, 11; 4, 4; 4, 12: 4. 15 (Ecclesiasticus): 6. 3; 6, 10 (Esaias); 6, 13; 7, 4;

7, 10 (Paulus); 8, 1 (id); 8, 6 (id); 9, 9-11; 10, 5 (id); 10, 9-11 (id); 11, 8 (id); 11, 12; 13, 5 (id); 13, 10 (id); 14, 6; 14, 11; 15, 3 (id); 16, 5; 17, 9-10 (id); 17, 14; 18, 5; 18, 8-10; 19, 11; 20, 1; 20, 7 inquiunt IV, 19, 6; 38, 9; 41, 4:43,1 insinuare IV, 2, 2 inspectatio IV, 35, 4 (Tp) inspector V, 21, 2 instinctus IV, 34, 9 instituere (« créer ») IV, 1, 9 institutio IV, 12, 2; 16, 13; V, 8, 2; 10, 1 institutor V, 5, 3 (T) instrumentum IV, 1, 1; 2, 1; 3, 4; 10, 13; 25, 3; V, 1, 3-4; 2, 7; 6, 7; 6, 9; 13, 4; 14, 10; 16, 7 insultatorius V, 10, 16 (Tp) intentio IV, 6, 3; 10, 13; 34, 10; V, 2, 4; 18, 13 intercalare V, 13, 10 (U) interpolare IV, 1, 1; 3, 4; 4, 4; V, 21, 1 interpolatio V, 3, 2 interpres IV, 5, 3; 33, 1 interpretari IV, 1, 9; 7, 15; 13, 4; 16, 15; 17, 12; 20, 9; 20, 12; 25, 5; 25, 9; 27, 2; 29, 14; 31, 8; 35, 8; 35, 11; 35, 12; 43, 7; V, 4, 8; 5, 7;

6, 7; 7, 1; 7, 12; 8, 9; 11, 11; 15, 7; 17, 7; 20, 2 interpretatio IV, 9, 10; 10, 13; 14, 1; 19, 7; 27, 9; 35, 4; V, 8, 8 (sc); 8, 12; 18, 10 interrogative IV, 41, 5 (hap.) interstruere IV, 39, 12 (Tp) introgressus IV, 7, 10; 12, 5 inuitator IV, 25, 18; 31, 2 iocunditas IV, 8, 9; 11, 7 (sc); 14, 11 (+ sc); 31, 8; V, 4, 6 (sc) Iudaea IV, 19, 9; 20, 1; 29, 12; 35, 10 Iudaei IV, 1, 4; 2, 5; 8, 1; 10, 13; 11, 2; 12, 4; 14, 16; 15, 2; 16, 11; 17, 13-14; 31, 6; 35, 10; 35, 16; 39, 9; 40, 1; 41, 3; 42, 8; V, 3, 5; 4, 8 (sc); 5, 1; 5, 8 (+ sc); 5, 9; 8, 4; 8, 12; 9, 7; 11, 6; 13, 7; 14, 7-8; 15, 1; 16, 3; 17, 4:17,8-10:20,6 Iudaeus IV, 8, 2; 18, 5; 35, 10; 36, 8; V, 5, 7; 11, 7; 12, 2 (sc); 13, 7 (+ sc) Iudaicus IV, 2, 1; 3, 4; 6, 3; 14, 4; 33, 4; 37, 1; 40, 1; V, 5, 1; 17, 14-15; 19, 5 Iudaismus IV, 4, 4; 6, 3; 11, 1; 33, 8; V, 1, 8; 2, 1; 3, 1; 3, 5; 4, 8; 5, 1; 6, 10; 17, 9 iudex IV, 7, 13; 8, 7; 10, 12; 15, 7; 16, 6; 17, 10; 20, 7;

24, 7; 28, 9 (sc); 28, 10 (+ sc); 29, 7-10; 29, 16; 30, 4; 35, 1; 36, 1; 37, 4; V, 5, 8; 7, 1; 8, 4; 11, 4; 12, 5; 13, 2; 14, 14 iudicare IV, 1, 4 (+ sc); 1, 5; 10, 14: 14, 4 (sc): 14, 6 (sc): 14, 7 (sc); 17, 8 (sc); 17, 9 (sc); 17, 10; 19, 3; 19, 11; 23, 9; 24, 5; 26, 4; 29, 10; 29, 15 (+ sc); 29, 16; 30, 2; 30, 6; 31, 8; 34, 14; 35, 16; 38, 1; 41, 1; V, 4, 12; 6, 11; 7, 2; 12, 5; 13, 4 (+ sc); 13, 5; 16, 5 (sc); 19, 9 (sc); 21, 2 iudicium IV, 1, 5 (sc); 8, 7; 14, 6 (sc); 14, 7; 21, 1; 23, 4; 24, 7; 27, 7; 29, 11; 29, 15 (sc); 30, 6; 35, 16; 36, 2; 36, 7; 42, 2 (+ sc); V, 4, 12 (sc); 4, 14; 9, 10 (sc); 13, 3 (+ sc); 13, 5 iudicatio IV, 24, 5 iustificare IV, 18, 9; 29, 15; 33, 6; 35, 11; 36, 2; V, 13, 9; V, 3, 8; 3, 12 iustificatrix IV, 36, 2 (hap.) laciniosus IV, 1, 5(6); 29, 6 laesus V, 15, 1 (U) languere IV, 11, 3; 14, 13 (sc) languor IV, 8, 4 (sc); 35, 5 lapis angularis V, 17, 16 latebrae IV, 8, 1 lauacrum IV, 9, 7; 27, 3 21, 1; 21, 10; 23, 7-9; 24, 5; lector IV, 6, 4

legalis IV, 25, 15; 38, 4; V, 4, 8; 14, 13 lepra IV, 9, 10; 9, 13 leprosus IV, 9, 3-6; 9, 12; 35, 4 passim lex Creatoris IV, 16, 10; 23, 10:24,5:26, 12: V, 1, 8:2, 3; 3, 2; 3, 6; 4, 13; 7, 2; 7, 8; 13, 11; 13, 14 - (« loi juive ») IV, 1, passim; 22, 5; 25, 15; 27, 1 passim; 34, 8-9; 34, 12; 35 passim; 38, 1; 38, 4; V, 13, 15; 14, 6 (sc); 18, 11 (sc); 20, 6 (+ sc); 20, 7 -(« loi nouvelle ») IV, 1, 4; 4, 3 - (« loi primordiale ») IV, 1, passim; 2, 2; 8, 9; 9 passim; 11 passim; 12, 10-11; 14, 9; 16, 5; 30, 1; 34, 1; 36, 7; 40, 1; V, 2, 1 (+ sc); 2, 2; 14, 7; 14, 9; 14, 13; 14, 14 (+ sc); 17, 15 (+ sc); 18, 8; 19, 9-11 - (« la Loi et les Prophètes ») IV, 4, 4; 6 passim; 7 passim; 17, 14; 20 passim; 22, 11; 23, 3; 25, 6; 33, 8-9; 36, 5; 36, 6 (sc); 36, 11; 39, 17 - (« loi du sabbat ») IV, 12, 9; 12, 14 libellus IV, 34, 2 (sc) licuerit (non) IV, 2, 3; 18, 1 lignus (« bois de la Croix ») V, 3, 10 linea IV, 17, 13; V, 1, 8 liquor IV, 15, 12 (sc)

litura V. 16, 1 localis IV, 34, 12 (Tp) lucere V, 2, 6; 16, 1 lucerna V, 7, 1 lucescere V, 11, 11 (sc) lucifer V, 9, 7 (+ sc) lucrari IV, 3, 3; V, 3, 5 lucrifacere V. 3. 5 lumen IV, 1, 11; 7, 3 (sc); 9, 6:11, 1:19, 5:36, 12:36, 14; 42, 5; V, 2, 5 (sc); 6, 1; 11, 12 (+ sc) lupus V, 1, 5 (+ sc) lux IV, 1, 5-6; 21, 11; 22, 13 (sc); 27, 1; 39, 9 (sc); 43, 1 (+ sc); V, 4, 4 (sc); 9, 8; 11, 11 (sc); 11, 12 (+ sc); 12, 7 (sc); 17, 5 machaera IV, 1, 4 (sc); 20, 2; 24, 10 (sc); 29, 14 machinatio V, 18, 12 (Tp) magister IV, 2, 1; 2, 5; 4, 5; 5, 4; 5, 7; 11, 6; 12, 2; 17, 11; 17, 12 (sc); 26, 2; 28, 9 (sc) maiestas IV, 21, 3-4 maledicere IV, 16, 1; 27, 1; 28, 8; V, 17, 15 maledictio IV, 15, 3-4; 15, 5 (sc); 15, 7-8; 28, 8; V, 3, 9 (+ sc); 3, 10; 3, 11maledictum IV, 20, 11 maledictus IV, 15, 14 (sc); V, 3, 10 (sc) maleficium IV, 17, 13 maleficus IV, 42, 4 (sc)

malignitas IV, 29, 4 malitia IV, 16, 3 (+ sc); 35, 3 (sc); V, 6, 7; 14, 12 (sc) malitiosus IV, 41, 1 manare IV, 24, 8 mandatum V, 18, 6 (T) manifestare IV, 41, 3 manifestissime IV, 36, 10 (Tp) manifestius IV, 40, 6 manna IV, 12, 6; 21, 3; 26, 10 manumissor V, 4, 9 (hap.) manumittere V, 4, 9 (+ sc) (T)martyr IV, 10, 12; 21, 10; 39, 7 martyrium IV, 39, 4 mas IV, 34, 2 (sc) massalis IV, 18, 4 (T) materia IV, 4, 2; 8, 7; 9, 5; 9, 7; 12, 5; 13, 6; 14, 12; 15, 13; 21, 3; 21, 10; 25, 3; 29, 1; 30, 2; 34, 17; 38, 3-5; 38, 9; V, 2, 3-4; 2, 7; 16, 7; 19, 7 matrix IV, 35, 10 medicina IV, 8, 4; 10, 2; 12, 9; 12, 15; 24, 12; 35, 8; 36, 10 mediocritas IV, 21, 5 mendacium IV, 7, 1; 7, 3; 7, 15; 10, 8; 21, 7; 39, 1; V, 14, 2; 16, 4; 17, 9; 18, 6 (sc) mendax IV, 10, 15 mentio IV, 11, 8; 19, 7; 19, 9; 25, 12; 25, 15; 33, 5; 34, 8-10; 40, 4; V, 2, 4; 3, 11; 4, 1; 4, 8; 8, 4; 18, 6; 19, 6; 20, 2

mentiri V, 1, 4; 2, 5; 18, 13 minorare IV, 21, 12 (sc) miseratio IV, 16, 12 miserator (= οἰκτίρμων) V, 11, 1 (Tp) misereri IV, 10, 2 (sc); 17, 8; 37, 1 (sc); 43, 1 (sc); 43, 9 misericordia IV, 10, 2 (sc); 10, 4; 12, 15; 16, 12 (+ sc); 17, 8; 20, 11-12; 27, 3; 36, 7:37,1; V, 5, 6:11, 1 (+ sc): 11, 2 misericors IV, 17, 8 (+ sc); V, 11, 1 mitis IV, 19, 3; 23, 8 (sc); 35, 16 mitra IV, 11, 7 (sc) modico (adv.) IV, 21, 12 (sc) modicus (= paruus) IV, 18, 8; 21, 4; 27, 4; 29, 3; 35, 1; V, 9, 11 moles IV, 9, 8 molinum saxum IV, 35, 1 (hap.) momentaneus V, 10, 14 (sc) (Tp) monella IV, 34, 15 (Tp) mortificare V, 9, 5 (T) mortificatio V, 9, 5; 11, 15 (T) multifarius V, 18, 2 (sc); 18, 4 mundialis IV, 26, 4; V, 4, 5 (Tp)munditenens V, 18, 12 (U) mundus IV, 1, 8 (sc); 9, 8; 29, 3 (sc); 30, 2; 39, 10; 39, 18;

INDEX TERMINOLOGIQUE ET GRAMMATICAL

V, 4, 1 (+ sc); 4, 15; 5, 7-8; 5, |9-10 (sc); 6, 1; 6, 4; 6, 12 (sc); 7, 1; 7, 9 (+ sc); 11, 5 (+ sc) 11, 12-13; 12, 7; 13, 11; 16, 4; 17, 7 (+ sc); 17, 12 (sc); 19, 1 (sc); 19, 2; 19, 7; 19, 8 (sc) mundus (adi.) IV, 27, 3 (sc) municipatus V, 20, 7 (T) mutabilis IV, 1, 7 mystice V, 9, 8 narratio IV, 2, 2 natio V, 9, 11 nationes (= τὰ ἔθνη) IV. 1, 4 (+ sc); 1, 5 (+ sc); 1, 8; 2, 5; 7, 3 (sc); 7, 4; 9, 6; 11, 1; 13, 4; 14, 4 (sc); 14, 5 (sc); 14, 9; 14, 16 (+ sc); 16, 12; 23, 12; 25, 5; 25, 10-11; 29, 3 (sc); 31, 6 (+ sc); 34, 12; 39, 9 (+ sc); 39, 10 passim; 42, 2 (+ sc); 43, 9; V, 1, 5; 2, 5 (+ sc); 3, 5-6; 3, 12; 4, 1; 4, 3; 4, 4 (+ sc); 4, 11 (sc); 6, 1; 6, 8; 9, 11 (sc); 11, 12 (sc); 11, 13; 17, 4 passim natiuitas IV, 7, 7; 10, 7; 19, 6; 19, 9-10; 21, 10; 27, 8; V, 5, 9: 9, 7 natura IV, 8, 8; 16, 5; 16, 11; 16, 15; 20, 1; 20, 9; 20, 12; 21, 10; 25, 10; 31, 2; 39, 15; V, 4, 5; 5, 4; 13, 4-5; 16, 7; 17, 9 (sc); 17, 10 (+ sc) naturalis IV, 1, 10; V, 4, 5; 15, 3

naturaliter V, 16, 3 naucla (= nauclera) IV, 9, 2 nauclerus IV, 9, 2; V, 1, 2 nauicularis IV, 9, 2 ne (nae) IV, 13, 4 necessaria (fuit) IV, 2, 5; 22, 2 necessarie IV, 14, 14; V, 2, 1 necessitas V, 1, 2 necessario V. 3. 5 necessarius IV, 11, 1; 19, 3; 19, 5; 20, 12; 29, 4-5; V, 1, 2; 16, 6 necesse V, 20, 4 necesse (est) IV, 1, 8; 4, 1; 5, 7;10,8;10,15;18,4;22,5; 23, 5; 29, 11; 35, 5; 37, 3; 38, 3; 38, 5; 39, 14; V, 1, 1; 9, 5; 9, 7; 13, 5; 15, 8; 17, 3 - habere IV, 8, 2; 29, 16 necessitas IV, 8, 8; 12, 8; 14, 4; 19, 10; 21, 8 nefas (non fuit) IV, 2, 3 negare IV, 7, 5; 7, 8; 8, 7; 9, 8; 9, 15; 10, 4-5; 10, 8-9; 10, 15:11, 2:11, 8:17, 10:19, 3; 19, 5; 19, 11-12; 25, 6; 25, 18; 26, 13; 27, 1; 28, 4 (sc); 28, 5-7; 29, 14; 31, 5-6; 33, 1; 33, 3; 34, 5; 36, 10; 37, 3; 38, 6-8; 43, 7; V, 1, 6-8; 2, 6; 3, 8; 4, 10; 4, 14; 7, 9; 7, 11; 9, 1; 9, 3; 10, 3; 10, 9; 11, 3; 12, 9; 14, 2-3; 14, 14; 16, 4; 17, 14; 19, 7

negatio IV, 19, 10; 19, 12; 28, 6:41.2 negator IV, 28, 5; 38, 4 (Tp) negotium IV, 4, 5; 12, 9; 25, 5; 29, 8; 34, 1 (sc); 34, 6; V, 13, 10 ne non IV, 2, 5 neomenia IV, 12, 4 (sc); V, 19, 9 (sc) (Tp) nedum IV, 15, 15; 22, 16; 27, 6; 35, 3; 39, 12; V, 6, 2; 6, 6:19,2 nequam IV, 8, 5; 14, 6 (sc); 14, 14 (sc); V, 6, 7 nequitia IV, 14, 6 (sc); V, 6, 12 (sc); 18, 14 (sc) nidorosus V, 5, 10 (Tp) nomen (in nomine) Dei V. 19. 3; 4, 4 (sc); 4, 11 (sc) - ecclesiae V, 18, 8 - eius V, 2, 5 (sc) - hominis V, 9, 5; 10, 9 nostras V, 16, 1 (U) notare (cum genetiuo forensi) IV, 8, 2 notitia IV, 13, 4; 26, 3; 36, 8-9; 37, 1; V, 16, 3 notus Creator V, 6, 2 - Deus IV, 8, 11; V, 3, 12 - diuinitas V, 2, 3 – euangelium IV, 5, 2 - praeuaricatio IV, 8, 8 nouamen IV, 1, 6 (sc); 11, 9 (sc); V, 19, 11 (sc) (Tp) nouare IV, 11, 9 (sc) nouate IV, 1, 6 (sc); V, 19, 11 (U)

nouatio IV, 1, 6; V, 2, 1; 7, 14 noue V, 17, 15 - nouissime IV, 25, 3; V, 3, 5; 19, 5 nouissimus V, 4, 2 (sc); 4, 8; 8, 6 (sc); 8, 7; 10, 7-8; 17, 4 (sc); 18, 1 (sc); 31, 6 (sc) nouitas IV, 11, 9-10; 12, 2; V, 11, 4; 20, 2 nouus apostolus V, 10, 1; 18, 5 - Christus IV, 10, 4; 17, 14 - Deus IV, 16, 13:17, 14:20, 5; 20, 10; 21, 2; 26, 9; 27, 4; V, 2, 2; 2, 4-5; 3, 6; 5, 8 doctrina IV, 21, 9; 28, 8 euangelium IV, 4, 5 - homo V, 17, 15 (+ sc); 19, 11 praeceptum IV, 25, 15 - prophetia V, 16, 4 - religio IV, 17, 14 - sepulcrum IV, 42, 7 - Testamentum IV, 6, 1:14. 2; 22, 3; 22, 7; 22, 11; V, 11, 4-5 nullificamen IV, 21, 12 (sc) (T)nullificatio IV, 14, 15 (sc) (T) obaemulor IV, 31, 6 (sc) (U) obaudire IV, 15, 6; 20, 1; 35, 8 obducere (= deuincere) V, 10, 3 oblatio IV, 35, 11; V, 9, 9 oblit(t)erator IV, 26, 11 (Tp) obscuratio V, 8, 2 (U) (ignoré chez Claësson)

obsecutor IV, 9, 13; 26, 13 (Tp) observatio V, 3, 4 observator IV, 35, 8; 36, 5 obsignare V, 1, 3 obstruere V, 13, 11; 17, 8 obtundere V, 1, 4; 11, 5 (sc) obumbrare IV, 19, 5; 22, 5; 25, 1; 28, 2; V, 6, 2 occurrere IV, 7, 4 oculare IV, 36, 12 (T) offarcinatus IV, 24, 2 (hap.) offendiculum IV, 13, 6 (Tp) offensio V, 5, 9 (sc) offerentia IV, 24, 2 (hap.) officium IV, 1, 8; 2, 5; 22, 12; 24, 8; 26, 12; 27, 5; 28, 2; 43, 1; V, 1, 2; 3, 6; 5, 1 omnifariam IV, 25, 15 omnipotens Deus IV, 35, 11 -Dominus IV, 39, 4 (sc) onerare IV, 34, 9; 37, 4; 42, 1; V, 15, 1 onus IV, 1, 6; 14, 9; 24, 2; 27, 6-7; V, 2, 7; 4, 13 (sc); 7, 14 opera IV, 17, 2; 22, 12 operari IV, 7, 10; 9, 8; 12, 5; 12, 14; 16, 10; 18, 4-5; 20, 5; 20, 11; 24, 5; 30, 1; 35, 5; 35, 7; V, 4, 14 (sc); 12, 5; 15, 6; 16, 7; 17, 7 (sc) operarius IV, 1, 4; 19, 1; 21, 1; 24, 5 (+ sc); 30, 4 (sc); V,3, 8; 12, 6

operatio IV, 9, 8; 12, 3; 18, 6; V, 4, 3; 8, 4; 8, 12; 10, 11; 16, 6 operator V, 17, 8-9 (Tp) opimitas IV, 22, 13 (Tp) optimus (seul) IV, 41, 3 -Christus IV, 29, 12 - Deus IV, 7, 13; 15, 2; 16, 7; 26, 7; 28, 10; 29, 10; 36, 2 passim; 38, 1; 39, 2 passim; 41, 2; 43, 4 opus carnis V, 10, 11-13 homo V, 6, 12 - tenebrarum V. 18, 6 (sc); 19, 6 -(« action ») IV, 12, 9 (+ sc); 12, 10-11; 12, 14; 15, 8; 27, 3; 27, 8; 37, 1; 40, 2 -(« métier ») IV, 9, 1; 21, 1; 30, 1; V, 1, 2; 12, 5; 19, 7 -(«œuvre de la Création») IV, 7, 4; 19, 11; 20, 1; 25, 2-3; 29, 6; 41, 3; V, 3, 8; 5, 7; 6, 11; 14, 4; 16, 3; 16, 7; 17, 2; 18, 8 - (« œuvre littéraire ») IV, 1, 1; 2, 3; 4, 2 (plur.) - (« traité de Tertullien ») V, 9, 7; 21, 2 opusculum IV, 6, 3; V, 1, 1; 10, 1; 13, 1; 21, 2 oratio (« prière ») IV, 1, 8; 9, 9; 13, 1-2; 26, 2-3; 36, 2 orcus IV, 15, 10 (sc) ordiacius (= hordiacius) IV. 21, 5 (hap.) ordinare V, 1, 2; 4, 2

ordinarius IV, 7, 1; 14, 1; 20, 12 ordo IV, 1, 3; 2, 1; 5, 2; 5, 7; 7, 1-2; 9, 9; 11, 4; 16, 11; 21, 5; 21, 10; 22, 6; 24, 12; 26, 2; 26, 4; 31, 7; 33, 9; 35, 11; 38, 4; 39, 9 (sc); 39, 18; V, 1, 1; 1, 6; 2, 1; 2, 3; 2, 7; 9, 9 (sc); 10, 8; 11, 8 ouis IV, 7, 5 (sc); 7, 6 paenitentia IV, 10, 3-4; 11, 5; 18, 9; 32, 2; V, 1, 6; 11, 2 paenitere IV, 4, 5 panis IV, 7, 5 (sc); 7, 6; 12, 5; 16, 16; 17, 8 (sc); 21, 3; 21, 5; 26, 4; 26, 8; 26, 10; 31, 1 (sc); 37, 1 (sc); 40, 2 (sc) 40, 3-4 pannus IV, 11, 9; 21, 11 parabola IV, 11, 12 (sc); 19, 2; 25, 2; 26, 12; 28, 11; 29, 6-7; 29, 9; 30, 1; 30, 2; 30, 4; 31, 7; 32, 2; 36, 1; 37, 4; 39, 10 passim; V, 6, 7 paradisus IV, 17, 5; V, 12, 7 parasceue IV, 12, 6 (Tp + Vg) pariare IV, 29, 6 (Tp) partualis IV, 20, 12 (hap.) paratura IV, 3, 1; 12, 6; 31, 2;43,1 pascha V, 7, 3 (+ sc) passio IV, 4, 2; 21, 8; 35, 14; 39, 4-5; 40, 6; 42, 2; 43, 5; 43, 9; V, 20, 5; 20, 7 passiuitas IV, 16, 13 (Tp)

Pater IV, 9, 9; 10, 3; 10, 6-9; 11, 1; 11, 7; 13, 1-4; 13, 7; 17, 5; 17, 8 (sc); 18, 4; 21, 12 (sc); 22, 8; 22, 10; 22, 12; 24, 12; 25, 3; 25, 7; 25, 8; 25, 10 (+ sc); 25, 11; 26, 1; 26, 3; 26, 10; 29, 3 (+ sc); 29, 4; 30, 2; 34, 3; 39, 7; 39, 11 - Deus IV, 35, 7; V, 4, 4 (+ sc); 5, 2; 5, 3; 7, 9 (sc); 11, 1 (+ sc); 14, 1; 17, 5-6; 17, 16; 19, 3; 20, 4 patere IV, 21, 10; 22, 1; 41, 3; V, 14, 10 patientia IV, 23, 1-2; 36, 10 patrocinari (+ dat.) IV, 1, 1; 5, 3; 5, 7; V, 7, 11 patrocinium IV, 2, 4; V, 3, 1 peccare IV, 35, 2; 41, 1 peccator IV, 9, 3; 9, 9; 10, 4; 10, 14; 14, 3 (sc); 14, 5 (sc); 18, 9; 32, 2; 42, 8 (sc); V, 7, 13; 11, 2; 12, 9; 16, 3 peccatrix IV, 18, 9; V, 14, 1-2 (Tp)peccatum IV, 10, 1 (sc); 10, 2 (sc); 10, 5; 10, 14; V, 13, 10 (sc); 13, 13 (sc); 13, 14; 14, 1-2 penes IV, 3, 1; 4, 4; 11, 8; 14, 7; 16, 2; 24, 10; 25, 16; 27, 2; 36, 2; V, 6, 12 (+ sc); 8, 4 pepo IV, 40, 3 (Tp) peraequatio IV, 29, 6 (Tp)

perdere IV, 7, 5 (sc); 7, 6; 7, 9 (sc); 7, 12-13; 12, 11 (sc); 12, 15; 17, 1; 21, 9 (+ sc); 21, 10; 26, 6; 32, 1-2 perditio IV, 7, 13; 21, 10; 23, 9; 37, 3; V, 5, 6; 6, 7; 16, 4 (sc) perfectus IV, 17, 2 periclitare IV, 23, 4 pernitenter IV, 38, 5 (hap.) pernitentissime IV, 31, 4 (hap.) pernitentius IV, 9, 4 (hap.) perorare IV, 21, 10 persecutio IV, 39, 8 (T) persecutor V, 1, 5-6; 2, 7; 4, 15 persona IV, 3, 3; 10, 2; 14, 7; 19, 9; 19, 11; 20, 8; 22, 12; 23, 1-2; 29, 6; 29, 16; 30, 2; 35, 2; 39, 15; V, 1, 4; 2, 5-6; 3, 7; 11, 11 (sc); 11, 12 (+ sc) peruersio IV, 5, 5 peruersitas IV, 13, 7; 22, 3 peruertere IV, 3, 2 phantasma IV, 8, 2; 9, 5; 10, 15; 18, 9; 20, 13-14; 40, 3; 42, 7-8; 43, 6; 43, 8; V, 7, 5; 8, 4; 14, 1; 14, 3; 17, 15; 20, 3-5 pharisaeus IV, 12, 5; 12, 8; 12, 15; 27, 2; 28, 1 (+ sc); 33, 2;33,4;33,6;35,11;36,2; 38, 1; V, 20, 6 philosophari IV, 25, 3 philosophia V, 19, 7-8

philosophus V, 19, 7 piscatura IV, 9, 1 (hap.) pontifex IV, 13, 4; 35, 7; 35, 11: V. 9. 9 populus IV, 1, 5 (sc); 10, 4; 12, 13; 13, 1 (sc); 14, 4 (sc); 14, 6 (sc); 15, 14; 16, 12 (+ sc); 17, 14 (sc); 18, 2 (+ sc); 19, 2; 21, 3; 21, 5; 21, 12 (sc); 22, 5; 22, 7; 22, 10 (+ sc); 24, 8; 25, 10 (sc); 26, 4; 27, 7; 31, 4 (sc); 31, 5 (+ sc); 36, 8; 36, 13; 37, 1 (sc); 39, 4 (sc); 39, 11 (sc); 40, 2; 41, 2; 42, 2 (+ sc); V, 5, 4; 5, 6; 7, 12; 8, 12; 9, 10; 9, 13; 11, 5; 11, 8; 14, 8 (sc); 17, 5; 17, 14 portendere IV, 8, 11; 14, 4; 15, 5; 24, 8; 30, 3; 31, 8; 35, 15; V, 1, 6; 4, 8; 10, 4 portendosus V, 15, 3 portio IV, 18, 4 posteaguam IV, 4, 3 posteritas IV, 5, 7; V, 19, 1 posterius IV, 4, 1 praecauere IV, 40, 2 praeceptiue V, 10, 11 (Tp) praeceptum IV, 1, 3; 9, 5; 12, 3; 16, passim; 17, 2; 25, 15; 27, 7; 27, 9; 28, 8; 29, 16; 34, 5; 35, 12; 35, 13 (+ sc); 35, 16; 36, 4-6; 36, 7 (sc); 37, 1; 38, 4; V, 4, 13; 8, 9;

13, 14 (+ sc) 13, 15; 14, 8

(sc); 14, 11; 14, 13; 17, 15 (sc); 18, 7; 18, 11; 19, 11 (sc) praeclusor IV, 27, 8 (hap.) praecocus IV, 27, 4 praecogitatio IV, 39, 7 (hap.) praeconium IV, 8, 5; V, 13, 14 praecordia (= ἡ καρδία) V, 8, 9 (sc) praecursor IV, 18, 7-8; V, 16, praedamnare IV, 26, 4 praedicare IV, 1, passim; 2, 5; 4, 5 (sc); 7, 3; 7, 11; 8, 2-3; 10, passim; 11, 1; 12, 9; 13, 4; 14, 14; 14, 16; 16, 2; 16, 17; 18, 4; 18, 6-7; 20, 4; 21, passim; 22, 11; 23, 11; 25, 10; 25, 13-14; 29, 14-15; 31, 8; 33, 8-9; 34, 14; 35, 15; 38, 10; 39, 4 passim; 42, 5; 43, 9; V, 2, 1; 2, 3; 2, 7; 3, 5; 4, 2; 4, 14; 5, 3 passim; 7, 1; 9, 1; 10, 3; 11, 6-7; 11, 16; 13, 1; 13, 15; 14, 9; 14, 14; 15, 6; 16, 7; 17, 1; 17, 4; 17, 14; 19, 11; 20, 1-2 praedicatio IV, 2, 1; 3, 4; 7, 4; 7, 10; 12, 15; 20, 2; 24, 12; 25, 2; 28, 1; 31, 7; 36, 9-10; 39, 5; V, 2, 7; 4, 3; 4, 10; 5, 1; 5, 7 (+ sc); 8, 7; 8, 10; 12, 6; 16, 7; 18, 14; 19, 2; 20, 1-2

praedicator IV, 7, 8; 8, 5; 11, 6:22,3:V,3,6:8,7:12,9: 15, 2 praedicere (« prophétiser ») IV, 28, 3; 35, 16; 39, 19; V, 1, 4; 5, 2 praefatio V, 7, 13 praeferre IV, 2, 3; 4, 4; V, 4, 10:5,1:7,6:13,7 praeiudicare IV, 1, 11; 4, 1; 11, 3; 16, 9; V, 1, 9; 6, 6; 6, 12; 20, 4 praelatio V, 4, 11; 15, 3 praemaledicere V, 3, 10 (hap.) praeminari V, 19, 8 (Tp) praeministrare IV, 14, 10; V, 6, 5; 18, 10 praemittere IV, 4, 5; 7, 12-13; 8, 5; 9, 15; 12, 1; 15, 4-5; 19, 11; 22, 9; 24, 8; 25, 1-3; 26, 8; 28, 4; 39, 17; V, 2, 6; 3, 3; 7, 10; 11, 16; 18, 12 praenominare V, 15, 7 (Tp) praenotare IV, 39, 16 praenuntiare IV, 1, 9; V, 8, 12; 15, 5; 17, 4 praeoperare V, 17, 4 (U) praeparator IV, 11, 5; 33, 8 (Tp) praeparatura IV, 18, 4 praeparaturus IV, 13, 5 praeponere V, 8, 9 praeputiatio V, 4, 10-11; 13, 7; 17, 12 (sc) (Tp) praeputiatus V, 9, 9 (Tp)

praeputium IV, 1, 6 (sc); V, 4, 10 (sc); 13, 7 (sc) praerupium IV, 38, 1 (Tp) praescius V, 7, 13 praescribere (« établir ») IV, 4, 1 - (* opposer *) IV, 5, 7;9, 4 - (« ordonner ») IV, 24, 2; V, 5, 1; 5, 3; 6, 13; 7, 8; 8, 11 praescriptio IV, 6, 4; 25, 17; 38, 4; 38, 7; V, 1, 8; 8, 4; 19, 1 (T) praescriptiue IV, 1, 2 praeses V, 17, 8 praesperare V, 17, 4 (+ sc) (T) praestructio IV, 14, 9; V, 5, 1 praestruere IV, 2, 1; 6, 1; 9, 3; 16, 15; 16, 17; 38, 5; V, 1, 7; 1, 9; 10, 7; 13, 12; 16, praesumere IV, 20, 11; 26, 1-2; 36, 9; 38, 9; V, 2, 2 praesumptio IV, 6, 2; V, 2, 2; 9, 2 praesumptorie IV, 41, 2 (hap.) praetendere V, 18, 3 praetrahere V, 21, 2 (hap.) praeuaricatio IV, 3, 4; 8, 8 praeuaricator IV, 7, 9; 43, 4 praeuentus V, 12, 4 (T) presbyter IV, 21, 7; 42, 2 (sc) pressura V, 19, 6 primogenitus V, 19, 4 primordium IV, 5, 4 - a primordio IV, 10, 3; 12, 6; 12,

14; 17, 14; 26, 4; 34, 2 (sc); 36, 8; V, 7, 14; 9, 1; 16, 7 in primordio IV, 26, 4; 29, 7 princeps (= diabolus) V, 6, 6; 17, 7 (sc): 17, 8-9 principalis V, 2, 1; 8, 9; 14, 13; 19, 7 prior (erit) IV, 4, 2 prius est (+ subj.) IV, 10, 4 probabilis V, 8, 3 probare IV, 4, 2; 6, 1; 7, 7; 10, 4; 11, 1; 11, 12; 14, 16; 15, 7-8; 18, 1; 19, 2; 19, 4; 20, 8; 20, 13; 21, 2; 22, 5; 25, 6; 26, 1-2; 28, 10; 29, 15; 33, 8; 35, 5; 36, 1-2; 41, 5; 42, 4; 43, 4; V, 1, 3 passim; 2, 7; 3, 1; 3, 6; 4, 7; 4, 13; 6, 4; 6, 11; 7, 11; 8, 4; 8, 9; 8, 12; 9, 6; 11, 14; 13, 1; 13, 3; 18, 9; 19, 1; 19, 4; 20, 2; 21, 2 probatio IV, 10, 9; 40, 6 problema IV, 11, 12 (sc) probus IV, 1, 4; 28, 9 proferre V, 1, 3 (+ sc); 1, 8; 8, 12; 15, 6; 19, 8 - proditurus IV, 1, 4 - (« production ») IV, 9, 8 professio IV, 2, 3; 7, 8; V, 1, 3; 8, 12 professor IV, 12, 9; V, 1, 3 profiteri IV, 6, 1; 10, 14; 12, 4; 12, 13; 18, 1; 19, 8; 20, 4; 28, 8; 29, 4; 32, 2; 40, 3; V,

1, 3; 1, 9; 3, 7; 3, 11; 4, 15; 6, 11 prohibere IV, 1, 10; 12, 6; 16, 4-5; 22, 5; 23, 10-11; 24, 8; 27, 5; 28, 1; 28, 8; 29, 1; 34, 1 passim; 35, 2; 39, 1 prohibitio IV, 34, 4 promissio IV, 6, 4; 14, 8-9; 14, 11; 22, 13; 24, 12; 31, 8; 34, 13-14; 35, 10; 39, 12-14; V, 4, 2; 4, 4; 8, 6; 11, 13; 11, 16; 17, 4 (+ sc); 17, 12 (+ sc); 17, 13; 18, 11 (sc); 20, 7 promissiue V, 10, 11 (hap.) promittere IV, 8, 9; 10, 3; 14, 10; 34, 14; 37, 1; 39, 11; V, 2, 1:6, 1 promulgare IV, 2, 1; 5, 4; 28, 2; 33, 8; 34, 13 pronuntiare IV, 6, 4; 9, 2; 10, 6; 12, 2; 12, 13; 15, 4; 17, 14; 18, 9; 19, 10; 20, 4; 21, 12; 23, 11; 24, 5; 27, 5; 28, 8; 29, 15; 33, 6; 34, 9; 35, 1; 35, 3; 39, 7; 39, 18; 40, 1; 41, 5; 43, 7; V, 3, 8; 5, 6; 7, 1; 8, 5; 9, 1; 3, 10; 3, 12; 8, 4; 15, 4; 18, 2; 20, 5 pronuntiatio IV, 11, 9; 14, 15; 16, 1; 19, 2-3; 38, 9; 39, 10; 39, 12; 41, 5; V, 11, 9 propheta IV, 2, 2; 4, 5 (+ sc); 6, 1; 7 passim; 8, 2; 9, 6; 9,

9; 10, 2-3; 10, 14; 11, 4; 11, 6; 12, 13; 12, 15; 13 passim; 15, 1 (+ sc); 15, 2; 15, 15; 17, 14; 18, 2 (+ sc); 18 passim; 19, 9; 20, 2-3; 20, 11; 21, 2; 21, 4; 22 passim; 22, 15 (sc); 23, 3; 24, 3; 24, 8; 25, 6; 25, 12 (+ sc); 27, 8; 28, 8; 29, 14; 31, 3; 31, 5 (sc); 33, 6; 33, 7 (sc); 33, 8-9; 34, 9 passim; 35, 5 passim; 36, 5-6; 36, 11; 37, 2; 39, 10; 39, 12; 39, 17; 42, 6; 43, 3; 43, 9; V, 2, 1 (+ sc); 3, 8; 6, 9-10; 8, 4 (+ sc); 8, 9; 8, 12; 10, 16; 11, 11; 14, 10; 15, 1; 15, 2 (+ sc); 15, 5; 17, 8; 17, 16 (+ sc); 18, 5 prophetare IV, 21, 6; 42, 3; 43, 1; V, 8, 6; 8, 11-12 (T) prophetia IV, 6, 4; 7, 5; 8, 1; 9, 2; 10, 2; 12, 15; 18, 7-8; 19, 1; 22, 4; 23, 4; 25, 1; 34, 7;39,19;40,2;41,4;42,4; 43, 1; V, 5, 9; 8, 4; 8, 8 (sc); 12, 6; 15, 5-6; 16, 4 propheticus IV, 10, 9; 10, 13; 18, 4; 25, 3; 25, 11; 39, 12; 40, 6; 41, 2; V, 1, 5; 4, 10; 13, 7; 13, 15; 15, 5 (Tp) proponere IV, 7, 1; 9, 3; 27, 1;29,9;33,1;33,5;34,10; 35, 13; 38, 4; 38, 6; V, 2, 4; 3, 11; 6, 2; 6, 4-5; 7, 13; 9,

10; 10, 4; 11, 5; 11, 8; 11, 15:17, 1 (sc): 20, 1 propositio IV, 19, 7; 34, 8; V, 7, 13 proprie V, 11, 7 (Tp) proprietas IV, 6, 4; 11, 12; 14, 1; 39, 1; V, 9, 3 prospector IV, 34, 7 (Tp) prospicere V, 3, 11; 7, 11; 15, 4 prostitutus IV, 34, 5 protector IV, 4, 4 protelare IV, 21, 3 providentia IV, 41, 1; V, 7, 1; 11, 12 prouidere V, 1, 5 prouocare IV, 6, 1; 17, 9; 20, 8; 27, 10; 35, 5; V, 1, 7-8; 15, 5 prouocatio IV, 11, 5; 12, 4 prout IV, 5, 7; 14, 1; 14, 3; 17, 10; 29, 11 psalmus IV, 11, 7; 11, 12; 13, 2; 13, 7; 14, 3-4; 14, 12; 15, 11; 15, 13; 15, 15; 20, 3-4; 22, 8; 24, 10; 39, 8; 39, 11; 40, 2; 41, 4; 42, 3-4; 42, 6; 43, 9; V, 3, 8; 4, 9; 8, 12; 9, 7 passim; 11, 12; 14, 11; 17, 5; 17, 16; 18, 6-7 psalterium V, 18, 7 pseudoapostolus IV, 3, 2; 5, 5; V, 12, 6; 19, 5 pseudopropheta IV, 15, 14 (sc); 15, 15; 23, 7

pusillitas IV, 9, 8; 20, 8; V, 5, 9 pusillus IV, 25, 5; V, 6, 1; 7, 8 putatiuus V, 4, 15 quadrans IV, 29, 16 quaestio IV, 15, 3; 19, 8; 20, 13; 22, 5; 30, 1; 34, 2; 37, 2; 38, 4-6; V, 2, 3; 2, 7; 3, 7; 4, 7; 10, 3; 12, 7; 13, 12 quale (est) ut V, 19, 5 - (erit) ut V, 18, 14 qualitas IV, 3, 4; 15, 3; 19, 9; 29, 14; 35, 5; 40, 4; V, 3, 7; 10, 3; 15, 8 quando (causal) IV, 15, 3; 21, 10; 25, 12; 29, 12; V, 7, 9; 9, 5; 18, 2 - (adversatif) V, 2, 6-7:7.9 quandoque (= aliquando) IV, 22, 3; 36, 13; V, 9, 9; 18, 4 quantum IV, 2, 2; 9, 9 - in quantum ... in tantum IV, 4, 1; 5, 5; 10, 10; 15, 1; 16, 4 quanto magis IV, 2, 5 quasi IV, 2, 3; V, 11, 3 (= quod + compl.) quatenus IV, 4, 3; 34, 3; V, 5, 7; 11, 1; 13, 1 quia (« car ») IV, 39, 8; V, 2, 3; 3, 8; 13, 2; 17, 6 quo magis IV, 7, 4 quod (complétif) IV, 2, 4; 3, 4; 4, 5 quoniam (+ subj.) IV, 2, 1 -(« car ») V, 2, 4; 9, 12; 13, 2

radix IV, 1, 8: 36, 11 rapax V, 1, 5 (+ sc) ratio IV, 4, 1; 11, 6; 16, 6; 16, 11; 18, 4; 19, 10; 22, 4; 23, 11; 30, 6; 36, 10; 37, 4; 43, 7; V, 2, 4; 3, 3 (rationem reddere); 3, 5; 7, 13; 14, 4; 20, 5 rationalis IV, 19, 6; 19, 10; V, 3, 10 reaedificare V, 3, 8 (Tp) reatus V, 14, 4 recapitulare V, 17, 1 (sc) (T) recensere V, 7, 12; 17, 1-3 recenseri V, 11, 4: 19, 11 recensus IV, 5, 2 recidiuus IV, 25, 16 recogitatus IV, 43, 2 (T) recusabilis IV, 35, 14 (hap.) redarguere V, 5, 10 redemptio IV, 39, 10 (sc) redemptor IV, 43, 3 (sc); 43, 5 redimere IV, 14, 4 (sc); V, 4, 3 (sc); 7, 5; 14, 1 redintegratio IV, 10, 1 redundantia IV, 7, 1; 29, 16; V, 6, 7; 21, 2 referre IV, 3, 5; 4, 4; 7, 2; 8, 2; 17, 7; 18, 2; 21, 10; 36, 1 (sc); 39, 12; 39, 15; 41, 1; V, 2, 6; 5, 6; 7, 11; 8, 2; 11, 11; 13, 5; 14, 2; 17, 4; 17, 8; 17, 10:20,2 reformare IV, 6, 4; 13, 6 reformatio IV, 10, 11

reformator IV, 22, 3 refrigerium IV, 34, 10 passim (Tp) regalis IV, 14, 6 regius IV, 8, 9; 39, 11 (sc) regnare V, 13, 10 (+ sc) regnum (Dei) IV, 8, 10 (sc); 8, 11: 14, 1 (sc): 14, 7: 14, 13 (sc); 18, 8; 21, 1; 23, 10 (sc); 23, 11; 24, 6; 24, 7 (+ sc); 26, 4; 26, 11 (sc); 26, 12; 29, 5 (+ sc); 30, 1 (sc); 30, 2; 30, 5-6; 33, 7 (+ sc); 33, 8; 35, 12 (+sc); 35, 13-14; 39, 3; 39, 10 (+ sc); 39, 11 (sc); 39, 12; 39, 16 (sc); 39, 17; V, 9, 13; 10, 11 (+ sc); 10, 13-14; 10, 15 (+ sc); 10, 16; 12, 6; 14, 4 (sc) regula IV, 2, 2; 5, 1; 5, 6; 17, 11:25, 15:36, 12: V, 3, 1: 8, 12; 19, 1; 19, 7; 20, 1-2 religio IV, 3, 1; 4, 2; 17, 14; 35, 10; V, 2, 4; 7, 2; 8, 4 (sc); 8, 8; 16, 4; 17, 13 relucere V, 10, 8 remaledicere IV, 16, 6; 27, 1 remediare IV, 11, 2; 35, 6; 35, 8; 35, 11; V, 14, 2 remediator IV, 8, 4; 35, 5 (U) remedium IV, 9, 8 remissa IV, 18, 9 (Tp) remunerator IV, 29, 11; 36, 11 (T) renouare V, 11, 16 renouatio V, 11, 16

renuntiare (« annoncer, | publier ») IV, 12, 3; 15, 7; 16, 2; 18, 7; 31, 5; 38, 1-2; 43, 2; V, 17, 4 - (« renoncer à») V, 4, 15 rependere V, 6, 11 repercutere IV, 23, 2; V, 5, 7 repraesentare IV, 6, 4; 9, 7; 12, 15; 14, 13; 16, 5; 22, 9; 23, 7 repraesentatio IV, 10, 1; 13, 3; 25, 13; V, 12, 5 reprobare IV, 35, 14; 35, 15 (sc) (Tp) reprobatio IV, 35, 14 (Tp) reprobatrix IV, 36, 2 (hap.) repromissio IV, 8, 4; 9, 3; 16, 5; V, 4, 8 (sc); 8, 4 repromissus IV, 11, 9 repromittere IV, 2, 3; 14, 7; 14, 10; 16, 6; 19, 5; 22, 9; 22, 15; 24, 9; 25, 5; 25, 17; 31, 1; 34, 14; 39, 6; 39, 12; V, 1, 5; 2, 5; 3, 12; 4, 8 (sc); 7, 1; 7, 14; 8, 7; 8, 12; 9, 2; 9, 6; 10, 3; 11, 4; 13, 1; 14, 9; 17, 6; 19, 8 repudiata IV, 34, 1 (hap.) repudium IV, 11, 8; V, 7, 6-7 resignare IV, 10, 3 responsio IV, 2, 1; 28, 8; 38, 4:38,6 responsum V, 11, 11 respuere IV, 5, 2; 8, 5; V, 2, 7 restaurare IV, 6, 4

restituere IV, 10, 4; 12, 15; 35, 10; V, 3, 7; 19, 8 restitutio IV, 6, 3; 12, 11; 17, 2 resurgere IV, 43, 1 (sc); 43, 5 (sc); V, 7, 4; 9, 4; 10, 1 (sc); 10, 2 (sc); 10, 3 (+ sc); 10, 14 (+ sc); 12, 2 (sc); 13, 12; 15, 4; 20, 7 resurrectio IV, 21, 1; 31, 1; 34, 13; 38, 4-9; 43, 2; 43, 4-5; 43, 9; V, 7, 4; 9, 1 passim; 9, 3; 9, 5 (sc); 10 passim (+ sc); 11, 16; 14, 5; 18, 9;19,7 resuscitare IV, 18, 2; 24, 3; V, 10, 14; 11, 15; 14, 5 retentio V, 3, 2 (Tp) retorquere IV, 41, 1 retractare IV, 7, 1; 7, 10; 10, 13; 20, 13; 35, 5; 38, 7; 41, 1; V, 5, 1 retractatus V, 1, 1; 3, 6 retributio IV, 17, 9-10; 24, 5; 27, 7; 31, 1; V, 4, 14; 5, 8; 12, 5; 14, 13 (Tp) retributor IV, 29, 11; V, 16, 1 (hap.) retro (= antea) IV, 3, 1; 8, 1; 13, 4; 14, 6; 16, 13; 16, 17; 19, 7; 21, 6; 24, 6; 25, 5; 26, 13; 28, 2; 35, 1; 35, 6; 35, 11; 39, 18; 43, 8; V, 5, 1; 9, 4; 14, 9; 19, 9; 20, 6; 21, 2

retundere (« réfuter ») V, 9, 3:15.3 reuelare IV, 16, 15; 17, 13; 22, 3; 22, 6; 22, 9; 22, 15; 23, 1; 25, 1 (+ sc); 25, 4-5; 25, 10 (sc); 25, 11; 25, 13; 29, 3; 35, 14; V, 1, 9; 6, 1; 6, 4-5; 8, 12; 9, 1; 11, 3; 13, 2 (+ sc); 13, 3; 13, 5; 15, 5; 16, 3-4; 18, 4 reuelari V, 1, 9; 2, 1 reuelatio IV, 22, 3; 25, 5; 28, 2; 35, 14; V, 4, 2; 11, 8; 16, 1 reuelator IV, 25, 3 (Tp) reus IV, 10, 3; 12, 5; 25, 3; V, 10, 13; 12, 6 rex IV, 10, 3; 10, 12; 15, 9; 19, 1:21, 9:23, 5:26, 4:28, 8; 28, 11; 42, 1; 42, 2(+ sc); 42, 3 (sc) sabbatum IV, 12, passim; 12, 4 (sc); 30, 1 (+ sc); V, 4, 5; 4, 6 (+ sc); 19, 9 (sc) sacer IV, 13, 4 sacerdos IV, 9, 9 (+ sc); 21, 7; 23, 9 (+ sc); 35, 4; 35, 7 (sc); 35, 8; 35, 10; V, 9, 8-9; 18.7 sacerdotalis IV, 13, 4 sacerdotium IV, 23, 10-11; V, 9, 9 sacramentum IV, 1, 11; 3, 1; 5, 2; 16, 12; 34, 5; 38, 2; V, 1, 6; 4, 8; 5, 2; 6, 2; 7, 12; 8, 4; 11, 7; 14, 9; 15, 5; 17,

1 (sc): 18, 1 (sc): 18, 2-4; 18, 9 (sc); 18, 10; 18, 14; 20, 1 sacrarium IV, 13, 4 sacrificium IV, 1, 8 (+ sc); 17, 8; 18, 9; 20, 11 sacrilegium IV, 5, 6 sacrilegus IV, 1, 1 sacrosanctus IV, 5, 1 saecularis IV, 8, 3; 15, 9; 33, 1:39, 18 (sc); V, 19, 7 saeculum IV, 4, 2; 15, 6; 19, 5; 25, 14; 26, 9; 33, 2; V, 4, 2:6, 2-5; 11, 1; 17, 8-9 saeuus IV, 1, 4; 20, 7; 26, 1; 27, 10 saluator IV, 14, 2 salus IV, 6, 3; 7, 13; 12, 10; 19, 4; 20, 10; 21, 12; 23, 9; 24, 7; 25, 15; 26, 6; 29, 10; 34, 14: 35, 10: 37, 1 (+ sc); 37, 3; 39, 4; V, 5, 1 passim; 6, 1; 7, 2; 10, 3; 13, 2 (sc); 14, 1; 15, 7; 16, 5-7 salutaris IV, 11, 7 (sc); 37, 2; 40, 1; V, 7, 3 salutificator V, 15, 7 (T) saluus IV, 9, 15; 14, 4 (sc); 18, 9; 20, 9 (sc); 21, 1; 21, 9 (+ sc); 22, 11 (sc); 29, 8; 35, 11 (sc); 36, 6; 36, 10 (sc); 36, 12 (sc); 37, 2 (+ sc); 37, 3; 39, 8 (sc); 39, 12 (sc); V, 2, 2:5, 6 (sc):5, 7:7, 2 (sc):9,2; 15, 3; 16, 5 (sc); 18, 4 sanctitas (« chasteté ») V, 15, 3

sanctus IV, 7, 7; 7, 9 (sc); 7, 1 10-11; 7, 14; 8, 5; 13, 2 (sc); 20, 11; 21, 10; 24, 10 (sc); 24, 11 (sc): 26, 4: 26, 10: 28, 6 (+ sc); 28, 8 (sc); 31, 5; 39, 4 (sc); 39, 5 (sc); 39, 14; V, 4, 8 (sc); 6, 7; 8, 12; 12, 6; 13, 14 (sc); 17, 4 (sc); 17, 6; 17, 16 (sc); 18, 7 (+ sc) sapere (« signifier ») IV, 7, 2; 38, 2; 41, 5; V, 1, 8; 19, 8 Satanas IV, 26, 11-12; V, 6, 7; 7, 2; 12, 7 (+ sc); 12, 8; 16, 6 scabellus (/-um) V, 9, 6 (sc); 17, 6 (sc) scalae IV, 7, 3 scandalizare IV, 18, 4 passim; 35, 1; 43, 5 (T); V, 8, 2 scandalizator V, 18, 14 (hap.) scandalum IV, 10, 14; 13, 6; 17, 12; 18, 4; 18, 6; 35, 1; V. 5, 9 (+ sc)schisma IV, 35, 9 (T) scibilis V, 16, 3 (Tp) sciscitare IV, 25, 15 sciscitari IV, 38, 6 scortum IV, 20, 2 scriba IV, 38, 9-10 scriptum (est) IV, 18, 7; 29, 14; 40, 2; 43, 5; V, 5, 5; 6, 7; 6, 12 (sc); 7, 10 (sc); 8, 10:10,16 scriptura IV, 7, 8; 10, 12-14; 12, 5; 19, 7; 21, 6; 24, 10;

25, 8; 34, 10-11; 37, 1; 38, 7:39, 13:41, 3-4; V, 2, 7:3, 2-3:5, 7-8:9, 7:11, 10:14, 6; 14, 9-10; 18, 4 scrupulus IV, 18, 7 secta IV, 23, 11; 27, 4 sectator IV, 2, 4; 15, 14; 18, 1 sed (après etsi) IV, 16, 10 segregator IV, 29, 10 (hap.) semetipse IV, 1, 4; 7, 13; 16, 4; 18, 8; 19, 12; 26, 11; 29, 15; 35, 5; 36, 6; 39, 5; 42, 6-7; V, 1, 3; 17, 15 (sc); 19, 5; 20, 3 (sc) sepultor IV, 43, 1 (Tp) series V, 11, 12 sermo (« Parole divine ») IV, 1, 4; 1, 6; 7, 7 (sc); 7, 8; 9, 7; 11, 12; 19, 1 (sc); 19, 11 (sc); V, 4, 3 (sc); 8, 1; 8, 8 (+ sc); 17, 4 (sc); 19, 1 (sc); 19, 4; 20, 1; 22, 14 (sc); 26, 13 (sc); 30, 2; 39, 7 (sc); 42, 3; 43, 2 - (« Verbe ») IV, 8, 9; 14, 2; 18, 4; 25, 7; 33, 9; V, 8, 1; 9, 11 - alius sermo IV, 1, 4; 1, 8 (plur.) - nouus sermo IV, 9, 3 - sermone IV, 7, 10 seruitus V, 3, 3 (sc); 3, 5; 3, 8; 4, 8 (+ sc); 4, 9-10; 8, 5 sicubi IV, 7, 2 sicut ... ita IV, 1, 9 signare IV, 5, 1; V, 6, 3; 17, 4 (sc)

significare IV, 1, 7; 7, 8; 9, 4; 9, 6; 9, 9; 19, 6; 20, 12; 25, 4: 26, 11-12; 27, 2; 28, 3; 35, 7; 40, 4; V, 6, 2; 6, 10-11; 7, 1; 10, 5; 11, 12 (sc); 12, 7; 18, 12; 18, 14 significatio IV, 42, 5; V, 17, 16 signum IV, 25, 4; 27, 1; 34, 12; 39, 3; 39, 9; 39, 16-17; V, 4, 2; 5, 8 (sc); 6, 4 similitudo V, 6, 12; 7, 3; 8, 1 (sc); 9, 5; 14, 1-3; 18, 9; 20, 3 (+ sc); 20, 4simplex IV, 1, 8; 9, 1; 10, 10; 19, 6; 21, 10; 22, 4; 39, 7; V, 5, 7; 9, 10; 11, 11; 19, 8; 20, 2 simplicitas IV, 19, 6; 24, 10 simpliciter (sens exégétique) IV, 13, 5; 18, 5; 19, 10; 43, 7 simulatio IV, 3, 4 simultas V, 20, 1 (U) sindon IV, 42, 7 (Tp) si quid IV, 3, 4 siguidem (= nam) IV, 2, 5; 11, 8; 12, 3; 13, 6; 14, 9; 29, 10; 43, 9; V, 12, 1 (sc); 14, 5 sistere V, 5, 8; 10, 1; 14, 6 (sc); 14, 8-9 situla IV, 25, 11 societas IV, 5, 2; 22, 12 solitudo IV, 8, 9; 11, 5; 21, 3; 24, 2; 31, 5 (sc); V, 7, 12

INDEX TERMINOLOGIOUE ET GRAMMATICAL

sollemnis IV, 8, 9; 9, 10; 12, 4; 19, 11; 20, 12; 35, 4; V, 7.3 solummodo IV, 10, 13; 12, 6; 15, 13; 25, 15; 28, 3 (sc); 29, 10:33.3 solutor IV, 17, 2 (Tp) sors IV, 7, 12 spado IV, 11, 8; 17, 5 specialis IV, 10, 2; 12, 15 specula IV, 25, 11; 42, 5 speculare V, 3, 3 (sc); 3, 4-5 spes IV, 11, 1; 19, 1 (+ sc); 24, 6; 25, 15; 27, 5; 33, 6; 43, 2; V, 6, 13 (sc); 10, 10; 11, 13; 12, 4; 14, 11 (sc); 17, 12 (sc); 19, 1 (sc); 21, 2 spina IV, 1, 6 (sc) spiritalis IV, 9, 4; 20, 4; 24, 10; 31, 8; V, 3, 11; 6, 8; 8, 4; 8, 7; 8, 12; 10, 5 (+ sc); 11, 8; 13, 15; 15, 5; 17, 5; 18, 6; 18, 14 (sc); 19, 6 spiritaliter IV, 20, 4 spiritus daemonis IV, 7, 9; 7, 13:8,5 - prophetarum IV, 4, 5 (sc); 40, 6 – (« fantôme ») IV, 43, 6 (sc); 43, 7 (+ sc) -(« idoles ») IV, 17, 7 Spiritus Christus IV, 21, 11; 42, 6-7 - Creatoris IV, 7, 12; 8, 7; 28, 10 - Domini IV, 14, 13 (sc) - Patris IV, 18, 4 sanctus IV, 11, 7; 22, 12; 23, $8 (sc = h \alpha v \rho \alpha); 26, 4; 26,$

10; 28, 6 (sc); 28, 7; 28, 8 (+ sc); 31, 5; V, 2, 9; 7, 1; 8, 9 spondere V, 10, 4 spurcitia IV, 20, 11 status IV, 3, 2; 6, 3; 7, 15; 12, 5; 12, 13; 29, 10; 38, 8; V, 1, 1; 2, 3; 10, 10; 21, 1 sterculinum IV, 34, 17 stercus IV, 14, 5 (sc); V, 20, 6 sterquilinium (= sterculinum) IV, 28, 11 stigma IV, 9, 3; V, 4, 15 stillicidium IV, 25, 11 stilus V, 12, 7 stimulus IV, 18, 9 stipula IV, 17, 12 structor V, 6, 11 struere IV, 14, 8; 24, 2; V, 6, 3; 18, 4 studium IV, 2, 1 stupere IV, 7, 7 (sc); 7, 8 stupor V, 20, 6 stuprum IV, 9, 6 subaudio IV, 16, 13; 22, 9 subjectio V, 3, 3 (sc); 3, 4; 9, 13; 20, 5 subintellegere (= ἐπινοω) V, 3, 1 (Tp) subintrare V, 3, 3 (sc); 3, 4 (Tp) sublectio IV, 31, 5; 31, 8 (U) sublimis IV, 15, 11 (sc); 25, 15; 33, 6 (sc); 34, 13

sublimitas IV, 10, 1 (+ sc): 15, 11; 34, 12; 39, 9 (sc); V. 8, 5 (sc) subministratio IV, 39, 7 (hap.) subostendere IV, 38, 5 (T) subscribere V, 1, 3 substantia IV, 1, 10; 7, 7; 8, 2:8,6:9,7:10,15:15,10: 17, 5; 20, 1 passim; 21, 11; 29, 1; 37, 1; 37, 3; 38, 5; 40, 4; V, 7, 5; 8, 4; 9, 5; 10, 3 passim; 11, 15; 12, 6; 13, 12; 14 passim; 15, 4; 15, 7-8; 17, 11; 19, 6; 20, 3; 20, 5 substantialiter IV, 35, 14 (T) subtililoquentia V, 19, 7-8 (U) subtililoguus V, 19, 7 (hap.) sufferentia IV, 15, 4 (Tp) sufficere IV, 2, 4; 7, 5; 8, 4; 21, 4; 25, 2; 27, 1 sufficientissimus V, 2, 4 (hap.) suffigere IV, 26, 1 suffundere (« faire rougir de honte ») V, 1, 4 suggestus IV, 7, 2; 22, 7 suggillare V, 4, 5; 14, 8 summa (« résumé ») IV, 5, 1; 8, 4; 39, 16 - (« totalité ») IV, 18, 4; V, 4, 13; 16, 6; 17, 10 summissus V, 16, 5 (hap.) superabundare V, 13, 10 (sc) (Tp)superaedificare V, 17, 16 (sc) (Tp) superaedificatio V, 6, 11 (hap.)

425

supercaelestis V, 18, 2 (hap.) superducere IV, 33, 8; V, 11, 8 superest (+ inf.) IV, 19, 10; 42, 8 - (ut + subj.) IV, 28, 7; V. 6, 7 superficialis IV, 28, 2 (Tp) superinducere V, 3, 5 superinducticius V, 3, 2; 3, 3 (+ sc)superinduere V, 12, 1 (+ sc); 12, 2; 12, 3 (+ sc) superindumentum V, 12, 3-4 superordinare V, 4, 1 (sc) (Tp) superstitio V, 4, 5; 11, 11; 19, 10 superstruere V, 6, 11 superuacuus IV, 9, 14; V, 6, 12 (sc); 21, 2 supparare IV, 34, 8 (Tp) supplementum IV, 2, 2; 16, 2 suscitare V, 14, 5 (sc) symbolum V, 1, 2 synagoga IV, 7, 5 passim; 42, 4 (sc); V, 4, 8 (sc) talio V, 5, 10 tanto ... quanto... IV, 2, 4; V, 9, 6; 11, 3 temperamentum IV, 7, 2 tempestiue IV, 39, 7 tempestiuus V, 2, 5 (sc) templum IV, 9, 9; 12, 5; 35, 10-11; 36, 2; 39, 19 (+ sc); 42, 5; V, 3, 5; 6, 12 (+ sc); 7, 4; 9, 7; 16, 4

temporalis IV, 1, 7; 34, 14; V, 11, 16 temptatio IV, 19, 7 passim; 26, 4; V, 6, 7 temptator IV, 26, 4 tempus IV, 4, 1; 7, 2; 7, 10; 11, 6; 13, 3; 14, 9; 20, 12; 21, 4; 21, 11; 22, 15; 23, 1; 24, 6; 24, 12; 26, 9; 27, 4; 29, 15; 33, 7; 34, 6; 38, 6; 39, 3 passim; 2, 1; 3, 5-6; 3, 8; 4, 2 (+ sc); 4, 3; 4, 5 (sc); 4, 14 (sc); 4, 15; 6, 2-4; 7, 8 (+ sc); 8, 6; 8, 7 (+ sc); 8, 12; 10, 10; 11, 3; 11, 13; 12, 2; 13, 8; 17, 1 (+ sc); 17, 2 (+ sc); 19, 1; 21, 2 tenebrae IV, 1, 11; 7, 3 (sc); 8, 1; 22, 2; 39, 9 (sc); 42, 5 (sc) terminus V, 2, 1; 9, 11; 19, 7 testamentum IV, 1, 1; 1, 6 (+ sc); 1, 7-8; 6, 1; 9, 3; 12, 3; 13, 4; 14, 2; 22, 3; 22, 7; 22, 11; 40, 4; V, 4, 1 (+ sc); 4, 8 (sc); 5, 10; 11, 4-5; 11, 13; 17, 12 (+ sc) testari IV, 9, 10; 20, 4; 21, 1; 25, 10; 27, 8; 36, 5; V, 8, 4; 9, 4 testatio IV, 21, 1; V, 1, 9 testificatio IV, 24, 7-8 testimonium IV, 3, 1; 8, 5-6; 9, 6; 9, 10 (+ sc); 9, 12; 9, 14; 10, 2 (sc); 11, 2; 16, 17

(sc): 18, 7: 21, 1: 22, 8: 36, 10; 36, 14; 37, 2; 38, 9; 40, 5; 42, 4; V, 2, 7; 11, 12; 13, 13; 14, 6-7; 19, 1 testis IV, 7, 7; 22, 7 (sc); 43, 2: V. 1. 3: 12. 9 titulus IV, 2, 3; 3, 5; 9, 7; 10, 7; 14, 9; 34, 6; 43, 4; V, 1, 2; 5, 1; 11, 3; 14, 2; 15, 2; 17, 1; 20, 6 tortuositas IV, 43, 7 (T) traditio (apostolica) IV, 5, 7; 25, 8; 38, 10; 41, 1; V, 19, 7 traditor IV, 40, 2 traducere (= coarguere) IV, 1, 4; 25, 6; 36, 5; V, 8, 12 tranquillitas IV, 29, 10 transfigurator V, 12, 6 (Tp) transgressio V, 5, 4; 6, 6; 18, 13; 19, 5 transgressor (= δ παραβάτης) V, 13, 6 (Tp) transnominare IV, 39, 1 tribus V, 1, 5-6 triturare V, 16, 7 (Tp) triumphatorius V, 10, 16 (hap.) tus IV, 11, 8 tympanum V, 18, 7 uacare V, 2, 3; 17, 15 uacuus IV, 2, 5; 20, 14; V, 3, 1; 3, 4-5; 17, 15 (sc) ualentia IV, 15, 11 (sc); V, 2, 5 (sc); 8, 4 (sc); 8, 8; 16, 2 (sc); 16, 3 (sc); 17, 6 uane IV, 10, 1; V, 9, 8 (Tp)

uanissime IV, 24, 7 (Tp) uanitas IV, 30, 3; 40, 3; V, 16, 1 uanus V, 4, 3 – uanum IV, 35, 15 - in uanum IV, 9, 13 uariare IV, 2, 2; 3, 3 uarietas V, 20, 1 uentriloquus IV, 25, 4 (sc) (Tp) uerbum IV, 9, 7-9; 15, 4; 15, 12-13; 19, 11 (sc); 19, 12; 22, 7 (sc); 22, 10 (sc); 25, 1; 29, 14; 33, 9 (+ sc); 35, 4; 35, 13 (sc); 35, 14; 39, 18; V, 2, 6; 10, 16; 12, 9; 17, 1; 18, 6; 19, 2 (sc) uerior IV, 19, 12; 33, 4 ueritas (seul) IV, 21, 11; 29, 13; 33, 5; 34, 2; 39, 1; 43, 5 - corporis IV, 18, 9; 20, 14; 40, 3; 43, 4; V, 8, 4 (et sanguinis) - dei alterius V, 13, 3 - Domini IV, 12, 5; 17, 12 euangelii IV, 3, 2; 5, 7; 25, 15; V, 3, 7 - nostra V, 19, 8 - rei V, 12, 6 - ueritatem (eorum) interpolare IV, 3, 4; 4, 1 - ueritatem tramittere IV, 5, 7 - lux ueritatis V, 9, 8 uerius IV, 4, 2; 5, 1 ueruecina IV, 40, 1 (Tp) uerum IV, 3, 4; 4, 1; 33, 4 (sc) uerus IV, 35, 7; 35, 11 uespa IV, 5, 3

uetus IV, 6, 1; 11, 9-10; 14, 2; 21, 5; 21, 9; 22, 3; 22, 7; 22, 11; 33, 8; 40, 3; 40, 5; V. 2, 1; 3, 2; 4, 3; 5, 10; 7, 3 (sc); 7, 12; 10, 11; 11, 5; 12, 6 (sc); 16, 4; 17, 16; 18, 11; 19, 11; 20, 7 uetustas IV, 11, 10; 26, 11 uexatio V, 11, 16; 12, 2 uicarius IV, 35, 4 uiderit IV, 2, 2; 7, 2 uirginitas V, 15, 3 uirgo IV, 2, 2; 10, 6 passim; 21, 11; V, 1, 6; 5, 9; 8, 4; 12, 6; 17, 15; 19, 8 uirtus IV, 1, 3; 6, 4; 9, 5; 13, 1 (sc); 15, 11 (sc); 18, 2; 18, 4; 20, 5; 20, 8 (sc); 21, 11; 22, 5; 22, 13 (sc); 23, 3; 26, 11; 35, 5; 38, 2 (sc); 41, 4 (sc); 43, 9; V, 5, 5; 6, 6-8; 8, 8 (sc); 9, 6 (sc); 10, 5 (sc); 11, 14-15; 12, 8; 13, 2 (sc); 14, 1; 15, 5; 16, 1; 16, 4; 17, 5 (sc); 18, 5; 20, 5 uitiatio V, 3, 3 uiuificare IV, 34, 14; V, 9, 5; 10, 7 (sc); 11, 4 (+ sc); 14, 5 (+ sc); 19, 9 uiuificatio V, 9, 5 (T) ultio IV, 16, 4 passim; V, 13, 3; 16, 2 ultor IV, 7, 13; 20, 7; V, 6, 12; 9, 6; 13, 2; 14, 14 umbra IV, 7, 3 (sc)

```
unicus IV, 2, 2; 9, 6; V, 2, 4;
  16, 7
unitas V. 8, 9
uniuersitas IV, 17, 5; V, 5, 3
uniuersus IV, 5, 2; 17, 5; 20,
  6; 22, 13; 25, 9; 39, 11; 43,
  9; V, 4, 6 (sc); 9, 11 (sc); 9,
  12 (sc); 11, 1; 19, 4-5; 19,
  11
uocatio IV, 31, 4 passim: V.
  17, 6: 17, 14
uociferari IV, 8, 5; 36, 9;
   42, 6
uociferator IV, 10, 4 (hap.)
uolumen V. 10, 1
usquequaque IV, 43, 8
uti (= ut) V, 6, 13
utrobique IV, 5, 7
xenium IV, 42, 3 (sc)
zelare V, 14, 7
zelotes IV, 21, 10; 25, 2-3;
  27, 8; 39, 18; 41, 2; V, 5, 8;
  7, 13; 16, 6
zelus V, 14, 6; 16, 5
zibina IV, 1, 4 (sc); cf. t. 3,
  p. 184, n. 3
***graeca uerba
επεργόμενος IV, 25, 7 -
  έπεργόμενε ΙV, 23, 1-2
συνταλαίπωρον (= « commise-
  ronem ») IV, 9, 3
συμμισούμενον (= « coodibi-
  lem ») IV, 9, 3
```

IV. INDEX ANALYTIQUE

Abraham le sein d'A. IV, 34, 10-14 – la descendance d'A. IV, 34, 12-14 – les hommes, ses fils par leur foi V, 3, 11-12 – allégorie de ses deux fils V, 4, 8 – béni par Melchisédech V, 9, 9.

Alliance prophétisée par Isaïe IV, 1, 6; 1, 7; 13, 4 – prophétisée par Jérémie IV, 1, 6 – « ancienne » et « éternelle » IV, 1, 7; 1, 8 – arche d'Alliance IV, 12, 3; 13, 4 – « ancienne » et « nouvelle » IV, 22, 3-7 – réalisée avec le sang de la coupe IV, 40, 4 – l'Alliance nouvelle ne relève que dieu qui l'a promise V, 11, 4 – a un éclat plus grand dans la gloire que l'ancienne V, 11, 5.

Ame interdit du Lévitique (= personne) IV, 23, 11 – intérieur de la personne IV, 27, 2; 34, 12 – âme des justes et fidèles IV, 34, 13-14 – une des deux substances de l'homme (avec le corps) IV, 37, 3 – instigatrice des œuvres de la chair V, 10, 13 – corps d'une qualité spécifique V, 15, 8.

Amour de Dieu IV, 27, 4-6 - du prochain et de Dieu V, 4, 11-13; 8, 9; 14, 11.13.

Ange Jean, ange du Christ IV, 18, 7 - les élus, anges de Dieu IV,

38, 5; 39, 11 – les deux anges apparus aux saintes femmes au tombeau du Christ IV, 43, 2-5 – apostats du Créateur V, 6, 6; 8, 2 – au service du monde V, 7, 1.

Antériorité (et postériorité) IV, 2, 4-5; 3, 1; 4, 1-2.5; 33, 8.

Antichrist l'homme de péché, fils de perdition V, 16, 4-7.

Antithèses ouvrage de Marcion IV, 1, 1-2; 1, 10-11; 2, 1; 4, 4; 6, 1; 9, 3 – le Christ et les tout petits IV, 23, 3 – leurs causes IV, 24, 1 – « celles » de Tertullien qui unifient le Christ IV, 24, 4; 35, 13 – comportement de Marcion IV, 36, 12-13.

Apocalypse réfutée par Marcion IV, 5, 2.

Apôtres leur mission IV, 2, 1-2; 39, 9; 43, 9 - les faux apôtres IV, 3, 4; 5, 5 - symbolique du chiffre douze IV, 13, 4 - investis de l'Esprit IV, 22, 12 - les LXX du Christ de Marcion IV, 24, 1 - l'apôtre de Marcion IV, 34, 5 - à l'écoute de Moïse et des prophètes IV, 34, 15 - Paul, qui ne figure sous aucune liste V, 1, 1 (cf. aussi « Paul ») - fils des hommes V, 8, 5 - dénie le royaume de Dieu aux œuvres de la chair V, 10, 11-13.

Ap(p)ellès (disciple déviant de Marcion) IV, 17, 12.

430

Bonté (prétendue absolue du dieu de Marcion) exclusive du Christ IV, 14, 2 – le Christ de Marcion la fonde par rapport à la rigueur du Créateur IV, 15, 5 – enseignement du Créateur IV, 16, 10 s. – balbutiante avant l'Évangile IV, 17, 2.

Christ issu de la race de David IV, 1, 8; 36, 13-14; 38, 10 - accomplissement de la Loi et des Prophètes IV, 2, 2; 16, 17; 22, 11; 40, 2 – espéré et annoncé par avance V, 17, 4 - électeur des apôtres IV, 3, 4 - son enseignement est en conformité avec le Créateur IV, 7, 7 s. ; 15, 13; 16, 2-10; 25, 7 s.; 26, 11; 34, 7: 36. 2 - rédempteur des péchés IV, 10, 1.4 - des prophètes IV, 10, 9; 13, 1 s.; 18, 2 s.; 21, 5; 25, 6.14; 34, 15; 41, 2 - lumière, espoir et attente des nations IV, 11, 1; V, 6, 1 - en accord avec Jean IV, 11, 3 s. - « époux » IV, 11, 6 - adepte des paraboles IV, 11, 12; 19, 2 - porteur en lui du Dieu du sabbat IV, 12, 1; 16, 5 - homme Dieu IV, 12, 10; 14, 17; 19, 9; 36, 7 - annonciateur de la bonne nouvelle IV, 13, 1 - grand prêtre du Père IV, 13, 4; 35, 7-11 - légitime grand prêtre de Dieu V, 9, 9 - promet le royaume IV, 14, 7; 14, 14; 23, 3; 25, 18; 35, 10; 37, 3 - partage sa gloire avec Moïse et Élie IV, 22, 12 – le tout est son œuvre IV, 15, 7 - triomphateur des démons IV, 20, 4; 24, 10 relais de Dieu IV, 24, 8; 27, 5 - son incohérence en apparence IV, 27, 1; 33, 1 - semblable à Dieu IV, 27, 1; 33, 9; V, 19, 3 – du dieu brûleur V, 16, 2 - interdit le divorce IV, 34, 1 s.; 34, 5-6; V, 7, 6-7 - guérisseur des faiblesses et des maladies IV. 35, 5 - juif IV, 35, 16 - ignoré chez les juifs V, 11, 8 - a subi la passion IV, 41, 1 - « Dieu jaloux » IV, 41, 2 - fils de Dieu IV, 41, 4-5; 42, 1 son père est invisible V, 19, 3 - roi IV, 42, 1 - juste entre les justes IV, 42, 4 - a annoncé la séparation entre l'ordre ancien et le nouveau V. 2, 1 - nécessité pour les Galates de croire en lui V, 2, 2 - hypostase de la divinité du Créateur V, 2, 7 hypostase de l'Esprit V, 8, 4 - sa malédiction V, 3, 9-11 - descendance d'Abraham V, 4, 2 - a affranchi les hommes dans la Loi nouvelle V, 4, 9 - fin de la Loi V, 14, 7 - sa chair est véritable V, 4, 15 nécessité de sa naissance d'une vierge, de sa croix et de sa mort pour prouver la folie et la faiblesse V, 5, 9-12 – garant de liberté par rapport à la discipline ancienne V, 3, 3-6 - Seigneur de la gloire V, 6, 5 - unique fondement du christianisme V, 6, 10 - illuminateur des ténèbres V, 7, 1 - notre pâque V, 7, 3 - les corps des hommes sont ses membres V, 7, 4-5 - constitué d'un corps V, 9, 4 - chef de l'homme V. 8, 1 - Seigneur et Sauveur des hommes V, 15, 7 - les charismes venant de lui, une fois monté au ciel V, 8, 5 - dispensateur des dons spirituels V, 8, 7 - fait obtenir la vie (et Adam la mort) V, 9, 5 - dernier Adam, esprit vivifiant V, 10, 7 dieu à craindre V, 14, 14 - a construit son ascension aux cieux V, 15, 4 - pierre supérieure d'angle V, 17, 16.

Christ (du Créateur) IV, 3, 4; 10, 10; 11, 6; 12, 4; 18, 7; 21, 7; 22, 3; 28, 5; 35, 4; 38, 10; 39, 1; 42, 2; 43, 3-9 – doit dissiper les ténèbres du Créateur IV, 22, 3 – il n'est pas un « autre » dieu V, 2, 3 – a obtenu la gloire du règne V, 9, 13.

Christ (de Marcion) IV, 3, 4; 13, 5; 21, 12; 22, 3; 26, 1; 39, 14; 42, 5 - séparé du Créateur IV, 6, 1; 17, 13-14; paradoxe de sa fréquentation des mêmes lieux que celui du Créateur IV, 8, 2 - son importance IV, 9, 8; 20, 3 - Hercule de la mythologie IV, 10, 8 - il ne peut être aussi « fils de l'homme » IV, 10, 11.16 - fils d'homme V, 10, 9 son opposition avec le Créateur pour les promesses terrestres IV, 14, 8 - sa versatilité IV, 15, 1; 15, 6; 17, 11 - son inconséquence IV, 15, 1 - a mérité la honte IV, 21, 10-12 - prosopopée IV, 23, 1-2 - destructeur des Prophètes IV, 24, 3 illuminateur des nations païennes IV, 25, 5-11 - porteur de feu et de divisions IV, 29, 12-14 - enseigne le contraire de Moïse et du Créateur IV, 34, 3 - non encore révélé V, 8, 12; 9, 1 – seul détenteur de la grâce V, 13, 11.

Concordia IV, 24, 12.

Créateur ses propriétés naturelles (en opposition avec luimême) IV, 1, 10 – garant de l'ordre IV, 11, 4 – a permis le renouvellement par le Christ des choses primitives IV, 11, 10; 14, 10 – défenseur des humbles IV, 14, 2 – dieu bon et justicier IV, 15, 4; 29, 7; 30, 4; 33, 4; V, 11, 4 – dieu jaloux et justicier V, 5, 8 – jaloux V, 7, 13 – juge V, 8, 3; 13, 2 – vengeur V, 13,

2 - exhorte à fuir les richesses IV. 15, 13 - seul Dieu IV, 18, 5; 34, 14 - s'est fait voir et entendre sur la montagne IV, 22, 7 - guide les fils d'Israël IV, 24, 2 - connu de tous IV, 25, 10 - connu avec ses mystères V, 6, 2 - propriétaire de l'homme IV, 32, 1 - n'a pas mis de limite au pardon IV, 35, 3 - dispose devant l'homme une alternative : malédiction et bénédiction V, 3, 9-11 - le Père, dispensateur de la grâce V, 4, 4 - source de toutes bénédictions V, 11, 1 - Père des miséricordes V, 11, 1 - Père de gloire V, 17, 5 - prône la glorification en Dieu seul V, 5, 10 et non en l'homme V, 6, 13 - maître des siècles et du temps V. 6, 3-5 - Dieu de toutes choses V, 7, 9 - à l'origine de toutes choses V, 17, 3 - parle en toutes langues (charisme) V, 8, 10 dieu de ce siècle V, 11, 12 - dieu dont relève la Loi V, 13, 10 - il est le « dieu nouveau » de Marcion V. 14, 11 - il enverra l'Antichrist pour enfoncer dans l'erreur les incroyants V, 16, 5.

Croix folie ou puissance et sagesse V. 5, 5-7; 5, 9.

Crucifixion triomphe du Christ sur la mort IV, 20, 4 – malédiction dans l'AT IV, 21, 11 – la Passion IV, 40, 4.

Diable prince de la transgression V, 6, 6 – prince de l'empire de l'air V, 17, 7-8 – a connu Jésus lors de sa tentation V, 6, 7 – dieu de ce monde pour Tertullien V, 11, 11; 17, 9 – ourdisseur de machinations V, 18, 12.

Dieu père d'un fils qui est le Christ IV, 10, 6; 22, 8-12; V, 5, 3 - seul capable de remettre les péchés IV, 10, 13; 34, 14 - maître du sabbat IV, 12, 11 s. - né homme (Christ) IV, 13, 7 - habite dans les hauteurs IV, 14, 5 - on doit se glorifier en Lui IV, 15, 9 s. - Seigneur des Puissances IV, 14, 5; 15, 11; 28, 11; 34, 17 - c'est en Lui qu'on doit mettre sa confiance IV, 15, 15; 42, 4 - vengeur IV, 16, 5; 19, 7 iusticier IV, 23, 8; 24, 5-7; 36, 1 - commande aux éléments IV, 20, 1 - sa pureté absolue IV, 20, 11s. - seul à être dépourvu d'une origine V, 1, 1 - a envoyé son fils une fois les temps accomplis V, 4, 2 son dessein de racheter ceux qui étaient sous la dépendance de la Loi V, 4, 3 - son jugement est conforme à la vérité V, 13, 3.

Dieu (Créateur) IV, 12, 1; 43, 5 – les chrétiens sont ses fils IV, 17, 5.

Dieu (de Marcion) son dieu n'est pas justicier IV, 8, 7; 14, 1; 17, 6-7 (« doux »); 19, 3 – le Christ, son « médecin » IV, 11, 3 - non fiable en générosité IV, 14, 8 comparable au dieu d'Épicure IV, 15, 2 - sa propension à la colère IV, 15, 3; V, 4, 14 - rejoint in fine le Créateur IV, 15, 7 - opposé au Créateur V, 17, 3 - ses limites de compréhension IV, 16, 15 - adversaire du mariage IV, 23, 5 - différent du Créateur IV, 25, 2-5; 25, 16; 26, 4; 26, 8-12; 41, 1 - dieu caché IV, 33, 7 - un dieu inconnu V. 5, 4 - un dieu oisif V, 4, 3 - un dieu inactif V, 5, 10 - un dieu rendu petit V, 7, 8 - habite en un être qui lui est étranger V, 6, 12 - ne s'est pas manifesté au préalable V, 11, 3 - aurait eu son propre paradis V, 12, 7 - renverse de leur trône les potentats V, 12, 8 - inspire de la crainte V, 12, 9 - « tout bon » V, 15, 1 - dépourvu de toute œuvre V, 17, 1.

Église églises des apôtres, garantes de la tradition évangélique IV, 5, 1 s. – temple de Dieu IV, 9, 9 – le Christ, son époux IV, 11, 7-8; V, 12, 6 – édifiée par Dieu né homme IV, 13, 7 – corps du Christ V, 19, 6.

Éléments premiers rudiments des hommes petits enfants V, 4, 1.5.

Éternité vie éternelle (adj. absent chez Marcion) IV, 25, 15 – lieu d'éternité IV, 34, 13.

Étymologie de Pierre (Simon) IV, 13, 6 – de chrétiens (Christ) IV, 14, 16 – d'Israël IV, 39, 6.

Evangile (explique et justifie la Loi) de Marcion IV, 2, 3; 3, 2-5; 6, 1; 9, 15; 34, 2; 43, 9 – du Christ IV, 3, 2; 11, 9; 14, 16; 15, 9; 15, 13; 25, 15; 28, 2; 33, 8 – sa parole est la semence du royaume IV, 30, 2.

Femme faite de l'homme et à cause de lui V, 8, 2.

Figure(s) (figuré, figuratif, figurativement) les scorpions et les serpents, esprits du mal IV, 24, 10 – les paraboles IV, 25, 1; 27, 3 – le buisson ardent IV, 29, 13 – les réalités terrestres pour les spirituelles IV, 31, 8 – le pain et le vin de la Cène IV, 40, 3-6 – mystères présentés en figures V, 1, 5-6 – les réalités anciennes ont revêtu un aspect figuratif en vue du Christ V, 7, 12 – la Loi du Créateur V, 13, 15.

Fils de l'homme (Christ du Créateur) IV, 10, 6.9.11-14; 19, 8; 21, 9; 29, 7-9, 35, 14; 37, 2-3; 39, 10-15; 41, 1-4; 43, 5; V, 14, 1; 20, 4.

Fils de l'homme (Christ de Marcion) IV, 10, 7-8.10-11.14-16; 30, 2.

Foi du centurion IV, 18, 1 - du juste IV, 18, 9; V, 3, 8 - de la Vierge et des frères du Christ IV. 19, 12 - de la femme atteinte d'hémorroïsse IV, 20, 9 s. - « voie » pour parvenir à Dieu IV, 24, 11 d'Abraham IV, 34, 12 - de Moïse et des prophètes IV, 34, 16 - des lépreux IV, 35, 8 - de l'aveugle IV, 36, 10-12; 38, 10 - justifie l'homme V, 3, 8; 13, 9 - Phomme recoit par elle la « bénédiction spirituelle » V. 3, 11 - la circoncision s'oppose à celle du Christ V, 4, 10-11 - la justice de Dieu se révèle en elle V, 13, 2 - celle au Christ vient de la Loi V, 14, 9.

Hérésie (-tique) démence (des marcionites) IV, 10, 15: 35, 14 - de Marcion IV, 11, 4 - évangile de Marcion IV, 11, 9; 25, 15 - Apellès IV, 17, 12 - leur incompréhension IV, 19, 6 s.; 20, 8 - disciples du dieu de Marcion IV, 25, 3; 34, 14; 36, 5 - connaissance du Père par le Fils et réciproquement IV, 25, 10 (hérésie partagée avec d'autres) les marcionites, négateurs du salut de la chair IV, 37, 3 - ils interprètent « monde » au sens de « sauveur du monde » V, 5, 7 – pour eux le Seigneur est Christ d'un « autre » dieu V, 6, 5 - les Sadducéens, négateurs de la résurrection IV. 38, 4 sur la mort du Christ IV, 42, 8 - Tertullien est leur adversaire sur le sujet de la résurrection V, 10, 1.

(cf. aussi « Marcion » et « Marcionites »)

Homme semblable au Créateur IV, 38, 3; V, 6, 12 – image de Dieu V, 8, 1 – créature de Dieu IV, 41, 1; V, 6, 12 – étranger au Créateur V, 3, 10 – ouvrage du Créateur V, 17, 11.

Idolâtrie d'Achab IV, 10, 3 – l'Église promise au mariage en provenait IV, 11, 8 – des Chaldéens IV, 21, 9 – les idolothytes V, 7, 9 – de Salomon incité par la reine de Saba V, 9, 13.

Ignorances (prétendues du Créateur) justifiées par son dessein d'instruire l'homme IV, 20, 8.

Isaïe a annoncé le Christ à la Galilée IV, 7, 3 - le Christ guérisseur des malades IV, 8, 4; 10, 1 (paralytique) - a prophétisé la conception du Christ par une vierge IV, 10, 7 - Jean préparant les chemins du Seigneur IV, 11, 5 - le Christ condamnant néoménies et sabbats IV, 12, 4; V, 4, 6 - annonce de la bonne nouvelle IV, 13, 1; 33, 6 - condamnation des tourmenteurs des indigents IV, 14, 6 - appel des païens à la fin des temps IV, 14, 9 s. - l'orgueil d'Ezéchias IV, 15, 9 - les filles de Sion IV, 15, 10 - les disciples fortunées IV, 19, 1 - l'exclusion des impies IV, 30, 4 - le lieu d'éternité IV, 34, 13 - le partage avec l'affamé IV, 37, 1 - le symbolisme du rouge IV, 40, 5 - le jugement du Seigneur IV, 42, 6 - les ténèbres à la mort du Christ IV, 42, 5 - annonce de la résurrection par les saintes femmes IV, 43, 2 - promet l'« évangile » du Créateur V, 2, 5 – a prophétisé une loi nouvelle V, 4, 3; 4, 6 – a prophétisé le Christ comme rocher de scandale V, 5, 9 – a prophétisé la découverte de trésors invisibles et cachés V, 6, 1 – a parlé du sage architecte, fondateur de la discipline divine V, 6, 10 – a prophétisé le rameau sur lequel reposera l'Esprit de Dieu V, 8, 4 – a parlé des sept Esprits V, 17, 5.

Jacob ses prophéties sur le fils et sur Paul V, 1, 5.

Jean prédit comme limite entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau V, 2, 1; 8, 4 – les facilités de l'évangile supplantent les difficultés de la loi V, 3, 8 – a parlé de l'Antichrist V, 16, 4.

Jérusalem cité céleste des élus V, 15, 4.

Jésus ce nom n'était pas attendu par les juifs IV, 7, 10 s. – du Créateur IV, 10, 11; 39, 1 – de Marcion IV, 36, 8 – fils de David IV, 36, 9-12; 37, 1 – annoncé en David V, 1, 6 – Christ IV, 43, 3; 43, 9 – saint de Dieu venu pour la perdition des esprits mauvais V, 6, 7.

Josué type de Jésus-Christ IV, 13, 4-6; 20, 6.

Judaïsme le publicain, profane du j. IV, 11, 1 – Jean à la frontière du judaïsme et du christianisme IV, 33, 8 – Paul en détourne (selon Marcion) V, 1, 8 – la lettre d'opposition adressée aux Galates V, 2, 1 – incarne la servitude face à la liberté chrétienne V, 3, 5.

Juifs appellent les chrétiens nazaréens IV, 8, 1 – leur peuple a connu l'indulgence de Dieu IV, 10, 4; 16, 11 - ne voyaient en Jésus qu'un homme IV, 10, 13 - reconnus en bonne santé par le Christ IV, 11, 1-2 - auteurs de la haine contre Dieu IV. 14. 16 - leur iniquité IV. 15. 2 - les caractéristiques de la nation juive IV, 36, 8 - l'aveuglement du peuple juif IV, 36, 13; 41, 3 - persécution par eux des prophètes IV, 39, 9; V, 15, 2 - Pâque, leur fête IV, 40, 1 - mangent du mouton IV, 40, 1 - leur crime IV, 42, 8 - leur mode de salutation V. 5, 1 - réclament des signes pour croire V, 5, 8 - le Christ leur a été annoncé par avance depuis le commencement des temps V, 17, 4 - le Christ est un scandale pour eux V, 5, 9 - l'Esprit du Créateur n'a plus soufflé chez eux après le Christ V, 8, 4 - cherchent à écarter de nous le psaume 109 V, 9, 7 - n'ont pu apercevoir le Christ de Moïse à cause du voile de leur cœur V. 11, 6 - ils sont infidèles V, 11, 9 - transgresseurs de la Loi V, 13, 6 - ont ignoré le « dieu supérieur » selon Marcion V, 14, 7-8 - ont mis à mort le Seigneur V. 15, 2 - n'obéissent pas à l'Évangile V, 16, 3 - fils du Créateur V, 17, 9 - réconciliés avec les païens par l'œuvre du Créateur V, 17, 12-14.

Justice (du Dieu créateur) défendue contre les hérétiques IV, 29, 15-16.

Loi avant tout figurative IV, 9, 3; 9, 9; V, 7, 10-11 – terme désignant des réalités spirituelles par le moyen des réalités charnelles IV, 9, 4 s.; 12, 10; 24, 5; 25, 15 – Pierre l'incarne IV, 11, 1 – suivie prétendument par les juifs IV, 11, 2 – plus ancienne que l'Évangile IV, 11, 10;

17, 2; 20, 9; 33, 8; 35, 11; 36, 6; 39, 17 – primitive IV, 14, 9; 16, 5; 16, 12; 23, 10; 27, 2-4; 30, 1; 34, 8-12; 35, 4-7; 40, 1 – un docteur IV, 19, 7 – interdisait les représentations figurées IV, 22, 5 – opposée à l'Évangile IV, 34, 1 – les « faux frères » y persévèrent V, 3, 2-6 – protège les pauvres et les indigents V, 3, 6 – opposition de la nouvelle et de l'ancienne V, 3, 8 – aurait tout renfermé sous le péché pour la gloire du Christ de Marcion V, 13, 11 – son éloge pour la honte de Marcion V, 13, 13-15.

Marcion mutilateur des Évangiles IV, 3, 2; 5, 6; 7, 4 s.; 9, 7 s.; 17, 7-10.13; 21, 3; 22, 16; 29, 14; 34, 11; 42, 4; 43, 7; V, 13, 4; 14, 9-10; 17, 1; 18, 1-4; 19, 5; 21, 1 contradicteur de son hérésie IV, 4, 4-5; 11, 8; 31, 5; 43, 9 - outrecuidance de l'hérétique IV, 4, 5; 6, 2; 12, 2; 19, 5; 34, 13; 36, 5; 39, 7; 40, 3; V, 3, 11-12; 4, 1-2.8; 16, 1 - comparé à un armateur IV, 9, 2 auteur des Antithèses qui séparent Loi et Évangile IV, 9, 3 - ses fantasmagories à propos de la substance corporelle IV, 10, 15 - pose « deux dieux » IV, 17, 12; V, 11, 9 - tourne en dérision tout l'AT V, 5, 10 - affirme que le Christ est l'adversaire de la Loi IV, 35, 4 - un autre Marcion opposé à lui IV, 38, 1 - Tertullien, un « nouveau disciple » V, 1, 1; ses élucubrations sur l'origine de l'apôtre Paul V, 1 s. interdit la confrontation avec le mariage V, 7, 6 - ne nie pas la divinité du Créateur V, 7, 9 - achoppe sur le rocher où buvaient les hommes dans le désert V, 7, 12 pas de charismes chez lui V, 8, 12 - n'admet pas la résurrection de la chair V, 10, 3 – substitue « dernier Seigneur » à « dernier Adam » V, 10, 7 – confondu sur le nom d'homme V, 10, 9-11 – apostat V, 11, 11 – distingue spécieusement le dieu juste et le dieu bon V, 13, 2 – soutient que l'Antichrist est le Christ du Créateur V, 16, 6 – tient seul sa chair en haine V, 18, 9 – fait reposer sur la philosophie stoïcienne et épicurienne les bornes de sa foi V, 19, 7 – soutient que le Christ fut un fantôme de chair V, 20, 3.

(cf. aussi « hérésie »)

Marcionites ont d'abord partagé notre foi IV, 4, 3 - exaltent l'évangile de Marcion IV, 4, 4 - fondateurs d'églises hérétiques IV, 5, 3 leur Christ n'est pas celui des prophètes IV, 13, 7 - leur erreur d'adorer le dieu de Marcion IV, 25, 16 meurent eux aussi IV, 26, 12 - trouvent des défauts dans le Créateur IV, 27, 1 - accusent le Christ d'être un dieu jaloux IV, 27, 8 - ont prêté à Pierre un comportement hérétique V, 3, 7 - leur évangile montre que le diable savait Jésus le Saint de Dieu V, 6, 7 - ne recherchent pas les femmes V, 8, 2 - croient en un Christ qui n'est pas encore révélé V. 8, 12; 9, 1 - tiennent pour adressée aux Laodicéens la Lettre aux Éphésiens V, 11, 13.

(cf. aussi « hérésie »)

Mariage les tout-petits en proviennent IV, 23, 5-6 – son caractère sacré IV, 34, 1-5 – les mariages illégitimes IV, 34, 9 – chez les Sadducéens IV, 38, 6-8.

Moise vu en compagnie d'Élie avec le Christ sur la montagne chez

Marcion IV, 22, 1 – a annoncé le Christ comme prophète IV, 22, 10; 34, 14; V, 11, 6 – la promesse à lui faite par Dícu IV, 22, 14 s. – apôtre de Dicu IV, 24, 8 – face aux magiciens de Pharaon IV, 26, 11 – permet la paix entre frères IV, 28, 9 – permet la répudiation IV, 34, 1-3.6 – permet le divorce V, 7, 6 – opposé au Christ IV, 34, 1 (répudiation) – associé aux prophètes IV, 34, 14-17; 35, 13 – son voile préfigure celui du cœur dans son peuple V, 11, 5-9 – a reçu de Dieu la Loi V, 19, 10-11.

Naissance du Christ IV, 19, 6 s. (ses frères et sa mère).

Nazaréen nom de Jésus suivant la prophétie IV, 8, 1.

Ninivites pardonnés par le Créateur IV, 10, 3.

Nouveauté institutions du Christ IV, 12, 2; 24, 6.

Patience du Christ (de Marcion) par rapport à la rigueur du Créateur IV, 15, 4 – nouvelle, enseignée par le Christ IV, 16, 2 – infinie du Christ IV, 16, 6 – du Seigneur IV, 36, 10; 39, 18.

Paul apôtre postérieur, inspirateur de Luc, modèle de Marcion IV, 2, 4 s.; 3, 4; 5, 3 – auteur de la Lettre aux Galates (et d'autres) IV, 3, 2; 5, 1; V, 2, 7 – disciple de Pierre, Jean, Jacques IV, 3, 3 – son voyage à Jérusalem pour obtenir l'approbation des autres apôtres V, 3, 1.6 – soutient que les hommes ont été construits sur les fondations des apôtres IV, 39, 5 – annoncé par Jacob V, 1, 5 – annoncé en Saül V, 1, 6 – énonçant prétendument un

autre créateur V, 1, 8 - proclamateur du Dieu et du Christ de la Loi V, 3, 6; V, 5, 1 (du Créateur) - destructeur du judaïsme V, 5, 1; 17, 9 - enlevé à la Judée pour l'édification du christianisme V, 6, 10 - permet de contracter une union conjugale V, 7, 6.8 - son exposé va dans le sens de l'enseignement du Créateur V, 7, 13; 8, 8-11 (les charismes) - énonce un Dieu vengeur V. 9. 6 - énonce la « règle des trois témoins » V, 12, 9 - a prophétisé aux juifs que le nom de Dieu serait blasphémé à cause d'eux V, 13, 7 a prophétisé la vengeance du Seigneur sur les hérétiques V, 16, 2.

Péchés les péchés capitaux IV, 9, 6 – les péchés humains IV, 10, 2 s.; 26, 7 – celui de David contre Urie IV, 10, 3 – leur remise IV, 10, 14; 26, 4 – les juifs en sont remplis IV, 12, 13 – le Christ de Marcion les réclame aux fils jusqu'à la quatrième génération IV, 27, 8 – ceux de Juda IV, 41, 1.

Père (Dieu le Père) maître du temple IV, 9, 9 – se retrouve dans le Fils IV, 10, 3 – le Fils a agi en son nom IV, 10, 3; 42, 6 – permettant la connaissance du fils IV, 11, 1; 25, 10 s. – le Créateur omniscient IV, 26, 10 – a uni l'homme et la femme IV, 34, 3.

Persécutions de l'Antichrist V, 12, 2.

1.

Pont (patrie de Marcion) IV, 1, 2; 7, 4; 10, 16; V, 1, 2; 14, 14; 17, 14.

Promesses (eschatologiques) Dieu se manifestant à Moïse IV, 22, 14-16 – d'un royaume céleste par Dieu IV, 24, 12 – événements liés aux prophéties V, 15, 6.

Prophétie, -tique du Christ IV, 7, 4; la Loi IV, 9, 9; mention du « fils de l'homme » IV, 10, 13 – guérison spécifique (sabbat) IV, 12, 15 – multiplication des pains IV, 21, 6 s. – des martyres IV, 21, 10 – extase de Pierre IV, 22, 4 – du mariage IV, 34, 7 – les catastrophes cosmiques IV, 39, 10-12 – le temple et le mont des Oliviers IV, 39, 19 – de Daniel sur la place du Christ IV, 41, 4 – les saintes femmes au tombeau IV, 43, 1-2.

Puissance celle du Créateur révélée par sa parole IV, 9, 8; 22, 5 - elle est unique sous des formes variées IV, 24, 2 - le doigt de Dieu IV, 26, - incohérence d'une « autre Puissance » IV, 33, 8.

Puissances et Vertus du Créateur V, 6, 5-8.

Sabbat IV, 12 (en entier) – guérison un jour de sabbat IV, 30, 1.

Sacerdoce dans le Lévitique IV, 23, 10-11.

Sacrifice rejeté par le Créateur IV, 27, 3.

Salut (de l'homme) IV, 21, 12 – seuls les fidèles (pour Marcion) l'obtiendront IV, 29, 11 – éternel face au châtiment IV, 34, 14 – sa source est à Jérusalem IV, 35, 11 – de Zachée et de sa maison IV, 37, 1 – les enseignements du prophète du Créateur en sont source IV, 37, 2 – par la croix V, 5, 5-6 – de l'âme promis par les sages V, 9, 2 – promis à l'âme seule pour Marcion V, 10, 3 – réalisé dans une chair pécheresse par la puissance de Dieu V, 14, 1.

Talion (loi du) IV, 16, 2 s.; V, 5, 10; 14, 12.

Verbe les lieux qu'il fréquente (nuée et par le Christ) IV, 8, 9 – le Christ, fils du Créateur IV, 13, 1; 18, 4; 25, 7; 33, 9 – le Christ, Verbe du Créateur V, 19, 4 – initiateur du NT IV, 14, 2.

Vol (de la vaisselle des Égyptiens) IV, 24, 2-5; V, 13, 6.

V. INDEX DES AUTEURS ANCIENS

```
ADAMANTIUS t. 1, 108; 137;
                               ATHANASE t. 1, 105
  146; 149; 300; t. 2, 148;
                               ATHÉNAGORE t. 1, 295; 297;
  224; t. 3, 199; t. 4, 297; 303;
                                 299:305
  401; 423; 517; t.5, 177;
                               Augustin t. 1, 296; 297;
  214;308
                                 304; t. 2, 72; t. 3, 197; 229;
AETIUS t. 1, 294
                                 t. 4, 129; 261
ALBINOS t. 1, 130; t. 2, 57;
                               AULU-GELLE t. 1, 251; 302;
  216
                                 t. 3, 78; t. 5, 81; 359; 361
AMBROISE t. 4, 120; 175; 301
                               Boèce t. 4, 279
Ambrosiaster t. 5, 95
                               CATULLE t. 5, 323
AMMIEN
            MARCELLIN t. 1,
                               CELSE t. 1, 114
  283; t. 3, 237; t. 5, 96; 192
                               CHALCIDIUS t. 1, 303
APELLÈS t. 1, 48; t. 4, 224
                                CHARISIUS t. 1, 291; t. 4, 136
APOLLODORE t. 1, 285
                                CHRYSIPPE t. 1, 163; 202
APULÉE t. 1, 104; 158; 251;
                                CICÉRON t. 1, 122; 140; 145;
  267; 297; t. 2, 207; t. 4, 106;
                                 150; 159; 167; 179; 182;
  112; 298; t. 5, 361
                                 223; 266; 272; 293; 294;
Pseudo-Apulée t. 1, 116;
                                 295; 298; 303; t. 2, 33; 48;
  159; 302
                                 115; t. 3, 70; 78; 220; 226;
ARISTOTE t. 1, 104; 121;
                                 230; t. 4, 369; 435
  136; 140; 228; 291; 293;
                               CLÉMENT D'ALEXANDRIE t. 1,
  298; t. 2, 150; 168; t. 4, 187
                                 116; 140; 161; 165; 194;
PSEUDO-ARISTOTE t. 1, 114;
                                 234; 289; 300; 305; t. 2,
  116
                                 121; 133; 135; 152; 225;
                                 297; t. 3, 226; t. 4, 152; 169;
ARNOBE t. 1, 160; 296; t. 2,
                                 195; 203; 216; 233; 251
  76; t. 5, 361
```

CLÉMENT DE ROME t. 3, 28; 159: 295: 298: 304 COMMODIEN t. 3, 285 CORNUTUS t. 1, 295 CYPRIEN t. 1, 196; 289; t. 2. 198; 224; t. 3, 301; t. 5, 342 CYPRIEN (PSEUDO-) t. 2, 150; t. 3, 114: 195 DIODORE DE SICILE t. 1, 284 DIOGÈNE LAËRCE t. 1, 105: 140; 145; 291; 295; t. 2, 168 Dion Cassius t. 3, 128 DIOSCORIDE t. 1, 252 DONAT t. 4, 136 ÉPICURE t. 1, 291 ÉPIPHANE t. 1, 102:110:t. 3, 94; t. 4, 345; 359; 381; 386; 388; 400; 463; 465; 483; 513; 517; 523; t.5, 137; 177; 308; 332; 339 ÉSOPE t. 4, 48 EUSÈBE DE CÉSARÉE t. 1, 41: 104:107:234 EUSÈBE D'ÉMÈSE t. 4, 340 FIRMICUS MATERNUS t. 1, 297; t. 4, 316 FLAVIUS JOSÈPHE t. 2, 74; t. 4, 418 FLORUS t. 5, 81 Frontin t. 1, 299 Fronton t. 5, 117; 361 FULGENCE **t. 1, 252** PSEUDO-FULGENCE t. 4, 478 GAIUS t. 1, 292 GALIEN t. 1, 163 HERMAS t. 3, 211

HÉRODOTE t. 1, 284 : 285 HORACE t. 1, 110: 284 HIPPOLYTE t. 1. 102: 105: 110; t. 3, 295; t. 5, 122 IRÉNÉE t. 1, 32; 42: 102: 105: 110; 111; 116; 125; 126; 134; 148; 149; 152; 153; 154; 158; 164:169:173:180:193:194: 196; 197; 205; 206; 207; 208; 210;214;218;228;232;237; 238:240:264:287:289:299: 300; 301; 311; t. 2, 30; 34; 37; 38; 40; 43; 46; 48; 50; 51; 53; 60; 68; 69; 78; 81; 82:92:93:95:97:108:115: 117; 118, 119; 129; 130; 131; 133; 134; 136; 137; 152; 153; 162; 163; 166; 184; 215; 216; 217; 218; 227; 233; t.3, 27; 95; 98; 125; 128; 138; 153; 154; 155; 157; 161; 170; 182; 183; 184; 204; 207; 228; 261; 270; 271; 274; 275; 276; 277; 278; 281; 284; 289; 290; 294; 296; 298; 300; 301; 302; 303; 304; 305; 306; t. 4, 60; 61; 62; 63; 64; 83; 108; 128; 146; 147; 153; 157; 159; 161; 162; 169; 203; 246; 254; 301; 312;340;393;395;442;512; 515; 516; **t.5**, 95; 116; 122; 126; 157; 235; 272; 290; 333 ISIDORE DE SÉVILLE t. 1, 104: 252 JEAN CHRYSOSTOME t. 2, 129; t. 4, 454; t. 5, 364

IÉRÉMIE **t. 1**, 193 TÉRÔME t. 1, 162; 177; 292; t. 2, 172; 190; 216; t. 3, 81; 116; 155; 182; 184; 187; 189; 191; 195; 196; 197; 198; 203; 212; 229; 272; 275: t. 4, 95: 130: 173: 184: 196; 201; 238; 353; 393; 449; 478; 494; t. 5, 95; 340; 372 **JULIUS RUFINIANUS** t. 1, 37 IUNIUS t. 1, 98 JUSTIN t. 1, 102; 154; 194; 288: 289: 305: t, 2, 35: 50: 53; 117; 118; 123; 132; 133; 134; 162; 231; 232; t. 3, 73: 109: 121: 124: 125: 127; 128; 129; 130; 131; 146; 148; 154; 155; 157; 158; 160; 161; 163; 164; 165; 167; 168; 170; 171; 174; 175; 176; 179; 182; 183; 184; 190; 199; 204; 239; 257; 261; 270; 271; 274; 275; 276; 277; 278; 280; 282; 283; 284; 285; 289; 290; 291; 294; 296; 297; 298; 299; 300; 301; 302; 303; 304; 305; t. 4, 60; 61; 62; 63; 64; 108; 147; 164; 167; 168; 201; 254; 395; 500; 501; 511; 512; 513; 516; **t.5**, 118; 126; 157; 199; 200; 203; 333 JUVÉNAL t. 1, 104; 120; t. 4, 48:310

LACTANCE t. 1, 114; 140; 152:163:251:298:t.2.42: 107; t. 3, 203; 272; 297 LAMPRIDE **t. 1, 286** LUCAIN t. 1, 302 LUCIEN t. 1, 110 LUCRÈCE t. 1, 291; 296; t. 2, 125; t. 3, 97; 122; t. 4, 48; 108;523 MACROBE t. 1, 296 Manilius t. 1, 302; 303 MARIUS VICTORINUS t. 2, 167 MARTIAL t. 1, 103; 299 MAXIME DE TURIN t. 2, 191 Mégéthius t. 2, 96 MELITON t. 3, 295; 297; 301 MINUCIUS FÉLIX t. 1, 150; 295; 297; 304; t. 2, 115 Nonius Marcellus t. 1, 232; t. 2, 117; t. 3, 231 NOVATIEN t. 1, 267; 290; t. 2, 29; 114; 115; t. 3, 121; 251; 282 ORIGÈNE t. 1, 108; 114; 129; 158; 180; 208; 222; 289; 290; t. 2, 75; 76; 80; 93; 98; 100; 103; 111; 131; 133; 150; 154; 155; 160; 213; 220; 223; 227; 230; t. 3, 99; 127; 135; 196; 198; 276: 280: 290: 296: 304: t. 4, 114; 117; 120; 446; t. 5, 340 OVIDE t. 1, 103; 107; 283; 285; t. 5, 207 PSEUDO-OVIDE t. 1, 104

PAUL FESTE t. 1, 251; t. 2, 201 PAUSANIAS t. 1, 291 PELAGE t. 5, 95 PETRONE t. 1, 285; t. 2, 155 PHILON t. 1, 116; t. 2, 47; 85; 103; 133; 218; 220; 225; 230; 231; 232 PHILOSTRATE t. 1, 286 Pierre Chrysologue t. 1. 253 PLATON t. 1, 121; 136; 218; 295; 302; t. 2, 100 PLAUTE t. 1, 251; t. 2, 203; t. 5, 192 PLINE L'ANCIEN t.1, 103; 104; 107; 160; 162; 284; 298; t. 2, 125; 216; 217; t. 3, 74;94;288 PLINE LE JEUNE t. 4, 432 PLOTIN t. 1, 121; 122; t. 2, 57 PLUTARQUE t. 1, 136; 297; t. 2, 85 Pomponius Méla t. 1, 103; 284; 285 PORPHYRE t. 1, 297 Priscien t. 1, 130 PTOLÉMÉE t. 2, 117; 220 QUINTE-CURCE t. 1, 286; 312 QUINTILIEN t. 1, 140; 158; 182; 293; t. 3, 139; t. 4, 159; 273 QUODVULTDEUS t. 2, 158; t. 4, 113 RHODON t. 1, 102; 104; 107

SÉNÈOUE t. 1. 114: 207: 285: 293:298:302:304:t.2.61: 109; t. 3, 288; t. 4, 96; 108; 464 SERVIUS t. 1, 104; 286; 296 SEXTUS EMPIRICUS t. 1, 140; 303 SILIUS ITALICUS t. 4, 488; t. 5, 323 SOLIN t. 3, 288 STACE t. 4, 246 STOBÉE t. 1, 294; t. 2, 85; 228 STRABON t. 1, 161; 283; 284 SUÉTONE t. 2, 201; t. 3, 114; t. 4, 474; t. 5, 110; 125 TACITE t. 1, 143; t. 2, 201; t. 4, 156 TATIEN t. 1, 305; t. 2, 63 Térence t. 2, 115; t. 3, 115 THÉOPHILE D'ANTIOCHE t. 1, 117; 158; 170; 299; 300; t. 2, 34; 38; 40; 53; 151; 152; 162; 201; 203; 214; 215; 216; 230; 231; 232; 233 TIBULLE t. 2, 150 TITE-LIVE t. 1, 305; t. 2, 201; t. 3, 55; t. 4, 95 Tryphon t. 3, 125; 157 Ulpien t. 2, 209 VARRON t. 1, 161; 295; 296; t. 4, 189 VICTORINUS t. 5, 95 Virgile t. 1, 104; t. 2, 109; t. 4, 48; 149 XÉNOPHANE t. 1, 288; t. 2, 103 Xénophon t. 1, 284

Addendum à l'annotation de II, 10, 3 (t. 2, p. 75): « Resignaculum similitudinis »

Récemment, dans une étude intitulée « Angelus ad imaginem ¹ ?... », Paul Mattei a contesté la traduction que nous avons donnée de « Tu es resignaculum similitudinis » (« Tu es le sceau de la ressemblance ») dans la citation que Tertullien fait d'Ézéchiel 28, 12 à propos du prince de Tyr assimilé par lui à l'Archange déchu. L'étude précitée défend la traduction, reprise d'Evans et de Moreschini, par : « Tu as brisé le sceau de la ressemblance » – c'est-à-dire « Tu as brisé le sceau de l'intégrité de l'image et de la ressemblance » – et voit, là, une allusion à la chute de l'homme, seul porteur de l'image divine, dont l'ange s'est rendu coupable par jalousie ².

Nous voudrions, ici, justifier et compléter notre interprétation – qui est aussi celle de traductions anciennes du passage, comme celles de M. de Genoude ou de P. Holmes – en faisant valoir trois sortes de considérations :

1) Structure du texte

Il nous paraît évident, d'après le développement de la citation, les remarques exégétiques qu'il comporte, et le com-

^{1.} Augustinianum 41, 2, déc. 2001, p. 291-327 et en particulier les pages 313 à 327.

^{2.} Ibid., p. 317.

mentaire qu'en fait l'auteur (fin du § 3 et § 4), que ce texte est perçu par lui comme formé de deux parties antithétiques; la première, de la ligne 19 à la ligne 31, est un éloge sans réserve de l'Archange, bien supérieur à l'homme par sa naissance et sa place auprès de Dieu, éloge que résume le qualificatif de « inuituperabilis » (li. 30); la seconde, qui commence à « donec inuentae sunt... » (li. 31) et s'interrompt par volonté d'abrègement (« et cetera ») après « deliquisti » (li. 32), constitue, selon le mot même de Tertullien, une suggillatio, c'est-à-dire une vitupération de cette créature exceptionnelle qui s'est pervertie ensuite par le péché et y a entraîné l'homme. Le début de l'éloge (li. 19-25) regroupe en conformité avec le texte biblique - hébraïque comme grec -, trois traits qui sont symétriquement commentés en des incises: le « sceau de la ressemblance », la « couronne de beauté », la « naissance au paradis ». Il nous paraît illogique d'admettre, pour « Tu es resignaculum etc. » une interprétation qui ferait de ces mots le reproche d'avoir causé la chute d'Adam. D'ailleurs, pour justifier une telle interprétation, Paul Mattei est obligé de supposer le rattachement de corona decoris soit à la phrase suivante, soit à la première phrase à titre d'apostrophe 1; mais il reconnaît luimême le caractère hypothétique de ces solutions. Rien du reste dans la tradition manuscrite n'autorise le moindre doute sur la solidarité des trois traits qui composent le début de l'éloge.

2) Sémantique

Dans cette longue citation, il paraît exclu que Tertullien traduise lui-même le texte grec. Il y a toute probabilité qu'il suive une Vetus latina d'Ézéchiel comme celle qu'il utilise dans le de Resurrectione, ch. 29. C'est cette traduction qui

lui fournit le terme resignaculum comme correspondant à ἀποσφράγισμα de la LXX. Le passage de Jérôme ¹ que Paul Mattei transcrit judicieusement dans son étude ² atteste à suffisance le fait de cette équivalence dans les Vieilles Latines, équivalence due, selon le bibliste de Bethléem, à un « mauvais zèle » (de littéralité). Tertullien garde donc ce terme latin qui restera unique chez lui. Mais, en homme d'une double culture et selon son principe qui est de toujours recourir au grec comme forme authentique des Écritures, il retrouve dans resignaculum le mot de la LXX, lequel signifie toujours « impression d'un sceau », « signe imprimé », « scellement », à la différence du verbe ἀποσφραγίζειν qui a les deux sens antithétiques de « sceller » et « desceller ».

Nous pensons que l'écrivain a pu comprendre cet insolite resignaculum comme un intensif de signaculum, de la même façon que repromissio est un synonyme appuyé de promissio chez lui. Il l'explicite ensuite par le verbe dont il dérive, resignare, auquel il confère le même sens de « sceller » (comme repromittere est, pour lui, synonymique de promittere).

Paul Mattei 3 nous objecte que l'acception « constante » de resignare chez Tertullien est celle de « briser le sceau ». Ce n'est pas exact, car il y a au moins un cas où resignantur veut dire « sont rangées parmi 4 », ce qui suffit à prouver que, pour l'Africain, ce verbe n'était pas univoque.

Telle est l'explication à laquelle nous nous étions arrêté pour ce passage énigmatique et discuté. Aujourd'hui, nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin.

^{1.} Ibid., p. 317.

^{1.} Commentarius in Ezechielem prophetam 9, 28, 11-19.

^{2. «} Angelus ad imaginem ? ... », p. 316.

^{3.} Ibid., p. 315.

^{4.} Or. 22, 8.

Tertullien n'aurait-il pas compris resignaculum - et conséquemment resignare - en fonction d'une idée qu'il devait énoncer un peu plus tard avec une grande netteté ? Il devait dire en effet, en Marc. V, 9, 4, à propos de resurgere et de resurrectio: « Re ... syllaba iterationi semper adhibetur ». Plutôt qu'un intensif de signaculum, ce vocable préfixé par re- aurait été alors compris comme marquant le renouvellement de l'action de sceller, et de son résultat. Cette interprétation serait à mettre en rapport avec la conception qui s'exprime dans la suite, notamment li. 24-25 - « in secunda ... formatione »: les anges, dont l'Archange, auraient été créés par Dieu postérieurement à l'homme. Par une exégèse singulière, Tertullien aurait échelonné chronologiquement la création de l'homme à la « ressemblance divine » (Gn 1, 27) et celle des « autres vivants », dont les anges (Gn 2, 19). Ainsi resignaculum désignerait-il le scellement renouvelé de l'image divine dont l'Archange a bénéficié après l'homme.

3) Doctrine

Par la critique de notre traduction, l'étude de Paul Mattei vise à faire disparaître ce qui serait un hapax doctrinal de Tertullien: l'attribution aux anges d'un privilège réservé à l'homme, celui d'être créé à l'image et à la ressemblance divine. Mais il nous est facile de répondre que le texte scripturaire, ici allégué, tel que le lit et le comprend notre auteur, ne concerne pas tous les anges, mais le seul Archange, « eminentissime » (li. 22), et tout proche de Dieu, « apud Deum constitutus » (li. 44 s.). Devra-t-on s'étonner qu'à cette créature exceptionnelle Tertullien ait conféré, à la faveur d'un texte biblique, le bénéfice de l'imago divine dans son intégralité (integritatem), image et ressemblance que l'Archange devait perdre ensuite, et non moins intégralement, en choisissant, selon son libre arbitre, la voie de l'iniquité?

Nous pourrions donc résumer notre position ainsi :

Quand il cite Ez 28, 12, Tertullien ne s'écarte en rien de l'interprétation traditionnelle. Si le terme resignaculum lui est fourni, selon toute vraisemblance, par une traduction latine antérieure, il le comprend à la lumière du terme grec qu'il reflète - ἀποσφράγισμα -, lequel ne signifie jamais « descellement ». En ce mot latin, resté chez lui un hapax, ou bien il voit un synonyme intensif de signaculum, ou bien - et cela ne porte pas atteinte fondamentalement à la signification du mot grec - il le comprend comme marquant une iteratio du scellement. On peut penser en effet qu'il a déjà en tête la conception, explicitée par la suite, d'un Archange créé postérieurement à l'homme. En tout état de cause, ce texte biblique, selon notre auteur, ne saurait être appliqué à l'ensemble des anges : le privilège d'avoir reçu le sceau de la ressemblance divine ne concerne, pour Tertullien, que cette créature angélique exceptionnelle dont le péché allait faire Satan.

Corrigenda

Livre I

- p. 17, n. 1, 2° ligne, au lieu de « II, 24, 4 », lire : « III, 24, 4 ».

- p. 22, 9° ligne, au lieu de « Gorce, en Alsace », lire : « Gorze, en Lorraine ».

- p. 28, 4° ligne, au lieu de « en 1579 », lire : « en 1583/84 ».

- ibid., 10e ligne avant la fin, au lieu de «Francesco Iunius», lire: «François Dujon (Iunius)».

- p. 34, 7e ligne avant la fin, au lieu de « troisème », lire : « troisième ».

- p. 100, texte latin, en 1, 3 (li. 19), au lieu de erusbescunt, lire: erubescunt.
- p. 102, n. 1, 4° ligne, au lieu de « Hyppolyte », lire : « Hippolyte ».
 - p. 110, n. 1, 3° ligne, idem.
 - p. 116, apparat, 13, au lieu de homo, lire: non homo.
- p. 124, n. 1, 4° ligne, au lieu de « une seul », lire : « un seul ».
- p. 145, titre courant, au lieu de « 13, 1-3 », lire : « 10, 1-3 ».
- p. 149, traduction, 11° ligne, au lieu de « qui ne soit », lire : « qui soit ».
 - p. 166, notes, 3e ligne (début), au lieu de « 6 » lire : « 1 ».
- p. 180, texte latin, en 18, 1 (li. 1), supprimer la virgule entre age et iam, et la mettre après iam.
- p. 214, n. 3, 1^{re} ligne, au lieu de « p. 246 », lire : « p. 276 ».
- p. 220, texte latin, en 24, 7 (li. 57), au lieu de *An nunc*, lire: *At nunc*.
- p. 224, texte latin, en 25, 4 (li. 26), au lieu de Quae enim, lire: Quae autem.
- ibid., texte latin, en 25, 6 (li. 39), au lieu de Proinde autem, lire: Proinde enim.
- p. 241, traduction, avant-dernière ligne (jusqu'à la 1^{re} ligne de la p. 243), au lieu de « de mort l'inceste *etc.* », lire: « même de mort une folie des passions qui est incestueuse, sacrilège et, s'exerçant sur des mâles et des bêtes, monstrueuse ».
- p. 263, notes, 6º ligne avant la fin, au lieu de « comme », lire : « commence ».

Livre II

- p. 36, texte latin, en 4, 4 (li. 30), ajouter hominem après finxit.

- p. 38, texte latin, en 4, 4 (li. 37), au lieu de ecclesiam; eadem, lire: ecclesiam. Eadem.
- p. 43, traduction, 5° ligne, au lieu de « la désobéissance », lire : « l'obéissance ».
- p. 46, texte latin, en 5, 6 (li. 42), mettre une virgule après spondentis.
- ibid., texte latin, en 5, 6 (li. 43), au lieu de potestate, signatus, lire: potestate signatus.
 - p. 52, texte latin, en 6, 7 (li. 57), au lieu de et, lire : ei.
 - p. 56, n. 1, 5° ligne, au lieu de « Cete », lire : « Cette ».
- p. 65, traduction, 9c ligne avant la fin, après « que le vent », ajouter : « quoique la brise vienne du vent ».
- p. 110, n. 2, 2° ligne, au lieu de « assmilé », lire : « assimilé ».
- p. 134, apparat biblique, 1^{re} ligne, au lieu de « Ps. 50, 13 », lire : « Ps. 49, 13 ».
- ibid., n. 3, 2° ligne, au lieu de «l'nstitution», lire: «l'institution».
- p. 156, texte latin, en 26, 1 (li. 7), au lieu de non scit, lire: non sciuit.
- p. 157, traduction, 6° et 7° lignes, au lieu de « ne sait pas », lire : « n'a pas su ».
- p. 209, notes, 13° ligne avant la fin, au lieu de « suite de », lire : « suite des ».
- p. 219, notes, 4° ligne avant la fin, au lieu de « crés », lire : « créés ».

Livre III

- p. 45, 6° ligne, au lieu de MORESCHIN, lire: MORESCHINI.
- p. 52, 7° ligne avant la fin, au lieu de « 1579 », lire: « 1583/84 ».
- p. 62, texte latin, en 3, 1 (li. 6), au lieu de multo, lire: multos.

- p. 64, n. 1 in fine, au lieu de « p. 200 », lire : « p. 220 ».
- p. 90, texte latin, en 7, 6 (li. 47), au lieu de delineatur, lire: deliniatur.
- p. 152, texte latin, en 17, 2 (li. 13), au lieu de supra, lire: citra.
- p. 168, texte latin, en 19, 7 (li. 43), ajouter eius après Christo.
- p. 174, à la fin des notes 1 et 2, au lieu de « p. 257 », lire : « p. 254 ».
- p. 214, texte latin, en 24, 12 (li. 101), supprimer et après qui.
- p. 217, à la ligne 9 de la note à III, 1, 2, au lieu de « to met », lire : « to meet ».
- p. 227, à la ligne 9 de la note à III, 6, 9, au lieu de « annoncement », lire : « announcement ».
- p. 238, 2° ligne, au lieu de « Moreshini », lire : « Moreschini ».
- p. 242, à la ligne 18 de la note à III, 15, 1, au lieu de « chiamatri », lire : « chiamati ».
 - p. 249, à la ligne 6 de la note à III, 17, 5 :
 - au lieu de « these », qui est un pluriel, lire : « this » ;
 - à la fin de la ligne, au lieu de « he », lire : « the ».
- p. 250, à la ligne 12 de la note à III, 18, 3, supprimer un « cette ».
- p. 293, n. 41, 5° ligne avant la fin, au lieu de « dissumulera », lire : « dissimulera ».
- p. 296, 12^e ligne, au lieu de « le mention », lire : « la mention ».

Livre IV

- p. 133, traduction, 4º ligne avant la fin, après « par sa mère », mettre un point-virgule et ajouter : « s'il naît de l'homme par sa mère ».

- p. 135, traduction, 3° ligne, après « homme », mettre un point et ajouter : « Car elle aura un mari, de façon à n'être pas vierge, et, en ayant un mari, elle fera deux pères Dieu et un homme. »
- p. 176, texte latin, en 14, 4 (li. 29), corriger anima en animas.
- p. 207, traduction, 8° ligne: au lieu de « ou s'il ne permettait ... lui-même », lire: « ou assurer lui-même s'il ne me la permettait pas ».
- p. 343, n. 6, lire dans la parenthèse : « ... hätte tun müssen », et non « hätte zu müssen ».
- p. 399, n. 3 de la page 398, 4º ligne, au lieu de « perdre », lire : « perdu ».
- p. 481, n. 7 in fine, au lieu de « respectueuses », lire : « respectueuse ».
- p. 489, traduction, 6° ligne avant la fin, au lieu de « l'un », lire : « l'une ».
- p. 526, n. 2, corriger tortuositos en tortuositas et lire: HOPPE, Beiträge.
- p. 535, index scripturaire, 2° col., au lieu de « Habacue », lire : « Habacuc ».

TABLE DES MATIÈRES

Abrévi	IATIONS ET SIGLES	:
Biblio	GRAPHIE	,
Avant	-PROPOS	1.
INTRO	DDUCTION AU LIVRE V	
	RE MARCION	1.
I.	Date	1.
II.	Organisation	1
III.	Analyse	1
IV.	Sources	2
V.	Argumentations	2.
VI.	Exégèse	2
VII.	Remplois et renvois	2
VIII	. Polémique	30
IX.	Rhétorique, style, langage	3
SOMMA	IRE DU LIVRE V	3.
TEXTE	E ET TRADUCTION	6
Con	spectus siglorum	6
INDEX	C DES LIVRES IV ET V	37
	rtissement liminaire	37
I.	Index scripturaire	379
II.	Index des noms propres	38
III.		389
IV.	Index analytique	429
V.	Index des auteurs anciens	439
Adden	DUM ET CORRIGENDA	44:

RITUELS TERTULLIEN A son épouse : 273 La Chair du Christ : 216 et 217 Contre Hermogène : 439 Contre les valentiniens : 280 et 281 Contre Marcion, Rituel cathare: 236 Trois antiques rituels du Baptême : ROMANOS LE MÉLODE Livre Hymnes: 99, 110, 114, 128, 283 RUFIN D'AQUILÉE Les Bénédictions des patriarches: De la patience : 310 RUPERT DE DEUTZ De la patience : 310 De la prescription contre les hérétiques : 46 Exhortation à la chasteté : 319 Le Mariage unique : 343 La Pénitence : 316 Les Œuvres du Saint-Esprit, I-II III-IV : 165 SALVIEN DE MARSEILLE Œuvres: 176 et 220 La Pudicité: 394 et 395 SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE Les Spectacles: 332 D'AOUILÉE: 267 La Toilette des femmes: 173 SOCRATE DE CONSTANTINOPLE Traité du Baptême : 35 Histoire ecclésiastique, I: 477 Le Voile des vierges : 424 SOZOMÈNE THÉODORET DE CYR Histoire ecclésiastique, Commentaire sur Isaïe: 276, 295 et I-II : 306 - III-IV: 418 Correspondance: 40, 98, 111 et 429 SULPICE SÉVÈRE Histoire des moines de Syrie: 234 Chroniques: 441 et 257 Vie de S. Martin: 133-135 Thérapeutique des maladies SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN helléniques : 57 (2 vol) Catéchèses: 96, 104 et 113 THÉODOTE Chapitres théologiques, gnosti-ques et pratiques : 51 bis Hymnes : 156, 174 et 196 Extraits (Clément d'Alex.): 23 THÉOPHILE D'ANTIOCHE Traités théologiques et éthiques: Trois livres à Autolycus: 20 122 et 129 VICTORIN DE POETOVIO SYMÉON LE STUDITE Sur l'Apocalypse et autres écrits : Discours ascétique : 460 TARGUM DU PENTATEUQUE: 245, 256, VIE D'OLYMPIAS: 13 bis 261, 271 et 282

(Paru également en 2003, dans la collection « Sagesses Chrétiennes », EUSÈBE DE CÉSARÉE, **Histoire ecclésiastique**, en traduction seule.)

SOUS PRESSE

AVIT DE VIENNE, **Histoire spirituelle, Chants IV-V.** Tome II. N. Hecquet-Noti.

BÈDE LE VÉNÉRABLE, Histoire ecclésiastique du peuple anglais. A. Crépin, M. Lapidge, P. Monat.

FACUNDUS D'HERMIANE, **Défense des Trois Chapitres. Livres VIII-X.**Tome III. A. Fraïsse-Bétoulières.

FULGENCE DE RUSPE, Lettres. D. Bachelet.

GRÉGOIRE LE GRAND, **Homélies sur les Évangiles**. Tome I. R. Étaix, B. Judic, C. Morel (†).

Livre d'heures ancien du Sinaï. M. Ajjoub. Tyconius, Livre des règles, J.-M. Vercruysse.

PROCHAINES PUBLICATIONS

AMBROISE DE MILAN, Caïn et Abel. M. Ferrari, L. Pizzolato, M. Poirier.

Les Apophtegmes des Pères. Tome III. J.-C. Guy (†).

BERNARD DE CLAIRVAUX, Sermons divers, 1-22. F. Callerot, P.-Y. Emery.

BERNARD DE CLAIRVAUX, Sermons sur le Cantique, Tome V. R. Fassetta,

P. Verdeven.

Code Théodosien, Livre XVI. R. Delmaire, K.L. Nœthlichs, F. Richard.

JEAN CHRYSOSTOME, Discours contre les juifs. R. Brändle, W. Fick-Pradels.

JEAN CHRYSOSTOME, Lettres d'exil. R. Delmaire, A.-M. Malingrey (†). IÉRÔME, Homélies sur Marc. J.-L. Gourdain.

TÉRÔME, Trois vies de moines. P. Leclerc, E. Morales, A. de Vogüé.

NIL D'ANCYRE, Commentaire sur le Cantique. Tome II. M.-G. Guérard.

ORIGÈNE, Exhortation au martyre. C. Morel (†), C. Noce.

SOCRATE DE CONSTANTINOPLE, Histoire ecclésiastique, Livres II-III.
Tome II. P. Maraval, P. Périchon (†).

SOZOMÈNE, Histoire ecclésiastique, Livres V-VI. Tome III. A.-J. Festugière (†), B. Grillet, G. Sabbah.

SULPICE SÉVÈRE, Dialogues. J. Fontaine.

RÉIMPRESSIONS PRÉVUES EN 2004

- 2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, **Protreptique**. C. Mondésert, A. Plassart.
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS, Traité des mystères. P. Brisson.
- 37 bis. ORIGÈNE, Homélies sur le Cantique. O. Rousseau.
 - 42. JEAN CASSIEN, Conférences. Tome I. E. Pichery.
 - 48. Homélies pascales. Tome III. P. Nautin.
 - 50. JEAN CHRYSOSTOME, Huit catéchèses baptismales inédites. A. Wenger.
- 74. LÉON LE GRAND, Sermons (38-64). R. Dolle.
- 126 bis. CYRILLE DE JÉRUSALEM, Catéchèses mystagogiques. A. Piédagniel, P. Paris.
 - 222. ORIGÈNE, Commentaire sur S. Jean. Tome III. C. Blanc.
 - 223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or). J. Déchanet.
 - 400. ATHANASE D'ALEXANDRIE, Vie d'Antoine. G.J.M. Bartelink.

Également aux Éditions du Cerf:

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE publiées sous la direction de R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX

- Texte original et traduction française
- Introduction générale, De opíficio mundi. R. Arnaldez.
 Legum allegoriae. C. Mondésert.
- 3. De cherubim. J. Gorez.
- 4. De sacrificiis Abelis et Caini, A. Méasson.
- 5. Quod deterius potiori insidiari soleat, I. Feuer.
- 6. De posteritate Caini, R. Arnaldez,
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
- 9. De agricultura. J. Pouilloux.
- 10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
- 13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
- 14. De migratione Abrahami, J. Cazeaux.
- 15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
- 16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
- 17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
- 18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
- 19. De somniis, P. Savinel.
- 20. De Abrahamo, J. Gorez.
- 21. De Iosepho. J. Laporte.
- 22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
- 23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
- 24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
- 25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
- 26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel, P. Delobre.
- 27. De praemiis et pœnis. De exsecrationibus. A. Beckaert.
- 28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
- 29. De vita contemplativa. F. Daumas, P. Miquel.
- 30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez, J. Pouilloux.
- 31. In Flaccum. A. Pelletier.
- 32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.
- 33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.) Ch. Mercier, F. Petit.
- 34C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.) A. Terian.
- 35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel.
- 36. Alexander vel De animalibus (e vers. armen.) A. Terian.



COMPOGRAVURE
IMPRESSION, BROCHAGE
IMPRIMERIE CHIRAT
42540 ST-JUST-LA-PENDUE
JUIN 2004
DÉPÔT LÉGAL 2004 N° 9536
N° ÉDITEUR 13239

IMPRIMÉ EN FRANCE